Please
handle this volume
with care.

The University of Connecticut
Libraries, Storrs

L. CROSS LIBRARY
NIVERSITY OF CONNECTICUT

849.109
N842v

BOOK 849.109.N842V c.1
NOSTREDAME # LES VIES DES PLUS
CELEBRES ET ANCIENS POETES PROVEN
3 9153 00191710 5

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
LYRASIS members and Sloan Foundation

http://www.archive.org/details/lesviesdespluscl00nost

JEHAN DE NOSTREDAME

LES VIES

DES

PLUS CÉLÈBRES ET ANCIENS

POÈTES PROVENÇAUX

NOUVELLE ÉDITION
accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur

PRÉPARÉE PAR

Camille CHABANEAU
Ancien Professeur à l'Université de Montpellier

ET PUBLIÉE AVEC INTRODUCTION ET COMMENTAIRE PAR

Joseph ANGLADE
Professeur à l'Université de Toulouse

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, Quai Malaquais, 5

1913

JEHAN DE NOSTREDAME

DU MÊME AUTEUR A LA MÊME LIBRAIRIE

CHABANEAU (Camille), correspondant de l'Institut. — **Histoire et théorie de la conjugaison française.** Nouvelle édition, revue et augmentée. 1878, in-8°.. Fr. 5 »

— **Fragments d'un mystère provençal** découverts à Périgueux, publiés, traduits et annotés 1874, in-8°. Fr. 3 »

— **Grammaire gasconne et française** (Dax, 1734, par DE GRATELOUP. 1887, in-8°..... Fr. 3 »

— **Comput en vers provençaux**, traduit et annoté. 1881, in-8°..... Fr. 3 »

— **Traduction des psaumes de la pénitence** en vers provençaux, publiée pour la première fois d'après le manuscrit d'Avignon. 1881, in-8°..... Fr. 3 »

— **La langue et la littérature du Limousin.** 1882, in-8° ..... Fr. 3 50

— **Fragments d'une traduction provençale** du roman de MERLIN. 1883, in-12..... Fr. 3 »

— **Les sorts des apôtres**, texte provençal du XIIIe siècle. Publié avec l'original latin. 1881, in-8°..... Fr. 3 »

— **Fragment d'un chansonnier provençal.** 1871, in-8° Fr. 1 »

— **Le roman de Galerent**, comte de Bretagne, par le trouvère RENAUT. Edit. A. Boucherie (p. p. C. Chabaneau). 1888, in-8°..... Fr. 6 »

— **Paraphrase des litanies en vers provençaux**, publiée d'après le ms. d'Avignon avec une introduction, des notes et un appendice. 1886, in-8°..... Fr. 3 50

— **Le Parnasse provençal**, par le P. BOUGEREL, prêtre de l'Oratoire, publié d'après le manuscrit d'Aix, avec notes et additions. 1888, in-12..... Fr. 4 50

— **Varia Provinciala.** Textes provençaux en majeure partie inédits, annotés. 1889, in-8°..... Fr. 4 50

— **Le roman d'Arles**, texte provençal, d'après le ms. de M. Paul d'ARBAUD. 1889, in-8°..... Fr. 4 »

— **Le romanz de saint Fanuel et de sainte Anne** et de Nostre Dame et de Nostre Segnor et de ses apostres..., d'après le ms. de Montpellier. 1889, in-8° Fr. 4 50

— **La prise de Jérusalem** ou la vengeance du Sauveur, texte provençal. 1890, in-8°..... Fr. 4 »

— **Vie de saint Georges** d'après le ms. de la B. N. 1897, in-8° ..... Fr. 3 »

— **Le livre des franchises et libertés des habitants de Saint-Pons** et autres documents en langue d'Oc de Saint-Pons et de la Salvetat (1442-1600). 1897, in-4° ..... Fr. 3 50

— et NOULET (J.-B.). — **Deux manuscrits provençaux** du XIVe siècle contenant des poésies de Raimon de Cornet, de Peire de Ladils et d'autres poètes de l'Ecole toulousaine, publiés... avec introduction, notes, glossaire et appendice. 1888, in-8°..... Fr. 15 »

— **Livre des Privilèges de Manosque.** Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1815) suivi de remarques philologiques sur le texte provençal, par Isnard et Chabaneau. In-4°..... Fr. 15 »

JEHAN DE NOSTREDAME

LES VIES

DES

PLUS CÉLÈBRES ET ANCIENS

POÈTES PROVENÇAUX

NOUVELLE EDITION
accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur

PRÉPARÉE PAR

Camille CHABANEAU
Ancien Professeur à l'Université de Montpellier

ET PUBLIÉE AVEC INTRODUCTION ET COMMENTAIRE PAR

Joseph ANGLADE
Professeur à l'Université de Toulouse

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
5, Quai Malaquais, 5

1913

849.109
1842

AVANT-PROPOS

De la longue introduction que Camille Chabaneau avait projeté d'écrire pour son édition de Jean de Nostredame il n'avait rédigé, au moment de sa mort (juillet 1908), que les quelques lignes qu'on lira ci-dessous et les quelques pages qu'on trouvera plus loin (1).

« Le présent volume, annoncé depuis fort longtemps, et dont la partie principale (p. 1-260) est imprimée depuis plus de dix ans (2), mais dont bien des causes ont retardé jusqu'ici l'achèvement et la publication, comprend, avec les *Vies des anciens poëtes provensaux*, de Jean de Nostredame, telles qu'on les lit dans l'édition unique de 1575, de nombreux et copieux extraits des œuvres inédites du même auteur, qui sont conservées dans les bibliothèques de Carpentras, d'Aix et de Sienne.

Ces textes seront suivis d'un commentaire, d'un essai de reconstruction de la table du Chansonnier de Sault, et enfin d'une étude sur Jean de Nostredame, que j'ai placée à la fin du volume comme la conclusion nécessaire de tout ce travail.

(1) Le dossier de l'édition de Nostredame fut mis à ma disposition après la mort de Camille Chabaneau par ses héritiers, M. Fernand Desmoulin et Mlle Angèle Feyfant. Mon vieux maître avait laissé sur sa table de travail une note écrite au crayon dans laquelle il me chargeait de cette édition. Voici un fragment de cette note, qui n'était qu'un brouillon non rédigé : « Si on me demandait d'en désigner un, je désignerais [Monsieur Anglade, *barré*] mon ami Anglade... Anglade est un bon provençaliste et serait fort capable de... ». La note se terminait ici. Je ne la cite que comme un nouveau témoignage de sympathie indulgente de mon cher maître. J'ajoute que par suite des circonstances je n'ai pu m'occuper du dossier que deux ans après.

(2) [La note de l'imprimeur est du 15 septembre 1888.]

Mon projet de donner une nouvelle édition des *Vies des poëtes provensaux* remonte déjà à plus de vingt ans (1) et il y en a treize que je fis à cet effet mon premier voyage à Carpentras. Je voulais y examiner le ms. *Add.* 11 (2), dont l'existence et l'importance m'avaient été révélées par les extraits qui en figurent dans *Les Derniers troubadours de la Provence* de M. Paul Meyer. J'ignorais alors qu'il y en avait d'autres, dont l'étude devait être bien plus profitable pour l'objet que j'avais en vue. Mais dès ma première visite à la bibliothèque Inguimbert, le savant conservateur de ce riche dépôt, M. Barrès, déjà mis au courant du but de mon voyage par notre ami M. Tamizey de Larroque, qui m'y attendait, s'empressa de placer spontanément sous mes yeux des fragments d'une importance beaucoup plus grande que ceux que M. Paul Meyer avait connus, et il poussa l'obligeance jusqu'à mettre immédiatement à ma disposition la copie qu'il en avait faite. Sa complaisance ne s'est pas bornée là, car, pendant tout le temps qu'a duré l'impression, il n'a cessé de me fournir renseignements, collations et copies, et, en dernier lieu, il a bien voulu appuyer auprès de l'administration municipale la demande que j'avais faite, et qui me fut accordée, des manuscrits dont j'avais besoin. Que sa modestie me permette, pour tant de services, un témoignage public de ma reconnaissance, qui l'a suivi, avec mon respect et mon affection, dans la retraite où l'ont aussi accompagné les regrets et la gratitude de tous ceux qui, en si grand nombre, à l'étranger comme en France, ont eu à recourir à son obligeance et à ses lumières.

Voici la liste de tous les manuscrits dont on trouvera ci-après des extraits, avec l'indication précise de ce qu'ils contiennent et de ce que je leur ai emprunté. »

La rédaction de ce fragment s'arrêtait là.

(1) [Vers 1878 environ, époque où Chabaneau entra dans l'enseignement.]

(2) [N° 1883 du nouveau classement.]

Dans un autre fragment Chabaneau avait tracé le plan suivant de son édition.

« Ce volume comprend :

1° Le texte imprimé des *Vies*, fidèlement reproduit d'après l'édition unique de 1575, dont la pagination est indiquée en caractères gras entre crochets. Les « manchettes », chaque fois qu'elles ajoutent quelque chose, si peu que ce soit, au texte, ont été également reproduites, mais en renvoi au bas des pages.

2° Une rédaction manuscrite de la plupart des mêmes vies, et d'un certain nombre d'autres, et qui est comme le premier jet ou le canevas de l'ouvrage imprimé, extraite des manuscrits de Carpentras qui sont décrits dans la deuxième partie de la présente publication (1). J'ai placé chacune d'elles, quand il y avait lieu, pour faciliter au lecteur la comparaison, après le texte correspondant de l'édition de 1575 ; mais dans le manuscrit, elles ne se suivent pas dans le même ordre qu'ici, ainsi qu'on le verra dans la deuxième partie.

3° Deux vies, sans correspondantes, ni dans le texte imprimé, ni dans celles de Carpentras, extraites du ms. 529 de la Bibliothèque Méjanes à Aix, dont la description sera donnée dans la deuxième partie (2).

4°, p. 163-174. Une « table des choses contenues ès vies des poëtes provençaux », tirée du ms. précité d'Aix. Cette table est disposée [dans le ms.] par ordre alphabétique, chaque article séparé par un trait renvoyant à une page. Afin de permettre la comparaison avec les *Vies*, je l'ai ramenée à l'ordre de ces dernières. Les articles qui n'ont pas de correspondant dans les *Vies*, à l'endroit noté du moins, sont marqués d'une croix (+). J'en ai repris un à un chaque article, les classant de manière à former comme le sommaire de chaque chapitre. »

(1) [Nous les avons décrits dans l'introduction.]

(2) [Les numéros donnés par Chabaneau aux manuscrits de Carpentras ou d'Aix se rapportent à l'ancien classement ; voir notre introduction. Il se peut que, çà et là, en transcrivant des fiches de Chabaneau, nous ayons laissé subsister, par inadvertance, les anciens numéros ; le lecteur est prié de les rectifier.]

Ce sont les seules parties du travail de Chabaneau qui fussent rédigées (1). Il avait fait de plus, sur une dizaine de feuillets de petit format, une sorte de plan de son introduction. Nous en citerons quelques fragments à propos de la description des manuscrits de Nostredame (2).

Ceux qui ont connu Chabaneau savent quelle importance il attachait à son sujet. On s'en rend encore mieux compte, quand on parcourt les nombreux documents qu'il avait amassés en vue de cette édition. Il notait avec soin tout ce qui, dans ses lectures, se rapportait de près ou de loin à l'ouvrage de Nostredame. Il avait en vue une série d'études, qui auraient formé une sorte de *Corpus Nostradamicum* : études sur la famille Nostredame, ascendants et descendants, sur son influence, sur ses correspondants, ses amis, etc. Non content de rééditer le texte de 1575, accompagné de sa première rédaction — ce qui permet à tout lecteur de saisir les procédés de

(1) Le « dossier » de l'édition comprenait de nombreuses notes, prises sur toutes sortes de papiers (revers d'enveloppes, fiches de toute dimension et de tous papiers, etc.) ; la plupart étaient écrites au crayon. Les copies d'ouvrages rares ou de manuscrits étaient presque toutes écrites à l'encre.

(2) Voici un tableau d'ensemble des textes déjà imprimés ou encore inédits que l'on trouvera dans le présent volume. Nous avons indiqué les sigles par lesquels nous désignons les plus importants d'entre eux.

Vies Imprimées, 1575 (A).
Vies du ms. de Carpentras n° **534-535** (ancien **520**), (α).
Manuscrit de Carpentras, n° **1883** (ancien *Add.* **11** aux mss. de Peiresc).
Manuscrit de la Bibliothèque Méjanes, Aix, n° **761** (ancien **539**).
Table d'Aix, p. 163-174 de notre édition, même manuscrit que le précédent.
Table de Carpentras, p. 175-178 de notre édition, ms. n° **534-535** (ancien **520**), (C).
Glossaire provençal, p. 179-203 de notre édition, Carpentras, ms. n° **534-535** (ancien **520**) et Aix, ms. n° **761** (ancien **539**).
Chronique en provençal, Carpentras, ms. n° **537** (ancien **522**).
Chronique en français, Carpentras, ms. n° **534-535** (tome I, ancien **520**) et Aix, ms. **761** (ancien **539**).
Lettre à Scipion Cibo, Sienne ms. DV. ii., p. 49.
Sonnets, Bibliothèque Nationale, *f. fr.* n° **12472**, *f* de Bartsch.

Nostredame — il avait l'intention de faire une édition particulière du manuscrit de Carpentras, où il aurait marqué les divers moments, les diverses phases de la première rédaction. Sur son exemplaire de travail les moindres détails du manuscrit de Carpentras contenant les *Vies* (encres différentes, mots effacés, surcharges, etc.), tout est noté avec une minutie extraordinaire.

On reconnaîtra là la méthode de travail, faite de conscience et de précision, de Chabaneau. Mais on se demandera aussi avec nous, si en vérité Nostredame méritait cet excès de travail et cet excès d'honneur. Il y a déjà une quarantaine d'années que Bartsch et M. Paul Meyer se sont occupés du sujet : le premier dans une étude spéciale (1), le second à propos d'une de ses publications (*Les Derniers Troubadours de la Provence*). M. Paul Meyer, en rendant compte de l'étude de Bartsch, s'exprimait ainsi :

« Quand on a déterminé quelles sources Nostredame a eues à sa disposition, quand on a montré par quelques exemples de quelle façon il en a usé, s'efforçant de rattacher à la Provence, par toutes sortes de petites falsifications, tous les troubadours dont il parle, on a satisfait toute la curiosité qu'il est raisonnable de manifester à l'égard de ce procureur malhonnête. Or, les sources qu'a eues Nostredame, à savoir le Chansonnier de Bernart Amoros et celui que M. Giraud a donné à la Bibliothèque nationale en 1859 [*f* de Bartsch], sont connues, et les procédés de Nostredame le sont aussi, et depuis longtemps (voir par ex. *Revue Critique*, 1867, p. 171-173). On pourrait assurément vérifier l'application de ces procédés dans chaque cas particulier, et on trouverait que constamment la plus lointaine analogie de noms a suffi à Nostredame pour rattacher à la Provence des auteurs qui lui sont étrangers ; mais, outre qu'une pareille recherche ne vaut guère la peine d'être entreprise, on con-

(1) *Die Quellen von Jehan de Nostradamus* in *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. XIII, p. 1-65 ; p. 121-149.

çoit qu'elle exige une connaissance de l'histoire et de la géographie de la Provence, qu'un étranger ne peut pas posséder. » (1).

Il y a quelque exagération dans ce jugement trop sommaire de M. Paul Meyer. On verra dans la suite de cette étude quel est le mérite du mémoire de Bartsch ; on s'aperçevra aussi que l'intérêt du sujet, s'il n'est pas peut-être aussi grand que se le figurait Chabaneau, est certainement plus grand que ne le pensait M. Paul Meyer.

Nous avons tâché, dans notre introduction et dans notre commentaire, de garder la juste mesure. Nous ne croyons pas, nous n'avons jamais cru, que Nostredame mérite un commentaire critique ou philologique aussi minutieux que Montaigne, Bossuet ou Victor Hugo : sur ce point il n'y a point de doute. Nous ne prendrons la peine de commenter et d'éclaircir que ce qu'il y a d'important ou de vraiment intéressant, en particulier les allusions aux poésies des troubadours ou à leurs biographies. C'est précisément le point qui est le mieux étudié dans les deux articles de Bartsch ; aussi avons-nous résumé son commentaire à propos de chaque vie. Les notes de Chabaneau étaient sur ce point assez rares ; elles n'étaient vraiment abondantes que sur l'influence de Nostredame et sur la diffusion de ses mensonges.

Nous avons cru aussi pouvoir être sobre dans notre notice biographique. Que quelque historien provençal raconte l'histoire de la famille Nostredame, depuis ses origines : c'est un sujet qui en vaut bien un autre. Mais nous ne croyons pas devoir l'entreprendre à propos de notre édition. La personne de Nostredame nous intéresse peu ; ce qui nous intéresse surtout, c'est de voir à quelles sources il a puisé et comment il en a fait sortir délibérément l'erreur et l'imposture, au lieu de la vérité.

En ce qui concerne le commentaire historique, nous avons été obligé de nous borner. Il faudrait refaire une

(1) *Romania*, XI, 142; *ibid.*, p. 504.

partie de l'histoire de la Provence et surtout de celle de la noblesse provençale en fonction, pour ainsi dire, des mensonges de Nostredame. Il est à regretter en effet que les Histoires ou Chroniques de Provence, qui sont assez nombreuses, n'aient pas été faites avec tout le sens critique nécessaire, et que cette belle province n'ait pas trouvé des historiens comparables aux auteurs de l'*Histoire Générale de Languedoc* et à ses derniers éditeurs. Quant à l'histoire de la noblesse provençale, les éléments en existent dans nos grands dépôts publics et dans les archives particulières, mais nous ne connaissons pas, dans l'époque moderne, de travail d'ensemble qui nous paraisse bien digne de confiance. Nous nous sommes reporté le plus souvent aux grandes compilations du XVIIe et du XVIIIe siècle, mais avec une défiance qui nous paraît justifiée. Toutes ces compilations sont médiocres. Plusieurs paraissent avoir été faites pour flatter les grandes familles du temps et pour donner quelque lustre à celles qui n'avaient point d'histoire. Et on sait comment, en matière généalogique, on peut, de la meilleure foi du monde, se tromper ou être trompé. Le sens critique, la méthode et la conscience n'empêchent pas la vanité de rester, en ces matières, une grave source d'erreur.

Au demeurant le côté historique ou généalogique n'était pas et ne pouvait pas être le côté important de notre tâche. Ce sont surtout les Vies des troubadours qui nous intéressent et qui intéressent les lecteurs de Nostredame et les problèmes d'histoire littéraire qu'elles posent souvent méritent seuls d'être traités à fond.

C'est donc sur ce point qu'ont porté principalement nos efforts. La tâche nous était facilitée en quelque mesure, comme nous l'avons dit, par le mémoire de Bartsch et, en partie, par celui de M. Paul Meyer. Nous avons nous-même traité une des parties les plus importantes de ce sujet dans notre mémoire sur le Chansonnier de Sault (1).

(1) *Essai de reconstitution du Chansonnier du comte de Sault, Romania*, 1911, pp. 243-322.

Nous avons dû nous borner aussi dans la dernière partie de cette introduction, celle où nous étudions l'influence de Nostredame du XVIe siècle à nos jours. Non que le sujet manquât absolument d'intérêt ; il plaisait à Chabaneau, qui avait beaucoup de lecture et qui aimait à poursuivre l'erreur et le mensonge dans leurs derniers refuges. Mais il nous a paru suffisant de rechercher l'influence de Nostredame soit sur les ouvrages de première main, soit sur ceux qui, s'adressant au grand public, avaient pu répandre davantage l'erreur. Quant aux ouvrages de seconde main, histoires littéraires, manuels, dictionnaires, biographies, encyclopédies, qui pourrait se flatter de les atteindre tous ? et à quelle fin rimeraient ces recherches ? Il suffit, croyons-nous, d'avoir marqué l'influence de l'historien mensonger sur des esprits qui lui étaient infiniment supérieurs et d'avoir noté en même temps les premières ou les plus importantes réclamations en faveur de la vérité. Ce côté de notre tâche n'a pas été le moins intéressant.

Telle qu'elle est, cette édition ne sera pas peut-être celle qu'avait rêvée notre vieux maître ; mais il nous a toujours semblé qu'il s'exagérait, en vieillissant, l'importance et l'intérêt d'un sujet auquel il avait consacré tant de travail. Nous voudrions cependant qu'elle ne fût pas indigne de lui ; aussi avons-nous cherché à traiter à fond les parties vraiment importantes du sujet.

D'ailleurs il fallait se hâter ; le papier des feuilles tirées depuis plus d'un quart de siècle vieillissait ; cette édition était annoncée depuis si longtemps que, vu surtout la rareté de l'édition primitive, on l'attendait avec impatience ; et puis surtout il ne nous paraissait pas juste de garder trop longtemps par devers nous des documents intéressants et d'interdire ainsi à d'autres travailleurs un sujet qui peut être le point de départ d'autres études. Ce sont ces raisons — et il y en a d'autres — qui nous ont poussé à terminer le plus tôt possible, et en négligeant d'autres travaux plus intéressants peut-être, cette

nouvelle édition de Nostredame. Nous souhaitons qu'elle serve à mieux faire aimer la littérature provençale et à dissiper définitivement les erreurs et les mensonges qui ont si longtemps gâté l'histoire de cette littérature ; c'était le vœu le plus cher de Chabaneau ; c'est aussi le nôtre.

J. ANGLADE.

Toulouse, juin 1912.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Notes biographiques

Jean de Nostredame. — Michel de Nostredame, le prophète. — César de Nostredame, l'historien. — Sa famille. — Ses amis : Jules-Raymond de Soliers. — Le milieu aixois au XVIe siècle : le Parlement. — La Noblesse. — Historiens, savants. — Les troubles religieux.

« Jean de Nostredame, frère puiné de Michel, le célèbre astrologue, naquit à Saint-Rémy de Provence, vers l'an 1507 (1), de Jacques de Nostredame, notaire, et de Renée de Saint-Rémy (2). Il mourut probablement à Aix en 1577 (3), âgé d'environ soixante-dix ans. Son aïeul paternel, Pierre de Nostredame, et son aïeul maternel, Jean de Saint Rémy « personnes illustres, dit J. de Haitze (4),

(1) D'après Goujet, *Bibliothèque française*, VIII, 300, qui ne cite pas ses autorités.

(2) Cf. César de Nostredame, *Histoire et Chronique de Provence*, p. 726. Michel était né le 14 décembre 1503.

(3) Cela résulte, à défaut de dates précises, comme on les a pour son frère Michel, d'un passage de l'*Histoire de Provence* de son neveu César, appuyé du témoignage de J.-R. de Soliers. César, dans la préface de l'ouvrage cité, dit, sous la date du 12 septembre 1614 (p. 17), que son oncle est mort depuis trente-six ans. J.-R. de Soliers, d'autre part, dans la dédicace de son ouvrage au roi Henri III, datée de 1577, parle de Nostredame, son ami, comme décédé depuis peu de temps (*nuper defunctus*). C'est donc à tort que La Monnoye, Achard, la *Biographie Universelle*, la *Biographie Générale* et d'autres ouvrages le font mourir en 1590.

(4) *Vie de Nostradamus* (Michel), p. 6.

dans la médecine et les mathématiques », furent médecins ordinaires, le second du roi René, le premier du duc de Calabre, son fils (1). Il eut, outre Michel, un grand nombre d'autres frères dont un nous est connu par une mention expresse de César de Nostredame, à savoir Bertrand de Nostredame, qui épousa « damoiselle Pomine Rousselle, fille du seigneur d'Allamanon. » (2)

Fils de notaire, comme on l'a vu, Jean de Nostredame suivit une carrière peu différente de celle de son père (3), car il devint, à une date qu'on ne peut préciser (4), procureur en la Cour du Parlement de Provence, charge qu'il conserva sans doute jusqu'à sa mort, ou à la veille de sa mort, car il est ainsi qualifié sur le titre de ses *Vies des poètes provençaux*, publiées en 1575.

Le père Bougerel et l'abbé Goujet (l'un copiant l'autre ?) s'accordent à dire qu'il avait été élevé à Aix,

(1) Voir ci-après *Chronique de Provence*, p. 254-258.

(2) *Histoire et Chronique de Provence*, p. 332. C'était aussi probablement un autre frère que le *Pierre de Nostredame* qui fut trésorier de la ville d'Arles en 1544, 1545, 1547, 1549. *Musée d'Arles*, 5e série, p. 234.

(3) [Cf. *infra*, p. 18.]

(4) En 1552, il l'était déjà, comme en témoigne la dédicace de son frère, en tête du *Proesme* de la deuxième partie du *Traité des fards et confitures...* : « A Maistre Jean de Nostredame, procureur en la Court du Parlement d'Aix-en-Provence, Michel de Nostredame, médecin, envoye salut et félicité. » Nostradamus « fit pendant longtemps, avec honneur, la fonction de procureur au Parlement de Provence. » J. de Haitze, *Vie de N. D.*, p. 158.

[Dans les *Essais historiques sur le Parlement de Provence*, par Cabasse (1826, 3 vol.), on trouve, en tête du premier volume, la liste des premiers présidents, présidents, conseillers, avocats généraux, procureurs généraux. Mais les « procureurs », — les « avoués » de nos jours, — ne figurent pas sur cette liste. Ils ne figurent pas non plus dans la *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence* de Balthazar de Clapiers (Aix, 1909), ni dans les histoires du Parlement manuscrites que j'ai pu consulter à Aix.

Dans le registre *Luna* de la Cour des Comptes d'Aix se trouve une lettre de « naturalité » en faveur de Jacques Nostradamus, habitant de Saint-Rémy. *Arch. des Bouches-du-Rhône*, série B, reg. 36 (*Luna*). Le registre va de 1473 à 1542.]

dans la maison de Pierre Antoine de Rascas de Bagarris (1), le futur garde des antiques et médailles du roi Henri IV. C'est un anachronisme évident. Il doit s'agir du grand-père de celui-ci, c'est-à-dire de François de Rascas de Bagarris, conseiller au Parlement dès 1536, qui fut en 1562, au plus fort des troubles, nommé gouverneur d'Aix par le comte de Sommerive, et qui dut être en effet un des protecteurs de Nostredame.

S'il faut accepter cette donnée comme exacte (2) (et aucune invraisemblance ne s'y oppose), à quel titre était-il entré dans cette maison et à quel âge ? Probablement, dans l'affirmative, après ses premières études, comme secrétaire et pendant qu'il faisait, à l'Université, ses études de droit. D'autre part, s'il faut en croire de Haitze, il aurait été secrétaire de Boniface de Seguiran (3), seigneur de Vauvenargues, et ce serait en « écrivant sous lui, qu'il se serait rendu habile en l'histoire de Provence. »

Les deux renseignements ne sont pas inconciliables. D'après l'abbé Goujet, que le P. Bougerel répète en l'abrégeant, « Jean de Nostredame fut un des meilleurs poètes

(1) *Le Parnasse Provençal*, p. 9. Voici quelques notes sur les Bagarris. François de Rascas, seigneur du Muy et de Bagarris, est conseiller en 1543 (Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*, II, p. 208). En 1562, il est nommé gouverneur d'Aix (Haitze, II, 350). Pierre de Rascas de Bagarris est né à Aix en 1562 et mort en 1620. Nostredame a introduit un chevalier de Bagarris dans la vie de Guillem de Bargemon (p. 98).

(2) Si nous en croyons le titre de la *Vie de saint Hermentaire*, l'auteur anonyme de cette vie l'aurait composée en 1540, à la requête de Mme de Bagarris. Or, nous verrons que l'auteur n'est autre que Jean de Nostredame, et la date qu'il mentionne est fort vraisemblable.

(3) [Voici, sur Boniface de Séguiran, quelques renseignements que nous empruntons à de Haitze, *Histoire d'Aix*. En 1524, il est condamné, en même temps que le prévôt de Prats et le vieil assesseur Guérin, à être décapité, pour avoir suivi le connétable de Bourbon. Le seigneur de Prats fut exécuté, les deux autres le furent en effigie (II, p. 113). En 1530, le roi lui fait grâce et ses biens lui sont restitués (II, 121). En 1536, pendant l'invasion de la Provence par Charles-Quint, il donne, avec Fouquet Fabri, l'exemple de détruire les approvisionnements en grains qu'ils possédaient, pour que l'ennemi n'en profitât pas (II, 148).]

provençaux de son temps et les chansons qu'il composa furent estimées de ses contemporains. Mais on n'a point recueilli ses poésies. » Ce qui est confirmé par ce que nous savons d'ailleurs : car Nostredame est qualifié par Raymond de Soliers, son confident, de *poeta egregius ;* et la plupart des vers qui émaillent [son livre] comme prétendus extraits d'œuvres d'anciens troubadours, sont certainement de sa façon. Mais les deux auteurs se trompent certainement et confondent l'oncle avec le neveu, c'est-à-dire avec César, lorsqu'ils ajoutent : « On trouve seulement quelques vers [*françois*, dit Bougerel] à la tête de quelques ouvrages publiés de son temps. Il a passé aussi pour excellent musicien et bon joueur de luth, instrument qui était alors fort à la mode. » On sait en effet que César de Nostredame fut renommé à ce dernier titre, et d'autre part, qu'on trouve des vers français de lui aux premières pages d'un assez grand nombre de livres de ses contemporains, tandis qu'on n'en a encore rencontré nulle part un seul de son oncle (1). »

(1) La rédaction de Chabaneau s'arrêtait ici; nous avons dû même la modifier quelque peu dans les pages qui précèdent et ajouter quelques notes. M. Paul Roman, bibliothécaire à la Méjanes, à Aix, qui a bien voulu faire des recherches pour moi avec une obligeance dont je lui suis profondément reconnaissant, m'a écrit, à la date du 9 mai 1912, la lettre suivante, où l'on trouvera un renseignement précieux :

« Moun car Mèstre e Ami,

» Vèni de metre la Mejano à bassa pèr vous trouva traço dóu famous Jan Nostradamus.

» Ai vist tóutei leis istòri manuscrito dóu Parlamen de Prouvènço que soun dins nouestei couleicien. Ni dins leis uno, ni dins leis autro ai pouscu releva la mendro citacien de nouestе personnàgi.

» Acò se coumpren un pau : lei proucurour au Parlamen — qu'èrou ço que vuei apelan d'*avoua* — èrou nouma pèr lei presidènt o meme pèr lei counseié. Tout au bas de l'escalo dei dignitarí, èrou de bèn pichot sire que devien se teni à geinoun durant lou pleideja deis avoucat, Aquelo óubligacien, que mancavo segur d'agramen, fuguè rapourtado en 1697 soulamen, mai d'un siècle après la mouert de J. de N.-D.

Voilà tout ce qu'on sait d'à peu près certain sur Jean de Nostredame et il faut avouer que c'est peu de chose. L'*Histoire de Provence* de César, son neveu, nous fournit

» Ai vist, tambèn, tóutei nouéstei mss. ounte auriéu pouscu trouba quaucarèn, dins la segoundo mita dóu siècle XVI^{n}. Tout es esta van.

» Lou marquis de Boisgelin, dins sa « Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence », publicado d'après lei mss. de Clapiers, cito pas lou noum de Nouesto-Damo.

» Lei registre de Clapiers (Batisme, mariàgi, sepóuturo) soun egalamen mut. Tout ço qu'ai trouva aqui es un ate de batisme de Anne, fille de noble Charles Nostradamus, dóu 1e de febrié 1590, tira de la parròqui d'Allenc (B.-d.-R.); e 2e lou decès de damo Madaleno Nostradamus, véuso de Mre Claude de Perussis, baroun de Lauris, ensepelido à Lauris (Vaucluso), lou 7 d'abriéu 1623.

» De Haitze, dins soun mss. « Extraits des Registres des notaires d'Aix », n° 1132, parlo nimai pas de N.-D.

» La souleto mencien qu'ai trouva — e me parèis proun impourtanto — es dins lou mss. de de Haitze « Recueil de pièces sur la Provence », t° III, p. 443, pourta sus nóueste catalogue dei mss. ei n° 726-732.

» Aqui, à la pajo 443, li a un caièr qu'a pèr titre : « Le notariat d'Aix, ou la topographie des actes publics entre particuliers dans cette capitale de la Provence, par P.-J. de Haitze, 1734. » Es un catalogue alfabetique dei *noutàri d'Ais*. A la letro N. se legis :

De Nostradamus (Jean) en la pratique de Jacques Gigasque, tenue par Lieutaud.

» Aquelo simplo noto, que tèn rèn de maï, m'a naturalamen adraia vers lei noutàri de nouesto vilo.

» Siéu esta proun urous pèr descurbi l'estùdi que gardo lei minuto de Jan de N.-D., es aquelo de Me Gustàvi Mouravit.

» M. Mouravit m'a respoundu que sei registre dei tèms passa, mes en ordre pèr soun predecessour Me Bremond, soun esta counsulta pèr un biblioutecàri d'Avignoun que leis a leissa à bóudre et que lei recerco sarien longo et proun peniblo. Mai m'a douna counei-sènço de soun repertòri que pouerto efetivamen lou noum de Jan de Notre-Dame entre Bonety (Jacobus) e Bellon (Jean). Malurousamen soun repertòri pouerto ges de dato pèr J. de N.-D., mai un de sei prodecessour pourtant aquelo de 1543 e un de sei sucessour pourtant aquelo de 1555, es naturalamen entre aquélei doues dato que Jan de N.-D. a eiserça sa cargo.

» Vaqui lou resultat de mei recerco.

» J. de N.-D. a-ti quita sei founcien de noutàri pèr aquélei de proucurour au Parlamen ?

» Sarié-ti esta simplamen noutàri e noun proucurour ?

» M'es esta impoussible de rèn trouva que me fissèsse sus d'aquélei poun. »

quelques renseignements sur la famille des Nostradamus (1). Pierre de Nostre Dame, dit-il, était un « fameux

(1) Les Nostredame se sont appelés d'abord Nostradame, puis Nostredame, pour *francialiser* (*sic*) leur nom, comme le remarque de Haitze dans sa *Vie de Michel de Nostradamus*. Il ajoute que plusieurs Provençaux avaient francisé leurs noms, « tant ils l'étoient de cœur. » Nostradamus est la forme latine, qui a été donnée indifféremment, au XVIe siècle et plus tard, aux noms de Jean et de Michel ou de César ; mais comme c'est principalement Michel qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Nostradamus, nous appellerons son frère Jean de Nostredame, ou Nostredame tout court. La forme italienne est Nostradama.

En 1513, d'après un document du temps, parmi les Juifs convertis de Saint-Rémy, est cité un Foulquet de Nostredame (*Revue historique de Provence*, I, 151). A Arles se trouve, d'après le même document, Pierre de Nostredame (p. 153). Pour Aix, on remarque Pierre de Sauvecane et Raimond Sauvecane, et on lit en note : « Les Silvecane d'Aix descendent de celui-ci. » Guillaume de Sylvecane est cité dans la vie de Hugues de Pena (p. 89).

Nostredame parle de son bisaïeul maternel, Jean de Saint-Rémy, dans sa *Chronique de Provence*, *infra*, p. 254. Un registre des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (B 2607 ; ann. 1481-1504) contient les comptes de Jean de Saint-Rémy, clavaire de Saint-Rémy.

De Berluc-Pérussis avait envoyé à Chabaneau les notes bibliographiques suivantes au sujet de Nostredame. Nous indiquons, quand il y a lieu, leur valeur.

Le Gay Saber, n° 17 (insignifiant).

Catalogue des livres du comte Portalis. Paris, 1859, art. 1935.

Goujet. *Bibliothèque françoise*, VIII, p. 295, 302 ; 465-466.

Rouard. *Bibliothèque d'Aix*, p. 66-67. (Vu par Chabaneau.)

Pierquin. *Histoire des Patois*, p. 301. Niceron, tome XXXI, p. 139, 146 (Simples notes bibliographiques sur les deux traductions de Crescimbeni).

H. Fortoul. *Revue des Deux-Mondes*, 1846, t. XIV, p. 549 : c'est un article sur le livre de Fauriel, *Histoire de la littérature provençale*.

Il y a plusieurs Histoires manuscrites du Parlement de Provence, à la Bibliothèque Méjanes (le P. Bicaïs, etc.). Nous avons consulté celle qui porte le n° 936, qui contient (p. 321 et suivantes) l'histoire des « choses survenues au Parlement » pendant une très grande partie du XVIe siècle. Le nom de Nostredame n'y paraît pas. Le ms. 1201 de la même Bibliothèque renferme de courtes notices sur cent vingt-cinq écrivains de Provence. L'article sur Jean de Nostredame paraît tiré tout entier de la *Bibliothèque* de Du Verdier. Une généalogie des Nostradamus (par Louis Gimon) a paru dans le journal bi-mensuel *La Provence*, publié à Marseille (voir 1er octobre 1883). Elle apporte peu de faits nouveaux.

et docte médecin, bien versé aux langues, bisayeul de Michel, lequel de ce temps fut mis au service du duc de Calabre, qui le retint toujours depuis, ainsi que fit le bon René. Et parce qu'il avoit choisi pour sa devise une roue brisée d'argent, en un champ de gueules, avec ce mot *Soli Deo*, ceux qui sont yssus de luy, tant à Saint Rémy qu'à Sallon, ont continué la mesme enseigne de père en fils jusques icy. »

César se souvient que Charles IX, passant à Salon (en 1564), reçut Michel de Nostredame, et voulut voir « toute sa petite famille jusques à une fille de laict. Et de ce me souvient fort bien, car je fus de la partie. » (P. 802.) César avait à cette époque neuf ou dix ans, car en 1555 il était au berceau quand son père lui dédia ses *Centuries*. (*Hist. de Prov.*, p. 776.) Michel de Nostredame meurt en 1566 « le ij juillet, jour de Nostre-Dame. » (*Ibid.* p. 803.) En 1582 meurt la mère de César (P. 883). Quant au troisième frère de Jean de Nostredame, Bertrand, voici comment son neveu César s'exprime sur son compte : « Si lui fai-je cette faveur [de parler de cette famille] en faveur d'un mien oncle paternel, qui, ayant été marié à une damoiselle de ceste maison [d'Alamanon] il y a plus de septante ans, a eu cest heur de voir les fils de fils de ses fils avant que sortir de la vie » (p. 332).

Nous sommes assez bien renseignés sur le frère aîné de Nostredame, Michel, le prophète. Il existe sur lui une vie manuscrite due à un poète salonais du XVIIe

(1) La bibliographie « nostradamique », en ce qui concerne Michel, est très abondante. Contentons-nous de quelques notes. Œttinger, *Bibliographie biographique*, c. 1322, donne l'indication bibliographique suivante : « Tronc de Condoulet [*sic*] (Palamède), *Abrégé de la vie de M. Nostradamus*, Salon, s. d. in-4°. Cette notice, extrêmement rare, ne sontient que 12 pages ». Nous empruntons au même Œttinger (col. 1322) les indications bibliographiques ci-après. Jaubert (Etienne). *Vie de M. Nostradamus...* Amsterdam, 1656 ; *Ibid.*, 1668 ; Cologne, 1669. [Anonyme.] *Vie et Testament de M. Nostradamus...*, Paris, 1789, in-12. Voir sur ce testament, Tamizey de Larroque, *Revue d'histoire littéraire*, 1905, p. 407.

siècle, Tronc de Codolet, qui a écrit des poésies françaises et provençales, entre autres une comédie en trois actes *Leis Fourbaries dau Siecle* ou *Lou Troumpo qu poou*, représentée à Salon en 1684. Cette vie est un opuscule d'une soixantaine de pages intitulé *Abrégé de l'histoire de Michel Nostradamus*. Voici ce qu'il contient : naissance de M. Nostradamus, légendes sur son enfance, sur ses études à Avignon, puis à Montpellier, sa connaissance avec César Scaliger à Agen, son premier mariage dans cette ville, son second mariage à Salon, ses cures à Aix et à Lyon, ses rapports avec les souverains de Savoie, Catherine de Médicis, Charles IX, etc. (1).

De Haitze a également écrit une biographie de l'auteur des Centuries. Elle est dédiée « à la postérité, pour la gloire immortelle de la Provence, féconde en grands hommes. » Nous ferons plusieurs emprunts à cette dernière, qui paraît assez véridique, malgré l'enthousiasme de l'auteur pour les deux frères Nostredame, en qui il ne veut voir que des illustrations de la Provence, ce qui le rend singulièrement indulgent pour l'auteur des *Vies* (2).

(1) D'après une lettre de M. R. Bonafoux adressée à Chabaneau et datée de Salon, 15 avril 1882.

(2) Pierre-Joseph [de Haitze]. *Vie de Michel de Nostradamus*, Aix, 1712; XII+186 p. Pierre-Joseph est le nom sous lequel cet auteur a publié la plupart de ses ouvrages. Il appelle *Bibliothèque Joséphine* sa Bibliographie historique de Provence, dont le manuscrit est à Aix. Quant à son nom, il paraît qu'on le prononçait d'*Ache*, d'après une note manuscrite qui se trouve sur un exemplaire d'un de ses ouvrages, à la Bibliothèque de Toulouse, et qui paraît contemporaine de l'auteur. Il y a aussi sur ce point d'autres témoignages; cf. Achard, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, III, 590.

Chabaneau a relevé deux quatrains en provençal parmi les centuries. Les voici, d'après sa copie, faite sur l'édition de 1568 (Lyon, Benoist Rigaud).

Centurie XXVI :

Lou grand eyssame se levera d'abelhos
Que non sauran don te siegen venguddos
Deuech l'ebousq, lougach dessous las treilhos
Ciutad trahido per cinq lengos non mudos.

Michel se serait marié une première fois à Agen, si on en croit un de ses biographes du XVIe siècle (1). Un autre biographe (anonyme) (2) du XVIIe siècle rapporte qu'il se maria avec une dame Anne-Ponce Gemelle, dont il eut trois garçons et une fille : Michel, qui « composa quelque pièce d'astrologie », imprimée à Paris en 1663, le second fut César, le troisième se fit capucin, et c'est à cause de lui que, d'après notre biographe, César aurait inséré dans son histoire la propagation de son ordre en Provence

D'autre part, d'après le testament de Michel de Nostredame, il eut trois filles : Madeleine, Anne et Diane, ainsi que trois fils : César, Charles et André (3). « On ne sait, dit Haitze, quelle fut leur destinée ; tout ce que l'on en peut dire, c'est que l'une d'elles, entrée dans la famille des de Sève, en Provence, a conservé dans sa postérité, jusqu'à ce jour, le sang de Nostredame. »

On aura remarqué, en lisant Jean de Nostredame, qu'il fait de nombreuses allusions aux philtres amoureux, aux fards, aux recettes de toutes sortes, à la vertu des sim-

Centurie XLIV :

Deux gros de Mende de Roudés et Milhau
Cahours Limoges Castres malo sepmano
De nuech l'intrado de Bourdeaux un cailhau
Par Perigort au toc de la campano.

Chabaneau a relevé aussi quelques formes provençales à la rime : V, 27 : « non loing de la *mar negro : sol alegro* (nom propre) ; V, 55 : *contrades grenade ;* V, 63 ; *plogues* (plaies) : *vagues ;* VI, 94 : aux *sedifragues :* la poison taincte au sucre par les *fragues.* »

Le second des quatrains cités plus haut est rapporté par Borel, *Antiquités de Castres*, 2e partie, ch. XIX, p. 100, de la réimpression (Chabaneau).

(1) *Brief Discours sur la vie de M. Michel de Nostredame*, par Jean Aymes de Chavigny Beaunois, Lyon, MDXCIV. Cf. *Revue de l'Agenais*, 3e année, 1876, p. 127.

(2) *Eclaircissement des véritables quatrains de maistre Michel Nostradamus*, 1656. *Apologie pour Nostradamus, avec l'histoire de sa vie.* P. 30-31.

(3) Chabaneau, sans indication, mais sans doute d'après Haitze.

ples, etc. (1). Il est question de breuvage amoureux et d'antidote dans la vie de Rostang Bérenguier de Marseille. L'influence de Michel de Nostredame est sensible dans ces détails. Parmi les ouvrages du prophète, on en trouve un sur les « fardemens et senteurs », sur des recettes de toute nature (2). Le *Proeme* (p. 120) en est adressé à Jean de Nostredame, qui était déjà procureur au Parlement de Provence. Michel nous apprend que, de 1521 à 1529, il a beaucoup voyagé pour étudier les plantes et leurs vertus médicinales (p. 3). Il fait l'éloge de Scaliger, qu'il a connu à Agen, et du médecin François Valériole, qui vivait en Provence (p. 10). Michel n'est pas tendre pour la société de Salon : « Ici, où je fais ma résidence, je suis logé, pour la faculté de quoy je fais profession entre bestes brutes, et gens barbares, ennemys mortels de bonnes lettres, et de mémorable érudition... » (P. 213).

Le troisième des frères Nostredame n'a pas laissé de nom dans l'histoire. Nous noterons seulement qu'il avait épousé une demoiselle d'Alamanon (3). Aussi on remarquera avec quelle insistance l'auteur des vies des troubadours parle souvent de la famille de sa belle-sœur. (*Vies*, p. 16, 39, 104, 105, 130, 132, etc.)

Quant à César de Nostredame, il reste de lui des poésies assez nombreuses écrites en provençal et en français. La plupart sont des sonnets liminaires. Nous pouvons en citer qui se trouvent dans les volumes suivants : œuvres de Bellaud de la Belaudière (1595) (César de Nostredame

(1) « Une bonne femme fort aagée cueillant quelques herbes avant le soleil levant », p. 56. Cf. p. 62, l'herbe d'Anticyre, destinée à purger le cerveau de Peire Vidal.

(2) *Excellent et moult utile opuscule... la premiere* [*partie*] *traite de diverses façons de fardemens et senteurs pour illustrer et embellir la face...* Paris, 1556. Les « philtres » et « beuvandes amoureuses » y tiennent une très grande place. P. 45-46 : description de la peste d'Aix : il y était comme médecin, « stipendié » par le Sénat et le peuple.

(3) César de Nostredame, *Histoire et Chronique de Provence*, p. 332.

a même écrit la préface de ce volume, p. 11 à 28) (1) ; la *Barbouillado* de Pierre Pau(l) « escuyer de Marseille » (1595) ; (p. 4-7, ode de C. de Nostredame sur la louange et antiquité de la poésie provençale) ; *La Provence* de Pierre de Quiqueran (2) ; le recueil de Chasteuil-Gallaup, intitulé *Imitation des Pseaumes de la Pénitence royalle* (Paris, 1597).

Un recueil de ses poésies a paru en 1608 sous le titre suivant (3) : *Pièces héroïques et diverses poésies de César de Nostredame...* A Tholoze, Vve Colomiez et Raym. Colomiez, 1608, in-12. Parmi les *rimes spirituelles* on remarque l'*Oraison de Manassès*, roi de Juda, le *Martyre de Saint Etienne* (paraphrase de l'épître tirée des Actes des Apôtres, peut-être imitation du *Planh de Saint-Estève*).

Ces rimes, dit Mouan, sont suivies d'autres pièces sur divers sujets : *Dymos ou le bon larron*, *les Larmes de la Sainte Vierge*, *Ode pindarique* à Dupérier sur la mort de sa fille, *Plainte de la Provence* sur la mort d'Henri d'Angoulême, le *Songe de Scipion* (4).

Il avait aussi composé un long poème épique intitulé l'*Hippiade*, ou *Godefroy et les chevaliers*, dont Ch. Nodier a publié un fragment concernant les troubadours. Le manuscrit est de 1622. Le poème avait dix-sept chants ; il était écrit en vers de huit syllabes (5).

(1) Il y parle des troubadours à la page 25. Deux sonnets de C. de N.-D. sont adressés à M. Louis d'Aix et à Charles de Cazaulx, gouverneurs de Marseille.

(2) *La Provence de Pierre Quiqueran..., traduicte du latin par le sieur de Claret.* Tournon, 1614.

(3) Les renseignements qui suivent sont empruntés à un article de Mouan, paru dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, tome X (1873), p. 409-470, sous ce titre suivant: *Aperçus littéraires sur César Nostradamus et ses lettres inédites* (4) *à Peiresc.*

(4) Mouan, p. 436 et suivantes.

(5) Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1829, p. 77. 89. M. F. Gabotto a publié un court poème de César de Nostredame en l'honneur du duc de Savoie, Charles Emmanuel, lors de son incursion en Provence en 1590-1591 : *Revue des Langues Romanes*, 1895, p. 229, sq.

Enfin César de Nostredame est connu comme auteur de l'*Histoire et Chronique de Provence*, qu'il a composée d'après les notes de son oncle Jean, et sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

César était en même temps un peintre distingué et plusieurs de ses dessins à la plume sont excellents. Dans une lettre à Peiresc (1628), César lui annonce qu'il lui envoie les portraits du sieur de Craponne et de Soleriis (1) (lequel des Soliers ?). Parmi les manuscrits de la bibliothèque Méjanes on remarque un beau volume in-folio carré intitulé : « Registre de tous les Seigneurs, gentilshommes et familles nobles de la comté de Provence, avec leurs armoiries et blasons. » On l'a attribué à César de Nostredame (2).

La sœur de César, Madeleine de Nostredame, eut de Claude de Pérussis, baron de Lauris et d'Oppède (3) (mort à Paris à l'âge de trente-trois ans), un fils naturel, qui se fit d'Eglise. César de Nostredame parle du baron de Lauris en beau-frère sans rancune (*Hist. de Provence*, p. 685). Mais il a une phrase cruelle pour le père de Claude, le président François de Pérussis : « Ces malheurs ne vid le président de Lauris, qui le mois d'avril alla rendre compte de sa vie a tout sa gibecière de veloux violet et ses escus, au tribunal d'un plus grand, et plus riche Iuge que luy » (4). Le rapprochement de ces deux passages, dit M. de Berluc-Pérussis, indique bien clairement que

(1) Mouan, p. 460.

(2) Mouan, p. 448. Cf. le portrait de Béatrix de Provence, à la fin du volume.

(3) « Claude, baron de Lauris, qui fut l'un des plus accomplis gentilshommes de son temps, joueur de luth très excellent, dont je puis dire quelque chose. » César de N. D., *Histoire de Provence*, p. 685.

Ce Claude était né à Aix le 1er décembre 1551 ; il est reçu à l'Université d'Avignon en 1573 ; les lettres royales du 18 mars 1575 lui donnent la survivance de l'office paternel (Notes communiquées à Chabaneau par de Berluc-Pérussis).

(4) *Hist. et Chron. de Provence*, p. 852. (Communication de Berluc-Pérussis à Chabaneau, décembre 1881.)

BEATRIX DE PROVENCE

d'après un dessin de César de Nostradame.

le fils aurait voulu épouser Mlle de Nostredame, et que le père avait empêché le mariage (1).

Enfin un frère de César, Charles de Nostredame, se distingua également dans la poésie provençale. « Nous en avons encore quelques-unes [pièces provençales] dont la principale est une ode sur la louange et l'antiquité de la poésie provençale. Aussi ces pièces lui avoient procuré cette haute estime que d'être mis au rang entre les trois premiers poëtes provençaux de son tems. Témoin ces vers, qui furent faits alors sur ce sujet :

Pour retirer de l'Orque un poëte guerrier,
Un provençal honneur, il faut que l'on couronne
Louis, Charles et Pau, de chêne et de laurier.

Ces trois poëtes étoient Louis de Belaud, Charles de Nostredame, et Piere Pau, qui s'étoient encore tous trois signalés dans la profession des armes (2). »

Les auteurs s'accordent à dire que les Nostredame étaient des Juifs convertis. Voici le témoignage de J. de Haitze (3). « Les principaux d'entre les Juifs exerçoient la médecine qui estoit jointe à la pharmacie. Les rois et les grands seigneurs s'en servoient et quand les premiers étoient religieux envers l'Eglise, ils portoient ces mé-

(1) On peut voir sur Claude de Perussis : 1° *Etat de la Provence*, par l'abbé R. de B. (Robert de Briançon), 1693, t. III, p. 57; 2° *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, 1743-1750, article Pérussis; 3° *Archives des Bouches-du-Rhône*, insinuations de la sénéchaussée d'Arles, reg. 5, f° 60; 4° *Bibliothèque Méjanes*, à Aix, fonds Roux Alphéran, registres mss. de M. de Clapiers, état civil d'Aix. (Communication de Berluc-Pérussis.)

(2) De Haitze, *Vie de Nostradamus*, p. 154. Au sujet des prédictions de Michel de Nostredame, de Haitze renvoie au *Janus Gallicus*, à l'ouvrage intitulé l'*Eclaircissement des véritables quatrains de N.-D.* (1656) et à la *Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire*, par Guynaud.

(3) *Histoire d'Aix*, I, 445. De Haitze, né vers 1657 à Cavaillon, est mort à Tretz en 1737.

decins à se faire chrétiens, pour ne pas donner mauvais exemple à leurs sujets, sur le fait de l'observance des lois canoniques (qui défendoient d'employer des médecins juifs). Témoins les aïeux paternels et maternels de Nostradamus qui étoient médecins du roi et du duc de Calabre, qui, véritablement revenus de leur *obcœcation*, ne furent pas moins recommandables par leur piété chrétienne que par leur science physicale (1). »

Haitze, qui est cependant un des premiers qui aient contesté la bonne foi de Jean de Nostredame, s'exprime sur son compte en termes élogieux. Après avoir rappelé qu'il exerça longtemps et avec honneur sa charge au Parlement de Provence et qu'il fut un grand ligueur, il ajoute : « Ce Jean sçavoit quelque chose de plus que la chicane du palais. Il étoit versé dans l'histoire de son païs, et même avoit entrepris sur les mémoires qu'il en avait de ses aïeux, de la donner au public. Ce que César, son neveu, suivant en cela ses traces, acheva. Nous avons pourtant de ce procureur l'histoire des troubadours de Provence, qu'il publia en 1575. » Et il ajoute les réflexions suivantes, où il essaye de caractériser les vertus morales et les qualités intellectuelles qui paraissent avoir été l'apanage de cette famille : « Ainsi l'on void qu'il y a des races en qui la vertu est hereditère en la personne de tous ceux qui en descendent, familles semblables à ces arbres de bon plant, dont tous les fruits sont également bons. »

Passons sur ce jugement vraiment trop flatteur de Haitze. Une chose est vraie, c'est que ces membres de la même famille ont certains traits communs. Ce sont surtout des gens d'imagination. Michel est une sorte de savant, et, par certains côtés, un humaniste ; mais c'est avant tout un « visionnaire ». Jean et César le sont aussi, quoique dans une moindre mesure : leur imagination ne s'exerce que sur le passé. Ils avaient, l'un et l'autre, du goût pour les choses de l'esprit, pour les recherches his-

(1) *Vie de N.-D.*, p. 158-159.

toriques (1). Mais ces dons et ces qualités — plus sensibles d'ailleurs chez César que chez l'auteur des *Vies* — sont gâtés par une rare inconscience ; ils se sont plu à falsifier l'histoire au profit de leur province, ce qui peut atténuer leur faute, ou au profit des grandes familles du pays, ce qui n'a plus d'excuse.

Comme la plupart des Juifs convertis, les Nostredame appartenaient à la petite noblesse du temps. Les fonctions de procureur au Parlement mettaient l'auteur des *Vies* dans la deuxième catégorie — il y en avait cinq — des citoyens de la ville d'Aix (2). Il était « gentilhomme provençal » et citait avec complaisance ses aïeuls (3), anciens médecins du roi René.

Il y aurait quelque intérêt à reconstituer la « Bibliothèque » de Jean de Nostredame. Il avait, dit-il dans le *Proesme*, ramassé çà et là de « beaux livres, escripts en lettres de main (4) tant en latin, françois que provensal », qui lui furent dérobés au temps des troubles de 1562 (p. 12). Il avait aussi une « infinité de livres », traduits en langue provençale, principalement des vies de saints. Il y a là sans doute quelque exagération, et peut-être quelque mensonge, comme le prouve la mention des ouvrages des trois « monges » faite dans ce même passage. Il semble peu connaître les classiques ; il cite une fois Homère et Virgile, une autre fois Vitruve, mais fait peu d'allusions à l'antiquité.

Il semble qu'il eût surtout du goût pour les études historiques. On verra, dans l'étude des sources de sa *Chronique*, le nom des auteurs qu'il a cités. Ce sont

(1) Jean de Nostredame, parlant de ses neveux, dit qu'ils ont diverses occupations, mais qu'il sont « tout adonnés aux lettres. » Lettre à Scipion Cibo, p. 263.

(2) De Haitze, *Hist. d'Aix*, II, p. 211.

(3) Cf. p. 254, 258.

(4) Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (n° 4659) des *Statuts d'Avignon* porte, d'après R. de Maulde (*Coutumes et Règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle*, Paris, 1879) la mention suivante : Liber est Nostradami don[o] dati, MDLXV... De Nostredame, 1577 (d'après Chabaneau).

surtout les grandes compilations du temps qu'il connaît : la *Chronique de Savoye*, de Paradin, probablement la *Chronique de Bourgogne*, du même auteur, et les *Annales d'Aquitaine* de Bouchet. Dans sa chronique en provençal il cite Sigebert, Gaguin, Munster, Paul Emile de Vérone, Naucler, sans compter les *Grandes Chroniques* et les *Grandes Annales*, l'*Estat de l'Eglise*, etc.

En dehors de ces compilations historiques, Nostredame connaissait les auteurs suivants, qu'il énumère dans sa lettre à Scipion Cibo : Dante, Pétrarque, Boccace, Equicola, Velutello, Landino, Gesualdo, Bembo, Speroni. Quelques-uns de ces noms se retrouvent dans l'Epître liminaire : mais on y voit, en plus, Cino da Pistoia et Guido Cavalcanti, inséparables du nom de Dante, Balthazar Castiglione, dont il connaît « le Courtizan », l'Arioste (traduit par Jean des Gouttes), Lodovico Dolce, et « plusieurs autres tant anciens que modernes escrivains tuscans, » ce qui est sans doute une exagération de Nostredame ; il cite aussi Jean Le Maire de Belges (p. 10). Nous verrons, dans l'étude des sources des *Vies*, les emprunts qu'il a faits aux Italiens.

Nostredame connaît la *Dame sans merci* d'Alain Chartier. Il l'attribue une fois à Peire Rogier dans ses *Vies* ; mais dans le *Glossaire* il cite son véritable auteur. Il renvoie à sa *Pastourelle* sous les mots *folour*, *guarentya* et à la *Belle Dame sans merci*, dont il cite quelques vers, sous les mots suivants : *gualiadour*, *honnyr*, *lauzengier*, Enfin il cite le mot *jongleur* dont Alain Chartier, dit-il, a souvent usé.

Il a aussi connu le Roman de Blandin de Cornouailles, comme on le voit par la fin de la vie de Richard (p. 86).

A-t-il connu également la *Chanson de Sainte Foy ?* C'est probable : voici en effet deux vers qui en rappellent le début :

Touta l'Espagna e l'Arragon
A bautugat de sa razon (1).

(1) *Glossaire*, sub verbo *bautugar*.

Quant aux *Arresta Amorum* de Martial d'Auvergne, auxquels il semble faire allusion dans le *Proesme*, il ne les connaissait que de nom et n'avait jamais pu se procurer le volume (1).

Il avait à sa disposition un précieux dépôt, celui des Archives d'Aix, et aussi celles du comte de Sault (2). C'est chez ce dernier que se trouvait le célèbre chansonnier provençal, qui est une des principales sources de Nostredame dans les *Vies*. On y voyait encore la Vie de Saint-Honorat, la Légende de Notre Dame, les Prophéties de Merlin (3), les Miracles de Notre-Dame (en vieux français), un roman sur Tristan, le roman d'Ogier le Danois et celui de Guion de Bourgogne.

Jean de Nostredame ne paraît pas avoir laissé de mémoires, et, sauf la lettre à Scipion Cibo, on ne connaît pas encore de correspondance de notre personnage. Nous savons cependant, par divers témoignages, qu'il était fort lié d'amitié avec un des esprits les plus distingués du temps, Jules Raymond de Soliers (4), dont il a fait le « Moine des Iles d'Or ».

(1) Cela résulte du moins d'un passage d'une lettre de Chasteuil-Gallaup; Chabaneau, *Mss. provençaux perdus ou égarés*, p. 102.

(2) Voir sur les archives du château de Sault une lettre de Peiresc à Gassendi, 12 août 1633, *in* Tamizey de Larroque, *Correspondants de Peiresc*, IV, 363. Peiresc y parle d'un sieur de Sault qui lui a envoyé quatre manuscrits. Voir aussi la liste des manuscrits dans le ms. 1769 de Carpentras, qui contient toute une série de catalogues faits par et pour Peiresc: la liste comprend vingt-huit articles (f° 309).

(3) Peut-être le chansonnier provençal T, qui contient une partie des Prophéties de Merlin et qui a ce titre au dos de la reliure.

(4) Voici sur Soliers et ses manuscrits une note de Chabaneau. « Congrès archéologique de France, 5e session, Paris, 1884, p. 206-216. Notice sur les mss. de Solier. [L'auteur] ne connaît que quatre mss. de Soliers, les deux d'Aix, celui de Rouard, auj. Bibl. de Marseille, un autre (fragment d'une ancienne copie du XVIe siècle) dont le propriétaire n'est pas désigné. Il ne connaît ni Arles ni Carpentras. Le deuxième de la Méjanes n'est pas la copie de l'*original*, qui est dans la même bibliothèque. Il y a de grandes différences. Quant à 797 (l'original) [auj. n° 758], il n'a jamais été

Le personnage est intéressant et nous le connaissons assez bien, grâce à une biographie de J. de Haitze, qui l'appelle le premier écrivain général de Provence (1). De Haitze donne le plan général de l'ouvrage que Soliers avait consacré à sa province ; il y parlait, non seulement de l'histoire politique, mais aussi de l'histoire naturelle du pays. Il y vantait la beauté et la salubrité de la Provence, et célébrait son ancien langage et ceux qui ont écrit dans cet idiome. D'après un index qu'il a dressé, il avait consulté trente et un auteurs grecs et cent soixante-deux latins. Son ouvrage est dédié au roi Henri III ; la préface est datée d'Aix, 1577. Il avait dressé en outre des tables pour la mesure des jours et des nuits, deux cartes chorographiques de la Provence, l'une avec les noms anciens, l'autre avec les noms modernes. On lui doit des travaux d'astronomie.

« Jamais personne n'eut plus d'inclination pour l'étude que Soliers. Quoique son travail fût assidu, autant que son état pouvoit le permetre, il n'en étoit jamais rebuté... Il étoit à la fois jurisconsulte, historien, antiquaire, naturaliste, mathématicien, astronome et poëte... Il assembla un cabinet de raretés et de pièces curieuses, comme médailles, tableaux, estampes, vases antiques, chefs-d'œuvre d'artisans, coquillages... Ce cabinet étoit un ornement pour la ville d'Aix, quoiqu'il ne fût pas unique ; car il y en avoit encore un autre fameux, qui étoit celui de M. de Bagarris, de Rascas, honoré du titre de chiméliarque royal. Ce terme est grec ; il signifie un homme qui a

le ms. définitif de Soliers. Ce n'est pas d'après son texte, mais d'après le texte du ms. qui a servi de titre à Soliers-Méjanes [Aix, n° 759], que le fils Soliers fait traduire le livre I sur Marseille. Il est, comme nous l'avons dit, chargé de ratures et de notes marginales et suivi de 78 pages d'*additamenta*. C'est bien, comme l'appelle J. de Haitze, « un brouillard imparfait » (p. 216). Voir notre article de la *Romania*, 1912, p. 320 et seq.

(1) Cette biographie inédite se trouve à la Bibliothèque Méjanes d'Aix. Nous en avons publié de longs extraits, d'après une copie de Chabaneau, dans les *Annales du Midi*, octobre 1912. Il y en a d'autres manuscrits.

soin du cabinet du roi... Il y a apparence que M. de Bagarris réunit à son cabinet beaucoup de pièces sorties de celui de Soliers... Soliers étoit l'objet des recherches et de l'amitié de tous les doctes de son tems ; nous apprenons de ses écrits qu'il avoit été l'intime ami de J. de Nostradamus... et Jean, quoique procureur au Parlement, [p. 54] avoit du goût pour l'histoire, et surtout pour celle de son pays ; l'amitié qui étoit entre ces deux hommes étoit aparamment fondée sur l'inclination qu'ils avoient pour conaître et donner connaissance de leur commune patrie ; hors de là leur liaison seroit chose fort singulière ; Jean de Nostradamus étoit aussi ardent catholique que Soliers étoit outré et opiniâtre calviniste. On ne sçauroit pourtant douter de cette amitié, après la déclaration que celui-cy en fait, dans la dédicasse (1) de son ouvrage à Henry III, dans laquelle, parlant de Nostradamus, il l'appelle son familier, mort depuis peu... Il insinue en ce même endroit qu'ils s'étaient partagé le soin de la description des choses de la Provence ; que Nostradamus s'étoit chargé d'écrire son histoire depuis la transmission que Raoul fit de la Bourgogne à Conrad II jusques à son tems et que lui avoit pris soin de dresser son etat tel que l'ay déjà décrit... »

De Haitze ajoute que César de Nostredame doit à son oncle plus encore qu'il ne dit. Il énumère ensuite les savants auxquels Soliers rend justice dans son ouvrage. Ce sont : Jean Charrier d'Apt, avocat au Parlement, qui

(1) On lit dans Achard, *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin*, au mot Soliers (Jules Raimond de) : « il dédia cet ouvrage à Charles IX, probablement avant le massacre de la S. Barthelemi » (Soliers était protestant). Plus tard Soliers refondit son ouvrage et fit hommage de son ouvrage à Henri III, dans une préface datée d'Aix en 1577. N'ayant pu la publier à cause des troubles, il résolut de le faire sous les auspices de Catherine de Médecis et écrivit une préface en françois.

« Jean de Nostradamus en particulier était son administrateur et son ami. Ils s'étaient liés d'une étroite amitié, une ressemblance de goût pour l'histoire de leur pays les unissait, malgré la différence de religion. »

avait traduit en français les livres de l'art militaire de Machiavel ; Pierre de Quiqueran, « à cause de son ouvrage intitulé les éloges de la Provence ; les deux savants jurisconsultes d'Aix, Jean et Nicolas d'Arlatan ; le fameux médecin de cette même ville François Valérioli, dont le public a profité des utiles et savantes consultations ; Michel et Jean Nostradamus... Antoine d'Arene, natif de Soliers, renommé par ses vers et surtout par les macaroniques... Hugues de Soliers, natif de Laignon... Jean Vidal de Digne, conseiller au Parlement de Dauphiné... Pierre Aréode, médecin à Grenoble et natif de Forcalquier... Jean Pena, natif de Moustiers... Bernard Bertrand, natif de Monpezat... Honoré Castelnau, fameux professeur à Montpellier... Emeric, fameux poète, natif du Luc... Manaud Enquelpred..., natif de Beauveser ; Pierre Béringer (1). »

Parmi les auteurs dont R. de Soliers s'était servi, de Haitze cite : Gennade, Prosper d'Aquitaine, Saint Hilaire d'Arles, Pierre de Sabran, Hugues Soliers, Pierre de Quiqueran, André Pena et Fr. de Clapiers, « tous provençaux. »

De Haitze indique enfin quelques-unes des altérations qu'un « fourreur » de son temps s'est permis de faire dans l'ouvrage de Soliers. L'une est relative à l'Académie de Florège, où le « fourreur » a voulu introduire le nom d'un de ses ancêtres. Une autre de ces fictions « a été gobée tout de long par l'auteur de l'Histoire des troubles de Provence, qui étoit un écrivain à tout avaler » (p. 66). Le fourreur dont l'auteur parle ici était, d'après une note de Chabaneau, Louis de Cormis, président du Parlement de Provence (2).

(1) P. 58. Cf. maintenant *Annales du Midi*, octobre 1912, où l'on trouvera des extraits de la vie de J.-R. de Soliers.

(2) On lit à l'intérieur d'une des couvertures du ms. 758 d'Aix la note suivante : « Ce manuscrit original est passé par des mains barbares, ainsi que la chose est visible au premier aspect..., et il peut justement dire : *super dorsum meum fabricaverunt peccatum.* » Signé : « de Haitze à la postérité. »

Au début du XVIIe siècle on a publié une partie de l'ouvrage de Jules Raymond de Soliers sous ce titre *Les Antiquités de Marseille* (1). Il y est dit, à propos de Saint Honoré de Marseille (chap. XLIX), que Lupus, « l'un des plus notables docteurs de la France » avait entendu Saint Honoré à Lérins, comme aussi l'avait encore « ouy certain vieillard appelé Caprasius, qui a escrit quelque chose, peu toutesfois, et nous souvient avoir veu le livre escrit à la main entre les mains de Jehan de Nostradamus. » On trouve dans cet ouvrage la biographie de Folquet de Marseille (p. 174). « Nous avons veu ses poemes escrits à la main sur du parchemin, que Jehan de Nostradamus, l'un de nos amis, avoit et disoit avoir esté trouvez dans la maison d'Agoult, où, entre autres femmes illustres, il chante les louanges d'Adelasic, femme de Beral. »

François d'Agout, comte de Sault, dut être aussi un des amis ou plutôt un des protecteurs de Nostredame, qui connaissait ses « archives » (2) : c'est là que se trouvaient quelques « romans » français, des légendes ou vies de saints provençales, et surtout le riche manuscrit cité si souvent par Nostredame dans son glossaire. Les d'Agout ont d'ailleurs leur place dans les *Vies*, et cette fois à juste titre ; car le nom des d'Agout apparaît plusieurs fois dans les poésies des troubadours.

Nous connaissons, au moins de nom, deux correspondants, de Nostredame : c'est d'abord Pierre-Antoine Boyer (Boero) de Nice, dont deux lettres (en italien) (3) datées de 1573 se trouvent à la Bibliothèque d'Aix (ms. n°

(1) *Les Antiquitez de la ville de Marseille*, par M. Jules Raymond de Solier, jurisconsulte..., translatées de latin en françois par Charles Annibal Fabrot, advocat au Parlement de Provence. Cologny, MDCXV.

(2) Sur ces archives, cf. *supra*, p. 31.

(3) La première lettre porte la date de *1513;* dans la seconde, la date de *1573* a été aussi corrigée en *1513;* mais l'erreur est évidente : c'est *1573* qu'il faut lire. Les Pingons ont eu leur place dans les

761, p. 741). Dans l'une, Boyer lui communique, de la part de Philibert de Pyngon, marquis de Cusy, en Savoie, historiographe de la maison de Savoie, une notice sur la famille des Pyngons. Le marquis désirerait qu'il fût parlé de sa famille dans les *Vies ;* il demande en même temps des renseignements sur la maison des Baux et sur leur généalogie. Dans la lettre suivante, Boero lui envoie encore quelques notes sur la famille des Pingons et lui demande à voir le *Proesme* de son livre.

La lettre de Nostredame à Scipion Cibo nous fait connaître un autre de ses correspondants, qui devait être en relations avec plusieurs personnages de la société aixoise, amis de Nostredame : le seigneur de Mantin (probablement de Mantis, viguier d'Aix en 1561), le président d'Oppède et le chevalier de Lauris, qui a sa place dans les *Vies* (p. 98). Enfin parmi les personnes qui l'ont poussé à publier son ouvrage Nostredame cite, dans le *Proesme*, Scipion Cibo, Giudici, son traducteur, et Léonard Cosme, avocat au Parlement de Provence, ce dernier d'ailleurs peu connu.

La lettre à Scipion Cibo, que l'on trouvera p. 261-263 de la présente édition, nous est parvenue en copie et en original : ce dernier a été publié par M. V. Crescini (1).

Vies, cf. p. 124, Guilhen de Pyngon, archidiacre d'Orange. Il en est question aussi dans la *Chronique*, sous l'année 1250 (inédit, ms. d'Aix, p. 657) ; cf. César, p. 360. Le même ms. d'Aix contient une généalogie de la maison des Baux, p. 709 et suivantes.

Je n'ai rien trouvé de bien précis sur le personnage de Pierre-Antoine Boyer. Un *Antoine Boyer* se trouve parmi les correspondants de Peiresc, mais ce n'est pas le même personnage. Le registre B. 67 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (*Cour des Comptes*, ann. 1438-1579) renferme la copie d'un contrat entre la commune d'Hyères et *Pierre-Antoine Boyer*, religieux de l'ordre de Saint-François, du couvent de Nice, pour l'achèvement du port et du canal d'Hyères.

(1) *Un autografo di Jehan de Nostredame*, Padova, 1907. (Extrait du *Bollettino del Museo civico di Padova*, n° 3-4, ann. X (1907). Les détails qui suivent sont empruntés à cet excellent article. On ne connaît pas d'autre lettre de Jean de Nostredame.

Le personnage auquel est adressée cette lettre appartient à une des grandes familles d'Italie. Sa mère était Bianca Vigeri della Rovere, et c'est peut-être sa famille que Nostredame a voulu flatter dans sa biographie de Peire de Ruer (p. 112), *della Rovere*, comme dit le traducteur Giudici. Ce Scipion Cibo, dont le frère avait du goût pour les études botaniques, avait beaucoup voyagé : on le trouve à Lyon en 1559, à Nimes en 1561, à Vienne en 1565, à Massa, où il séjournait en 1570, et à Sienne, où il mourut en 1574. Il est très probable que Nostredame l'a personnellement connu. Il était allié à Cibo Malaspina, prince de Massa et Carrare. Nostredame, qui a flatté la famille de Malaspina, en la citant plusieurs fois dans ses Vies, veut encore flatter « l'illustre race de Cibo ». Ce n'est pas par hasard, observe M. Crescini, que la traduction de Giudici est offerte en hommage à l'*Illustrissimo et excellentissimo signore il signor* Alberico Cybo Malaspina.

Quant à Giudici, nous ne savons pas quels liens d'amitié l'unissaient à Nostredame ; mais c'était un grand personnage de la petite ville de Massa. Le prince Alberic Cybo Malaspina, à qui il dédia sa traduction, le nomma son agent à Rome, en 1561 ; il l'anoblit et lui confia, en même temps qu'à sept autres jurisconsultes, le soin de compiler les statuts de Massa. Il mourut en 1591, chargé d'honneurs (1).

On ne peut borner à ces noms les relations de Nostredame : elles devaient être plus étendues. Nous ne serons pas loin de la vérité en comptant parmi ses amis les membres du Parlement dont les familles ont une mention dans les *Vies*, et plus d'un personnage appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie aixoises.

L'original permet de combler une petite lacune, qui a son importance. Nostredame, énumérant les auteurs qui ont parlé des troubadours, dit qu'il n'a vu et lu que les suivants : Equicola, Le Velutel, Landin, Jesualde, Bembe, l'Esperon. Il faut y ajouter, d'après l'original, Dante, Pétrarque et Boccace.

Sur les Cibo, cf. *Studj di filologia romanza*, XII, p. 16 et sqq.

(1) Nous empruntons ces détails au livre de Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 42.

Le Parlement de Provence existait à Aix depuis 1501 et il avait acquis vers le milieu du XVIe siècle une certaine importance, car on y avait créé deux chambres nouvelles. Ses « officiers » appartenaient en général à de grandes familles du pays ; on retrouve souvent les mêmes noms pendant le XVIe, le XVIIe et même le XVIIIe siècles. Aix était aussi le siège du gouverneur de Provence et la noblesse provençale devait y habiter, ou du moins s'y réunir à l'époque de la tenue des Etats. D'autre part le niveau intellectuel de la bourgeoisie paraît avoir été assez élevé. Les savants n'y sont pas rares ; les sciences historiques comme les sciences mathématiques et surtout naturelles y sont en honneur. Il régnait aussi dans cette société aixoise du XVIe siècle un goût très vif pour l'archéologie et l'histoire locales ou plutôt régionales, car toutes ces recherches étaient inspirées par un patriotisme presque exclusivement provençal. La Provence n'avait pas encore perdu le souvenir de sa nationalité, détruite, officiellement, depuis 1481. C'est dans ce milieu que vécut Jean de Nostredame ; il ne sera pas sans intérêt de le faire connaître et d'examiner au moins rapidement les éléments dont il se compose.

Dans le monde du Parlement, nous pouvons citer, d'après de Haitze (1), le premier président Jean de Meynier (2), baron d'Oppède, successeur de Garçonnet. Il était lieutenant du roi en Provence. Il eut maille à partir avec l'avocat général Guérin, au sujet des hérétiques rebelles de Mérindol. Son nom, dit de Haitze, fut célèbre par toute l'Europe. « Il en reste encore aujourd'hui de curieux témoignages, par les belles compositions des poëtes et des orateurs de ce tems-là, pour chanter et publier, à l'envi les uns des autres, le triomphe de cet illustre personnage. » Il mourut en 1557.

(1) *Portraits ou Eloges historiques des Premiers Présidents du Parlement de Provence.* Avignon, 1727.

(2) Cf. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. CXXXVIII.

Il eut pour successeur Jean Augustin de Foresta, baron de Tretz, qui occupa le siège de 1557 à 1588. La famille était originaire de la Rivière de Gênes. Il était d'une irréprochable intégrité, jointe à une profonde littérature. Parmi les présidents à mortier du temps de Nostredame, citons : François de Pérussis, baron de Lauris (nommé en 1558), Garde, baron de Vins (1559), Louis de Coriolis (1568).

Parmi les conseillers du Parlement qui vivaient en 1562 de Haitze cite : André Pena, Jean d'Arcussia, Louis Antelmi, Charles de Châteauneuf, Claude Michaelis (*Histoire d'Aix*, II, 391). En 1571, un Vincens de Boyer était conseiller (1). Parmi les noms cités par Pitton (*Hist. de la ville d'Aix*, p. 540 et seq.), on relève encore ceux de Vincens Boyer (1570), Nicolas Flote (1569), Bertrand Deidier (1569), etc.

D'autre part on peut relever, dans les listes chronologiques dressées par Clapiers (2), les noms des conseillers suivants (entre 1550 et 1577, date de la mort de Nostredame) : Charles Chateauneuf, seigneur de Mollèges (nommé en 1554), Dedons d'Istres (1553), Louis Coriolis (1554), Guillaume Aimar (1554), André Pena (1556), Jean Arcussia, seigneur de Gardanne (1560), Pierre Séguiran (1568), Antoine Suffren (1568), Etienne Puget (1568), Nicolas Flotte (1569), Boniface Bermond (1570), Jean Rascas, seigneur de Bagarris (1570), Emenjaud, sieur de Barras (1573), etc.

Parmi les administrateurs de la ville citons les noms de Balthazar de Gérente, consul, et de Pierre Séguirani, assesseur, en 1558 (De Haitze, II, 306). En 1564 Antoine de Glandevez, seigneur de Pourrières, est consul ; Boni-

(1) Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, I, 182. On trouvera dans Cabasse, *op. laud.*, une liste des conseillers au Parlement d'Aix, de 1501 à 1790. Cf. aussi Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*. 1666. Voir enfin l'ouvrage récemment publié : De Clapiers, *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence*, Aix, 1909.

(2) *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence*, p. 57 et suivantes.

face Flotte, seigneur de Meaux, est assesseur (II, 373). Ces deux noms apparaissent dans les *Vies* des troubadours.

On a vu plus haut que Nostredame avait été pendant quelque temps secrétaire de Boniface de Séguiran. Ce personnage est un des premiers auteurs qui aient étudié l'histoire de la Provence. « Outre qu'il estoit versé dans la jurisprudence, dit de Haitze (1), il l'estoit encore davantage, ou pour le moins autant, dans la connaissance de ce qui s'estoit passé dans la province, par les grandes recherches qu'il avoit faites là-dessus dans les archives roïales de ce pays. C'est sur ces mémoires qu'il n'avoit pas eu le tems de manifester et de rédiger en œuvre historique, que François de Clapiers (2), un de ses gendres... a colligé tout ce qu'il a publié le premier sur l'histoire de Provence. Non seulement Clapiers avoit profité de ces collections, mais encore Jean de Nostredame et Blanqui, autre secretere de Boniface de Séguiran, qui tous deux s'estoyent rendus habiles en notre histoire en écrivant sous lui. De ce fond de recherches est sortie l'histoire de notre province, publiée seulement et habillée à la poétique par César de Nostredame, mais véritablement compilée par Jean de Nostredame, son oncle, d'après les mémoires de Séguiran, le fondateur de l'histoire de notre pays. »

La famille des Chasteuil-Gallaup, dont les descendants restèrent fidèles au souvenir de Nostredame (cf. *infra*, ch. III), était fixée à Aix depuis 1520. Louis de Gallaup,

(1) J.-P. de Haitze, *Histoire d'Aix*, II, p. 213.

(2) C'est en 1584 que parut l'ouvrage de Clapiers. « Il est vrai, dit de Haitze, qu'on nous donne auparavant lui le savant Denys Faucher, moine de Lérins, pour avoir composé une histoire de Provence. Mais, comme c'est là un ouvrage du XVIIe siècle, indigne, à cause des fictions dont il est farci, de l'auteur à qui on a voulu l'attribuer, son malheureux, mais convenable sort l'a fait rester manuscrit, dans l'obscurité et le mépris des savans. » De Haitze, III, p. 11 (d'après une copie de Chabaneau).

sieur de Chasteuil (1554-1598), fut l'ami de Malherbe, de Fauchet, de du Périer, de César de Nostredame (1).

Un autre personnage important de la société aixoise de l'époque dut être le suivant : Balthazar Burle, dit de la Burle, gentilhomme servant de Charles, cardinal de Bourbon, oncle d'Henri IV, né à Aix, mort en cette ville en 1598. « Belleforest nous a conservé de lui une pièce de vers provençaux sur la Sainte-Baume et Sainte Magdelaine, qui se fait lire avec plaisir (2). »

D'après Roux-Alphéran, le grand prieur d'Angoulême (3) (tué en 1586 par Altovitis), gouverneur de Provence, possédait un riche cabinet de curiosités antiques et modernes.

Parmi les savants du temps, de Haitze cite (II, p. 307) Marc Bertrand Maure, dont parle avec éloges Jules-Raymond de Soliers, au premier chapitre du quatrième livre de ses *Antiquités de Provence ;* il mourut les armes à la main, dit Haitze, pour la religion, pendant les guerres civiles. Les protestants avaient au Parlement d'Aix huit conseillers qui les soutenaient en secret. Parmi eux André de Pena était « un des plus savants hommes de son temps et l'aîné des doctes frères Jean et Pierre Pena » (4) (II, p. 305). Cet André de Pena se convertit, dit Haitze, touché « de l'indulgence des catholiques et de l'aversion qu'ils témoignèrent contre le massacre de la Saint Barthélémy. » (II, p. 430) (5).

(1) Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix*, Aix, 1848. Tome I, p. 163-169 : tout le chapitre est consacré aux Gallaup-Chasteuil.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 16. Pour Belleforest, l'auteur fait le renvoi suivant : « *La Cosmographie de tout le monde*, t. I, p. 340 et 341 de la 2e pagination. »

(3) André Nostradamus, fils de Michel, qui composa des poésies en latin et en français, était entré dans sa maison en qualité d'un de ses gentilshommes (Chabaneau, sans indication de source).

(4) Sur Pierre Pena, voir l'ouvrage de Legré, *La botanique en Provence au XVIe siècle*, André Pena ; M. Legré croit aux fables de Nostradamus sur la famille d'Hugues Pena. (Cf. p. 10, 12, 236.)

(5) Le comte de Carces, lieutenant du roi en 1566, grand sénéchal en 1572 (mort en 1582), « refusa de continuer en Provence le massacre de la Saint-Barthélémy, ayant répondu qu'il n'était pas « boucher, mais gentilhomme. » Haitze, *Histoire d'Aix*, II, 428.

On a vu plus haut que Michel de Nostredame se plaignait de la société salonaise où il était obligé de vivre : *barbarus his ego sum*... Jean de Nostredame était mieux favorisé sous ce rapport. Les gens d'étude et de science, les poètes (à commencer par les auteurs du *Carrateyron*), les amateurs d'histoire locale ou régionale, d'archéologie, étaient nombreux dans la société aixoise du XVIe siècle. C'était en somme un milieu d'un niveau intellectuel très distingué, et surtout très favorable à l'étude. La première Renaissance méridionale aurait trouvé là un sol tout préparé, si les troubles religieux qui agitaient le reste de la France n'y avaient eu leur écho et n'y avaient suscité, pendant de longues années, des troubles sanglants. Nous n'en dirons ici que ce qui est nécessaire pour comprendre certains passages de Nostredame, ou même une période de sa vie.

Nostredame fait allusion, dans sa dédicace à la reine, aux « calamités des troubles survenus et si souvent reiterez en ce royaume de France. » Il dit également, dans son *Proesme*, que sa bibliothèque lui a été dérobée pendant les troubles de 1562 (p. 12). Ces troubles ont eu réellement lieu et ont été graves. Vers 1561, nous dit Haitze, « on pendait tous les jours hommes et femmes protestans aux branches du fameux pin sous lequel ils avaient autrefois assisté à leurs prêches... Le seigneur de Mantis, gentilhomme du Dauphiné et viguier de la ville [d'Aix], voulut apporter quelque remède à ces désordres, mais il parla à des sourds et à des furieux. Il fut contraint de se retirer dans sa maison, crainte qu'on ne le prît pour un fauteur d'hérétiques, s'il se fust opiniâtré davantage à vouloir les ramener. » (II, 334, cf. *supra*, p. 36). La même année on saisit les livres soupçonnés « d'huguenotisme. » (II, 330). La même année encore Durand de Pontevez, seigneur de Flassans, est nommé consul de la ville d'Aix. C'était l'homme, dit Haitze, le plus propre à réprimer l'audace des hérétiques. Il était frère cadet du grand Jean de Pontevez, seigneur de Carces, qui en ce temps-là

étoit le plus accrédité de tous les gentilshommes de la Province. Ce dernier étoit retenu et de sang-froid, le cadet emporté et fougueux, il se faisoit appeler le *Chevalier de la Foi* (I, 327-28) (1). En 1562, il était premier consul d'Aix. « Echappé récemment au sac de Barjols, où les protestants avaient passé au fil de l'épée tous les catholiques qui s'étaient rencontrés sous leurs pas... il était rentré dans Aix, et l'histoire lui reproche de n'avoir que trop servi les cruautés des catholiques, ainsi que le seigneur de Ventabren, le chevalier de Cuges, le procureur Jean Nostradamus, frère du prophète Michel Nostradamus, et quelques autres (2). » L'auteur des *Vies* aurait même été mis en prison à cette occasion, en 1562. « Tout ce que les magistrats pouvaient faire [pour réprimer les attentats contre les protestants] etoit d'emprisonner quelqu'un des plus emportéz. Jean de Nostredame... se fit remarquer parmi ces furieux et pour ce sujet souffrit la prison. » (3)

On peut lire le récit des mêmes événements dans Pitton, *Histoire de la Ville d'Aix*. En 1562, le 22 juillet, le conseiller Salomon, soupçonné d'hérésie, est assassiné. En 1564, le Parlement est exilé et remplacé par une délégation du Parlement de Paris. En 1567, une chambre neutre y est érigée. L'édit de pacification date de la même époque. Tous les événements qui se succédèrent pendant la Ligue et toutes les variations du pouvoir ou de l'opinion publique vis-à-vis des protestants trouvèrent leur écho en Provence et encore plus à Aix. Il est possible que Nostredame exagère ou mente quand il dit que ses papiers lui ont été volés ; mais il n'exagère pas quand il parle des troubles d'Aix, qui ont été graves et répétés.

(1) Ce Durand, seigneur de Flassans, pourrait être le prétendu troubadour *Taraudet* de Flassans, dont Nostradamus aurait déformé le prénom : *Tarandet* pour *Durandet*. (*Taraudet* pourrait être aussi une simple faute typographique). Cf. ce qu'en dit N.-D. à la page 139.

(2) Roux-Alphéran, *Rues d'Aix*, II, p. 225. Cf. Pitton, *Histoire d'Aix*.

(3) De Haitze, *Histoire d'Aix*, II, 352.

Quant à sa conduite, pendant les troubles de 1562, de Haitze, qui est pourtant un de ses admirateurs, dit qu'elle « déshonore plus sa mémoire que son histoire des Troubadours et celle de Provence n'y font honneur. » (1) Il n'y a pas lieu de s'inscrire en faux contre ce jugement. Il semble cependant que, dans la période qui suivit, Nostredame soit devenu plus tolérant ; du moins l'amitié qui le liait au « huguenot » J. R. de Soliers ne souffrit pas de leurs différences d'opinions religieuses. Mais quelques allusions des *Vies* aux Vaudois et aux guerres de religion pourraient bien s'expliquer par le souvenir des troubles dont Nostredame avait été le témoin, et peut-être la victime.

(1) *Histoire d'Aix, loc. laud.*

CHAPITRE II

Œuvres diverses

La « Vie de saint Hermentaire ». — Poésies de Jean de Nostredame. — Glossaire provençal. — Chronique de Provence en provençal. — Chronique de Provence en français. — Les sources historiques.

Parmi les œuvres anonymes que l'on peut, sans trop d'hésitation, attribuer à Nostredame, se trouve la *Vie de saint Hermentaire*. Nous nous bornons à reproduire ici ce que Chabaneau écrivait en la publiant (1).

« La *Vie de saint Hermentaire*, ou *Armentaire*, que l'on va lire, est publiée ici d'après une copie faite par Raynouard et qui appartient aujourd'hui à M. Paul Arbaud. C'est celle-là même à laquelle M. Roque-Ferrier, qui ne la connaissait que par les extraits qu'en ont donné Bouche et M. Barbe, a consacré il y a cinq ans, dans cette Revue (2), deux articles très intéressants, que nos lecteurs n'ont certainement point oubliés.

Faut-il croire que ce récit, comme l'affirme son auteur, soit en effet la traduction d'un ouvrage, — aujourd'hui perdu, — de Raymond Féraud, et que le même poëte ait ainsi composé les autres vies de saints dont on lui fait pareillement honneur dans l'introduction ? De sérieux motifs de suspicion m'en empêchent. Qu'après avoir écrit la *Vie de saint Honorat*, Raymond Féraud ait

(1) *Revue des Langues Romanes*, t. XXXVIII, p. 157. Voir nos *Notes complémentaires sur la vie de saint Hermentaire*, *ibid.*, 1911, p. 202-209.

(2) T. XX, pp. 41, 236.

mis en vers provençaux les légendes de saint Tropez, de sainte Catherine, de sainte Barbe et d'autres encore, il n'y a là certainement rien d'invraisemblable, et on l'admettrait sans peine, sur la foi d'un témoin ordinaire. On ne consentirait pas moins facilement à admettre qu'il avait aussi composé la *Vie de saint Hermentaire*, si de cette vie le titre seul nous avait été conservé. Mais la comparaison qu'on en peut faire, et qu'a déjà faite M. Roque-Ferrier, avec la *Vie de saint Honorat*, prouve, ce me semble, non seulement qu'elle n'est pas du même auteur, mais encore que c'est une œuvre supposée, *fabriquée*, par un faussaire, à l'aide de cette dernière, pour une bonne moitié. Et l'opinion que j'exprime ici n'étonnera personne, si j'ajoute que l'auteur de cette prétendue version de la *Vie de saint Hermentaire* n'est autre, à mon avis, que Jean de Nostredame, dont les *Vies des anciens poëtes provençaux* sont pleines, comme on sait, de pareilles inventions.

Je remarque d'abord que l'ouvrage a été « mis en françois », d'après le titre même, en l'an 1540. Si la date est exacte, quel autre que Nostredame pouvait, dans le préambule, insérer la prétendue biographie de Raymond Féraud, telle qu'il devait la publier trente-cinq ans plus tard, sauf quelques suppressions et additions, dans les *Vies des poëtes provençaux* ? On pourrait objecter que le préambule a pu être écrit après coup, par l'auteur de la copie d'où dérive celle de Raynouard, et qui paraît être la même que celle dont Bouche a eu connaissance. Mais alors, comment, copiant la notice de Nostredame, ne l'a-t-il pas transcrite en entier ? Comment surtout a-t-il pu y ajouter des traits qui manquent dans l'imprimé et que nous retrouvons dans les mss. inédits de Nostredame ou dans la traduction italienne de Giudici, laquelle, ayant été faite, non sur l'imprimé, mais sur le ms. même des *Vies*, est d'une grande importance pour la critique de ces dernières ? Ces traits, — j'en ai noté deux, — sont les suivants :

1. On lit dans le *Discours de la vie de saint Hermentaire* (ci-après, p. 8, l. 25) : « et en délaissant cette vie lascive, il print la contemplative. » Or la notice imprimée de R. Féraud, p. 106 de mon édition (173 de celle de 1575), porte seulement : « et en délaissant ceste vie, print la contemplative. » Mais l'épithète n'est pas omise dans Giudici, qui traduit : « e lasciando questa vita mondana, si diè alla contemplativa. »

2. Immédiatement après, on lit encore dans le *Discours :* « et fist quelque sonnet en rime provençale à la louange dudict Robert, roy dudict Naples. » La notice imprimée dit seulement qu'il « fist plusieurs rithmes a sa louange. » Mais dans la notice manuscrite conservée à Carpentras, on lit (p. 108 de mon édition) : « Il se treuve ung sonnet qu'il feist à la louange du roy René (1), qui se commence :

Seignour, lou rey s'allegra en ton divin secours (2).

Le même titre qui nous donne cette date, vraie ou fausse (je viens de montrer que la question, au fond, importe peu), de 1540, nous apprend que c'est « à la requeste de madame de Bagarris » que la *Vie de saint Hermentere* fut mise en françois. Ce n'est pas là une circonstance indifférente, car nous savons, par le témoignage du P. Bougerel, que Jean de Nostredame « fut élevé dans la maison de Pierre Antoine Rascas de Ba-

(1) Ce n'est pas un *lapsus calami;* car on lit déjà plus haut : « estoit le poëte de Marie d'Hongrie, mere du roy René », passage dans lequel *Hongrie* a été substitué à *Arragon,* écrit d'abord. La correction de cette première erreur entraînait celle de la seconde. L'auteur a oublié de la faire; mais il est évident que, s'il avait auparavant songé à René, il s'était dès lors, reculant devant l'anachronisme, décidé pour Robert.

(2) Ce sonnet est une des trois pièces apocryphes que M. Paul Meyer a signalées dans le ms. 12472 de la B. N., dont Nostredame fut autrefois le possesseur. Là il est attribué à Bertran de Lamanon. Voy. les *Derniers Troubadours de la Provence,* p. 134. (V. 13, lis. *nostra* au lieu de *vostra.*)

garris. » Le rapprochement de ces deux faits, qui m'avait dès l'abord, et avant tout examen, suggéré mon hypothèse, n'est pas, dans tous les cas, pour lui ôter de sa vraisemblance.

Cette hypothèse trouve un autre appui dans le style du *Discours*, lequel ressemble, à s'y méprendre, à celui des *Vies*. Même langue incorrecte et embarrassée, mêmes tournures de phrases, mêmes idiotismes (1). Le lecteur le moins attentif sera frappé de cet air de famille.

Mon sentiment est donc que nous avons dans le *Discours de la vie, bonnes mœurs et saincteté de sainct Hermentere*, un produit de la plume de Jean de Nostredame ; et, comme cette plume fut celle du plus impudent faussaire qui ait jamais infecté l'histoire de ses mensonges, on trouvera chez moi toute naturelle l'opinion que j'ai exprimée plus haut et que je formule ici de nouveau, pour conclure ce préambule, à savoir : 1° que l'attribution de cet ouvrage à Raymond Féraud est fausse ; 2° qu'au lieu d'y voir la traduction d'un original provençal, nous devons y reconnaître une pièce supposée, fabriquée par son auteur à l'aide d'emprunts faits à la *Vie de saint Honorat*, pour la plus grande partie, et peut-être à d'autres vies de saints pour le reste. Je réserve pour mes notes les preuves de cette dernière assertion. »

Raymond de Soliers affirme que Nostredame était poète. Nous n'avons pas de lui de recueil de poésies.

(1) Je signalerai l'emploi de l'infinitif passé pour le participe passé, par exemple : « et estre éveillés troussarent... » p. 9, l. 23. Cf. dans les *Vies* : « Et y avoir demeuré longtemps... » (p. 64) ; « Gausbert estre de retour... » (p. 72). Ce singulier idiotisme, que connaît encore la langue de nos contrées (ainsi, à Montpellier, dans le pseudo-français du cru : « pas plus tôt être sorti..., aussitôt être arrivé... »), se montre plus fréquent encore dans la petite chronique provençale dont le roman de Tersin fait partie, et dont l'auteur est également Jean de Nostredame. En dehors de ces ouvrages, je ne me rappelle l'avoir remarqué que dans les *Anciennes Chroniques de Savoie*, publiées au t. V des *Monumenta Historiæ patriæ*. (Par exemple : « Et Thezeus, estre couché... » col. 14 ; « Estre la bataille faite... » col. 92 ; « Estre couronné à Rome l'empereur Henrich... »).

Mais on peut lui attribuer en toute vraisemblance les nombreux vers apocryphes qui émaillent ses *Vies* des troubadours. De plus, il est sans doute l'auteur des trois sonnets qui se lisent dans le manuscrit qui lui a appartenu (1) (*f.* de Bartsch), et que nous réimprimons à la fin du volume.

Chabaneau s'est aussi demandé s'il n'aurait pas eu quelque part à l'élucubration d'un recueil de poésies qui a paru à Aix aux environs de 1530 sous le titre de *Carrateyron*. Il est probable que Nostredame, étudiant en droit à Aix, fut de la basoche et, à ce titre, il aurait bien pu apporter sa contribution à ce recueil anonyme de chansons (2).

Au sujet de ces poésies, voici une lettre d'un correspondant de Chabaneau, le marquis de Lagoy, datée d'Aix, 11 avril 1882. « Je reçois à l'instant la lettre où vous me demandez de vous signaler les ouvrages que je pourrais connaître contenant dans les pièces liminaires des vers de Jean de Nostredame. Si je suis assez heureux pour en découvrir, je le serai encore plus de vous les indiquer et je vais faire des recherches pour cela. Ces recherches seront assez faciles, ne pouvant porter que sur des livres publiés avant 1577, année de la mort de Jean, et à cette époque l'imprimerie n'existait pas en Provence. Les ouvrages que publiaient les Provençaux étaient imprimés à Lyon ou à Avignon. En interrogeant mes souvenirs, je n'ai aucune idée d'avoir remarqué, dans des livres, des pièces de vers signées de Jean. Si c'eût été César, la

(1) P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 133-134. Rouard, *Notice sur la Bibliothèque d'Aix*, dit : « Ses nombreuses chansons galantes en provençal sont perdues et il ne reste de ses poésies que quelques vers français. » (P. 66.)

(2) On lit, d'après une note de Chabaneau, dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, G, p. 336 : « Nous avons de lui des poésies en provençal et en français, parmi lesquelles on trouve quelques chansons assez jolies, mais trop gaillardes. Il a fait aussi la vie des poètes de son pays, etc. »

chose aurait été tout autre, et, dans le temps, j'avais signalé à M. Bonafous une très grande quantité de vers de lui ; mais le neveu est mort environ une cinquantaine d'années après son oncle, et, dans ce laps de temps, beaucoup de volumes ont été imprimés en Provence. Ayant quelques affaires à terminer ces jours-ci, qui m'empêcheraient probablement de vous écrire, je ne veux pas perdre un moment pour vous promettre de vous communiquer le résultat de mes recherches, si résultat il y a. » Je n'ai pas trouvé d'autre lettre indiquant qu'il y ait eu des « résultats ».

Voici, en dehors des trois sonnets du ms. *f*, la liste (1) des poésies de Nostredame insérées dans les *Vies*.

1° Arnaut de Mareuil, p. 43. *Anas vous en pauras rymas dolentas* (sonnet).

2° Savaric de Mauléon, p. 67 (tercet, dernier d'un sonnet ?).

3° Lanfranc Cigalle, p. 82 (dans la traduction Giudici seulement, mais ces vers sont-ils de lui ?).

4° Hugue de Pena, p. 90 (premier quatrain d'un sonnet).

5° Albertet de Sisteron, p. 102 (partie d'un sonnet ?).

6° Bertrand de Marseille, p. 114 (partie de trois sonnets ?).

7° Rostang Berenguier, p. 116 (partie d'un sonnet ?).

8° Guilhem des Amalrics : un sonnet et le premier quatrain d'un autre. Peut-être aussi Peire Milhon, Ozil de Cadars, Loys Emeric, Guilhem Bouchard.

9° Peire Roger, p. 123 (un quatrain).

10° Geoffroy du Luc, p. 124 (un quatrain).

11° Bernard Rascas, p. 133.

12° Guilhem Boyer, p. 140.

13° Ricard de Barbezieux, p. 145.

(1) Dressée par Chabaneau.

14° Peire de Bonifaciis, p. 147 (deux quatrains ; cité dans le *Glossaire* sous *lo*).

15° Folquet de Romans, p. 155.

Toutes ces poésies sont des plus médiocres. Elles n'ont pour nous qu'un intérêt : elles nous montrent l'état de la langue provençale vers le milieu du XVIe siècle, et elles sont à peu près les seules poésies imprimées en langue vulgaire que nous possédions, pour la Provence, entre le *Carateyron* et Bellaud de la Belaudière ; cette tentative de remettre en honneur la langue vulgaire pourrait nous rendre indulgents pour Nostredame ; mais n'oublions pas, pour lui refuser cette indulgence, qu'il a voulu, en pastichant maladroitement les troubadours, tromper ses lecteurs.

Plus intéressante est sa tentative de faire un glossaire de la langue provençale. On en trouve deux rédactions dans un manuscrit de Carpentras (n°s 534-535, ancien 520) et il en existe une copie à Aix (n° 761, ancien 539). Le tome I du manuscrit de Carpentras contient, au début, la première ébauche du glossaire. Elle ne comprend que trois feuillets et les mots ne sont pas ordinairement suivis de leur traduction. Nostredame a repris plus tard ce premier essai : il l'a augmenté et enrichi, et muni, ce qui est précieux pour nous, de nombreux renvois au chansonnier de Sault. (Même manuscrit, t. II, f° 200.) Ce glossaire n'est pas sans erreurs ; mais Nostredame a fait effort pour trouver la signification précise des mots et plus d'une fois il a fait des rapprochements judicieux entre la langue ancienne et celle de son temps.

Ce glossaire a été déjà connu des Bénédictins, qui ont refondu le *Glossarium* de Du Cange. Chabaneau a relevé quelques-uns de leurs emprunts : *Goliardus* (III, 539), tout l'article de Nostredame dans son glossaire avec les exemples est cité ; *pojar* (V, 318) ; *vedar*, les Bénédictins citent les deux vers de Bertran d'Alamanon (*Car hom vedat — vedar non mi poiria*) et ajoutent : « hoc est *excommuni-*

catus, *me excommunicare non poterit ; vedar*, *devedar*, défendre, in Dictionn. ms. Nostradamus » ; *warantus*, « unde Provincialibus *guarentja*, *testis*, ex glossariolo ms. Johannis Nostradamus et Statutis mss. Provincialibus apud praes. de Mazaugues. »

Il est également question du glossaire dans les lettres de Caumont publiées par Bauquier (1). Celui-ci, qui le croyait égaré, fait observer que Lacurne de Sainte Pataye l'a eu aussi à sa disposition. Enfin Chabaneau remarque, dans ses notes, qu'Honnorat a également connu l'un des deux glossaires, comme on peut le voir à l'article *joglar*.

Les fragments historiques de Nostredame comprennent d'abord une *Chronique de Provence* en provençal qui commence par les mots So que s'es pogut. La manuscrit est à Carpentras ; on peut en voir la description dans le Catalogue des Manuscrits des bibliothèques des départements (2). C'est un volume de tout petit format (95 millim. sur 75) fait avec des lambeaux de parchemin que Nostre dame avait enlevés à des registres de son étude ou d'ailleurs. Il est folioté jusqu'au feuillet 72 : vient ensuite un feuillet double et quelques feuillets en papier. Ce qu'il contient de plus intéressant est la légende de Tersin. Elle occupe, dans le manuscrit de la Chronique, les folios 3 à 12, p. 206-211 de notre édition. Dans un autre manuscrit de Carpentras (n° 1883, Suppl. Peiresc, n° 11) (3), on trouve deux rédactions de la légende de Tersin, l'une assez brève au début (f° 2 à 7), l'autre (f° 22) plus complète, et dont l'écriture paraît, d'après Chabaneau, plus récente.

(1) *Les Provençalistes du XVIIIe siècle*, p. 16, 17, 46.

(2) N° 567, ancien 522. Voir la description dans le *Catalogue général des manuscrits...* Départements, tome XXXIV, [Carpentras, I, p. 330]. « Cette petite chronique de Provence est écrite sur des fragments d'un manuscrit du XVe siècle. L'écriture est d'une main et les corrections d'une autre. »

(3) Cf. *Catalogue général des manuscrits...* Départements, tome XXXVI, [Carpentras, III, 1], p. 368-376. L'une des deux rédactions a été publiée dans la *Romania*, I, p. 58-59. Cf. à la fin du volume les notes sur ce passage de la Chronique.

Passons à la *Chronique de Provence* en français, dont on trouvera des extraits p. 221-259. Voici ce qu'en dit Chabaneau dans ses notes : « Le tome 1er du manuscrit dit de César [Carpentras, n° 534-535, ancien 520] est d'une écriture différente de celle du second. C'est la même (les mêmes, cursive et aldine) que celle du petit volume et des notes copiées par M. Barrès. En tête d'ailleurs on lit : *par le Sieur Jean de Nostredame gentilhomme provensal* (de la main de César ?). Mais, au-dessus de *Jean* effacé, on a mis (la même main) *César*. Il y a des notes par ci par là qui sont de la main du deuxième volume, c'est-à-dire de César, des portraits à la plume, admirables, collés sur les marges (de César).

F° 245, v°, à la fin, marge : *Le seigr de Sault reculhit les épitaphes de René ensemble partie de sa librairie et les œuvres des poëtes provensaux.* Idem dans le texte (voir dans César) (1).

[Le] tome I va jusqu'en 1493 et commence à 1080 ex abrupto. Il doit manquer un premier cahier.

Au commencement du volume on a relié, d'un format plus petit (in-4°), des notes diverses sur l'histoire de Provence, parmi lesquelles le Glossaire A. Le feuillet 1 est déchiré à l'angle droit. On ne lit plus du titre que : *mots provencaulx... ecuilhis des vieulx li...* (2). »

« A la fin du tome II, qui contient le Xe livre (inédit) de César et plusieurs fragments du même (même papier et même format), on a relié des cahiers d'un moindre format (in-4° plus ou moins grand et in-8°) de la main de Jean. Ce sont, à ce qu'il semble, des notes, qui lui ont servi, comme le petit volume, pour rédiger sa *Chronique*. Tous les articles sont barrés, après qu'on les a eu utilisés.

En tête des divers articles on lit : *ex registro Tauri*,

(1) Chabaneau ajoute entre parenthèses : (Voir dans les *Add.* 11) et note qu'il n'a rien trouvé dans ce manuscrit (n° 1883).

(2) *Catalogue général des manuscrits...* Départements, tome XXXIV [Carpentras, tome I], p. 327 ; numéros 534-535 (anc. 520).

du registre *Crucis*, *Pergamena* (1) ; ce sont des cahiers d'extraits et de notes. » (2)

« Il n'y a aucun doute que ce ms. est de l'écriture de Jean. Il le dit lui-même (f° 131 v°) [éd. Chabaneau, p. 243] et son neveu César le confirme [*ibid.*, p. 243, 254, 258]. Or tous les autres manuscrits dont suit la description sont de la même écriture. Ce manuscrit est celui dont César parle en ces termes dans son histoire... Parler des dessins de César... A ce manuscrit on a joint des fragments rassemblés sans beaucoup d'ordre et qui sont également de la main de *Jean*. Le tome deux, tout de la main de César, contient la suite de son histoire de Provence, c'est-à-dire les livres qui n'ont pas été imprimés. »

Chabaneau dit ailleurs. « Ce ms. est évidemment la *Chronique de Provence* de Jean de Nostredame, mise au point final où il l'avait conduite, plus développée que le ms. d'Aix, qui se compose de notes mises bout à bout chronologiquement. Il y a en marge et à la suite des articles dans divers blancs, même en feuillets entiers des ajouts de César. La copie d'Aix paraît avoir [été] faite sur la première ébauche ; en chercher l'*original*.

Le format doit en être le même que celui du *Dictionnaire*. »

Voici enfin une autre note intéressante de Chabaneau.

(1) On y lit encore : « *Extraict du Livre des Privilèges d'Avignon*, extraict des *Chroniques de Savoye* faites par Paradin, extraict de ce qui a été reculhi par le Seig^r Président d'Oppede [ces deux mots barrés] envoyé par luy à Charles VIII, roy de Franse..., extraict des *Annales d'Aquitaine*, de l'*Histoyre toulouzene* par Antoyne Noguier tholouzain. » Voir une description plus complète dans le *Catalogue général des manuscrits*, au tome cité plus haut.

(2) Voici une note sommaire de Chabaneau sur les *Annales de Provence* (sans doute *Chronique*) : « Au fur et à mesure [N.-D.] écrivait ce qu'il trouvait, laissant des blancs. Ces blancs peu à peu se remplissaient. Devenus insuffisants, il fit un supplément où un ordre aussi exact que dans la première partie n'est pas observé. Même dans la première partie, les blancs ont été remplis quelquefois avec interversion de dates et un renvoi ne corrige pas toujours cela. »

Ce manuscrit (1) est, dit-il, « daté de 1575, par conséquent rédigé en même temps ou à peu près que les *Vies* auxquelles il se conforme absolument. Les poètes provençaux y sont énumérés dans l'ordre même des *Vies*. On y remarque seulement deux ou trois omissions qui prouvent que, au début, la rédaction de la *Chronique* a dû précéder la rédaction définitive des *Vies*. — Rapport de cette *Chronique* 1° avec les *Vies* ; 2° avec le ms. d'Aix ; 3° avec les fragments ; 4° avec *So que s'es pogut* ; 5° avec César. — L'article de Daspoul n'a pas passé dans la *Chronique* ; examiner de même les autres. »

« Toutes les parties de la Chronique ne sont pas menées au même degré d'achèvement. Des morceaux sont rédigés ; d'autres se composent de morceaux extraits mis bout à bout, comme à Aix (2). »

Le père Lelong avait connu ce ms. (Chabaneau). On lit en effet au tome III, p. 549 de sa *Bibliothèque historique de la France* : « N° 38066, ms. Mémoires de Jean de Nostradamus, procureur au Parlement de Provence, depuis l'an 1080 jusqu'en 1494. In-folio. C'est un grand volume retouché de la main de César Nostradamus, neveu de l'auteur, par où l'on voit que tout le fond de son *Histoire de Provence* appartient à son oncle ; qu'il n'y a mis du sien que quelques liaisons, beaucoup de digressions, et surtout ce qui regarde les affaires étrangères et plusieurs généalogies ; c'est aussi ce qu'il y a de moins bon dans cette histoire. » De Haitze s'exprime de même dans son *Histoire de la Ville d'Aix*, II, 213 (3).

Chabaneau publie aussi quelques extraits du manuscrit

(1) Carpentras, n° 534-535.

(2) Chabaneau avait noté le format des diverses parties de ce ms. « Format des fragments historiques, 1er jet de la Chronique, dans le n° 520, tomes 1 et 2 : Hauteur, 21 1/2 à 22 centimètres ; largeur, 15 centimètres. 1er glossaire (tome I), même format ; 2e glossaire et *Vies*, hauteur 22 1/2, largeur 16. »

(3) Cf. *supra*, p. 40.

de Carpentras n° 1883 (1) (pages 45, 79, 90, 131, 157). C'est un manuscrit factice, dont Chabaneau donne, dans ses notes, une description détaillée. J'y relève les passages suivants : « f° 64 (ancien 53). C'est la copie des premiers feuillets de *So que s'es pogut...* de la même main, à ce qu'il paraît, que le *Discours des troubles* [qui se trouve au f° 8], mais non même papier. » « F° 81 (ancien 62) — 142 (anc. 112) : fragments de l'histoire de Nostradamus. » « F° 100, r°. Charles II du nom fait enchâsser le corps de la Magdelene. » « F° 187-188. Extrait du bréviaire de Narbonne, concernant le transfert de la *gleba* de la Magdeleine à Vezelay, envoyé à M. de Chasteuil par un sien cousin qui signe Bouhard. »

Des deux ébauches historiques de Nostredame, la Chronique en provençal est la plus intéressante, parce qu'elle est rédigée en provençal (2) et que l'auteur y a indiqué ses sources.

Voici le relevé des témoignages allégués par Nostredame. On y remarquera des témoignages imprimés, manuscrits, ou simplement oraux.

P. 205. Emil. lib. premier. — Gaguin (3).
P. 206. Sigibert (4). — Annales de France.
P. 211. Sigibert — Grandas Annalas de Fransa (5).
P. 212. Grandas Cronicas. — (Témoignage oral.) « M^e

(1) *Catalogue général des manuscrits...* Départements, tome XXXVI [Carpentras, III, 1], n° 1883, p. 368-376.

(2) Vers le milieu du XVIe siècle a été composée en provençal une chronique intitulée : *Discours das troubles que fouron en Prouvenso...* Les mémoires (en provençal) d'Honorat de Valbelle (*Istorio journaliero d'Honorat de Valbello*, de 1483 à 1538) sont un peu antérieurs. Ceux de Boysset sont du XVe siècle.

(3) *Pauli Aemilii Veronensis... de rebus gestis Francorum libri X*, Paris, 1548. Gaguin, *Gesta Francorum*, Paris, 1511 ; autre édition Paris, 1521. Traduction par Pierre Desrey, Champenois, Paris, 1532.

(4) *Sigeberti Gemblacensis Chronicon*, Paris, 1513. *Grans Croniques de France*, Paris, 1514.

(5) Nicole Gilles, *Annales et Chroniques de France ;* il y a eu de la fin du XVe siècle à la mort de Nostredame plusieurs éditions : nous nous sommes servi de l'édition de 1562, en deux volumes.

Bernardi (1) le m'a dict. » Archifz d'Arles. Généalogie des Comtes de Provence. Archifz de Prouvensa.

P. 213. Instrument de divizion de Prouvensa et de Gavaudan (à la « Tourre del Threzor » d'Aix). Archifs (sans doute ceux d'Aix).

Munstere (2).

Archifz d'Aix

P. 214. Archifs (d'Aix ?).

Instrument de [la famille de] Layncel.

Ung vielh instrument de l'abbat de Valmagna.

P. 215. Archifs.

Lo Normand (?).

Archifz.

Fol. 36 *Pedis* (3).

Archifs.

P. 216. Estat de l'Egliza (4).

P. 217. Gaguin.

Gervais (5).

Estat [de l'Egliza].

P. 218. Naucler (6).

Estat [de l'Eglisa].

P. 219. Procès de Marroc contra de Berra.

Ung vielh instrument dels mestres d'Yeras... (Si troba per escrich que..)

P. 220. Supplement dels Chroniqs.

Norman (7).

Extrach del Proces de Gardena.

(1) Procureur du roi au Parlement de Provence.

(2) La Cosmographie de Sébastien Munster, Bâle, 1554.

(3) Titre d'un registre de la Cour des Comptes d'Aix.

(4) *Estat de l'Esglise dez les temps des Apostres jusques a l'an présent.* Strasbourg, 1564. Naucler y est cité souvent, ainsi que la *Mer des hystoires.*

(5) Cité d'après Gaguin.

(6) *Memorabilium omnis aetatis et omnium gentium chronici Commentarii* a Joanne Nauclero digesti. 1516, in-folio. Cité sans doute par Nostredame d'après l'*Estat de l'Esglise.* Cf. les notes sur ce passage. Autre édition de Naucler, Cologne, 1579.

(7) C'est peut-être une rédaction des *Chroniques de Normandie,* dont la première édition n'a paru cependant qu'en 1587.

Les ouvrages imprimés consultés par Nostredame ne sont pas très nombreux. Quelques-uns, comme l'*Estat de l'Eglise*, sont de simples manuels. D'autres, Naucler et Gervais par exemple, semblent cités de seconde main. En ce qui concerne les documents manuscrits, il faut convenir que Nostredame a fait effort pour tirer parti de la riche collection de documents qui étaient à sa disposition. Il s'est référé souvent à des documents originaux et cette partie de sa Chronique, s'il avait pu la conduire jusqu'au bout, aurait eu une certaine valeur historique. Aussi la Chronique de César mérite-t-elle quelque créance dans les passages assez nombreux où il copie son oncle, quand il n'a pas voulu y faire entrer à tout prix l'éloge des grandes familles de son temps.

En ce qui concerne la *Chronique de Provence* en français, Nostredame a indiqué également la plupart des sources où il avait puisé. On trouve en tête du tome I du manuscrit de Carpentras une énumération de ces sources : on en trouve d'autres à la fin du tome II. En tête du tome I, Jean de Nostredame cite surtout les registres qu'il a pu consulter aux Archives de la Cour des Comptes d'Aix et aussi quelques ouvrages historiques ou littéraires, par exemple R. de S. Honoré de Lérins (sans doute la *Vida de Sant Honorat*) ; pour les registres, on lit : Regri Dni *Ricardi de Gambateza*. A la fin du tome deux on trouve des extraits d'ouvrages historiques : parmi eux : les *Chroniques de Savoye* par Paradin (1), un « Extraict des Annales d'Aquitaine de l'impression vieilhe », un extrait de l'*Histoire thoulouzene* par Antoine Noguier thoulouzain, l'extrait d'un livre écrit en « lettre de main, en vieulx langage françoys, intitulé les demandes et questions de l'art militere que j'ai recouvert du président Jullian Loys Remond de Borne (?) » ; (l'auteur n'est pas nommé, mais il appert de son discours, dit

(1) Lyon, 1552. Les chapitres X et XI sont consacrés au voyage du prince Béral de Saxonie en Savoye et en Espagne. Ch. XVI, le marquis de Suse contre Béral de Saxonie.

Nostredame, qu'il était provençal). On y trouve enfin citées la « Briefve Chronique des roys de Sicile faicte à Rome l'an de grâce 1520 et du mois de février par Pierre de Sabran, seign^r de Beaudinar, gentilhomme de Provence, rédigée et articlée pour plus clere intelligence d'ycelles par Jehan de Nredame, procureur au Parlement. »

En tête du manuscrit d'Aix, on trouve une autre liste des registres « visitez » par Nostredame : elle est disposée ainsi :

P. Pergamenorum.
L. Lividi.
G. Galli.
A. Armorum (1), etc., etc.

On y relève un *Livre Rouge de la ville d'Aix*, *R. Templariorum* (Règle des Templiers ?), *R. de St Honoré de Lérins*, *Registrum ville Tharas.*, *Phillomena* (2), Rgre Dni *Ricardi de Gambateza*, etc.

Il semble que la Chronique en provençal ait précédé la Chronique en français. Dans la première, Nostredame ne parait avoir eu en vue que l'histoire de Provence proprement dite. Il cherche dans les manuels, dans les chroniques, tout ce qui intéresse sa province natale ; il étudie aussi les archives et, par ce côté, il s'éloigne de la méthode employée par les historiens du moyen-âge et par ceux de son temps. Mais l'invention de Tersin et le récit romanesque dont il est le héros nous montrent un historien peu scrupuleux.

(1) C'est le titre des divers registres de la Cour des Comptes d'Aix. Ces registres sont actuellement aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Ils portaient, dans l'ancien classement, des noms tirés du règne animal ou végétal, des noms de personnes, etc. Je dois ce renseignement et le suivant à M. Maurice Raimbault, sous-archiviste aux Archives des Bouches-du-Rhône.

(2) C'est le titre d'un manuscrit de la Cour des Comptes d'Aix ; il n'a rien de commun avec le roman provençal de ce nom.

Ce manque de scrupules se fait surtout sentir dans la Chronique en français. Non que Nostredame ait beaucoup falsifié l'histoire proprement dite ; cela n'était pas très facile de son temps et dans son milieu ; on connaissait assez bien, du moins dans ses grandes lignes, l'histoire de Provence ; mais le désir d'exalter les origines de quelques grandes familles et de flatter leur vanité en les rattachant à des troubadours, ont conduit l'historien aux anachronismes les plus violents. César les reprit à son compte, et , comme son histoire eut, par les circonstances où elle fut publiée, un très vif succès, le mensonge et l'erreur s'implantèrent profondément dans l'histoire de Provence ; ils ne sont pas complètement extirpés, même de nos jours (1).

(1) Voir sur les papiers de Jean de Nostredame, la lettre de César à Peiresc que nous avons citée plus haut, p. 26.

CHAPITRE III

Les Vies des Troubadours

Les *Vies* du manuscrit de Carpentras. — La liste des troubadours (Carpentras). — La Table d'Aix. — La liste des troubadours de J.-R. de Soliers. — Les *Vies* imprimées (1575). — La traduction italienne de Giudici (1575). — La traduction de Crescimbeni (1710). — Jugement sur les *Vies*. — Les Cours d'Amour. — Procédés de fabrication de Nostredame. — Il rattache à la Provence des troubadours qui lui sont étrangers. — Il flatte les grandes familles, — La forme.

Le manuscrit de la première rédaction des *Vies* se trouve à la Bibliothèque de Carpentras, où il forme une partie du ms. n° 534-535 (1) (ancien 520). Voici une note que je trouve en tête de la copie qui était à la disposition de Chabaneau, où je ne reconnais pas son écriture, et qui est sans doute de la main de M. Barrès. « Notices biographiques sur les anciens poètes provençaux et que *je crois* de la main de Jehan de Nostredame. Ces notices ont été copiées dans le manuscrit autographe relié à la suite du 2e volume de l'Histoire de Provence, manuscrit de César de Nostredame, Bibliothèque de Carpentras, numéro [ancien] 520. Réunies probablement par M. de Mazaugues, ou peut-être par Peiresc lui-même, avec d'autres notes historiques de la même main, dont s'est servi l'historien provençal, ces notices sont écrites sur un papier différent de celui du volume, et pour le format et pour la composition du papier. Les feuillets qui se trouvent dans le 11e volume des additions aux manuscrits de Peiresc [Carpentras, n° 1883], contenant quelques biogra-

(1) Tome II, f° 155. Cf. *Cat. des Mss. des Bibl. de France. Dép.*, XXXIV, p. 329.

phies de troubadours, sont du même format que ceux du numéro [ancien] 520 ; l'écriture est la même. Ce sont des feuilles égarées que l'on a reliées avec d'autres pièces, dans ce volume, pour les sauver de la destruction. »

La foliotation n'est pas continue : le papier petit format a une foliotation à part.

La foliotation ancienne va du folio 4 au f° 26 : elle se continue ensuite au crayon jusqu'à 43 inclus, qui est en blanc.

Le Glossaire occupe les folios 35 à 42 (recto et verso) sauf 42, qui n'est écrit qu'au recto.

La table se trouve au f° 34 (recto et verso).

Les notices contenues dans le ms. de Carpentras (complété par le ms. *Add.* 11 de Peiresc) sont au nombre de 70. Comme les trois premiers feuillets ont été arrachés, il faut y ajouter cinq ou six noms de plus (nous verrons plus loin quels sont ceux-là) ce qui donne un total de 75-76. En voici la liste alphabétique (1) :

Liste des Vies du Ms. de Carpentras

Aimeric de Belenuey, p. 75.
Aimeric de Pyngulan, p. 70.
Aimeric de Rochafixa, p. 156.
Aimeric de Sarlac, p. 122.
5 Albertet de Sisteron, p. 103.
Ancelme Faydit, p. 42.
Ancelme de Mostier, p. 127.
Arnaud de Cotignac, p. 135.
Arnaud Danyel, p. 29.
10 [Arnaud de Meyrueil, p. 44. Ms. 1883.]
Bernard Marchis, p. 120.
Bernard Rascas, p. 134.
[Bernard de Ventadour.]
Bertran de Born, p. 157.
15 Bertran de Lamanon, p. 105.
Bertran de Parazols, p. 144.
Bertran de Pezars, p. 129.
Blacasset, p. 109.
Boniface de Castellane, p. 85.
20 Cadenet, p. 97.
Cherchemont, p. 156.
Comte de Poitou, p. 120.
Comtesse de Die, p. 32.
[Daspoul, p. 157. Ms. 1883.]
25 Daude de Pradas, p. 157.
Elias de Barjols, p. 23.
Elias Cayrel, p. 155.
Folquet de Masselhe, p. 35.
Folquet de Romans, p. 155.

(1) Nous avons uniformisé les prénoms. La page est celle de notre édition. Nous avons mis entre crochets les noms des troubadours qui devaient se trouver sur les folios perdus et ceux qui sont empruntés au ms. n° 1883.

30 Gaubert de Puycibot, p. 62.
[Giraud de Borneil.]
Giroudon lou Roux, p. 121.
Guilhem Adhemar, p. 31.
Guilhem de Bergedan, p. 99.
35 [Guillem de Cabestang?] (1).
[Guilhem Durand, p. 79. Ms. 1883.]
Guilhem Figuière, p. 93.
Guilhem de Montagne Agoult, p. 25.
Guilhem de S. Desdier, p. 26.
40 Guilhem de la Tourre, p. 155.
Guy d'Uyzel, p. 64.
Huc de Saint Sire, p. 51.
Hugues Brunet, p. 46.
[Hugues de Pena, p. 90. Ms. 1883.]
45 Jaufre Rudel, p. 18.
Jausserand de S. Desdier, p. 157.
Lanfranc Cygalle, p. 83.
[Laurette, p. 131. Ms. 1883.]
Loys Aymeric, p. 121.
50 Marchebrusc, p. 125.
Monge de Montaudon, p. 138.
Ozil de Cadars, p. 121.
Peire d'Aulvergne, p. 101.
Peire Cardinal, p. 111.
55 [Peire de Chasteauneuf] (2) p. 88.
Peire Milhon, p. 120.
Peire d'Ourgon, p. 121.
Peire Remond de Tholose, p. 50.
[Peire Rogier?].
60 Peire de Valières, p. 121.
Peire Vidal, p. 62.
Perceval Doria, p. 82.
Perdigon, p. 77.
Peyrot, p. 22.
65 Pistoleta, p. 122.
Pons de Cadueil, p. 54.
Rambaud d'Orange, p. 60.
[Rambaud de Vaqueiras.]
Reforsat de Trects ou de Forcalquier, p. 157.
70 Remond Feraud, p. 107.
Remond Jordan, p. 34.
Remond de Myrevaulx, p. 40.
Ricard de Barbezieux, p. 146.
Ricard de Noves, p. 80.
75 Sordel, p. 95.

Les sources principales de cette première rédaction des Vies paraissent être les biographies contenues dans le Chansonnier de Sault et celles des commentateurs italiens de Dante et de Pétrarque.

On sait que le texte des biographies du Chansonnier de Sault devait être assez semblable à celui du manuscrit *a* de Bartsch. Chabaneau a observé que les biographies inscrites au recto des 18 premiers feuillets qui restent du manuscrit de Carpentras (4 à 21 ; 1 à 3 manquent) étaient des traductions à peu près exactes des biographies assez brèves contenus dans le ms. *a*. C'est le cas pour Arnaut de Mareuil, Guilhem de Saint Desdier, Guy d'Ussel, Folquet de Marseille, Gaucelm Faydit, Peire Vidal, Raimon

(1) Guillem de l'Estang (=de Cabestang), p. 38, ms. 1883.
(2) Le nom a été laissé en blanc dans le manuscrit.

de Miraval, Peyrot, Arnaut Daniel, Pons de Capdeuil, Gaubert de Puycibot, Guilhem Montanhagol, Hugues Brunet, Lanfranc Cigalle, Perdigon, Blacasset (en partie seulement). Il faut sans doute mettre en tête de cette liste Giraut de Borneil, Bernard de Ventadour, Rambaut de Vaqueiras. Quant à Cadenet et Remond Jordan (1) (qui sont respectivement aux folios 10 et 18), leurs biographies, celle du premier surtout, ne semblent pas traduites d'une biographie provençale connue. Si elles étaient réellement dans le Chansonnier de Sault, elles ne se trouvent pas dans *a* et nous ne pouvons plus faire de comparaison (2).

A partir du f° 9 v°, commencent, on le sait, les inventions de Nostredame (3) : de ce nombre sont les vies de Boniface de Castellane, Bertran d'Alamanon, Guilhem Adhémar, Guilhem Figueira, Bernard Rascas, Comtesse de Die, Marcabrun, Albertet de Sisteron, Perceval Doria, Raimond Féraud, Elias de Barjols, le Monge de Montaudon (douze en tout). Le procédé le plus habituel consiste pour Nostredame à prendre dans les poésies les éléments de ses biographies ; c'est ainsi qu'avaient fait les anciens biographes provençaux, mais avec combien plus de charme et d'habileté ! Quand les noms sont peu connus et les poésies peu nombreuses, Nostredame reste

(1) Il y a, dans la biographie de Cadenet, des termes qui paraissent traduits du provençal : *amour le contraignit* (*destrenher*), peut-être *le roi Namphous*. Mais il y a déjà des inventions. Quant à la vie de Remond Jordan, Chabaneau a observé qu'elle était « traduite d'une vie plus courte que celle qui est imprimée, avec un gros contre-sens. »

(2) Peut-être la première idée de Nostredame fut-elle de traduire simplement les biographies du Chansonnier de Sault.

(3) Chabaneau avait résumé ses observations dans la note suivante : « Ainsi : 1° traduction des vies fournies par le ms. de Sault, au nombre de *21* (folios 1 à 21, recto) ; 2° de celles de Velutello (folios 1 à 8, verso) ; 3° fabrication de 12, jusques et y compris Montaudon ; 4° traduction de Sordel ; 5° invention des autres jusqu'à la fin, à l'aide des données de ses mss. et de son imagination. » Cf. *Chansonnier de Sault*, *Romania*, 1911, p. 247, n. 2.

Pour le détail des emprunts faits par Nostredame à Velutello, cf. le ch. IV.

à court, comme dans la biographie de Peire de Valeiras, Ozil de Cadars, etc. C'est l'insignifiance de ces notices qui lui suggérera plus tard l'idée de grouper ces noms autour de celui du comte de Poitou et d'en faire des officiers de sa cour. Quant à Sordel, il semblait à Chabaneau que Nostredame l'avait pris à un des commentateurs de Dante, en particulier à Landino ; mais on verra, au chapitre IV, que cette supposition ne paraît pas vraisemblable (1).

Les « procédés de fabrication » employés par Nostredame apparaissent déjà dans cette première rédaction. Même quand il traduit les biographies provençales ou celles de Velutello, il ajoute quelque détail de son crû,

(1) Nous avons déjà dit que le noyau primitif devait être formé par les biographies du Chansonnier de Sault, puis par les biographies traduites de Velutello. Pourrait-on peut-être préciser davantage et retrouver tous les états, tous les moments de la rédaction primitive? Cela ne serait pas absolument impossible, en étudiant les variations de l'encre et de l'écriture. Mais d'abord cela ne nous donnerait qu'une solution incomplète: il est difficile d'évaluer le temps au moyen de ces deux seuls éléments. Et puis surtout serait-ce bien intéressant ou bien utile? Nous en doutons. Voici cependant quelques notes de Chabaneau sur ce point. Il avait soigneusement relevé les différences d'encre et d'écriture. L'écriture est toute de la main de Nostredame; mais tantôt elle est homogène et correcte, tantôt irrégulière et négligée. « Les versos des huit premiers feuillets ne sont pas sensiblement d'une écriture moins soignée et d'une encre différente que les rectos. L'encre est pourtant un peu plus pâlie et l'écriture plus rapide; 9 v°, encre plus noire. *Id.* 10, 11, 12, 13 v°. Ces derniers paraissent du même temps. 14 v°, écriture plus négligée et moins serrée; 15, 16, 17, 18, 19 v° *idem*, moins Ancelme de Mostiers, qui est d'une encre plus noire ou du moins d'une écriture moins maigre. En général, on remarque des inégalités d'écriture et d'encre entre les notices et entre les parties de la même notice. F° 20 v° : LE MONGE DE MONTAUDON, titre qui n'est pas du même temps que la notice; a dû être ajouté après coup; puis on y a ajouté *de Montmajour.* » Au sujet de la notice sur Ancelme de Mostiers (f° 19, v° ; p. 127), Chabaneau a remarqué qu'on avait écrit d'abord le nom suivant comme titre: de JAUME CHER CŒCHARAND, et il s'est demandé s'il n'y avait pas là un essai d'anagramme. « Le titre substitué, lit-on sur son exemplaire, est d'une écriture plus fine. La notice était écrite quand la substitution fut faite. » Chabaneau lirait d'ailleurs plutôt *Ancelme* de MOINIER ou MAINIER que de MOSTIER.

mis sous l'autorité du Moine des Isles d'Or ou d'un autre de ses garants. Les formules banales, empruntées à son « formulaire », sont nombreuses. Tout annonce, dans ce premier jet, les fantaisies de la rédaction finale. Mais Nostredame garde quelque discrétion dans l'invraisemblance. Il n'a pas atteint encore cette inconscience dans le mensonge et la fausseté, dont les vies imprimées offrent le constant témoignage. C'est de celles-là qu'il nous reste maintenant à parler.

Mais auparavant il nous faut dire quelques mots des deux listes qu'on trouvera aux pages 175-178 (ms. de Carpentras) et p. 163-174 (table d'Aix).

La première, qui est précieuse surtout pour la connaissance du Chansonnier de Sault, appelle plusieurs observations (1). On remarquera d'abord que le titre primitif était : « Les noms des poëtes provensaulx descripts aux œuvres du seigneur de Sault, qu'ils appellent *trobadors*. » C'était donc la liste primitive du chansonnier de Sault : les chiffres qui précèdent la plupart des noms désignent le folio de ce chansonnier (cf. les *Vies* manuscrites et les indications de folios qui se trouvent au *Glossaire*). Les chiffres qui suivent les noms sont de simples numéros d'ordre. Les noms empruntés au manuscrit de Nostredame (marqué par *N*, *f* de Bartsch) ont été ajoutés après coup et intercalés en interligne, suivis de N, mais sans numéro d'ordre, en sorte qu'ils sont en dehors de la série. Pour ceux qui se trouvaient déjà dans le Chansonnier de Sault, une *S* et une *N* ont été ajoutées après le numéro d'ordre qui leur était attribué.

Les noms suivants ne sont accompagnés d'aucune lettre, ni précédés d'indication de folio : Boniface de Castel-

(1) En tête de la liste, Nostredame avait écrit deux fois Giraut de Borneil, puis il l'a biffé. Il est probable que son intention était de donner d'abord une liste d'après l'ordre des poètes dans le Chansonnier de Sault; puis, se ravisant, il a donné une liste alphabétique dont l'ordre d'ailleurs n'est pas toujours exact.

lane, Frédéric empereur premier, Laurete et Phanete de Sade, Peyre de Castelnou (1), Percival Doria, Remond Feraud. Tous ces noms ont été ajoutés après coup et en interligne. Ils n'étaient sans doute ni dans le Chansonnier de Sault ni dans celui de Nostredame. Cela est sûr pour Frédéric, Laurete et Phanete, et vraisemblable pour les autres. Sordel ne figure pas dans la table de *f*, pourtant Nostredame le marque d'un *N* ; était-il dans le Chansonnier de Sault, comme le marque encore Nostredame ? Ce n'est pas sûr.

La liste, telle qu'elle est, comprend *98* noms, sur lesquels *47* (2) sont précédés de la mention *vu* (*veu*). Cette mention indique (3) qu'une notice a été consacrée à chacun de ces poètes. On peut en effet se référer au texte et on remarquera que tous les troubadours dont le nom est précédé d'un *vu* ont une notice. D'autres noms ne sont pas précédés de ce mot dans la liste : c'est le cas pour Guilhem de Cabestang, Peire Bonifaci, Richart de Barbezieux, B. de Parazols, Bertran de Pessard, Guillem de Berguedan, le Comte de Poitou (et les onze prétendus poètes de sa cour), Pistoleta, Uc de Saint-Cyr. Pourquoi ces noms-là ne sont-ils pas précédés d'un *vu*, puisqu'ils ont des notices ? Est-ce oubli de la part de Nostredame ? Ce n'est pas probable. Est-ce que les 47 noms précédés de ce mot représenteraient l'état primitif de la liste et aussi des *Vies ?* Les autres noms inscrits et non précédés de *vu* auraient-ils été laissés d'abord de côté ? D'autres noms de troubadours ont été ajoutés après coup, en inter-

(1) Sauf peut-être pour Peire de Castelnou, cf. *Chansonnier de Sault, Romania,* 1911, p. 299.

(2) Il y en a *46*, mais il faut y ajouter la *comtesse de Die*, devant le nom de laquelle se trouve aussi *veu*. Je trouve dans une autre notre de Chabaneau la remarque suivante : « Notices qui n'étaient pas écrites quand la table (p. 175 seq.) reçut ses *veu:* toutes à partir de Folquet de Romans, sauf Cherchemont. Est-ce par erreur que ce dernier a un *veu?* » Je ne sais sur quoi s'est fondé Chabaneau pour écrire cette remarque.

(3) D'après une note de Chabaneau.

ligne, comme Peire Cardenal, Savaric, Peire de Castelnou, et ceux-là (qui n'étaient pas sur la liste primitive) ne sont pas précédés de *vu*. Mais il ne faut pas oublier que les noms du Chansonnier de Nostredame (*N*) ont été aussi ajoutés après coup, en interligne et que cependant plusieurs sont précédés de *vu*. Si on admet donc que ce signe marque l'état primitif des *Vies*, il faut admettre aussi que Nostredame avait d'abord choisi pour ses biographies une partie des noms du Chansonnier de Sault et qu'il y a ensuite ajouté une partie des noms empruntés à son propre chansonnier. Les noms qui ne sont pas précédés de *vu* et auxquels cependant sont consacrées des notices dans les *Vies* seraient ceux qui ont été d'abord laissés de côté (c'est le premier groupe) ou qui ont été ajoutés ensuite (c'est le cas pour Peire Cardenal, Savaric, Peire de Castelnou) (1).

La table d'Aix (p. 163-174) est intéressante parce qu'elle nous fait connaître un état des *Vies* un peu différent du texte imprimé. Il y a certaines indications qui, à ce point de vue, méritent d'être relevées (2). Ainsi la table nomme Pétrarque à propos de Geoffroy Rudel : il est probable que Nostredame avait songé au passage connu du *Trionfo d'Amore*. A propos d'Hugues Brunet, il devait être question de « Guillem de la Tourre, chantre », son compagnon ; mais Nostredame, qui avait cependant commencé la rédaction d'une notice sur ce troubadour, n'en a pas parlé dans sa biographie d'Hugues Brunet. Dans la vie d'Aymeric de Belvezer, il devait être question de Perceval d'Oria, et de Luquet Gatelus dans la vie de Peyre de Chasteauneuf. On peut voir encore de curieuses indications à la vie de Luquet de Grymauld (n° 81 de la table) où Nostredame note les noms de Correndi, de

(1) *Serchemont* est marqué d'un *veu*, mais n'a pas de notice : c'est le seul qui soit dans ce cas.

(2) On les trouvera précédées d'une croix dans le texte. Cf. ce que dit Chabaneau dans notre *Avant-Propos*.

Saint-Amans et de Borme, aux vies de Rostang Berenguier (n° 84), de Geoffroy du Luc (n° 88) et surtout à la biographie de Laurete (1). Voici, par ordre alphabétique, la liste des troubadours qui se trouvent dans la table d'Aix :

Liste de la Table d'Aix (2)

Aimeric de Belvezer, 57.
Aimeric de Pignans, 53.
[*Aimeric* de Rochafixa.]
Aimeric de Sarlat, 85.
5 Albert de Sisteron, 76.
Ancelme Faydit, 27.
Ancelme de Moustiers, 90, 75.
Anne, vicomtesse de Thalard, 92.
Antoinette de Cadenet, 92
10 Arnaud de Coutignac, 94 (86 ?).
Arnaud Daniel, 14.
Arnaud de Meyrueil, 30.
[Bernard d'Anduze, 32.]
Bernard Marquis, 85.
15 Bernard de Rascas, 93.
Bernard de Ventadour, 33.
Id. le vieux, chanoine de Sylvecane, 22.
[Bertran Amyc, 88.]
Bertran d'Allamanon, 77.
20 Bertran d'Alamanon, le second, 26.
Bertran de Borme, 92.
Bertran Carbonel, 92.
Bertran Feraud, 92.
Bertran des vycomtes de Marseille, 83.
25 Bertran de Parazols, 99.
Bertran du Puget, 92.
Bertran de Pezars, 91.
Beatrix d'Agoult, 92.
[Beral *des Baux*, 42.]
30 Blachaz ou Blacas, 71, 79.
Boniface Calvo, 51.
Boniface de Castellane, 65, 14.
Briande d'Agoult, 92.
Cadenet, 73.
35 [de Carbonel de Marseille, 42.]
Cherchemont (sans numéro).

(1) Voici une note de l'exemplaire de travail de Chabaneau à propos de l'article *de Ruere* (n° 82). « L'idée de faire un chapitre particulier pour Béral et pour de Ruere et de développer [la biographie de] Bargemon n'a germé [en Nostredame] que lorsqu'il a eu connaissance du *Novellino*. La table d'Aix représente un état antérieur à la connaissance du *Novellino*. Il a pris là l'histoire de Béral, celle de Berguedan et a divisé entre Bargemon et Ruere l'histoire de Barbezieux. »

(2) Nous mettons dans cette liste tous les noms de poètes provençaux qui se rencontrent dans la table d'Aix : ceux qui ne sont pas accompagnés dans cette table de la mention p(oète) p(rovençal) sont mis entre crochets. Les numéros renvoient aux différents articles de la table. Les noms ou prénoms que nous avons dû ajouter sont en italiques.

Comtesse de Die, 18.
Comte de Poitou, 85.
[Dauphin d'Auvergne, 32.]
40 Ebles d'Uzes, 47.
Elias de Barjols, 8.
Elias d'Uzes, 47.
Fabre d'Uzes, 75.
Folquet de Marseille, 22.
45 Folquet de Romans (sans numéro).
Frédéric Ier, 4.
Gasbert de Puycibot, 55.
Geoffroy du Luc, 88.
Gerard de Brunel (= Borneil), 68.
50 Giraudon le Roux, 85.
Guilhem Adhemar, 16.
Guilhem d'Agoult, 10.
[*Guilhem* de Montagut, 85.]
Guilhem Amalric, 86.
55 Guilhem de Bargemon, 74.
Guilhem de Bergedan, 53.
Guilhem Bouchard, 85.
Guilhem Boylier, 97.
Guilhem de Cabestan, 24.
60 Guilhem Durand, 60.
Guilhem Figuière, 70.
Guilhem de Saint Desdier, 12.
Guilhem de Sylvecane, 69.
[Guilhem de la Tourre, 32.]
65 Guy d'Uzes, 47.
Jaufre Rudel, 1.
Jehan de Saint Amans, sieur de Laurens, 92.
Hugues Brunet, 32.
Hugues de Lobières, 39.
70 Hugues de Pena, 69.
Hugues de Saint Cyre, 46.
Huguette de Forcalquier, 92.
Jaume Motte, 47.
Lanfranc Cygalle, 63.
75 L. de Laskaris, 98.
Laurette, 92.
Loys Emeric, sieur de Rochefort, 85.
Luquet Gatellus, 67.
Luquet de Grymauld, 81.
80 Luquet Rodilhat, 88.
Manuel Balb, 88.
Marchebrusc, 89.
Monge des Isles d'Or, 103.
Monge de Montmajour, 95.
85 Ozil de Cadars, 85.
Peire d'Auvergne, 75.
Peire Boniface, 101.
Peire Cardenal, 80.
Peire de Chasteauneuf, 67.
90 Peire Milon, 85.
Peire Raimon lou Prous, 35.
Peire Roger, 87.
Peire de Sant Romyech, 56.
[*Peire* de Ruere, 69, 82.]
95 Peire de Valières ou Valernas, 85.
Peire de Vernegue, 6.
Peire Vidal, 16.
Peire d'Ugon, 85.
Peire d'Uzes, 47.
100 Perceval Doria, 62, 57.
Perdigon, 59.
Pistoleta, 86.
Pons de Bruil (Aperioculos), 38.
Le Prieur de la Celle, 88.
105 Rambaut d'Orange, 43.
Rambaut de Vachieras, 37.
Raoulx ou Roollet Amalric, sieur de Gassin, 40.
Remond Berenguier, 49.
Remond de Brignoles, 88.
110 Remond Feraud, 78.
Remond Jordan, 20.
Remond de Myreveaulx, 25.
Richard, roi d'Angleterre 66.
Richard Archie(r), 75.
115 Richard de Barbezieux, 100.
Richard de Noves, 61.
Rixende de Puyverd, 92.
Rostang Berenguier, 84.
Rostang de Cuers, 88.
120 Rostang d'Entrecasteaux, 92.
San Cezari, 104.
Savaric de Mauléon, 55.
Simon d'Orie, 62.
Sordel, 71.

J. R. de Soliers avait, comme on sait, inséré dans son ouvrage sur la Provence une longue liste de poètes provençaux. Chabaneau s'est demandé à plusieurs reprises quelle relation il y avait entre cette liste et celle de Nostredame. Elles se ressemblent beaucoup. Mais il y a quelques différences. Chabaneau n'avait pas étudié la question à fond ; il était arrivé à des conclusions provisoires. Il note plusieurs fois l'importance de cette liste. « La liste de Soliers représente un moment de l'œuvre de Nostredame antérieur à la table d'Aix et à [la traduction de] Giudici. Ainsi : les *Vies* [manuscrites], deux ou trois états ; Soliers ; la table d'Aix ; Giudici ; les *Vies* imprimées. » « La liste de R. de Soliers nous représente un état des *Vies* antérieur, non seulement à l'édition, mais encore à la table d'Aix et en partie aux *Vies* manuscrites. »

Nous allons étudier rapidement une partie de la question, après avoir mis en ordre alphabétique, pour plus de commodité, la liste de Soliers (1).

Liste de R. de Soliers (2)

Albertus Marchio Florentinorum, 15.
A. de Persiboto, 79.
A. Sistariensis, 58.
Americus de Bellovederio, 1.
5 A. de Pingulano, 6.
A. de Rupefissa, 32.
A. de Sarlaco, 87.
Anselmus Faiditus, 20.
A. de Musteriis, 44.
10 A. Danielis, 17.
Arnaudus de Cotignaco, 61.
A. de Merulio, 18.
A. de Vacheriis, 3.
A. de Ventadoro, 21.
15 Bartholomaeus Georgius, 14.
B[erengarius ?] de Parazolis, 91.
Berengarius Tropellus, 71.
Bernardus Marchisius, 40.
Bernardus Rascassius, 57.
20 Bertrandus de Alamanno, 31.

(1) Sur Soliers et son œuvre, cf. *supra*, ch. I. La liste est donnée d'après le ms. n° 759 d'Aix (p. 339), avec variantes du ms. 758 de la même bibliothèque (ancien folio 177). Nous devons ces variantes à l'obligeance de M. E. Aude. Nous venons de publier cette liste, avec commentaires, dans la *Romania*, 1912, p. 321-329.

(2) Les chiffres qui suivent les noms indiquent la place que ces noms occupent dans le texte de Soliers.

B. Astorgatus, 83.
Bertrandus de Bornio et eius filius, 38-39.
Bonifacius Calvus, 13.
Caleza Pansanus, 103.
25 Carbonellus Massiliensis, 25.
Cercamontius, 37.
Comes Pictaviensis, 86.
Dante de Paradiso, 95.
Diaspolus, 84.
30 Dominus Baussiorum, 68.
Durandus sartor Carpentoractensis, 63.
Faber Uticensis, 70.
Fridericus imperator nomine Secundus, 99.
Fulco de Massilia, 5 (1).
35 F. Romolensis, 43.
Gasbertus, 45.
Gaufredus Rudellus de Bellojoco, 7.
Gerardus Boniellus vel de Bonillis, 4.
Gerardus de Chalensono, 80.
40 Giraudonus Rufus, 53.
Guido de Companis, 98.
Guillelmus Ademarus, 33.
G. de Bauciis, 9.
G. Cabestani, 23.
45 G. de Sancto Desiderio, 73.
G. Figuiera, 26.
G. de Monteagellio, 51.
G. de Tarascone, 41.
G. de Torre, 52.
50 Helias de Barjolis, 27.
Hugo Carulius, 29.
Hugo Bonetus, 88.
Hugo de Bauciis, 8.
H. de Moensac, 81.
55 H. de Pena, 22.
H. Uticensis, 30.
Jacobus Mota Arelatensis, 72.
Josseranus de Sancto Desiderio, 92.
Lanfrancus Cigalla, 12.
Lucas Gattelucius, 65.
Lucas Gattelusius, 102.
Ludovicus Americus, 49.
Marcabruscus, 36.
[Monachus Insularum Aurearum, 45 .]
65 Monachus Montis Majoris, 93.
Montagutus, 69.
Ozilis de Cadartiis, 48.
Percevallus de Auria, 67.
Perdigo, 94.
Petrus Arvernus, 75.
P. Arvernus de Claromonte, 16.
P. Bonifaciis, 47.
P. de Cadeneto, 34.
P. Cardinalis, 96.
75 P. de Casalis, 101.
P. de Castronovo, 97.
P. Dugo, 50.
P. Milo, 78.
P. Raimundus Tolosanus, 54.
80 P. Rogerius, 19.
P. Trebastellus, 55.
P. Valeriensis, 46.
P. Vitalis, 10.
Pistoleta, 90.
85 Poma Jordanus, 85.
Pontius de Capdueil, 78.
Rambaudus Arausionensis, 2.
Raymundus de Castronovo, 64.
Reginaldus de Tressalicibus,
90 Sancti Antoniii, 89.
R. Jordanus, vicecomes.
R. de Miravalle, 74.
Reforciatus de Trittis, 62.
Reginaldus de Tressalicibus, 82.
95 Richardus, rex Anglorum, 100.
R. de Barbesio, 76.

(1) Le ms. 758 ajoute : « Genuensis, Tornetensis monasterii. »

R. frater templarius, 65.
R. de Novis, 28.
Robertus de Blacacio, 59.
100 Blacassolus eius filius, 60.
Rostagnus Berengarius, 24.
Rostagnus de Sancto Caesario, 35.
Sordellus Mantuanus, 11.

Ajoutons à ces noms ceux des femmes illustres qui, d'après Soliers, brillèrent à l'époque des troubadours.

(Ms. 759)
Anna, vicecomes Tallardensis.
B. de Pontevesio.
Beatrix de Cadeneto.
Beatrix de Saltu.
5 Brianda de Agolto, comes Lunae.
(Illustrissima) Comes Diensis.
Dulcia de Munsteriis, domina Clumantii.
Faneta, domina de Romanino.
Hugueta de Forcalquiero, domina Trittarum.
10 Isoarda Rupefolie, Podii Luparii et Ansoycii domina.
Joanna Balba, domina Modii.
Laura Avenionensis, ex gente Sedesdi, secundam Petrarquam.
Rostania de Villanova.
Roxenda (*l.* Rixenda) de Podio Viridi, quae fuit uxor Arnaudi de Villanova, domini de Arcubus.

Enfin à ces noms de troubadours et de femmes « doctes », J. R. de Soliers ajoutait onze noms de poètes contemporains, provençaux, dont Nostredame faisait l'éloge. Voici cette liste :

Albertum de Albania.
Andrea Pena.
Andrea Simeo, Corrediensis (de Cuers ?).
Bertrandus Maurus Aquensis.
5 Bosquetus Olbiensis.
Castilio Brinonensis.
Demandolanus, dominus de Demandolis.
Henricus Seguiranus, Aquensis.
Joannes Emericus, Lucensis.
10 Joannes de Daurono (Baurono ?), Massiliensis.
Rodiliatus, Tolonensis.

On aura reconnu sans peine dans cette liste quelques noms que Nostredame a fait entrer dans ses *Vies* : probablement Bertrand de Castillon (p. 131), peut-être Geoffroy du Luc (p. 123), et Demandolz (p. 131), sûrement Luquet Rodilhat (p. 123). Quant à André Pena et à Bertrand Maure, de Haitze les cite avec éloges dans son *Histoire de la ville d'Aix* (II, 306-307).

La liste des troubadours nous intéresse d'ailleurs plus que ces deux dernières ; sur les cent-deux noms dont elle se compose une quinzaine environ n'ont obtenu, dans les *Vies*, ni un article, ni une mention. Ce sont les suivants : Bartolomeo Zorzi, Albert, marquis de Florence, Guilhem de Tarascon, Guiraut de Calanson, Huc de Maensac, Rainaut de Tres Sauzes, Bertrand Astorgat, Poma Jordan, Gui de Campans (sans doute Guigo de Cabanas, Bartsch, *Gr.* 197), Calega Panza, Peire de Cazals. On ne trouve pas non plus dans les *Vies* de Nostredame « Rostagnus de Sancto Cesario », Durand *sartre* de Carpentras, Guillelmus de Monteagellio.

Au contraire d'autres noms qui se trouvent dans Nostredame manquent à cette longue liste de Soliers : Geoffroy du Luc, Taraudet de Flassans, Guilhem Boyer, Pierre de Saint-Rémy, etc. Les prénoms ne sont pas toujours les mêmes chez Nostredame et chez Soliers. Enfin ce dernier déforme, comme son complice, plusieurs noms : *A. de Bellovederio* (Nostredame *de Belvezer*), *A. de Merulio* (Nostredame *de Meyrueil*), etc.

Les indications données par Soliers sur les lieux d'origine des troubadours sont parfois fantaisistes. Jaufre Rudel, de *Blaye*, est fait originaire de *Beaujeu*, en attendant que Nostredame l'annexe définitivement à la Provence, en le faisant originaire de *Blieux* ; Guilhem Ademar est *dominus de Griniano*, comme dans Nostredame : Peire Milon est qualifié de *Burdigalensis* comme Peire de Castelnou.

Ainsi la liste de Soliers ne ressemble pas tout à fait à la liste définitive de Nostredame. Mais Soliers n'a eu garde d'oublier ni le Moine des Iles d'Or, ni celui de Montmajour, ni Ancelme de Moustiers. La complicité du « Moine des Iles d'Or » et de l'auteur des *Vies* éclate dans ces détails, sans qu'il soit utile d'insister.

Est-il possible d'aller plus loin et de marquer avec précision quelle est la place de la liste de Soliers dans la chronologie de l'œuvre de Nostredame ? Chabaneau avait l'impression que cette liste représentait un état des *Vies*

antérieur peut-être à tous les autres états. Il est certain que cette liste est antérieure aux vies imprimées : Soliers dit que son ami Nostredame va publier son livre. Elle a un plus grand nombre de noms que les vies imprimées : mais est-ce là une raison suffisante pour qu'elle leur soit bien antérieure ? Nous ne le croyons pas.

Ce qui est vraisemblable, c'est que les deux auteurs ont écrit à peu près en même temps. Soliers, qui ne voulait que donner une liste de poètes, sans leur consacrer de notice, a pu énumérer tous ceux qu'il connaissait, vrais ou inventés. Nostredame, qui consacrait des notices à chacun d'eux a restreint le chiffre et a fait un choix. C'est ainsi que la liste donnée par la table d'Aix est supérieure aussi, et de beaucoup, aux autres listes. Quelles considérations ont guidé Nostredame dans son choix définitif ? C'est là une question un peu oiseuse. Les « états » des *Vies* paraissent avoir été fort instables ; car, même au moment où Nostredame imprime son livre, le texte qu'il donne à son traducteur italien est différent de celui qu'il imprimera en français. Les raisons qui peuvent avoir déterminé Nostredame dans son choix définitif paraissent assez difficiles à saisir : on peut être sûr cependant que le désir de rattacher le plus de noms possibles à la Provence et de flatter quelques noms illustres ont été d'un grand poids dans cette détermination.

Il semble d'après certains indices que Nostredame ait rédigé la plupart de ses œuvres dans les dernières années de sa vie. Cela s'expliquerait assez bien, si on admettait que ses papiers lui ont été dérobés pendant les troubles de 1562 (p. 12, l. 24). La lettre à Scipion Cibo nous prouve qu'en 1570 il était en train d'écrire les *Vies*. Mais l'idée de cet ouvrage remonte plus loin : dans la dédicace (p. 3) on lit « qu'il a recueilli les œuvres des poètes provençaux « puis quelques années en ça », ce qui n'indique pas peut-être un très long espace de temps. Dans la même dédicace (p. 4) Nostredame nous fait connaître que son frère Michel (mort en 1566) l'avait « in-

duit » à écrire cet ouvrage. Mais, ajoute-t-il, la « calamité des troubles survenus et si souvent réitérés » l'a empêché d'y travailler non seulement en « retardant » son esprit, mais encore en lui ôtant « tout moyen et faculté d'y vaquer et travailler. »

Est-ce à la première rédaction qu'il fait allusion dans sa lettre à Cibo ? Cela pourrait être, car il fait savoir à son correspondant qu'il rédige « par escript et en nostre langue françoyse les Vies des poëtes provensaulx d'ung vieulz livre que j'ay recouvert d'une noble mayson de ce pays, auquel sont descriptes leurs vies. » C'est du Chansonnier de Sault qu'il s'agit et nous avons supposé que l'intention première de Nostredame avait été de traduire les biographies qu'il contenait. Il est question aussi dans la même lettre de l'*Epître liminaire* et de la *Chronique* de Provence, à laquelle Nostredame travaillait déjà.

En 1573 sa rédaction des Vies doit être assez avancée, si nous en jugeons par la lettre d'Antoine Boero. Car le correspondant de Nostredame lui écrit qu'il lui enverra un brouillon d'épître dédicatoire (1) digne du noble sujet qu'il traite, mais qu'il voudrait voir auparavant, sinon l'ouvrage tout entier, au moins le *Proesme* au lecteur. On peut conclure, semble-t-il, que l'ouvrage était terminé ou peu s'en faut, puisque Nostredame semble avoir demandé une préface à son correspondant et ami.

Il a commencé à rédiger la *Chronique* en français à peu près à la même époque que les *Vies*, comme on peut le voir dans sa lettre à Cibo ; en 1575 elle n'était pas terminée (cf. p. 24), mais Nostredame avait probablement l'intention de la publier avec les *Vies*, car il y renvoie à la fin de son *Proesme* (p. 13). Il faut ajouter d'ailleurs qu'il

(1) La *lettera dedicatoria* est-elle autre chose que l'*Epistre liminaire* de Nostredame, par exemple une de ces nombreuses pièces liminaires qui se lisent dans les ouvrages de l'époque ? Peut-être ; remarquons cependant qu'il n'y en a point (sauf le sonnet italien, qui est plus probablement de Giudici) en tête du livre de Nostredame et admettons qu'il a demandé à son ami un projet d'Epître.

emploie la même formule dans la *Chronique*, en parlant des *Vies* (p. 238) (1).

Si les dires de Nostredame sont exacts (*Proesme*, p. 12, l. 24), les ouvrages qui lui servent de garants lui auraient été dérobés en 1562 (2), pendant les troubles. Il faut, peut-être, retenir cette date de 1562, elle pourrait bien représenter un « moment » (dont nous ne sommes pas en état de juger l'importance) dans la rédaction de Nostredame.

La suscription de la *Vie de Saint Hermentaire* nous permet peut-être de remonter encore plus haut. S'il est vrai que Nostredame ait traduit (entendez : composé) cette vie en 1540, à la demande de Madame de Bagarris, il connaissait déjà Raymond Féraud et la Vie de Saint-Honorat, mais aussi les « Vies des poètes provençaux ». Seulement jusqu'à quel point peut-on admettre la date de 1540 donnée par l'imposteur en tête de son œuvre ? Elle est vraisemblable, mais non pas sûre.

Il n'est pas possible, on le voit, d'établir rigoureusement la chronologie des différentes rédactions des *Vies* ou de la *Chronique*. On peut cependant admettre comme vraisemblable que Nostredame a eu de bonne heure l'idée d'écrire les *Vies*, peut-être dès 1540, peut-être avant 1562, en tout cas avant 1566, date de la mort de Michel ; mais diverses circonstances que nous ne connaissons pas auraient retardé l'exécution de son dessein.

L'édition princeps des *Vies* comprend 258 pages foliotées : vient ensuite un feuillet blanc, puis la table, composée de six feuillets non foliotés, suivie d'un bref *erratum* portant sur 3 mots : au milieu du recto du feuillet 7 on lit :

A LYON
Par Basile Bouquet

M.C.LXXV.

(1) « Les vies desd. poètes provençaux... sont imprimées ».
(2) C'est l'année où il aurait été mis en prison ; cf. *supra*, p. 43.

C'est un petit livre de format très portatif, d'environ 15 centimètres et demi de hauteur sur 9 et demi de largeur.

La traduction italienne est du même format. En voici la description .

LE VITE | DELLI PIU | CELEBRI ET | ANTICHI PRIMI | POETI PROVENZALI CHE | fiorirno nel tempo delli Ré di Napoli, & Conti di | Prouenza, liquali hanno insegnato à tutti il Poetar | Vulgare.

Raccolte dall' opere de diversi excellenti scrittori, ch' in quella lingua le scrissero : in lingua franzese da Gio. di Nostra Dama poste : & hora da Gio. Giudici in Italiana tradotte, e date in luce... In Lione, Appresso d'Alexandro Marsilij, l'anno M.D.LXXV.

L'édition comprend 254 pages foliotées, du même format que l'édition française ; puis vient un feuillet blanc et la table qui comprend 7 feuillets : au bas du dernier on lit : IL FINE (1).

Chabaneau a été, je crois, le premier à remarquer que la traduction italienne n'était pas une traduction exacte du texte français. Elle n'a pas été traduite sur le manuscrit qui a servi à l'édition française. Chabaneau avait couvert les marges de son exemplaire de travail d'annotations où il avait relevé toutes les différences, même les plus légères, qui existent entre l'édition française et la traduction de Giudici. On trouvera les principales de ces différences (quelques-unes sont considérables) parmi les variantes.

Il résulte de l'examen des deux éditions que la traduction de Giudici représente un état du texte différent non seulement de celui de Carpentras, naturellement, mais encore de la table d'Aix et des *Vies* imprimées. Il est donc vraisemblable que, après avoir adressé une copie de son

(1) Voir la description des deux éditions dans Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, 2e série, p. 163-164.

œuvre à Giudici, pour sa traduction, Nostredame a remanié la sienne jusqu'au dernier moment (1). Par là s'expliquent les differences assez sensibles entre les deux textes (2).

L'influence de Nostredame en Italie s'accrut avec la traduction de Crescimbeni, publiée, pour la première fois à Rome en 1710, et reproduite dans le second volume de l'ouvrage suivant : *Dell' Istoria della Volgar Poesia* scritta da Giovan Maria Crescimbeni (volume secondo), Venise, 1730 (564 pages). Les *Vies* occupent les pages 1 à 164 ; puis viennent, sous le titre de *Giunta al Nostradama*, de nombreuses notices historiques sur les troubadours, dont quelques-unes sont empruntées à la *Crusca Provenzale* de Bastero, qui venait de paraître (Rome, 1724). Enfin, à la page 225, commence une Chrestomathie provençale (la première des temps modernes) due à Salvini, et composée de poésies d'Arnaut de Mareuil, de Giraut de Borneil, de Gaucelm Faidit, d'Arnaut Daniel, de Folquet de Marseille, de Blacasset, de Fazio degli Uberti et de Dante.

(1) Il ne faut pas songer sans doute à une correction faite sur épreuves : les auteurs étaient très négligents sur ce point et s'en rapportaient ordinairement a l'imprimeur. Le texte français contient beaucoup de fautes d'impression, dont plusieurs assez graves, des bourdons, etc.

(2) La traduction de Giudici est jugée assez sévèrement par Fontanini. « Giovanni Giudici, traduttore delle Vite dei poeti provenzali, ce viene acertato da monsignore per Genovese e dal Crescimbeni per giurisconsulto della città di Massa in Lunigiana. Comunque ne sia, egli era certamente intrinseco di Almerico Cibo Malaspina, principe di Massa, al quale dedica queste vite, ove di quella nobilissima famiglia incontrasi in piu luoghi onorifica testimonianza. La traduzione del Giudici è per altro così infelice che durasi bene spesso fatica ad intenderla ; laonde non è picciola l'obligazione che se ne ha al Crescimbeni, il quale l'ha riformata e quasi rinnovata di pianta.... » *Biblioteca de l'eloquenza italiana* di Monsignore Giusto Fontanini, colle annotazioni del signor Apostolo Zeno. Venise, 1753, t. II, p. 144 (Chab.). Cette traduction, dit à son tour M. S. Debenedetti, *Gli Studj provenzali in Italia nel cinquecento*, p. 201, prouve que Giudici connaissait aussi peu sa propre langue que le français.

La traduction de Crescimbeni dut être, en son temps, précieuse à plus d'un titre. Elle est accompagnée de notes assez abondantes. Crescimbeni s'applique à établir les noms exacts des troubadours, défigurés volontairement par Nostredame, et involontairement par les commentateurs italiens de Dante et de Pétrarque. Pour cela il a souvent recours aux manuscrits du Vatican et de Florence. Ce souci de l'exactitude est, pour ce temps, un très grand mérite. C'en est un autre d'indiquer quels sont les manuscrits où se trouvent des poésies des troubadours cités.

En même temps Crescimbeni prend soin de relever les nombreux passages où les commentateurs de Dante et de Pétrarque ont eu l'occasion de citer les vies ou les poésies des troubadours. Les nombreux renvois aux commentaires de Landino, de Bembo et de Gesualdo, à Mario Equicola, aux ouvrages de Redi, de Tassoni, d'Ubaldini, de Varchi, etc., sont encore précieux.

Enfin il n'est pas rare que Crescimbeni donne la traduction des biographies provençales qui sont dans certains manuscrits du Vatican ou de Florence pour les comparer au récit de Nostredame. S'il n'a pas reconnu que le Moine de Montmajour est le Moine de Montaudon, il cite ce dernier et le compare au premier (p. 101, Vie de Giraut de Borneil) en faisant remarquer l'identité du récit (1).

Les vers de Fazio degli Uberti sont empruntés à son *Ditiamondo* et publiés d'après les meilleurs manuscrits, dit la suscription ; on ajoute qu'ils sont tirés du chapitre où il parle de la Bourgogne et où un pèlerin s'exprime en langue provençale. Cette langue est fort mêlée, comme on peut le voir par ces trois vers du début (que nous reproduisons fidèlement).

Amiz fiz ieu sabes de ren novella
Hoc respondit, ara la gherra es fort
Au Rei daragons et de Castella.

(1) Les *annotations* ont été rédigées en 1710, comme nous l'apprend un passage de la page 107, *Ann.* III.

La chanson de Dante est la chanson en trois langues

Ahi faulx ris per qe trahi aves
Oculos meos, et quid tibi feci
Che fatto m'hai cosi spietata fraude?

Liste des *Vies* imprimées

Aimeric de Belvezer, XXXIV.
Aimeric de Pyngulan, XXXI.
Aimeric de Sarlac, JLIX (1).
Albertet de Sisteron, L.
5 Ancelme Faydit, XIV.
Ancelme de Mostière, LXIII.
Arnaud de Coutignac, LXVII.
Arnaud Danyel, VII.
Arnaud de Meyruelh, XV.
10 Beral des Baux, XXIII.
B. de Parazols, LXXII.
Bernard Marchis, LIX[c]
Bernard Rascas, LXVI.
Bernard de Ventadour, XVII.
15 Bertran d'Allamanon, LI.
Bertran de Marseille, LVII.
Bertran de Pezars, LXIV.
Blacas, LIII.
Bonifaci Calvo, XXX.
20 Bonifaci de Castellane, XL.
Cadenet, XLVII.
Comtesse de Die, IX.
Comte de Poitou, LIX[a].
Elias de Barjols, IV.
25 Folquet de Marseille, XI.
Frédéric, II.
Geoffroy du Luc, LXI.
Gasbert de Puycibot, XXXII.
Guilhem Adhemar, VIII.
30 Guilhem de Agoult, V.
Guilhem dels Amalrics, LIX[k]
Guilhem de Bargemon, XLVIII.
Guilhem Bouchard, LIX[l]
Guilhem Boyer, LXX.
35 Guilhem de Cabestan, XII.
Guilhem Durant, XXXVI.
Guilhem Figuiera, XLV.
Guilhem de Sainct Desdier.
Giraud de Bournelh, XLIII.
40 Giraudon lou Roulx, XIX[i]
Guy d'Uzez, d'Ebles et Peyre, Helyas XXVII[a], XXVII[b], XXVII[c], XXVII[d].
45 Hugues Brunet, XVI.
Hugues de Lobières, XXII.
Hugues de Penna, XLIV.
Hugues de Santcyre, XIX.
Hugues de Sainct Cesary, LXXVI.
50 Jaufred Rudel, I.
Lanfranc Cygalle, XXXIX.
L. de Laskars, LXXI.
Laurette, LXV.
Loys Emeric, LIX[f]
55 Luco de Grymauld, LV.
Marchebruse, LXII.
Monge des Isles d'Or, LXXV.
Monge de Montmajour, LXVIII.
Ozil de Cadars, LIX[e]
60 Peire d'Aulvergne, XLIX.

(1) Nous avons donné un numéro d'ordre aux troubadours que Nostredame a groupés autour du comte de Poitou : il y en a onze en tout. Il faut ajouter ces onze chiffres à 76 et y adjoindre les 3 vies comprises dans la vie de Guy d'Ussel, ce qui donne le nombre 90 de notre liste.

Peire de Bonifaciis, LXXIV.
Peire Cardinal, LIV.
Peire de Chasteauneuf, XLII.
Peire Hugon, LIX[g]
65 Peire Milhon, LIX[h]
Peire de Ruer, LVI.
Peire Remond lo Proux, XVIII.
Peire Roger, LX.
Peire de San Romyech, XXXIII.
70 Peire de Valieras, LIX[d]
Peire de Vernègues, III.
Peire Vidal, XXVI.
Perceval Doria, XXXVIII.
Perdigon, XXXV.
75 Pistoleta, LIX[i].
Pons de Brueil, XXI.
Rambaud d'Orenge, XXV.
Rambaud de Vachieras, XX.
Remond Berenguier, XXVIII.
80 Remond Feraud, LII.
Remond Jourdan, X.
Remond de Mirevaux, XIII.
Richard, roi d'Angleterre, XLI.
Richard de Barbezieux, LXXIII.
85 Ricard de Noves, XXXVII.
Roollet de Gassin, XXIV.
Rostang Berenguier, LVIII.
Savaric de Mauléon, XXIX.
Sordel, XLVI.
90 Taraudet de Flassans, LXIX.

C'est sous la double forme de l'édition française et de l'édition italienne de l'œuvre de Nostredame que la poésie des troubadours est entrée dans l'histoire littéraire moderne. Malheureusement elle y est entrée odieusement défigurée. Les mensonges de Nostredame ont été depuis longtemps démasqués. La découverte du manuscrit de Carpentras, où il avait écrit l'ébauche de son livre, nous permet de voir à plein par quels artifices ridicules il a su tromper non seulement ses contemporains, mais encore beaucoup de générations postérieures. Son ouvrage est un exemple vraiment remarquable de l'influence néfaste que peut exercer un mauvais petit livre ; on le verra mieux à la fin de la présente introduction par l'histoire sommaire de cette influence. Contentons-nous ici d'insister sur les principaux procédés dont use constamment Nostredame, en renvoyant aux notes pour le détail, et en laissant d'ailleurs souvent au lecteur, qui aura les éléments du procès sous les yeux, le soin de corriger lui-même beaucoup d'impostures, d'anachronismes et d'invraisemblances.

Parmi les « inventions » de Nostredame, celle qui a eu le plus de succès est certainement celle des « Cours d'Amour ».

On a démontré depuis longtemps (1) comment il avait fait sortir cette légende de la simple tenson entre Guiraut de Salignec et Peironet. Nostredame fait encore mention des cours d'amour dans son *Glossaire*, mais très rapidement au mot *Andrieu de Fransa* et en citant la tenson Guiraut-Peironet.

Les cours d'amour créées par l'imagination de Nostredame sont au nombre de trois (quatre en y comprenant celle que tenait en Avignon la mère de Marcabrun) Pierrefeu et Signe, Romanin, Avignon. La cour de Romanin est considérée comme une Cour souveraine ; quand les dames de Pierrefeu et de Signe ne s'entendent pas, c'est à elle qu'est renvoyé le différend (p. 81). Elle comprenait douze dames (2) (onze en dehors de Phanette des Gantelmes, dame de Romanin) et plusieurs autres, ajoute Nostredame. « dont je n'ai sceu encore trouver leurs jugements et arrests. »

La cour de Pierrefeu et de Signe avait dix « présidentes » (p. 17) ; parmi elles la Comtesse de Die. Elle avait à sa tête Stephanette, dame des Baux. La cour d'Avignon avait à sa tête Laurette de Sade, nièce de Phanette des Gantelmes, une des présidentes de la cour de Romanin. Tante et nièce présidaient la cour de Romanin, qui se composait de douze dames « illustres et généreuses de Provence » (p. 129-130, 239).

Dans la première rédaction des Vies il n'était point question des cours d'amour (cf. les vies de J. Rudel et de Perceval Doria, pp. 17, 82). Mais dans la Table d'Aix, ainsi que dans Raymond de Soliers, nous trouvons les cours constituées : il n'y a de différences qu'en ce qui concerne les noms ; on peut surprendre sur ce point des hésitations, des retouches, comme le montreront les listes des noms empruntés aux trois ou quatre « états » de la

(1) P. Meyer, *Derniers troubadours*, p. 68 et sqq.

(2) Nostredame dit toujours en parlant de ces dames qu'elles « présidaient » la cour d'amour ; cette cour devait par conséquent comprendre, dans son esprit, un certain nombre d'autres dames formant une sorte de jury, comme on le voit dans André le Chapelain (*consensu dominarum*).

rédaction ; nous prenons comme exemple la Cour d'Avignon (1).

Voici les trois ou quatre rédactions successives par lesquelles est passée la liste des dames qui faisaient d'abord partie de la cour d'amour (nous rétablissons partout l'ordre alphabétique) (2).

TABLE D'AIX

Anne, vicomtesse de Thalard.
Antonnette de Cadenet, dame de Lambesc.
Béatrix d'Agoult, dame de Sault.
[Blanche] de Flassans.
5 Briande d'Agout, comtesse de la Lune.
[Doulce] de Moustiers.
Huguette de Forcalquier, dame de Trects.
Rixende de Puyverd.
[Ysoarde] de Roquefueilh.

MS. CARP. n° 1883

Anne, vicomtesse de Thalard.
Béatrix d'Agoult, dame de Sault.
Béatrix de Cadenet, dame de Lambesc.
Briande d'Agoult, comtesse de la Lune.
5 Doulce de Moustiers, dame de Clumane.
Huguette de Forcalquier, dame de Trects.
[Phanette, dame de Romanin] (3).
Rixende de Puyvert, qui fut femme d'Arnaud de Villeneuve.
Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansois.

VIES (P. 130)

Anne, vicomtesse de Tallard.
Antonette de Cadenet, dame de Lambesc.
Béatrix d'Agoult, dame de Sault.
Blanche de Flassans, surnommée Blankaflour.
5 Briande de Agoult, comtesse de la Lune.
Doulce de Moustiers, dame de Clumane.
Huguette de Forcalquier, dame de Trects.
Jehanne, dame de Baulx.
Mabile de Villeneuve, dame de Vence.
10 Magdalene de Sallon, dame dudict lieu.
Rixende de Puyverd, dame de Trans.
Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys.

(1) Vie de Laurette et de Phanette, LXV ; Giudici, p. 214.

(2) On relèvera dans la table d'Aix la mention de Sapho et de Corinna, auxquelles Nostredame avait voulu d'abord faire une place, ainsi que celle de Dyotime et Anastasie.

(3) Phanette peut être laissée de côté : elle était sur la liste pour ainsi dire d'office. Il manque un seul nom, Blanche de Flassans.

La liste de Giudici ressemble à celle des *Vies* : un seul nom manque, celui de Jehanne, dame des Baulx, qui paraît avoir été ajouté au dernier moment, peut-être tout simplement pour compléter la douzaine. En dehors de Jehanne, les deux noms suivants n'étaient pas sur la liste primitive : Mabile de Villeneuve, et surtout Magdalene de Sallon, qui n'est autre sans doute que la propre nièce de l'auteur, fille de Michel de Nostredame (1).

Quant aux poètes qui ont écrit en l'honneur de ces dames « doctes », et qui sont au nombre de onze dans la rédaction définitive, leur liste a subi également des remaniements : Bertran d'Allamanon, Bertrand de Castillon, et Peyre de Soliers ne faisaient pas d'abord partie du groupe ; mais il y avait Bertrand Carbonel.

Ces quelques exemples nous prouvent, sans aller plus loin dans le détail, que nous avons affaire avec la table d'Aix à un état des *Vies* antérieur à la rédaction imprimée, et qui en diffère sur plusieurs points.

Il en est de même pour la liste de Soliers, qui représente probablement un état encore antérieur non seulement à la table d'Aix, mais aussi au manuscrit de Carpentras.

Voici enfin la liste des poètes :

Ms. 1883 (p. 131)	Chronique (p. 239)
Albertet de Sisteron.	Anchelme de Mostiers.
Arnaud de Villeneufve.	Arnaud de Coutignac.
Bermond Rascas.	Bertran de Pezars.
Bertran de Lamanon.	Guilhem Boyer.
Bertran de Masselhe.	Marchebrusc.
Bertran de Pena.	Monge de Montmajour.
Jacme Motte.	Taraudet de Flassans.

(1) L'abbé de Sade a fait des recherches sur ces douze dames et est arrivé à identifier quelques-unes d'entre elles ; cf. *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, II, n. XIX.

Briande d'Agout aurait été la fille de Raymond d'Agoult, comte de Sault, Sénéchal de Provence. Mabile de Villeneuve était petite-fille de Romieu de Villeneuve. Isoarde de Roquefeuille était la femme de Jean de Sabran, petit-neveu de Saint-Elzéar. L'abbé de Sade n'est pas arrivé à des résultats très précis au sujet des autres dames. Il démontre cependant que Phanette n'appartenait pas à la famille de Sade.

Vies imprimées (p. 130)	Table d'Aix (p. 163)
Bertran d'Alamanon.	Bertran de Borme.
Bertran de Borme.	Bertran Carbonel.
Bertran de Castillon.	Bertran Feraud.
Bertran Feraud.	Bertran du Puget.
Bertran du Puget.	..... de Carpentras.
De Dons d'Istre.	De Demandols.
Isnard de Demandolz.	De Dons.
Jehan de Lauris.	Jehan de Saint Amans, sieur de Laurens (=Lauris?).
Olivier de Lorgues.	De Lascaris.
Peire de Soliers.	De Lorgues.
Rostang d'Entrecasteaulx (1).	Rostang d'Entrecasteaulx.

Venons-en aux « procédés de fabrication » de Nostredame. Celui dont il use le plus souvent consiste à rattacher à toute force les troubadours dont il parle à *sa* Provence (2). Tous les artifices lui sont bons. Il transforme Jaufre Rudel *de Blaye* en Jaufre Rudel *de Blieux ;* Peirol *d'Auvergne* devient méconnaissable sous la forme Peire *del Vernegue*, mais il est ainsi Provençal et non plus Auvergnat. Arnaut de Mareuil devient Arnaut de Meyrueil, « près d'Aix en Provence » (p. 43). Gaucelm Faydit, que l'on sait originaire d'Uzerche en Limousin, est, d'après Nostredame, « le fils d'un bourgeois qui conduisait les affaires de la légation d'Avignon » (p. 40). Pons de Capduelh, dont Nostredame connaissait très bien l'origine par la biographie provençale qu'il a utilisée dans sa première rédaction (ms. de Carpentras), devient Pons de Brueil, « gentilhomme provensal, du païs des montaignes » (p. 53). Gui d'Ussel, dont il savait aussi l'origine limousine, devient Guy d'Usez. Nostredame fait ainsi d'Uc de Penna (originaire de Penne, dans l'Agenais) un gentilhomme de

(1) Les noms sont les mêmes dans Giudici ; seulement plusieurs sont défigurés, comme il arrive souvent dans la traduction italienne.

(2) Dans la longue liste de poètes provençaux qu'il a insérée dans la *Chronique*, Nostredame a ajouté après coup *en Provence* à la plupart des noms. (D'après Chabaneau.)

Moutiers, de G. Figueira, toulousain, un avignonais ; Peire Cardenal, du Puy en Velay, est, dans les *Vies*, originaire de Beaucaire (p. 110). Guilhem de Berguedan, troubadour catalan, devient, par une légère transformation, Guilhem de Bargemon, et est ainsi rattaché à une noble maison de Provence, celle des Villeneuve Bargemon. Montanhagol devient Guillem d'Agout (p. 24) ; Guilhem de Cabestang (p. 36) (originaire du Roussillon) est rattaché à la famille de Servières ; Aymeric de Belenoi (p. 74) est transformé en Aymeric de Belvezer. Le troubadour Peire Bremon, surnommé *Ricas Novas*, devient Richard de Noves (p. 79) et Arnaut de Tintignac, Arnaut de Coutignac (p. 134).

Voilà quelques-unes des principales impostures de Nostredame, en ce qui concerne le lieu d'origine des troubadours. Ce ne sont pas les seules : elles sont cependant assez grossières pour nous faire apprécier sa mauvaise foi et en même temps sa sottise ; car il y a là des procédés tellement naïfs, et enfantins, pourrait-on dire, qu'on se sent désarmé par tant de candeur dans l'imposture.

Quand il ne peut rattacher directement les troubadours à la Provence, il les y rattache indirectement. Il dit plusieurs fois de l'un d'eux qu'il « se retira » en Provence, comme Remond Jordan (p. 33, Vie de R. J., l. 7), Guilhem de S. Desdier (p. 26, l. 14), Aimeric de Péguillan (p. 69, Vie d'A. de P., l. 14), Peire d'Auvergne (p. 100, l. 5), etc. « Marchebrusc, gentilhomme de Poitou, vint habiter en Provence avec sa mère » (p. 124) ; Bernard de Ventadour se fit moine à l'abbaye de Montmajour (p. 48), et non à l'abbaye de Dalon, en Limousin, comme nous le raconte la biographie provençale.

Ce ne sont pas là les seuls procédés dont use Nostredame. Ce procureur malhonnête a d'autres ressources dans son sac. Le manuscrit de Carpentras nous fait pénétrer, comme dit Chabaneau, dans son atelier de mensonges. Le nombre de biographies provençales que con-

tenaient ses manuscrits étant assez limité, il a dû recourir à son imagination pour en créer de nouvelles. La lecture des textes lui fournissait quelques traits ; l'imagination — une pauvre imagination d'ailleurs et assez bornée — faisait le reste. Il puisait dans son « formulaire » (dont il sera question plus loin) ; bon chevalier, bon poète, docte, savant, c'étaient là les qualités ordinaires des troubadours ; pour donner quelque lustre à leur vie, Nostredame la rattachait à des événements historiques réels ou imaginaires, et il créait ainsi à chacun de ses personnages, une biographie fort honorable. Ce sont des vraies « recettes » qu'emploie Nostredame pour reconstruire une vie ; et il n'est pas difficile de les démêler. En voici un exemple frappant.

C'est ainsi qu'en s'appuyant sur le témoignage du Moine des Isles d'Or et de Saint Césaire, en y ajoutant quelques détails empruntés à l'astrologie ou à la médecine (sous l'influence peut-être de Michel), en créant une intrigue amoureuse, il compose une biographie mensongère à Guillaume Durand le Spéculateur, dont tout le bagage poétique paraît consister en un proverbe de deux petits vers qui se rencontre dans son œuvre ! (1).

Il ne se fait pas faute enfin d'emprunter à la biographie d'un troubadour des traits qu'il applique à d'autres. Ce procédé est plus discret et pouvait tromper plus facilement les lecteurs de Nostredame, qui ne connurent des troubadours que ce qu'il voulut bien leur en apprendre. On verra, dans le commentaire des *Vies*, les détails de ces emprunts, quand ils nous ont paru assez importants.

Travestir ses personnages et les rendre souvent ridicules en croyant les honorer ne suffit pas à Nostredame ; il invente des genres poétiques que la poésie provençale

(1) Voir de Haitze, *Dissertations... sur divers points de l'histoire de Provence, IXe Dissertation.* « C'est une chose surprenante que cette fiction ait trouvé des partisans ». p. 112. Ailleurs il traite ce travestissement de « mascarade ».

n'a jamais connus ou qu'elle a connus sous une autre forme. Il transforme les chansons, et peut-être de simples vers, en traités : *Traité des Courals Amadours*, *Las Larguessas d'Amour*, *Las Drudarias d'Amour*, *Lou Fantaumari de las donnas*, *Lou Phantaumari del paganisme*, *Las Suffrensas d'Amour ;* traités d'histoire : *Lo Flagel mortal dels Tyrans*, *La falsa vida dels Templiers*, *La Guerra dels Baussencs*, *Las Victorias de Monsiour lou Comte*, etc. (1).

Quant à la poésie dramatique, on sait que les troubadours l'ont ignorée. Nostredame, se trompant volontairement sans doute, sur le sens du mot *joglar*, qu'il traduit ordinairement par *comique*, et transformant les tensons en comédies, comble la lacune qui existait dans la poésie provençale. Ainsi le troubadour catalan Berenguier de Parazols, qui vivait, d'après Nostredame, du temps de la reine Jeanne, n'a pas composé moins de cinq « tragédies », aux titres suggestifs, car les quatre premières rappellent le nom des quatre maris de ladite reine, et le cinquième *La Johannada*, rappelle le nom de cette vertueuse épouse. Que l'on rapproche cette vie de celle de Guillaume Durand et que l'on juge !

Ce n'est pas le seul désir de faire connaître la poésie provençale qui a poussé Nostredame à écrire les vies des troubadours. L'histoire de la Provence et surtout celle des grandes familles du pays tient, dans son livre, autant de place que l'histoire littéraire. Les intentions de l'auteur sont d'ailleurs exprimées dans ces quelques lignes qui accompagnent le titre du volume : « Les Vies des Troubadours par lesquelles est monstrée l'ancienneté de plusieurs nobles maisons tant de Provence, Languedoc, France, que d'Italie et d'ailleurs. » Dans l'adresse à la reine, Nostredame exprime l'espoir que le livre sera

(1) On verra, au chapitre V, que Galvani a consacré une partie de ses *Osservazioni* à ces traités, et que les frères Parfaict ont introduit les troubadours dans l'histoire du théâtre français.

agréable à la souveraine « eu esgard au sujet et à la qualité des personnes nobles de race et de savoir, la vie desquelles est en icelui descrite » (p. 4, l. 11). Dans le sonnet italien qui suit l'adresse, les Muses sont priées d'écouter « la trompette sonore qui chante les vertus et les grands honneurs des poètes qui furent les inventeurs de la poésie vulgaire, tirés du tombeau par le poète moderne qui fait ainsi entendre au monde les exploits splendides des rois, reines, princes et seigneurs » (p. 5). Enfin, dans sa lettre à Scipion Cibo, Nostredame faisant connaître à son correspondant son dessein s'exprime ainsi: « je suis apres à rediger par escript en notre langue françoise les vies de nos poètes provensaulx... escrivant tous en notre langue maternelle provensalle, en laquelle y sont déduitz plusieurs maisons illustres de [ce] pays, tant hommes que femmes, et aulcungz de [cette ?] illustre rasse de Cibo » (p. 262).

Ainsi le désir de flatter, non pas seulement l'orgueil des Provençaux en général, mais plutôt les grandes familles du pays est peut-être un des principaux mobiles qui sont au fond de la plupart des impostures et surtout des anachronismes dont se rend coupable Nostredame. La manière la plus habile de flatter les représentants de ces familles était de faire remonter leur origine jusqu'à quelque troubadour illustre. C'était chose facile pour les Castellane, les Blacas, les Alamanon et quelques autres ; pour les Bargemon, une transformation d'état civil de Guilhem de Berguedan suffisait : c'était le procédé le plus commode et le plus ordinaire. Mais le nombre des troubadours que connaissait Nostredame n'était pas assez grand pour que chaque grande famille de Provence pût se flatter d'en avoir un parmi ses ancêtres.

Aussi Nostredame les rend-il amoureux de quelque « gentilfemme » de Provence, estimant qu'en les aimant ils leur firent beaucoup d'honneur (1). Huc de Saint Cyr

(1) Cf. *Proesme* p. 10. « Gentilsfemmes, desquelles les maris s'estimoient grandement heureux quand nos poètes leur adressoyent quelque chant nouveau, en nostre langue provensalle. »

devient amoureux de la sœur de « Clermonde de Quiqueran, de la cité d'Arles », qui est peut-être une contemporaine de Nostredame. Ainsi s'expliquent en partie la légende des Cours d'Amour et la place qu'y tiennent les familles dont les noms sont énumérés principalement dans la vie de Laurette et de Phanette (1) (p. 129-130).

Par d'impudents anachronismes, dont personne ne dut être dupe de son temps, Nostredame fait même entrer dans ses biographies les noms des grands personnages provençaux de son époque. Il suffit de montrer par une de ces biographies qu'elle n'est qu'un prétexte à flatter la vanité d'une douzaine de familles, chez lesquelles Nostredame avait sans doute des amis et des protecteurs. Guilhem de Bargemon se trouvant à la cour du comte Bérenger, les chevaliers qui forment la Cour de ce dernier sont énumérés complaisamment par Nostredame. Il y a là le comte de Vintimille, le chevalier d'Esparron, Tibaud de Vins, le chevalier de Porcellet, le chevalier de Lauris, le chevalier d'Entrecasteaux, le chevalier du Puget, le chevalier frère de la dame Alaette de Meolhon, sieur de Curban, le chevalier de Baguarris. Des personnages de moindre importance sont énumérés à la fin de la vie de Geoffroy du Luc (p. 124). Il y a là Rostang de Cuers, Remond de Brignolle, Luquet Rodilhat de Toulon, Manuel Balb, sieur du Muy, Bertrand Amy, le Prieur de la Celle, Luquet de Lascar, Guilhem de Pyngon, archidiacre d'Orange, Arturus de Cormes.

On retrouve quelques-uns de ces noms dans la vie de Phanette et de Laurette. Ici ils sont transformés en poètes provençaux : ce sont Bertrand de Allamanon, Bertran de Borme, Bertrand du Puget, Rostang d'Entrecasteaux, Bertrand Feraud, Olivier de Lorgues, Dons d'Istre, Peyre

(1) Cf. encore p. 81, où sont énumérées de nouveau les familles qui ont fourni des dames aux cours d'amour, p. 82, où Lanfranc Sygalle est dit avoir été amoureux de Berlenda Cibo, « de l'illustre, très noble et ancienne maison de Cybo de Gennes. »

de Soliers, Jehan de Lauris, Isnard de Demandolz, Bertrand de Castillon.

Il n'est pas difficile d'identifier sinon tous ces personnages, du moins quelques-uns d'entre eux ; on verra que ce sont des contemporains de Nostredame. Nous savons qu'il avait été élevé dans la famille de Bagarris et que le président de Lauris était son ami et peut-être son protecteur. Peire de Soliers, dont il avait fait d'abord un religieux (p. 2), est sans doute un de ses amis. Les noms des de Borme, d'Entrecasteaux, Demandolz, de Cuers, des sieurs de Muy, de Cormes, Thibaut de Vins, etc, apparaissent fréquemment dans l'histoire de la Provence au XVIe siècle. En faire des contemporains (1) des troubadours est une de ces nombreuses impostures dont Nostredame est coutumier. De même son ami Jules-Raymond de Soliers et son neveu, César de Nostredame, sont faits contemporains de Berenguier de Parazols ! (p. 143).

Que dire des procédés par lesquels il a ajouté des noms imaginaires à la liste que lui fournissaient ses manuscrits ? On sait maintenant qui se cache sous les noms du Moine des Iles d'Or et d'Anchelme de Mostiers (2). Passe encore pour ces habiles anagrammes qui ont pu tromper pendant longtemps les lecteurs ou les critiques. Mais Nostredame n'a même pas pris ces précautions avec des noms comme Guillaume Boyer de Nice et Taraudet de Flassans : qui pouvait-il bien tromper en transformant ainsi des personnages qui étaient probablement ses contemporains en troubadours ? (3).

Que dire encore des vies d'Hugues de Lobières, de Roollet de Gassin, de Luco de Grymauld, de Peyre de

(1) Sans doute quelques-unes de ces familles remontent jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles, époque des troubadours ; mais c'est la minorité ; la plupart étaient de noblesse toute récente.

(2) Anagramme de Michel de Nostredame.

(3) Voir encore la vie de Guilhem de Saint Didier, où il attribue au vieux troubadour du Velay un traité sur l'escrime fait par un de ses homonymes, contemporain de Nostredame !

Ruer, de Guilhem dels Amalrics, de Geoffroy du Luc, de L. de Laskars ? Ils sont inconnus de l'histoire littéraire, mais tous ont leur biographie en bonne et due place, au milieu des troubadours les plus authentiques. Ce sont, pour la plupart, soit des contemporains de Nostredame, soit des personnages créés par lui pour flatter des familles qui portaient ces noms.

Il n'est pas jusqu'à sa famille qu'il n'ait fait entrer en si bonne compagnie. Anchelme de Mostiers est son frère Michel de Nostredame, Magdeleine de Salon, dame d'une Cour d'amour, est probablement sa nièce. Pierre de Saint-Rémy est un de ses aïeuls du côté maternel.

Ainsi la poésie des troubadours servait à la plus grande gloire de la Provence, de ses grandes maisons, et même de la famille Nostredame.

Les erreurs d'histoire littéraire ne se comptent plus dans l'œuvre de Nostredame et ses anachronismes sont vraiment trop nombreux et trop évidents pour qu'ils vaillent la peine d'être relevés. On sait que la poésie des troubadours a fleuri au XIIe et au XIIIe siècle : Guillaume de Poitiers meurt en 1127, Guiraut Riquier vers 1294. La période classique peut être limitée entre 1150 et 1225. Nostredame fait vivre la plupart de ses troubadours au XIIIe ou au XIVe siècle. Guilhem de Berguedan (Bargemon), Albertet de Sisteron, Bertran d'Alamanon, meurent à la fin du XIIIe siècle, un demi-siècle plus tard que dans la réalité. Peire Cardenal trépasse en 1306, Ricard de Barbezieux, qui est du XIIe siècle, en 1383 !

Quant aux erreurs historiques, contentons-nous de signaler au moins une des plus étranges, celle de Philippe le Long substitué au comte de Poitiers, Guillaume VII. (1). Le roman de Tersin, roi d'Arles, que l'on trouve

(1) L'erreur se retrouve dans le livre de Lehugeur, *Philippe le Long*. Paris, 1897. Cf. p. 15 où est citée la Cour du comte de Poitiers d'après Nostredame. Philippe le Long devient comte de Poitiers en 1311 ; Guillaume de Poitiers était mort en 1127 !

dans la Chronique en provençal (p. 206) est passé dans les *Vies* où il est attribué à Jaufre Rudel. Cependant les erreurs purement historiques sont moins nombreuses que les erreurs d'histoire littéraire. Cela s'explique en partie par ce que nous avons déjà dit à propos des fragments historiques : l'histoire de Provence était connue et Nostredame ne pouvait pas se permettre de la déformer : il a bien pris sa revanche avec l'histoire littéraire !

Pour comprendre, du moins en partie les impostures dont Nostredame s'est rendu coupable dans ce domaine, il ne faut pas oublier qu'il existait, à son époque, un patriotisme provençal très ardent (1), qui avait suscité un vif mouvement historique. Jusqu'à la fin du XVe siècle, la Provence était restée un Etat, dont l'histoire glorieuse et la civilisation brillante justifiaient l'orgueil de ses habitants. Des savants, comme Séguiran et Soliers, s'intéressaient à ses origines et à son histoire ; Pierre de Quiqueran écrivait son livre *de laudibus Provinciae*. C'est en partie ce patriotisme provençal, bien mal servi d'ailleurs en la circonstance, qui a poussé Nostredame à commettre ses erreurs les plus graves. Ses garants ordinaires sont, après le Moine des Iles d'Or, le Moine de Montmajour et Hugues de Saint Césaire : autant de mensonges, ajoutés à d'autres, pour rattacher à la Provence deux auteurs qui lui étaient bien étrangers. Le patriotisme provençal de Nostredame ne saurait nous rendre indulgents pour ses erreurs ; même de son temps, le patriotisme national ou provincial n'excusait pas l'imposture et ne justifiait pas le mensonge.

Le style est digne de l'œuvre. Que l'on songe au parti qu'un écrivain de la race d'Amyot aurait tiré de cette langue un peu flottante du XVIe siècle et de cette syntaxe un peu libre pour traduire les biographies provençales et

(1) Plus d'un siècle plus tard, de Haitze dédiait la plupart de ses ouvrages « à l'éternité glorieuse de la Provence » ; cf. les dédicaces des vies de Gérard de Tenque, de Michel Nostradamus, etc., etc.

pour rendre le charme de ces récits touchants, tragiques ou naïfs ! Nostredame n'a rien gardé, quand il traduisait, de la naïveté et de la grâce de l'original (il faut dire d'ailleurs à sa décharge que les biographies de ses manuscrits appartiennent aux rédactions les plus brèves) ; à plus forte raison quand il créait de son propre fonds. Les mêmes tournures apparaissent à satiété ; quand on connaît le style et la composition de quelques vies, on retrouve la même disposition et les mêmes formules dans les autres. Elles ne diffèrent entre elles que par les différentes doses de mensonges qu'y a introduites l'auteur. Aussi la monotonie des tournures n'a d'égales que la médiocrité de la composition et la banalité du style.

On sera peut-être moins étonné de ces défauts quand on saura que notre procureur s'était fait, en vue de son livre, une sorte de « formulaire ». Il avait préparé de véritables « clichés », comme nous dirions aujourd'hui, des sortes de « passe-partout » qui pouvaient servir indifféremment pour l'un ou l'autre des poètes dont il racontait la vie. Chabaneau a retrouvé dans ses papiers un brouillon intitulé *Promptuere des Médailles* (1), qui est un recueil de formules toutes prêtes. On y lit en particulier ce qui suit :

« (*Prince*). Le prince de grande renommée en vertu, en œuvres, en saincteté et régna plus de trente ans en grande et haulte prouesse apres plusieurs grandes choses haultement et en grande gloyre décéda du siecle.

(*Poete*). Cestuy estoit homme de riche tailhe de gracieux visage et d'apparence vénérable démonstrant quelque dignité non commune.

(1) C'est le titre d'un livre publié à Lyon en 1553, en latin et en français, par l'imprimeur Rouille, sous ce titre *Promptuarium Iconum* et *Promptuere des Medailles*. La première partie contient les médailles et portraits depuis Adam et Eve jusqu'à Quintilius Varus, et la seconde depuis Jésus-Christ jusqu'à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

(*Poete*). Des faits de cestuy se taysent les escripturcurs pource que la briefveté de sa vie ont été nulz ou pource qu'ilz ont esté jugés indignes d'estre mys en mémoyre...

Cestuy estoit renommé bienheureux ayant la fortune conjointe avec sa vertu.

(*D'un poete mesdisant contre le prince*). Ce poete ayant mesdit de tel prince estant venu a sa notice feist ainsi que Philippe, roy de Macedoine, qui d'ung mesdisant le feist chantre de ses vertus...

Cestuy estoit humain et sçavant en toutes sciences.

Home benin et modeste.

Le Monge des Ysles d'Or (et de Montmajour et de Saint Cézaire *barrés*) qui a (ont *barré*) escript plus dilligemment de ce poete que nul autre ne faict aucune mention de ce que dessus, bien dict qu'il fut, etc.

Cestuy estoit yssu de nobles parents et excellent en devoir et honnesteté exemplaire de vray *censeur et senat de toute sa vie*, mais il effasse toutes ses belles vertus en telle chose.

(*Poete*). Tel composa un livre intitulé, etc., qu'il layssa à son frère ou à son ami duquel en fut faict un présent à Mr Bembe qui le gardoit comme un grand thesor.

(*Poete*). Cestuy estoit home de grande litérature et liberté

(*Dame docte*). Ceste se nommoit, etc ; la plus belle et la plus élégante du monde, bien instruite ès sept artz libéraulx et en tous instruments de musique » (1).

Ainsi s'expliquent les défauts de la forme ; mais ils ne s'excusent pas plus que ceux du fond. Il aurait été dommage d'ailleurs, pour la vérité, que ce livre de mensonges dût au talent de son auteur une partie de sa célébrité. L'influence de ce livre ne vient pas de là : elle tient à plusieurs causes que nous exposerons brièvement avant d'étudier ses sources et son histoire.

(1) Ce brouillon se trouve dans le ms. de Carpentras, n° 534-535, au tome II.

Et d'abord il a été pendant longtemps le seul livre d'après lequel les Français et les Italiens ont connu l'histoire des troubadours. Quand des histoires plus critiques ont paru, deux siècles plus tard, le mal produit par ce livre mensonger avait déjà fait son chemin et il était difficile de l'extirper. En Italie les traductions de Giudici et de Crescimbeni avaient fait pénétrer ces erreurs dans l'histoire de la littérature italienne, et, jusqu'à Tiraboschi, il n'y avait pas eu de protestations bien sérieuses.

Quant à la Provence, le mal y était encore plus profond, car tout le livre de Nostredame avait été incorporé par César à son *Histoire de Provence* ; or cette histoire était un ouvrage officiel, publié aux frais de la Provence, ayant toutes les apparences d'un livre sérieux ; César renchérissait sur les erreurs de son oncle, ajoutait des généalogies, beaucoup de généalogies, qui étaient, disait-il, un ornement de l'histoire. Le patriotisme provençal se trouvait flatté ici d'une manière plus complète que dans le petit volume des *Vies* ; la poésie de mêlait à l'histoire, les légendes à la vérité, le bon faisait passer le mauvais : quel Provençal du XVIIe siècle aurait eu le courage de faire la critique de cet ouvrage où tout flattait son orgueil ? On verra combien il fallut de temps pour que les erreurs de Jean et de César, aussi coupables l'un que l'autre, fussent démasquées.

CHAPITRE IV

Les Sources

Le Moine des Iles d'Or. — Le Moine de Montmajour. — Hugues de Saint-Césaire. — Le Chansonnier de Sault. — Autres sources. — Sources italiennes. — Bembo, Equicola, Velutello, Gesualdo, etc.

Nostredame a pris soin de nous indiquer ses sources. On en trouve une première énumération dès le verso du titre de son livre, avant la dédicace à la reine. Il les cite de nouveau, d'une façon moins détaillée et moins méthodique, dans son *Proesme* (p. 12). Les trois principales sont : le Moine des Isles d'Or, le Moine de Montmajour, Sainct Cezary. De ces trois personnages, deux ont été depuis longtemps identifiés, le troisième l'a été récemment par Chabaneau. Nous reproduisons ici l'article qu'il a consacré à ce dernier (1).

Le Moine des Isles d'Or

« On sait que Jean de Nostredame, dans ses *Vies des poëtes provençaux*, mentionne comme les sources principales de ses récits, les œuvres de trois moines de Provence qu'il désigne ainsi : 1° Un religieux du monastère de Saint Honoré, en l'isle de Lérins, surnommé le Monge des Isles d'Or ; 2° un religieux du monastère de Saint Pierre de Montmajour d'Arles, surnommé le Fléau des poètes provençaux ; 3° Un autre religieux du même monastère, surnommé Saint Cesari.

(1) *Annales du Midi*, 1907, p. 364-372.

Sous ces deux dernières dénominations on a depuis longtemps reconnu : 1° le Moine de Montaudon, transplanté d'Auvergne en Provence, selon une habitude bien connue de Nostredame d'attribuer à son pays la plupart des poètes appartenant à d'autres provinces ; 2° Hugue de Saint-Circ, transféré également, d'après la même habitude, du Quercy dans la Provence, et qu'il a dédoublé, pour en faire deux auteurs différents, retenant pour le premier le nom de Saint-Circ et fabriquant pour le second celui de Saint-Cesari, où *Cesari*, comme Bartsch l'a fort bien expliqué (1), n'est que l'anagramme de *Caersi*, nom du pays d'Hugue de Saint-Circ.

Mais la principale des autorités de Nostredame, ce fameux Moine des Isles d'Or, qu'il nomme en première ligne, et qui a donné lieu à tant de recherches et de conjectures, reste toujours, énigme irritante pour l'historien de la littérature provençale, enveloppé de mystère. Est-ce une pure invention, une création *ex nihilo*, ou, comme les deux précédents, ce nom n'est-il qu'un masque sous lequel se dissimule un personnage ayant réellement vécu ?

Je me suis, après beaucoup d'autres, posé ces questions, et c'est à la seconde que j'ai reconnu qu'il convient de répondre affirmativement.

Ayant constaté la tendance de Nostredame à introduire dans son ouvrage, en les transformant en personnages des XIIIe ou XIVe siècles, quelques-uns de ses contemporains, parents ou amis, soit sous leurs propres et vrais noms, soit sous ces mêmes noms anagrammatisés (2) ou sous d'autres pseudonymes, l'idée m'est venue de rechercher si parmi ceux-ci on n'en pourrait pas trouver un auquel conviendraient les traits, — quelques-uns du moins —

(1) *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. XIII, p. 18.

(2) Tel est le cas, pour le dire en passant, de son frère le prophète, du nom duquel (Michel Nostredame) il a tiré celui du prétendu Ancelme de Mostier, auquel est consacré le chapitre LXIII de son ouvrage. L'anagramme exacte serait *Anchelm*, forme que Nostredame donne d'ailleurs autre part.

sous lesquels il nous dépeint son Moine des Isles d'Or, et dont le nom fût susceptible d'être exactement transformé, par une régulière anagramme, en celui du moine susdit.

Du Moine des Isles d'Or Nostredame a fait un membre de la famille Cibo, sous le nom duquel il prophétise la grandeur future de cette maison ; c'est une manière à lui de flatter son ami Scipion Cibo, dont il avait déjà introduit deux fois, non moins gratuitement, le nom dans son ouvrage (1). Mais de ce côté-là aucune lumière n'a pu me venir sur la question à élucider.

J'avais un instant pensé à Denys Faucher, qui fut réellement moine de Lérins, comme le prétendu Moine des Iles d'Or, et dont la vie et les œuvres ont quelque rapport à ce que Nostredame raconte de ce dernier. Mais rien, dans les écrits imprimés ou encore inédits de Nostredame n'indique qu'il ait entretenu des relations avec Denys Faucher, dont le nom d'ailleurs ne se prête pas à l'anagramme qu'on y voudrait trouver.

Mais il n'en est pas de même d'un autre contemporain, ami intime, celui-là, de Nostredame, qui, à la vérité, ne fut pas moine, ni de Lérins ni d'ailleurs, car il était fervent calviniste, mais dont la vie offre de nombreux traits de ressemblance avec celle du prétendu Moine des Isles d'Or.

Je veux parler de Jules-Raymond de Soliers, auteur d'une *Chronographia Provinciae*, restée inédite (2), ouvrage que cite Nostredame sous le titre de *Commentaires des antiquités de Provence*, vers la fin de son *Proesme*

(1) P. 133 (Vie de Lanfranc Sygalle) et p. 193 (Vie de Rostang Bérenguier).

(2) Sauf pourtant le premier livre qui a été publié en 1615, non dans le texte original, mais dans une traduction française, sous le titre suivant : « Les antiquités de la ville de Marseille, par Jules Raymond de Solier, translatées de latin en françois par Charles Annibal Fabrot, avocat au Parlement de Provence. »

[Nous avons publié des extraits de la vie de Soliers dans les *Annales du Midi*, numéro d'octobre 1912. — J. A.]

au lecteur, et auquel il renvoie comme à un complément de son propre ouvrage.

Or, *Moine des Iles d'Or* est lettre pour lettre l'anagramme de *Reimond de Soliés* (1).

Tel est donc le vrai nom qui se cache sous cette appellation mystérieuse, et le mot de l'énigme proposée depuis plus de trois cents ans aux historiens de la poésie provençale.

Il reste à montrer qu'à la conformité du nom se joint, pour compléter l'identité du personnage, la conformité des goûts, des talents et des travaux.

Nous possédons une biographie de Jules Raymond de Soliers écrite par Joseph de Haitze († 1736), auteur, entre autres ouvrages sur la Provence, encore utiles à consulter, de plusieurs dissertations sur les troubadours qui dénotent de sa part une critique judicieuse. Voici un extrait de cette biographie ; je prie le lecteur d'y comparer l'extrait de Nostredame que je reproduis à la suite, et j'appelle particulièrement son attention sur les mots ou passages que je souligne dans le texte de Haitze.

« Raymond de Soliers [dans sa *Chorographie*] traite ensuite *de la mer qui baigne la lisière de la Provence au Midi*, de ses ports et promontoires, des isles situées sur les côtes et principalement des *Sthaecades et de celles de Lérins*, de la division des anciennes régions de Provence exposées en tableau, de sa situation cosmographique, par rapport aux degrés de longitude et de latitude des principaux lieux..., de la fertilité, de la beauté et de la salubrité de la Provence, de l'excellence du génie et du corps de ses habitants, *de ses animaux quadrupèdes, volatiles et aquatiques, de ses arbres, de ses plantes, de ses funyes et champignons, de ses minières et carrières, de l'ancienne célébrité de son langage et des poëtes qui ont écrit dans cet idiome.*

(1) Variante insignifiante de Raimond de Soliers, et qui n'en modifie pas la prononciation. Nostredame écrit Remond dans le passage de son proësme où ce nom est cité.

... « Il dressa encore deux cartes chorographiques de cette province, l'une suivant les anciens noms et l'autre suivant les dénominations modernes... et la première, dressée de sa propre main *et d'une propreté qui lui étoit naturelle en tout ce qu'il faisoit*... Soliers avoit aussi travaillé sur l'astronomie. Il avoit fait une sphère très belle avec tous ses cercles, marqués de tous les signes et principales étoiles *enluminées avec propreté*...

« Il étoit à la fois jurisconsulte, historien, antiquaire, naturaliste, mathématicien, astronome et poète...

« Etant aussi versé qu'il l'étoit en la connoissance de l'histoire civile et naturelle de Provence, il assembla un cabinet de raretés et de pièces curieuses comme médailles, tableaux, estampes, vases antiques, bas-reliefs, armures, inscriptions, meubles antiques, chefs-d'œuvre d'artisans, *coquillages*, *productions de la nature*, *tant admirables que singuliers* ; enfin, de tout ce qu'il avoit pu ramasser de rare et de curieux en tout genre. »

Voici maintenant l'extrait annoncé de Nostredame :

« Quant à la vie de ce monge, il fut bon religieux, singulier et parfait en toutes sciences et langues, escrivoit divinement bien de toute façon de lettres. Quant à la peinture et illumineure, il estoit souverain et exquis ; il observoit cecy de longtemps que au printemps et à l'automne se retiroit pour quelques jours accompagné d'un sien amy religieux amateur de la vertu, en son petit ermitage aux isles d'Yères (où audit monastère avoit de longtemps une petite esglise dépendant d'iceluy, qu'est la cause qu'il fut surnommé des Isles d'Or) pour ouïr le doux et plaisant murmure des petits ruisseaux et fontaines, le chant des oiseaux, contemplans la diversité de leurs plumages et les petits animaux tous différens de ceux de deça la mer, les contrefaisant au naturel. Et en fist un beau recueil, qu'on trouva après sa mort parmy ses livres, auquel il avoit dépeint de beaux passages (1), tout le quartier de

(1) *Sic*. Corr. *paysages*. Le premier traducteur italien de Nostredame, G. Giudici, qui travaillait sur le manuscrit même de l'auteur, rend ceci par *belli paesi*.

la plaige de la mer desdictes Isles d'Yères et des villages qui y sont assis, toutes sortes des herbes et plantes les plus exquises, les fleurs et les fruits d'icelles, et des arbres qui y croissent naturellement, les bestes et autres animaux de toutes espèces, la prospective des montaignes, des prayeries, et de tous ces champs délicieux, arrosez des belles et cleres fontaines, des poissons de la mer, des vaisseaux qui la traversent à plaines voilles, le tout tant bien rapporté et contrefaict au vif, qu'on eust jugé que c'estoit la même chose. Pour monstrer l'excellence de son esprit, feist un recueil des victoires des roys d'Arragon, comtes de Provence ; ensemble feist unes heures de Nostre Dame escriptes de sa main, enrichies de toutes les plus rares diversitez qu'il avoit treuvees en son recueil, en or, azur, et autres belles couleurs, et fort bien et proprement reliées, en fist un present à Yoland d'Aragon, mere du roy Rene, qui les estima beaucoup et luy monstra qu'elle les avoit tres agréables, parce que les peinctures et illumineures d'icelles correspondoyent au texte de la lettre (1). »

Ainsi, Raymond de Soliers eut réellement pour l'étude de la nature le goût que Nostredame attribue à son moine, et, étant poète, il devait, comme celui-ci, en sentir et en goûter le charme. Il fut aussi, comme on l'a vu, un habile « enlumineur », et rien n'interdit d'admettre qu'il ait appliqué à la représentation figurée des objets et des phénomènes décrits dans son livre un talent dont Haitze ne le loue qu'à l'occasion de deux cartes et d'une sphère. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de s'inscrire en faux contre l'assertion de Nostredame relativement au « beau recueil » qu'il mentionne, car il pouvait fort bien en avoir vu un pareil chez son ami, quoique Haitze, près de cent cinquante plus tard, en ait ignoré l'existence (2) Quant

(1) *Les Vies*, p. 251-2. [P. 150-151 de la présente édition.]

(2) Il faut citer ici un autre passage des *Vies* (chap. LXXII) où Soliers, et là sous son propre nom, est magnifiquement loué tant pour son talent de peintre que pour ses autres mérites : « Il (B. de Para-

aux *Heures de Nostre Dame*, dont il est aussi question dans l'extrait précité, on peut douter qu'elles fussent l'œuvre du « calviniste obstiné » qu'était Raymond de Soliers, ainsi que Haitze le qualifie. Et c'est ici qu'on pourrait songer, comme je l'avais moi-même fait d'abord, à Denys Faucher, dont Vincent Barralis, son biographe, nous dit ce qui suit :

« Inter prima egregiae picturae opera praedicti Faucherii quae Lerini alibique curiose asservantur, numerandae sunt horariae preces manu propria ipsius Dionisii scriptae et miris figuris penicillo subtiliter adornatae, ita concinne ut quae in lectionis (*sic*) et psalmis intus leguntur in margine expressa videantur (1). »

C'est ici le lieu de rappeler que l'on conserve à la bibliothèque Méjanes d'Aix, sous le n° 22, un livre d'heures que l'on prétend être celui que Nostredame a décrit comme étant l'œuvre de son Moine des Isles d'Or. Ce ne peut pas être celui de Denys Faucher, qui est toujours resté, paraît-il, la propriété de ses héritiers (2). Serait-ce réellement l'œuvre de Raymond de Soliers ? Les érudits et antiquaires de la Provence devront, dans tous les cas, lui chercher désormais un autre auteur que le fantastique moine auquel ils l'attribuent.

Ce qui achève la ressemblance du Moine des Isles d'Or et de Raymond de Soliers, et qu'il nous importe surtout

solz) loue aussi grandement un souverain peintre provensal, imagier et statuaire tout ensemble, nommé Soliers, et outre ce grand philosophe et savant aux sciences libéralles, lequel entre autres ouvrages feist un tableau par commandement de la royne Jehanne, qui fut mis en l'église Saint-Louis de Marseille, et deux autres, l'un mis à Saint-Victor de Marseille, et l'autre à Montmajour d'Arles, et quelques statues et colosses de marbre qu'il feist en Avignon. » A cet éloge de son ami, Nostredame a tenu à joindre celui de son neveu César, car il ajoute : « et [B. de Parasolz loue aussi] un autre excellent peintre et philosophe provensal nommé César. » César de Nostredame fut, en effet, un peintre habile.

(1) *Chronolgia sanctorum et alorum virorum illustrium ac abbatum sacrae Insulae Lerinensis*, 2e partie, p. 233.

(2) Voir Mouan, *Etudes sur Denys Faucher*, dans le *Bulletin des travaux de l'Académie d'Aix*, 1847, p. 223.

de constater, c'est que celui-ci, comme l'indique son biographe, s'était réellement occupé, dans son ouvrage, de la poésie et des poètes provençaux. Ainsi que Nostredame le dit de son Monge, il a fait un « Catalogue » de ces poètes. Seulement, ce catalogue, c'est Nostredame lui-même qui lui en avait fourni les éléments, authentiques ou apocryphes, réels ou mensongers ; et comme Soliers a reproduit également les uns et les autres, il nous apparaît ici sous un jour assez fâcheux, je veux dire comme complice d'un faussaire. Il est bien difficile, en effet, de croire qu'il ait été simplement la dupe de son ami. La seule présence, dans ses listes, du Moine des Isles d'Or (*Monachus Insularum aurearum*) suffit, semble-t-il, à attester sa complicité. Il prétend donner les noms des poètes qu'il énumère tels qu'on les lit dans les manuscrits (*non aliis inscriptionibus quam quae libris praeponuntur*), et le premier qu'il mentionne, *Americus de Bellovederio*, présente déjà la même altération que chez Nostredame, qui change *Belenuei* en *Belvezer*.

Le catalogue des poètes provençaux forme le vingt-troisième et dernier chapitre (1) du livre cinquième et dernier de la *Chronographia Provinciae* (2). Le transcrire ici serait sans utilité. Je le publierai d'ailleurs autre part, car il peut servir à la critique de *Vies* de Nostredame. Ici, quelques indications suffiront. Il renferme en tout cent deux poètes, dont une quinzaine environ n'ont obtenu dans les *Vies* ni un article ni une mention. Au contraire, plusieurs y manquent de ceux, authentiques ou supposés, auxquels Nostredame a donné place, entre autres Hugue de Saint-Circ et son sosie Hugue de Saint-Cesari. Mais

(1) Le chapitre précédent, intitulé *De provincialis sermonis commendatione* n'est guère que la répétition de ce que dit Nostredame dans son *Proesme au lecteur*. Il se termine ainsi : « Legi ego plerosque e nostris [poetis] quorum volumina manuscripta apud Joannem Nostradamum extant, quibus, si Dantem et Petrarcham conferamus, non solum voces sed et cantuum integrorum contextus decerptos nemo est qui non deprehendit. »

(2) [Cf. *supra*, ch. III.]

le Moine de Montmajour n'y fait point défaut, non plus qu'Ancelme de Mostier, cette autre belle invention de Nostredame.

Raymond de Soliers termine ainsi sa liste d'anciens poètes provençaux : « Horum quidem omnium poemata Petrum Bembum verisimile est legisse, ut ipse libro primo affirmare videtur. Plurium ex his, quorum septuaginta volumina, sed manca et mutila, videre licuit, vitas laboriose collegit Joannes Notradamus, itidem poeta egregius, typis propediem mandaturus. »

Suivent deux autres listes, l'une « egregiarum et nobilium faeminarum quae horum poetarum et regiorum archiviorum apud Aquas Sextias testimonio claruerunt », et dont les noms se retrouvent chez Nostredame ; la seconde, qui énumère « hodiernos viros provinciales poemate claros quos celebrat idem Nostradamus. » Des onze noms que comprend celle-ci, deux ou trois seulement paraissent s'être glissés dans les *Vies*.

Enfin, la conclusion de l'ouvrage, qui suit immédiatement et où l'auteur s'adresse au roi Charles IX, se termine ainsi :

« Quæ vero ad historiam pertinent, quoniam a Joanne Nostradamo copiose et feliciter collecta sunt, propediem publicaturo (1), etsi multa conscripseramus, consulto prætermittimus. »

Ainsi, on le voit par ces citations, comme Nostredame, je l'ai déjà noté, s'en réfère à Soliers, sur les sujets étrangers à ceux qu'il traite, Soliers, à son tour, renvoie à Nostredame, « familiaris noster », comme il l'appelle, pour ceux qu'il laisse en dehors de ses recherches.

Les deux amis se considéraient donc, dans l'étroite intimité de leurs relations et la communauté de leurs études, comme se complétant, en quelque sorte, mutuellement. Aussi ne devons-nous pas nous montrer trop surpris de retrouver des traits de l'un et de l'autre sous le

(1) Cf. le Proesme des *Vies*, p. 21.

masque unique du Moine des Iles d'Or. Et sûrement, quand Nostredame raconte que ce moine « fut le premier cause que ces souverains poëtes, qu'avoyent esté si longtemps mys en obly, furent revoquez en lumière », c'est à lui-même qu'il pense, et c'est bien lui-même, et non plus son ami, qui pose ici pour le portrait hydride sous lequel se lit l'anagramme du seul nom de Soliers.

Le Monge des Isles d'Or, en tant qu'historien des troubadours, n'est donc, en dernière analyse, que Nostredame lui-même, dissimulant sa personnalité sous le nom et sous l'anagramme du nom de deux de ses amis, Cibo et Soliers (1). Il faut par conséquent que l'on renonce à l'illusion, si quelqu'un la conserve encore, que les récits dont ce prétendu moine est donné comme garant, lorsqu'ils ne sont pas attestés d'ailleurs par des textes authentiques, puissent avoir un fondement quelconque. Beaucoup l'ont cru (2), au grand dommage de la vérité historique, qu'ils ont ainsi contribué à corrompre. Leur erreur serait aujourd'hui sans excuse (3). »

On aura remarqué, dans les lignes qui précèdent, le passage où Chabaneau dit qu'il s'était demandé si le

(1) « A l'instante requeste duquel, dit Nostredame dans son Proesme, parlant de Soliers, ensemble du seigneur Scipion Cybo, gentilhomme de Gennes..., j'ay produit [ce livre] en lumière. »

(2) Parmi ceux-ci on n'est pas peu surpris de rencontrer l'illustre Victor Le Clerc et de voir un critique de sa valeur alléguer, entre autres mensonges, comme une présomption de la véracité de Nostredame et de l'authenticité de ses sources (dans l'espèce notre moine et Saint Cesari), la plus évidente et la plus énorme imposture de ce mystificateur effronté. Je veux parler de Philippe le Long, substitué, comme comte de Poitiers, à Guillaume VII, et de sa cour de prétendus poètes provençaux. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV p. 435. Cet invraisemblable roman a passé tout entier, sous le couvert d'une si grande autorité, dans une thèse sur Philippe le Long, soutenue en Sorbonne il y a peu d'années, par M. Paul Lehugeur.

(3) Il va sans dire qu'avec le Moine des Isles d'Or doivent aussi disparaître de l'histoire littéraire et dom Hermentaire, dont il est censé avoir transcrit le recueil, et dom Hilaire des Martins, son prétendu biographe.

prototype du Moine des Iles d'Or n'aurait pas été un contemporain de Nostredame, Denys Faucher (1), qui fut en effet moine de l'abbaye de Lérins. Il était né à Arles en 1487, d'une famille originaire de Bourgogne. Après avoir été au monastère de Saint Benoit de Poliron, près de Mantoue, puis à celui de Saint Honorat de Tarascon, il devint prieur de l'abbaye de Lérins en 1547 ou 1548. « Son unique distraction était d'instruire les jeunes gens et de cultiver l'art de peindre, il excellait surtout dans la miniature ; il existe de Faucher un livre d'heures format in-12, écrit en entier de sa main, orné d'initiales et de figures d'un goût admirable... (2). » Il mourut en 1562 : il composa, avant 1543, des *Annales de Provence*, en cinq livres, depuis les premières époques jusqu'à la retraite de Charles Quint. Il énumère dans sa *Préface* les sources où il a puisé (3). L'ouvrage renferme, entre autres choses, « divers détails intéressants sur la langue et la poésie provençales, sur les Cours d'Amour, l'institution du Parlement d'Aix, l'histoire ecclésiastique, etc. » (4). L'auteur auquel nous empruntons ces détails ajoute qu'il est probable que des interpolations ont été faites dans le manuscrit de Faucher.

Mais il semble que ces interpolations soient plus graves que ne le croit Mouan ; et peut-être ne sommes-nous même pas sûrs que les *Annales de Provence* mises sous le nom de Denys Faucher soient de cet auteur. J. de Haitze a déjà fait valoir contre leur authenticité des raisons sérieuses : « Animadvertendum est illud [opus] non reperiri in duobus primis catalogis operum illius nec ulla mentio de illo invenitur in ipsismet operibus Faucherianis... his adde quod Raymundus de Soleriis, Faucherio coetaneus et

(1) Voir sur ce personnage Mouan, *Etudes sur Denis Faucher, moine de Lérins*, in *Bulletin des Travaux de l'Académie d'Aix*, premier semestre de l'année 1847 (*Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VI, p. 203).

(2) Mouan, *loc. laud.*, p. 223

(3) P. 261-62.

(4) P. 262-263.

supervivens, qui circa annum Domini 1580 scripsit de antiquitatibus Provinciae, testatur in praefatione operis sui ad Henricum, Galliae et Poloniae regem, nullum ad sua usque tempora ex scriptoribus provincialibus, praeter Johannem Nostradamus, de rebus historicis Provinciæ disseruisse » (1). Ceux qui vont puiser des renseignements à cette source, dit-il, ne doivent le faire qu'avec précaution ; il vaudrait mieux s'en abstenir complètement. Et il observe enfin que le manuscrit qu'on donne comme le manuscrit original de Faucher ne peut être de ce temps-là : le papier, l'encre et l'écriture s'y opposent.

De Mazaugues s'exprime de même : « L'on convient, dit-il, parmi nos curieux, que l'original de ces *Annales* a été altéré et entièrement défiguré. Il y a deux opinions là-dessus. Les uns veulent que le véritable original a été supprimé et qu'on en a substitué un autre auquel on a donné un air de vétusté, par des ratures et autres marques, et qu'on y a fourré le nom de certaines familles modernes, qu'on y trouve à toutes les pages. Les autres vont plus loin et prétendent que tout est supposé et que le moine Faucher n'avoit point composé d'histoire. Ce qui rend ce sentiment fort probable est que, dans le catalogue de ses ouvrages, inséré par Barral (2) dans la *Chronique de Lérins*, il n'y est fait aucune mention de ses *Annales*, qui étaient trop considérables pour y avoir été oubliées (3). »

« Un point sur lequel on paraît s'être mis d'accord, c'est que ces *Annales*, écrites par Faucher ou par tout autre auteur demeuré inconnu, ne seraient parvenues jusqu'à nous que très altérées par des surcharges que des

(1) Extraits du 5e volume du recueil ms. de M. de Haitze (d'après Chabaneau).

(2) Barrali, *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacrae Insulae Lerinensis*, 1613. On y trouve les lettres de Faucher.

(3) D'après Lelong-Fonsette, III, p. 545. Cf. aussi Achard, *Dict. de Provence*, III, 278. Achard ne croit pas à l'authenticité des *Annales* de Faucher.

copistes intéressés y auraient introduites pour fournir des titres à l'importance et à la noblesse de certaines familles d'Aix. » Telle est l'opinion de Mouan, dans le mémoire cité.

Il nous reste au moins deux manuscrits de l'ouvrage attribué à Denys Faucher (1). Chabaneau en a copié d'assez nombreux extraits. Plusieurs des faits racontés par Faucher sont dignes de Nostredame et lui ont été sans doute empruntés. L'auteur fait allusion à la « Chronique des anciens rois de Ligurie » par Galfredus ou Galfridus, écrite en langue vulgaire au dixième siècle, à Hugues Trobi, père des troubadours (*ex quo Trobadorum nomen effluxit*). Jaufre Rudel, Elias de Barjols, Arnaut Daniel auraient composé des poésies historiques. L'empereur Frédéric Ier reçoit la visite de Raymond Bérenger qu'accompagnent de nombreux poètes : Wilhelmus Agoutus, Gaufredus Rudellus, Petrus Ernaginius (2), Elias Barjolensis. Frédéric, enthousiasmé par leur poésie, devient poète à son tour « carminibus lingua provinciali compositis, quae tunc in magno pretio erat (3). »

L'auteur des *Annales* connaît, comme Nostredame, les *Cours d'Amour*. « Illarum [matronarum] concilium quod *Curia Amoris* vocabatur statis diebus ad Siniam et Petrafocum cogebatur... Praesidebat Stephanella Baltzii con-

(1) Des deux manuscrits qui contiennent l'œuvre de Denys Faucher l'un est du XVIe siècle (Carpentras, n° 533, ancien 519) (il ne paraît pas autographe) et l'autre du XVIIIe siècle (Aix, Bibl. Méjanes, n° 760). Ce dernier provient du marquis d'Aubais et a ses armes au dos. Il contient (p. 143 et suivantes) une critique du texte de Faucher. L'auteur de cette critique, Perrin, renvoie à Ruffi, *Histoire de Marseille* (2e édition, 1696). Il accuse « M. de Cormis, dernier mort » d'avoir altéré le manuscrit original. Dans le ms. de Carpentras nous avons remarqué que le nom de Cormis a été souligné plusieurs fois.

Chabaneau avait noté l'indication bibiographique suivante : *Le R. P. Denys Faucher*, par H. Traumaire, Cannes, 1873. Je n'ai pu consulter ce volume.

(2) Ernaginum = Le Vernègue.

(3) Cf. Jean de N.-D., *Chr. de Prov.*, p. 221.

jux, Provinciae comitis filia ; assidebant Adelasia, Avenionis vice comitissa, Deae Voconsciorum comitissa, Brianda Agouta, Lunae comitissa, Alaleta Onglae domina, Hermisanda Posqueriae, Bertranda Urgenii, Mabilia Etrearum, Jausseranda Claustralis et multae aliae (1). » La Cour d'Amour de Romanin (Romanilli curia) avait comme présidente « Stephana Gantelma. » Comme membres il y avait : « Marchionissa Malespina, clara domina Baltii, Mix Mariarcarum, Ursina Urseria Montispessulani, Helena Montispavonis, Alacta Medollonia Curbani, Hugonia Sabrana, Forcalquerii comitis titularis filia, Borillonia Aquensis, Caecilia Rascasia, domina Carumbi, Laura S^ti^ Laurentii (2). » Parmi les poètes il y avait Hermentaire (3), moine de Lérins, Arnaut Daniel, Serverius (4), Guillem de Cabestang, Guillem Adhemar, etc. L'auteur des *Annales* connaît le Moine de Montmajour, « Montimajoris monachus, flagellum dictus, quod eos probris insectatus sit (5). »

Le compilateur prétend connaître quatre recueils de poésies (6) (hymnorum), dont un au moins nous intéresse : le premier, en parchemin, était à Grazignan (? *Gresiniani*) ; il comprenait des poèmes historiques et des chants de triomphe (hymnos triumphales). Denys Faucher aurait vu le Chansonnier de Sault. « Aliud [exemplar] in Saltaensi tabulario duobus voluminibus omnia poetarum nostrorum opera complectens. » Le troisième manuscrit était dans la bibliothèque du Florège et le quatrième, qui comprenait la matière de tous les autres, était dans l'île de Lérins. Dans le troisième (Florège) se trouvait la guerre

(1) Ms. d'Aix, p. 25 ; Carpentras, p. 29.

(2) Aix, p. 28 ; Carpentras, p. 36 v°.

(3) *Ibid.*

(4) Serveri de Girone ? il manque dans Nostredame ; c'est plutôt sans doute Savaric de Mauléon.

(5) Aix, p. 56 ; Carpentras, p. 87.

(6) Aix, p. 79 ; *manque* Carpentras (d'après la copie et les notes de Chabaneau) ; il faut noter cette lacune, qui en dit assez long sur le cas qu'on doit faire de ce texte.

de *Thressinium* et, dans le quatrième, des hymnes en l'honneur de Saint-Honorat, Caprase, Hilaire, etc. Ce dernier manuscrit était *in quatuor magnis voluminibus*.

L'auteur connaît les *Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne. « Fuit etiam Lutetiae Martialis Arvernus cognitor qui Curiae Amoris arresta non antiqua provinciali lingua exculta sed prisca gallica barbara scripsit » (1). A la même époque fleurirent quatre moines « qui vatum nostratum vitas compilarunt, Hugo Sancti Caesarii, Hilarius Martinus Sancti Victoris, Petrus Solerius Floregii, Rostanus Brinonensis. Horum et trium aliorum monachorum, qui vatum opera collegerunt et vitas scriptis mandaverunt, Hermentarii scilicet et Montismajoris et Insularum Aurcarum scripta et gesta uno eodemque volumine continentur quod mihi ab illustrissimo et optimo principe Claudio Tendio dono datum piis et eruditis virginibus Tharasconensibus tradidi. » L'auteur regrette enfin que la langue française ait corrompu la langue provençale et que cette dernière qui, au témoignage de Pétrarque, Boccace, Bembo et l'Esperon, a enseigné la poésie aux Espagnols et aux Italiens soit négligée et soit devenue la langue des paysans.

Denys Faucher cite, comme Nostredame, (dans la vie de B. de Parazolz, LXXII) deux peintres illustres qui ont vécu sous le pontificat d'Innocent VI et qui ne sont autres que J.-R. de Soliers et César de Nostredame. « Clementi mortuo Innocentius sextus successit... florebant tunc egregii duo pictores, sculptores et philosophi, Solerius et Cesar. » Il sait, comme Nostredame aussi (Vie de L. de Laskars, LXXI), que « L. Lascaris egregius poeta et fortissimus dux » fut envoyé contre les Anglais qui avaient envahi la Provence et les repoussa (2).

On aura reconnu sans peine à la lecture quelques-unes des impostures de Nostredame. Il ne semble pas qu'on

(1) Aix, p. 111; Carpentras, p. 206.

(2) Ms. d'Aix, p. 59; ms. de Carpentras, p. 94; copie de Chabaneau.

puisse lui en contester la paternité. Les *Annales de Provence* de Denys Faucher nous sont arrivées sous une forme trop suspecte. Et on sent, à la lecture des pages que nous avons résumées que, en ce qui concerne la poésie provençale, l'auteur parle en compilateur ; rien de précis n'indique qu'il ait vu et lu les poésies des troubadours qu'il cite : il n'en est pas de même de Nostredame. Celui-ci plus d'une fois a travaillé de première main. Nous ne nous chargerons pas d'ailleurs d'expliquer comment se sont produites ces interpolations dans l'œuvre de Denys Faucher, si tant est que cette œuvre soit du moine de Lérins. Il y a eu, depuis la publication du livre de Nostredame, trop de gens, en Provence, intéressés à répandre ces fables pour la plus grande gloire de leurs familles. La réputation de mauvais aloi qu'a obtenue le livre de Nostredame explique suffisamment, sans les excuser, ces mauvaises habitudes (1).

Le Moine de Montmajour

En ce qui concerne le Moine de Montmajour, Bartsch et M. Paul Meyer n'ont pas eu de peine à reconnaître dans ce personnage le Moine de Montaudon (2). On sait

(1) Voici un extrait du ms. de Carpentras (copie de Chabaneau). « Alia igitur Maria ex regia cognatione [*en marge* Roberti filia] occisa est notae impudicitiae quam Boccacius deperiit [depinxit ?], cujusque gratia *Flammetam* et *Philocopum* libellos amatorios composuit. Joanna regnante Marcabrussia, nobilis matrona Pictaviensis, cum filio cognomine doctrina et poesi, sed dubiae feminae [eae ?] pudicitiae Avenioni floruit. Celebresque iisdem artibus fuere Arnaldus Cottiniacus, Montismajoris monachus, qui vatum flagellum dictus est, quod eos probris insectatus fuit (ut jam dictum est), Rafael, ejusdem instituti, Tharaudetus Flassanius, Wilelmus Boerius, Bernardus Rascacius, Lucas Lascaris, Ricardus Barbezerius, Petrus Bonifacius, Parasolius, Raimundus Romeus Arelatensis, de quibus mentio jam facta fuit. »

(2) Bartsch, *Jahburch für rom. und engl. Philologie*, t. XIII, p. 7. — P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 135. — Diez, *Leben und Werke*, 1re édition, p. 607, l'avait déjà remarqué.

que ce troubadour a imité la pièce où Peire d'Alvergne censure les poètes de son temps. Nostredame a pris de nombreux traits à cette imitation, en même temps qu'il empruntait à la satire originale de Peire d'Alvergne une de ses strophes. Le relevé de ces emprunts a été fait par Bartsch et Paul Meyer : nous le donnons à notre tour d'après le tableau dressé par ce dernier (1).

NOSTREDAME	MOINE DE MONTAUDON
Guilhem de Saint Desdier. Le Monge de Montmajour dict que ce Guilhem chantoit voulentiers, mais qu'il fut desherité d'Amours. — P. 39 (2).	Lo premiers es de sanh Desdier, Guillems, que chanta voluntier; Et a chantat molt avinen, Mas, quar son desirier non quier, Non pot aver nulh bon mestier, Et es d'avol aculhimen.
Arnaud Daniel. Le M. de M. dict que jamais Arnaud ne composa, mais trouva bien; qu'il a usé de mots obscurs qui ne se peuvent entendre : dès qu'il a escript pour sa Cyberne, il n'a rien vallu, ne le lievre chassa le bœuf. — P. 43.	Ab Arnaut Daniel son set Qu'a sa vida ben non cantet Mas uns fols motz qu'om non [enten, Pus la lebre ab lo buou casset, E contra suberna nadet (3), No valc sos chans un aguillen.
Guilhem Adhemar. Le M. de M. en sa chanson dict ainsi : Guilhen Adhemar ne fut jamais vieux soldat, ne bon poete ne comique, ains qu'il estoit vieux et pauvre et qu'il avoit emprunté maints vieux vestamens, se faisant ouyr qu'estoyent siens, et qu'il n'est pas moins vanteur que Peire Vidal, autre poete provensal. — P. 46.	El seizes Guillems Ademars Qu'anc no fo plus malvatz jo- [glars; Et a pres manh vielh vestimen, E fai de tal loc sos chantars Don non es sols ab .xxx. pars; E vei l'ades paubr'e sufren.

(1) *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 136-138.

(2) [D'après la pagination de 1575. — J. A.]

(3) Allusion à deux vers de la pièce *Ans quel cim reston de branchas*, Mahn. *Ged.* n°s 135 et 412. Nostredame n'y a rien compris.

Remond Jordan. Le M. de M., en sa chanson dict que le Vicomte ne joyst jamais de ses amours, et que dès qu'il en print congé s'en allant à la guerre, ne feist que regretter. — P. 51.

Lo segons de sanh Antoni
Vescoms, qu'anc d'amor non [jauzi,
Ni no fes bon comensamen:
Que la premeira s'eratgi (1),
Et anc pueis al re non queri.
Siei olh nueg e jorn ploram s'en.

Foulquet de Marseille. Le M. de M. en sa chanson, dict que Foulquet estoit un marchant qui, pour s'enrichir, feist un faulx serment, par le moyen duquel fut dict et déclaré perjure, et qu'il n'a jamais bien dicté ne composé. — P. 54.

E lo dotzes sera Folquetz
De Marcelha, us mercadairetz;
Et a fag un fol sagramen
Quan juret que chanso no fetz;
Et anz disen que fo pro vetz
Ques perjuret son essien.

Remond de Mirevaux. Le M. de M. dict que Myrevaux estoit si prodigue et liberal qu'il donna par plusieurs fois son chasteau à sa dame, et avant que fut passé l'an le luy redemanda en plorant. — P. 61.

E lo ters es de Carcasses
Miravals ques fai molt cortes,
E dona son castel soven
E no i estai l'an ges un mes;
Et ancs mais kalendas no i pres,
Per que nolh ten dan quil se [pren.

Ancelme Faydit. Le M. de M en sa chanson, dit que dès que Faydit devint amoureux, il changea son stille, et que ses chansons ne furent jamais prisées ne trouvées bonnes de personne. — P. 64.

El cinques es Gaucelms Faiditz
Que de drut es tornatz maritz
De lieis que sol anar seguen;
Non auzim pueis voutas ni critz,
Ni anc sos chans no fon auzitz,
Mas d'Uzercha entro qu'Agen.

Arnaud de Meyruelh. Le M. de M. dict qu'Arnaud estoit yssu de pauvres parens, que sa dame n'eust jamais soulas ne passe temps de luy, et qu'il n'avoit aucune grace en son chanter. — P. 66-7.

El noves Arnautz de Maruelh;
Qu'ades lo vei d'avol escuelh;
E si dons no a chauzimen,
E fay o mal quar non l'acuelh (2):
Qu'ades claman merce sei huelh,
On plus canta l'aigua'n deissen.

(1) « Car la première [femme qu'il aima] se fit « hérétique ». Le commentaire de ce passage est fourni par la Vie du Vicomte: ayant reçu dans une bataille une blessure qui fit désespérer de sa vie, sa bien-aimée, la vicomtesse de Pena « entra dans l'ordre des hérétiques » (*sis rendet en l'orde dels eretges,* Parn. Occ. p. 199). Par ces mots, il faut sans doute entendre qu'elle se fit admettre au nombre des *parfaites;* voy. Schmidt, *Hist. et doctrine des Cathares ou Albigeois,* I, 35.

(2) La Vie d'Arnaut de Mareuil nous apprend en effet que sa

Peyre Vidal. Le M. de M. dict ainsi de luy : Peyre Vidal estoit un vilain pellissier, qui n'a point ses membres entiers : mieux luy eut vallu qu'il eust eu la langue d'Or, c'est-à-dire qu'il eust parlé sagement, car on ne la luy eust pas si facilement couppée, et que la folye et la gloyre luy ostoyent l'entendement, et qu'il avoit eu tousjours grande indigende de l'herbe d'Anticire pour luy purger le cerveau travaillé d'humeur melancolique. — P. 99.

Peire Vidals es dels derriers
Que non a sos membres entiers;
Et agra l'obs lengua d'argen
Al vilan qu'era pelliciers;
Que anc, pus si fetz cavalliers,
Non ac pois membransa ni sen.

Giraud de Bournelh. Le M. de M. dict que Giraud de Bourneil ne faict que charlater en ung cagnard au soleil; que son chant est maigre et dolent, qu'il est si laid que s'il se voyait au myroir il ne s'estimeroit un festu. — P. 146.

[El segons Guirautz de Bornelh
Que sembl' oire sec al solelh
Al son magre cantar dolen
Qu'es chans de velha portaselh;
E sis vezia en espelh
Nos prezari' un aguilhen.]

Monge de Montmajour. Il fist un chant, auquel il bailla à chacun des poetes son quolibet, et en la coupple finalle d'icelle, parlant contre soy mesme dict qu'il est un faux Monge, qui a laissé de servir Dieu pour suyvre la pance et l'estat de volupté et gourmandise, et qu'en sa vie ne chanta jamais riens qui vallust. Cecy a escript le Monge des isles d'Or. — P. 227.

Ab lo sezesme n'i a pro:
Lo fals Monge de Montaudo
Qu'ab totz tensona e conten;
Et a laissat Dieu per baco;
E quar anc fetz vers ni canso
Degra l'om tost levar al ven.

Tout commentaire serait maintenant superflu : les faits qui ressortent avec évidence du rapprochement qui précède sont : 1° que le « Monge de Montmajour, » ce « flagel dels trobadours, » comme dit Nostre Dame (p. 226),

dame, la comtesse de Burlas (= vicomtesse de Béziers) lui donna son congé sur l'ordre, ou du moins à la prière, du roi d'Aragon, Alphonse II.

est un personnage fictif, mis par l'auteur des *Vies des poëtes provensaux* à la place du Moine de Montaudon ; 2° que dans les cas où Nostre Dame s'est tenu le plus près de son modèle, il a commis de graves inexactitudes, volontaires ou involontaires. Il n'en faut pas plus pour retirer toute valeur à un livre qui, tant dans sa forme originale que dans la traduction qu'en a faite un italien laborieux, Crescimbeni, est encore la source ou beaucoup vont puiser ou compléter leur connaissance de la littérature provençale. »

Aux témoignages ainsi réunis par M. Paul Meyer il faut en ajouter un autre relevé par Bartsch (*op. laud.*, p. 10). Nostredame dit, dans la vie de Raimon Berenguier (p. 66) : « Le Monge de Montmajour, medisant de luy, a bon droict le nomme en sa chanson l'*Inconstant Cathalan*... ». C'est là une allusion à ce passage de la satire du Moine de Montaudon :

En Tremoleta 'l Catalas (Mahn, *Werke*, II, 61).

En dehors de ces passages que nous venons de citer, Nostredame invoque souvent le témoignage du Monge de Montmajour. Mais aucun de ces témoignages ne correspond à un passage de la satire du Monge de Montaudon. Bartsch en a relevé trente-un à propos des vies suivantes : Jaufre Rudel, Frédéric Ier empereur, Elias de Barjols, Guillem d'Agoult, Guillem de Cabestan, Bernard de Ventadour, Hugues de Sanctcyre, Rambaut de Vachieras, Pons de Brueil, Beral des Baux, Roollet de Gassin, Savaric de Mauléon, Bonifacio Calvo, Aymeric de Pingulan, Gasbert de Puycybot, Peyre de San Romyech, Aymeric de Belvezer, Lanfranc Sygalle, Richard, roi d'Angleterre, Hugues de Penna, Guilhem Figuera, Cadenet, Remond Feraud, Blacas, Peyre Cardenal, Luco de Grymauld, Peyre de Ruer, Rostang Berenguier de Marseille, Marchebrusc, Bertrand de Pezars, Laurette et Phanette.

Bartsch, après avoir fait ce relevé et rapporté les passages où le Moine de Montmajour est cité comme garant,

ajoute que la pauvreté de l'invention et la répétition des mêmes idées se font de plus en plus sensibles à mesure que Nostredame invoque le témoignage du Moine de Montmajour. Dans quelques vies il se contente de dire que le Moine ne parle pas du troubadour dont il fait la biographie. Ainsi à propos d'Hugues Brunet (p. 46), de Guilhaume Durant (p. 78), de Pierre de Chasteauneuf (p. 87), de Bernard Dascas (p. 134), et de Arnaud de Coutignac (p. 135).

Le troisième moine « surnommé Sainct Cezary » n'est autre, comme l'a démontré Bartsch (*loc. laud.*, p. 18) que Uc de Saint-Cyr, troubadour et auteur de biographies de troubadours. Sa propre biographie commence ainsi : *Uc de Saint Circ si fo de Caersi ; Caersi*, dit Bartsch, donne par anagramme *Cesari*. Nostredame dit, dans sa vie, que « son père estant chargé de plusieurs enfans le fist estudier aux bonnes lettres. » C'est la traduction d'un passage de la biographie provençale : « Aquest N'Uc si ac gran re de fraires majors de se ; e volgron lo far clerc. » Enfin Nostredame invoque le témoignage de Sainct Cezary dans la biographie de Bernard de Ventadour : le vicomte Ebles de Ventadour aurait raconté la vie de Bernard à un « savant personnage de lors... qui le redigea par escript, duquel Sainct Cezary dict avoir extraict, etc. » Ce savant personnage inconnu n'est autre qu'Uc de Saint-Cyr, qui se nomme dans la vie de Bernard de Ventadour, et qui dit avoir appris les détails qu'il rapporte de la bouche du vicomte Ebles lui-même. (Bartsch, *loc. laud.*, p. 19.) (1).

Le nom de Dom Hermentere, du monastère de Saint-Honoré, dans l'île de Lérins, cité en troisième ligne par

(1) Pierre de Chasteuil-Gallaup, dans une lettre écrite vers 1697-1701, a été le premier à reconnaître l'identité du moine de Montmajour avec le moine de Montaudon et celle d'Hugues de Saint-Cézaire avec Uc de Saint-Cyr. Tiraboschi, soixante-dix ans plus tard, a de même identifié ces deux derniers personnages. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 102.

Nostredame (p. 2), nous rappelle aussitôt la *Vie de Saint Hermentaire* (1), qu'il a inventée d'après les données de la Vie de Saint Honorat. Comme Raymond Féraud n'est pas cité par Nostredame parmi les sources, il se pourrait que Dom Hermentere ne fût autre que Raymond Féraud. Celui-ci avait écrit « par commandement », comme Dom Hermentere (2). Dom Hermentere n'est cité qu'une fois par Nostredame dans la Vie du Moine des Iles d'Or (p. 149). De même le témoignage de Rostang de Brignolle n'est allégué que dans la vie de Saint Cezari (p. 152, l. 25). Hilaire apparaît sous la forme Dom Hyllere dans la vie du Moine de Montmajour (p. 137, l. 23) et sous le nom de Dom Hillaire des Martins dans la vie du Moine des Iles d'Or. Ainsi ces trois prétendus auteurs n'apparaissent que dans les parties des Vies où Nostradamus a le plus inventé. Il est inutile de chercher plus longtemps quels sont les personnages qui peuvent se cacher sous ces noms. La question est vraiment de trop peu d'importance (3).

Sur Rostang de Brignolle nous ne savons pas autre chose que ce que nous en dit Nostredame. On possède une *Vie de Sainte Marie Madeleine* (4) qui doit être de la fin du XIIIe siècle. Mais « le poème est anonyme et aucune indication ne s'y rencontre qui permette d'en identifier l'auteur avec ce frère Rostang de Brignolle », qui, d'après Nostredame aurait composé une vie de Marie Madeleine en même temps que quelques autres vies de saintes et de saints.

Sans nous attarder plus longtemps à ces personnages imaginaires, passons aux sources écrites auxquelles Nostredame a pu puiser.

(1) *Vie de saint Hermentaire*, p. 8, l. 11 (*Revue des Langues Romanes*, t. XXXVIII, p. 160).

(2) *Revue des Langues Romanes, ibid.*, p. 157.

(3) Il se pourrait qu'il y eût là aussi des anagrammes, mais ce n'est pas probable.

(4) Publiée par Chabaneau dans la *Revue des Langues Romanes*, et en tirage à part. Montpellier, 1885.

Parmi les chansonniers provençaux utilisés par Nostredame quelques-uns se sont sans doute perdus ; c'est le cas de celui du président de Pérussis. On trouvait dans ce manuscrit le sirventés de Bertran d'Alamanon qui commence ainsi : *De l'arcivesque me sap bo* (p. 244). Or ce sirventés ne nous a été conservé que par le manuscrit M (et *g*, qui n'en est qu'une copie) ; il y est au f° 244 et non au f° 43, comme dans le manuscrit de Pérussis, et enfin les deux envois ne se retrouvent que dans ce dernier (1).

Un autre exemple nous prouve que Nostredame a eu à sa disposition un manuscrit apparenté à *g* ; il est fourni par l'attribution d'une chanson de Guillem Augier (p. 160). Nostredame appelle ce troubadour Guilhem de Grasse, comme le manuscrit du Vatican (n° 3205, *g* de Bartsch) qui lui donne un nom encore plus complet : *Guilhem Auger de Grossa* (sic).

La vie de Lanfranc Cigala nous prouverait encore que Nostredame a eu d'autres manuscrits à sa dispositions : une chanson à laquelle il fait allusion (*Car es tan conoissens...*) ne se trouve que dans le manuscrit O et une autre dans les mss. IKd (*Eu no chant ges...*) (2).

Peut-être a-t-il connu aussi le ms. S (Oxford) : Chabaneau du moins le croyait, comme il croyait aussi que Nostredame avait eu un chansonnier contenant des poésies de Raimon de Cornet ; mais je n'ai pu retrouver, dans ses notes, celle où il exprimait cette supposition et où il indiquait les arguments qui la lui avaient suggérée (3).

(1) Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 5, 65. Je me demande, au dernier moment, s'il ne s'agit pas tout simplement du chansonnier f, où l'on constate, d'après Bartsch, une lacune aux folios 43-45 ; cf. *infra*, p. 122.

(2) Cf. *Chans. de Sault*, f° 209 ; c'est par erreur que nous n'avons pas cité, à cet endroit, la deuxième pièce dont il est question ici.

(3) Je note dans Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 216-217, qu'un manuscrit qui avait appartenu à Equicola contenait une pièce de Raimon de Cornet (*Si nom te pro*). Cf. pour le ms. H *infra*, p. 315.

Nostredame connaissait probablement le roman de *Philomena*, et le *Roman d'Arles ;* c'est à ces deux ouvrages qu'il a emprunté une partie des traits de la légende de Tersin. Il avait aussi à sa disposition une vie de Saint Honorat — qui se trouvait dans les archives du comte de Sault — et peut-être la *Vie de Sainte Marthe.*

Quoi qu'il en soit, les trois chansonniers qui ont été ses sources principales nous sont bien connus et deux nous restent encore. C'est d'abord, en laissant de côté le Chansonnier de Sault, sur lequel nous allons revenir, le chansonnier *f* de Bartsch (Bibl. Nat. *f. fr.*, 12472), qui appartenait à Nostredame, et qu'il désigne par N dans la table d'Aix. C'est ensuite le ms. T (Bibl. Nat. *f. fr.*, 15211), qui contient des annotations de sa main.

Le manuscrit *f* a été longuement décrit et étudié par M. Paul Meyer, qui en a publié les *inedita.* Nous renvoyons à cette pénétrante étude, où M. Paul Meyer a posé à plusieurs reprises le problème de la véracité de Nostredame et a démontré la fausseté de plusieurs de ses inventions (1). Nous avons relevé dans notre *Table alphabétique* du Chansonnier de Sault (p. 301-311) les chansons que Nostredame a connues ou citées, en les faisant suivre de l'indication des manuscrits *a*, *f*, *T ;* on peut voir d'après ce tableau quels sont les cas où Nostredame paraît avoir emprunté ses citations ou ses allusions à son chansonnier, *f*. Ce manuscrit ne contient pas de biographies.

Bartsch a publié (2) la liste des poètes que Nostredame a rédigée sur la première feuille du manuscrit f. Elle commence à Bertran Astorgat et finit à Arnaut Daniel. C'est l'ordre des poètes dans le manuscrit. Il y a une autre liste au verso de la page 74. Elle commence aussi par Bertran Astorgat, troubadour inconnu par ailleurs, dont les poésies devaient se trouver aux folios 1-3

(1) Paul Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence.*
(2) *Zeitschrift für romanische Philologie,* IV, p. 353.

du manuscrit, qui manquent. Puis venait Bertran Carbonel. Dans cette seconde liste, Nostredame avait introduit deux poétesses inconnues : *Clemensa de Breganson* et *Antonette de Pontis*. Il a ensuite barré ces deux noms.

Bartsch a remarqué qu'on pouvait deviner ce qu'il y avait dans la lacune constatée du f° 43 à 45. Il y avait probablement le sirventès de Sordel sur la mort de Blacatz et probablement le sirventés de B. d'Alamanon : *De l'arcevesque mi sap bon...* qui ne se trouve que dans le ms. *M*.

Bartsch voit la preuve que Nostredame est bien l'auteur de ces deux listes dans le fait que plusieurs noms de troubadours ont subi la déformation que l'on remarque dans les *Vies* (1).

Le manuscrit *T* (2) n'a pas de biographies de troubadours. Une partie contient les « prophéties » de Merlin, et une autre un lot important de poésies de Peire Cardenal. Comme pour *f*, il n'est pas facile de dire quels emprunts Nostredame a faits à ce chansonnier.

Quant au « Chansonnier de Sault », auquel nous avons consacré ailleurs un assez long mémoire (3), voici ce qu'en dit Nostredame.

« On lit dans le *Proesme* (p. 9-10) les lignes suivantes :

Je puis asseurer vrayment avoir veu et leu deux grans tomes divers escripts en lettre de forme sur parchemin illuminez d'or et d'azur, qui sont dans les archifs du seigneur comte de Sault, ausquels sont descrites en lettre rouge les vies des poëtes provensaux (qu'ils nommoyent Troubadours) et leurs poësies en lettre noire, en leur idiomat, en nombre de plus de quatre vingts, tant hommes que femmes, la pluspart gentilshommes et seigneurs de places, etc. (4).

(1) Arnaud de Meyrueil (le ms. *f* a *Maruuelh*); dans la deuxième liste on trouve *Eymeric de Belvezer* (= *Belenuey*, *f*).

(2) Chabaneau en a publié la table détaillée (*Annales du Midi*, 1900, p. 194-208) et a relevé en même temps les annotations.

(3) *Romania*, 1911, p. 243-322.

(4) Ce passage a été souvent cité et commenté : on s'est mépris quelquefois sur le chiffre de *quatre-vingts*. Grammaticalement ce

C'est sans doute au même chansonnier que Nostredame fait allusion dans la lettre à Scipion Cibo (p. 260-262) :

Quant à notre langue provensalle, je suis apres a rediger par escript en notre langue françoise les vies des poètes provensaulx d'ung vieulx livre que j'ai recouvert d'une noble maison de ce païs, auquel sont descriptes leurs vies et leur poeme en langue antique provensalle, bien difficille et bien obscure, qui ont fleury environ deux cens cinquante ans, jusques au trespas de la feue Jehanne de Naples, et de Sicille, que fut en l'an 1380, que sont en nombre de plus de quatre-vingtz poëtes, les ungz Florentins, les aultres Mantuans, les autres Genevoys et Lombards, et les autres Provensaulx, etc.

Le « Moine des Iles d'Or » avait vu le célèbre chansonnier. Voici en effet ce qu'il en dit : « Eius poemata [de Folquet] manuscripta in membrana vidimus manuscripta penes Ioannem Nostradamam, familiarem nostrum, qui ea ex scriniis domus Saltaensis, sive de Agolto, eruta esse dixerat, in quibus, inter cœteras illustres mulieres, Adelasiae uxoris Berralli laudes decantavit. » Mais ce nouveau témoignage n'ajoute rien à celui de Nostredame ; car, d'après un autre passage, il est postérieur à sa mort, et surtout il paraît avoir été copié sur Nostredame : c'est l'habitude de Raymond de Soliers (1).

M. P. Meyer s'est occupé un des premiers de ce manuscrit. On lit dans ses *Derniers troubadours de la Provence* (p. 15, n. 1) (2) les lignes suivantes :

Il serait intéressant de savoir si les deux volumes du comte de Sault peuvent être identifiés avec quelques-uns des chansonniers actuellement connus, ou s'ils sont perdus ; mais les indications fournies tant par le livre de Nostre Dame que par les notes du ms. de Carpentras ne donnent pas les éléments nécessaires à la solution de

chiffre devrait se rapporter à *poésies* plutôt qu'à *vies;* mais il se rapporte probablement à *troubadours* et indique leur nombre. Il y a, dans cette phrase, une de ces nombreuses incorrections dont Nostredame est coutumier. On verra que notre liste, probablement incomplète, donne à peu près le chiffre indiqué par Nostredame.

(1) Raymond de Soliers, manuscrit de Carpentras, reg. 73, fol. 317 v° (d'après une copie de Chabaneau) ; numéro nouveau, 1855.

(2) D'après le tirage à part (1871), ou *Bibl. de l'Ecole des Chartes,* XXX (1869), p. 259.

ce petit problème. Dans les notes de Carpentras, citées ci-dessus, il est question d'un seul chansonnier ; dans la préface de Nostre Dame il est parlé de « deux grans tomes divers. » Il est, à mon avis, vraisemblable qu'il s'agit de deux chansonniers, et non d'un seul qui aurait formé deux volumes. Tous les chansonniers connus, aussi bien en français qu'en provençal, sont compris en un seul volume. Cette explication admise, notre recherche doit se limiter aux seuls recueils qui contiennent les Vies écrites en vermillon, c'est-à-dire aux mss. 854 [*I* de Bartsch], 12473 [*K*]... 1592 et 12474 [*B*, *M*] de la Bibl. imp., et 5232 [*A*] du Vatican.

Après avoir éliminé *B* et *M* qui ne « peuvent prétendre à être qualifiés de « grans tomes », M. P. Meyer élimine encore *K* et *A* qui étaient en Italie à l'époque de Nostredame. Il ne reste plus que le ms. 854 [*I*] « qui contient en effet plus de quatre-vingts troubadours. » « Mais pour certains détails », ajoute M. P. Meyer, « il ne répond pas aux indications fournies par les notes du ms. de Carpentras. » D'où « il résulterait que l'un des deux chansonniers du comte de Sault (admis qu'il y en avait deux) est perdu... Le plus sûr, quant au chansonnier ou aux chansonniers du comte de Sault, est jusqu'à présent de ne rien affirmer. »

Voici ce que Bartsch a dit, à son tour, du chansonnier de Sault :

En rappelant les deux vieux manuscrits des *Archifs* du comte de Sault, Nostradamus nous a donné le moyen de suivre ses inventions à la trace. Ces deux manuscrits sont les modèles d'après lesquels il a inventé la fable des deux moines des Iles d'Or et de Saint-Césaire et celle des deux collections qu'ils avaient faites. Les deux manuscrits contenaient, ce qui est le cas pour tous les grands chansonniers, en grande partie les mêmes biographies et chansons, ce qui pouvait être d'autant plus le cas qu'il appartenaient peut-être à la même classe ou à la même famille. Par là s'explique que chez Nostradamus les récits des deux moines concordent presque toujours (1).

Il est étonnant, dit ailleurs Bartsch (2), que Nostredame n'indique pas ce chansonnier parmi ses sources.

(1) Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 17.
(2) *Jahrbuch*, XIII, 5.

Pour Bartsch, la *principale source* où a puisé Nostredame est l'original dont une copie nous est parvenue dans le manuscrit 2814 (*a*) de la Riccardienne. Il ajoute que la troisième source de Nostredame, après le chansonnier B. N. *f. fr.* 12472 (= *f* de Bartsch) et l'original de *a*, était « le deuxième manuscrit du comte de Sault, que Nostredame avait sous les yeux, qui ressemblait extérieurement au premier et qui, par conséquent, appartenait au XIIIe siècle. Nostredame lui a emprunté ce qui ne se trouve pas ou ce qui ne se trouvait pas dans les deux autres. » Bartsch semble donc admettre qu'un des manuscrits du comte de Sault était identique à l'un des deux manuscrits cités, *f* ou l'original de *a* (1).

Quant à Chabaneau, il écrivait dès 1883 les lignes suivantes (2) :

« Je ne mentionne ici ce célèbre chansonnier que pour mémoire, en ayant fait l'objet d'une étude particulière qu'on pourra lire avant peu dans mon édition de Jean de Nostredame, en ce moment sous presse. Il suffira d'avertir que l'identification proposée par M. Bartsch, et aujourd'hui, à ce qu'il semble, généralement acceptée, du chansonnier de Sault avec l'original du ms. 2814 de la bibliothèque Riccardi à Florence, est démontrée impossible par les documents sur lesquels s'appuie surtout mon étude. »

(1) Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, 143. — Je trouve sur ce point la note suivante de Chabaneau :

« Bartsch suppose, tout à fait gratuitement, qu'il y avait deux chansonniers de Sault et non pas un seul. Supposition gratuite : car 1° d'autres manuscrits sont en deux tomes (citer celui de Montpellier *) ; 2° ce chansonnier, bien que très voisin de *a*, ne lui était pas identique et pouvait contenir des pièces manquant dans celui-ci ; 3° Nostredame a eu à sa disposition d'autres chansonniers que *f* et *Sault*, par exemple *T* et le chansonnier *Pérussis*. »

(2) *Revue des Langues romanes*, XXX, p. 22.

(*) Il s'agit du ms. *43*. « C'est un tome II, dit Chabaneau, dans une autre fiche (le premier manque) à pagination continue. En effet, au verso du feuillet de garde, de la même écriture que le volume, est une table dont le premier article renvoie à f° CXXV, qui est celui par lequel le volume commence. »

Comme on le voit, l'opinion de Chabaneau sur le chansonnier du comte de Sault date de loin et les documents que nous donnerons dans cet article montreront à l'évidence qu'il avait raison. De ces documents, plusieurs (comme une partie des vies manuscrites de Carpentras) avaient été connus par M. Paul Meyer et par Bartsch, mais d'autres leur avaient échappé. On les trouvera tous, les uns et les autres, dans notre édition, et on verra que, grâce à eux, le problème qui paraissait insoluble, peut parfaitement être résolu.

Ces documents sont les suivants : les *Vies manuscrites* de Carpentras (α) qui sont le premier jet de l'ouvrage de Nostredame. La plupart d'entre elles renvoient à un folio, qui est celui du chansonnier de Sault. Deux autres documents confirment cette foliotation : c'est d'abord la liste dressée par Nostredame et contenant *Les noms des poetes provensaulx descripts tant aux œuvres du seigneur de Sault que de ceux de Nostredame, intitulés* trobadors *qu'est autant que* inventeurs *ou* poetes (*C*). Cette liste suit, dans le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras (n° 535), les *Vies* des troubadours. Elle renvoie, elle aussi, aux folios d'un manuscrit, mais cité cette fois, le chansonnier de Sault. Or cette foliotation correspond à celle des *Vies* manuscrites. Enfin les deux glossaires (*B*) composés (1) par Nostredame renvoient également aux folios du chansonnier de Sault et ce troisième élément de comparaison permet de retrouver la place qu'occupait chaque troubadour dans le chansonnier.

De ces trois documents, ou de ces trois groupes de documents, c'est celui qui est formé par les glossaires (par l'un des deux plus particulièrement, comme on verra plus loin) qui est le plus précieux, car beaucoup de citations sont accompagnées de l'indication des folios, tandis que la liste des poètes et les *Vies* manuscrites se contentent de renvoyer au folio où se trouvent soit la vie d'un troubadour, soit ses poésies, probablement le début du groupe de poésies que le manuscrit lui attribue.

(1) On trouvera ces deux glossaires réunis, p. 179-203.

Quand les citations données par l'un des deux glossaires — qui forment, je le répète, un de nos plus précieux éléments d'information — sont assez longues, elles nous permettent de retrouver la pièce d'où elles sont tirées, et en général, Chabaneau y était parvenu. Mais quelquefois les citations se composent d'un mot, et il n'a pas été toujours possible de retrouver la pièce d'où ce mot était tiré. Le problème est d'autant plus compliqué que les glossaires citent souvent plusieurs auteurs pour le même mot.

Mais c'est surtout dans les *Vies* imprimées ou manuscrites qu'il y a place pour l'hypothèse. Les unes et les autres renferment de nombreuses allusions aux poésies des troubadours. Chabaneau, après Bartsch, a pu identifier la plupart de celles que contiennent les *Vies* imprimées ; nous avons pu à notre tour, soit à l'aide des notes de Chabaneau, soit par nos propres moyens, identifier la plupart des allusions contenues dans les *Vies* manuscrites. Mais jusqu'à quel point peut-on dire que les pièces ainsi identifiées étaient toutes dans le chansonnier de Sault ? Il y a là les éléments d'un nouveau problème. »

Il résulte de nos recherches, dont on peut voir le détail dans l'article cité de la *Romania*, qu'il existait une étroite parenté entre *a* et *Sa*. C'est ainsi que les deux manuscrits sont d'accord pour attribuer à Bernard de Ventadour la chanson *Amors m'envida em somo* (1).

(1) Le ms. Cámpori l'attribue à *Baude* (sic) *de Pradas*. Elle était donc deux fois dans le prototype de *a*. Etait-elle aussi deux fois dans *Sa?*

Il résulte d'une statistique que nous avons dressée que les deux tiers et plus des pièces contenues dans *Sa* (tensons comprises) se retrouvent dans *a*. Cette proportion peut être encore plus grande, si l'on songe que nous n'avons pas cherché ou réussi à identifier certaines pièces dont Nostredame ne cite qu'un mot. Mais la proportion des poésies de *Sa* qui ne se retrouvent pas dans *a* reste encore assez forte. Les poésies communes à *Sa* et à *f* sont d'une vingtaine seulement ; communes à *Sa* et à *T*, elles sont un peu plus nombreuses (26 environ).

La statistique qui précède devrait être maintenant refaite en tenant compte d'un nouvel élément de comparaison ; il s'agit du ms. qui

Bertran d'Alamanon, *De la sal de Proensa* ne se trouve que dans *a* et *Sa*.

De même pour Bertran de Pessard, *Cortesamen voil comensar* (ms. Cámpori, *cortes'amor*).

Calega Panza, *Ar es sazos c'om si deu alegrar*, n'existe que dans *Sa* et *a* (ms. Campori).

Sa et *a* sont d'accord (avec *C*) pour attriber à Cercamons la chanson *Pois nostre temps comens' a brunezir* ; les quatre autres mss. l'attribuent à Peire Bremon (Ricas Novas).

Sa et *a* avaient la chanson de Bernard de Rascas (*Reimonz* Rascas, dans *a*) : *Dieus et amors et merces*. Les trois vers qu'en cite Nostredame d'après le chansonnier de Sault ne diffèrent guère du texte de *a* que par l'orthographe.

Sa et *a* contenaient aussi la chanson de Bernard Marchis, *Lancan lo dous temps*. Ici il y a entre les deux textes quelques légères différences : ms. Cámpori, str. V, v, 1, *si no fosso* janglous truan ; *Sa : si non fos* j. tr. ; str. VII, v, 2, Cámpori ; *qi ja nul mes met en soan ; Sa : qui lous mes met en soan.*

Sa et *a* sont encore d'accord pour attribuer à Bertran de Born avec IKTd) la pièce *Be·m plai lo gais temps de Pascor* (*Sa* l'attribue une fois à Bertran d'Alamanon ; la deuxième fois Nostredame dit formellement qu'elle était dans *Sa*.)

Sa appelle Perdigon *Peire Dugon* et *Peire d'Ourgon*, comme *a*.

La chanson de Bernart de Ventadour, *Tuit cil que·m pregon qu'eu chan* est attribuée à Peirol par deux manuscrits, plus *Sa* et *a*.

Les auteurs dont les extraits sont les plus nombreux sont Arnaut Daniel, Bernart de Ventadour, Gaucelm Faidit, Peirol, Raimbaut d'Orange.

se trouve à Florence (ms palat. *1198*) (étudié par MM. Novati, Bertoni, Debenedetti), et qui contient le premier vers des poésies que Jacques Teissier avait laissées de côté ; ces poésies sont au nombre de 116.

Pour Arnaut Daniel, sur huit pièces données comme étant dans *Sa*, quatre se retrouvent dans *a*. Pour Bernart de Ventadour, la proportion est plus grande : quatre sur cinq. Pour Gaucelm Faidit, six sur dix ; pour Raimbaut d'Orange, six sur huit.

On remarquera l'absence d'extraits de Peire Cardenal, dont les poésies ne sont pas non plus dans *a* (1). Peire Cardenal est marqué sur la liste (C) de *N.* = Nostredame, c'est-à-dire *f*.

Cependant si le chansonnier de Sault est en relations étroites avec le chansonnier de Bernart Amoros ou sa copie, il s'en éloigne sur plus d'un point. Reprenons quelques détails qui compléteront la démonstration. Ce sont surtout les absences d'une pièce ou d'un nom et les attributions différentes qui ont de l'importance.

Ademar de Rocaficha (2), *Nom lau de midons ni d'amor*, est anonyme dans *Sa*, mais n'existe pas dans *a*.

Deux pièces, une chanson et une tenson, n'étaient connues que par le ms. E : c'est la chanson d'Elias de Barjols, *Amors bem plats* et la tenson de Guilhem Augier et Bertrand, *Bertrans vos qu'anar soliatz ab lairos*. La première s'est retrouvé dans le ms. Cámpori et dans le chansonnier de Sault, mais la seconde est dans *Sa* seulement.

Les folios des deux manuscrits ne concordent pas.

La foliotation de *a* nous est connue par la table qui précède la première partie de *a* et qui a été publiée par Bartsch (3) et par M. Stengel.

Les noms suivants qui étaient dans *Sa* ne se retrouvent pas dans *a* : Peire de Valieras, Peyre Bonifaci, Odil de Cadars, Loys Emeric (f°s 187, 189, 190 de *Sa*) ; Jausserant de S. Deydier (4) (f°s 207, 208 de *Sa*) Artaud (f^o^ ?). Mais on remarquera que ces « manquants » forment (sauf

(1) Sauf *Tostemps azir falsetat et enjan*, ms. Cámpori, p. 511.

(2) *Sa* dit *Ademar* de Rochafixa, *a Aimeric* de Rochafiza.

(3) *Jahrbuch für rom. und engl. Litteratur*, XI, 19.

(4) La pièce de Gauceran de S. Desdier est mise par le ms. Cámpori sous le nom de Giraudo lo Ros.

Artaud) deux groupes, que leurs poésies n'étaient pas nombreuses dans *Sa* et que, soit à cause de leur insignifiance, soit pour toute autre cause, le copiste de *a* peut les avoir négligées délibérément ou non.

Les chansons de Peire de Valieras ne se trouvent que dans *F* et *D*[e]. Peire Bonifacy, s'il a vraiment existé, nous est inconnu. Odil de Cadars nous est connu par quatre manuscrits (CDMR) ; trois autres attribuent la seule chanson qui nous reste de ce troubadour à Guilhem de Cabestang (1). Loys Emeric nous est aussi inconnu que Peire Bonifacy et Artaud.

Voici enfin quelques cas où *Sa* contenait une pièce connue jusqu'ici par un, deux ou trois manuscrits tout au plus.

Ademar de Rocaficha, *Nom lau de midons*, n'est que dans *C* et *Sa*.

Elias de Barjols, *Amors be·m platz e·m sap bo*, est dans E et dans le ms. Cámpori seulement.

Folquet de Romans, *Ma bela donna per vos dei esser gais*, se retrouve dans PSc.

Gaucelm Faidit, *Ja non crezatz*, n'est que dans CR.

Raimbaut d'Orange, *Car vei que clars chans s'abriva*, n'est que dans Nd ; *Lonc temps ai estat* est dans IKd.

Tout ceci prouve encore une certaine indépendance de *Sa* vis-à-vis de *a*.

Il nous paraît peu utile de poursuivre la comparaison entre *Sa* et les autres chansonniers provençaux. On sait que ceux-ci sont des anthologies et qu'il faut les diviser en plusieurs sections pour établir une base de comparaison vraiment solide. L'étude détaillée des rapports de *Sa* avec les autres chansonniers ne serait vraiment utile et intéressante que s'il s'agissait d'un manuscrit dont les rapports avec les autres chansonniers prêteraient à la discussion. Mais tout ce qui précède établit suffisamment la parenté avec *a* ; il nous paraît inutile d'insister plus lon-

(1) La table de *C* l'attribue à Pistoleta.

guement. Tout au plus pourrait-on établir une comparaison détaillée entre les diverses parties dont se composent *a* et *Sa* et reconstruire le prototype des deux ; mais ce serait sortir de notre sujet et il faudrait une restitution plus sûre et plus complète que cet « essai ».

Les Tensons

Sa	*a* (1)	Autres mss.
F° 260 Guiraut et Peyronnet	N° 2	ABDf (2)
268 Hugo et Bhussan	28	DGMNQR
272 Jauffre et Elyas	8	Pas d'autres mss.
274 Guilhem Aymar [Gasmar] et N'Ebles	11	ACDEGI[b]KL
279 Pistoleta et Blacatz [5]	54	Pas d'autres mss.
285 Guilhem Augier et Bertran		E
285 Guilhem de Montanhagol et L. Cigala	52	Pas d'autres mss.
289 Uc de la Bacalaria et Bertran de S. Felitz	63	ACDIKO
291 Raimon de Miraval et Bertran Folco		IK; Bertran d'Avignon et Raimon de las Salas A; Raimon D; anonyme L.
» Bertran et sa Domna [10]	42	CDIKT; Bertran del Pojet; Bertran S; anonyme O.
297 Tenson de Ugues de Saint-Cyr et du comte de Rodez	48	AD; Certan (au lieu d'Ugo) T.

Les tensons méritent une mention spéciale. Elles commençaient aux environs du f° 260 (3) et nous avons pu en relever onze, s'espaçant du f° 260 au f° 296. Elles ne représentent qu'une minime partie des tensons perdues. Le chansonnier Amoros en contenait *74* ; on peut croire

(1) L'indication du folio n'est pas donnée, dans *a*, pour les tensons ; nous leur donnons le numéro d'ordre qu'elles ont dans la table dressée par M. Bertoni. (*Giorn. stor. lett. ital.* XXXIV, 134).

(2) Bartsch indique T : je corrige d'après l'exemplaire du *Grundriss* de Chabaneau.

(3) Dans *a*, les chansons sont comprises entre les folios 1 et 174.

que le chansonnier de Sault en contenait au moins tout autant. Ici la parenté de *Sa* et de *a* est encore plus frappante : neuf des tensons de *Sa* sur onze se retrouvent dans *a*. Cependant la tenson de Guilhem Augier et de Bertrand, *Bertrans, vos qu'anar soliatz ab lairos*, ne se retrouve que dans *E* et Nostredame dit d'une manière formelle qu'elle était dans *Sa*. La tenson de Raimon de Miraval et de Bertrand, *Bertrans, si fossetz tan gignos*, est citée comme se trouvant au f° 291 de *Sa* : elle n'est pas dans *a*.

Les Biographies

Il résulte des recherches de Chabaneau que la plupart des biographies inscrites sur le recto des premiers feuillets (4-21) du ms. de Carpentras (α (les trois premiers manquent) sont traduites d'un texte provençal semblable à celui de *a*. Il y a, naturellement, déjà quelques additions dues à la fantaisie de Nostredame, mais elles sont assez rares, et celui qui est au courant des procédés de l'historien mystificateur les reconnaîtra facilement. Nous donnons ici le texte de *a* et celui de α de la biographie d'Arnaut de Mareuil (f° 4 r°).

Texte de *a* (1)

[37 b] Arnautz de Merueil si fo del vescat de Peirargos d'un castel qe avia nom Meroil e fon clergues de paubra generacion ; e car el non podia viure per las soas letras, el s'en anet per lo mon ; e si saubia ben trobar e s'entendet en la cort de la comtessa de Burlac, qe era fillja del proconte Raimon, muillier del uesconte de Bezers, qe auia nom Tailliafer. Et aquest n'Arnautz era avinenz hom de la persona, et chantava ben et legia romanz. E la contessa sil fozia grant ben e grant honor ; et aquest si s'enamora en ella et si fazia chanzos de la contessa, mas no l'auzava dir ad ella ne a negun per nom q'el las agues faitas, anz dizia q'autres las fazian. Mas si avenc q'amors los forsa tant ql fes une canson della [f° 38] la cals comenset : *la franca captenenza qeu non pose oblidar*. Et en aquesta

(1) Publié par M. Stengel, *Revue des Langues romanes*, t. XLV, p. 270.

chanzo el li descobri l'amor q'el li auia. E la contessa non l'esqiuet, anz entendet sos preces e lo receup el grazi e garni lo de granz armes, e fes li gran honor e det li baldeza de trobar d'ella. E uenc honratz hom de cort, e si fes maintas bonas canzos de la contessa en las qals el mostret ql n'ac granz bes e granz mals.

Vie d'Arnaud de Meyruelh, fol. 48 (1)

Arnaud de Meyrueil fut de l'evesché de Perigord du chasteau qu'avoit nom Meyruelh, fut clerc de paouvre generation; car il ne pouvoit vivre ne s'entretenir de son sçauoir, s'en alla par le monde. Sçavoit fort bien trouver et poétiser, s'adonna à suyvre et chanter la Cour, s'entendit en la cour de la Comtesse de Burlaz, qu'estoit filhe du procomte Reymond, femme du vicomte de Beziers (2) surnommé Tailhefer, issu des comtes de Thoulouse. Cestuy Arnaud estoit fort gracieux et advenant de sa personne, chantoit fort bien et lysoit bien tous livres en romans. La comtesse luy faisoit de grands honneurs; et fut surpris de l'amour de la Comtesse, en faysant de belles chansons a son honneur, mais ne le luy ausoit declarer, ne à personne qu'il les eust faictes, ains bailhoit l'honneur à d'autres; et advint qu'amour le contraignit tellement qu'il feit une chanson d'elle qui disoit ainsi: *La franca captenensa qu'yeu non pos oblidar*, c'est-à-dire « La franche contenance que je ne puys oublier », en laquelle il descouvroit l'amour qu'il luy portoit. La comtesse ne rejecta point ses prières, ains s'i arresta et les [escouta] (3), que fut la cause qu'ele le receut en sa grace, et [le fournit de vêtement et] d'armes et luy feit grand honneur et luy donna occasion de..... d'elle et devint homme de cour fort honorable et composa maintes bonnes chansons de la comtesse, esquelles..... clèrement avoir receu de grand biens et de grands maulx de...

On a pu remarquer sans peine l'identité des deux rédactions. Mais quelque parenté qu'il y eût entre *Sa* et *a*, en ce qui concerne les biographies, la table de concordance qui suit montrera que *Sa* avait peut-être d'autres biographies que *a* (4) et que du moins elles ne se suivaient pas dans le même ordre.

(1) *En marge:* 1278.

(2) *En marge:* de Beders.

(3) Les mots entre crochets, qui manquent dans le ms. par suite d'une déchirure, ont été rétablis par Chabaneau. On trouvera le texte p. 44 de notre édition.

(4) Cadenet et Remond Jordan. A propos de Cadenet, Chabaneau a remarqué que le texte de Nostredame était écrit d'un seul jet, sans surcharges ni ratures, comme s'il s'agissait d'une simple traduction d'un original provençal.

TABLE DE CONCORDANCE DES *Biographies* DANS *a* ET DANS *Sa*

	a	I (1)		*Sa*
Girautz de Bornell	F° 1	F° 18	G. de Borneil	F° 1
Bernatz de Ventadorn	18	26	B de Ventadour	22
Arnautz Daniel	26	65	Raimbaut de Vaqueiras	36
Folquet de Marseilla	30	60	Arnaut de Mareuil	48
5 Peire Vidal	35	39	5 Guillem de S. Desdier	56
Gaucelms Faiditz	44	33	Guy d'Uyzel ou d'Uzès	66
Peirols	55	56	Foulquet de Masselhe	70
Gaubertz de Poncibot	69	80	Ancelme Faydit	78
Pons de Capdueil	71	73	Peire Vidal	94
10 Gui d'Uissel	83	89	10 *Cadenet*	104
Guillem de Sain Leider	85	77	Remon de Myrevaulx	110
Raimonz de Miraval	99	67	La Vie de Peyrot	118
Raembaux de Vacheiras	107	75	Arnaut Daniel	126
Uc Brunetz	113	102	Pons de Cadueil	174
15 Guillem de Montagagnout	119	manque	15 Gaubert de Puycibot	181
Sordel	120	123	Guilhem de Montagnagoult	191
Lanfranc Cigala	121	91	Hugues Brunet	195
Blachassetz	133	109	*Remond Jordan*	200
Perdigon	160	49	Lanfranc Cigala	209
20 [Arnautz de Merueil]	[162]	46	20 Perdigon	219
			Blacasset (2)	241

Le chansonnier de Sault paraît dériver de la même source que le prototype de *a*, mais il différait certaine-

(1) Nous avons ajouté, comme élément de comparaison, les folios de I.

(2) La comparaison entre *Sa* et I, en ce qui concerne les biographies, montre l'indépendance de ces deux manuscrits :

G. de Borneil *Sa* f° 1, I 18.
B. de Ventadour 22 — 26.
Raimbaut de Vaqueiras 36 — 75.
Arnaut de Mareuil 48 — 46.
Guillem de S. Desdier 56 — 77.
Nous croyons inutile de pousser plus loin la comparaison.

ment de ce prototype. Peut-être, si on en juge par le nombre de folios, était-il plus important (1), surtout s'il était de grand format, comme le laissent supposer les paroles de Nostredame. Etait-il en un ou deux volumes ? Il se peut bien que, pour une raison quelconque, il ait été partagé en deux tomes. Il se peut aussi que le second « grand tome » auquel fait allusion Nostredame ne soit autre que le prototype de *a*. Dans ce cas un heureux hasard aurait conservé ensemble, jusqu'au XVIe siècle, deux manuscrits de la même famille.

Passons aux sources imprimées. Dans sa lettre à Scipion Cibo (cf. l'original) Nostredame nous fait connaître les auteurs italiens dont il s'est servi. Il cite Dante, Pétrarque. Boccace. Equicola, Le Velutel, Landin, Jesualde, Bembe, L'Espéron. Il ne connaît pas d'autres Italiens, dit-il, qui aient parlé des Provençaux et il prie son correspondant de compléter ses connaissances sur ce point. Il ajoute dans son *Procsme* Loys Dolce et « autres grands personnages renommez, qui ont escript sur les œuvres de ces poètes. » Quels sont ces personnages ? Nostredame ne le dit nulle part ailleurs.

En dehors du *Proesme*, Dante n'est cité qu'une fois dans les *Vies* (p. 66). Dans la *Chronique de Provence*, Nostredame dit qu'il a pris l'histoire du *Romieu* au « commentateur de Dante », c'est-à-dire à Landino (2).

Il est probable qu'il n'a pas fait beaucoup d'emprunts à son commentaire. Sa notice sur Sordel est très brève, dans la rédaction de *α* et ne paraît pas imitée ni de Landino ni de Benvenuto da Imola. Il n'y est pas question de Cunizza, et Nostredame ne donne aucun des détails romanesques, inventés sans doute par Benvenuto (3).

(1) C'est ce que pense M. G. Bertoni, dont le dernier travail, *Il canzoniere provenzale di Bernart Amoros* (Fribourg, 1911), nous a été si profitable; nous le remercions de nous l'avoir communiqué aussitôt qu'il a paru.

(2) Landino, né en 1424, mort en 1504. Son commentaire sur Dante est de 1481.

(3) Muratori, *Ant. ital.*, I, col. 1166. La notice de Landino sur Sordel est peu développée. Il rapporte, comme Benvenuto da Imola,

En revanche c'est probablement à l'un des deux que Nostredame a emprunté l'histoire du *Romieu* (pèlerin). On la trouve tout au long dans Benvenuto (1) et elle a été traduite par Landino. Nostredame, après y avoir fait allusion deux fois dans les *Vies* (p. 60, 66), la raconte plus longuement dans la *Chronique de Provence* (p. 269). Benvenuto et Landino placent la scène à Toulouse. Nostredame, fidèle à son système d'exalter la Provence, proteste sans preuves contre cette affirmation. Et quand il ajoute « Aucungs ont escrit, etc. », c'est sans doute une invention de plus qui ne repose sur rien (2).

Le nom de Pétrarque apparaît, dans les *Vies*, plus souvent que celui de Dante (3). Nostredame l'a imité directement, mais il a imité aussi ses commentateurs. Nostredame renvoie plusieurs fois ses lecteurs au *Triomphe d'amour*, où ne se trouve, comme on sait, qu'une assez brève énumération des troubadours les plus connus. Un de ses procédés consiste à invoquer le témoignage de Pétrarque, comme celui du Moine des Iles d'Or, sans motif, simplement pour donner plus de créance à ses mensonges. D'autres fois il attribue à ses troubadours des poésies qui appartiennent en propre à Pétrarque : c'est le cas pour Guilhem Adémar (VIII), Aimeric de Pégulhan (XXXI), Rigaut de Barbezieux (LXXIII). Parmi celles qu'il invente plusieurs aussi sont imitées de Pétrarque ; ainsi dans les vies de Loys Emeric (LIX) et de Geoffroy du Luc.

que Sordel avait écrit un traité intitulé : *Thesaurus Thesaurorum*, qui est le *Documentum honoris*. — Cf. *Dante con l'espositione di Cristoforo Landino et d'Alessandro Velutello*, Venise, 1578, f° 185, v° *b*.

(1) Muratori, *Ant. Ital.*, I, col. 1238. Landino traduit Benvenuto, et c'est peut-être dans ce dernier que Nostredame a pris l'histoire du *Romieu*.

(2) On peut voir sur l'histoire du *Romieu*, Landino, dans l'édition citée plus haut, f° 305, r° *a;* il renvoie à Villani, *Chronique*, libr. VI, 92; Jacopo della Lana, *Commento*, III, p. 106.

(3) Voir sur tout ceci Debenedetti, *op. laud.*, p. 200-201.

Nostredame connaît assez bien Pétrarque pour s'apercevoir que ce dernier a imité plusieurs fois les troubadours ; mais quand il essaie de préciser une de ces imitations, il tombe dans l'erreur ou plus souvent dans le mensonge. Ainsi Gaucelm Faidit aurait composé un chant contenant la description d'Amour, de son palais, de sa cour, et Pétrarque l'aurait imité ; or le « chant » est une chanson de Guiraut de Calanson et il ne semble pas que Pétrarque l'ait imitée. La chanson attribuée à Peire d'Auvergne par certains manuscrits, *Domna dels angels regina*, aurait inspiré à Pétrarque la chanson *Vergine bella, che di sol vestita ;* ce qui est fort discutable. Quant aux sonnets que Pétrarque aurait composés contre la mère de Marcabrun, il n'est point nécessaire de s'y attarder, pour montrer l'absurdité de cette attribution (1).

Boccace (cité par Nostredame deux fois dans son *Proesme* (p. 7, 9) et dans la lettre à Scipion Cibo) a été mis aussi à contribution. Nostredame a traduit, dans sa *Chronique*, la page que le poète italien a consacrée à la reine Jeanne (p. 249) et il cite, dans le même ouvrage, les « deux beaulx livres qu'il intitula *Flamette* et le *Philocope*. » Il ne semble pas qu'il lui ait fait des emprunts pour les *Vies*, sauf peut-être dans la vie de G. de Cabestang. Nostredame dut connaître aussi les *Cento Novelle Antiche*, auxquelles il emprunte une partie des traits de la vie de Ricard de Barbezieux (LXXIII), de Barral des Baux (XIII), et de Guilhem de Berguedan (XLVIII) (2).

Mario Equicola (mort en 1525), cité par Nostredame parmi ses sources, parle souvent des troubadours « dans

(1) Voici les passages des *Vies* où Pétrarque est cité : pp. 7, 9, 10 (*Proesme*), 28, 29 (Arnaut Daniel), 44 (Arnaut de Mareuil), 53 (Raimbaut de Vaqueiras), 60 (Raimbaut d'Orange), 62 (Peire Vidal), 70 (Aimeric de Pégulhan), 89 (Giraut de Borneil), 92 (Guilhem Figueira), 100, 101 (Peire d'Auvergne), 104 (Bertrand d'Alamanon), 125 (Marcabrun), 129, 131 (Laure), 134 (Bernard Rascas), 144 (B. de Parazols), 146 (Rigaut de Barbezieux), 154 (Epigramme).

(2) Debenedetti, *op. laud.*, 198-199.

son petit livre intitulé *Institutioni al comporre in ogni sorta di rime*, Milan, 1541, fait, non sans de grandes erreurs, d'après le traité d'Antonio da Tempo », et surtout dans le livre *Di Natura d'Amore* (1). Les biographies sont au nombre de treize : Bernardo di Ventador, Arnaldo di Meruelles, Arnaldo Daniele, Rembauz di Arvenga, Mossen Raibaut di Vaguieras, Pier Rogiers, Folquet di Marsiglia, Bernardo di Cornoil, Naimeric di Pegullar, Giraldo di Berneil, Jamfres Rudels, Pier d'Alvergne, Pier Vidal (2). Il ne semble pas que Nostrédame ait emprunté de traits à Equicola pour ses biographies ; mais il connaissait sa théorie sur l'origine de la langue provençale, que l'érudit italien regardait comme un mélange de catalan, de français, de provençal et de gênois, et il la lui a empruntée (*Vies*, p. 12) (3).

Ce n'est pas sans raison que Nostredame cite le Vélutel (4) plusieurs fois parmi ses sources ; Chabaneau a

(1) R. Renier, *Sulla cronologia e la composizione del libro di* NATURA DE AMORE *di M. Equicola* in *Giorn. Stor. della lett. ital.*, 14, p. 212, sq. Le livre d'Equicola fut écrit en latin en 1495-96. Traduit en langue vulgaire par un neveu de l'auteur, il fut revu par Equicola lui-même et publié à Venise en 1525.

Le livre de Mario Equicola, *Libro di natura d'Amore*, se divise en quatre parties : il est question des troubadours dans la quatrième. (Dans l'édition publiée par Dolce, Venise, 1554, à la p. 337.) Equicola cite le nom de quelques troubadours et celui des dames qu'ils ont aimées. Quelques noms sont défigurés, comme il arrive souvent chez les commentateurs ou écrivains italiens du XVIe siècle : ainsi Equicola appelle Arnaut de Mareuil *Arnaut de Meruelles*, Rambaut de Vaqueiras, *Raibaut de Vaguieras*, Jaufre Rudel *Jamfres Rudel*, etc. Equicola ne consacre que quelques pages aux troubadours ; il y résume en particulier la théorie de l'amour provençal.

(2) Cf. encore un article de A. Luzio (à propos du livre de V. Cian sur Bembo) dans le *Giorn. Stor. della lett. ital.* VI (1885), 2, p. 270. (Chab.). Cf. aussi Debenedetti, *op. laud.*, p. 156-157.

(3) Cf. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 19, et Debenedetti, *op. laud.*, p. 219, et passim ; cf. *ibid.*, p. 140.

(4) Sa première édition de Pétrarque est de 1525. Sa première édition de Dante est de 1544 (?).

observé qu'il lui a emprunté toute une partie de sa première rédaction. Nostredame, dans les notes de Carpentras, a traduit au recto des 21 premiers feuillets les biographies des troubadours, telles que les donnait le Chansonnier de Sault. Puis il a voulu utiliser le verso de ces feuillets et il y a écrit une partie de ses biographies. Il résulte des recherches de Chabaneau que Nostredame a traduit des notices de Velutello jusqu'au f° 8, verso.

Cependant ceci n'est pas absolument exact. Les trois premiers folios manquent ; au f° 4, v°, se trouve la vie d'Aimeric de Belenoy. Velutello lui consacre quatre lignes et demie. Gesualdo trois lignes. La notice de Nostredame est elle-même insignifiante et ne paraît pas traduite, au vrai sens du mot. La notice sur Aimeric de Pégulhan est plus développée dans Velutello et Gesualdo : Nostredame a traduit la première (l. 1 à 9 de α) ; la rédaction de Gesualdo est insignifiante. Pour Peire d'Alvergne, si Nostredame a imité Velutello, il ne lui a emprunté que quelques lignes de sa notice (lignes 1 à 4, p. 101). En revanche une partie de la notice sur Jaufre Rudel paraît traduite de Velutello (p. 18, α, l. 9 à 24). Mais c'est surtout la notice sur Raimbaud d'Orange qui est une traduction du commentateur italien (sauf les deux dernières lignes où intervient le Moine des Iles d'Or).

Les troubadours auxquels Velutello consacre une notice sont les suivants : Arnaut Daniel, Peire Vidal, Peire Rogier, Arnaud de Marcuil, Raimbaut d'Orange, Raimbaut de Vaqueiras, Peire d'Alvergne, Giraud de Borneil, Folquet de Marseille, Jaufre Rudel, Guillem de Cabestang, Aimeric de Belenoi, Aimeric de Pégulhan, Bernard de Ventadour, Uc de Pena, Gaucelm Faidit (1).

Voici la vie d'Arnaut Daniel que l'on pourra comparer à la rédaction de Nostredame.

(1) Je n'ai eu à ma disposition que l'édition suivante : *Il Petrarca con l'espositione di M. Alessandro Velutello*, Venetia, Antonio Bertano, MDLXXIII. Le commentaire se trouve aux folios 176 v°, 177, 178 r° (ce dernier folio est folioté 177 par erreur).

Arnaut Daniel. « Costui fu Provenzale, d'un castello chiamato Ribarac, nel vescovato di Peragos, gentil huomo molto literato. Fece assai bellissime canz. e tanto poetiche che non leggiermente si possano intendere, e portò il vanto di quanti Provenzali, che inanzi e dopo vi furon mai, che in cõponer versi volgari s'esercitassero. Amò una alta donna di Guascogna, moglie di Gulielmo di Bouilla, della quale, per quanto mostra in esse sue Canz. non pote mai conseguir l'amore, perche dice, ch'egli cacciava la lepre col bue zoppo, et in altro luogo l'aura, onde poi ancor il nostro poeta in quel Son. Beato insogno, e di languir contento, Et una cerva errante e fuggitiva Caccio con un bue zopo infermo e lento, et in quella Canz. L'aver l'aurora che si dolce laura, E col bue zoppo andrem cacciando l'aura. »

Nostredame, en dehors du *Proesme*, cite une autre fois Velutello : c'est à propos de la biographie d'Uc de Pena (p. 90) (1). Voici le texte du commentateur italien : « Ugo de Pena fu d'un castello in Genovese chiamato Monmessat. Costui fattosi giocolatore seppe molte Canz. de gli altri compositori, et hebbe gratia appresso molti huomini grandi. Ultimamente, per haver giocato ogni sua sustantia, fatto povero andò à tordõna in Provenza, dove finì sua vita. »

La notice de Velutello sur Peire Rogier ne paraît pas avoir été traduite par Nostredame. Il n'a pas utilisé non plus la notice sur Guillem de Cabestang, qui est, dans le commentaire de Velutello, une des plus développées.

Quant aux autres troubadours cités par Velutello, leurs biographies se trouvent au recto du manuscrit de Carpentras (et on sait que jusqu'au folio 21 ces notices sont des traductions du Chansonnier de Sault) : c'est le cas pour Arnaut Daniel, Arnaut de Marcuil, Peire Vidal, Gaucelm Faidit, Folquet de Marseille ; les biographies des trois autres troubadours cités par Velutello n'existent chez

(1) Cette biographie ne se trouve plus dans le manuscrit de Carpentras, mais elle est dans le manuscrit des additions à Peiresc.

Nostredame que dans une seule rédaction, celle des Vies imprimées : ce sont Raimbaut de Vaqueiras, Giraut de Borneil et Bernard de Ventadour. Tels sont les emprunts que Nostredame paraît avoir faits à Velutello.

Le commentaire de Velutello sur les troubadours est reproduit dans la *Fabrica del mondo* de Francesco Alunno (1). Dans la liste des poètes on relève les troubadours suivants, mentionnés avec leurs biographies : Amerigo (de Belenoi et de Péguillan), Anselmo Faudite de Uzerta, Arnaldo Daniello, Bernardo di Ventideon, Folchetto (de Marseille), Gugliemo Cabesten, Giraldo di Berneil, Pier d'Alvernia, Raimbaldo (d'Orange et de Vaqueiras), Ugo de Penna. Tout cela, observe Chabaneau dans ses notes, a été pris dans Velutello, ou plutôt dans Gesualdo, qui copie lui-même Velutello (2).

Il faut remarquer encore ici que plusieurs noms propres sont chez Velutello, comme chez les autres commentateurs italiens, fortement déformés et à peine reconnaissables. Jaufre Rudel devient *Gianfrè* Rudel, Guillem de Cabestang Gulielmo *Cabestien* et Aimeric de Belenoi Amerigo de *Belinghi*. Ces déformations peuvent nous laisser prévoir celles de Nostredame.

Les troubadours auxquels Gesualde consacre une notice sont les suivants : Arnaut Daniel, Peire Vidal, Peire Rogier (Pietro *Negeri* d'Avernia), Arnaut de Mareuil (qu'il appelle Arnaldo tout court), Raimbaut d'Orange (d'*Aruenga*), Raimbaut de Vaqueiras (nomato *Pairops*), Peire d'Alvergne, Giraut de Borneil, Folquet de Marseille, Jaufre Rudel (*Gianfre*), Guillem de Cabestaing, Aimeric de

(1) *La Fabrica del Mondo* di M. Francesco Alunno da Ferrara. Venise, 1548. « C'est un ouvrage didactique, par ordre de matières : Dieu, le ciel, etc. C'est dans le ciel qu'il est question des poètes et que sont mentionnés ceux, latins ou autres, dont il est fait mention par Dante, etc. En tout quarante-un poètes, dont douze provençaux. » (Chab.). Crescimbeni cite souvent l'Alunno, dans son commentaire de la traduction de Nostredame.

(2) Debendetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 185-186.

Belenoi (*de Belenhgi di Bardions d'un castello chiamato La Spada* [*La Sparra*, Velutello]). Aimeric de Péguillan, Bernard de Ventadour, Ugo de Pena (*che dicono de penna* (sic)) et Gaucelm Faidit (*Faudite*). Ce sont les mêmes troubadours que dans Velutello et les noms y sont encore plus défigurés. Gesualdo a d'ailleurs pillé Velutello sans scrupules (1).

Voici le texte de la vie d'Arnaut Daniel. « Fu costui d'uno castello nomato Ribarac nel Vescovato di Peragos ch'è in Provenza, e di nobilità di sangue e di lettere ornato. Amò una gentil dona de Gascogna mogliere di Gulielmo di Bouilla, ancora che ella sempre al suo disio contrastasse : e la celebrò nelle sue rime ; per lequali ottenne tra dicitori Provenzali il primo luogo (2). »

D'autres Italiens n'ont pas fourni à Nostredame des biographies proprement dites, mais bien des idées, conformes aux siennes d'ailleurs, sur la noblesse et « précellence » de la langue provençale. Tels sont Bembo, Balthazar Castiglione, Speroni.

Bembo a fait un très bel éloge de la langue provençale et de son universalité pendant une grande partie du Moyen-Age : c'est à ce passage que Nostredame fait allusion dans le *Proesme* et dans la lettre à Scipion Cibo. Voici quelques extraits des dialogues sur la langue vulgaire. « Era per tutto il ponente la favella provenzale ne' tempi, ne' quali ella fiorì, in prezzo e in istima molta, e tra tutti gli altri idiomi di quelle parti di gran lunga primiera : conciossiecosachè ciascuno o Francese, o Flammingo, o Guascone, o Borgognone, o altramente di quelle nazioni, che egli si fosse, il quale bene scrivere e

(1) Debenedetti, *Op. laud*,. p. 184.

(2) Je n'ai pu consulter du commentaire de Gesualdo que l'édition suivante : *Il Petrarcha con l'esposizione di M. Gio. Andrea Gesualdo nuovamente ristampato e con somma diligenza corretto*, Venetia, Alessandro Griffio, MDLXXXI. Le commentaire du chapitre IV du *Trionfo d'Amore* se trouve aux folios 368-369.

(3) *Prose scelte* (éd. Sonzogno), p. 150 sq.

specialmente verseggiar volesse, quantunque egli Provenzale non fosse, lo faceva provenzalmente. Anzi ella tanto oltre passò in riputazione e fama, che non solamente Catalani, che vicinissimi sono alla Francia, o pure Spagnuoli piu addentro (tra' quali fu uno il re Alfonso di Aragona, figliuolo di Ramondo Beringhieri) ma oltre a ciò eziandio alquanti Italiani si truova, che scrissero e poetarono provenzalmente : e tra questi, tre ne furono della patria mia, di ciascuno de' quali ho io gia letto canzoni : Lanfranco Cicalla, e M. Bonifacio Calvo e... Folchetto (di Marsiglia). »

Bembo rappelle dans le même passage le nom d'autres troubadours : Bartholomeo Zorzi, Sordel, Albert de Malaspina, Arnaut Daniel (inventeur de la sextine), Peire Rogier et Giraldo Brunello, c'est-à-dire Giraut de Borneil. Bembo remarque que les Italiens ont emprunté aux troubadours beaucoup de mots et de formes métriques.

Un des passages les plus curieux des dialogues de Pietro Bembo est celui où il affirme que les Provençaux de son temps n'entendaient plus la langue de leurs aïeux. « Ma si come la toscana lingua, da quelli stagioni a pigliare riputazione incominciando, crebbe in onore e in prezzo, quanto si è veduto di giorno in giorno, così la provenzale è ita mancando e perdendo, di secolo in secolo : in tanto che ora, non che poeti si truovino, che scrivano provenzalmente, ma la lingua medesima è poco meno che spartita e dileguata della contrada. Per ciocchè in gran parte altramente parlano quelle genti, e scrivono a questo di, che non facevano a quel tempo : nè senza molta cura e diligenza e fatica si possono ora bene intendere le loro antiche scritture. Senzache eglino a nessuna qualità di studio meno intendono, che al rimare, e alla poesia, ed altri popoli, che scrivano in quella lingua, essi non hanno ; i quali, se sono oltramontani, o poco o nulla scrivono, o lo fanno francesemente ; se sono Italiani, nella loro lingua piu tosto a scrivere si mettano, agevole e usata, che nella faticosa, e disusata altrui. »

(1) *Prose scelte*, p. 156.

De ce passage de Bembo il faut rapprocher celui-ci de son ami Castiglione, dans le *Cortegiano*. « La Provenzale [lingua], che pur mò (si può dir) era celebrata da nobili scrittori, ora dagli habitanti di quel paese non è intesa (1). »

A Lodovico Dolce (1508-1566) et à Sperone Speroni Nostredame ne paraît avoir emprunté que leurs témoignages sur l'imitation des Provençaux par les Italiens. Peut-être ne connaissait-il le dernier que de seconde main (2). Jean des Gouttes, qu'il cite dans le même passage, a « escrit en prose française le premier livre de la belle et plaisante histoire de Philandre, surnommé le Gentilhomme... Il a traduit de l'italien en françoys les œuvres d'Arioste. Il florissait à Lyon l'an 1544 » (3).

C'est donc peu de chose en somme que Nostredame doit aux Italiens. Il ne doit presque rien à Dante, très peu à Pétrarque, du moins directement : il doit davantage à leurs commentateurs, surtout à Velutello. Le reste — et il en reste beaucoup ! — lui appartient malheureusement en propre et il ne partage avec personne la responsabilité de ses mensonges. C'est là son bien le plus personnel. Et cependant, en un sens, il doit beaucoup aux Italiens, il leur doit l'idée première de son livre. Car c'est au pays de Dante et de Pétrarque que s'était conservé le plus vivace le souvenir des troubadours. C'est là qu'ils furent d'abord remis en honneur, pendant le XVIe siècle, par les érudits italiens. L'hommage que Nostredame rend aux poètes et aux savants d'Italie, qui, depuis Guido Cavalcanti jusqu'à Speroni, avaient maintenu vivante la mémoire des troubadours est bien justifié : mais c'était une manière bien malheureuse d'honorer la poésie provençale que de la défigurer ainsi dans le premier livre français qui lui était consacré. Elle en a été discréditée pendant longtemps dans notre pays.

(1) *Il Cortegiano* (éd. Sonzogno), p. 61.
(2) Cf. les notes du *Proesme*.
(3) La Croix du Maine.

CHAPITRE V

Influence de Nostredame

Les provençalistes italiens du XVIe siècle. — Influence de Nostredame au XVIe siècle : Du Verdier, La Croix du Maine. — XVIIe siècle : Pasquier, Borel, Huet ; César de Nostredame, Honoré Bouche, H. Burle, etc. — XVIIIe siècle : Chasteuil-Gallaup et de Haitze ; Moréri ; de Caumont et l'abbé Goujet. — Les frères Parfaict, Millot, etc. ; Papon ; Tiraboschi. — XIXe siècle : Guinguené, Sismondi, Raynouard, Stendhal ; Histoire littéraire ; Diez ; Galvani, Fauriel, Villemain. — Bartsch ; Paul Meyer.

Si les troubadours étaient connus en Italie, au XVIe siècle, ils étaient à peu près ignorés en France, avant le livre de Nostredame. Les premiers « provençalistes » des temps modernes furent les commentateurs italiens de la *Divine Comédie*, des *Chansons* et des *Triomphes*. Landino, Velutello, Gesualdo, sont provençalistes dans la mesure où la connaissance de l'ancienne poésie provençale leur est nécessaire pour l'intelligence de certains passages de Dante ou de Pétrarque. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire des études provençales en Italie au XVIe siècle ; elle vient d'être faite d'ailleurs et bien faite ; il suffira de la rappeler en quelques traits.

La question de la langue vulgaire préoccupait beaucoup les érudits italiens, au début du XVIe siècle ; et c'est en traitant cette question que le plus illustre d'entre eux, Pietro Bembo, eut l'occasion de s'occuper de la langue et de la littérature provençales. Il l'a fait en termes enthousiastes, dans un passage connu que nous avons rappelé plus haut (p. 142). Vers 1530, le même savant préparait l'édition d'un recueil de poésies provençales. Dans une lettre à Tebaldeo il s'exprime ainsi : « Io fo pen-

siero di fare imprimere un dì tutte le rime de' poeti provenzali, insieme con le loro vite » (1).

Pendant tout le cours du XVIe siècle, la recherche passionnée des manuscrits, les études philologiques et lexicographiques sur la langue provençale sont en honneur parmi les savants italiens. On s'en rendra mieux compte par une revue rapide des principaux d'entre eux.

Un des premiers fut Chariteo, d'origine catalane, qui appartient encore en partie au XVe siècle (mort entre 1512-1515). Son neveu Cassassagia prenait comme lui intérêt à l'étude du provençal, ainsi que leur ami Summonte (2).

Colocci (mort en 1549), secrétaire de Léon X, fut un des premiers à comprendre l'importance de l'étude du

(1) De Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini* [Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 74], p. 312. On verra, dans nos notes, que Crescimbeni prétend avoir vu un imprimé de ce genre. Pour les commentateurs italiens et pour Bembo, on se reportera à ce que nous avons dit dans l'étude des sources, ch. IV.

Les études provençales en Italie au XVIe siècle font l'objet d'un des chapitres les plus intéressants du livre de M. G. Bertoni sur Giovanni Maria Barbieri (ch. II, p. 25-45). Enfin tout un ouvrage vient d'être consacré au même sujet par M. Debenedetti, sous le titre suivant : *Gli Studj provenzali in Italia nel cinquecento*, Turin, 1911. Les éléments de cette étude étaient, au moment où nous commencions à rédiger ce chapitre et où le livre de M. Debenedetti n'avait pas encore paru, dispersés un peu partout. Voir C. Nigra, *Romania*, V, 443-445, P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini; id., Le Chansonnier de Pétrarque;* A. Canello, édition d'Arnaut Daniel (1883), introduction ; Santorre Debenedetti, *B. Varchi provenzalista*, Turin, 1902 ; E. Monaci, *Il canzoniere portoghese della Vaticana;* V. Crescini, *Giorn. Stor. della lett. ital.* II, 303-333 (1883) ; V. Cian, *Un decennio de la vita di M. P. Bembo*, 1885, etc., Chabaneau avait fait le projet d'écrire cette étude qui lui paraissait pleine d'intérêt non seulement pour l'histoire de la poésie provençale, mais pour l'histoire des littératures française et italienne au XVIe siècle.

(2) Sur Chariteo, cf. *Giornale Storico della letteratura italiana*, XI, 218 (1888), d'Ancona, *Studj sulla letteratura italiana dei primi secoli*, p. 190. M. Pio Rajna a publié un glossaire provençal qui lui est attribué. Debenedetti, *op. laud.*, p. 14-15, etc.

provençal pour la connaissance des autres langues et littératures romanes. Il avait rassemblé de nombreux manuscrits. On connaît une lettre que lui adressait Summonte au sujet d'un manuscrit de Folquet de Marseille qu'il avait longuement recherché. D'après Ubaldini, il avait étudié un glossaire provençal. D'après le même biographe, les papiers de Colocci furent réunis par Barberini en trois volumes et envoyés à Peiresc (*Vita Colotii* p. 73-76) (1).

Varchi (2) s'intéressa également à la poésie provençale. Dans une lettre, Castelvetro lui demande de lui faire obtenir communication d'un chansonnier qui appartient à un de ses amis, et Castelvetro finit par réussir dans sa demande. Il avait rassemblé de nombreux manuscrits et entrepris des études sur la langue provençale.

Corbinelli (3) et Pinelli sont aussi des provençalistes. Le premier est en correspondance avec Fauchet, auquel il avait demandé des renseignements sur la différence des langues provençale, limousine et catalane (4). Nous

(1) Sur Colocci, voir : Ubaldini, *Vita Colotii, Romae,* 1673. Moréri, *Dict.,* III, 830; *Biographie Universelle* (Guinguené). Monaci, *Canz. Port.,* p. IX; de Nolhac, *Bibl. de F. Orsini,* p. 312. Ses poésies italiennes et latines ont été publiées en 1771 par Lancellotti, avec sa vie et la liste de ses œuvres. Cf. Debenedetti, *passim.*

(2) Voir sur Varchi un article de Santorre Debenedetti, *Benedetto Varchi provenzalista,* Turin, 1902. (Extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* vol. XXXVII.) Nous trouvons dans cet article d'intéressants renseignements sur les provençalistes italiens du XVIe siècle, sur leur intention plusieurs fois exprimée de publier les poésies provençales, sur les études de grammaire provençale en Italie, etc. On y trouvera aussi la discussion du passage de l'*Ercolano,* où Varchi dit qu'il a, « in un libro provenzalmente scritto », les vies des troubadours (Crescimbeni prétend l'avoir vu imprimé, éd. 1722, p. 107).

(3) Cf. *Lettere di Jacopo Corbinelli,* publiées par M. V. Crescini dans le *Giorn. Stor. della lett. ital.,* I, 303 (1883).

(4) Voici un extrait de la lettre de Fauchet : « Je ne pense point avoir jamais veu livre en limosin. Il me souvient en avoir veu un escrit a Besiers avant l'an 1300 [le *Breviari?*], mais je ne sçai si c'est en provençal ou catalan. »

avons une lettre de Dupuy au second qui lui explique la différence du Catalan et du Limousin (1).

Fulvio Orsini fut un peu l'élève de Colocci. Il possédait de précieux manuscrits provençaux dont la plupart avaient appartenu à P. Bembo. Il n'a pas été un simple collectionneur de manuscrits, dit M. de Nolhac (2), « il a essayé de les étudier ; et ces efforts lui vaudront une place plus honorable encore dans l'histoire de la philologie romane, à la suite des anciens possesseurs de ses livres, Colocci et Bembo. »

L'humaniste Castelvetro, ami intime de Barbieri, se passionne également pour les études auxquelles son ami s'est adonné ; il collabore avec lui ; mais la persécution religieuse qui l'obligea à s'exiler d'Italie pendant la dernière partie de sa vie ne lui permit pas de continuer cette collaboration, qui aurait peut-être amené, dès le XVIe siècle, la publication du livre de Barbieri.

Quant à Barbieri, on sait qu'il avait fait des études très complètes sur les littératures romanes, en particulier sur l'ancienne poésie lyrique italienne, sur la poésie française et surtout sur les troubadours (3). Le fruit de ses études se retrouve dans son ouvrage sur l'*Origine della poesia rimata*, qui resta malheureusement manuscrit et ne vit le jour qu'à la fin du XVIIIe siècle par les soins

(1) « La langue limocine est une dialecte de la prouvençale... Le langage cathalan est presque semblable à celui duquel usent ceux du Bas-Languedoc ; qui est une autre dialecte de la langue prouvençale. Mais la limosine est la plus rude et grossière de toutes les dialectes de cette langue ; comme vous diriez le bergamasque en Italie. » *Giorn. Stor., loc. laud.*, p. 306.

(2) P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 318 ; cf. surtout les pages 301-318. Orsini avait pris des « leçons » de provençal, vers 1583 ; de Nolhac, *ibid.* p. 65.

(3) Il avait copié six volumes de textes provençaux. Cf. Bertoni, *op. laud.*, p. 37. Barbieri meurt en 1571.

Barbieri avait séjourné huit ans en France en compagnie de Ludovic Pic de la Mirandole et y avait connu un secrétaire de la reine Catherine de Médicis qui savait le provençal et le lui avait appris. (Tiraboschi, *Prefazione.*)

de Tiraboschi (1). Il est fâcheux que ce livre n'ait pas pu contrebalancer plus tôt l'influence néfaste du livre de Nostredame. Le savant italien paraît avoir eu de la méthode et de la conscience, des goûts littéraires, des aptitudes aux recherches historiques et du sens critique ; il réalise le type du savant de la Renaissance italienne.

C'est donc aux Italiens que Nostredame est redevable de l'idée première de son livre. Aucun écrivain français de son siècle n'aurait pu la lui donner. En dehors de l'Italie, ni les poètes, ni les humanistes, ni les compilateurs de cette époque (sauf peut-être Gesner) (2) ne paraissent avoir connu l'ancienne littérature provençale, ou avoir essayé de la connaître. Nostredame, en s'aidant des Italiens et en faisant un meilleur usage de ses manuscrits, aurait pu faire naître beaucoup plus tôt chez nous le goût de cette ancienne poésie. Il n'en a donné qu'une caricature et une « mascarade », comme disait de Haitze en parlant d'un de ses admirateurs.

« Ses fables se sont répandues dans l'histoire littéraire par le triple canal de Lacroix du Maine, de Duverdier et de Crescimbeni. Ni celui-ci, ni Lamonnoye, qui a commenté Lacroix du Maine et Duverdier, n'ont reconnu ses

(1) *Dell'origine della poesia rimata...* Modène, 1790. Les chapitres les plus intéressants sont les chapitres V et X.

Dans le chapitre V, Barbieri donne, d'après le chansonnier de Miquel de la Tor, les biographies suivantes : Arnaut Daniel, Rambaut de Vaqueiras, Peire Vidal, Arnaut de Mareuil (*Marveill*), Gaucelm Faidit, Folquet de Marseille, Guilhem de Saint-Didier, Guilhem de Cabestang, Raimon de Miraval, Pons de Capdueil, Guilhem de Malaon (*sic*), Jaufre Rudel : en tout douze biographies.

Le chapitre X, intitulé *Dei trovatori provenzali*, contient après quelques réflexions sur l'universalité du provençal au moyen-âge et sur l'oubli où cette langue est tombée du temps de Barbieri, une revue sommaire des principaux troubadours, avec de nombreux extraits de leurs poésies. Ce chapitre ne comprend pas moins de 43 pages (plus 6 pages de notes additionnelles) sur les 187 dont se compose l'ouvrage.

(2) Ou Gaguin, pour les troubadours qui ont joué un rôle historique comme Savaric de Mauléon.

faussetés. » Ainsi s'exprimait Chabaneau dans une de ses notes. Duverdier (1) accepte en effet les fables de Nostredame. Il croit qu'Anselme Faidit a composé l'*Heregia dels preyres ;* le Moine de Montmajour est surnommé le *Flagel des Troubadours*. Les fables concernant ce personnage et le Moine des Iles d'Or sont reproduites tout au long dans sa Bibliothèque. Sous le nom d'Albertet de Sisteron, Du Verdier cite les cinq vers apocryphes empruntés à Nostredame.

De son côté La Croix du Maine (2), contemporain de Du Verdier, croit à Saint Hermentere, à Hugues de Lobières, à Hilaire des Martins. Il cite Hugues de Penna, Hugues de Saint Cesary, etc. Voici son article sur « Marchebruse ». « Gentilhomme poitevin issu de la très ancienne et très noble maison des Chabots en Poictou. Il a escrit en langue provençale un traicté de la Nature d'Amour. Il en a escrit un autre intitulé *Las Taulas d'Amour*. »

Il s'exprime ainsi sur Nostredame. « Cestuy-ci a recueilli de divers autheurs la vie des plus célèbres et anciens poëtes provençaux qui ont flory du temps des Contes de Prouence... Nous avons employé en cet œuvre les noms desdits poëtes, allégués par le susdit de Nostredame, mais il faut penser que nous avons aussi recueilly ce catalogue de ceux qui ont écrit de ce subject avant luy, comme de ces trois excellents Florentins, Dante, Pétrarque et Bocace et encore les œuvres du cardinal Bembo. » La Croix du Maine ajoute qu'il a aussi consulté le livre du Doni *I Marmi*, dans lequel il est fait « très ample mention » d'Arnaut Daniel (3).

(1) Du Verdier, *Bibliothèque...*, Lyon, 1585.

(2) Premier volume de la *Bibliothèque* du sieur de la Croix du Maine, Paris, 1584. Les deux *Bibliothèques* ont été publiées en 6 volumes, au XVIIIe siècle, par Rigoley de Juvigny.

(3) *Op. laud.* au mot [Jean de] Nostredame. Il est aussi question de Michel et même de César (p. 40) qui était bien jeune à l'époque, mais qui était connu par la dédicace que son père lui avait adressée dans une de ses publications ; cf. *supra*, p. 21.

Il n'est pas question des troubadours dans l'ouvrage de Claude Fauchet sur l'origine de la langue et de la poésie françaises, bien qu'un chapitre (le huitième) soit consacré aux « Trouverres, chanterres, jogleor et jongleor ». Aucun nom de troubadour ne se trouve dans la liste des « poëtes françois » qui est contenue au second livre (1).

Parmi les auteurs italiens qui ont emprunté à Nostredame ses fables, on peut nommer Possevin (2). Dans son ouvrage intitulé *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*, il cite quelques troubadours. Le premier est Jaufre Rudel, *Nobilis Sabaudus*, qui a composé un poème sur la guerre de Tressin. Hermantère, moine de l'abbaye de Lérins, a écrit les vies des poëtes provençaux, et de plus a fait la description des îles d'Hyères. Joannes Mothe a fait un ouvrage sur les mausolées, les pyramides, obélisques, etc.

Pasquier croit aux fables de Nostredame, comme on peut le voir dans ses *Recherches de la France*. Il cite Equicola, Bembo et Speroni, et rapporte les vers apocryphes de Frédéric Ier. « De nostre temps, dit-il, s'est trouvé Jean de Nostredame, de la ville d'Aix, qui a fait un ample discours de ces poëtes et y en met 76 de nombre. Comme aussy il est tombé entre mes mains un papier qui est encores en ma possession dont la teneur est telle :

Les *Marmi* du Doni parurent à Venise en 1552. On y trouve (IIIe partie, p. 153 et suivantes) la biographie d'Arnaut Daniel (qui peut-être est empruntée à un ouvrage non publié de P. Bembo) et dix-huit vers de la Sextine. Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 123-128.

(1) *Recueil de l'origine de la langue et de la poësie françoise, ryme et romans*. Paris, 1581.

(2) Antonii Possevini Mantuani societatis Jesu, *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*. Cologne, 1607 (la première édition est de Rome, 1593), p. 366, 367, 369, 373.

Crescimbeni cite dans ses notes, les noms de plusieurs historiens italiens, comme Michele Giustiniani, Raffaello Soprani, qui se réfèrent ordinairement aux récits de Nostredame. Mais il nous a paru bien peu intéressant de relever ces passages.

Extrait d'un ancien livre qui fut au cardinal Bembo : *Los Noms d'aquels que firont Tansons et Syrventez.* Et y en met quatre vingts et seize. Vray qu'il y en a quelques-uns oubliés par Nostredame, tout ainsy que cestuy fait pareillement estat d'autres qui ne sont nommez par le Cardinal (1). »

Mezeray (2) cite l'histoire du *Romieu*, mais il ajoute prudemment : « les Provençaux ont toujours eu l'imagination romanesque, je craindrois qu'ils n'eussent inventé cette aventure. » (II, p. 285).

Borel, dans son *Trésor de recherches et antiquités gauloises et françaises* (3), emprunte plusieurs de ses citations ou renseignements au livre de Nostredame. Voici ce qu'il dit des troubadours dans la *Bibliothèque* ou *Catalogue* qui forme la première partie de son livre. « Le languedocien et le provençal... ne sont que des restes du vieux gaulois et du langage romain. Les « Trouvadours » dont j'ai parlé ailleurs... On en peut voir la vie dans les livres qu'en ont escrit Nostradamus et autres (4). » Au mot *garric*, il cite les huit vers de Peyre de Mere (sic ; c'est *Peyre de Ruer* qu'il faut lire) que l'on trouve dans Nostredame (p. 113). Peire Cardenal est pour lui, comme pour l'auteur des *Vies*, natif de Beaucaire, et a écrit un livre intitulé *Las Lauzours de la Dama d'Argensa.*

Huet, dans son *Traité de l'origine des romans* (5), invoque plusieurs fois le témoignage de Nostredame et ne

(1) Les œuvres d'Estienne Pasquier... Amsterdam, 1723, 2 vol. in-f°. Les *Recherches de la France* y occupent neuf livres. Le chapitre IV du livre VII (p. 693) est intitulé : *De la poésie provençale.* La première édition des *Recherches* de Pasquier parut en 1571. Elle ne contenait que deux livres.

(2) *Histoire de France*, éd. de 1685, 4 vol.

(3) Paris, 1655. Il est encore question des troubadours aux mots suivants : *jongleur, romant, trouverre.*

(4) Préface, p. *Kij.* Il cite avec éloges, dans le même passage, Goudouli, Auger Gaillard, Larade, du Bartas, Sage. Cf. encore les articles Perceval Dorie, Rigaud de Berbezil, Bertran de Marseille, du Brueil, Lascaris, Geoffroy de Luc, etc.

(5) Je cite d'après la sixième édition, Paris, 1685.

paraît pas avoir de doutes sur sa véracité. Il rapproche l'aventure d'Arion de celle qui arriva à Pierre de Chasteauneuf (1). Il cite encore Nostredame à propos des troubadours imités par Pétrarque et des poètes italiens qui ont écrit en provençal (p. 143). Il le rapproche de Fauchet, faisant ainsi injure à ce dernier (p. 159). On reconnaîtra enfin dans le passage suivant, un écho de l'épître liminaire des *Vies*. « Les Troubadours, les Comics et les Conteurs de Provence..., les Cantadours, les Jongleurs, les Violars... romanisèrent tout de bon du temps de Huc Capet, et coururent la France débitant leurs romans et fabliaux... leurs Chants, Chansons et *Chantarels*... leurs Ballades, Aubades et Martegalles, que l'on a depuis ridiculement appellées Martingalles, et d'où, selon ma conjecture, s'est formé le mot de Madrigal (2). »

Baluze a été quelquefois induit en erreur par Nostredame : par exemple, à propos de Bernard Rascas (3), il cite comme sources les deux Nostredame et le Moine des Iles d'Or. Cependant il remarque ailleurs (4) que Peire d'Alvergne (c'est Peirol, qu'il faudrait dire) est nommé à tort *Peire de Vernegue* par l'auteur des *Vies*.

C'est naturellement en Provence que l'influence pernicieuse de Nostredame se fit sentir le plus profondément. Ses papiers parvinrent à son neveu, César. Ils lui servirent à écrire son *Histoire et Chronique de Provence*, comme il le dit en plusieurs endroits et principalement dans sa préface. Voici ce dernier passage, qui est le plus important :

« En premier lieu ce qui me fit entreprendre ceste fas-

(1) P. 129. Nostredame, p. 87.

(2) P. 125. Il est question dans le même passage des « Gavots, peuples montagnards du païs de Gap. »

(3) *Historia Paparum Aveniensium*, I. 969.

(4) *Histoire de la Maison d'Auvergne*, I, 65. Cf. encore t. II, p. 159, et, à propos de Baluze et Nostredame, la notice de Thomassin de Mazaugues sur Peyre del Vernegues, ap. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 77 et sq.

cheuse besoigne furent quelques hereditaires instructions et brefs commentaires qu'un mien oncle paternel, personnage fort rompu en la recerche des choses anciennes et vieilles, presques durant le cours de sa vie, avoit curieusement recueilli et desterré, tant des archives du palais d'Aix, des vies, vers et fragmens des poëtes provençaux, que d'infinies pancartes, escritures, et vieils documens des plus nobles maisons de Provence et de plusieurs autres histoires de Naples et de Sicile, depuis le regne de Gilbert, qui vivoit l'an mil octante, jusques au periode du XVe siècle ; car la mort arresta là et sa vie et son dessein, il y a trente six ans : de manière qu'après sa mort ce si long et louable travail se trouva tellement esgaré et perdu qu'il ne parvint en mes mains que presque trente ans après qu'il fut sorti de ce monde. Ce que j'ay voulu mettre en publique évidence pour rendre à Cesar ce qui est a Cesar et pour ne deffrauder de louange meritée celuy à la gloire duquel je participe en quelque sorte. A ceste haute et genereuse entreprise m'ayant autant genereusement porté la faveur en l'honneur, que les trois illustres et magnifiques estats de ceste province monstrerent unanimement au desir et recognoissance d'un tel et si digne ouvrage en l'assemblée tenue à Aix, sous la présidence de messire Charles de Saint Sixt Evesque de Riez l'an mil *six cens et trois*, comme le desir d'acquerir quelque immortelle renommée, et d'illustrer ma patrie par une si noble action, proffitable non seulement aux vivans, mais à ceux qui viendront apres, m'y a soustenu et encouragé : se présentant comme tiers, et puissant renfort, un génie naturel qui me faisant naistre peintre et poëte m'a tousjours depuis ma plus tendre jeunesse rendu enclin à la curiosité et cognoissance particulière des diverses armoiries, enseignes, tymbres, blasons et devises... » (1).

(1) « Jean de Nostredame, mon oncle paternel, personnage très curieux duquel j'ay et tiré ces vies et receu la pluspart des memoires sur lesquels j'ay basti et dressé le bastiment de cette histoire. » P. 367. Cf. encore p. 262. Dans les *Quelques advis au lecteur*

Comme son oncle, César de Nostredame s'intéresse peut-être moins à la poésie provençale qu'à la gloire de certaines grandes familles de son temps. Il n'a point déguisé ses intentions dans le passage suivant : « Aussi ne sera petit embellissement à cette histoire, ny leger advantage à nostre Noblesse de suivre les noms, qualitez et merites de ceux qui, en divers aages, et sous Princes divers ont diversement romansé et triomphé de l'ignorance. Ceux-là, qui tant pour la Noblesse de leur sang, que pour l'excellence de leur esprit, et fertiles compositions, suivoient le Comte Berenguier de ce temps, estoient Jauffred Rudel... personnages et chevaliers qu'il ne faut si legerement et tant a la haste passer, qu'on ne scache quels ils ont esté, puis qu'outre les varietez singulieres, et les notables accidents d'une belle et publique histoire le requièrent : plusieurs illustres, nobles et anciennes familles tant de Provence, Languedoc et Dauphiné, que de France, et d'Italie, d'Aragon et d'Espagne y seront honorablement ramentues et comme resuscitees. » (P. 133, A, B.)

Honoré Bouche (1) est sévère pour l'œuvre de César de Nostredame. Il déclare dans son *Avertissement* qu'il ne prendra dans César que ce que son oncle a pu connaître aux Archives d'Aix. Mais il croit au Moine des Isles d'Or ainsi qu'à Saint Césaire (II, 362-363). Pitton (2) cite plus souvent César de Nostredame que son oncle. Il croit que Béatrix a protégé Hugue de Pena et il rapporte les quatre vers apocryphes que Nostredame attribue à ce troubadour (p. 90).

(p. 17), il dit que son oncle avait fait un recueil des choses de Provence depuis MXXC jusques à MCCCCXCIIIJ. C'est le volume de Carpentras : il ne connaissait donc pas le reste (Chab.).

(1) Honoré Bouche, *La Chorographie et l'Histoire de Provence*, Aix, Charles David, 1664, 2 vol. in-f°.

(2) *Histoire de la ville d'Aix*, 1666. P. 152 ; il donne *esclatar ta memoria*, au lieu de *esclatir*.

Dans son ouvrage sur la Provence (1), Honoré Burle cite Nostredame et ajoute que la langue provençale a été très brillante pendant trois siècles (2). Il reste encore, dit-il, de nombreux manuscrits provençaux, soit en prose, soit en vers. Beaucoup, conservés dans les couvents, renferment des Vies de Saints. Il cite la vie de Saint Honorat, celle de Saint Etienne, que l'on chante tous les ans, les jours de la fête du saint, à la cathédrale d'Aix ; la vie de Sainte Rosseline, « d'une noble famille de Villeneuve », les miracles de saint Tucher, la résurrection de Lazare, de Sainte Marthe et de Sainte Madeleine, des Saintes Maries, de Saint Maximim et de Saint Trophime. Il y a aussi dit Burle, au milieu de ces ouvrages religieux, de nombreux ouvrages profanes, et il énumère les titres de quelques traités, qui ne sont autres que ceux qu'a inventés Nostredame. Sur la tombe de Saint Maximim se trouvaient, continue Burle, les vers suivants :

Beat Maixemin, qu'em bela troupa
Fuguias mes dins una saloupa
Embe lous disciples de Diou
Et senso vellos ni timon
Diou es istat voustre patron;
Per convertir lous Prouvençaux
Per vouller del pople judiou
Et lous garir de tous sous maulx
Pregas nouestre bon redemptour
Que nous desparte son amour.

Sur la pierre tombale de Marie Madeleine étaient gravés les vers suivants :

O Madalena benhurada
Que dintre un bouesc tota soleta
Trente tres ans n'en sias istada
Un avenct avias per umbreta ;
Diou vous vesent de peccatz netta
En paradis vous a plassada
Pregas per nautres santa armeta (3).

(1) Honoré Burle, *De Provincia.* Tractatulus primus : de situ et antiquitate Provinciae Narbonensis. Aix, Bibl. Méjanes, n° 537. (Copie de Chabaneau.) H. Burle est mort à Aix en 1697.

(2) F° 67 v° et suivants.

(3) F° 207 r° et 207 v°.

Gaufridi (1) cite parmi les troubadours le nom de Frédéric Ier et rapporte le couplet que lui attribue Nostredame. Il croit à l'existence des Cours d'amour (p. 104). donne le catalogue des dames illustres (p. 105) et s'en rapporte au témoignage des trois Moines (p. 107).

César de Nostredame avait, comme son oncle, flatté la noblesse et l'ensemble de la « nation » provençale. Jean de Chasteuil-Gallaup, procureur général en la cour des comptes, aides et finances de Provence (mort en 1646), accepte et répand à son tour les fables de l'oncle et du neveu. Il croit à la légende de Tersin, et quand il parle de l'un « des plus grands hommes de la Province », Chabaneau suppose avec vraisemblance qu'il s'agit de Jean de Nostredame.

Son fils, Pierre de Chasteuil-Gallaup (1644-1727) avait composé une *Histoire des Troubadours*, dont on mentionne encore l'existence en 1770. La perte de cet ouvrage n'est guère regrettable, si on en juge par les fragments qui nous en ont été conservés, et qui prouvent que l'auteur copiait servilement Nostredame (2).

Plus regrettable est la perte de l'*Histoire de la littérature provençale* que le président Mazaugues s'était proposé d'écrire, et dont quelques fragments nous ont été conservés. Il rejette presque partout les fables de Nostredame et parle de l'erreur que lui a fait commettre « son zèle aveugle pour sa patrie », quand il change Peirol [Peire] d'Auvergne en Peire del Vernegue.

Les affirmations de Pierre de Chasteuil-Gallaup trouvèrent un critique véhément en la personne de Joseph Pierre de Haitze, qui écrivit contre l'auteur du *Discours*

(1) *Histoire de Provence*, Aix, 1694.

(2) Cf. sur les Chasteuil et le président de Mazaugues Chabaneau, *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, p. 69 et suivantes du tirage à part. Cf. aussi J. Bauquier, *Les Provençalistes du XVIIIe siècle, passim.*

sur les Arcs Triomphaux (1) un libelle intitulé : *Lettre critique de Sextus le Salyen à Euxenus le Marseillois* (2).

(1) *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Mgr le duc de Bourgogne et de Mgr le duc de Berry.* Aix, 1701. Le père de Chasteuil avait le premier composé un *Discours sur les Arcs triomphaux*, à l'occasion de la venue de Louis XIII à Aix, 1624. On en trouve un extrait dans Chabaneau, *Manuscrits provençaux perdus ou égarés*, p. 81.

(2) Pierre de Chasteuil y répondit par des *Réflexions sur le libelle intitulé* « Lettre critique de Sextus le Salyen... » [Anonyme.] Cologne (Aix), 1702 ; 96 pp. (Bibl. d'Aix, d'après Chabaneau.) Voici quelques notes sur la *Lettre critique de Sextus le Salyen à Euxenus le Marseillois touchant le Discours sur les Arcs triomphaux*, etc. (Sans lieu ni date ; 96 pp. in-18 ; d'après Chabaneau.). P. 34. « Je ne suis pas moins scandalisé que vous [il s'adresse à Ruffi, fils de l'historien de Marseille] qu'on ait écrit de semblables infamies, que, parmi les chrétiens, il n'est pas même permis de nommer, et, ce qui est encore pis, qu'on les ait étalées sur un arc de triomphe, dans une ville où l'on fait profession de christianisme. » Parlant de Guillaume Durant le Spéculateur et du rôle que lui fait jouer Chasteuil, de Haitze dit : « Cette fiction est si extraordinaire qu'elle excite en même temps le ris et l'indignation des sçavans. » (P. 46.)

On peut voir encore au sujet de cette querelle : *Essays de littérature*, t. I (1703), p. 364 et suivantes (l'auteur prend parti pour Chasteuil-Gallaup) ; *ibid.*, p. 374 : « M. de Chasteuil a ajouté à ce petit ouvrage la lettre de M. de Saint-Quentin, qui est remplie d'une grande érudition, et qui est écrite dans un stile qui fait juger de la politesse et de la douceur des mœurs de l'auteur. Ce gentilhomme envoya à M. de Chasteuil une épître adressée à César de Nostradamus, faite dans le style de Marot. Il y est parlé des Rudels, des Geoffrois, poëtes provençaux, du Monge des Isles d'Or, autheur de l'histoire des poëtes provençaux, des d'Auzets, des Galaups, des Perrins, des Gourdons, des Reboul, des Calvys, des Garniers, des Chaudons, anciens poëtes provençaux. » Ainsi François de Remerville, sieur de Saint-Quentin (1650-1730), renouvelait après un siècle les procédés de Nostredame. L'auteur du *Supplément des Essays de littérature* (1703) relève cette erreur. « Tels sont M d'Auzet de Castelane, qui est cet auteur anonyme dont il est parlé dans l'extrait, lequel est un des successeurs de Boniface de Castelane, et qui est parent de M. le comte de Grignan ; M. de Gallaup qui est le mesme que l'auteur de l'ouvrage dont il fait l'extrait ; M. Perrin, qui est un conseiller à la Chambre des Comptes ; M. Gourdon, qui est un gentilhomme de Grasse ; M. Calvy, qui est le juge de Grasse ; M. Reboul, qui est un professeur en droit ; M. Garnier, qui est un abbé de Marseille, et M. Chaudon, qui est le frère aîné du père Gaillard, jésuite. » (D'après une copie de Chabaneau.)

De Haitze revint à la charge dans un opuscule publié quelques temps après (1). De Chasteuil, « qui s'est érigé en apologiste des troubadours », y est traité sévèrement. Les fables qu'il raconte ont été empruntées à Jean de Nostredame, « qui les tenoit d'un vieux manuscrit en langue provençale, qui contenoit les vies romanesques, et pour la plupart fabuleuses des anciens troubadours, qu'il n'a fait que mettre en langue françoise. » J. de Haitze avait dit son sentiment sur les Cours d'amour dans sa lettre à Sextus. « Le sieur de Chasteuil-Gallaup, qui a embrassé la profession troubadouresque, et qui ne jure que pour elle, s'est récrié contre mes sentimens... Tâchons de le détromper, ou du moins ceux qui ont donné dans cette ridicule fable. Jamais fiction n'a été plus aisée à détruire que celle-là... J'avoue... qu'il n'y a que les gens de complexion amoureuse, comme l'étoient nos Troubadours, et comme le sont ceux qui marchent sur leurs pas, qui peuvent se rendre partisans de toutes ces fadeses et qui puissent les gober pour des veritez. » (P. 50, 52, 68.)

La critique de Haitze, faite avec bon sens et esprit, est impitoyable pour Chasteuil-Gallaup. Mais, dans la plupart de ses ouvrages, il ménage Jean de Nostredame (2) et n'accuse sévèrement que ses imitateurs. Il met ses fables sur le compte des récits provençaux que l'auteur des *Vies* a traduits, et il ne paraît pas se douter que celui ci seul est le vrai coupable (3).

(1) Sous le titre de *Dissertations de Pierre Joseph* [de Haitze] *sur divers points de l'histoire de Provence.* Anvers, 1704. Il y a douze « points » traités. Le troisième porte sur la condition des troubadours, le cinquième sur les Cours d'amour, le septième et le huitième sur Folquet de Marseille, le neuvième sur Guillaume Durand « le Spéculateur ».

(2) Il est plus dur pour César; cf. *Lettre de Sextus le Salyen*, p. 46. Cf. cependant l'oncle et le neveu réunis dans un jugement assez sévère, *ibid.*, p. 34. Chasteuil-Gallaup défend les deux Nostredame dans sa réponse (*Réflexions...*, p. 26, d'après la copie de Chabaneau).

(3) La dissertation de Haitze fut suivie d'une réponse de Chasteuil-Gallaup : *Apologie des anciens historiens et des troubadours ou*

Moréri (qui ne consacre que six lignes à Jean de Nostredame) accepte sa théorie sur les *Cours d'Amour* à l'article *Troubadours* (1). Il y énumère les dames qui en faisaient partie et renvoie, à la fin de son article, au livre de Chasteuil-Gallaup sur les *Arcs*. A l'article *Buyer*, il croit à l'existence d'un poète de ce nom qui aurait vécu à Nice au XIIIe siècle et renvoie à Nostredame et à Du Verdier. Quant à Bayle, il ne semble pas qu'il ait eu à s'occuper des *Vies* des troubadours et de leur auteur : à l'article sur Jeanne, reine de Naples, il cite plus volontiers Brantôme (2).

Parmi les provençalistes du XVIIIe siècle qui ne crurent pas aux erreurs de Nostredame, citons Caumont dont le jugement est sévère : « Jean de Nostredame a traduit ces vies en français ; mais c'est un tissu de bévues grossières ; il a ajouté de son chef des fables destituées de toute vraisemblance. Crescimbeni, qui pouvait mieux faire que luy, s'est borné à donner cet ouvrage en italien ; il y a ajouté des notes assez curieuses et qui pourraient être de quelque utilité » (3). Cependant Caumont croit, avec une pointe de scepticisme, il est vrai, à Hugues de Saint Cesary et au Monge des Iles d'Or comme biographe des troubadours (4).

poëtes provençaux servant de réponse aux dissertations de Pierre-Joseph. Avignon, 1704. (136 pages précédées de 20 pp. non numérotées; Chabaneau, d'après un exemplaire de la Bibliothèque de Carpentras.) Le 3e et le 4e dialogue réfutent les critiques contre les troubadours et les cours d'amour (d'après Chabaneau).

(1) Il critique l'étymologie que Nostredame donne du mot et cite à ce sujet les formules qu'emploient les biographies provençales à propos du talent des troubadours et où le mot *trobar* paraît souvent. Il cite ces formules dans leur texte provençal et il semble qu'il ait eu connaissance d'un ou plusieurs chansonniers.

(2) En ce qui concerne la Provence, je n'ai relevé qu'une notice assez brève sur Pierre de Quiqueran.

(3) Lettre à Bouhier (1735). Bauquier, *Les provençalistes du XVIIIe siècle*, p. 25.

(4) Lettre de Caumont à Bouhier, *ibid.*, p. 24.

L'abbé Goujet est, à son tour, sévère pour Nostredame. « Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrage de Nostradamus, au jugement des meilleurs critiques, est peu estimé et qu'il mérite de l'être. Tous les manuscrits concernant l'histoire des troubadours.. parlent peu des poètes qui sont dans le recueil de Nostradamus ; et à l'égard de ceux dont ils font mention, ils ne sont presque jamais d'accord avec lui sur la patrie de ces poètes... » (1). Quelques pages auparavant l'abbé Goujet s'exprimait ainsi sur son compte : « Peu critique lui-même, et plus ami, à ce qu'il paraît, du merveilleux que du vrai ». « Quels contes puériles (sic), dit-il ailleurs, aussi extravagans en eux-mêmes que contraires à la vérité. » (VIII, 300.)

Les auteurs de la *Bibliothèque Universelle des Romans* (2) ne se font pas faute, le cas échéant, sinon peut-être d'imiter Nostredame, au moins de copier ses procédés. Pour Guillaume Cabestaing, ils mettent la scène en Provence (3). Le récit des amours de Guillaume de Saint-Vallier, troubadour, n'est autre chose que l'histoire de Guillaume de Saint-Desdier, à laquelle on a mêlé des aventures survenues à d'autres troubadours, par exemple, à Peire Vidal.

Dans ses *Recherches sur les Théâtres de France* (4), de Beauchamps reconnaît que le livre de Nostredame « est l'ouvrage le moins exact qu'il y ait » (p. 69). Cette déclaration n'empêche pas l'auteur d'emprunter beaucoup aux biographies de Nostredame. Il accepte les fables du Moine des Iles d'Or et de Saint Césaire. Le livre de Nostredame

(1) *Bibliothèque française*, VIII, 397.

(2) C'est là que Chabaneau a relevé la mention de l'histoire du Romieu, par Michel Baudier, Paris, 1635. A la suite se trouve un roman de Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence (octobre 1781, t. II).

(3) Septembre 1782. L'auteur n'est pas nommé, Chabaneau croit que c'est M. de Mayer, qui est l'auteur du récit suivant (juin 1789 ?)

(4) *Recherches sur les théâtres de France*, depuis l'année 1161 jusques à présent, par de Beauchamps. Paris, 1735.

était déjà devenu rare et de Beauchamps croit faire plaisir au public en en donnant un abrégé. Il reprend donc la liste de Nostredame, non sans ajouter à son modèle, comme on peut en juger par les vers qu'il prétend traduire du *traité* de G. Figuier (Figueira) *contra Amour*.

Amour, je scai que ta faveur
Ne se peut acquérir sans peine
Et que c'est elle qui nous mène
Au sanctuaire du bonheur;
Mais ce ne fut jamais la haine
Qui fit prospérer le troupeau;
On doit en épargner la peau
Et se contenter de la laine.

A la fin du livre se trouve une table chronologique des auteurs de théâtre. Les poètes provençaux y figurent en tête, depuis Jaufre Rudel jusqu'à Saint Césaire.

L'abbé de Sade, auteur des *Mémoires pour la vie de François Pétrarque* (1) a discuté à son tour la question des cours d'amour. Il a fait, à propos du sonnet de Pétrarque, *Dodici donne...* (2), des recherches sur les douze dames qui composaient la cour d'amour d'Avignon (*Vies*, p. 130) et que Tassoni croyait être les douze dames du sonnet. L'abbé de Sade, après avoir résumé la querelle de Chasteuil et de Haitze, dit son sentiment sur les cours d'amour : « La vérité l'emporte chez moi sur toute autre considération ». Il ne manque pas d'être frappé des erreurs et des anachronismes de Nostredame, et il termine sa note fort judicieuse en demandant pour la Provence une histoire « sur le modèle de celle du Languedoc, purgée de toutes les fables dont les deux Nostredame l'ont farcie. » (P. 70). Il attaque vivement Chasteuil-Gallaup et se montre très réservé sur la question des Cours d'amour (3).

(1) Amsterdam, 1764-1767, 3 vol. Tome I, notes, p. 41, critique César de Nostredame, à propos de sa généalogie de la famille de Sade.

(2) T. II, n. XIX.

(3) Je note, à propos de ces dernières, deux de ses renvois : Velly, *Histoire de France*, III, f° 223; Caseneuve, *Origine des Jeux floraux*, f° 36.

Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre françois* (1745 1749), les frères Parfaict, acceptent, reproduisent et amplifient les fables de Nostredame concernant les poésies dramatiques des troubadours. Ils citent comme en ayant composé : Arnaud Daniel, Ancelm Faydit, Hugue Brunet, Guy d'Uzez, Pierre de St Rémy, Perdigon, Ricard de Noves, Giraud de Baumelh, Luco de Grimaud, Pierre Roger, B. de Parasols, Bertrand de Pezars (1).

Les erreurs de Nostredame se retrouvent dans l'ouvrage (2) de Bouche, avocat au Parlement de Provence. Il croit que « Agout Guillaume » (Montagnagol) est l'auteur d'un poème intitulé *La maniera d'amar dal temps passat* (3). Ce chevalier, ajoute-t-il, était membre de la Cour d'amour. Il donne à ses lecteurs quelques détails sur ce sujet. Les cours d'amour « étoient présidées par de jeunes veuves ou des femes mariées, qui devoient avoir toujours plus de célébrité par leurs talens et leur érudition que par leur figure. Ces présidentes avoient toutes en titre un chevalier qui ne devoit être qu'amoureux ou respectueux ou au moins passer pour tel. Pour mériter l'honneur d'être un pareil chevalier, il falloit avoir fait ses preuves par des chansons et des *tourmens* amoureux auprès de quelque dame. Lorsqu'on étoit jugé digne d'y être admis, on étoit pourvu d'après une délibération écrite des membres de cette cour. » Le récipiendaire devait composer quelque *syrvente*, sonnet ou *martingales*. « Comme les Académies de nos jours, ces cours avaient des honoraires et des correspondans. » Chaque cour avait son *Prince d'Amour*. « On voyoit dans ce tribunal des présidentes et des présidens, des conseillers clercs et laïques, un avocat général et un procureur général, une avocate générale, des greffiers, des secrétaires, des huissiers de l'un et l'autre sexe : il y avoit un parquet, une chancel-

(1) T. I., p. 1-36.

(2) *Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres.* Marseille, 1775.

(3) P. 281.

lerie et des épices. Les pelottes, attribuées au *Prince d'Amour*, étoient représentatives de ces épices. » (1).

A la même époque où étaient écrites ces élucubrations, dignes commentaires de Nostredame, paraissait l'*Histoire générale de Provence* de Papon. Une grande place y est faite aux troubadours et l'auteur a donné quelques-unes de leurs biographies. Il leur consacre également plusieurs notices judicieuses dans (2) son autre ouvrage intitulé : *Voyage littéraire de Provence.*

Papon n'a pas d'illusions sur la valeur historique de Nostredame (3). Il le cite quelquefois, mais il a soin de

(1) P. 281 et suivantes. P. 283. « Benoit le Court, fameux jurisconsulte, a fait un commentaire des *Arrêts d'Amour* trouvés dans les ouvrages de Giraud de Bourneuil. » P. 228. La charge du *Prince d'Amour* est supprimée, en 1668, par Louis XIV; elle avait été créée par le roi René. P. 393. Parasols (Barthélémy de), mort en 1383. *Ibid.*, notice sur les trois frères Pena (Pierre, Jean, André), morts en 1511, 1558, 1578.

(2) Voici quelques notes sur le *Voyage littéraire de Provence*, t. II, p. 219: Gautier d'Aupais (Aupais, diocèse de Gap) et Guillaumeau Faucon. Ces notices sont imitées, dit Chabaneau, des vies de R. de Vaqueiras et de G. de Cabestang. Papon remarque qu'*Aucassin et Nicolette* doit être d'origine provençale. T. II, 325: Vie d'Arnaut de Mareuil. T. II, p. 265, vie de B. de Born, p. 313, Arnaut de Mareuil, 337, Aimeric de Pégulhan. T. II, p. 174, 226, il est question de Peire d'Auvergne; p. 165-264, cinq lettres sur les trouvères et les troubadours. « Nous ne sommes pas les seuls à avoir écrit sur les troubadours. L'abbé de Fontenai les a vengés en critique judicieux et éclairé, lorsqu'il a rendu compte des fabliaux et des observations de M. Le Grand. M. Mayer a réuni en faveur de ces poètes l'érudition et la critique dans un tableau rapide de la littérature provençale qu'il a inséré dans le *Mercure de France* du 22 août 1780. Enfin M. Bérenger... a aussi défendu les troubadours et nous a rappelé leurs meilleures pièces par quelques-unes de ses poésies. » P. 263-264, cf. encore p. 261-262. Dans l'*Histoire générale de Provence* les notices sur les troubadours sont plus nombreuses; il serait trop long d'en donner ici le relevé. On peut voir surtout: t. II, p. 214-220, 381-452, 453-454 (langue provençale); t. III, p. 436-472.

(3) *Histoire générale de Provence*, II, 403, 404, 416, 42 n., 440, 441, 443, 446, 467; III, p. 437, 443, 456 (important), 465 (G. Boyer), 478.

faire observer, quand il n'y a pas d'autre garant, que son témoignage est bien suspect. Quant à César de Nostredame, voici en quels termes sévères Papon le juge : « Les vies des troubadours qu'il a publiées ont été faites dans le même esprit et l'on doit les regarder comme des contes apocryphes ; car elles ne s'accordent en rien avec les manuscrits originaux qui m'ont passé par les mains (1). »

La dissertation d'Achard sur les troubadours occupe les pages 350-401 du tome IV du *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin* (1785-1787). Sans admettre toutes les fables de Nostredame, il en accepte beaucoup (2).

Le Grand d'Aussy avait émis dans sa préface des *Fabliaux* (3) un jugement assez peu sympathique sur les troubadours. Papon prit leur défense, dans son *Voyage littéraire en Provence*. Le Grand riposta par des *Observations sur les Troubadours*, qui occupent les 114 premières pages du tome II des *Fabliaux*. Il conteste que les troubadours aient été les « précepteurs » des poètes français et italiens. Parmi les cinq personnes qui, avec Papon, avaient pris la défense des troubadours se trouvaient Mayer et l'abbé de F... (sans doute de Fontenai).

De Tressan (4) parle plusieurs fois des troubadours dans ses avant-propos, mais il ne paraît pas avoir d'idées bien précises sur eux ni sur leur genre de poésies.

Les Bénédictins qui ont rédigé l'*Histoire Générale de Languedoc* (5) n'ont pas admis la plupart des fables de Nostredame ; car les auteurs où il a puisé, disent-ils, ont ajouté à ces *Vies* un grand nombre de fables, faits divers, anachronismes, et transplanté dans la Provence proprement dite, pour faire honneur à leur patrie, plusieurs poètes qui étaient natifs des autres provinces. Ils don-

(1) I, p. XXXI.
(2) Cf. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 38.
(3) Paris, 1781, 5 vol.
(4) *Corps d'Extraits de romans de chevalerie*, Paris, 1789.
(5) 1730-1745.

nent comme exemple, en la rapprochant de la biographie des manuscrits, la vie de Peire Rogier, qui, dans Nostredame, n'est qu'un tissu de fables et d'anachronismes. (1).

En 1774 avait paru l'*Histoire littéraire des Troubadours* (2), rédigée par l'abbé Millot, « des Académies de Lyon et de Nancy », d'après les papiers de Sainte-Palaye. Voici comment est jugé le livre de Nostredame. « Les *Vies des Troubadours*, écrites par Jean Nostradamus, sont un ouvrage également sec et superficiel, où la plupart de ces poètes ne sont même pas nommés : d'ailleurs trop plein de fables et d'erreurs grossières, trop décrié depuis longtemps, pour attirer beaucoup de lecteurs. Et quel fruit en recueillerait-on ? Quelques traits historiques mal digérés, quelques notices défectueuses ; nulle connaissance du goût ni des productions de nos muses provençales ; presque rien de satisfaisant en matière d'histoire et de critique (3). » On lit un peu plus loin : « Si Nostradamus avait seulement connu une partie des manuscrits de Sainte Palaie, quelque médiocre que fût son talent pour penser et pour écrire, il nous eût laissé du moins un ouvrage instructif et curieux ».

Millot ne croit pas aux compositions dramatiques des troubadours. « A en croire Nostradamus, et une foule d'auteurs (4), ces poètes connurent et pratiquèrent l'art dramatique. Sans doute l'usage du dialogue, si commun parmi eux, devait conduire en peu de temps aux représentations théâtrales. C'est peut-être le fondement d'une opinion dont la fausseté paraît démontrée par leurs ouvrages mêmes, où l'on ne voit rien de relatif à cet objet... » (p. LXIX). Voici enfin un dernier jugement aussi sévère que les autres : « Ce qu'il y a de très sûr, c'est

(1), III, 870.
(2) Paris, 1774, 3 vol.
(3) *Op. laud.*, Discours préliminaire, p. XV.
(4) Frères Parfaict, *Histoire du Théâtre françois;* Velly, *Histoire de France*, etc.

que les vies de Nostradamus, comparées à celles-ci, ne doivent passer que pour un recueil de fables, aussi défectueux par le fond que par la forme » (p. LXXVII). Il n'est pas jusqu'au censeur royal Capperonnier, chargé de lire l'ouvrage de Millot, qui ne tienne à dire lui aussi son jugement, bref et sévère, sur Nostredame : « Cet ouvrage est bien supérieur aux Vies des poëtes provençaux de Nostradamus, remplies de bévues et d'erreurs » (p. 470).

Cependant Millot cite à l'occasion Nostredame et ses garants, par exemple dans la vie de Boniface de Castellane (t. II, p. 35) (1). Mais le plus souvent il le critique et le réfute. Ajoutons qu'il est un des premiers à soupçonner qu'Hugues de Saint Césaire n'est autre qu'Hugues de Saint-Cyr. Il sait que ce dernier, « nommé par d'autres de Saint Césaire », et Michel de la Tour sont les seuls historiens des troubadours dont on connaisse les noms (2).

L'*Encyclopédie Méthodique*, dans les quelques pages qu'elle consacre à la Poésie provençale, ne fait que répéter les erreurs de Nostredame. Trois troubadours sont cités : Aymeric de *Belvezer*, Arnaud de *Meyrveilh* et Arnaud de *Courtignac* ; on reconnaîtra les formes données par Nostredame, encore plus défigurées (3).

Tiraboschi, en Italie, est un des premiers qui aient contesté, par des raisons sérieuses, la bonne foi de Nos-

(1) Cf. encore tome II, p. 81 (Sordel) ; p. 117 (Savaric de Mauléon) ; p. 173 (Lanfranc Cigala) ; p. 185 (Uc de Saint-Cyr) ; p. 150 et suivantes (Marcabrun, « l'historien a fait un anachronisme d'environ cent ans »), etc.

(2) *Préface*, p. LXXXVII ; Tiraboschi a déjà relevé le passage, tome V, p. 484.

On pourra trouver, en ce qui concerne le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, quelques indications complémentaires dans une étude de M. F. Baldensperger sur le « *Genre Troubadour.* » (*Etudes d'histoire littéraire*, Paris, 1907, p. 110-147.) On trouverait aussi des traces de l'influence de Nostredame dans certains articles de l'*Annés littéraire* ou du *Mercure de France*.

(3) *Encyclopédie méthodique*, Grammaire et Littérature, T. III, p. 136-137. L'article est signé du chevalier de Jaucourt. Nostredame est encore cité à la p. 148.

tredame. Voici comment il s'exprime dans la préface de son édition de Barbieri (1790) : « è a riflettere che il Barbieri non mai fa alcuna menzione ne di Ugo da S. Cesario ne di piu altri scrittori, a' quali il Nostradamus, che quattro anni dopo la morte de Barbieri, cioè nel 1575, pubblicò le favolose sue vite [allude] ». Il remarque ensuite que ni Lacurne de Sainte-Palaye ni Papon ne nomment ces autorités : « che cio rende troppo probabile che il N. volendo far credito a suoi romanzi fingesse de' suddetti scrittori i quali non trovansi in alcuno de' molti codici di poesie provenzali che tuttor ci rimangono. » (1)

Il est aussi sévère dans sa grande histoire de la littérature italienne (qui a paru de 1772 à 1782). Les vies qu'à écrites Nostradamus, dit-il, quelles que soient ses autorités, sont plutôt des romans fabuleux que de vraies histoires (2). Il connaît « la docte critique » qu'en ont faite les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (t. II, p. 518, etc.) et l'abbé Goujet (VIII, 298) et il s'étonne que Crescimbeni et Quadrio (II, 108) aient adopté trop bénévolement ces fables et les aient insérées dans leurs livres. Il s'étonne aussi que les auteurs de l'histoire littéraire de la France aient aveuglément suivi Nostradamus, en ce qui concerne Folquet de Marseille.

Quand il aborde l'histoire des Italiens qui ont écrit en provençal, il s'exprime ainsi : « noi debbiam qui raggionarne et ci conviene esaminar questo punto di storia letteraria con la maggior esattezza che ci sia possibile, per ripurgarlo delle innumerabili favole di cui l'ha ingombrato il Nostradamus. » (3) Aussi, dans certaines de ces vies, comme dans celles de Bonifacio Calvo et de Bartolomeo Giorgi, il montre les erreurs et omissions de son prédécesseur (t. IV, p. 367). Il exprime les mêmes critiques à propos de la vie de Sordel (p. 373-390) ; l'autorité de

(1) *Dell'origine della poesia rimata, opera di Giammbattista Barbieri modenese pubblicata per la prima volta...*, Modena, 1790.

(2) *Storia della letteratura italiana*, Modène, 1787, t. III, p. 366.

(3) *Storia letteraria d'Italia*, IV, 361.

Nostredame ne lui paraît pas suffisante pour croire aux traités du poète de Mantoue. Il consacre un long passage à Lanfranc Cigala, mais là encore il ne croit pas au récit de Nostredame, d'après lequel ce troubadour gênois aurait été envoyé comme ambassadeur au comte Raymond de Provence (t. IV, 392).

La vie de Guillaume Durant, telle que la raconte Nostredame, lui paraît un roman. « Qui aurait cru, dit-il, que d'un homme occupé d'affaires si graves, Nostradamus, et, ce qui est plus étonnant, Quadrio, aient pu faire un poète provençal vagabond et enamouré et qu'ils l'aient fait mourir en 1270 à la fausse nouvelle de la mort de son amie ? (1). »

Tiraboschi est très sceptique à l'égard du Moine des Iles d'Or. La bibliothèque du monastère de Lérins, sur laquelle il a fait une enquête, ne lui paraît pas mériter la célébrité qu'on lui a accordée sur la foi de Nostradamus. « Je ne veux pas taxer tout ce qu'il dit d'incroyable, dit-il, mais je demande aux imitateurs de Nostradamus si vraiment et le Moine des Iles d'Or, et Hugues de Saint Césaire, moine de Montmajour, et un autre moine de ce monastère ont écrit les vies des poètes provençaux, et s'il s'est fait de nombreuses copies du premier ouvrage, comment se fait-il qu'on n'en trouve plus aucune ? De plus, au temps dudit roi Alfonse II, les poètes provençaux n'étaient pas encore si nombreux ni si prisés que l'on puisse croire probable que l'on ait pensé à recueillir leurs poésies. D'autre part les vies des poètes provençaux contenues dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi de France, de la Vaticane et de la Bibliothèque d'Este, sont, comme nous en avons fait ailleurs la remarque, très différentes de celles de Nostradamus et bien moins fabuleuses. Et c'est pour cela que je me confirme dans mon idée que les auteurs cités par Nostradamus n'ont jamais eu d'autre existence que dans l'imagination de cet historien romancier. Tout au plus a-t-il eu quelqu'un des manuscrits cités plus

(1) *Ibid.*, IV, 321.

haut et les a-t-il ornés, ou pour mieux dire gâtés à plaisir. Je m'étonne que l'abbé de Sade, qui est si habile à découvrir les erreurs des écrivains italiens n'ait pas, en parlant de ces vies, soupçonné l'imposture de cet écrivain français. » (1)

Fabre d'Olivet (2) emprunte à Nostredame une partie de ses fables, notamment la légende des Cours d'amour Il a écrit en particulier un chant royal en l'honneur du « preux et noble pèlerin de Provence », qui n'est autre que le Romieu de Nostredame.

Malgré les réserves et les critiques si justes de Tiraboschi, Guinguené, dans son *Histoire littéraire d'Italie* (1811), utilise Nostredame, quoiqu'il ait peu de foi en son témoignage. Il admet Frédéric Ier comme auteur du couplet rapporté par Nostredame (p. 265) et cite l'*Essai sur les Mœurs* de Voltaire (ch. 82). Il rapporte l'histoire de Jaufre Rudel et de son compagnon comme Nostredame (p. 273). Il accepte comme vrai tout ce que ce dernier raconte des *Cours d'amour* (p. 303). Guinguené croit au Moine des Iles d'Or (I, 243).

Presque en même temps que l'ouvrage de Guinguené paraissait celui de Sismondi, *De la littérature du Midi de l'Europe* (1813). Lui aussi emprunte beaucoup à Nostredame. Il raconte, d'après lui, l'histoire de Jaufre Rudel. Il croit que Frédéric Barberousse a composé des poésies en provençal. Il écrit quelques pages romanesques sur les cours d'amour. Sismondi insiste d'ailleurs sur les troubadours dont le souvenir était demeuré célèbre du temps de Dante et de Pétrarque (p. 163), en particulier sur Arnaut de *Marveil* (p. 165). Il croit aux qua-

(1) *Storia della letteratura italiana,* t. V, p. 483-484.

(2) *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle.* Paris, 1803, 2 vol. Tome I, p. XXVII-LXVIII, se trouve une « dissertation » sur la langue occitanique et sur les troubadours. Au tome II, longue composition intitulée *Cour d'Amour.*

tre cours d'amour établies en Provence, à Pierrefeu, à Romanin, à Aix, et Avignon. « Ces quatre cours paraissent avoir été des corps permanents qui s'assemblaient à des époques fixes, et qui avaient acquis une assez haute réputation de délicatesse et de galanterie, pour qu'on leur soumît des causes d'amour que des cours subalternes n'osaient décider. » (P. 221.) Il croit enfin à *Carmentiere* (sic) (I, 81) et au Moine des Iles d'Or.

Dans son Mémoire sur les *Troubadours et les Cours d'Amour* (1) Raynouard cite comme autorité (à côté d'André le Chapelain) l'ouvrage de Nostredame. « Les détails qui concernent les cours établies en Provence nous ont été transmis par Jean de Nostradamus. » La tenson entre Giraud et Peyronet, qui prouve le mensonge de ce dernier, paraît à Raynouard contenir la preuve de l'existence des Cours d'amour. Parlant d'une conjecture de Fontanini, au sujet du nombre des dames de la Cour d'amour, Raynouard le réfute péremptoirement en le renvoyant à Nostredame. « Nostradamus le dit expressément ; on doit donc rejeter la conjecture de Fontanini. » (P. C.)

On retrouve l'influence des erreurs de Raynouard dans le livre de Beyle : *De l'Amour* (1re éd. 1822). Les chapitres 51 et 52 sont intitulés : *De l'Amour en Provence* et *La Provence au XIIe siècle*. Le premier est tout à fait superficiel et le second est consacré surtout à la biographie de Guilhem de Cabestang, traduite du provençal, En appendice se trouvent quelques pages sur les Cours d'Amour et sur André le Chapelain où Nostredame est cité en bonne place (probablement d'après le mémoire de Raynouard) (2).

De Marchangy accepte les fables de Nostredame sur

(1) Paris, 1817. Pages XCI-XCVI.

(2) Je relève dans l'édition Lévy (1891), p. 167, note, la réflexion suivante : « Raynouard a trop loué et trop peu connu les troubadours ». A propos de la biographie de G. de Cabestang, Beyle a consulté le ms. de la Laurentienne et reconnu des erreurs de Raynouard, dans la lecture du texte. Enfin, on trouve au chapitre LI l'aventure de R. de Barbezieux, racontée d'étrange façon.

les Cours d'amour, et un de ses récits, le trente-troisième porte ce titre (1).

L'article « Nostredame » de la *Biographie Universelle* (Michaud) est court, mais plein d'erreurs. L'auteur croit que Nostredame a été trompé par ses sources. L'article de la *Nouvelle Biographie Générale* (Didot ; 1864) est plus exact ; l'auteur traite le livre de Nostredame de « compilation sans grand mérite ».

L'*Histoire littéraire* accorde encore trop de créance aux témoignages de Nostredame. Ce n'est pas que ses auteurs se fassent illusion sur la véracité de celui-ci, mais ils supposent trop souvent qu'il a puisé à de bonnes sources. « Il n'a pas tout défiguré, disent-ils ; il semble quelquefois l'écho fidèle de la tradition ; et quoique ses grandes autorités, le Moine de Montmajour, le Moine des Iles d'Or, Hugues de Saint Cesari ne reparaissent aujourd'hui nulle part, on peut croire qu'il en avait vu quelque chose. S'il est vrai que le premier soit mort en 1355 et le second en 1408, leur copiste, du moins pour ces dernières années, deviendrait un peu moins suspect. Ce qu'il dit de Rostang Bérenguier de Marseille, qui avait écrit contre les Templiers, et qui déposa contre eux dans le procès, les détails qu'il donne sur les gentilshommes poëtes de la cour de Philippe le Long, plusieurs autres circonstances que l'histoire ne contredit pas, nous engagent à tenir compte de ses récits, tout en regrettant de ne pouvoir les contrôler par les vies originales des troubadours, qui ne parlent guère que des plus anciens (2). » Dans un autre tome (3) du même ouvrage on lit les lignes suivantes : « Les Vies des Troubadours composées par Jean

(1) *La Gaule poétique*, 5e édition Paris, 1835, 10 vol. La première édition a paru « pendant la retraite de Moscou. » La *Cour d'Amour* se trouve au tome VI, p. 8-118. Marchangy cite (VI, p. 9, n. 3) le *Dictionnaire portatif des femmes célèbres*, 1769, 2 vol, in-8°, aux mots *Avignon*, *Baux*, *Briande d'Agout*, etc.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV (1862), p. 435.

(3) Tome XXII, p. 234-236.

Nostradamus fourmillent d'erreurs prodigieuses, mais elles contiennent aussi diverses notices instructives, soit pour l'histoire générale de la poésie provençale, soit pour les biographies des poètes provençaux. Ce mélange de faux et de vrai, de curieux et d'absurde se trouve au plus haut degré dans un article sur Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre » (1).

Diez s'exprime ainsi sur Nostredame. « Ses biographies que l'on a plusieurs fois utilisées comme sources ont été généralement rejetées comme telles. Il est probable que plus d'une bonne tradition se cache dans son œuvre, mais qui oserait essayer de faire sortir la vérité d'un si grand nombre d'invraisemblances et d'erreurs patentes ? Déjà les sources, auxquelles il se reporte, n'ont rien de bien recommandable : il tient ses nouvelles d'un moine, appelé *Monje des Isles d'Or*, bibliothécaire du cloître de Saint Honoré de Lérins, qui avait retouché un vieux chansonnier provençal, et qui serait mort en 1408. Un autre moine, Hugues de Saint Césary, qui vivait vers le milieu du XVe siècle, en trouva un extrait ; celui-ci le compléta et c'est ainsi qu'il vint aux mains de Nostradamus, qui, avec sa tendance au merveilleux, ne doit pas avoir négligé d'arranger les biographies qui y étaient contenues. Le Moine des Isles d'Or puisait visiblement à des notices biographiques anciennes et qui nous sont encore accessibles ; mais chaque fois que lui ou ses deux successeurs s'en éloignent, ils paraissent tomber dans le domaine du fabuleux. C'est le cas par exemple (pour ne toucher qu'un détail) des dates indiquées pour la mort des poètes... Le Moine de Montmajour, une autre source de Nostredame, n'est vraisemblablement que le moine de Montaudon, dont

(1) T. XXIV, 435 (article de V. Leclerc). L'auteur croit aux tragédies de B. de Parazols. A propos du comte de Poitiers, il dit : « On ajoute qu'il faisait des vers comme eux », c'est-à-dire comme les poètes provençaux, et il renvoie à *Hist. Univ. Par.*, t. IV, p. 985. Cf. encore XXI, 329 (article de Fauriel).

la satire paraît avoir été plus tard remaniée et augmentée. » (1).

Galvani (2) critique plus souvent les traducteurs de Nostredame, Giudici et Crescimbeni, que l'auteur lui-même. Il croit en général aux fables de ce dernier et tout un chapitre de son livre est consacré aux traités dont nous ne connaissons que le titre, c'est-à-dire aux traités inventés par Nostredame : *La maneira d'amar del temps pàssat* de Guillem d'Agoult, *Lou Fantaumary de las domnas* de Raimon Jourdan, etc. Il a remarqué les erreurs de traduction de Giudici (on sait que ce ne sont pas des erreurs à proprement parler).

Fauriel lui-même accepte quelques-uns des mensonges de Nostredame. Il croit à l'existence de l'Académie de Toronet (III, 241). A propos d'astrologie, « on cite, dit-il, entre autres Barral de Baux, seigneur de Marseille, qui s'était procuré et gardait comme un trésor les traités astrologiques d'Albohazen (3)». Cependant ces erreurs sont rares dans l'œuvre de Fauriel, où la partie anecdotique et biographique occupe d'ailleurs très peu de place (4).

(1) Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, 2e éd. (1882), p. 496. La première édition est de 1827.

(2) *Osservazioni sulla poesia de' trovatori*, Modena, 1829. Cf. page 17 (où il annonce qu'il relèvera dans son livre plusieurs erreurs des traducteurs de Nostredame), p. 50, 99, 101, 205, 305, 311-319, 476 (l'histoire du Romieu).

(3) *Histoire de la poésie provençale*, 1847. A propos de la satire de Peire d'Auvergne (*Chantarai d'aquests trobadors*), Fauriel dit qu'elle a été composée « dans les assemblées aux flambeaux », suivant ainsi la mauvaise traduction que Raynouard a donnée des mots *als enflabots* (= au son des musettes). Cf. Peire d'Alvergne, éd. Zenker, p 206-207 du tirage à part. Cf. encore à propos du *Roman d'Arles*, Fauriel, II, 418.

(4) Villemain écrit en parlant d'Arnaut Daniel : « Arnaut Daniel, de qui le célèbre Arnaud d'Andilly prétendait descendre... avait composé en langue romane un chant qu'il appelait les *Visions du Paganisme, Las Phantomarias del Paganisme* ». *Cours de littérature française. — Tableau de la littérature française au moyen-âge*, 3e édition, p. 127.

Une partie des fables de Nostredame se retrouve dans l'ouvrage d'Antonin Méray, *La vie au temps des Cours d'amour* (1). Méray ne doute pas du témoignage du Moine des Isles d'Or, pas plus que de celui de Nostredame, et il gourmande Diez, qui avait mis en doute l'existence de ces cours et qui avait discuté la valeur du traité d'André le Chapelain (2).

Milà y Fontanals (3), comme on pouvait s'y attendre, n'a pas été dupe des fables de notre auteur ; il ne le cite que très rarement. Il lui emprunte cependant les vers attribués par Nostredame à l'empereur Frédéric. (P. 65.)

Balaguer, dans son grand ouvrage sur les troubadours (4), est loin d'avoir observé la même prudence que Bastera et Milà : il accepte la plupart des erreurs de Nostredame.

Telle est, résumée et réduite à ses principaux représentants, l'histoire de l'influence exercée par Nostredame. Depuis longtemps déjà on avait douté de sa bonne foi,

(1) Paris, 1876. Cf. surtout les chapitres V et VI, et en particulier les pages 153 et suivantes. Méray croit que Jean de Nostredame est « un des ancêtres du célèbre prophète. » L'historien Henri Martin croit aussi aux Cours d'Amour ; cf. la citation dans Méray, *op. laud.*, p. 108.

(2) Diez, *Ueber die Minnehöfe*, Berlin, 1825. Traduit par F. de Roisin sous le titre : *Essai sur les Cours d'Amour.*

(3) *De los trovadores en España*, Barcelone, 1861.

(4) *Historia de los trovadores*, 1878, 6 vol.

L'influence de Nostredame en Espagne n'a pas été très grande, pour de multiples raisons, dont la principale est que la littérature provençale n'y a pas été l'objet d'études aussi nombreuses qu'en Italie. Cependant le savant et judicieux Bastero, qui, pendant son séjour en Italie, avait lu les troubadours dans les manuscrits, croit encore à quelques fables de Nostredame. Il cite parmi les troubadours (*Crusca provenzale*, 1724, p. 91) Pietro della Rovere, plus loin Ricardo di Nove. Mais en somme il a peu emprunté à Nostredame.

Dans plusieurs des nombreux *zibaldoni* de Bastero conservés à Barcelone (Bibl. de l'Université et de l'Academia de Buenas-Letras) on trouve des extraits de César de Nostredame et des allusions à l'ouvrage de son oncle.

lorsque les deux mémoires de M. Paul Meyer et de Bartsch, composés à peu près en même temps, ont enfin démontré d'une manière méthodique le caractère mensonger de son ouvrage. Cependant les légendes ont la vie dure ; on les trouve encore, et on les trouvera longtemps dans les ouvrages destinés à exalter la Provence ou la gloire de ses grandes familles (1). C'est le propre du mensonge de durer longtemps ; mais la vérité finit toujours par triompher ; il est seulement regrettable, que, en ce qui concerne l'œuvre de Nostredame, ce triomphe ait été si tardif : souhaitons, sans oser l'espérer d'une façon absolue, qu'il soit définitif et complet.

(1) Il y en a dans le *Guide Joanne* (Provence), dans certaines publications généalogiques (sur la famille des Sabran-Pontevès, par exemple), dans la préface d'une édition récente de Saboly, etc.

LES VIES
DES PLVS
CELEBRES ET
ANCIENS POETES
PROVENSAVX, QUI

ont floury du temps des
Comtes de Pro-
uence.

Recueillies des Œuvres de divers Autheurs nommez en la page suyvante, qui les ont escrites, et redigees premierement en langue Provensale, et depuis mises en langue Françoyse par Iehan de nostre Dame Procureur en la Cour de Parlement de Prouence.

Par lesquelles est monstrée l'ancienneté de plusieurs
Nobles maisons tant de Prouence, Lan-
guedoc, France, que d'Italie,
et d'ailleurs.

A LYON

Pour Alexandre Marsilij.

M. D. LXXV.

[P. 2] Les Autheurs qui ont recueilly les œuvres et vies des Poëtes Provensaux.

Un religieux du monastère de Sainct Honnoré en l'isle de Lerin, surnommé le Monge des Isles d'Or.

Un autre religieux du dit monastère, son compagnon, duquel on ne sçait le nom.

Un autre religieux du dit monastère, nommé Dom Hermentere, qui a recueilly les œuvres des dicts poëtes par commandement d'Ildefons 2. du nom roy d'Aragon, comte de Provence.

Un religieux du monastère de Sainct Pierre de Montmajour d'Arles, surnommé le Fleau des poëtes provensaux, ou lo Flagel dels Trobadours.

Un autre religieux du dit monastère, surnommé Sainct Cesary.

Un autre religieux du monastère Saint Victor de Marseille nommé Hilaire en ses fragmens.

Un autre religieux du dit monastère, nommé Rostang de Brignolle en son recueil qu'il a fait des vies de quelques poëtes provensaux et de plusieurs saincts et sainctes du pays.

Un religieux du monastère de Nostre Dame de Florége du Thoronnet, nommé Peyre de Soliers.

Et plusieurs poëtes incognus et incerteins.

[P. 3] A LA TRES CHRESTIENNE

ROYNE DE FRANCE

Ma Dame, comme de tout temps et en tous aages il y a eu des personnes douëes de grans et singuliers esprits, qui se sont employées à les faire valoir par diverses œuvres tendans à l'utilité publique accompagnée d'honneste plaisir: aussi en y a il eu d'autres qui par une louable curiosité ont de tout leur pouvoir tasché de remettre sus et perpetuer la memoire des precedens, qui, ou par la longueur du temps, ou par l'ignorance de[s] siecles passez, demeuroit ensevelie et comme esteinte, estimans que si leur louange ne meritoit d'estre egallée à celle des autheurs de telles œuvres, à tout le moins leur soin et industrie meriteroit quelque recognoissance du public en [P. 4] *tant que par leur moyen il jouyroit non seulement de la memoire, mais encore du fruit des œuvres exquises de tels excellens esprits. Ce que considerant, et ayant par le passé veu et cognu en quelle estime et reputation avoient esté et estoyent, mesmes à l'endroit de tous les plus doctes personnages d'Italie, le nom et œuvres de nos poëtes provensaux, lesquelles m'estoyent par bon rencontre tombées en main, et les ayant recueillies puis quelques années en ça: j'ay eu un singulier et (comme je croy) louable desir de les communiquer et mettre en lumiere, de langue provençale (en laquelle elles se treuvent escrites) en langage françois, à ce que les noms, familles et qualités de tels excellens poëtes soyent cognus et espandus*

tant plus loin et en divers endroits, esquels leur renommée pourroit estre parvenue. Ce que j'eusse plustost fait (y estant aussi induit par feu mon frère maistre Michel de Nostradamus, docteur en medecine et astrologie à Salon de Craux) si la calamité des troubles survenus et si souvent reiterez en ce royaume de France, ne m'en eust empeché, retardant non seulement mon esprit, mais m'ostant presque tout moien et faculté d'y vaquer et travailler. Lequel recueil et traduction, Madame, bien qu'en ce qu'il y [**P. 5**] *a du mien soit de bien petite importance et indigne d'estre offert à Vostre Majesté : si espere je qu'il vous sera aucunement agreable, eu esgard au subjet et a la qualité des personnes nobles de race et de savoir, la vie desquelles est en icelui descrite ; mais beaucoup plus pour vostre benignité et clemence que plusieurs ont par effet experimentée, ensemble pour la faveur qu'il vous plait porter à tous ceux qui s'adonnent à vertu, j'ai espoir que Vostre Majesté ne trouvera mauvais si je lui dedie ce mien petit labeur ; comme je la supplie tres-humblement le vouloir prendre en sa protection, et me tenir au rang de ceux lesquels aians en singuliere admiration les tres-rares et grandes vertus qui reluisent en elle, ne souhaitent rien plus que de lui faire tres-humble et tres-agreable service, et d'aussi bonne volonté que je supplie Nostre Seigneur la conserver et accroistre en toute prosperité et grandeur.*

D'Aix en Provence, ce premier de juin 1575.

De V. M.

Humble subjet

Jean de Nostradamus.

[P. 6]

SONETTO

Muse assidet' alla sonora tromba,
Che canta le virtud', e gl' alt' honori
Delli poeti, che fur' inventori
Del poema vulgar', tratti di tomba

Dal poeta moderno, che rimbomba
L'odir si al mondo di gesti, e splendori
Di ré, regine, principi, e signori.
Che'l spirito d'ognun stupisce, e ingomba.

Font' Helicona, Caval Pegaseo,
Ninfe gentili, snelle, e leggiadrette
Favoritel' ogn' hor con tutt' il cuore.

Venere dolce, Amor con le saette,
Sforzat' ognur' à fargli grand' honore,
Accióche nel bel dir port'il Trofeo.

[P. 7] PROESME AU LECTEUR .S.

Les vies de nos poëtes provençaux ont esté recueillies de plusieurs anciens autheurs, grands et excellens personnages, qui ont escript en nostre langue provençalle, et mesmes du Monge des Isles d'Or, et de Hugues de Sainct Cesari, qui ont fait le Catalogue, et compillé leurs œuvres, vies et coustumes en celle mesme langue, desquels je me suis aydé en ce recueil, comme aussi j'ay fait des œuvres du Monge de Montmajour, qu'aucuns ont surnommé lou Flagel dels Trobadours, c'est à dire le fleau des poëtes, parce que il a escript contre eux, et de plusieurs autres autheurs, aucuns desquels tesmoignent de combien nostre Pro-[P. 8]-vence a esté anciennement renommée, pour le grand nombre des poëtes qu'en sont sortis par grandes troupes, tellement que pour raison de ce l'ont appellée la Boutiqua dels Trobadours. Qui eut peu recueillir tout ce qui se trouve de leurs œuvres, desquelles l'un en a un cayer, l'autre la moitié, et l'autre toute une pièce, on en feroit un volume aussi gros que l'Illiade d'Homère : me suffit seulement remonstrer apres Dante en sa Vulgaire Eloquence, Petrarque, Cynno de Pistoya, Guydo Cavalcanti, Bocace, Bembe, Mari Equicola, le Courtizan, Jean des Gouttes, traducteur de l'Arioste ; l'autheur de la Grammaire françoise italienne, l'Esperon Esperoin, Ludovico Dolce, en son Apologie, et plusieurs autres tant an-

ciens que modernes escrivains tuscans, lesquels afferment que la langue provensalle a esté grandement celebrée par un nombre [**P. 9**] infiny de nos poëtes provensaux, qui ont vescu plusieurs et divers siecles, et escry beaucoup avant les poëtes tuscans en leur langue maternelle. La principale felicité et aornement de laquelle a esté anciennement la multitude des poëtes et autres excellens personnages qui ont escry en icelle langue, laquelle n'a duré plus haut que de deux cent cinquante ans, ou environ, commenceant depuis l'an 1162, qui fut du temps que Frideric premier du nom empereur infeoda la Provence à Remond Berenguier, qu'avoit espousé Rixende, ou Richilde, sa niepce, royne des Espagnes, jusques à la fin du regne de Jehanne premiere du nom, royne de Naples et de Sicille, comtesse de Provence, que fut environ l'an 1382, qui les aimoit et prisoit, et leur monstroit de grandes faveurs, à l'imitation de ses predecesseurs, roys de Naples, comtes de [**P. 10**] Provence, issue de la maison de France. Mais defaillans des Mecenas, defaillirent aussi les poëtes ; car, du temps de Loys premier, fils de Jehan, roy de France, qui succeda à ladite Jehanne, et par elle adopté esdits royaumes de Naples et de Sicille, et comtez de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, et de Loys deuxiesme, et troisieme, on ne trouve point qu'aucuns d'eux fussent amateurs des poëtes, à tout le moins que j'aye encores veu, ne trouvé par escrit, fors que le roy René, fils du dit Loys deuxiesme, qui fut prince benin, remply de toutes vertus, amateur des personnes doctes et vertueuses. Il se trouve par escript que les empereurs, roys et autres grans personnages de toute nation, en faisoyent entiere profession, comme de chose rare et grandement recommandée : j'appelle en tesmoings les deux Friderics premier et deuxiesme, empe-[**P. 11**]-reurs, Richard, roy d'Angleterre, les comtes de Poictou, de

Thoulouse et de Provence, la comtesse de Die, les seigneurs des Baulx, de Sault, de Grignan, de Castellane, de Provence, et plusieurs autres grands personnages, qui, de leurs temps, ont travaillé à l'enrichissement d'icelle. Le cardinal Bembe, grand personnage de son temps, en ses proses a escrit que les premiers poëtes rithmeurs qui ont escript en langue vulgaire maternelle, ont esté les Provensaux, et, apres eux, les Tuscans, dit aussi qu'il n'est à douter que la langue tuscane n'aye plustost pris la façon de rithmer des Provensaux que de nulle autre nation. L'Esperon Esperoin, en son dialogue intitulé Des langues, auquel Monsieur Lascar, l'un des entreparleurs, se plaignant que sa langue italienne est manque en declinaison des noms, les verbes sans conjugaison, sans participes et sans au-[**P. 12**]-cune bonne proprieté, dict qu'elle monstre en face avoir pris son origine et accroissement des Provensaux, desquels non seulement leur sont derivez les noms, verbes et adverbes, mais encor l'art oratoire et poetique. Le seigneur Loys Dolce, en l'Apologie qu'il a faicte contre les detracteurs de l'Arioste, sur ce qu'il a esté le plus renommé poëte de tous les Tuscans, encor s'est il voulu ayder de beaucoup de voix et parolles du provensal, ainsi qu'ont faict les autres poëtes tuscans. Mais de quoy ont enrichy leur langage et pris leurs inventions Dante, Petrarque, Bocace et autres anciens poëtes tuscans, fors que des œuvres de nos poëtes provensaux? Je m'en rapporte aux commentaires du Landin, du Villutel, du Gezualde et autres grands personnages renommez, qui ont escript sur les œuvres de ces poëtes. Je puis asseurer vrayement avoir veu [**P. 13**] et leu deux grands tomes divers escripts en lettre de forme sur parchemin illuminez d'or et d'azur, qui sont dans les archifs du seigneur comte de Sault, ausquels sont descrites en lettre rouge les vies des poëtes proven-

saux (qu'ils nommoyent Troubadours) et leurs poësies en lettre noire, en leur idiomat, en nombre de plus de quatre vingts, tant hommes que femmes, la plus-part gentilshommes et seigneurs de places, amoureux des roynes, imperatrices, duchesses, marquises, comtesses et autres princesses et gentilsfemmes, desquelles les maris s'estimoient grandement heureux quand nos poëtes leur addressoyent quelque chant nouveau, en nostre langue provensalle. La plus honorable recompense qu'on pouvoit faire ausdicts poëtes estoit qu'on leur fournissoit de draps, chevaux, armures et argent, pour raison de quoy bien souvent ils attri-[**P. 14**]-buoyent leur poëme à leurs Mecenas et à ceux qui leur faisoyent honneurs et faveurs. Les poëtes se nommoyent Trobadours, c'est à dire inventeurs ou poëtes, lequel mot de troubadour le Vilutel en l'exposition du 4. chapitre du Triomphe d'Amour de Petrarque, l'a voulu translater Trompatori pour un sonneur de trompette, pour n'avoir peu entendre le mot de troubadour : quelquesfois on les a nommez Violars, pour sonneurs de violons ; quelquesfois Juglars, pour sonneurs de flustes ; Musars, pour musiciens ou sonneurs d'instrumens musicaux, et Comics, pour comiques. Les rithmes qu'ils ont faictes et composées les ont nommées chant, chantarel, chanson, son, sonnet, vers, mot, comedia, satyra, syrventez, tensons, layz, depports, soulas et autres. Ils ont aussi faict de pastorellas et plusieurs autres rithmes, telles [**P. 15**] qu'on trouve aux œuvres desdits poëtes tuscans, toutes d'un grand artifice. Quant aux syrventez, c'estoit une façon de rithme satyrique, ainsi que le descript Jehan le Maire de Belges au premier livre de ses Illustrations de Gaule, en la celebration des nopces du roy Pelleus et de la belle nymphe Thetis, et en la description de son Temple de Venus. Lesdits syrventez contenoyent aigres reprehensions des vices des

empereurs, roys, ducs et autres grands seigneurs, et contre l'hypocrisie des gens d'Eglise et contre les tyrans. Les tensons estoyent disputes d'Amours qui se faisoyent entre les chevaliers et dames poëtes, entreparlans ensemble de quelque belle et subtille question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent accorder, ils les envoyoyent pour en avoir la diffinition aux dames illustres presidentes, qui tenoyent Cour d'Amour ouverte et [**P. 16**] planiere à Signe et à Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là dessus en faisoyent arrests, qu'on nommoit lous Arrests d'Amours. Les poëtes qui faisoyent les mots et le son (qu'estoit la note musicalle de la parolle) estoyent les plus estimez, et plus prisez que les autres. Le dict Richard, roy d'Angleterre, pour la douceur qu'il trouva en nostre langue provensalle, fist une chanson en celle mesme langue, qu'il addressa à la princesse Stevenette, femme de Hugues des Baulx, fille de Gibert deuxiesme, comte de Provence. Frideric premier du nom, empereur, ayant ouy reciter plusieurs belles chansons aux poëtes provensaux qu'estoyent à la suite de Remond Berenguier dict le Jeune, quand il luy infeoda la Provence, fist un bel epigramme en nostre langue provensalle, à la louange de toutes les nations qu'il avait suivies en ses victoires : d'entre lesquelles il loue [**P. 17**] lou cantar provensallez, entendant des poëtes et de leurs rithmes. Regardez (je vous prie) de quelle grace est faict l'epitaphe du comte Remond de Thoulouse, acusé d'heresie. En l'eglise Saint Sauveur d'Aix, et par tout son diocese, à la feste et jour sainct Estienne martir, on chante un hymne en nostre langue provensalle, *Quand ly felons lou lapidavan.* De quelle sorte et taille de rithmes sont faicts les sept Pseaumes penitentiaux, par ceux qui vont mendiant les aumosnes par les portes, qu'on ne sçauroit trouver une plus belle rithme ? Mais de quel langage beau et aorné sont faicts les statuts de

Provence en nostre langue provensalle, qui sont les loix et coustumes du pays, ausquels sont comprinses les requestes et demandes qu'on faisoit aux assemblées generalles des trois Estats aux comtes de Provence, roys de Naples et de Sicille, a-[**P. 18**]-vec les responces faictes *per lous Majestats*. Et comme ainsi soit que toutes choses sont sujettes à changement, nostre langue provensalle s'est tellement avallée et embastardie que à peine est elle de nous, qui sommes du pays entendue, ainsi que le recite le seigneur Baltazar de Castillon en son Courtizan : parce qu'elle estoit meslée en partie de termes françois, espagnols, gascons, tuscans et lombards, il est aisé à veoir qu'elle devoit estre l'une des plus parfaictes et meilleures langues de toutes les vulgueres; et qu'ainsi soit, on trouve plusieurs livres traduits en nostre langue provensalle, tant en prose qu'en rithme, desquels j'en ay une infinité, sans une grande partie de vies de saincts et sainctes, tant en prose qu'en rithme, que j'ay veu en plusieurs parts, et d'autres beaux livres que j'avois ramassez çà et là, escripts en lettre de main, tant en la-[**P. 19**]-tin, françois que provensal, et mesmes les œuvres desdits trois Monges, qui me furent desrobez et pris au temps des troubles de 1562. Mais combien en y a il de cachez parmy les libraries des monasteres, convents, eglises, et dans les archifs des maisons nobles de ce pays et d'autres maisons particulieres, meslées parmy leurs papiers et documens, qui les ignorent et n'en tiennent compte? Il n'y avoit maison noble en Provence qu'elle n'eust un registre, en forme de romant, auquel estoyent descripts les hauts faicts et gestes de leurs ancestres en langage provensal, estans à la suite de nos comtes de Provence, qui furent roys de Naples, de Jerusalem et Sicille, aux conquestes par eux faictes pour le recouvrement desdits royaumes et comtez, et de la cité d'Arles,

des comtez de Nice, de Piedmont, de Forcalquier, et des terres [**P. 20**] Baussenques, des vicomtez de Marseille, d'Yeres, de Vintimille, de Tende, contre certains occupateurs injustes d'icelles et des royaumes de Naples, Sicille, Aragon et autres, et pour remettre les rebelles du pays à leur obeissance, et pour en dechasser à vive force d'armes Charles de Duras dict de la Paix, invaseur desdicts royaumes de Naples et comté de Provence, et contre Remond Roger dict de Tourenne et autres ennemis perturbateurs du repos public : dont les uns furent hautement ennoblis et decorez de la ceinture militaire, et les autres richement recompensez de plusieurs places, terres et seigneuries de grands revenus. Aucuns de ces nobles maisons ont aymé et prisé les gens doctes, et en ont honnoré plusieurs en toutes sortes de sciences, et les autres se sont plustost addonnez au vin et à la paillardise qu'aux lettres, si que leurs faicts sont [**P. 21**] demeurez ensepvelis. J'ay donc mis les vies de nos poëtes provensaux en avant, lesquelles m'ont semblé dignes de n'estre ignorées, pour la diversité et grand nombre des maisons nobles dont elles traictent, et aussi parce qu'elles parlent sommairement des choses plus remarquables de l'estat de Provence selon les années, desquelles je m'en suis aydé en mon Histoire de Provence, par moy faicte et imprimée à part. Je veux advertir le lecteur qu'il cognoistra en confrontant les vieux livres, desquels j'ay pris et recueilly ces vies, que j'ay usé du meilleur langage qu'il m'a esté possible, eu esgard à la corruption et difficulté du langage provensal : je les ay aussi rengées et mises en leur ordre, selon les années, et souz quelz de noz comtes ils flourissoyent. Sera aussi le lecteur adverti que je parle seulement de noz poëtes provensaux, qui ont escri en nostre langue : [**P. 22**] et quant aux autres qui ont escript en latin en toutes autres facultez et sciences, je m'en

remets à ce qu'en a escript Remond de Soliers, jurisconsulte d'Aix, en ses Commentaires des antiquités de Provence, à l'instante requeste duquel, ensemble du seigneur Scipion Cybo, gentilhomme de Gennes, et de Jean Judici, aussi jurisconsulte de la ville de Massa en Lunigiane, et de M. Leonard Cosme, advocat en la cour de parlement de Provence, hommes de bon jugement, j'ay produit en lumiere, en esperance de faire chose qui puisse donner plus grand contentement au lecteur, si Dieu m'en donne la grace.

[P. 23] DE JAUFRED RUDEL

I

Jaufred Rudel, gentilhomme, fut sieur de Blieux en Provence, bon poëte provensal, facille en sa romanserie. En sa jeunesse se retira à Agoult, sieur de Sault, qui l'entretint longuement. Le comte Geoffroy, frère de Richard, roi d'Angleterre, passant par la Provence, en visitant Agoult, fut amoreux des vertus de ce poëte, pour les belles et plaisantes chansons qu'il chantoit en sa presence et à la louange de son maistre. Agoult, voyant l'affection du comte, le pria retenir le poëte à son service, lequel il accepta et receut fort humainement ; et se tint avec luy un long temps, chantant à l'honneur de ses deux seigneurs et maistres. Le poëte, aiant oyu parler des vertus de la comtesse de Tryppoly et de sa doctrine par quelques pelerins qui venoyent de la Terre Saincte, en devint amoreux, à la louange de laquelle feist de fort belles chansons. Ayant esté poinct au(t) cœur de la voir, print congé du comte Geoffroy, jasoit qu'il s'essayast de tout son pouvoir le desister [**P. 24**] de ceste peregrination, se meist sur mer en habit de pelerin, durant son voyage fut saisi de griefve maladie, tellement que ceux de la nef, cuydans qu'il fut mort, le vouloyent getter en mer. Et en cest estat fut conduit au(t) port de Tryppoly, et la arrivé, son compagnon feist entendre à la comtesse la venue du pelerin malade ; la comtesse estant venue en la nef, print le poëte par la main, et luy, sachant que c'estoit la comtesse, incontinent apres le doulx et gracieux acueil, recouvra ses esprits, la remercia de ce que elle lui avoit recouvré la vie, et luy dict : Tres illustre et vertueuse princesse, je ne plaindray point la mort ores que.... . Et, ne pouvant achever son propos, sa maladie s'aygrissant et augmentant, rendit l'esprit entre les mains de la comtesse,

qui le feist mettre en riche et honorable sepulture de porphire, et luy feist engraver quelques vers en langue arabesque, que fut en l'an 1562[1], auquel temps il florissoit. La comtesse, estant troublée de la mort si soubdayne, ne fut jamais veue faire bonne chere. Son compagnon, nommé Bertrand de Allamanon, qui fut chanoyne de Sylvecane, luy recita les vertus du poëte et la cause de sa venue : à laquelle il feist present de toute la poesie et romanserie qu'il avoit [**P. 25**] faicte à sa louange, qu'elle feist transcrire en belle lettre d'or. On dict qu'elle avoit espousé le comte de Tryppoly, que fut cause de la perte de Hierusalem, que Saladin gaigna sur les Chrestiens. En l'une de ses chansons, il demonstre bien que ses amours estoyent loingteines : car en faisant son voyage, craignant de ne pouvoir parler à la comtesse de Tryppoly, quand il y seroit arrivé, et que ce luy seroit une extreme douleur s'en retourner d'un si long et périlleux voyage, dict ainsi :

Irat et dolent m'en partray,
S'yeu non vey est'amour de luench.
E non say qu'ouras la veyray,
Car son trop nostras terras luench.

Dieu que fes tout quant van, e vay,
E form'aquest' Amour luench,
My don poder al cor, car hay
Esper, vezer l'Amour de luench.

Segnour, tenés my per veray
L'Amour qu'ay vers ella de luench.
Car, per un ben que m'en esbay,
Hay mille mals, tant soy de luench.

Ja d'autr'Amours non jauziray
S'yeu non jau dest'Amour de luench,
Qu'na plus bella non en say
En luec que sia, ny pres ny luench.

Le Monge des Ysles d'Or, au Catalogue [**P. 26**] qu'il a faict des poëtes provençaux, faict mention d'un dialogue d'entre Gerard et Peyronet, entreparlans ensemble, par lequel est meue une question, assavoir mon, qui ayme plus sa dame ou

[1] *Sic*. Faute d'impression, pour 1162.

absente, ou presente, et qui induict plus fort à aymer, ou les yeux ou le cœur. Et apres avoir amené plusieurs bonnes raysons et exemples, et mesmes la piteuse hystoire de ce Jaufred Rudel, disant en l'une des coupples en telle substance : Tout homme de bon jugement cognoit bien que le cœur a seigneurie sur les yeulx, et que les yeulx ne servent rien en amours si le cœur ne le sent, et sans les yeulx le cœur peult franchement aymer la chose qu'il n'a jamais veue, ainsi que feist Jaufred Rudel de Savoye, il ameyne aussi un autre exemple de André de France, qui morut par trop aymer[1]: finalement, voyant que ceste question estoit haulte et difficile, ilz l'envoyerent aux dames illustres tenans Cour d'Amour à Pierrefeu et à Signe, qu'estoit cour planiere et ouverte, pleine d'immortelles louanges, aornée de nobles dames et de chevaliers du pays, pour avoir determination d'icelle question. Les dames qui presidoient a la Cour d'Amour de ce temps estoient celles cy:

[**P. 27**] Stephanette, dame des Baulx, fille du comte de Provence,
Adalazie, vicomtesse d'Avignon,
Adalete, dame d'Ongle,
Hermyssende, dame de Posquieres,
Bertrane, dame d'Urgon,
Mabille, dame d'Yeres,
La comtesse de Dye,
Rostangue, dame de Pierrefeu,
Bertrane, dame de Signe,
Jausserande, de Claustral.

Ce poëte a mis par escript la Guerra de Tressin, prince dels Sarrazins, contra lous reis d'Arles. Hugues de Sainct Cesari, qu'a faict aussi le cathalogue des poëtes provensaulx, qui vint longtemps apres le Monge des Isles d'Or, lequel j'ay suyvi presque de mot a mot, recite aussi ceste piteuse hystoire. Et le Monge de Montmajour, qu'a faict une chanson contre tous les poëtes provensaulx, surnommé le fleau des poëtes proven-

[1] *A la marge:* « Andreas de France qui morut pour trop aymer celle qu'il n'avoyt james veue. »

saulx, dict que ce Rudel poëte estoit ung homme rude, ung gavot des montagnes, ennemy de toutes les dames, et amoureux de lentes[1]. Quant au romant de cest André de France, il n'est encores parvenu en nos mains.

(F° 7 v°) DE JAUFRED RUDEL[2]

Jaufred Rudel, gentilhomme, seigneur de Blieux et bon poëte prouvensal et grandement facile en sa romancerie, en sa jeunesse se retira à Agoult, seigneur de Sault, qui l'entretint longuement. Le comte Jaufred, frère de Richard, roy d'Angleterre, passant en Provence, en visitant Agoult, seigneur de Sault, fut amoreux de Jaufred Rudel, quoy voyant son maistre, l'ayant proveu de robbe, d'harnoys et d'ung bon courtaut et d'argent, le meist au service du comte Jaufred, avec lequel demoura longtemps, chantant à l'honneur d'Agoult et du comte Jaufroy. Quelque temps après, ayant ouy dire tant de bien de la comtesse de Trypoly, en devint amoureux, à la louange de laquelle feit de moult belles chansons, et, ayant esté poing au cœur de desir de la veoir, print congé du comte Jaufred et se mist sur mer en guyse de pelerin. Durant son voyage fut saisi d'une grosse maladie, tellement que ceulx de la nef, cuydant qu'il fut mort, le vouloient geter en mer. Et en cest estat fut conduict en Trypoly, et là arrivé, son compagnon fit entendre à la comtesse la venue du pelerin malade, et estant venue en la nef, print le poëte par la main, et luy, sachant que c'estoit la comtesse, incontinent après les doulx et gracieux accueils, recouvra ses esprits et la remercia de ce qu'elle luy avoit recouvert la vie, mais peu après trespassa entre les bras de la comtesse, qui le fit mettre en riche et honorable sepulture de marbre, et lui feit graver quelques vers en langue arabesque, et depuis estant escandalizée de telle mort si soubdayne, ne fut jamais veue faire bonne chère. Son compagnon lui recita les vertus et le sçavoir de ce poëte et la cause de sa venue, et luy feit présent de toute la poesie et romancerie qu'il avoit faict à la louange de la comtesse. En une de ses chansons demontre au vray que son amour estoit de loing, qui se commence ainsi :

Lan quand los jours son longs en may.

En chaque coplet, il use de ce vers :

My membra d'ung amour de luench.

[1] *Sic. Lis.* toutes.
[2] *En marge :* 1104.

Item: Dieu que fes tout quant ven et vay
E form 'aquesta amour de luench.
Item: Ben ten' lou segnour per veray
L'amour qu'ay vers ella de luench.
Item: E si ly plas m'albergaray
Pres d'ella, si ben soy de luench.
Item : Ja d'autr'amor non jauziray,
Si non jau d'est'amor de luench.

Item la couble finale dict ainsi :

Yrat e dolent m'en partray,
S'yeu non vey est'amor de luench,
E non sçay quouras la veyray,
Car trop son nostras terras luench.

En ung dyalogue d'entre Girard et Peyronet, entreparlants ensemble qui ayme plus sa dame présente ou absente, et qui induict plus tost à aymer ou les yeulx ou le cœur, Girard soubstient que le cœur faict plus aymer la chose qu'on n'a jamais veue que les yeulx, ainsi que feit Jaufroy Rudel, qui jamais n'avoit veue sa dame, et toutefoys il en fut surpris d'amour. Plusieurs poëtes provensaulx ameynent pour exemple l'amour de ce Jaufroy Rudel. Je treuve bien peu de poëtes provensaulx qui ayent escrit si doctement que luy. A faict ung traité intitulé : *La Figura d'amour.*

[P. 28] DE FRIDERIC

PREMIER DU NOM EMPEREUR

II

Frideric, premier du nom, empereur, estoit ung fort docte et savant homme, qui aymoit et prisoit les poëtes, et leur prestoit sa faveur. Ayant mis le siege au devant la cité de Mylan qui s'estoit revoltée, prinse et mise en sa subjection, et pour la seconde fois razé les murailles, ensemble de quelques autres villes de la Lombardie, estant à Turin l'illustre Remond Berenguier dict le Jeune, comte de Barcellonne et de Provence, fils de Berenguier Remond fils troisieme de Doulce, comtesse de Provence, accompagné d'une grande trouppe d'orateurs et poëtes provensaux et des gentils hommes de sa cour,

avec la princesse Rixende, ou Richilde sa femme, vint trouver l'empereur qui luy feist une grand bien-venue pour la bonne renommée de ses faicts. Et en consideration de l'amitié que l'empereur por-[**P. 29**]-toit à la princesse Rixende, ou Richilde, sa niepce, royne des Espagnes, apres avoir faict hommage de la comté de Provence et de Forcalquier suivant l'infeodation à luy faicte, ayant au prealable declaré la donnation des marches de Provence faicte cy devant par Conrad 3. du nom empereur, oncle du dict Frideric, à Hugues, prince des Baulx, nulle et invallable, à l'avantage du dict Remond, le supplia luy donner investiture des terres d'Arles, de Marseille, du Piedmont et des autres qu'il avoit acqui(e)ses à force d'armes. Ce que incontinent luy fut octroyé, que fut en l'an 1162. Et ce faict, le comte Remond Berenguier feist reciter plusieurs beaux chants en langue provensalle à ses poëtes en la presence de l'empereur, lequel, du plaisir qu'il y print, estant esbay de leurs belles et plaisantes inventions et façon de rithmer, leur feist des beaux presens, et feist un epigramme en langue provensale, à la louange de toutes les nations qu'il avoit suyvies en ses victoires, auquel epigramme il loue la langue provensale, disant ainsi:

Plas my cavallier Francés,
E la donna Catallana,
E l'onrar del Gynoés,
E la cour de Kastellana,
[**P. 30**] Lou kantar Provensallés,
E la dansa Trivyzana,
E lou corps Aragonnés,
E la perla Julliana,
Las mans e kara d'Anglés
E lou donzel de Thuscana.

Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari escrivent au long tout cecy, et nomment ce Frideric Barbe d'Or. Le Monge de Montmajour dit que ce Frideric estoit liberal à donner les proprietés et heritages ausquels il n'avoit nul droit.

[P. 31] DE PEYRE DE VERNEGUE

III

Peyre del Vernegue, chevalier, seigneur dudict lieu, fut homme courtois et gracieux, beau et avenant de sa personne. Le Dauphin d'Aulvergne luy portoit de grandes faveurs, au service duquel il estoit, qui luy fornist de chevaux et d'armes. Il avoit une sœur qui se nommoit Nassal de Claustre, qu'estoit une fort belle et vertueuse dame, femme de Beral de Mercuir, grand baron d'Auvergne, de laquelle Pierre en devint amoreux. Son frère le Daulphin portoit telle et si aveugle affection à Pierre (parce qu'il estoit un souverain poëte en rithme provensale) que luy mesmes incitoit sa sœur d'aymer et caresser le poëte, joinct qu'il feist un present à la princesse de quelques chansons qu'il avoit faictes à sa louange, tellement qu'elle fust contrainte totalement oblier l'amour de son mari, pour aymer le poëte. Quoy venu à la cognoissance de Beral, son mary, en chargea jalousie en son cœur. Elle appercevant cela, trouva moyen [**P. 32**] de se descharger de tels ennuys, et lui donna honnestement congé, si qu'il se trouva en peu de temps sans armes et chevaux et sans argent. Et se voiant en telle necessité, se feist comique suivant la cour des grands seigneurs, desquels receut en peu de temps draps, argent, armes et chevaux. Car ils mettoient les chansons et la besoigne de ce poëte en pris et valeur. Et peu de temps apres se retira en Provence. Florissoit du temps de Alfons, comte de Barcellonne et de Provence, fils de Remond Berenguier, qu'estoit en l'an 1178. Le Monge des Isles d'Or dict qu'il a faict un traicté en belle rithme provensalle intitulé *La preza de Jerusalem* par Saladin, en forme de regret. Trepassa en Provence au service de la comtesse, pour laquelle il avoit si bien chanté, qu'elle le feist metre en belle sepulture, qu'elle avoit faict construire aupres du mauzeolle du Vernegue, les vestiges duquel se monstrent encores aujourd'huy du tout ruynées par l'injure du temps et nonchallance des hommes peu curieux de si rares antiquitez. Sainct Cesari dict avoir veu le dit mauzeole avant qu'il fut ruiné : le Mònge de Montmajour, fleau des poë-

tes, dict que ce poëte estoit un vilein rustique, grossier et du tout ignorant.

[F° 12 r°] LA VIE DE PEYROT. Fol. 118[1]

Peyrot fut paouvre chevalier du pays d'Aulvergne, d'ung chasteau qui se nomme Peyrot, qui est en la terre et subjection du Daulfin, au pied de Rochefort, fut home courtoys, gracieux et advenant de sa personne. Le Daulfin d'Auvergne le tenoit à son service, le vestoit et luy donnoit chevaulx et armes. Le Daulfin avoit une sœur qui se nommoit Nassal de Clastre, qu'estoit belle et bonne dame et grandement privée et estimée, et estoit femme de Beraud de Mercuor, grand baron d'Aulvergne, grandement aymée de Peyrot. Le Daulphin son frère portoit tant d'afection et d'amytié à ce poëte que lui-mesme incitoit sa sœur d'aymer et caresser Peyrot, tant de plaisir et de delectation prenoit aux chansons que ce Peyrot faisoit de Madame Nassal, et elle aussi y prenoit un grand plaisir; et tant doctement et industrieusement il escript de ses louanges qu'elle en devint amoureuse, et luy faisoit plaisir d'amour. Ceste amytié monta si hault qu'elle vint à la notice et congnoissance du Daulphin, dont il en chargea jalousie en son cœur, car il croyoit qu'elle luy bailhoit plus de familiarité qu'il ne luy convenoit. Parquoy Peyrot fut contrainct s'esloigner de Madame Nassal, de laquelle n'eust plus ne vestement, ne armes, si que il ne se peut entretenir et de chevalier devint comique[2], suyvant les cours et compagnyes des princes et barons desquels receut et draps et d'argent et de chevaulx. [Il florissoit en l'an 1185, soubs Ildephonse, roy d'Arragon, comte de Barcelone et duc de Provence, fils de Remond], du temps que Saladin print Jerusalem sur les Chrestiens, comme il en faict mention en une de ses chansons.

Regarde le discours de ses chansons pour adjouster à sa vie.

[1] *En marge:* 1185.
[2] *En marge:* joglars.

[P. 33] D'ELYAS DE BARJOLS

IIII

Elyas de Barjols fut gentilhomme de Barjols, bon poëte provensal, homme de bon esprit et de plaisantes inventions, chantant fort bien. La princesse Garcene, fille de Guillaume, comte de Forcalquier, que fut depuis espousée à Raynez de Claustral, prince de Marseille, le retint pour son poëte provensal. Toutes les chansons qu'il faisoit à la louange de celle de laquelle il estoit amoreux les dedioit par la coupple finale à la princesse Garcene, en l'une desquelles, se repentant de la avoir trop aymée pour les maleurs qu'il en receut, dict ainsi :

Car crompiey vostras beautás,
E vostras plazens fassons.

Le comte Remond Berenguier de Provence, duquel temps il florissoit, que fut en l'an 1150, au retour qu'il feist de la guerre qu'il avoit contre Estephanette des Baulx et ses enfans, princes des Baulx et [**P. 34**] seigneurs du Bourgneuf d'Arles, pour raison du dict Bourgneuf et de leurs terres appellées Baussenques, et du droict qu'ils pretendoyent à la comté de Provence, luy fust rapporté que Elias avoit faict un chant, auquel il recitoit les victoires du comte de Provence, et de ce qu'il avoit dompté les princes Baussencs, luy feist de beaux et riches presens, et depuis se tint toujours au service de la comtesse Garcene, trespassa en la fleur de son eage en l'an 1180. A faict un traicté intitulé *La guerra dels Baussencs,* que le Monge dict avoir leuë en fort beau et elegant stille. Le Monge de Montmajour dict que la princesse Garcene ne se fut pas tenue honnorée de lire ne chanter aucunes des chansons que ce poëte eust faict, parce qu'elles estoient sans rithme ne raison.

[F° 19 v°] ELIAS DE BARJOLS[1]

Estoit gentilhomme de Barjols, homme de bon esperit et de plaisantes inventions, chantoit et trouvoit bien et promptement. Beatrix,

[1] *En marge:* 1200.

la fille du comte Remond Berenguier, l'avoit retenu pour son poëte ; toutes les chansons qu'il faisoit de celle de laquelle il estoit amoureux, les desdyoit et adressoit à Beatrix. Le comte Remond Berenguier, duquel temps il florissoit, au retour qu'il feit de la guerre qu'il avoit contre Estephanette et ses enfants, fils du prince Hugues de Baux, feist une chanson recitant les victoires dud. comte et comment il avoit surmonté et mis en subjection ses ennemys. Il a faict *las Larguessas d'amours.*

[P. 35] DE GUILHEM DE AGOULT

V

Guilhem d'Agoult estoit gentilhomme, sieur d'Agoult, fut en son temps bon poëte en rithme provensale, excellent en savoir et honesteté, exemplere de vray censeur, en toute sa vie benin et modeste, renommé, bien-heureux, ayant la fortune conjoincte avec sa vertu, homme de riche taille, de gracieux visage et d'apparance venerable, demonstrant tousjours quelque dignité non commune, fut amoureux de Jausserande du Lunel, fille (ainsi qu'aucungs ont escript) de Galserand ou Jausserant, prince de Frette, et de Gaulcier, qu'estoit une de[s] plus excellentes dames en prestance et beauté de corps et des [plus] illustres en vertus et bonnes conditions qui ayt vescu de son temps. A la louange de laquelle il feist maintes bonnes chansons, qu'il adressa à Ildephons premier du nom, roy d'Arragon, prince[1] de Provence et comte de Barcellone, duquel estoit premier et principal gentilhomme de sa mayson. Ce poëte avoit [**P. 36**] l'amour en telle recommandation, qu'en ses chansons se plaignant que de son temps l'on n'aymoit point ainsi qu'on devoit, dict que nul ne doibt estre prisé s'il n'a l'honneur en singuliere recommandation devant ses yeux, car le vray amour fait vivre l'homme en joye et luy tollist toute tristesse de cœur. Il ne tenoit point pour vray et loyal amant celluy qui aymoit par tricherie, disant qu'il ne doit cercher aucune

[1] *A la marge :* comte de Provence.

adventure si sa dame n'en est consentante, et quand elle le seroit, doit regarder la fragilité du sexe, autrement qu'il ne se peut dire vrai amoureux : dict aussi, qu'au temps passé ne cerchoyent que l'honneur en l'amour, et les dames ausquelles gisoit tout honneur et bonté ne faisoyent chose qui repugnast à leur honneur; mais aujourd'huy le monde est mys en ballance parce que les amoureux font tout au contrere, tellement que cella revient à un grand blasme et desadvantage des bons et loyaux amans. Il a faict sur ce propos un traicté intitulé *La maniera d'amar dal temps passat*. Florissoit du temps du dict Frideric, empereur, et trespassa lors et du temps que le dict Ildephons recouvra la Provence par le trespas de son frere Sancius, qui fust environ l'an 1181. Le Monge des Isles d'Or [**P. 37**] dict avoir leu les œuvres de ce poëte et autant en dict Sainct Cesari ; le Monge de Montmajour en sa chanson dict que ce poëte entre les damoyselles estoit grandement desbordé en toutes ses actions.

[Fo 16 ro] VIE DE GUILHEM DE MONTAGNE AGOULT. Fol. 191 vo

Guilhen de Montagne Agoult fut ung chevalier de Provence, bon trouveur et grand amoureux. S'entendit avec Madame Jausserande de Chastel Lunel, pour laquelle feit maintes bonnes chansons. Il adresse ses chansons au Roy de Castille. Il a escript doctement et a faict un petit livre intitulé : *lou Tractat dels vycis et vertus*.

[P. 38] DE GUILHEM DE SAINCT DESDIER.

VI

Guilhem de Sainct Desdier fut un riche gentil-homme du pays de Vellay, homme honorable, bon chevalier aux armes, large et liberal, bien apris et bien courtois, bien aymé et prisé de toute qualité de gens, fut amoureux de la marquise de Poullignac, sœur de Nassal de Claustral, à la louange de la-

quelle Guilhem feist plusieurs belles et bonnes chansons. Il la nommoit par nom secret Mon Bertrand, mesme nom avoit il mis à un sien compaignon familier nommé Hugues Mareschal, auquel Bertrand le dit Guilhem adressoit ses chansons, pour ne bailler matiere de soubson au marquis, son mary. Elle aussi se contentoit que par nom secret Guilhem la nommast Bertrand. Hugues Mareschal donc, sachant tous les secrets de Guilhem et [**P. 39**] de la marquise, essaya le faire dechasser de la cour du marquis, cuidant par ce moyen tenir la place de Guilhem envers la marquise, mais elle voyant la temerité et improbité de Hugues Mareschal luy bailla charge d'aller recevoir son revenu en quelqu'une de ses places, où il fut murtri par les paysans du lieu, on ne sçait pourquoy; cependant Guilhem se retira en Provence au service de Ildefons, roy d'Aragon, comte de Provence, que fut environ l'an 1185, auquel temps il trepassa. A faict l'interpretation d'un songe que feist la marquise, luy predisant tout ce qu'adviendroit à tous deux par l'envie et trahison de son compagnon. Et luy donna en secret une reigle infallible suyvant l'opinion des plus savans philosophes, sur la vraye interpretation des songes, c'est qu'ils seront veritables, si nous vivons sobrement, et qu'en telle sorte nous prenons nostre repos ; car quand nous dormons avec l'estomac chargé du vin et des viandes, nous ne songeons que choses troubles, confuses et obscures. Le Monge de Montmajour dict que ce Guilhem chantoit voulentiers, mais qu'il fut desherité d'amours : a mis *las Fablas d'Ezop* en [**P.40**] rithme vulguere provensale ; et neantmoins a faict un beau tr[a]icté *de l'escrima,* qu'il adressa au comte de Provence.

[F° 5 r°] LA VIE DE GUILHEM DE S. DESDIER. Fol. 56

Guilhem de Sainct Desdier fut ung riche chastelain du pays de Vellay, de l'evesché du Puy Saincte Marie, fut home honorable, bon chevalier d'armes, large et liberal d'avoir et de richesses, bien apris et moult courtoys, et moult fut aymant et moult estoit aymé et agreable de tous. Il ayma la marquise de Polloigne qu'estoit sœur du daulphin d'Aulvergne et de Nassal de Clastre et femme du vicomte de Polloigne. Ce Guilhem de Sainct Desdier faysoit ses chansons d'elle

et l'aymoit par amour, et par nom secret la nommoit Bertrand, et Hugues Marescal disoit et le nommoit aussi Bertrand, qui estoit son compagnon, lequel sçavoit tous les faicts et les dicts de Guilhem et de la marquise, et tous troys se nommoient entre eulx Bertrand, et entre tous troys y avoit grand allegresse et familiarité. Mais Guilhem de Sainct Desdier retourna en grand tristesse et facherie, car les deux Bertrands cy dessus luy feirent une grand trahyson et felonye.

[P. 41] DE ARNAUD DANIEL

VII

Arnaud Daniel, issu de noble rasse, mais de pauvres parents, le pere luy fist suyvre les estudes es meilleures universitez du pays, ausquelles avoit exercice de bonnes lettres, si qu'en peu de temps parvint à la cognoissance de la poësie, et se mist à rithmer en langue provensalle. Tout l'argent qu'il gaignoit à la poësie l'employoit à la continuation de ses estudes, composoit fort bien et doctement, tant en latin qu'en sa langue maternelle provensalle. Quand il se fust recognu, laissant la langue latine, s'addonna totalement à la vulgaire par le moyen d'une gentilfemme de Provence, de laquelle il devint amoureux, composant à sa louange plusieurs bonnes chansons de toute sorte de rithme qu'il inventa, ainsi que sont sextinas, sons, chansons, syrventez, et d'autres fort belles et ingenieuses, sans qu'il l'aye jamais voulu nommer, n'en termes secrets ne au-[**P. 42**]-trement, et ne pouvant rien advancer avec elle, devint amoureux d'une dame de Gascongne, femme de Guilhem de Boville, qu'il nomma par son nom secret Cyberne; mais on n'a jamais eu opinion mauvaise d'eux, ainsi qu'on peut voir par le discours de toutes ses chansons, et mesmes en une où il dit qu'il oit mille messes le jour, priant Dieu de pouvoir acquerir sa grace; qu'il ne quiert point l'empire de Rome, mais seulement qu'elle le restaure d'un seul baiser, qu'il est Arnaud qu'embrasse l'aure, chassant le lievre avec un beuf boiteux. En une autre dit qu'il est droict et raison qu'il chante d'amour, puisqu'il a souspiré si longtemps. En un

autre qu'il a fait contre les mesdisans lanzengiers [1], en laquelle il prie à Dieu qu'il les confonde, tant de maux font aux amoureux de parler contre la verité, encor font il pis quand on les admonneste. Le Monge des Isles d'Or dit [qu']Arnaud Daniel fut amoureux de la dame d'Ongle, gentilfemme de Provence, nommée Allaette (qu'il nomme Cyberne pour ne la declarer), et qu'en allusion de l'ongle du doigt fist une sestine en laquelle il dit que, pour le vouloir ferme qu'il a envers sa dame, le bec, ne l'ongle du lanzengier [1] ne luy peuvent nuire. Est vray (dit le Monge) qu'il n'a sceu si couver-[**P. 43**]-tement et obscurement escrire, qu'il n'apparoisse, par la coupple finalle de la chanson, qu'elle a esté faicte à la louange de la dame d'Ongle, qu'estoit de ce temps une belle dame, docte et bien parlante à tous propos. Le Monge de Montmajour dict que jamais Arnaud ne composa, mais trouva bien, qu'il a usé de mots obscurs qui ne se peuvent entendre ; dès qu'il a escript pour sa Cyberne, il n'a rien vallu, ne le lievre chassa le beuf. Hugues de Sainct Cezari dict qu'Arnaud estoit homme de grand eloquence, aorné de parolles copieuses et gravité de sentences, ainsi qu'il en appert par son poëme. Florissoit du temps de la guerre que Ildefons premier du nom, roy d'Arragon et comte de Provence, faisoit à Boniface, sieur de Castellane, qui ne le vouloit recognoistre en seigneur. Contre lequel le poete fist un beau chant de la temerité de Boniface, qui fut en l'an 1189. Quant à son origine, les uns ont escrit qu'il estoit natif de Tharascon, les autres de Beauquere, les autres de Montpellier ; a faict plusieurs comedies, tragedies, aubades, martegalles, et un chant qu'il a intitulé *Las Phantaumarias del Paganisme,* et un beau moral qu'il addressa à Philippes, roy de France. On ne trouve point aucun des poëtes [**P. 44**] provensaux qu'aye escript plus doctement que luy, dont Petrarque l'a imité en plusieurs endroits, et desrobbé plusieurs de ses inventions poetiques : trespassa environ le temps que dessus.

[1] *Sic. Lis.* lauzengiers.
[1] *Sic. Lis.* lauzengier.

[F° 13 r°] LA VIE D'ARNAUD DANYEL. Fol. 126

Arnaud Danyel fut de la mesme encontrée d'Arnaud de Meyrueilh, de l'evesché de Perigord, d'ung chasteau qui se nomme Ribayrac, fut gentilhomme et bien endoctriné aux bonnes lettres. Il s'adonna à bien trouver et composa riches rithmes, que fut la cause que ses chansons n'estoient pas facilement entendues ne aprinses. Il ayma une haulte dame de Gascoigne, femme de Guilhem de Bovilhe [qu'il appelle par nom secret Ciberne], mays ne fut point creu que jamais elle luy fist plaisir à l'endroit de l'amour, ainsi qu'il le dict en une sienne chanson, en laquelle il dict qu'il en oyt mil messes le jour, qu'il se travailhe jour et nuict pour acquerir sa grace. Il prie a Dieu luy en donner bonne yssue, et qu'il ne quiert point l'empire de Rome, ne qu'on le fasse pape, mais qu'elle le restaure d'ung bayser, autrement qu'il s'en va mourir. Il dict vers la fin d'icelle qu'il est Arnaud qu'embrasse l'aure et chasse le lièvre avec le bœuf. En une autre chanson, il dict que son bœuf est plus courant que le lièvre. Desquelles chansons François Petrarque a imité l'auteur en plusieurs parts de ses sonnets, ainsi que le recite le Monge des Isles d'Or, qu'il estime plus que tous ceulx qui ont escript en langue vulgaire et provensale. Le Monge de Montaudon, en son chant qu'il a faict contre les poëtes provensaulx, dict de luy que jamays Arnaud n'inventa rien de bon; qu'il a usé de langage qui ne se peut entendre, comme ce qu'il escript pour sa Ciberne; que jamais il n'a rien valu, mais que le bœuf chassa l'aure.

Ans qu'el sin reston de branchas
Secs ny despulhas de fuelha,
Faray, qu'amor m'o comanda,
Breu chanson de razon lonja,
Car yeu m'aduch de las arts des escolla
Tan say qu'al cor fats restar de cyberna,
E mous bous es pro plus correns que lebres

Lou ferm vouler qu'al cor mintra
Non pot ges becs escon descendre ny onglas
Dels laujengiers sitot de mal dir s'arma
E pus non laus batran bran' ny a verja
Si vays ab frayr' lay on non ha vray oncle
Jauziray joy dins verdiers on dins chambra.

[P. 45] DE GUILHEM ADHEMAR

VIII

Guilhem Adhemar estoit gentilhomme provensal, grandedement aymé et prisé de l'empereur Frideric, pour son savoir et vertu ; on estime qu'il fut fils de Gerard, auquel Frideric, empereur, avoit infeodé la place de Grignan, fut bon poëte en la langue provensalle, bon comique. Luy venu au secours du comte de Provence, fut amoureux d'une gentilfemme du pays, de laquelle on n'a peu comprendre le nom en aucune de ses chansons; quelle que ce fut, devoit estre quelque dame sage et prudente, et de bon savoir, car en une de ses chansons dict que, s'il estoit si savant que Virgille ou Homere, il feroit un gros volume des louanges de sa dame; fut aymé et prisé de tous les precedents poëtes. Le Monge des Isles d'Or dict qu'il estoit amoureux de la comtesse de Die, l'une des presidentes de la Cour d'Amour de Signe et de Pierrefeu, et Hugues de Sainct Cezari ne faict aucune mention de ceste comtesse de Die, ouy bien d'une autre, mais on n'a sceu trouver le nom. Le Monge de [**P. 46**] Montmajour en sa chanson dict ainsi : Guilhen Adhemar ne fut jamais vieux soldat, ne bon poëte, ne comique, ains qu'il estoit vieux et pauvre et qu'il avoit emprunté maints vieux vestemens, se faisant ouyr qu'estoyent siens, et qu'il n'est pas moins vanteur que Peire Vidal, autre poëte provensal. A fait *Lou Cathalog de las donnas illustras,* en rithme provensalle, qu'il dedia à l'imperatrice, femme du dit Frideric, trespassa à Grazignan, en l'an 1190, fort piteusement, ainsi qu'il sera dit cy apres ; on a escript de luy qu'il fut inventeur d'un jeu à l'oreille, pour avoir commodité aux amoureux de descouvrir leur amour, sans souspeçon des assistans : qu'estoit sa niepce[1].

[1] *Sic.* Ces derniers mots, qui ici ne signifient rien, et qui doivent y avoir été introduits par une erreur de mise en page, sont évidemment à rattacher aux mots *oui bien d'une autre,* qu'on lit plus haut, l. 16. Cf. la vie suivante.

[F° 11 v°] GUILHEM ADHEMAR[1]

Guilhen Adhemar estoit gentilhomme provensal, grandement aymé et prisé de Frederic second de nom, empereur, pour son sçavoir et grandes vertus, estoyt bon poëte provensal et comique, fut amoureux d'une dame de Provence, de laquelle je n'ay sceu comprendre le nom par ses chansons[2]. Ce devoit estre quelque dame sage et prudente, car il dict en une chanson que s'il estoit si savant que Virgile, il feroit ung gros livre des louanges de sa dame. Le Monge des Isles d'Or, ne Hugues de St-Cezaire ne font aulcune mention de cestuy-ci en ses cathalogues, fors que le Monge de Montaudon dict en sa chanson que jamays Adhemar ne fut vieux soldat, ne comique, et qu'il empruntoit maints vieulx acoustremens, se faysant ouyr comme estant siens, et qu'il estoit vanteur ainsi que Pierre Vidal.

[P. 47] DE LA COMTESSE DE DIE

IX

La comtesse de Die estoit de ce temps une dame fort sage et vertueuse, de grande beauté et honneste maintien, docte en la poesie et en rithme provensalle, en rien inférieure en beauté et vertu à sa tante la presidente de la Cour d'Amour, de laquelle a esté parlé cy devant, fut amoureuse de Guillem Adhemar, gentilhomme de Provence, à la louange duquel elle a escript plusieurs belles chansons, en l'une desquelles elle monstre qu'il devoit estre un fort beau et vertueux gentilhomme et bon chevalier: car estant elle issue de noble et illustre maison, fille du comte de Die, dict qu'une dame, avant que mettre son amour et son cœur à un chevalier, se doit bien adviser: car elle en a choisi un entre mil, qui est preux, vaillant et adroict aux armes. Le chevalier Adhemar prisoit tellement les œuvres de ceste comtesse, qu'il les portoit ordinairement avec luy, et quand il se trouvoit en compagnie des chevaliers et des dames, il chantoit quelques couplets des

[1] *En marge:* 1205.

[2] *En marge:* Si sera bon de noter qu'il fut amoureux de la comtesse de Die.

chansons de sa comtesse : [**P. 48**] florissoit du mesme temps de Adhemar. On trouve parmy les chansons de ceste magnanime comtesse que le chevalier Adhemar, se trouvant malade extremement de l'amour de ceste comtesse, comme transporté de son sens, parce qu'on luy avoit rapporté qu'elle devoit espouser le comte d'Embrunois, elle sachant sa maladie, le vint visiter avec sa mère la comtesse. Le chevalier, qui n'avoit qu'à rendre l'esprit, luy print sa main et la baisa, et en souspirant rendit l'esprit. Les deux dames comtesses, de ceste piteuse mort toutes explorées, en furent tellement desplaisantes que la jeune comtesse en demeura toute sa vie en mortel regret, et ne se voulut jamais marier, ains se rendit religieuse à Sainct Honnoré de Tharascon, et là composa et mist par escript plusieurs belles œuvres, entre autres *Lo tractat de la Tharasca,* en rithme provensalle. La mère de la comtesse fist mettre le chevalier Adhemar en sepulture, et luy fist bastir et dresser un riche mausollée, auquel fist entailler les hauts faicts et gestes du chevalier, ensemble certains hieroglyphes egyptiens d'un merveilleux artifice, et la comtesse religieuse deceda de douleur le mesme an, qui fut 1193, duquel temps Guillem, comte de [**P. 49**] Forcalquier, donna sa fille Garcenne en mariage, avec sa comté de Forcalquier en doyre, à Ildefons, comte de Provence, fils de Ildefons, roy d'Arragon, premier du nom, et estoit ceste comtesse de Dye, l'une des damoyselles d'honneur de la dicte Garcenne : que pour avoir moyen de se voir et visiter, elles avoyent faict vœu d'aller en pellerinage à Nostre Dame de l'Estarel[1].

[F° 14 v°] LA COMTESSE DE DIE[r]

Estoit à ce temps une dame vertueuse et docte et grand poëte, fut amoureuse de Guilhen Adhemar, à la louange duquel elle a escript plusieurs chansons. Elle montra bien par l'une d'ycelles qu'il devoit estre

[1] Cette dernière phrase doit se trouver ici par une erreur de mise en page semblable à celle qu'on a relevée à la fin de la vie précédente. Elle devait probablement suivre les mots *le vint visiter avec sa mère la comtesse* (ci-dessus, l. 7). Il faudrait alors lire *le voir* au lieu de *se voir*.

[2] *En marge :* 1205.

ung fortbon et beau chevalier, car elle estant de noble et puissante maison, filhe du comte de Dye, dict qu'une dame, avant que mettre son amour à ung chevalier, se doibt bien adviser, car elle en choisit ung entre mille, qu'est preux et vaillant, adroict aux armes et bien congnoissant. Le chevalier d'Adhemar prisoit tellement les œuvres de ceste comtesse, qu'il les portoit toujours avec luy, et à tout propos qu'il se trouvoit en la compagnye des chevaliers et des dames, toujours il lisoit ou chantoit quelques vers de sa comtesse.

[P. 50] DE REMOND JOURDAN

X

Remond Jourdan fut des vicomtes de Sainct Antoine en Quercinoys, homme de grande dexterité, courtoys et beau, vaillant aux armes, large et liberal, bon poëte en toutes langues vulgaires; se delectoit plus à la poësie provensalle qu'en nulle autre langue, comme estant la plus commune de ce temps, en laquelle toutes nations s'y delectoyeut à escrire; se vint retirer en Provence au service de Remond Berenguier, fils de Ildefons, second du nom, roy d'Arragon, comte de Provence, duquel il fut grandement aymé et prisé, et de tous les gentils-hommes de sa cour ; fut amoureux de Mabille de Ries, noble dame de Provence, à la louange de laquelle chanta de fort belles chansons, sans qu'elle le voulust jamais aymer, ne moins[1] [**P. 51**] en faire semblant, pour ne donner soubson à son mary. Le vicomte estant allé à l'expedition de la guerre qu'on avoit dressée contre le comte Remond de Thoulouse, fut rapporté à Mabille qu'il y avoit esté tué, dont de douleur elle en print la mort. Le vicomte estant de retour, ayant entendu la mort de ceste infelice dame, l'immortalisa d'une belle et grande statue de marbre en forme de collosse, qu'il feist metre dans l'église de Montmajour, où il se rendit religieux, et là demeura à la vie contemplative, sans faire une seule rithme ne chanson. Le Monge de Montmajour, en sa chanson, dict que le vicomte ne joyst jamais de ses amours,

[1] *Sic. Lis.* mesmes ?

et que dès qu'il en print congé s'en allant à la guerre, ne feist que regretter. Le Monge des Isles d'Or dict que au dict monastere le collosse de marbre de ceste Mabille fut depuys employé et mis pour l'usage d'une saincte femme. Et composa un traicté intitulé *Lou fantaumary de las domnas;* fleurissoit du temps de Guillem Adhemar, et deceda du temps que l'evesque de Cuzeran, legat d'Avignon pour Innocent pape, troisiesme du nom, feist demolir le chasteau du Pont de Sorgue qu'estoit du comte Remond de Tho-[**P. 52**]-louse, accusé d'heresie, que fut environ l'an 1206, parce que plusieurs des gens du dict comte de Tholose s'estoyent retirez la, faisans plusieurs brigandages.

[F° 18 r°] VIE DE REMOND JORDAN. Fol. 200

Remond Jordan fut vycomte de Sainct Antoyne et seigneur d'ung riche bourg qu'est en l'evesché du Quercy, home de grande dexterité, courtoys et beau, vailhant aux armes, large et liberal, bon trouveur et bien parlant. Il ayma et s'entendit avec la femme de Messire Remond Aymal de Pena d'Albigeois, qu'estoit un riche baron. La dame estoit belle et gentille, mais elle vouloit un mal mortel au vicomte Remond Jordan, et le vicomte à elle pareillement. Advint que le vicomte estant allé en une bataille fut blessé jusques à la mort et porté à Sainct Antoyne. Les nouvelles parvenues à la dame de la mort du vicomte, en eust tant de dueilh et de fascherie qu'elle se rendit religieuse. Le vicomte retourna en convalescence, de douleur qu'il eust de sa dame religieuse, ne composa ne trouva jamais plus ne vers ne chansons. Il a fait le

[P. 53] DE FOULQUET DE MARSEILLE

XI

Foulquet de Marseille, son père, nommé Amphoux, riche marchant de Gennes, habitant à Marseille, luy lessa un fort beau et ample heritage, et d'or et d'argent. Ce Foulquet s'entendit en hault pris et valeur, se meist à servir les vaillans

hommes, aspirer et parvenir aux honneurs avec eux, fut fort agreable à Richard, roy d'Angleterre, au comte Remond de Tholouse, et à Beral de Baulx, seigneur de Marseille, son seigneur et maistre, composoit fort bien et doctement en langue provensalle, chantoit encores mieux, estoit beau de sa persone, plaisant et liberal; il avoit monstré (ainsi qu'on dict) la façon de rithmer aux poëtes de son temps, eust intelligence avec Adalasia, femme de Beral, son maistre, faisant à sa louange plusieurs belles chansons, mais ne par son beau parler, ne par ses chansons, il ne peut jamais trouver mer-[**P. 54**]-cy envers elle, et par ainsi n'eust aulcun don d'amour, ainsi qu'il le demonstre en ses chansons, se plaignant grandement de sa rigueur. Advint que Beral et Adalasie trespasserent, comme aussi feist le roy Richard, et le comte Remond de Tholouse, et Amphoux, roy de Castelle, desquels il avoit receu tant de faveurs, du regret desquels abandonna le monde et se rendist de l'ordre de Cisteaux, et fut esleu abbé du Thorondet en Provence, pres du Luc, et depuis evesque de Marseille et finalement archevesque de Tholouse, faisant la guerre contre les heretiques, et y deceda environ l'an 1213. Le Monge de Montmajour, en sa chanson, dict que Foulquet estoit un marchant qui, pour s'enrichir, feist un faulx serment, par le moyen duquel fut dict et declaré perjure, et qu'il n'a jamais bien dicté ne composé; a faict un traicté intitulé *Las Complanchas de Beral,* ausquelles il introduict Beral regrettant la mort de Adalasia, sa femme. Le Monge des Isles d'Or et Hugues de Sainct Cesari ont escript que ja soit qu'il fut originaire de Gennes, toutes fois pour son grand bruit et savoir on le nomma Foulquet de Marseille et non de Gennes [**P. 55**], ainsi que Petrarque le certifie au quatriesme chapitre de son Triomphe d'Amour, où il deduit un grand nombre de nos poëtes provensaux.

[F° 7 r°] LA VIE DE FOULQUET DE MASSELHE
Fol. 70[1]

Folquet fut de Masselhe, fils d'ung riche marchant de Gennes qui se nommoit Mossen Amfox. Quand son père morut, luy layssa moult

[1] *En marge:* 1205.

d'avoir et de richesse. Il s'entendit en hault prix et en valeurs, se mist à servir, à estre advenant envers les valhants hommes et à briguer avec eulx et à donner et à servir, et alla avec eulx. Fut homme grandement agreable et honorable envers le roy Richard et le bon comte Reymond de Thoulouse et de Beral[1], seigneur de Masselhe, son maistre et seigr. Il trouvoit et composoit fort bien, et chantoit fort bien, fut moult advenant homme de sa personne, playsant et liberal. Eust intelligence et amour avec la femme de Beral[1], son maistre, en la priant d'amour et faisant d'elle maintes bonnes chansons, mais jamays ne par ses promesses, ne par ses chansons, il ne put trouver aulcune mercy envers elle, que fut la cause qu'elle ne luy feit aulcun don d'amour, par quoy toujours il se plainct d'amour en ses chansons. Advint que sa dame morut, et Beral, son maistre, aussy, que tant luy faisoit d'honneur; morurent aussi le roy Richard et le bon comte Reymond et le bon roy Amphoux, dont de facherie et tristesse qu'il eut tant de sa dame que des princes cy-dessus, habandonna le monde et se rendit de l'ordre de Citeaux avec sa femme et deux enfants qu'il avoit, et fut abbé d'une riche abbaye qu'est en Provence, nommée le Toronet, et depuis fut evesque de Thoulouse (Chansonnier de Sault) et de Masselhe, que fut en l'an 1205, et en deschassa les heretiques, qui y estoient, et là mourut.

Le Monge de Montaudon, en sa chanson qu'il a faict contre les poëtes prouvensaulx, dict que Foulquet estoit un marchand qui pour s'enrichir feist un faulx serment, par le moyen duquel fut dict et déclaré parjure, qu'il n'a jamais bien composé. Il a fait ung livre intitulé: *las Complanchas de Beral de Claustral,* ausquelles il introduit Beral se plaignant de la mort de sa femme.

[P. 56] DE GUILHEM DE CABESTAN

XII

Guillem de Cabestaing fut ainsi nommé, parce qu'en sa jeunesse avoit demeuré au service d'un gentil homme de Cabestan, mais il estoit yssu de la noble et ancienne rasse de Servieres de Provence; fut bon poëte provensal; ayant laissé son maistre, se retira en Provence, où il fut amoureux d'une dame de Marseille, nommée Berenguiere des Baux, fille de

[1] *En marge:* Barral.

Bertrand, à la louange de laquelle feist quelques chansons en langue provensale. Elle cuidant entretenir pardurablement ceste amour et redoubler l'amitie, par le conseil d'une vieille sorciere, luy donna à manger d'une herbe nommée du verayre [1], et si tost qu'il en eust gousté commensa a refrongner le visage comme s'il eust voulu rire, mais c'estoit le venin de l'herbe mortifere que luy causoit ja la mort. Un savant medecin, son compagnon, sachant cela, le secourut promptement d'un souverin mytridat, [**P. 57**] et fut hors de danger, et se retira à la dame de Rossillon, nommée Tricline Carbonnelle, dame de ce temps plaine de science et de bonnes vertus, femme de Remond de Seilhans, seigneur du dit lieu, de laquelle il devint amoureux, et luy envoya une de ses chansons, l'adressant par la coupple finalle à Remond son mary, qu'estoit homme rude et malplaisant, ne s'addonnant qu'à rappines, car c'estoit la façon des poëtes provensaux d'adresser leurs poësies aux maris, ainsi qu'il se lit en l'une de ses chansons· ainsi :

Sen Remond la grand bellessa
E lous bens qu'en ma Donna es
M'en say lassat, e pres.

Pour raison de laquelle chanson elle fut surprinse de son amour, que luy penetra son cœur si avant que Remond en chargea jalousie et soupçon, et estant asseuré des approches d'eux deux, trouvant un jour Guillem seul aux champz, le print par le collet, et luy ficha son espée jusques au manche, luy trancha la teste, luy osta le cœur du ventre, l'emporta à sa maison, fist apprester le cœur en viande bien delicatement et en fist manger à Tricline, et luy dit : La viande que vous avez mangée est-elle bonne ? Ouy, dit-elle, la meilleure que je mangeay ja-[**P. 58**]-mais. Aussi c'est des entrailles de ton paillard (luy dit Remond tout furieux, en luy monstrant la teste de Guilhem qu'il tenoit pendue par les cheveux); laquelle si tost qu'elle eust recognue, tomba en pasmoyson, et estant peu apres retournée à soy, dict à Remond en plorant : La viande a esté si bonne que je n'en mangeray jamais plus d'autre, et en ce disant, tenant un couteau sous sa robbe, s'en perça sa

[1] *A la marge:* Du verayre poyson.

tendre poictrine, et mourut. Le Monge de Montmajour dit ainsi : Guilhem, d'homme vaillant et gaillard, estant amoureux devint estonné et couard, de s'estre laissé meurtrir à un vilain porc et jaloux. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari ont escry qu'il fut meurtry par trahison en l'an 1213, du temps que Remond, comte de Thoulouse, estoit poursuivy par le pape Innocent et le roy de France. Petrarque a fait mention de ce poëte au quatriesme chapitre du Triomphe d'Amour.

[F° 27 r°] GUILHEM DE LESTANG

Estoit gentilhomme, seigr de Cabestan ; en sa jeunesse, ainsi que luy mesme le confesse, estoit sot et endormy, mays depuis qu'il fut surpris de l'amour de sa dame, il devint acort et bien advisé au faict d'amour, et croyssant de sens et de sçavoir, devint bon poëte en la langue vulgaire provensale, en laquelle il trouva et composa de bonnes chansons à la louange de sa dame, et il dict que les beaultés et dons de nature que sont en elle, l'ont enlassé et pris. Il compare sa dame à la beaulté et à la vertu qu'enferme la pierre amétiste, qui tout ainsi qu'elle gare d'enyvrer, que sa beaulté attire à soy tous les plus subtils. En une autre chanson, parlant de la vertu et pouvoir d'amour, dict que la beauté de Venus faict valoir les plus sots et les nyais, et tel est gracieux et plaisant qui a acquis cela d'estre amoureux des dames et de les hanter et frequenter.

[P. 59] DE REMOND DE MIREVAUX.

XIII

Remond de Myrevaux fut un pauvre chevalier carcassonnois, n'ayant que la quarte partie du chasteau de Myrevaux, auquel n'habitoyent pour lors soixante hommes ; mais par le moyen de sa belle et riche poesie, il l'augmenta de beaucoup, et chanta si bien que finalement il l'acquist entierement. Il savoit plus d'amour et courtizanie, et de plusieurs bonnes sciences qu'avoyent cours de son temps, qu'autre qu'aye escript ;

fut aymé et prisé par le comte Raymond de Thoulouse, luy portant tant de faveur et de familiarité qu'entre eux se nommoyent par nom secret *Audeiards ;* le comte luy fournissoit d'armes, de chevaux et de tout ce que lui estoit necessaire. Il estoit aussi aymé et prisé de Pierre, roy d'Aragon, et du vicomte de Beziers, et de Bertrand de Sayssac, et de tous les barons et gentilshommes du pays. Il n'y avoit dame ne damoiselle de quelque maison que ce fust qui ne desirast avoir Remond de Mirevaux en sa compagnie. Toutes desiroyent de le voir, de l'avoir, de l'ouyr chanter et [**P. 60**] avoir sa cognoissance et familiarité, parce qu'il les savoit fort bien honnorer, et tenir en allegresse et passe temps, et aucune d'elles ne croyoit estre prisée s'il [1] n'estoit aymée de luy, au moyen de quoy il eust grande cognoissance et familiarité avec elles, pour lesquelles chanta maintes bonnes chansons. Mais l'on n'a jamais eu opinion mauvaise d'elles, ne de luy, ainsi que l'a descript Hugues de Sainct Cesari, et en mesmes termes le Monge des Isles d'Or, ne qu'il receut aucune faveur d'elles à l'endroit de l'amour, ains au contraire toutes le trompèrent. Il se trouve une tenson ou un dialogue entre Remond de Mirevaux et Bertrand de Allamanon, autre poëte provensal qui florissoit de ce temps, auquel y a une belle dispute: quelle des nations est la plus noble et la plus excellente, ou la Provensalle ou la Lombarde. Remond maintient par vives raisons que c'est la nation provensalle et le pays aussi, auquel abonde beaucoup de bons poëtes provensaux, ce qu'on ne voit point en la Lombardie, et qu'il ne sortit jamais tant de seigneurs et vaillans chevaliers et capitaines du ventre du cheval de Troye, qu'ils se sont trouvez de souverains poëtes en Provence. Ceste question fut envoyée aux dames [**P. 61**] de la Cour d'Amour, résidents à Pierrefeu et a Signe, pour en avoir la diffinition, par arrest de laquelle la gloire fut attribuée aux poëtes provensaux, comme obtenans le premier lieu entre toutes les langues vulgaires. Le Monge de Montmajour dict que Myrevaux estoit si prodigue et liberal qu'il donna par plusieurs fois son chasteau à sa dame, et avant que fut passé l'an le luy redemanda en plorant. Il a faict un traicté intitulé

[1] *Sic. Lis.* s'elle *ou* si.

Las lauzours de Proensa, en prose ; trespassa en l'an 1218, chargé de plusieurs ans, pauvre et defectueux.

[F° 11 r°] LA VIE DE REMOND DE MYREVAULX F. 110[1]

Remond de Myrevaulx fut ung paouvre chevalier Carcassonnoys qui n'avoit que la quarte partie du chasteau de Myrevaulx, auquel chasteau n'habitoyent pas soixante hommes. Mays pour son beau trouver et pour son beau dire (car il sçavoit plus d'amour et de courtysanye, et de tous les faicts advenans, et de tous les dicts playsans qu'avoyent lors cours entre les aymants et amantes, que home qui fut en tout ce pays) fut grandement honorable et tenu cher par le bon comte de Thoulouse, et se nommoient entre eulx deux par nom secret Audeiards. Le comte luy donnoit les chevaulx et les armes et les habilhements qui luy estoient necessaires, car estoit son maistre d'hostel et de Pierre, roy d'Arragon et du vicomte de Beziers et de Bertrand de Sayssac, et de tous les grands barons de celle encontrée. Et n'y avoit nulle grande et vailhante dame en tout ce pays là qui ne desirast et ne print peine d'avoir sa congnoissance et familiarité, car il les sçavoit mieulx honnorer et tenir en allegresse que nul autre home. Or nulle d'elles ne croyoit estre prisée si n'estoit aymée de luy. Il eut congnoissance et familiarité avec maintes dames, et pour elles chanta maintes belles chansons ; mays ne fut creu qu'il receut jamais aulcung bien ne aulcune faveur d'elles à l'endroit de l'amour, ains toutes le trompèrent.

Regarde vers la fin de presque toutes les chansons qu'il adresse à Audeiard, faisant mention de Myrevaulx. F. 113.

[P. 62] DE ANCELME FAYDIT

XIIII

Ancelme Faydit fut fils d'un bourgeois qui conduisoit les affaires de la legation d'Avignon, chantoit le mieux que homme du monde, estoit bon poëte provensal, composoit fort

[1] *En marge:* 1210.

bien la parolle et le chant des chansons qu'il faisoit, que les poëtes provensaux ont appellé en leur ancien langage *de bons mots e de bons sons,* estoit homme de bonne chere, vivant sans soucy, pour raison de quoy il perdit toute sa chevance au jeu des dez ; devint bon comique, vendant les comedies et tragedies qu'il faisoit les deux ou trois mil livres wulhermenses [1], quelquefois plus, selon l'invention : luy mesme ordonnoit la scene, et avec ce recevoit tout le proufit des expectateurs et auditeurs d'icelles; il estoit si liberal, prodigue et gourmand en son manger et boire qu'il despendoit tout ce qu'il gaignoit de sa poesie, dont il devint gros outre mesure. Fut longtemps malfortuné et en grand desastre de recevoir aucuns dons ne honneurs de personne, fors que de Richard, roy d'Angleterre, au ser-[**P. 63**]-vice duquel il demeura jusques à sa mort, que fut en l'an 1189, qu'il en receut de beaux presens. Plus de vingt ans suyvit le monde à pied. Espousa une dame qu'il mena longtemps avec luy par les cours des princes, nommée Guilhaumone de Soliers, issue de noble race de Provence, qu'il avoit tirée à belles parolles d'un monastere de religieuses d'Aix en Provence, qu'estoit fort belle, docte et bien aprinse en toutes bonnes vertus, chantant fort bien toutes les chansons que son Ancelme faisoit. Mais, pour la vie dissolue qu'ils tenoyent ensemble, elle devint aussi grosse que luy, et surprinse de maladie trespassa. Ancelme, se voyant seul, se retira à Boniface, marquis de Montferrat, patron debonnaire, amateur de tous hommes studieux, qui l'ayma et prisa grandement, et estant à son service, mist en avant une comedie intitulée *L'heregia dels Preyres*, qu'il avoit longtemps tenue secrette sans la divulguer, fors que audit marquis, qui tenoit de ce temps le party du comte Remond de Thoulouse, laquelle il fist jouer en ses terres. Le marquis le tint longuement avec luy, luy faisant de beaux et riches presens de robbes, harnois et chevaux, et si mist en prix ses belles et ingenieuses inventions. Dernierement se retira [**P. 64**] à Agoult, seigneur de Sault, qui le tint longuement en grand honneur, et luy fist beaucoup de biens et de faveurs,

[1] *A la marge :* Livres wulhermenses ou guilhermenses du nom d'un comte de Thoulouse.

et y trespassa, estant à son service, en l'an 1220. Le Monge des Isles d'Or en dit autant, et le Monge de Montmajour en sa chanson dit que des que Faydit devint amoureux, il changea son stille, et que ses chansons ne furent jamais prisées ne trouvées bonnes de personne ; toutes fois il se trouve qu'il estoit un fort bon poete ; il a fait aussi un beau chant funebre du feu roy Richard d'Angleterre, et un chant contenant la description d'Amour, de son palais, de sa cour et de son estat et pouvoir, à l'imitation duquel Petrarque en a fait un semblable, et a fait mention de ce poëte au quatriesme chapitre de son Triomphe d'Amour.

[F° 8 r°] VIE D'ANCELME FAYDIT. Fol. 78[1].

Ancelme Faydit fut d'ung bourg appelé Userat en l'evesché de Lymoges, fut fils d'ung bourgeois qui chantoit pire que homme du monde. Est vray qu'il composoit fort bien et la verbe et le chant des chansons qu'il fesoit, estoit homme de bonne chère, sans soucy, pour rayson de quoy il perdit sa chevance au jeu de dets. [Se feit comique et vendoit ses comédies quelquefois XXX livres, quelquefois cinquante ou LX, selon l'invention d'icelles, et luy mesme ordonnoit la scène et avec ce tiroit tout le profict des espectateurs et auditeurs d'ycelles.] Fut homme moult liberal, prodigue et gourmand en son manger et en son boyre, et par ce devint gros oultre mesure. Il fut longtemps malfortuné et en grand désastre de recepvoir aulcuns dons ne honneurs, et plus de vingt ans suyvit le monde à pied, car luy ne ses chansons n'estoient agreables ne bien venues à personne. Se maria avec une soldade qu'il mena long temps avec luy par les cours des princes, qui se nommoit Guillaume d'Alest, qu'estoit de la marche de Prouvence, soubs la domination de Bernard d'Anduze, que Ancelme avoit tirée d'ung monastère de nonains, qu'estoit fort belle, docte et bien aprinse en toutes bonnes vertus ; et pour la vie dissolue qu'ils menoyent, elle devint aussi grosse que luy, dont de maladie surprinse mourut.

Ancelme, se voyant seul, se retira par devers Boniface, marquis de Montferrat, et patron debonnaire de tous gens studieux, qui l'ayma et prisa grandement. [En estant à son service mist en avant la comedie intitulée *l'Heregia dals Preyres*, que le marquis feit jouer à la devotion et voulonté d'Ancelme.] Pour rayson de quoy, il se tint long

[1] *En marge:* 1207.

temps avec luy, et luy donna de beaux et précieux dons de robbes et d'arnoys et meist en prix ses belles inventions.

[P. 65] DE ARNAUD DE MEYRUELH

XV

Arnaud de Meyruelh estoit gentilhomme provensal ; son père avoit quelque droict de seigneurie au lieu de Meyrueilb, pres d'Aix en Provence, et venant en pauvreté fut contrainct le vendre ; Arnaud ayant quelque commencement es lettres et ne pouvant vivre, ne s'entretenir de son savoir, s'en alla par le monde frequentant la compagnie des poëtes, avec lesquels il aprint à poetiser et composer en sa langue provensale, parce qu'elle avoit lors cours et estoit agréable a tous ceux qui prenoyent plaisir à la poësie, se meist au(t) service du vicomte de Beziers surnomme Talhefer, yssu des comtes de Tholouse, où il devint amoureux de la contesse de Burlas, nommée Alearde, femme du dict Taillefer. Ce poëte estoit homme gracieux et beau de visage, bien chantant et bien lisant les romans ; la comtesse luy faisoit de grandes faveurs, mais Arnaud ne luy osoit declarer que les chansons qu'il faisoit fussent de sa composition, ains [**P. 66**] donnoit la louange à d'autres ; advint que amour le contregnit de telle sorte qu'il en feist une en laquelle il demonstroit bien appertement l'amour qu'il pourtoit à la comtesse, en laquelle disoit qu'il ne pouvoit oublier la franche contenance de ceste comtesse, ainsi qu'il le monstre à la fin d'un sonnet commensant :

Anas vous en pauras rymas dolentas,

et vers la fin dict :

Fazes auzir vestras kastas preguieras
Tant doussament, qu'a pietat sia moguda
De s'inclinar a ma justa demanda.

Ce sonnet eust tant de vertu et d'eficace envers la contesse, laquelle ne rejectant point les chastes prieres d'Arnaud, s'y arresta et les escouta gracieusement, que fut la cause qu'elle

luy fornist de vestemens, de armes et de chevaux, et meist en pris et valeur ses chansons, et des lors continuant sa poësie, feist un beau et juste volume de chansons, de sons, de sonnets, de chants, de tensons, de syrventez, et des mots. Le Monge des Isles d'Or et Saint Cezari s'accordent tous deux de l'ingeniosite de ce poëte, et neanmoins qu'il a faict un traicté intitulé *Las recastenas de sa comtessa.* Le Monge de Montmajour dict qu'Arnaud estoit yssu de pauvres parens, que sa dame n'eust jamais soulas [**P. 67**] ne passe temps de luy, et qu'il n'avoit aucune grace en son chanter. Flourissoit de mesme temps que les autres poëtes cy devant et trespassa en l'an 1220. Petrarque a faict mention de cest Arnaud au 4. chapitre de son Triomphe d'Amour.

[F° 4 r°] VIE D'ARNAUD DE MEYRUELH. Fol. 48 [1]

Arnaud de Meyrueil fut de l'evesché de Perigord, du chasteau qu'avoit nom Meyruelh, fut clerc de paouvre generation; car il ne pouvoit vivre ne s'entretenir de son sçavoir, s'en alla par le monde; sçavoit fort bien trouver et poetiser, s'entendit en la cour de la comtesse de Burlaz, qu'estoit filhe du procomte Reymond, femme du vicomte de Beziers [2] surnommé Tailhefer, yssu des comtes de Thoulouse. Cestuy estoit fort gracieux et advenant de sa personne, chantoit fort bien et lysoit bien tous livres en romans. La comtesse luy faisoit de grands honneurs; et fut surpris de l'amour de la comtesse, en faysant de belles chansons à son honneur, mais ne le luy ausoit declarer ne à personne qu'il les eust faictes, ains bailhoit l'honneur à d'autres, et advint qu'Amour le contraignit tellement qu'il feit une chanson d'elle qui disoit ainsi: *La franca captenensa qu'yeu non pos oblidar*, c'est-à-dire « La franche contenance que je ne puys oublier », en laquelle il descouvroit l'amour qu'il luy portoit. La comtesse ne rejeta point ses prières, ains s'i arresta et les escouta, que fut la cause qu'elle le receut en sa grace, et le fournit de vetements et d'armes et luy feit grand honneur et luy donna occasion de..... d'elle et devint homme de cour fort honorable et composa maintes bonnes chansons de la comtesse, esquelles..... clerement avoir receu de grands biens et de grands maulx de.....

[1] *En marge:* 1278.
[2] *En marge:* de Beders.

[Add. 11, fo 89]

Jehan[1], comte de Burlas, seneschal de Prouvence pour le roy Charles de Sicille, comte de Prouvence, faict un exchange de la part et jurisdiction que led. roy avoit au lieu de Muy avec Guilhen de St-Aulban, seigneur lors du Puget Theniers, par lequel appert que led. de St-Aulban demeura seigr dud. Muy, duquel St-Aulban sont issus les Balbes, race ancienne et noble de Prouvence. Led. exchange fut depuis confirmé par led. Charles.

Ce Jehan de Burlas, pour rayson de sa femme, qu'estoit comtesse de Burlas, filhe du procomte Remond et femme en premières nopces du vicomte de Beziers, surnommé Tailhefer, fut en credit envers Charles, roy de Sicille. A la louange de laquelle comtesse, qu'estoit du temps une belle dame, docte et vertueuse, Arnaud de Meyrueil[2] fameux poëte prouvensal, en a faict de fort belles et bonnes chansons, ainsi qu'elles se treuvent tant au chansonnier du seigr comte de Sault que au myen, en nombre de quatorze, qu'il adresse à ceste noble comtesse, et voycy la vie dud. Arnaud de Meyruelh, que j'ai ainsi transduicte:

Arnaud de Meyruelh fut de l'esvesché de Pyerrygord, d'ung chasteau qui se nomme Meyruelh, yssu de bas et paoures parens, sçavant aux lettres, et ne pouvant vivre ne s'entretenir de son sçavoir, s'en alla par le monde. Il sçavoit fort bien treuver et poetizer, s'adonna à suyvre et hanter la cour de la comtesse de Burlas, qu'estoit filhe du procomte Remond, femme du vicomte de Beziers, surnommé Tailhefer, où il fut bientost cogneu et estimé, parce qu'il estoit fort gracieux et advenant de sa personne, chantoit fort bien et lysoit bien tous romans. La comtesse de Burlas luy faisoit de grands honneurs, de laquelle il fut surpris de son amour en faisant de belles chansons en son honneur, mais il n'ausoit declarer à la comtesse ni à personne qu'il les eust faictes, ains atribuoit l'honneur à d'autres. Advint qu'amour le pressa tellement qu'il feit une chanson entre autres qui se commence:

La francha captenensa
Que non puesc oblidar,

en laquelle il descouvroit apertement l'amour et l'affection qu'Arnaud portoit

(Le folio 89 finit ici, et celui qui devrait suivre manque.)

[1] *En marge :* 1278, 14 septembre. Jehan, comte de Burlas.
[2] *En marge :* D'Arnaud de Meyruelh, poëte provensal.

[P. 68] DE HUGUES BRUNET

XVI

Hugues Brunet, gentil-homme de Roddez, fut savant aux bonnes lettres, bon poëte en langue provensalle, sage et prudent, se feist comique ; les chansons qui se chantoyent aux scenes luy mesmes les faisoit, et composoit le chant et ordonnoit qu'elles fussent chantées, et quelquesfois y faisoit metre le chant a un sien compagnon qui ne se mesloit que de chanter: car Hugues n'avoit point de voix. Le roy d'Arragon le voulut avoir a son service, comme feist le comte de Tholouse, et le comte de Roddez, et Bernard d'Anduze et le Daulphin d'Auvergne ; fut amoureux d'une gentil-femme de la noble et ancienne maison de Monteilh, nomm[é]e Jullienne de Monteilh, estimée la plus belle dame, la mieux parlante et la plus sage de Provence, mais elle ne feist jamais semblant de l'aymer. Quoy voyant se retira du tout avec le comte de Roddez, son maistre et seigneur, où il fut amoureux de la comtesse ; le com-[**P. 69**]-te s'appercevant de leurs amours, pour le plaisir qu'il prenoit à la poësie de Hugues Brunet, fut contraint n'en faire aucun semblant, estant trop asseuré de l'honnesteté et chasteté de sa comtesse. Deceda en l'an 1223. A faict un traité intitulé *Las Drudarias d'Amour;* mais aucuns ont dict que c'est de la propre facture de Bertrand Carbonel, poëte de Marseille. Le Monge des Isles d'Or et Saint Cesari recitent ce que dessus, et le Monge de Montmajour n'en dict rien. Petrarque, au quatriesme chapitre de son Triomphe d'Amour, faict mention de ce poëte.

[F° 17 r°] VIE DE HUGUES BRUNET. Fol. 195 [1]

Hugues Brunet fut de la cité de Roddez, qu'est de la seigneurie du comte de Thoulouse, fut homme sçavant aux bonnes lettres, bon trouveur et de bon sens naturel, et prudent, se feit juglar, comique trouvant de bonnes chansons, desquelles il ne composa point le chant.

[1] *En marge :* 1212.

Il brigua et aspira avec le roy d'Aragon et avec le comte de Thoulouse et avec le comte de Roddez, son seigneur, et avec Bernard d'Anduze et avec le Daulphin d'Aulvergne. Il s'entendit avec une bourgeoyse d'Orlhac, qui se nommoit madame Galyane, la plus belle du pays ; mays elle ne le voulut aymer, ne retenir à son service, ne luy faire aulcun plaisir d'amour, et [fut amoureux de la comtesse de Roddez, et le comte, s'apercevant de leur amytié et de la deshonneur qu'il luy faisoit, bailha] congé à Hugues Brunet, dont de douleur il se rendit de l'ordre de la Chartrosse, où il fina ses jours. Il a faict

[P. 70] DE BERNARD DE VENTADOUR

XVII

Bernard de Ventadour fut fils d'un pauvre homme de Ventadour, qui se vint habiter en Provence ; estoit homme ingenieux et de grand dexterité, savoit fort bien rithmer et chanter; le vicomte sieur de Ventadour l'aimoit moult fort, et luy faisoit grand honneur pour les [1] belles et riches inventions de poesie. Ses chansons furent tant agreables à la vicomtesse, qu'estoit une noble dame jeune et vertueuse, qu'elle en fut amoureuse, et luy de elle ; leur amour dura longtemps avant que le vicomte s'en apparceut, et quand il se fut recogneu, un jour qu'elle luy parloit, et que tous deux changèrent de couleur, le vicomte n'en feist aucun semblant ; mais la vicomtesse, retirant son esprit de tels pensemens, destournant sa fantasie, moyenna qu'il print son congé fort honnestement et se retira vers la duchesse de Normandie, qu'estoit de ce temps dame de valeur et de [**P. 71**] grand savoir, qui le receut fort humainement, et luy feist donner estat, où gueres ne sejourna, que la duchesse, considerant attentivement les honestes contenances du poëte, soubdain tous deux furent surpris de l'amour l'un de l'autre ; toutes les chansons que Bernard faisoit en langue provensalle les dedioit à la duchesse, dont elle reputoit cella a une louange immortelle. Peu de temps après, Richard, roy d'Angleterre, ayant ouy parler des beautez

[1] *Sic. Lis.* ses *ou suppl.* sa *devant* poësie.

et vertus de ceste duchesse par la seule poësie de Bernard, la print en mariage, l'osta de Normandie, et l'amena en Angleterre, laquelle tost apres deceda. Bernard, privé de la presence de la duchesse, se retira à Remond, comte de Tholouse, où il fut amoureux de la comtesse de Beauquere, nommée Jehanne, qu'estoit une fort belle et illustre princesse, à la louange de laquelle feist plusieurs belles chansons, en l'une desquelles prie le roussignol faire entendre à ceste princesse, que sans elle il ne voudroit pas avoir le royaume de Tyr ; que si elle veut luy peut faire estancher tant de larmes et de souspirs qu'il respand pour elle. La comtesse venant à deceder, Bernard se rendit religieux au monastere de Montmajour, et là feist plusieurs beaux livres [**P. 72**], entre lesquels *Las recoyssinadas de l'amour recalyvat, Las Mayas, La Ramada, e qualquas Elegias de las Syrenas ;* deceda en religion en l'an 1223. Eble de Ventadour, fils de la vicomtesse que Bernard aymoit tant, racompta tout cecy à un savant personage de lors, duquel le nom est incognu, qui estoit poëte provensal, qui le redigea par escript, duquel Sainct Cezari dict avoir extraict, et le meist au Cathalogue des poëtes provensaux. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari escrivent avoir leu ses œuvres; le Monge de Montmajour dict que ce Bernard escrivoit si mal, qu'il le fallut oster du sepulchre pour luy faire lire sa lettre.

[P. 73] DE PEYRE REMOND LO PROUX

XVIII

Peyre Remond, lou Proux ou le Vaillant, fut natif de Thoulouse, ainsi nommé car aussi estoit il preux et vaillant au faict des guerres, et excellent poëte lyrique en nostre langue provensalle; fut à la guerre de Surie contre les infidelles avec l'empereur Frideric, où il composa et dicta plusieurs belles chansons qu'il adressa à Jausserande del Puech, de noble et ancienne maison de Thoulouse, la regrettant moult qu'il n'estoit aupres d'elle, en l'une desquelles dict ainsi :

Vergiers, ny flours, ny pras
Non m'an fach kantadour,

Mays per vous (qu'yeu adour)
Domna, soy allegraz.

En un' autre, pour l'avoir aymée plus d'un an, se plaint de ce que le mal d'amour tant luy continue, qui se commence :

Encaras vac rekalyvan
Lous mals d'amours qu'avyey antan,
[P. 74] Qu'una doulour senty venyr
Al cor, d'un angoyssous afan,
Lou mege que my pot guarir
My vol en dietta tenir,
Coma lous autres meges fan.

Le Monge des Isles d'Or dict qu'il estoit thoulousain, qu'a faict plusieurs chansons en rithme provensalle qu'il adressa à une gentilfemme de la maison de Codollet[1], de laquelle il fut surpris d'amour au retour qu'il fist de la guerre. Il a fait une fort belle chanson du pouvoir d'amour, qui se commence ainsi :

Amour, si ton poder es tal,
Ensins que cad' un ho razona,

en laquelle il descript par une infinité d'histoires tous ceux qu'Amour a mis sous son pouvoir. En[2] une autre chanson qui se commence :

Non es savy, ny gayre ben aprés
Aquel que blayma Amour, e mal en dis,
Car el sap ben donnar ganch[3] als marris,
E lous autres lous fay tournar courtés,

en laquelle dict que bien-heureux fut le temps, l'an, le mois et le jour qu'il fut feru au cœur des beaux yeux de celle qui est tant accomplie en beauté et bonnes vertus. Il a escrit un traicté *Contra l'errour dels Arrians,* et aussi contre la tyrannie des princes, et [P. 75] mesmes de ce que les roys de France et les empereurs se sont laissez assujettir aux curez ; fleurissoit du temps du dit Frideric empereur 2. Trespassa à la guerre qu'estoit entre les comtes de Provence et de Thoulouse, que fut environ l'an 1225, duquel temps Louys, huic-

[1] *A la marge :* De Codollet, gentilfemme de Provence.
[2] *Sic. Lis.* et, *en remplaçant le point qui précède par une virgule.*
[3] *Sic. Lis.* gauch.

tiesme du nom, roy de France, assiegea et print Avignon sur le dit comte de Thoulouse, accusé d'heresie albigeoise. Ce poëte a esté imité en plusieurs lieux par Petrarque.

[F° 32 r°] DE PEYRE REMOND DE THOLOSE. 221

Estoit gentilhomme de Tholose. A faict plusieurs chansons adressantes au roy d'Arragon ; une autre que Petrarque a faict un semblable sonnet : *Benedetto sia ;* a faict un chant à Guilhen Malespine.

[P. 76] DE HUGUES DE SANTCYRE

XIX

Hugues de Santcyre, gentilhomme, fut bon poëte provensal, amoureux d'une gentilfemme de Provence nommée Clermonde de Quiqueram, de la cité d'Arles, qu'estoit une belle femme tant accomplie et reluisante entre les dames du pays, qu'elle ne recevoit comparaison aucune, non pas seulement en beauté, mais en sens et bonté, à la louange de laquelle fist plusieurs belles chansons de toute taille de rithmes en langue provensalle, luy commandant pour couvrir leurs amours de les dedier à la princesse Beatrix de Savoye, comtesse de Provence, femme de Remond Berenguier, ainsi qu'il se lit en la coupple finalle de l'une d'icelles, disant :

A la vallent comtessa de Proensa
Qu'a tous sous fachs d'honnour, e de saber,
Sous dichs courtés, sous semblans de plazer,
De grand'amour, e de granda valensa,
Mand'mas kansons, car cella de cui es
M'a commandat qu'a leys la tramezés.

En laquelle dit qu'il a trois grands enne-[**P. 77**]-mis qui le contraignent jour et nuit de se meurtrir soy mesme : ses yeux, qui le font aymer en lieu plus haut qu'il ne lui convient : l'autre est Amour qui le tient en son pouvoir, le contraignant d'aymer sa dame : le troisiesme et plus cruel ennemy est sa

dame à laquelle il n'ose monstrer semblant, de peur qu'il ne se occie de desir et d'envie de l'avoir. Il se plaint à sa dame, qu'est-ce qu'il fera, qu'il ne peut trouver respit en nulle part, si elle ne le retient à son service, il ne sçait que faire ou dire, il ne peut mourir, et le fait languir en desespoir, demande comme il pourra endurer tant de travaux; qu'il a cherché les lieux plus solitaires pour fuyr sa dame aveugle et sourde, que nul ne luy ayde, fors que le bruit impetueux de Durance qui l'accompagne en ses pleurs et regrets ; Amour le voit bien, sa dame le sçait, et luy sent les griefves douleurs, finallement qu'il ne trouve aucun confort qu'à la mort. Le Monge des Isles d'Or et Saint Cezari en escrivent autant, dient aussi qu'il a fait un traicté intitulé *De las rikas vertus de sa domna,* qu'il adressa à la dicte comtesse. Le Monge de Montmajour dict que cest Hugues estoit un ignorant, qui ne sceut jamais faire un bon vers qui valut, ains tout à travers, et que sa da-[**P. 78**]-me ne tint jamais compte ne estimation de luy. Trespassa de facherie, et des rigueurs qu'il receut d'elle, environ le temps que dessus, que fut en l'an 1225. On peut juger si Petrarque a pris plusieurs inventions de ce poëte.

[F° 32 v°] HUC DE SAINT-SIRE. 225

Estoit gentilhomme qui se feist moyne en sa vieillesse, après avoir suyvy le train d'amour toute sa vie. A faict plusieurs chansons qu'il adresse à la comtesse de Provence, par commandement de sa dame. F° . Faict mention d'Avignon, de Tholose et de Savaric.

[P. 79] DE RAMBAUD DE VACHIERAS

XX

Rambaud de Vachieras fut fils d'un chevalier de Provence, sieur de Vachieres audict païs, bon poete provensal et comique, se tint long temps avec le prince d'Orenge qui luy fit de grans biens et faveurs, advança sa poësie et le fist cognois-

tre et priser aux plus grands de sa cour, qui prenoyent plaisir à la rithme provensalle, et aymoyent la vertu. Quelque temps apres, et environ l'an 1218, se retira au marquis de Montferrat Mossen Bonifaci, avec lequel demeura longtemps à la suite de sa cour, et là s'enrichist d'accoustremens, d'armes et de chevaux et de belles inventions en la poësie : fut surpris de l'amour de Beatrix, sœur du marquis, qui fut mariée à Henry du Caret, à la louange de laquelle trouva de fort bonnes chansons, la nommant par nom secret Mon beau Chevalier. Chacun savoit bien que Beatrix luy portoit bonne affection; mais comme princesse tres prudente, pour ne donner soupçon à son mary, s'en deporta totalement, et Rambaud meu de fureur poëtique fist [**P. 80**] une chanson convenable à son faict en divers langages, que tout ainsi qu'elle avoit changé d'opinion, de mesme il a changé de langages. La premiere coupple qu'est en langue provensalle dict :

Aras quand vey verdeiar.

La seconde coupple qu'est en langue tuscane dit ainsi :

I son quel che ben non ho.

La troisiesme coupple en françois dit ainsi :

Belle douce dame chere.

La quatriesme coupple en gascon dit ainsi :

Dauna, yeu my rend'a bous.

Et la cinquiesme coupple en espagnol dit ainsi :

Mas tan temo vuestro pletto.

Et la coupple finalle est entremeslée desdictes cinq langues.

Le marquis allant en la Romanie accompaigné de Baudoin comte de Flandres, Henry comte de Sainct Paul, et Loys duc de Savoye, qui s'estoyent croisez contre les Sarrazins, et Remond marquis et comte de Provence, mena avec luy Rambaud, et le fist chevalier, et tous ces princes et seigneurs l'enrichirent de grandes seigneuries et mesmes l'empereur Frideric 2. du nom, [**P. 81**] en la présence duquel il avoit souvent chanté et recité plusieurs de ses belles chansons, pour le grand plaisir qu'il prenoit en la rithme provensale, auquel il donna le gouvernement de Salonic qu'il avoit gaigné sur les

Sarra[s]ins, et la morut en 1226, encore de bon eage. Le Monge des Isles d'Or et Saint Cezari ont escrit qu'il estoit amoureux de la comtesse de Burlas, et que ce Rambaud cy est celluy d'Aurenge et non de Vachieres. Il a faict un traicté intitulé *Lous plours del segle,* en rithme provensale, auquel il escript la felicité que Dieu donna à l'homme et à la femme quand il les colloqua en paradis, et les maux qui en sont provenus pour avoir transgressé ses commandements. Le Monge de Montmajour decouppe ce traicté, et le rejecte tant loing, disant que ce sont raisons reprovées de tous, et que ce Rambaud estoit fol et transporté de son sens. Petrarque toutesfois faict mention de luy aux lieux prealeguez cy dessus.

DE PONS DE BRUEIL

XXI

[**P. 82**]. Pons de Brueil, gentil-homme provensal, du pays des montaignes, ainsi qu'aucungs ont voulu dire, et de autres qu'il estoit d'Italie, mais il n'est pas à croire, parce que le Monge des Isles d'Or dict qu'il estoit d'une rasse ancienne et tres noble de Provence, *de Aperi oculos;* Sainct Cesari dict que tel surnom est d'Italie ; fut savant aux bonnes lettres et en poësie provensale, chantoit fort bien en musique et touchoit encor mieux de tous instruments. On a escrit de luy qu'il estoit vaillant aux armes, bien courtois et gracieux ; n'estoit pas de grand revenu, mais par le moyen de ses vertus, gaignoit tout ce qu'il vouloit, se tenoit tousjours vestu de beaux et riches acoustremens, et fort propre selon son état ; fut amoureux de Elys de Merillon, femme de Ozil de Mercuyr, fille de Bernard d'Anduze, gentil-homme d'Auvergne, homme [**P. 83**] fort honnorable, à la louange de laquelle feist maintes bonnes chansons, et tant qu'il vesquit n'en ayma point d'autre. Quand elle fut trespassée, il se croysa au passage que firent outre mer les gentils hommes de Provence avec leur comte, et illec trespassa en l'an 1227. A fait un beau chant

funebre sur la mort de Elys, adressa ses chansons à Beatrix, dernière fille du comte du dict pays, et à Andiarde [1] et à Marie, royne d'Angleterre et de France [2]. A mys par escrit un traicte intitulé *De las amours enrabyadas de Andrieu de Fransa,* qui mourut par trop aymer, ainsi qu'a esté dict en la vie de Geoffroy Rudel. Le Monge de Montmajour dict que ce poëte estoit un larron de rithmes, et qu'en sa vie il ne dicta rien qui vallust. Quant à cest André de France qui mourut par trop aymer, nous n'avons peu recouvrer son romant, ainsi qu'a esté dict.

[F° 14 r°] VIE DE PONS DE CADUEILH. Fol. 174

Pons de Capdueilh fut de l'evesché mesme de Guilhen de St-Desdier, fut home moult riche, gentil baron, qui sçavoit fort bien trouver et bien vyoler et chanter, fut bon chevalier d'armes, bien parlant et gentil domnejan, courtoys, beau, grand et bien apris. N'estoit pas home de grant avoir; mais, par le moyen de sa grace et advenance de sa personne, il en recouvroit tant qu'il vouloit et se tenoit fort bien et proprement selon son estat. Il ayma madame Elys de Merilhon [3], femme de Ozil de Mercuor, fllhe de Monsr Bernard d'Anduze, gentilhomme fort honorable de la marche de Provence, à la louange de la quelle feist maintes bonnes chansons, et tant qu'elle vesquit, il n'en ayma point d'autre. Quand elle fut trespassée, il se croysa au passage qu'on feit oultremer, et là morut.

Il adresse ses chansons à Madame Beatrix 181, 179, et à Audiarde 178, et à Marie 177, au roy d'Aragon 175, 177, et a Andrieu 176, et une chanson de la mort de sa dame Adalazia ou Elys 176.

[1] *Sic. Lis.* Audiarde.

[2] *A la marge:* Andiarde (*lis.* Audiarde) royne d'Angleterre, Marie royne de France.

[3] *En marge :* Adalazia ou Elys de Merilhon.

[P. 84] DE HUGUES DE LOBIERES

XXII

Hugues de Lobieres fut gentil-homme de Provence, de la ville de Tharascon, bon poëte provensal, homme de subtilles inventions. Pour son savoir s'enrichist à la poësie provensale, et se meist au rang des grands barons et seigneurs du pays, qu'il entretenoit en publique divorce, tant malin et divers estoit il ; il estimoit que jamais nul le passast en vertu ; mais elles furent tellement obscurcies d'une ambition et voluptueuse ardeur de luxure qu'il avoit envers les femmes, que personne ne voulut escrire de luy, ne a son honneur, ainsi que plusieurs ont voulu croyre, cognoissant bien que au jugement de tous il meritoit d'estre ainsi ensevely. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari n'ont faict que bien petit discours de luy, disans que les escrivains de ce temps se sont teuz des faicts de ce poëte, pour avoir esté jugez indignes d'estre mys en lumiere ; et [ja] soit [**P. 85**] qu'il fut savant, toutesfois il morust ainsi que les pecores, sans laisser aucune memoire de luy, et par ainsi que ses faicts furent noyés au fleuve d'eternel obly. Le Monge de Montmajour a observé cecy[1], que les poëtes ignorants et ceux desquels on avoit mauvaise oppinion, il les a extollés et mys jusques au ciel, ainsi qu'il a fait de cest Hugues de Loubyeres, et au contraire les bons et fameux poëtes estoyent mesdicts de luy, mais c'estoit par une grande industrie et louange.

[P. 86] DE BERAL DES BAULX

XXIII

Beral des Baulx fut un des principaux gentils-hommes de la plus noble et premiere mayson de Provence, seigneur de

[1] *A la marge :* Quelle estoit la façon d'escrire du Monge de Montmajour.

Marseille, grand amateur des lettres et mesme de la philosophie; il avoit recouvré d'un phisicien catalan, qu'estoit de ce temps au service du comte de Provence, quelques livres en langue arabe traitans de l'astrologie, et mesmes *Albohazenhaly fils d'Aben Ragel,* arabe, Du jugement des astres, qu'estoit traduict en langue espagnolle ou cathalane, esquels il estoit tant adonné, qu'il se rendit plustost superstitieux que vray observateur des reigles. Car (ainsi que recite le Monge des Isles d'Or) estant la lune en sa plenitude, Beral partant de son chasteau des Baulx avec son train, tenant chemin pour aller en son gouvernement d'Avignon, quand il fut pres de la ville de Sainct Remy, trouva une bonne femme fort aagée cueillant quelques [**P. 87**] herbes avant le soleil levant, barbotant quelques paroles, ores regardant au ciel et ores en terre, faisant le signe de la croix, luy demanda si elle avoit veu à ce matin quelques corbeaux ou autres oyseaux de semblable plumage: Ouy (dict elle) un corbeau sur le tronc de ce saule mort qui ne faisoit que grailler, tournant sa teste ça et la. Beral prenant cela a un tres dangereus presage, comptant avec ses doigts en quel point estoit la lune, craignant quelque sinistre accident, tourna promptement bride vers son chasteau des Baulx, en disant: ne huy, ne demain ne se faut pas metre en danger. Le Monge de Montmajour dict que les oyseaulx qui vollent en l'aer ont faict telle peur à Beral le supersticieux, qu'il a esté contraint tourner bride. Il estoit bon poëte provensal, amateur des poëtes. Le Monge des Isles d'Or dict que Beral avoit espousé la fille du roy des Heruliens et Obotrites; trespassa jeune, estant en son palaix de Marseille, de certaine affection conceue du chant d'un de ces oyseaux noirs, qui se vint repposer sur le toict d'une maison vis à vis des fenestres de la salle de son chasteau, tandis qu'il disnoit en com-[**P. 88**]-pagnie de sa femme et de tous les gentilshommes de sa cour, que fut environ 1229, delaissant autre Baral son successeur.

[P. 89] DE ROOLLET DE GASSIN

XXIIII

Raoulx ou Rollet de Gassin fut premier gentilhomme de Provence du chasteau de Gassin, assis au rivage du goulfe de Grimaud, poëte excellent, grand orateur et historien memorable, vaillant aux armes, lequel par le moyen de ses graces et vertus singulieres en la poesie, fut tousjours bien venu entre les plus grands, et mesme des gens d'Eglise, nonobstant qu'il escrivoit contre leurs vices, mais il soustenoit fermement leur party contre l'opinion des Albigeois et Vaudois de Lyon, la doctrine desquels avoit cours de ce temps. Eust entrée et cognoissance avec les dames et princesses qui se delectoyent à la poesie provensalle, avec lesquelles il fut si bien venu, qu'il receut d'elles chevaux, armures, robbes et argent, selon la coustume de lors. On ne faisoit aucune expedition de guerre, fut contre les Vaudois ou contre les Touchins, ou autres ennemis de l'Eglise, qu'il n'y fut appellé des premiers aux escarmouches, pour raison de quoy il en fut estimé et prisé de tous. Or [**P. 90**] puisqu'il estoit provensal, estoit bien raison (ainsi que le descript le Monge des Isles d'Or) qu'il fist service à son souverain prince et seigneur le comte de Provence, auquel il se retira, duquel il fut le fort bien venu, aymé et prisé : car ayant été informé par des plus grands princes de sa cour de la suffisance et dexterité de ce Raoul, il l'employa à la reduction des membres de sa comté de Provence, contre les rebelles du pays, qui ne se vouloyent renger à son obeissance, ne luy prester hommage : et estant eslevé ainsi en haut degré, sa fortune ne permist point le laisser passer sans luy faire sentir de sa variété et inconstance, car en une assemblée qui se fist en la ville de Montpellier, il s'y trouva, et fut surpris tellement de l'amour d'une gentilfemme de la maison de Montauban nommée Rixende, ou Richilde, qu'il fut contraint oublier toutes ses bonnes et honnestes actions, à la louange de laquelle fist plusieurs bonnes et doctes chansons, desquelles luy en fist present, mais elle comme fausse *enganeyriz*[1], se

[1] *A la marge :* Enganeyriz, tromperesse.

moqua du poëte, jaçoit que ce fut contre sa coustume, car elle estoit belle, sage, vertueuse et bien aprinse, prenant plaisir à la poësie. [**P. 91**] Le poëte s'estant incroyablement et contre son opinion apperceu de ceste tromperesse, en print tel desdain en son cœur que de fureur poetique fist un chant en forme de centurie, tout plein des ingratitudes de sa dame, et ne se pouvant plus honnestement venger contre elle, abandonna le monde, et se rendit moyne en un monastere d'Avignon le plus austere qu'il sceust trouver, sans avoir communiqué cest estrange changement à personne de ses parents et amis, lesquels ne le voyans plus marcher par la ville, furent esbays d'avoir ouy dire qu'il s'estoit rendu religieux, sans qu'il se voulust monstrer à eux. Les nouvelles de ce nouveau religieux parvindrent tost aux oreilles de l'evesque de Cuzeran, lors legat d'Avignon, dont il fut grandement esbahy, et le vint visiter au monastere, où ce sainct hermite se monstra à luy seul à visage descouvert, luy remonstrant qu'il eust plus fait de service au Sainct Pere de Romme et à l'Eglise, en ce temps turbulent et calamiteux contre les ennemis d'icelle, que non là où il estoit, que quand sa Saincteté en seroit avertie il y pourvoirroit, et le recompenseroit de quelque bon benefice et dignité. Le poëte luy remonstra que luy ne personne ne doit estre esbahy de si [**P. 92**] sainct et deliberé propos, et que S. Augustin l'avoit ainsi admonnesté en songe de vivre, et finer le reste de sa vie sous sa reigle, au reste qu'il estoit humble serviteur de sa Saincteté. Pendant que ces propos se tenoyent, voicy arriver un courrier avec memoires aux fins d'avoir la collation de la prepositure de Pignans[1], vaccant par le decez du dernier possesseur, que fut dés lors offerte et conferee au dict Raoulx, laquelle il accepta, et remercia le legat du Pape, par commandement et dispense duquel sortit tout incontinent du dict monastere, print possession d'icelle, et en obtint confirmation du comte de Provence, comme estant de sa fondation et collation, et se y retira, et quand il estoit employé ou pour les affaires du comte de Provense, ou pour les affaires de l'Eglise, il y faisoit son devoir. Sainct Cezari en son Cathalogue, parlant de ce poëte, dict

[1] *A la marge:* La prepositure de Pignans est fondation royalle.

qu'il estoit un homme rare de son temps, beau de visage, plaisant et gracieux, bon poëte en toutes langues, et mesmes en la provensalle, et qu'il eust d'estranges et diverses fortunes, et que son pere de la maison des Almarics estoit l'un des oppulents gentilshommes que fut en toutes les marches de Provence, qu'avoit espousé une gentilfemme de la mai-[**P. 93**]-son de Cippieres, qu'estoit belle, sage et vertueuse, de laquelle il eust un grand nombre d'enfans, desquels sont issus la race des Amalrics de Provence. Le Monge de Montmajour, en sa chanson contre les poëtes, n'a pas oublié dire de luy que ce Roollet estoit un babillard, charlatan, laid, facheux et malplaisant, depiteux et solitaire, saisy de plusieurs imperfections. Trespassa de hayne conceue contre l'un des moynes de Pignans, de douleur et de despit, en l'an 1229.

[P. 94] DE RAMBAUD D'ORENGE

XXV

Rambaud d'Orenge fut gentilhomme d'Orenge, seigneur de Corteson, bon chevalier et vaillant aux armes, et bien estimé en la poesie provensalle. Rambaud de Vachieres et luy estoi[en]t grands compagnons ensemble ; s'addonna à poursuivre l'amour des dames d'honneur, à la louange desquelles composa de fort belles chansons. Sur toutes les dames il ayma et honnora par ses vers la dame de Castel Verd, nommée Marie, de noble maison de Provence, avec laquelle eust de grandes privautez et de faveurs incroyables, ainsi qu'il en appert par le discours de ses chansons, la nommant par nom secret *Mon Comique*. S'estant departy d'elle pour les faux rapports, proposa se retirer vers la comtesse d'Orgueilh, fille du marquis de Busque, pour avoir ouy parler des vertus qui estoyent en elle, de laquelle il fut tellement surpris, et elle de luy, par la simple lecture de l'une de ses chansons, que Rambaud surpris de maladie ne peut accomplir son voyage. Cependant il luy adressoit tou-[**P. 95**]-tes ses chansons. Estant guery, s'amusa

à l'amour d'une damoyselle de basse main de Provence, de laquelle il n'en rapporta aucun proufit ne honneur, et peu de temps apres trespassa, en l'an 1229. Le Monge des Isles d'Or dict, en adjoustant cecy à la vie de Rambaud, que la comtesse ne se peut tenir de dire à l'une de ses plus familieres damoyselles, que si Rambaud fut venu la visiter, qu'il eust receu de beaux dons : dit aussi que ce n'est pas la comtesse d'Orgueilh, ains la comtesse de Montrouzier. A faict un traité intitulé *La Maestria d'Amour,* qu'il adressa à la princesse Marguerite de Provence, fille du comte Remond de Provence, qui fut depuis mariee à sainct Loys, roy de France, de laquelle au lieu d'en avoir recompence il en fut relegué aux isles d'Yeres par le grand *Romeo,* maistre d'hostel du comte de Provence, et depuis rappellé par le dit comte aux prieres de la dicte Marguerite, quand elle fut royne. Florissoit du temps de Guilhem des Baulx, prince d'Orenge, surnommé *Delcournas,* lorsqu'il fut installé roy du royaume d'Arles et de Vienne, par Frideric 2, empereur ; lequel portoit en ses armoiries de gueulles à l'estoille, à seize rays d'argent et en pied [**P. 96**] d'or, a un cornet d'azur. De ce Rambaud, et l'autre cy-devant nommé, Petrarque a faict mention en son Triomphe d'Amour.

[Fo 8 vo] RAMBAUD D'ORANGE

Rambaud d'Aurenge fut seigr d'Aurenge, de Cortezon et de plusieurs chasteaux d'environ ; fut bon chevalier et vaillant aux armes et grandement estimé à composer rithmes vulgaires en sa langue prouvensale. S'adonna à poursuivre l'amour des dames d'honneur, à la louange desquelles il composa de belles chansons, et sur toutes les autres dames ayma longuement une dame de Provence nommée dame Marie de Verdefeuilhe, et en toutes ses chansons la nomme *Mon Joglar*. Elle l'ayma aussi grandement ; et feit pour elle plusieurs belles chansons. S'estant desparty d'elle pour quelques faulx rapports, se retira de l'amour de la dame de Verdefeuilhe, et ayant ouy parler des vertus de la comtesse d'Orgueilh, fille du marquis de Busque en Lombardie, sans l'avoir jamais veue, en devint amoureux, escripvant tellement à la louange d'elle qu'elle, ayant receu de ses romances, fut incontinent surprinse de son amour par les lettres qu'elle luy escrivoit, que fut la cause qu'il chanta d'elle plus doctement et plus haultement qu'il

n'avoit faict, et ayant coneu toutes ses œuvres, elle fit ouyr qu'elle disoit que si Rambaud la fut allé veoir et visiter, elle luy eust faict plaisir et accompli son desir. Le Monge des Isles d'Or dict que ce ne fut point la comtesse d'Orgueilh, ains la comtesse de Mont Rozier.

[P. 77] DE PEYRE VIDAL

XXVI

Peyre Vidal fut fils d'un pellissier de Thoulouse, qui chantoit mieux que homme du monde, comme aussi faisoit le fils, car il fut bon et souverain musicien. Tout ce qu'il voyoit, et luy plaisoit, croyoit qu'estoit sien; fut bon poëte en langue provensale, et le plus prompt à trouver et composer qu'on eust veu de long temps, estoit un grand vanteur, chantoit de grandes follies d'amours, et des armes, mesdisoit d'un chacun. Un chevalier de Sainct Gilles lui couppa la langue, pour avoir mesdit d'une dame d'honneur, sa parante. De crainte qu'il eust d'en recevoir davantage, se retira vers le prince Hugues des Baulx, avec lequel il demeura quelque peu de temps, et le feist bien et soigneusement gouverner. Quand il fust gueri, ayant pris congé de luy, se retira à Reynez, prince de Marseille, amateur des poëtes provensaux, qui le mena oultre mer en l'an 1227, où il devint amoureux d'une Grecque bel-[P. 98]-le femme qu'il espousa, et lui faisoit on acroire qu'elle estoit nièce de l'empereur de Constantinople, par le moyen de laquelle l'empire d'Orient luy appartenoit. Ayant donc creu tout cela, tout l'or et l'argent qu'il gagnoit de sa poesie, l'employa à la construction des navires pour aller à la conqueste de son vain empire, et des lors changea[1] les armoiries imperiales de gulles à un trident d'or, se faisant nommer Empereur et sa femme Imperatrix. Estoit amoureux de toutes les dames qu'il voyoit, les prioit toutes d'amour, et à toutes presentoit son service, avoit telle opinion de soy qu'il n'avoit pas honte leur commander et si croyoit que toutes mouroyent de

[1] *Sic. Lis.* chargea.

desir de l'avoir en amy, et qu'il estoit le meilleur chevalier du monde et le mieux aimé des dames. Quand il fut vieux, considerant les maux qui procedoyent de trop parler, redigea par escript un traicté intitulé *La manyera de retirar sa lengua.* Entre autres chansons par luy faictes (ainsi que Sainct Cezari l'a escript), il se vante que la neige, ne la pluye, ne le temps obscur, ne l'empeschent point d'executer ses hautes et glorieuses emprinses ; il s'accompare à Gauvain, que tout ce qu'il prend et atteinct il romp et brise, et n'estoit qu'il luy faut aller à la con-[**P. 99**]-queste de son empire, il feroit trembler tout le monde. Quelcun a escrit *Las vantarias de Peyre Vidal.* Le Monge de Montmajour dict ainsi de luy : Peyre Vidal estoit un vilain pellissier, qui n'a point ses membres entiers ; mieux luy eut vallu qu'il eust eu la langue d'or, c'est-à-dire qu'il eust parlé sagement, car on ne la luy eust pas si facilement couppée, et que la folye et la gloire luy ostoyent l'entendement, et qu'il avoit eu toujours grande indigence de l'herbe d'Anticire, pour luy purger le cerveau travaillé d'humeur mellancolique. Trespassa à la poursuicte de son empire deux ans apres son voyage, que fut en l'an 1229. Petrarque a parlé de ce poëte en son Triomphe d'Amour.

[F° 9 r°] LA VIE DE PEYRE VIDAL. Fol. 94

Pierre Vidal fut de Thoulouse, fils d'ung pelletier qui chantoit myeulx qu'home du monde. Il n'estoit guières de bon sens, car il croyoit que tout ce qu'il veoyoit et luy plaisoit fut sien. Il trouvoit et composoit plus promptement en langue provensale que poëte qu'on aye jamais veu. Il se vantoit d'estre riche et puissant, et si n'avoit rien que sa poësie. Il chantoit de grandes folyes d'armes et d'amour, et estoit mesdisant d'autruy. Ung chevalier de Sainct Gilles lui tailha la langue, parce qu'il se faisoit ouyr qu'il estoit amoureux[1] de sa femme. Mays il se mist au service de Hugues de Baulx qui le mena oultre mer, et là fut amoureux d'une grecque qu'il espousa, et fut si fol qu'on luy feit croyre qu'elle estoit niepce de l'empereur de Constantinople, par le moyen de laquelle l'empire luy appartenoit par rayson. Ayant creu ceci, il employa tout ce qu'il gaignoit à la poesie à la

[1] *En marge, avec renvoi :* druts.

construction de navyres, croyant par cela aller conquerir l'empire, et depuis lors il chargea armoyries imperiales et se faisoit nommer empereur et sa femme imperatrice.

Il aymoit toutes les belles dames qu'il voyoit et les prioyt toutes d'amour, et à toutes présentoit son service, et tant estoit fol et effronté qu'il n'avoit honte presque de les commander. Il avoit telle opinion en soy qu'il se layssoit croire d'avoir credit envers toutes et que toutes mouroient du desir qu'elles avoient de luy. Il tenoit un grand train. Il croyoyt aussi estre des meilleurs chevaliers du monde et le plus aymé des dames. En une chanson qu'il a faicte entre autres, il se vante que ne la neige, ne la gelée, ne la pluye, ne le temps obscur ne le gardent d'exécuter ses haultes emprinses. Il se compare à Gaulvain, que tout ce qu'il pren et atainct il rompt et brise, et si n'estoit qu'il luy fault aller conquester son empire, il feroit trembler tout le monde.

[P. 100] DE GUY D'UZEZ, D'EBLES ET PEYRE,

FRERE D'HELIAS, LEUR COUSIN[1]

XXVII

Guy d'Uzez estoit seul sieur du dict lieu; bien qu'il fust heritier de son pere et ses freres legateres, toutes fois leur revenu estoit si petit qu'il[s] ne s'y pouvoi[en]t entretenir. Ebles, l'ung de ses freres, qu'estoit homme astucieux, remonstra à Guy et à Pierre, ses freres, le peu de revenu qu'ils avoyent, qui n'estoit bastant pour leur entretenement, et qu'attendu leur qualité et savoir en la poesie, qu'il valoit myeux suyvre la cour des princes pour parvenir, que de s'arrester en leur mayson ocieusement et mourir de faim. L'advis de Ebles fut trouvé fort bon par ses freres, le tout communiqué à Hellyas leur cousin, qu'estoit pauvre gentil-homme et bon comique, le prierent aller avecques eux, ce qu'il ne refusa point. Avant que partir, arrestèrent que les chansons que Guy inventeroit et les syrventez que Ebles trouveroit seroyent dechantez par Pierre, qu'estoit fort bon musicien, et qu'ils ne se departi-

[1] *Sic. Lis.* De Guy..... et Peyre, frères, *et* d'Helias, leur cousin.

royent ja-[**P. 101**]-mais l'un de l'autre, que Guy garderoit l'argent et le communiqueroit esgallement entr'eux. Ceste convenance faicte s'adresserent au vicomte d'Albuzon, nommé Reynaud, et à Margueritte, sa femme, qui prenoyent un singulier plaisir à la poesie provensale, où furent receus fort humainement et là feirent ample preuve de leurs inventions et poesie, et y avoir demeuré longtemps receurent de beaux presens des vicomte et vicomtesse, et ainsi tous bien montez et bien en ordre allèrent visiter la comtesse de Montferrat, à la louange de laquelle furent dictes et chantées de fort belles et doctes chansons, de tensons et de syrventes, contenants en substance *La vida dels tyrans*. Et pour ce que aux syrventes le Pape de Rome et les grands princes et seigneurs y estoyent taxez, et leurs vices declarés, le legat du Pape les feist promettre et jurer que jamais ils ne feroyent chansons contre luy, ne contre les autres princes ; que fut la cause que ces quatre poëtes tant souverains (plustot diray-je prophetes) ne trouverent ne chanterent oncques depuis, à tout le moins qu'ils meyssent leurs œuvres en evidance, et se retirerent en leurs maysons riches et plains de biens, par le moyen de leur poësie. Fleurissoyent du temps [**P. 102**] de Remond Berenguier, dernier du nom, comte de Provence. Jaume Motte, gentilhomme d'Arles, qu'estoit de ce temps un souverain poëte provensal, escrivant contre les princes tyrans sans aucune crainte, se moqua d'eux en une chanson qu'il feist de la folle promesse qu'ils avoyent faicte au legat : toutes foys le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari dyent que nonobstant ceste promesse ils ne faisoyent qu'escrire contre la tyrannie des princes. Ce Jaume Motte d'Arles, ainsi que l'a escript le Monge en la vie de ces quatre poëtes, a faict une description des mauzollees, pyramides, obelisques et autres anciens monuments qui se trouvent en Provence.

[Fo 6 ro] LA VIE DE GUY D'UYZEL OU D'UZES
Fol. 66.

Guy d'Uyzel fut de Lymosin, gentil chastellain. Entre luy et ses frères et ses cousins et Elias estoient seigneurs d'Uyssel, qu'est un

fort riche chasteau. L'ung de ses frères se nommoit Ebles et l'autre Pierre, et son cousin se nommoit Elias et tous quatre estoient bons trouveurs et poëtes et trouvoient de bonnes chansons. Guy trouvoit de bonnes chansons et Elias de bonnes tensons et Ebles les mauvayses tensons ; Pierre dechantoit tout ce que les troys trouvoyent et composoyent. Guy estoit chanoyne de Bruile de Montferrat, et eut intelligence un long temps avec Marguerite d'Albuzon, femme de Reynaud, vicomte d'Albuzon, et avec la comtesse de Montferrat, pour laquelle feit maintes bonnes chansons. Mays le Legat du pape luy feit jurer et promettre que jamais ne feroit chanson, que fut la cause que pour luy il laissa et son trouver et son chanter.

[P. 103] DE REMOND BERENGUIER

COMTE DE PROVENCE

XXVIII

Remond Berenguier, comte de Provence et de Forcalquier, fils de Ildefons, roy d'Arragon, comte et marquis de Provence, yssu de ceste noble et illustre famille des Berenguiers d'Arragon, fut bon poëte provensal, amateur des gens de savoir et mesmes de ceux qui escrivoyent en notre langue provensalle, fut prince plain d'humanité, begnin et misericordieux. Il fut si heureux que tant qu'il fut en regne apres le deces de son père Ildefons, acquict beaucoup de pays, plus par sa prudence que par armes : espousa Beatrix, sœur de Thomas, comte de Savoye, princesse autant sage que belle et vertueuse, à la louange de laquelle plusieurs de nos poëtes provensaux firent une infinité de chansons, de sons et sonnets qu'ils luy adressoyent, desquels elle reputoit cela a un tres grand honneur, et pour recompance les enrichist d'armes, de chevaux, de draps et d'argent. Ce comte eust d'elle quatre belles filles, sages et vertueuses, toutes mariées par une grande fellicité à des rois et souve-[**P. 104**]-rains princes, par le moyen et industrie d'un sage pelerin qui fut un long temps gouverneur de son hostel: la premiere, nommée Margueritte, fut mariée à saint Loys, roy de France ; la deuxiesme, Helyonne, ou Eleo-

nore, à Henry 3. du nom, les autres escrivent Edoard, roy d'Angleterre ; la troisiesme, Sance, à Richard d'Angleterre, et depuis roy des Romains; et la quatriesme, Beatrix, qui fut, par le testament du pere, declaree heritiere de Provence, mariee à Charles, frere de sainct Loys, roy de France, que fut depuis coronné roy de Naples et des deux Sicilles. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari ont escrit que tant que ce bon prince fut en vie, jamais n'en fut trouvé un qui portast plus de faveurs aux poëtes provensaux, ne duquel les Provensaux se soyent trouvez plus heureux, ne moins chargez de tailles, jamais ne furent contraincts payer aucuns imposts, *toltes, quistes,* ou *adempres* (que nous disons levees de deniers, quistes ou emprunts); trespassa fort jeune, eagé de 47 ans, en l'an 1245. Le Monge de Montmajour, medisant de luy, à bon droict le nomme en sa chanson *l'Inconstant Cathalan,* lequel, pour avoir creu trop legerement les mesdisans (qu'il nomme *las mallas Goullas*) et ennuié de sa cour, donna con-[**P. 105**]-gé au pelerin (qu'on nommoit *lo Rometto*) que tant sainctement et heureusement conduisoit les affaires de son hostel, qui fut cause que ses quatre filles furent mariees à des roys. Il le nomme aussi le prince ingrat et sans raison. Le poëte Dante faict mention bien amplement de ce poëte.

[P. 106] DE SAVARIC DE MAULEON

XXIX

Savaric de Mauleon fut gentilhomme, Anglois de nation, lequel s'estant mis du party du roy de France, fut autant prudent et vaillant et renommé aux armes en faict de guerre, que chevalier de son temps, amateur des gens doctes. Tous les poëtes escrivans de ce temps tant en latin que provensal se retiroyent à luy, qui les recevoit de bon cœur, les entretenoit et leur faisoit de beaux presens. On ne trouve point par escript aucun sieur (ainsi que l'ont escript le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari) qu'aye monstré une plus ouverte libera-

lité envers les poëtes que ce Mauleon, car il estoit sçavant aux lettres et liberal; et si les poëtes de son temps luy ont donné beaucoup de louanges, ceux qui sont venus apres eux luy en ont attribué davantage. Et au contraire, quelques excellentes et rares vertus que reluisoyent en luy, le Monge de Montmajour, fleau des poetes provensaux, s'est essayé en une coupple de sa chanson les obscurcir, disant ainsi: Savaric de Mau-[**P. 107**]-leon qui se mesle de chanter, il vaudrait mieux qu'il tint secrettes ses chansons attendu que tout ce qu'il faict et compose ne vaut rien, et a besoin d'une bonne glose, tant obscure et facheuse est sa rithme. Il faut donc conclure (ainsi que la verité est telle, et que ses œuvres le demonstrent) qu'il escrivoit doctement, et en haut et grave stylle. Fut amoureux d'une gentilfemme du pays d'Aquitaine, de la maison d'Aspremont (aucuns escrivent de Levy), d'incomparable prudence, sagesse et vertu, excellente de son temps, soit à la poesie, à la musique et en autres sciences et vertus singulieres, qu'il espousa et mena en Provence, quand il fut visiter le comte de Provence, laquelle peu de temps apres trespassa, et s'enamoura d'un' autre gentilfemme de Provence, de la maison de Glandeves, à la louange de laquelle fist plusieurs bonnes chansons, en l'une desquelles se plaignant d'elle dict qu'il auroit plustost ployé un gros arbre, entendant d'un chesne qui porte le gland, en allusion de son surnom, que le cœur d'elle, ainsi qu'il le demonstre en ces vers icy:

O cor ingrat, rude, e inezorable
Plus dur cent fes a plegar qu'un gros aubre,
Coura aura fin vers my ta crudeltat?

P. 108] Quelques annees apres, elle fut mariee à un gentilhomme de Provence, de la maison des Baulx, filz de Hugues des Baulx et de dame Beralle, vicomte de Marseille. Et Savaric s'en retourna en France, où il mourut en quelque guerre au secours du roy de France, mais nul de ceux qui escrivent de luy ne met point quand ce fut. Semble bien que le Monge des Isles d'Or en passant dict que fut du temps du dict Remond, comte de Provence.

[P. 109] DE BONIFACI CALVO GENEVOIS

XXX

Bonifaci Calvo estoit natif de Gennes; estant jeune laissa sa cité et se retira vers le roy Ferrand qui regnoit en Castelle en l'an 1248, où il fut honnorablement receu; peu de temps apres pour son beau trouver et poetizer, le fist passer chevalier; s'enamoura de Berenguiere niepce du roy Ferrand, à l'honneur de laquelle composa plusieurs belles chansons en langue provensalle, espagnolle et tuscane, approchans de la philosophie, en laquelle il estoit grandement versé. Parmy ses chansons s'en trouve une esdites trois langues, adressante à Alphons, roy de Castelle, le persuadant de guerroyer contre le roy de Navarre, et d'Arragon, pour le recouvrement de ses terres. Le Monge des Isles d'Or introduisant Philosophie parlant à la faveur du poëte dit ainsi : Parce que les chants et les mots sont mieux entendus et plus prisez par ceux qui ont ouy les raisons et les achoysons pour qui ils furent faicts, que par ceux qui ne les ont jamais ouyes, le maistre qui fist les chansons qui sont es-[**P. 110**]-crites en ce livre a voulu qu'on y puisse trouver les raisons et les achoysons pour qui il les fist. Et partant il commanda escrire cecy, pour autant que maintes fois ceux qui ne savent entendre les chansons, ne choisir l'œuvre subtillement faicte par les personnes doctes, se font correcteurs d'icelles, et par foiblesse d'esprit et ignorance corrompent maints bons mots subtillement ouvrez. A ceste cause je prie tous ceux qui verront ceste œuvre, que Boniface Calve a faict, qu'ils ne se travaillent point à l'amender, car moy qui suis Philosoph[i]e ay cogneu le dict Boniface pour un souverain maistre en l'art de poesie. Je donne par jugement que tout homme qui se travaillera d'amender et corriger les œuvres en poesie qu'il aura faicts, qu'il soit tenu et reputé pour un ignorant, fol, temeraire et pour mon ennemy. Sainct Cezary dict, que sortant de Gennes, il se retira à Alphons roy de Castelle et non point à Ferrand, et qu'il l'envoya par devers le comte de Provence, lequel luy fist espouser une demoyselle de Provence, de la maison des comtes de Vintimille, avec

laquelle ne vesquit guieres ; toute la felicité de ce poëte et philososophe ne dura plus haut que d'un an, et trespassa environ le temps [**P. 111**] que dessus. A faict un traicté intitulé *Dels Courals Amadours.* Le Monge de Montmajour nomme ce poëte Fantasque, et qu'il fut banny de Gennes pour avoir esté trop bon citadin.

[P. 112] DE AYMERIC DE PYNGULAN

XXXI

Aymeric de Pyngulan, gentilhomme thoulousain, fut bon poëte en rithme provensalle, et mesmes a mesdire, s'enamoura d'une bourgeoise de la ville, contre laquelle ayant faict quelque chanson satyrique, fut frappé griefvement sur la teste par un parent de la damoyselle, pour occasion duquel fut contraint se retirer à Guilhem de Bergedam en Cathalongne, duquel il fut honnorablement receu, et apres l'avoir faict guerir de la blessure, chanta de belles chansons à sa louange ; pour raison desquelles il luy bailla de beaux presens, et luy fist avoir entree et cognoissance avec le roy Alphons de Cathalongne, avec lequel se tint un long temps ; et ayant faict une satyre contre Gaucelme, maistre d'hostel du roy, par laquelle on pouvoit facilement entendre qu'il avoit desrobbé la couppe d'or où le roy beuvoit, fut contraint se retirer en Provence, [**P. 113**] chez la princesse Beatrix, heritiere de Provence, fille de Remond, comte de Provence, avant qu'elle espousast Charles, comte d'Anjou, frere de sainct Loys, roy de France ; avec laquelle il fust le bienvenu, aymé et prisé, pour les bonnes et plaisantes inventions qu'il avoit en la poesie, dont il en estoit le vray maistre. Il en feist une, et la chanta souvent en la presence de la princesse, en laquelle il recitoit qu'il n'y ha tant d'animaux parmi la terre, ne tant d'oyseaux parmi le boys, ne tant d'estoylles au ciel qu'il ha de facheux pensemens chaque nuict dans son cœur. Peu de temps apres se retira en Lombardie avec l'une des marquises de Malespyne, à la louange de laquelle feist de fort belles et doctes chansons ;

estoit grand compaignon de Guy d'Uzez, de Peyre Vidal et des deux Rambauds. Trespassa au service de la dicte marquise environ l'an 1260, de laquelle il avoit esté amoureux, ainsi que l'ont escript le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari, dont il en feist ce traicté intitulé *Las Angueyssas d'Amour*. Le Monge de Montmajour mesdit de cestuy ce qu'il en a voulu dire. Petrarque l'a imité et suyvi en plusieurs passages et en faict mention en son Triomphe d'Amour.

[F° 5 v°] AYMERIC DE PINGULAN. 166 [1]

Aymeric de Pingulan, de Thoulouse, fut fils d'ung marchand de draps, bon poëte en rithme prouvensalle et mesme à mesdire. S'enamoura d'une bourgeoise de la ville, pour laquelle ayant faict quelque chanson satyrique, fut frappé par quelqu'un de ses parents sur la teste et fut contrainct se retirer de Thoulouse, et s'en alla en Cathalogne, chez Guilhem de Bergedan, duquel il fut fort honorablement receu, et prenant plaisir à sa poesie, luy feit de moult beaulx et profitables présents, et luy bailha entrée avec le roy Alphonx de Cathalogne, avec lequel se tint un long temps. Mays, ayant luy faict une satyre contre Gaucelm, maistre d'hostel du roy, par laquelle l'on entendoit facilement qu'il avoit desrobé la coupe d'or où le roy beuvoit, fut contrainct s'oster de là et se retirer chez le comte Berenguier, du temps que ses quatre filhes estoient en prix et en bruit, et sur toutes feit plusieurs chansons qu'il adressa à Beatrix. En une de ses chansons il dict « qu'ainsin que le cerf est pris, je suis son home lige, et jamais home qui ayme ne fut plustost conquis que je fus, quand elle tira son gant et que je luy baysay sa blanche main, laquelle baysant m'entra tant vivement l'amour dans mon corps que je demeuray sans vie. » Petrarque, prenant argument sur ceste chanson, en a faict ung sonnet qui se commence

---

[P. 114] DE GASBERT DE PUYCYBOT

XXXII

Gasbert de Puycybot estoit gentil-homme de Lymoges; es-

[1] *En marge :* 1230.

tant jeune enfant son pere le fist entrer dans un monastere du pays, où il fut apris aux bonnes lettres et à la musique, et à jouer de tous instruments de vent et de cordes, sceut fort bien trouver en la poësie provensalle, car estoit bon *trobadour*. Par voulonté d'une damoyselle, sa parante, qui l'alloit visiter souvent audict monastere, soubz ombre de devotion, lui remonst[r]ant que c'estoit grand dommage et honte à luy de consumer son eage en telle prison, qu'il valloit mieux suyvre le monde que s'arrester la inutillement, se retira à Savaric de Mauleon, auquel tout homme de bon savoir se retiroit, car il les aymoit et prisoit (ainsi qu'a esté dict cy-dessus), duquel receut de beaux et riches presens, faisant valoir et priser sa poësie des plus grands seigneurs de Provence ; fut amoureux d'une belle et vertueuse damoiselle de Provence de la maison des Barras, nommee Barrasse, à la louange de laquelle feist et trouva plusieurs bonnes chansons, mais elle ne le voulut aymer[**P. 115**] qu'il ne fut faict chevalier, et ce faict elle estoit contente de l'espouser; Gasbert plain de desir le feist entendre à Savaric, lequel en peu de temps le feist passer chevallier et luy donna chevance de grand revenu, et luy feist espouser la damoiselle de Barras, et demeurerent quelque temps ensemble jusques à ce que Savaric s'en alla en ambassade en Espagne, où il mena Gasbert. Barrasse demeurant seule à sa mayson fut continuellement sollicitee par un chevalier angloys qui la mena en Arles, où il la laissa sans dire adieu : au retour que Gasbert feist d'Espagne, passant en Arles, logea aupres de la maison où sa femme estoit, et apres l'avoir recognue, dormirent une nuict ensemble, lendemain la mena en Avignon, et la feist enfermer dans un monastere, faisant entendre aux religieuses que c'estoit sa cousine : luy de facherie retournant sur son bien, vendit ce qu'il avoit et se rendit moyne au monastere de Pignans, et le Monge des Isles d'Or dict que ce fut au Thoronet, où il ne fut jamais veu chanter, ne poëtiser, quelques prieres que luy fussent faictes par les grands seigneurs qui tant aimoyent sa poësie, et y trespassa en l'an 1263, ce dict Saint Cezari, et qu'il a fait un traicté *Las Bauzias d'Amours,* et [**P. 116**] neantmoins qu'il fut au service de Charles premier du nom, comte de Provence, lorsqu'il dompta les Massilliens pour la seconde foys, qui s'estoyent re-

voltez. Le Monge de Montmajour le nomme hypochritte faux, qui savoit plusieurs maux : dict encor qu'il avoit deliberé la mener au puys de l'Argentiere qu'est un espouvantable precipice, haut et proffond dans la mer, vis à vis des Isles d'Or, ou dans l'Avenc de Crueys où l'on avoit anciennement de coustume y getter les femmes qu'estoyent accusees d'adultere, mais par belles parolles elle fut plus fine que luy et aima mieux estre enfermee au dict monastere.

[F° 15 r°] VIE DE GAUBERT DE PUYCIBOT. Fol. 181 [1]

Gaubert de Puycibot fut gentilhomme de l'evesché de Lymoges, fils du chastellain de Puycibot. Estant jeune enfant, fut mys au monastère de Sainct Leonard pour religieux, et là fut aprins aux bonnes lettres. Il sçavoit bien chanter et bien trouver en poesie, et par voulenté de femme sortit du monastère, et se retira a celuy où venoyent tous ceulx qui par courtoysie desiroyent d'avoir faveur et honneur, qu'estoit le bon Savaric de Mauleon [2], qui luy donna harnoys, vestements et chausses de *joglars*, et s'en va à la suite de la cour des princes, où il trouva et composa de bonnes chansons, et s'enamoura d'une damoyselle belle et gentille, à la louange de laquelle feist de bonnes chansons. Mays elle ne le voulut aymer ne faire aulcune faveur, s'il ne se faisoit chevalier, et ne la print en mariage. Gaubert feit entendre à Savaric l'intention de la damoyselle. Savaric, qu'estoit amateur des personnes doctes et des bons trouveurs, porta telle faveur à Gaubert qu'il le feist passer chevalier, et luy donna grand chevance et bon revenu, et luy feist espouser la damoyselle, laquelle il maintint en grand honneur. Advint que Gaubert s'en alla en Espaigne, et la damoyselle demeura seule, de laquelle ung chevalier d'Angleterre la sollicita si bien qu'ils s'entendoyent ensemble, et feit tant qu'il la mena en Provence et la tint longuement pour *druda*, sans l'espouser, et luy bailha rouge. Gaubert, estant de retour en Provence, logea en la cité où sa femme estoit. Voulant elle aller hors la ville pour s'esbattre, s'en entra au logis d'une paoure femme, où estoit Gaubert par fortune, et s'estant entrecongnus ensemble, eurent entre

[1] *En marge :* 1233.

[2] *En marge :* Regarde Guaguin faisant mention de ce Savaric, fol. 75, du temps de Loys, père de St Loys, roy de France, 1233. Mays le second vol. de la *Mer des histoires,* fol. 40, possède un chapitre qui faict naître Arn. Savaric, et dict que c'estoit de l'an 1220.

eulx tant de douleur et de honte qu'ils ne pouvoyent parler l'ung à l'autre. Toutefois ils passèrent la nuit le mieulx qu'ils purent, et le lendemain la feit entrer dans un monastère et la fit rendre religieuse, dont de douleur Gaubert layssa le chanter et le trouver.

[P. 117] DE PEYRE DE SAN ROMYECH

XXXIII

Pierre de Sainct Remy fut gentil-homme de la ville de Sainct Remy en Provence, de la noble mayson des Hugolens, qu'estoit une famille fort noble et ancienne, fut apris aux bonnes lettres et arts liberaux. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari l'ont mys au reng des bons poëtes provensaux, disans qu'il a imité en toutes sortes de rithmes et de belles inventions le docte et savant Arnaud Daniel, son voisin, par lesquelles ont peut facillement colliger quel homme il estoit. Le Monge de Montmajour, en sa chanson, peinct ce poëte d'une autre façon, disant ainsi : Ce Pierre faysoit tant plus violantement et cruellement, et estant fort contraire aux choses honnestes desiroit d'estre veu amateur d'une vie dure et escabreuse, faisant tout par courroux. Un autre a escript tout autrement, qu'est le Monge des Isles d'Or, disant que ce poëte estoit homme eloquent, [**P. 118**] plain de civilité et de mots facecieux, de bonne conversation, et en plusieurs autres bonnes choses digne d'estre aymé, mais fort subject à gourmandise et voluptés, qu'en brief temps apres avoir consumé toute sa substance, se feist comique, frequentant la cour des princes, et par ce moyen se remist en nature, feist de belles comedies et de belles chansons, lesquelles chansons il adressa à une dame de Provence de la maison de Lambesc, nommee Antoinette, dame de Suze, laquelle fut si infelice de son temps, que ce poëte comme ingrat recognoissant de bien peu les faveurs rares qu'il receut de ceste gentil-femme qui estoit tant sage et tant vertueuse, de l'amour qu'il lui portoit, en devint comme furieux, tellement qu'un jour se tenant aupres d'elle cheut en telle cruauté et rage qu'il tua cruellement sa dame, et puis

luy mesme de douleur se tua, et ce fut environ le temps que dessus. Un autre a escript tout autrement, disant que ce poëte de trop d'amour vint comme transporté de son sens, et trespassa en ceste manie, et elle de douleur ne vesquit gueres apres, et c'estoit parce que les parans de l'un et l'autre ne se voulurent acorder au mariage qui se traictoit entre eux deux. Le dict Monge des [**P. 119**] Isles d'Or et Sainct Cezari ont escript en la vie de ce poëte qu'il a faict un traicté[1] auquel il descript, qu'il se fache grandement, et est esbay de ce que le comte de Provence ne chastie l'insolence et fierté des Arelateins, la rebellion et arrogance des Massilliens, l'ambition et convoitise de regner et le peu de justice de ses officiers d'Aix, l'abomination qui regne en sa cité d'Avignon, les moqueurs de Digne, la nation barbaresque des Nyciens, la tenante avarice et tromperie des gavotz des montagnes et les faits neants des Martegaux et tant de tyrans qu'il y a en son pays de Provence, où le riche mange le pauvre, et le noble outrage et oppresse le paysan; duquel traité il fut faict present à ma dame Marguerite de France, femme de sainct Loys, roy de France.

[P. 120] D'AYMERIC DE BELVEZER

XXXIIII

Aymeric de Belvezer fut homme de bonnes lettres, bon poëte comique, chantoit bien, feist plusieurs bonnes chansons en langue provensalle à la louange d'une gentilfemme de Gascongne, de la mayson de la Valette, de laquelle il estoit amoureux; et voyant qu'on parloit trop ouvertement d'elle et de luy, se retira à Remond Berenguier, comte de Provence, à la louange duquel et de Beatrix de Savoye, sa femme, feist aussi plusieurs bonnes chansons, et s'y arresta un long temps, jusques qu'il devint amoureux d'une princesse de Provence nommee Barbosse, dame d'eternelle beauté, de bonnes et sainc-

[1] *A la marge:* Traicté des vices qui regnoyent es bonnes villes de Provence et dedié a Marguerite de Provence, royne de France, femme de S. Loys.

tes meurs et graces infinies et la plus elegante du monde, bien instruicte es sept arts liberaux, à la louange de laquelle feist quelques chansons, en l'une desquelles il se plainct contre elle de la rude responce qu'elle lui feist, qu'il n'a depuis ozé se présenter pardevant elle, qu'il [**P. 121**] meurt d'envie et de desir de la voir; que s'il avoit un tel heur il trespasseroit de joie, et par ainsi qu'il ayme mieux demeurer en ce desir toute sa vie que de mourir en la voyant. La dame Barbosse luy tenant propos un jour en la compagnie de l'infante Beatrix, fille du comte Remond de Provence, Aymeric lui dressa son gant qui luy estoit tombé, et en baisant le gant le luy presenta, dont elle en fut aigrement reprise à part par les damoyselles qu'estoyent là presentes, auxquelles elle respondit avec bonne gravité, estant secondee de l'infante Beatrix, que les damoyselles d'honneur ne peuvent assez monstrer d'honnestes faveurs aux poëtes qui chantent leurs louanges et les rendent immortelles par leurs poesies. Le poëte en estant adverty fist une chanson qu'il luy adressa sur ce propos, et un' autre à la dite infante Beatrix. Quelque temps apres, ceste dame Barbosse fut esleue abbesse du monastere de Monlegez en Provence, et luy de douleur trespassa, car il n'estoit permis en façon que ce fut parler à une religieuse dés qu'elle estoit entree en religion et avoit faict vœu de chasteté. Fleurissoit du temps que ledict Remond Berenguier fist edifier la ville de Barcellone aux montagnes de Provence, que fut [**P. 122**] environ l'an 1233, et trespassa en l'an 1264. Le Monge des Isles d'Or, adjoustant à la vie de ce poëte, dict qu'il fist un traicté intitulé *Las amours de son ingratta*, qu'il envoya peu avant sa mort à ceste abbesse; mais le Monge de Montmajour dict en sa chanson que ce n'estoit pas de la veine d'Aymeric, car il n'estoit bon qu'à la potagerie.

[F° 4 v°] EYMÉRIC DE BELENUEY. 234.

Eymeric de Belenuey, ou de Beauver, ou de Beauvezer, estoit home de bonnes lettres, bon poëte comique, chantoit bien, feit plusieurs bonnes chansons à la louange de Gentile, gentilfemme de Gascoigne, de laquelle il estoit amoureux; se tint longtemps avec elle, et

de là pour maulvaises soupçons de luy se retira vers le roy d'Arragon, à la louange duquel et de la reyne aussy feist plusieurs bonnes chansons. Estoit contemporain et grand compagnon d'Arnaud Danyel. Il estoit grandement estimé en la langue prouvensalle. Saint Cezairi dict qu'il estoit provensal.

[P. 123] DE PERDIGON

XXXV

Perdigon fut poëte comique, musicien et toucheur d'instruments de cordes et de vent, estoit gentilhomme du pays de Givauldan, pour son savoir fut au service du Dauphin d'Auvergne, qui le fist passer chevalier, et luy donna de grandes terres et possessions de fort grand revenu. Tous les gentilshommes du pays luy faisoyent beaucoup d'honneur : tant qu'il fut aupres de la personne du Dauphin, il se trouva fort heureux ; mais quand il fut decedé, Perdigon ne se sceust entretenir avec le nouveau Dauphin son fils, parce qu'il estoit jeune, ne sachant le bien et la felicité qu'on reçoit de la noble poësie, tellement qu'il perdit tout à un coup le fruict de tant de belles et excellentes fortunes qu'il avoit receues. Et se retira à Remond Berenguier, dernier du nom, comte de Provence, amateur des poëtes provensaux, qui l'enrichist de tout ce qu'on pouvoit desirer, car il chanta toutes les victoires que le comte avoit obtenues en Provence contre les rebelles du pays, et les redigea par escrit, et les luy [**P. 124**] adressa par ce tiltre : *Las victorias de monsiour lou comte,* que fut du temps qu'il reduit à son obeissance tout le pays de Provence, et les comtez de Vintimille, de Nisse, de Piemont et seigneurie de Gennes. Ce poëte estoit compagnon des deux Emerics cy devant nommez, espousa une dame de Provence de la maison de Sabran, nommee Saure, de laquelle n'eust point d'enfants, et decederent tous deux environ l'an 1269, et firent heritier le comte de Provence.

[F° 20 r°] LA VIE DE PERDIGON. Fol. 219.

Perdigon fut bon comique et *joglars,* bon trouveur et poëte, bon musicien et toucheur de vyollons ou de la vyele. Fut de l'evesché de Givaudan, d'ung bourg qui se nomme l'Esperou, fut fils d'ung paoure pescheur, mays pour son bon sens et son beau et ingenieux trouver, monta en grand prix et en grand honneur, car le Daulphin d'Aulvergne le tint pour son chevalier, arma et vestit longuement et luy donna terres, possessions et grand revenu, dont les princes et les grands barons luy fesoient grand honneur. [En une de ses chansons, il faict comparaison de luy à Tantale, disant qu'il est toujours près de sa dame de laquelle il n'en peut retirer aulcun fruict.] Il eut longtemps de grandes et bonnes adventures, mais tost se changèrent les bonnes et survindrent les maulvaises, car il perdit tous ses amys et ses amyes, tout son prix, toutes les honneurs et les richesses qu'il avoit, et ainsi se rendit en l'ordre de Cistel, et là mourut. Le Monge des Isles d'Or et St Cezaire disent qu'il mourut de trop aymer.

[P. 125] DE GUILHAUME DURANT

XXXVI

Guilhaume Durant de Puymoysson en Provence, les autres le font de Montpellier, grand jurisconsulte de son temps, et le plus fameux que nul autre qu'aye escript devant ne apres luy, tant en theorique qu'en pratique, pour le savoir duquel les uns l'ont nommé le Speculateur, des autres le pere de pratique, estoit issu de noble et ancienne famille des Durants, et des Balbs du costé de sa mere[1]. En sa jeunesse s'addonna à la lecture de plus beaux livres qu'il pouvoit recouvrer, vivoit en continuelle sobrieté de vie, qu'estoit un singulier moyen pour la confirmation de sa memoire, aussi chacun estoit en admiration de la memoire qu'il avoit. Car quand il lisoit quelque beau livre en romand, fut en prose ou en rithme, le re-

[1] *A la marge:* Les Balbs et Durants, ancienne race de gentilshommes de Provence.

citoit incontinent de mot à mot. Il disoit que gourmandise et yvrongnerie rendoyent l'esprit hebeté et obfusquoyent du tout la memoire. Le Monge des Isles d'Or dict que la felicité de la memoire de ce poëte procedoit d'une pierre ou gemme qu'il portoit enchassee [**P. 126**] en or, ayant en soy telle vertu. Fut amoureux d'une dame de la maison des Balbs de Provence, à la louange de laquelle fist plusieurs chansons en langue provensalle, en laquelle il estoit bien versé et bon poëte. Par trop grande curiosité recouvra l'an et le jour de la nativité d'elle, qui se nommoit Balbe, qu'il communiqua à un sien amy, medecin provensal, grand astronome, pour savoir le discours de sa vie, qui luy dit lors tout ce qui adviendroit à Balbe selon les jugemens astronomiques et qu'on verroit de choses admirables en sa mort, toutesfois il trouvoit qu'elle devoit estre de longue vie. Le poëte estant bien record de ce que le sage astrologue luy avoit dit, plusieurs annees passerent jusques au jour que tel accident luy devoit venir, qu'elle tomba en maladie : le second jour elle se trouva mieux, le troisiesme fut tellement malade qu'elle fut tenue pour morte, ses funerailles preparees, fut portee en sepulture; le bruit de sa mort parvint aux oreilles du poëte, et s'en estonna tellement qu'il cheut en maladie de laquelle il mourut. Et fut ensevely le mesme jour que Balbe, laquelle pendant qu'elle gisoit en la tumbe à l'heure de ses funerailles, commença à respirer et à se remuer et plaindre, toute l'assi-[**P. 127**]-stance estonnee, fut ostee du sepulchre et promptement secourue. Estant revenue en convalescence, on luy raconta tous ces accidens, et la mort survenue au poëte, dont elle en fut bien fachee, et se rendit religieuse et trespassa aagee de lx. ans, et luy deceda en l'annee 1270. Le Monge de Montmajour, ne faict aucune mention de ce poëte. Sainct Cezari dict qu'il usoit de ceste sentence bien souvent aux conseils qu'il donnoit aux parties plaidantes auxquelles il cognoissoit que leur droit estoit faible:

Mais val calar
Que fol parlar.

[Add. 11, f° 136 r°] GUILHENS DURANT

JURISCONSULTE ET POETE PROUVENSAL

Guilhens Durant, natif de Puymoysson, grand jurisconsulte de son temps et le plus fameux que nul autre qu'ayt escript devant ne après luy, pour le sçavoir duquel les ungs l'ont nommé l'*Especulateur*, les autres le *Père de pratique*. Il a usé en son œuvre, au titre des Advocats, de ceste santance en ryme provensale, dont il en estoit bon poëte:

Mays val calar
Que fol parlar.

Il a faict le livre intitulé : *Rationale divinorum officiorum* (Estat).

[P. 128] DE RICARD DE NOVES

XXXVII

Ricard de Noves fut extraict de nobles et insignes parens du lieu de Noves en Provence, les autres dient de Berbentane; estoit vaillant aux armes. Son pere avoit tenu le party d'Estephanette et de ses enfans, princes des Baulx, contre Berenguier, comte de Provence. Ce Ricard fut tousjours au service des princes d'Arragon et comtes de Provence, et mesmes de Remond Berenguier, dernier du nom, à la louange duquel fist maintes bonnes chansons et plusieurs bons vers et bon sens[1], et à son trespas fist un chant funebre de ses vertus et magnanimitez, qu'il alloit chantant és maisons des grands seigneurs, en se promenant et faisant les gestes à ce convenables, par le remuement de sa personne et changement de sa voix, et par autres actions requises à un vray comique. En quoy faisant il gaigna un grand thresor. Mais parce que par iceluy chant il parloit [**P. 129**] contre la mayson d'Anjou, et de ce que la Provence estoit tombee entre mains de ceux de France, luy fut conseillé par ses grands seigneurs et amys de se taire, et de-

[1] *Sic. Lis.* sons.

puis il ne le chanta jamais. A mis par escript l'indeue occupation qu'ont faict par le passé les gens d'Eglise des places et seigneuries de Provence sur les comtes d'iceluy pays, parce que les dictes deux places de Noves et Berbentane appartiennent à l'evesque d'Avignon. Sainct Cezari et le Monge des Isles d'Or dient qu'il trepassa environ l'an 1270, et dient aussi que le comte de Provence l'avoit constitué clavere de son chasteau, ayant la garde des clefs de la ville, auquel les consuls estoyent tenuz tous les soirs les luy porter, qu'estoit de ce temps un estat fort honnorable et se nommoit *Lou clavari de Monsiour lou Comte,* recevant ses droicts. Un autre a escript que les officiers du Pape avoyent entrepris le gecter tout vif dans le profond puis du chasteau de Noves, où l'on avoit accoustumé de getter les prestres qui paillardoyent.

[F° 22 r°] RICARD DE NOVES. 63.

Fut bon poëte provençal, extraict de nobles parens du lieu de Noves, estoit vailhant aux armes; en sa jeunesse il avoit aydé à faire la guerre, tenant le party d'Estephanette et de ses enfans, princes des Baulx, contre le comte de Provence, à la louange de laquelle avoit escript plusieurs bons vers et faict plusieurs bons sons, et au traicté de paix que firent ces princes, le comte Berenguier le voulut à son service; et à son trespas feist un chant funèbre de ses vertus, qu'il alloit chantant aux maysons des grands princes, en se pourmenant et dansant et faisant les gestes et les remuements de son corps et changement de sa voix, ainsi qu'ung comique, où il gaignoit tout ce qu'il vouloit. Mays parce qu'il parloit contre la maison d'Anjou et de ce que la Provence estoit parvenue entre les mains des Françoys, luy fut conseillé de se tayser, et depuis il ne la chanta.

[P. 130] DE PERCEVAL DORIE

XXXVIII

Perceval Dorie estoit gentilhomme de Gennes, se tenoit en Provence, fut gouverneur et podestat d'Avignon et de Arles,

pour Charles premier du nom, comte de Provence, par le moyen de l'infante Beatrix, fille et heritiere de Remond Berenguier, comte de Provence, qu'avoit esté coronné roy des deux Sicilles et de Naples. Estoit philosophe et bon poëte en nostre langue provensalle, en laquelle il a escript plusieurs chants, et un beau syrventez de la guerre qu'estoit entre le dict Charles et Menfroy, et de ce que le dict Menfroy, injuste occupateur de la Sicille contre le gré de l'Eglise romaine, fut si honteusement vaincu par le dict Charles à Benevent, duquel temps il fleurissoit, et en feist un traicté intitulé *La guerra de Carle, rey de Naples, et del tyran Manfred,* et un autre intitulé *La fina folia d'amours,* en rithme provensale. Se treuvent plusieurs belles [**P. 133**] tensons ou disputes d'amour, ausquelles ledict Doria et Lanfranc Sygalle, autre poëte provensal, sont interloquuteurs, ensemble plusieurs syrventez contre la cruauté des tyrans. Trespassa à Naples en l'an 1276. Il se trouve un autre poëte nommé Symon Dorie, de la vie duquel je n'ay sceu rien entendre ne recouvrer, fors qu'une tenson en laquelle sont interloquuteurs lesdicts Symon Dorie et Lanfranc Sygalle, à sçavoir mon qui est plus digne d'estre aymé, ou celluy qui donne liberalement, ou celluy qui donne mangre[1] soy, pour estre dict liberal. Pour en avoir la diffinition, ils envoyerent ceste question aux dames de la Cour d'Amour de Pierrefeu et de Signe, et ne se contentants de leur arrest, recoururent tous deux a la souveraine Cour d'Amour, des dames de Romanin, en laquelle presidoyent certain nombre de dames illustres du pays, entre lesquelles

Phanette des Gantelmes, dame de Romanin,
La marquise de Malespine,
La marquise de Saluces,
Clarette, dame des Baulx,
Laurette de Sainct Laurens,
Cecille Rascasse, dame de Caromb,
Hugonne de Sabran, fille du comte de Forcalquier,
Heleine, dame de Mont-Pahon,
[**P. 132**] Ysabelle des Borrilhons, dame d'Aix,
Ursyne des Ursieres, dame de Montpellier,

[1] *Sic. Lis.* maugré.

Alaette de Meolhon, dame de Curban, et
Elys, dame de Meyrarques,
et plusieurs autres dames, mais je n'ay sceu encore trouver leurs jugemens et arrests.

[F° 17 v°] PERCEVAL DORIA

Gentilhome de Gennes, se tenoit en Provence, fut potestat d'Avignon pour Charles premier du nom, roy de Sicile ; estoit philosophe et bon poëte en langue provensale. Il a rendu de soy memoire immortelle et recommandable, et a tellement illustré son nom, qu'il semble en ses œuvres qu'il soit encore en vie. Il a fait la *Philosophie d'amour* en rithme provensale.

[P. 133] DE LANFRANC SYGALLE

XXXIX

Lanfranc Sygalle fut natif de Gennes; gentil-homme sage et prudent, bon orateur et jurisconsulte, chevalier aux loix, faisant estat et profession des loix et des armés. En sa jeunesse fut amoureux de Berlenda Cybo, gentilfemme de Provence, extraicte de l'illustre, tres noble et ancienne maison en iceluy temps de Cybo de Gennes, issue de grands personnages de Grece, du temps que les empereurs de Constantinople envoierent de leurs forces en Italie, pour la delivrer de la tyrannie des Septentrionaux, ainsi que par les armoiries de sa mayson se void, correspondantes à son nom et origine, pour laquelle feist maintes bonnes chansons et mesmement es choses spirituelles. Avoit esté au service de Remond, comte de Provence, qui l'aimoit et estimoit grandement. De son temps, les Genevois craignans estre opprimez des autres nations, leurs voisines, voyans le pouvoir [P. 134] du comte Remond, luy envoyerent leurs embassadeurs et orateurs, entre lesquels le dict Lanfranc Sygalle, qui fut en l'an 1241, feist tant avec sa faconde et doux parler, que le comte de Provence print leur

cité et les habitans d'icelle en sa protection et sauvegarde, aux conditions et pactes contenus en la convention sur ce faicte et passee. Il a faict plusieurs chants à l'honneur de la Vierge Marie, et un chant funebre de sa Berlenda, qui se tenoit à Marseille ; un autre chant qu'il adressa au Pape de Rome, à l'Empereur, aux roys de France et d'Angleterre, aux potentatz d'Allemagne et au comte de Provence, pour le recouvrement de la Terre Saincte ; un autre à Thomas, comte de Savoye, lequel il loue sur tous les princes chrestiens, tant en savoir que sagesse et faict de guerre ; un autre contre Boniface, marquis de Montferrat, de la trahison qu'il commist de son pays envers les Milanois, où il en receut de grands deniers. Sainct Cesari dict que Lanfranc s'estant retiré faisoit estat de gaigner argent, soubs colleur de garder l'autorité des loix et ordonnances imperiales, dont il en fut repris. Luy et son compagnon (duquel je n'ay sceu trouver le nom) furent massacrés pres de Morgues, en allant de Pro-[**P. 135**]-vence à Gennes, par quelques assassinateurs et sicayres, que fut en l'an 1278 ; et autant en dict le Monge des Isles d'Or. Et le Monge de Montmajour dict que ce poëte estoit homme ignorant, begue, qui ne sçavoit parler ne bien dire sa raison, arrogant et s'estimant beaucoup.

[Fo 19 r°] VIE DE LANFRANC CYGALLE. F. 209.[1]

Lanfranc Cygalle fut natif de Gennes, gentilhomme sage et prudent, bon orateur et jurisconsulte et chevalier aux loix, faysant l'estat et profession des loix. Fut amoureux des dames, bon trouveur et poëte, et feist maintes bonnes chansons et mesmement es choses spirituelles. En certaine convention et accor faict entre les Gennoys et Remond Berenger, comte de Provence en l'an 1241, il fut depputé l'ung des orateurs et embassadeurs, et feit si bien avec sa faconde que led. comte print la cité de Gennes à sa protection et saulvegarde.

[1] *En marge :* 1241.

[P. 136] DE BONIFACI DE CASTELLANE

XL

Boniface de Castellane fut seigneur de la ville de Castellane aux montaignes de Provence et de tout son bailliage, homme riche et puissant, vaillant en faict de guerre ; en sa jeunesse s'addonna à la poesie provensalle, fut amoureux d'une dame de Provence, de la mayson de Fossis, fille du seigneur d'Ieres, de Pierrefeu et du Cannet, nommée Belliere, pour laquelle et à sa louange chanta plusieurs belles chansons; et croyssant en eage, creut aussi de gloire et d'ambition, fut convoiteux de régner. C'estoit merveilles de luy que, quand il avoit beu, estoit agité d'une fureur poëtique incroiable : prophetisant tousjours quand il escrivoit ou poëtisoit, n'espargnant personne, en quelque degré qu'elle fut constituee, ainsi que l'a descript le Monge des Isles d'Or, et qu'en la coupple finale de la pluspart de ses chansons usoit de ces mots : *Bouka qu'as dich?* comme s'il se deust repentir d'avoir trop parlé, saichant bien que sa langue (combien qu'il dist vérité) luy nuiroit avec le temps. S'intituloit vicomte de Marseille, feist un syrven-[**P. 137**]-tez contre le roy d'Angleterre, le taxant de ce qu'il avoit le sanglout, puisqu'il ne daignoit recouvrer les terres que le roy de France lui occupoit. Son pere se nommoit aussi Boniface de Castellane, les autres dient de Riez, lequel par sa trop grande presomption et temerité voulut faire teste à Ildephons, ayeul paternel de Remond, comte de Provence, dernier du nom ; mais intervenans les amis communs, luy presta hommage et obeyssance de sa ville de Castellane et de tout son bailliage; mais depuis par rebellion (les autres dient par vendition) fut acquise ou confisquee audict comte de Provence. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari le nomment le prince de Castellane, et que son origine estoit de Castelle, en Espagne, et qu'il estoit facond en son parler, libre en ses escrips, vif d'esprit et chevaleureux; qu'il composa un livre auquel estoyent comprinses les familles des nobles vicieux et vertueux de Provence, sous parolles couvertes, le tout par forme de syrventez, duquel il fist un present à Charles

premier du nom, comte de Provence, qui avoit espousé Beatrix, heritiere de Provence, et depuis roy de Naples et de Sicile, l'ayant accompagné à la conques-[**P. 138**]-te du dict royaume, duquel temps ou environ il deceda en Provence, que fut en l'an 1278. Le Monge de Montmajour en sa chanson nomme ce Boniface *Bonifa*[*c*]*y l'outracujat*

[F° 9 v°] BONIFACE DE CASTELLANE

Boniface de Castellane fut gentilhomme de Provence, seig^r de la ville de Castellane et de toute sa viguerie, estoit homme riche et puissant, vailhant aux armes, convoyteux de regner, subject à yvrognerie, bon poëte provensal. C'estoit merveilhe de sa condition quand il estoit yvre : il estoit agité d'une fureur poetique, qu'il prophetisoit tousjours quand il escripvoit, et n'espargnoit d'escrire contre les grands seigneurs et roys. [Il usoit souvent, en la couble finale de ses chansons, de ces mots : *Bouca qu'as dich*, sçachant bien que sa langue lui couteroit la vie.] Il se disoit vicomte de Masseilhe. Il fit une chanson contre le roy d'Angleterre, en laquelle il luy reproche qu'il a le sanglot, puysqu'il ne daigne de guerroyer ses terres et seigneuries qu'on luy a ostées. Il estoit du temps de [Remond Berenger, comte de Provence, après la mort duquel il induist les Masseillais à se revolter contre Beatrix, qu'estoit demourée seule heritière de Provence, par despit de ce que Boniface luy ayant faict part de troys chansons siennes, à la fin desquelles il s'intituloit le vicomte de Masseilhe, la comtesse Beatrix mist de sa main ces mots : *extra muros*. Mais ayant elle espousé Charles, vint avec puissante armée contre les Masseillais qu'il dompta], et fist trancher la teste à Boniface et à ses adhérans et tout leur bien reunit à son domayne.

A faict ung traicté intitulé : *De la tyrannye des princes*.

[P. 139] DE RICHARD, ROY D'ANGLETERRE

XLI

Richard, surnommé Cœur de lyon, qui fut filz de Henry, roy d'Angleterre, et esleu empereur des Romains, en sa jeu-

nesse frequentant la cour de Remond Berenguier, comte de Provence dernier du nom, fut surpris de l'amour de Leonore ou Helyone, l'une des quatre filles du dict comte de Provence, que depuis il espousa: pendant qu'il y estoit, oyoit souvent reciter plusieurs belles chansons aux poëtes provensaux, qu'estoyent à la suite du comte de Provence, qui chantoyent en leur langue maternelle provensalle, en laquelle il prenoit un singulier plaisir, et pour la douceur de la langue passoit le temps à rithmer et se delectoit à lire leurs beaux romans. Quelques annees apres estant allé outremer pour la conqueste de la Terre Saincte avec sainct Loys, roy de France, et autres [**P. 140**] princes, à son retour fut faict prisonnier. Pendant son emprisonnement, fist quelques chansons qu'il adressa à Beatrix, comtesse et heritiere de Provence, sœur de ladicte Helionne, se plaignant de ce que ses barons et gentilshommes le laissoyent si longuement en captivité, sans payer sa rançon, disant ainsi à la seconde coupple d'icelle:

Or sachan ben mos homs, e mos barons,
Anglez, Normans, Peytavins, e Gascons,
Qu'yeu non ay ja si paure compagnon,
Que per aver lou laissess'en preson.

Le Monge des Isles d'Or dict que Richard avoit faict les dictes chansons, se plaignant plustost de ce qu'il estoit privé des beaux yeux de la princesse Helyonne, que non point de sa captivité ; et dict encor avec Sainct Cezari, que les electeurs de l'Empire furent discordans de l'eslire en empereur à l'instigation de Alexandre, pape quatriesme du nom. Son trespas se trouve aux Chroniques d'Angleterre. Le Monge de Montmajour nomme ce roy Richard couard. Quelcun a escript que l'infante Leonore luy envoya un beau romant en rithme provensalle, des amours de Blandin de Cornaille et de [**P. 141**] Guilhen de Myremas, des beaux faicts d'armes qu'ils firent, l'un pour la belle Bryanda et l'autre pour la belle Irlanda, dames d'incomparable beauté.

[P. 142] DE PIERRE DE CHASTEAUNEUF

XLII

Pierre de Chasteauneuf, gentilhomme, fut seigneur du dict lieu, fleurissoit du temps de Perceval Dorie et de ses autres contemporeens cy devant escripts. Il est assez manifeste qu'il fut d'un beau et subtil esprit, tant à escrire en rithme provensalle qu'en vers latin, le tout plaisantement et gravement ; et quand il accompagnoit sa douce voix sur sa lyre, c'estoit un grand plaisir de l'ouyr chanter ; estoit de bonnes mœurs, fut viollant accusateur et adversaire des iniquitez qu'il voyoit faire à ses compagnons et amis, sans les espargner. Il n'a fait que des syrventez contre les princes de son temps, ainsi que faisoyent d'autres poëtes. En[1] un chant qu'il presenta à Beatrix, heritiere [**P. 143**] de Provence, fille du comte Remond Berenguier, de ce qu'en sa vieillesse pour se resjouyr print à son service le docte poëte Sordel Mantuan, qui surpassoit en la poesie vulgaire provensalle tous les poëtes de ceste langue, ainsi que le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari l'ont escript ; et ne font aucune mention de sa mort. A faict un traicté intitulé *Las larguessas d'Amour,* qu'il adressa à la royne Beatrix, quand elle fut couronnee royne de Naples. Le Monge de Montmajour n'a point eu cognoissance de ce poëte ne de ses œuvres : un autheur digne de foy, que Sainct Cezari dict avoir veu et leu, dict que ce poëte estant au bois de Vallongne, venant de Roquemartine visiter le seigneur du lieu, fut pris par quelques larrons qui brigandoyent les passans, et apres l'avoir demonté et osté son argent et despouillé jusques à la chemise, le vouloyent tuer : le poëte les pria luy faire ceste grace d'ouyr une chanson, qu'il diroit avant que mourir, ce qu'ils feirent. Il se meist à chanter un chant sur sa lyre, qu'il feist promptement à la louange de ces brigands, si qu'ils furent contraincts luy ren-[**P. 144**]-dre son argent, son cheval et ses accoustremens, si grand plaisir prindrent ils à la douceur de sa poesie.

[1] *Sic. Lis.* et, *en mettant seulement une virgule après* poëtes.

[F° 24 v°] DE

Fut né de parans nobles, ainsi que le recitent le Monge et St Cezari. Il est assez manifeste qu'il fut d'ung beau et subtil esperit, tant à escrire en rime prouvensalle qu'en vers latins, le tout playsantement et gracieusement ; estoit de bonnes mœurs, vyolant accusateur et adversaire des iniquitez d'autruy. A faict plusieurs chansons qu'il dedia à sa dame.

[P. 145] DE GIRAUD DE BOURNELH

XLIII

Giraud de Bourneil, gentilhomme de Lymoges, nay de pauvres parens, estoit sage et de bon sens, fut le meilleur poëte en langue provensalle que nulz de ceux qui furent avant ne apres luy : aussi fut il nommé le maistre des *Trobadors* ou poëtes, et est encore estimé tel de tous ceux qui entendent sa poësie, tant bien dictee et composee estoit elle et d'amour et de bon sens : fut grandement estimé et prisé par les vaillans hommes, et des plus savans, et des dames les plus doctes et excellentes qui s'exercitoyent à la poësie et à faire chansons en langue provensalle. Sa vie estoit telle que tout l'hyver prenoit une peine continuelle à estudier aux bonnes lettres, et l'esté suyvoit la cour des princes : menoit avec luy deux bons et excellens musiciens qui chantoyent et recitoyent les chansons et les syrventez qu'il faisoit, en quoy faysant il gagnoit tout ce qu'il vouloit; ne se voulut [P. 146] jamais mettre au service de nul prince ou seigneur quel qu'il fut, quelques gaiges et estatz qui luy fussent offerts, comme aussi ne se voulut soubmettre au joug de mariage ; estoit fort sobre de sa bouche et continent de sa persone, surmontant en sagesse, bonté et integrité tous les autres poëtes qu'ont escript devant et apres luy. Il a dict en l'une de ses chansons qu'amour n'eust jamais pouvoir sur luy et qu'il a tousjours mesprisé son royaume, et la beauté des plus belles femmes de son temps. Tout le gaing qu'il faysoit le departoit à ses pouvres parans, ainsi que l'a escript Sainct Cezari, lequel mect ce poëte le pre-

mier d'entre les autres en son Cathalogue, et le premier qu'a faict des sonnets et de chantarelz. Fleurissoit du temps des precedents poëtes; de ce mesme temps plusieurs jurisconsultes tant d'Avignon, Aix, que d'Arles et aultres lieux, escrivirent quelques allegations contre les Vaudoys qu'estoyent espars par la Provence; trespassa en l'an 1278. Petrarque a veu les œuvres de ce poëte, et en a bien faict son proffit. Le Monge de Montmajour dict que Giraud de Bourneil ne faict que charlater en ung cagnard au soleil, que son chant est maigre et dolent, qu'il est si laid que, s'il se voyoit au myroir, il ne s'estimeroit un festu.

[P. 147] DE HUGUES DE PENNA

XLIIII

Hugues de Penna, gentil-homme de Monstiers, fut bon poëte comique, quoy qu'en aye voulu dire le Monge de Montmajour, surnommé le fleau des poëtes provensaux, disant faucement qu'il print et s'attribua plusieurs chansons de Guillaumes de Sylvecane, son compagnon, poëte lirique, qui morut par trop aymer, de l'amour d'une dame de Puymont, de la mayson de Ruere, suyvant ce qu'en a escript le Monge des Isles d'Or, et qu'il acquit pour son savoir la grace des plus grands seigneurs de Provence. Cest Hugues donc fleurissoit du temps de Ildefons, roy d'Arragon 2. du nom, comte de Barcellone, pere du comte Remond Berenguier de Provence dernier du nom, auquel il adressa ses chansons et à Beatrix, sa femme, sœur de Thomas, comte de Savoye, et à Beral des Baux, jaçoit que Sainct Cezari a escript et soustient [P. 148] que c'est à Beatrix, heritiere de Provence, fille du dict Remond, et non à l'autre Beatrix, à la louange de laquelle il a escript plusieurs belles chansons, la louant pour la premiere et des plus vertueuses princesses de ce monde; il addresse la pluspart de ses chansons à Amour. Pour quelque desastre qu'il eust devint pauvre en sa jeunesse, mais par le moyen de son savoir il acquit de grandes richesses. Un savant astrologue de son

temps luy promeist une prosperité incroyable, et si grande qu'il ne l'ausoit exprimer, que fut cause que telles parolles luy esleverent le cœur davantage, car il poursuivit si bien sa fortune que Charles, roy de Sicille, premier du nom, comte de Provence, par la faveur de la royne Beatrix, sa femme, à cause de son grand savoir et prudence, fut faict [1] secretaire de ses conseils en Provence, conduisant les affaires de ses magestés, acompaigné de Peyre de Vins, son senechal. Trespassa quelques jours apres qu'il eust espousé une damoyselle de la mayson de Symiane, nommee Mabile, que fut en l'an 1280. Il a faict un traicté *Contra los enjanayres d'Amour* qu'il addressa aux poëtes de son temps. A cestuy fut donné le prix de mieux rithmer sur tous les poëtes provensaux de son temps par [**P. 149**] la royne Beatrix de Provence qui le coronna poëte, et pour recompence feist ces quatre vers à sa louange :

Yeu voly faire esclatir ta memoria
En tantas partz de ta perfection,
Qu'estaran tous en admiration
D'auzir comptar de tous bels fachs l'hystoria.

[Add. 11, f° 89 r°]. HUGUES DE PENA

POETE PROUVENSAL, HYSTORIOGRAPHE ET SECRETERE DE CHARLES, ROY DE SICILE [2].

Hugues de Pene ou de Pena estoit secretere et hystoriographe de Charles, roy de Sicile. Il a donné la source à toutes les partyes d'eloquence, et ne se trouve aulcun qui l'ayt surmonté en poesie vulgaire prouvensalle ne à proprement parler et à rithmer. Le Velutel, parlant de cest Hugues de Pena, dict qu'il estoit de Gennes, et qu'il se feit joueur et compositeur de moralitez, qu'il print et desroba plusieurs chansons des autres poëtes prouvensaulx, et se faisoit ouyr les avoir faictes et trouvées de son cerveau, et qu'il eust grace et entrée avec beaucoup de grands hommes, et que pour avoir joué et consumé toute sa substance, devint paoure et se maria en Provence, et là morut. Mais je trouve au chansonnier du seigneur comte de Sault, qu'il a faict quatre fort belles chansons, doctes et de bon sens, en l'une desquelles

[1] *Sic. Lis.* le fist ?
[2] *A la marge dans le ms.*

il appert qu'il estoit amoureux de Beatrix, comtesse de Provence, femme dud. Charles, roy de Sicile, et la nomme Beatrix, comtesse de Provence, en la louant qu'elle est la première dame vertueuse de ce monde, et toutes ces chansons, il les adresse partie à Monsr Barral, seig^r de Marseille et des Baulx, et partie à Messire Ysnard d'Entrevennes, comte de Sault. Et en mon chansonnier je trouve qu'il a faict une seule chanson en forme de dyalogue, de luy et de sa dame, qu'il appelle *ma doulce guerrière,* en laquelle appert qu'elle devoit estre de Tharascon, car en ung des coupples il dict qu'il ne sçait en toute la ville de Tharascon damoyselle qui frappe mieulx du dard d'amour le cœur des hommes qu'elle. Il a faict ung traicté intitulé

[P. 150] DE GUILHEM FIGUIERA

XLV

Guilhem Figuiera estoit issu de nobles parens d'Avignon; son père le feist estudier aux bonnes lettres, fut bon poëte provensal, plein de bonnes inventions, il ne pouvoit supporter les tirannies et meschancetés des princes, escrivoit tousjours contre eux, ainsi que faisoyent Luquet Gatellus, Pierre de Chasteau neuf, Perceval Dorie, et autres poëtes provensaux qui fleurissoyent en Provense du temps que le siege papal fut transferé en Avignon. C'estoit une chose louable de la liberalité de ce poëte, car tout l'or qu'il gaignoit en sa poësie le departoit à ses amys; surmontoit en savoir tous les poëtes qui ont escrit devant luy, et n'avoit autre nom que le Poëte satyrique; estoit beau de face et de joyeux re[n]contre, rempli de bonnes vertus. Une dame d'Avignon de la maison des Matherons, belle à perfection, qu'avoit mesprisé par si long temps le pouvoir d'amour, fut si fort esprinse de ce poëte, que de ce qu'elle estoit estimee, sage et prudente, l'on cogneut par trop les effects d'amour en elle : car se laissant vaincre à ses desirs, se feist [**P. 151**] moquer d'elle, et quand on luy tenoit propos de Guilhen Figuiere, respondoit qu'elle estoit amoureuse des vertus de ce poëte, veu que par sa poësie elle demeureroit immortelle, et qu'amour ne luy avoit pas offusqué les yeux

jusques là. Feist de belles chansons à sa louange en langue vulguere provensalle, en l'une desquelles il maintient qu'amour n'ha nul pouvoir, fors qu'autant que luy en est donné par les yeux, qu'amour ne faict aucun mal, dont on se deust plaindre, qu'il n'ha pouvoir sur nully, si de son propre gré il n'y consent, que le vray amour ne peut avoir en soy ne force ne pouvoir, ne bon ne mauvais conseil, si les yeux et le cœur n'y consentent, ce qu'aux yeux semble plaisant et aggréable, le vray amour n'y peut contredire, et qu'il ne nous peut ocasionner comme faict le cœur et les yeux, que les yeux sont messagiers du cœur, que là où le loyal amour prend sa nayssance les yeux le font treuver bon et aggreable au cœur. Par la coupple finale dict ainsi : Ma chanson, va dire à Matharonne que ceux qui la louent ne la peuvent assez louer, tant sont grandes et riches ses valeurs. Il a faict aussi plusieurs syrventez contre les princes tyrans, entre autres un qu'il intitule *Lo flagel mortal des tyrans,* et un beau contre Amour, qui se commence [**P. 152**] *D'un syrvantés far, en est son que m'agensa,* disant en substance qu'il ne veut plus tarder faire ceste chanson contre la tromperie d'amours, et puis dict en la seconde coupple :

Amour enganeyris,
Cobeytat vous engana,
Qu'a vostras berbys
Tondés trop de la lana.

En ce syrventez il amene plusieurs hystoires de ceux qui ont esté trompez d'amours. Le Monge des Isles d'Or (qui n'a rien oblié d'escrire) dict que le pere de ce Guillen se nommoit aussi Guillen et qu'il estoit un prestantissime citadin d'Avignon, homme docte et clarissime escrivain d'histoyres, la doctrine duquel, elegance et dexterité de escrire, se peut voir clerement par ses belles œuvres, et qu'il a escript que de ce temps la turpitude des princes estoit si énorme que la honte luy defendoit d'en plus parler. Trespassa environ les precedents poëtes. Le Monge de Montmajour dict que ce poëte estoit un grand hypochrite, amy des gens d'Eglise. Petrarque l'a imité es sonnets qu'il a faicts.

[F° 12 v°] GUILHEN FIGUIERE. 54[1]

Guilhen Figuiere estoit yssu de nobles parans. Son père le feist estudier aux bonnes lettres, estoit bon poëte et d'ingenieuses inventions. Il ne pouvoit supporter les tyranyes et meschancetés des gens d'Eglise et toujours poetizoit contre eulx. C'estoit une chose louable de la liberalité de ce poëte, car tout l'or et l'argent qu'il gaignoit à poetizer, il despendoit et donnoit à ses amys. Il surmontoit de son sçavoir tous les poëtes qu'avoient esté devant luy, et n'avoit autre nom que le Poëte satyrique. Il estoit aussi diforme qu'Esope. Vray est qu'il estoit long oultre mesure, mays joyeulx et de plaisant rencontre. Il estoit remply de tant de vertus que une dame d'Avignon, belle à perfection, qui mesprisoit les dardz d'amour, fut si fort surprinse de l'amour de Guilhen, que de ce qu'elle estoit estimée sage et prudente, l'on congneut par trop les effectz d'amour en elle, car se layssant vaincre à ses desirs, se feist moquer d'elle de ce qu'elle estoit devenue amoureuse d'une si layde personne; mays elle respondoit qu'elle n'estoit amoureuse que des vertus du poëte, nonobstant qu'il fut difforme, veu que par ses beaulx vers il la rendoit immortelle. Il a faict de belles chansons en l'honneur d'elle, en langue vulgaire provensalle, et plusieurs d'autres contre les abus de l'Eglise romaine qui sont intitulées : *Lo flagel mortal de Roma.*

[P. 153] DE SORDEL MANTUAN

XLVI

Sordel fut poëte mantuan, qui surpassa en poesie provensalle Calve, Folquet de Marseille, Lanfranc Cygalle, Perceval Doria, et autres poëtes genevois et tuscans, qui toutesfois pour la douceur de nostre langue provensalle s'y sont plustost delectez qu'en la leur propre maternelle. Ce poëte fut homme studieux et grand rechercheur de toutes choses, autant qu'homme qu'ait esté de sa nation, soit en doctrine, ou d'entendement, ou d'excellent conseil. Il a faict plusieurs belles chansons, non point d'amour, car il ne s'en trouve aucune,

[1] *En marge:* 1278.

mais en philosophie. Remond Berenguier, dernier du nom, comte de Provence, en ses derniers jours print à son service ce poëte Sordel, estant de l'aage de 15 ans, pour l'excellence de sa poesie et de ses belles et doctes inventions, ainsi que le recite Pierre de Chasteauneuf, poëte provensal. Il a faict plusieurs beaux syrventez en rithme provensalle, et entr'autres un auquel il taxe et reprend tous les princes de la Chrestienté, faict en forme de chant funebre, sur [**P. 154**] la mort de Blacas, gentilhomme provensal, pere de Blachas, duquel sera parlé cy apres en son lieu, qu'estoit aussi poëte provensal, qui se commence

Plagner vol sen Blakas en aquest leugier son,
Ab cor trist, e irat, e en ay ben razon,

en laquelle il dit que le dommage de la mort de Blachas est si grand qu'il ne sçait moyen pour le restaurer, fors qu'en luy ostant le cœur en donner à manger premierement à l'Empereur s'il veut vaincre les Mylannois et le Pape qui luy faict si mortelle guerre. Que si le roy de France en mange recouvrera Castelle, mais parce qu'il est jeune, qu'il se garde bien que la royne sa mere ne le voye, attendu qu'il n'ose rien faire sans elle. Que le roy d'Angleterre en mange tant qu'il voudra, pour avoir meilleur courage à recouvrer les terres que le roy de France luy occupe. Qu'il est besoin que le roy de Castelle en mange pour deux, attendu qu'il avoit deux royaumes, desquels il en a perdu un, et qu'il mange du cœur à requoy, afin que l'autre roy ne luy donne de bastonnades. Que le roy d'Arragon en peut manger, afin qu'il recouvre l'honneur qu'il perdit à Milan et à Marseille, lorsqu'il les voulut prendre par force. Que le roy de Navarre [**P. 155**] en mange à suffisance, attendu qu'il valloit plus quand il estoit comte que ores qu'il est faict roy, à fin que de haut il ne tombe en bas. Qu'il est besoin au comte de Thoulouse d'en manger, si tant est qu'il aye souvenance des terres qu'il souloit tenir et de celles qu'il possede ores. Finallement que le comte de Provence en mange, s'il a souvenance quand il fut desherité de son royaume de Sicile et des vespres siciliennes, que s'il eschappe de ses durs assaux, il sera besoin qu'il mange du cœur pour le grand fais qu'il soustient. Ce syrventez fut faict peu apres que Jehan Prochite, vestu en habit de cordelier, siffla à l'oreille des prin-

ces de mettre à mort tous les François qu'estoyent au royaume de Sicille, que fut en l'an 1281. Outre ces œuvres, il a laissé par escript un traicté intitulé *Lou Progres, e avansament dels reys d'Arragon, en la comtat de Provensa,* en prose provensalle. Il a traduit *La somma del Drech* de latin en prose provensalle, tous lesquels traictez furent mis en la librairie du monastere de Laverne en Provence, ainsi que dient le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari, et trespassa du temps cy dessus.

[F° 21 v°] SORDEL MANTUAN

Sordel estoit gentilhomme mantuan, qui a surpassé en poesie provensalle Calve, Folquet de Masselhe et Lanfranc Cygalle, poëte[s] gennoys, qui toutefois par la doulceur de la langue provensalle se sont plustost delectés de monstrer la poesie qu'en leur propre langue naturelle. Cestuy Sordel fut homme studieux et grand investigateur de toutes choses autant qu'homme qu'aye esté de long temps, avant ne après luy, soit en doctrine ou entendement ou d'excellent conseil. Il a escript un volume intitulé Estoit du temps du roy Philippe de France et de Richard, roy d'Angleterre, desquels il receut de grands et riches presents.

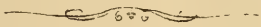

[P. 156] DE CADENET

XLVII

Cadenet fut un gentil chevalier de Provence, qui avoit une quarte partie de la terre et seigneurie de Cadenet de l'heritage de son pere, fut savant aux lettres humaines, devint amoureux de Marguerite de Ries, pour laquelle il chanta plusieurs bonnes chansons, mais elle n'en faisoit aucun semblant ne estime, parce que son inclination n'estoit point d'aymer les hommes savans; prenant congé d'elle se retira au marquis de Montferrat, où il s'arresta quelque temps, chantant tousjours de sa Marguerite, pour laquelle amour le contraignit si

fort qu'il print congé du marquis, et ce ne fut pas sans luy avoir donné armes, montures, gens et argent, et s'en retourna en Provence, deliberé de faire ployer le cœur à Marguerite de Ries, où il fut retenu et receu fort honnorablement de Blachas et de Remond d'Agoult à Sault, et apres y avoir chanté un long temps, fut amoureux de dame Blachassonne, sœur du dict Blachas, gentilfemme de Provence, belle et vertueuse, à la louange de laquel-[**P. 157**]-le fist maintes bonnes chansons. Quelques mesdisans, ayans envie de son credit et avancement, parloyent contre luy et contre l'honneur d'elle, que fut la cause qu'il escrivit un petit traicté *Contra lous Galiadours* (qu'estoyent les mesdisans qui parlent et detractent faussement et grassement contre l'honneur des personnes vertueuses), contenant chansons et sons, qu'il adressa à Blachassonne : en la coupple finalle d'icelles, il remercie les menteurs ou Galiadours de l'honneur qu'ils luy font de mentir ainsi par leur faux dire, car en mentant ils luy font honneur. Fut derechef contraint se deporter de ceste affection : et s'enamoura d'une nonain d'Aix, nommee Angleze de Marseille, de noble maison de Provence, non encore professe : et se tenant moqué et desprisé d'elle, il se rendit au Temple de Sainct-Gilles, ou il demeura un long temps, et au passage que firent les freres du Temple outre mer, il y alla avec plusieurs chevaliers, où il fut prisé et estimé, tant au faict des armes que de la poesie, et là chanta de la Vierge Marie, et y fist une belle confession de foy, et y deceda avec maints Templiers, en une guerre qu'ils firent contre les Sarrazins, qui fut en l'an 1280. Le Monge des Isles d'Or dit que ce Cadenet se [**P. 158**] nommoit Elzias et qu'il ne mourut point à la guerre, ains qu'au retour qu'il fist en Provence espousa la nonain, de laquelle eust un fils nommé Robert. Et Sainct Cezari tient le contraire, disant que les dicts Elzias et Robert estoyent du temps de Jehanne, premiere du nom, royne de Naples, comtesse de Provence. Ausquels pour le service a elle faicts en son royaume, leur infeoda les places de Cadenet, Puyverd, Beaumont, Varages, et Bezandun [1], et luy en firent hommage : et que ce poëte Cadenet estoit du temps de Remond Beren-

[1] *Sic. Lis.* Bezaudun.

guier, dernier du nom, comte de Provence, et de nostre Charles, premier du nom, comte de Provence et depuis roy de Sicile. Le Monge de Montmajour dict que Cadenet ne s'estoit advancé que par les œuvres en poesie qu'il avoit desrobbees a plusieurs poëtes de son temps. Ce poëte dressa la plus part de ses chansons à Posquieres pres Beauquaire et à Valvert, où faisoit resonner ses divins vers.

[F° 10 r°] LA VIE DE CADENET. Fol. 104[1].

Cadenet fut ung gentil chevalier de Provence, ayant ung quart du chastel de Cadenet pour heritage, fut assez sçavant homme aux lettres. Il ayma Madame Marguerite de Riez, pour laquelle il feit maintes bonnes chansons, mays elle n'en fesoit aulcung compte, parquoy il print congé d'elle, et se va retirer au roy Namfos[2] de Castille, duquel il fut receu moult bien, pour la bonté qu'estoit en luy, et là demeura longtemps chantant à toutes heures de sa dame. Mays amour le contraignit tant et si fort qu'il print congé du roy. Le roy comme libéral luy feit donner de grand avoir, et s'en retourna vers sa dame, mays elle ne feit jamais semblant de luy, combien qu'il l'aymasse de bonne affection. Mays il la tenoit en ballance, que fut la cause qu'il quicta l'amour qu'il luy portoit, croyant qu'elle se mocquoit de luy, et se maria a une gentil-femme qui morut en peu de temps; et ne se voulut point remarier, mays s'enamoura d'une gentil nonain du monastère de St-Marcel, pour laquelle chanta plusieurs belles chansons ; mays comme faulce aymante, ayma un autre et s'entendirent ensemble, pour rayson de quoy se tenant pour mocqué se partist d'elle et feist ung beau chant, et se rendist au temple de St-Gilles, où il demeura ung long temps. Au passage que feit le convent oultremer, il y alla avec les autres chevaliers, où il fut moult prisé au faict d'armes, et là chanta de la Vierge Marie et feit une confession en chantant, qui se commence: « Bien vouldroys si se pouvoit fere », et là mourut en une batailhe des Sarrazins avec maints templiers.

Nota des chansons qu'il feit contre les lauzengiers.

[1] *En marge:* 1247, selon les archifs.
[2] *En marge:* Amphous.

[P. 159] DE GUILHEN DE BARGEMON

XLVIII

Guilhen de Bargemon estoit gentilhomme de Provence, sieur de Bargemon, fut bon poëte, escrivant en rithme provensalle, grand vanteur, et menteur, non moins que Peyre Vidal, se raillant des dames de la cour du comte Berenguier bien souvent en sa presence et de tous les gentils hommes de sa cour: il estoit bien veu, aymé et prisé du comte et de la comtesse, parce qu'il devisoit plaisantement de toutes choses et fort bien à propos. Se trouvant un jour en la compagnie des gentilshommes de la cour du comte Berenguier luy present, le premier d'entre eux qu'estoit le comte de Vintimille, disoit qu'il n'y avoit chevalier en toute la cour plus avant en la bonne grace des dames que luy, car toutes le vouloyent et desiroyent. Le chevalier d'Esparron se vantoit qu'il estoit le premier chevalier qui meritast porter armes. Le chevalier Tibaud de Vins disoit qu'il n'y avoit chevalier qui l'ozast attendre à un tournoy ne mieux adextre à piquer un cheval que luy. Le chevalier de Porcellet [**P. 160**] disoit qu'il estoit si bon musicien et poëte tout ensemble que son chant et sa poesie estoyent assez suffisans à faire condescendre toutes les dames à sa volonté. Le chevalier de Lauris disoit qu'il estoit si bon joueur de tous instrumens musicaux qu'il meritoit tenir le premier rang en toute bonne compagnie. Le chevalier d'Entrecasteaulx disoit que seulement de son beau regard et dexterité de corps, s'asseuroit d'estre le mieux veu, et le mieux aymé et prisé sur tous les gentilshommes, et si n'en vouloit pas excepter un seul. Le chevalier du Puget disoit qu'il estoit le meilleur baladin de toute la cour, et m'en rapporte (dit-il) à toutes les dames. Le chevalier frere de la dame Alaette de Meolhon, sieur de Curban, disoit qu'il ne craignoit chevalier a mieux tirer de l'arc que luy, ne à bander à force de bras une des plus grosses arbalestes qu'on luy sauroit presenter. Le chevalier de Baguarris disoit qu'il estoit le meilleur coureur et luicteur, et sauteur tout ensemble, et dextre à jetter la barre de fer et la grosse pierre, sans ce qu'il

savoit fort bien poetiser et romanser, que gentilhomme de sa qualité. Et nostre poëte Guilhen de Bargemon dit : Chevaliers (sauf voste paix) il n'y a gentilhomme à la cour que je n'aye [**P. 161**] faict cocu. Et moy aussi, luy dict le comte de Provence en riant. Monseigneur (luy dict Guilhen), je ne vous metz du nombre ne vous en excepte. Le comte mettant tout ce propos a rizee dict : *Se Dieu me saulve la vida, vous sias un valent baron, mais yeu vous recommandi a las domnas*. Les propos de ses vanteries parvindrent incontinant aux oreilles de la comtesse Beatrix et de toutes les dames de la cour, les quelles, irritees de ces vanteries, dirent que celles du poëte Peyre Vidal estoyent plus plaisantes que celles cy[1], et conclurrent entre elles n'en faire aucun semblant, pour ne donner occasion aux galliadours et aux mesdisans de parler et mesdire de leur honneur ; toutesfoys il fut dechassé de la cour du comte Berenguier, pour avoir si outrageusement mal parlé des dames, et autre punition ne receut, ayant esgard qu'il estoit jeune. Apres le trespas dudict comte fut aupres de la personne de Charles, premier du nom, qui fut comte de Provence, et depuis coronné roy de Naples, au service duquel trespassa en l'an 1285.

[F° 30 v°] GUILHEN DE BERGEDAN. 198

Estoit gentilhomme de Gascogne ; a faict une chanson adressante à l'arondelle et une chanson au roy de Barcellone.

[P. 162] DE PEYRE D'AULVERGNE

XLIX

Pierre d'Aulvergne, surnommé le Vieux (selon le Monge des Isles d'Or) fut fils d'un bourgeois de Clermont, homme

[1] *A la marge :* Les vanteries de Peyre Vidal ne sont rien au pris de celles de Bargemon. La punition du poëte.

moult prudent, beau et gracieux, et de grande literature et liberté de parler, et le premier qui chanta les vers provensaux en son pays, fut glorieux et grand mespriseur des œuvres [d'autruy] et des œuvriers et inventeurs d'icelles. Sa poësie estoit profonde et de grande gravité : se vint retirer en Provence, où il fut amoureux de Clarette des Baulx, gentilfemme du pays, fille de seigneurs[1] de Berre, qu'estoit belle et vertueuse, à la louange de laquelle feist de moult belles chansons, ausquelles luy mesmes meist le chant, et les chanta en sa presence ; il avoit pris tel credit et autorité sur les dames, qu'apres avoir chanté et recité ses chansons en leur presence, il recevoit un bayser d'une seule de la compagnie qui plus luy estoit aggreable, et le plus souvent s'adressoit à la dame [**P. 163**] de Berre, comme à la plus belle et plus gracieuse. Il a faict une chanson à la louange de tous les poëtes de son temps, a l'imitation de laquelle le Monge de Montmajour a faict la sienne toute au contraire ; en la coupple finale d'icelle il ne s'oblie pas disant que sa voix surpassoit toutes celles de son temps, et que depuis qu'il a esté amoureux en Provence sa poësie a surpassé tous les poëtes du pays. A l'extremité de ses jours voua sa vieillesse en un monastere de Clermont en Auvergne où il se retira (ainsi que le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari l'ont escript) et y trespassa envyron le mesme temps que dessus. Quelques annees avant sa mort avoit faict un syrventez contre les Siciliens, du massacre qu'ils feirent des François qu'estoyent à Naples, pour Charles premier du nom. Il a faict quelques chansons spirituelles, d'entre lesquelles une à la Vierge Marie mere de Dieu, qui se commence :

Domna dels Angels Regina,
Esperansa dels crezens,

à l'imitation de laquelle Petrarque en a faict une semblable. Il a faict aussi un traicté intitulé *Lou contract del Cors e de l'Arma,* en rithme provensalle, qu'est un fort beau discours, qu'il laissa imparfaict, et depuis fut achevé doctement et continué le subject [**P. 164**] par Ricard Arquier de Lambesc. Le

[1] *Sic. Lis.* du seigneur.

dict Petrarque, en son Triomphe d'amour, dict avoir veu ce poëte au reng de nos autres poëtes Provensaux, au 4. chapitre. Le Monge de Montmajour dict que depuis qu'il fut amoureux d'une bagasse de Provence, il ne chanta jamais rien qui vallust.

[Fo 6 v°] DE PIERRE D'AULVERGNE. 203

Pierre d'Aulvergne, surnommé le Vieux, fils d'ung bourgeois de l'evesché de Clermont, fut homme moult prudent, litteré, beau et gracieux et le premier qu'ayt chanté les vers prouvensaulx ; fut glorieux et mespriseur des œuvres d'aultruy. Sa poesie estoit profonde et de grand gravité ; il fut amoureux de Clarette de Breganson, à l'honneur de laquelle feit maintes belles chansons. Il en avoit faict une belle en laquelle il reprend et mesprise tous les poëtes prouvensaulx qu'estoyent de son temps, en heyne de laquelle le Monge de Montaudon, autre poëte prouvensal, en feit une semblable contre les poëtes prouvensaulx, dens laquelle il dict que despuis que Pierre d'Aulvergne s'enamoura à Clermont, il ne feist jamais chose qui vallust, et que c'estoit grand honte à luy, comme le plus vieulx poëte de tous, de devenir amoureux en sa vieillesse. Il a faict quelques chansons spirituelles adressantes à Dieu, toutes en forme de prières. A l'extremité de ses jours se rendit religieux, faisant penitence austère, ainsi que le recitent le Monge des Iles d'Or et Sainct Cezaire.

Ceulx contre lesquels il a escrit, sont ceulx-cy :

Peyre Rogier,	Folq. de Masselha,
G. de Borneilh,	Gosalvo Roitz,
B. de Ventadour,	Rambaud,
Hugo Lymozin,	Peyrols,
Guilhem de Ribbas,	Lombard,
Gramoard Gausmar,	G. Faydits,
P. de Monso,	P. Vidals,
B. de Sayssac,	Peyre d'Alvergna.

[P. 165] D'ALBERTET DE SISTERON

L

Albertet de Sisteron (aucuns ont mys de Tharascon) estoit gentil-homme de Sisteron, poëte comique, bien estimé en sa poësie : fut homme doux et moderé, s'adonnant aux estudes, bien veu entre les dames, a l'honneur desquelles ne cessoit d'escrire leurs louanges, fut amoureux de la marquise de Mallespine, qu'estoit l'une des plus belles dames de Provence, quelques excellentes et belles qu'elles fussent, surmontant en honneur et honnestetez toutes les autres dames de son temps. A la louange de laquelle feist plusieurs belles chansons, et l'un et l'autre estoyent tellement surpris qu'ils ne s'en pouvoyent eslongner. La marquise lui envoya secretement de draps, de chevaux et d'argent (car c'estoit le plus honeste present qu'on pouvoit faire de ce temps aux personnes de vertu), avec lettre le priant qu'il se voulut deporter de ceste amour jusques a quelque temps. Ce [**P. 166**] qu'il feist; mais avant que ce faire, il lui envoya une chanson en forme de dyalogue, introduisant elle et la marquise, qui se commence :

Desportas vous, Amy, d'aquest amour per aras,

et en une coupple dict ainsi :

Mais comma faray yeu (diz' ieu) mas Amours karas
My poder desportar d'aquest' affection?
Car certas yeu endury en esta passion
Per vous ingratament, mantas doulours amaras.

et depuis on ne sceut qu'il devint; le Monge des Isles d'Or dict qu'il mourut de douleur à Tharascon, et qu'il bailla ses chansons à un sien amy et familier nommé Peyre de Valieras ou de Valernas, pour en faire un present à la marquise, et qu'au lieu de ce faire il les vendit à Fabre d'Uzes, poëte lirique, se faisant ouyr qu'il les avoit dictees et composees ; mais ayant esté recognues par plusieurs savants hommes, au rapport qu'en feist le dict de Valieras, le Fabre d'Uzez fut pris et fustigué pour avoir injustement usurpé le labeur et œuvres

de ce poëte tant renommé, suyvant la loy des empereurs. Hugues de Sainct Cezari dict qu'il estoit de Tharascon, et son compaignon aussi, qui estoit un grand vanteur, et qu'il feist plu-[**P. 167**]-sieurs chansons à la louange de ces trois princesses, la marquise de Mallespine, la comtesse de Provence et la marquise de Saluces, qu'estoyent ordinerement ensemble, dames de ce temps parangon de toute vertu, que fut environ le temps que Philippes le Bel, roy de France, donna et ceda sa part d'Avignon à Charles 2. du nom roy de Sicile et comte de Provence, fils de Charles premier, duquel temps il fut entierement seigneur de tout Avignon, que fut en l'an 1290. J'ay leu en ung vieux livre que cest Albertet estoit des marquis de Mallespine, qu'est une tres-[a]ncienne et tres-noble famille d'Italie. Le Monge des Isles d'Or dict qu'il a faict ung livre intitulé *Lou Pertrach de Venus,* et d'œuvres en mathematique qu'il adressa à ces troys princesses.

[F° 16 v°] ALBERTET DE SISTERON. 237

Estoit gentilhomme de Sisteron, poëte comique, bien estimé en sa poesie. Fut amoureux de la marquise de Malespine, à la louange de laquelle feist maintes bonnes chansons. Il estoit si surpris de l'amour de ceste marquise, car elle aussi l'aymoit pour la doulceur de sa poesie, qu'il ne se pouvoit esloigner d'elle. En une de ses chansons il se plaint de ce qu'il n'oze luy faire entendre son grief mal, et qu'il meurt pour elle cent foys le jour; il se plainct contre amour, l'asseurant que la marquise fera tous ses commandements. Il l'yroit plus souvent veoir, mais il n'oze, pour la crainte qu'il ha du marquis; toutefois il ne veut rien qui ne soit sa voulonté. La marquise de Malespine luy envoya secretement harnoys, robbes, chevaulx et argent, le priant qu'il se voulut deporter pour le present de ceste amour jusques à quelque temps, ce qu'il feist, et depuis on ne sceut qu'il devint. Le Monge des Isles d'Or dict qu'il morut de doleur, et envoya ses chansons par ung sien familier à la marquise, et qu'au lieu de les luy donner, il les vendit à ung qui se faisoit ouyr les avoir faictes. Mays on recogneust que c'estoit de la facture d'Albertet; il fut prins et fustigé pour avoir usurpé injustement et faulcement le nom du poëte, suyvant la loy des poëtes faicte par les empereurs.

Fault veoir Vitruve sur ce passage.

[P. 168] DE BERTRAN DE ALLAMANON

LI

Bertran de Allamanon 3. du nom, fils de Bertran 2. du nom, fils d'autre Bertran premier, fut sieur dudict lieu, homme de son temps digne d'honneur, bon poëte provensal, facond en la langue provensalle, aggreable a tout le monde pour son doux et modeste parler et façon d'escrire. A cause de quoy persuada facillement à tous les autres poëtes de son temps qu'il estoit homme de bon savoir, a faict de belles et elegantes rithmes en nostre langue provensalle, fut amoureux de Phanette, ou Estephanette de Romanin, dame du dict lieu, de la maison des Gantelmes, qui tenoit de son temps Cour d'Amour ouverte et planiere en son chasteau de Romanin, pres la ville de Sainct Remy en Provence, tante de Laurette d'Avignon, de la mayson de Sado, tant celebree par le poëte Petrarque : a la louange de laquelle feist de mout belles [**P. 169**] chansons. Ayant laissé le train d'amour, s'adonna à escrire satyriquement et à mesdire des princes, et mesmes de Charles 2. du nom, roy de Naples, comte de Provence, duquel temps il fleurissoit, qu'estoit environ l'an 1284, que fut le premier an de son regne, pour raison de quoy il lui osta le droict que les deux Bertrands, ses pere et ayeul, avoyent tousjours pris du passage du sel au port de Pertuis, qu'on disoit anciennement de Gontard, sur le fleuve de Durance, dont il en fist un syrventez, se plaignant de ce qu'en son port ne passe plus du sel, et que le sel est failly en Provence, qui se commence ainsi :

De la sal de Provensa ay dol
Quand a mon port non passa plus,

entendant par ceste chanson que la sagesse et prudence, telle que deust estre en un prince, estoit departie du roy Charles et des princes et seigneurs de son conseil et de Boniface viij. du nom, pape de Rome, de ce qu'il poursuivoit de ce temps les Collonnois, et s'estoit declaré ennemy de Philippes, roy de France, et du dict Charles 2. et de ce que Henry vij. du nom empereur avoit mandé adjourner Robert, fils du dict Charles 2. à comparoir en Aretine, en hayne de ce

que Jehan, prince de Gravine, fre-[**P. 170**]-re dudict Robert, l'avoit honteusement faict desloger de Rome. Pour raison duquel syrventez, qui fut presenté à Charles 2. à la requeste du dict Robert, ledict droict du sel luy fut retourné : car Robert, comme amateur des poëtes provensaux, trouva le syrventez de si bonne grace qu'il retint ce poëte Bertrand à son service, et le fist coucher en l'estat des gentilshommes de sa maison aux affaires de Provence, et si l'enrichist de beaux et profitables presens, et luy fist avoir la seneschaucee de Provence, et le droict que le roy avoit au lieu de Roignes, tant estoit aymé et prisé de Robert : et aussi fut appellé, pour l'honneur et la faveur qu'il portoit aux poëtes, le Pere des poëtes. Le Monge de Montmajour n'a rien escript, ne contre ce poëte, ne contre le precedent, je ne sçay la cause pourquoy. Le Monge des Isles d'Or dit que outre ce qu'il estoit bon poëte provensal, estoit aussi vaillant et renommé en faict de paix et de guerre, homme de grand cœur, arrogant, diligent et de prompte expedition és affaires. A faict un syrventez contre l'archevesque d'Arles, par le discours duquel dict que jamais ne fut un homme plus pervers ne plus corrompu, qu'il sera esbahy si le legat du Pape ne le faist brusler tout [**P. 171**] vif, ou emmurer; que ceux d'Arles ne seront jamais en repos qu'ils n'ayent mis leur faux pasteur tout vif en sepulture, qu'il a esté trouvé homme de bien par de faux tesmoins, qu'il est perjure, qu'il ne croit en Dieu ny en la Saincte Escripture. Sainct Cezari dict que ce poëte estoit gentilhomme d'Arles, l'un des principaux et de reputation de la ville. A escript un traicté en rithme provensalle, intitulé *Las guerras intestinas* qu'estoyent entre les princes. Trespassa en l'an 1295. Le dict Robert estoit de ce temps duc de Calabre et fut apres son pere roy de Naples et comte de Provence.

[F° 10 v°] BERTRAND DE LAMANON. 69[1].

Bertrand de Lamanon, fils d'aultre Bertrand, fut gentilhomme de Provance, homme de son temps digne d'honneur, bon poëte et facond

[1] *En marge:* 1300.

en la langue provensalle, agreable à tous pour son doux et modeste parler et façon d'escrire, à cause de quoy il persuada facilement à tous les autres poëtes qu'il estoit docte. Il a faict de belle et elegante romanserie en langue provensalle. Ayma Phanette de Sade qui tenoit de son temps Cour d'Amour en son chateau de Romanyn, tout ainsi que [le Monge des Isles d'Or a] voulu dire, à la louange de laquelle a faict de belles chansons. Ayant layssé amour, se meyst à escrire satyriquement et à mesdire des princes et mesmes de Charles deux^mc^, lequel le priva du droict de la sel qui passoit en son port sur la rivière de Durance, appelé de Gontard, dont il en feist une chanson, se plaignant que à son port ne passe plus de sel, et que la sel est failhye en Provance, entendant que la sagesse n'estoit plus aux princes, qui fut d'une fort belle et plaisante invention. Pour rayson de laquelle le roy Robert, qui aymoit les poëtes, le restitua en son port et le feist gentilhomme de sa maison, auquel feist de beaux et riches presents. A mys par escript ung beau livre intitulé : *Des Riches vertus de la fada de Romanyn*, qu'il espousa, et en eust ung fils nommé Bertrand, qui ne fut moins estimé que le père.

[P. 172] DE REMOND FERAUD

LII

Remond Feraud, gentilhomme provensal, avoit esté toute sa vie amoureux, et vray courtizan, suyvant la cour des princes, estoit bon poëte provensal. La royne Marie, issue de la maison d'Hongrie, femme de Charles 2. du nom, roy de Naples, comte de Provence, le retint à son service, escrivoit fort bien et doctement en langue provensalle de toute sorte de rithmes, ainsi qu'on peut voir en la vie d'Andronic, filz du roy d'Hongrie, surnommé sainct Honnoré de Lirins, par luy traduicte du latin, et mise en rithme provensalle à la requeste de la dicte royne d'Hongrie, à laquelle il dedia l'œuvre en l'an 1300. En recompense duquel la royne lui fist avoir un prioré dependant du monastere de Sainct Honnoré en l'isle de Lirins en Provence. On ne trouve rien escript d'amours qu'il aye fait, car [**P. 173**] pour ne donner mauvais exemple à la jeunesse les mist au feu : et en delaissant ceste vie print la contemplative, et se rendit religieux audit monastere de

Sainct Honnoré, ainsi que l'a escript le Monge des Isles d'Or: il a traduict plusieurs livres en rithme provensalle, receut de grandes faveurs de Robert, roy de Naples, comte de Provence, du temps qu'il estoit duc de Calabre. Car voyant que ce prince en sa jeunesse prenoit plaisir aux lettres, et à cognoistre les nombres, les dimensions et les proportions et mesures pour mieux entendre l'art de bastir et de fortifier, faire ponts ou machines necessaires à la guerre, et qu'il savoit de la geometrie et architecture, et qu'il estoit prince benin, aymant Dieu, apres qu'il fut couronné roy de Sicille, fist plusieurs rithmes à sa louange. L'an de son trespas se trouve aux registres dudict monastere, que fut environ le temps que dessus. Sainct Cezari dit qu'il fut surnommé Porcarius, du nom des anciens peres dudict monastere. Le Monge de Montmajour dict que ce Porquere estoit un vilain gardien de pourceaux, qu'apres avoir servy long temps le dict monastere en estat de porchier, ils le receurent pour vivre ocieusement *à la grassa souppa*. Quelqu'un a escript que ce poëte en sa jeu-[**P. 174**]-nesse avoit desbauché la dame de Curban, qui fut l'une des presidentes de la Cour d'Amour au chasteau de Romanin, nommee cy dessus en la vie de Perceval Doria, qui s'estoit rendue religieuse en un monastere, et l'avoit menee pour sa commere gaillarde par les cours des princes un long temps, et estans tous deux las de suyvre cette vie, elle fut rendue au monastere de Cisteron et luy au monastere de Sainct Honnoré en l'isle de Lerins.

[F° 18 v°] REMOND FERAUD[1].

Fut toute sa vie amoureux, suyvant les cours des princes et grands seigneurs, estoit le poëte de Marie d'Hongrie, mère du roy René, escripvoit et composoit fort bien et doctement en langue provensalle. En sa vieillesse composa en rithme provensalle la vie d'Androniq, fils du roy d'Hongrie, qui fut puis surnommé St Honoré de Lyrins, en fit présent à la royne Marie, en recompense de quoy elle luy feist donner le prioré de la Roque d'Antheron. N'a rien escript d'amour fors que aux

[1] *En marge:* 1335.

choses spirituelles, mays est bien le premier poëte provensal qu'a escript en rithme alexandrine et de toute sorte de rithme. Il se trouve ung sonnet qu'il feist à la louange du roy René qui se commence :

Seignour lou rey s'allegra en ton divin secours.

[P. 175] DE BLACAS

LIII

Blacas ou Blachas estoit fils de messire Blachas, gentilhomme de Provence, honnorable baron, fort adextre aux armes, liberal, courtois et gracieux. Blachas son pere, surnommé *Lou grand guerrier,* fut aussi estimé le plus vaillant provensal qu'ait esté de long temps au faict de l'art militaire ; l'avoit si bien faict endoctriner qu'il surpassoit tous les gentilshommes de son temps, soit en honneurs, bonté et liberalité. Fut bon et excellent poëte en langue provensalle, en laquelle il a escript d'amour à la louange de toutes les dames de Provence, ausquelles il adressa ses chansons. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari dient que Blachas, pere de ce poëte, estoit estimé de son temps le plus vaillant guerrier, prudent en conseil, et d'autant bonne conduicte qu'on ait jamais leu en histoire provensalle. Et qu'ainsi soit, lorsque le pere de Blachas trespassa, que fut en l'an 1281, Sordel, poëte provensal, de nation Mantuan (duquel a esté parlé cy devant), publia un chant funebre tel qu'il est escrit en la vie dudict Sordel. Dient aussi que le pe-[**P. 176**]-re estoit party d'une noble famille d'Arragon, parce qu'en l'une des chansons qu'il a faict, mesdit de la nation provensalle de ce qu'elle s'estoit soumise à la subjection de la maison d'Anjou, en delaissant celle d'Arragon, sous laquelle ils avoyent vescu d'annees innombrables. Ils nomment le pere Blachas et ce poëte icy Blachasset ou Blakasset. Ce Blachasset fleurissoit du temps de Charles 2. roy de Naples, comte de Provence, avec lequel il fust à la conqueste du royaume, et y fist de beaux faits d'armes ; et en fut par luy et par le roy Robert, fils du dict Charles, grandement recompensé de plusieurs seigneuries en Provence;

sous lequel Charles il trespassa environ l'an 1300. Peu avant sa mort fit un livre intitulé *La maniera de ben guerreiar*, et en fist un present audict Robert, duc de Calabre. Nosdits compilateurs, le Monge et Sainct Cezari, dient que le pere avoit composé ledict traicté. Le Monge de Montmajour dict que ce Blachasset estoit un cagnardier, et ne fut jamais bon guerrier.

[F° 21 r°] LA VIE DE BLACASSET, FILS DE BLACAS Fol. 241[1]

Blacasset fut fils de messire Blachatz, qui fut le meilleur gentilhomme de Provence et le plus honorable baron et le plus adextre et le plus liberal et le plus courtoys et le plus gracieux de tous. Il endoctrina et aprint si bien son fils Blachasset et si dextrement qu'il surpassoit tous les autres gentilhommes du pays en toutes honneurs, en toutes bontez et en toutes liberalitez. Ce Blachasset fut grand amoureux et sçavoit bien trouver et poetizer, et estoit fort bon trouveur, et feist maintes bonnes chansons à l'honneur de sa dame, fut vailhant aux armes. Le père estoit party d'Arragon, fut ennemy mortel des Françoys et Provensaulx, ainsi que le recite le Monge des Isles d'Or, car en une de ses chansons il dit que l'esté prochain il a esperance veoir le camp des Françoys en desroutte, il appelle les Provensaulx faulx de ce qu'ils s'estoient laissé subjuguer à Charles premier du nom, auquel temps il florissoit. Après la mort de Blachatz, son père[2], Blachasset fut amy de Charles II, avec lequel il se trouva à la guerre de Naples, et fut par luy richement recompensé. Blachatz, son père, estoit le plus hardy chevalier du monde, et qu'ainsi soit, quand il trespassa, Sordel, poëte mantuan, qui escripvoit en rithme provensalle, feist un chant funèbre en forme de satyre, auquel il convyoit l'Empereur. le roy de France St Loys, d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre, le comte de Thoulouse et de Provence, à manger du chœur de Blachatz pour avoir meilleur courage qu'ils n'avoient de se laysser vaincre et occuper leurs terres. Lequel trespassa en l'an 1237.

[1] *En marge:* 1300.
[2] *En marge:* De Blachas, son père, 1237.

[P. 177] DE PEYRE CARDENAL

LIIII

Pierre Cardenal fust d'un chasteau pres de Beauquaire, nommé Argence, de pouvres parens, toutesfois fort bien institué aux bonnes lettres et disciplines liberales : excelloit et d'esprit et d'elegance les poëtes de son temps en toutes langues et mesmes en sa naturelle vulguere provensalle : vint habiter en la ville de Tharascon, où les principaux qui se delectoyent lors aux bonnes lettres l'entretenoyent des deniers commungs de leur ville, luy baillans bons et advantageux gaiges pour endoctriner en bonnes meurs et aux bonnes lettres la jeunesse. Du temps que Charles 2. du nom, roy de Naples, comte de Provence, feist duc de Calabre Robert son fils, icelluy Robert estant en Provence loüa l'entreprinse des hommes et confirma les privileges de ladicte ville, et au depart qu'il feist s'en retournant à Naples a l'ayde de son pere, feist exempter pour dix ans la [**P. 178**] ville des tailles et subsides, à la charge que pendant ledict temps ils entretiendroyent le dict Pierre Cardenal. Au troisiesme an de sa regence devint amoureux d'une belle damoyselle de la maison de Roquemartine, nommee Laudune Albe, avec laquelle s'entretint quelques annees en chaste et pudique amour, escrivant à sa louange plusieurs belles chansons en langue vulguere, la nommant seulement Argence ; mais il fut appellé par de Gambateza, senechal de Provence pour le dict Charles 2., que fut en l'an 1302, pour acompagner l'infante Beatrix, fille du dict Charles, qu'estoit religieuse au monastere de Nazaret de la cité de Aix, que le pere envoyoit querir et enlever dudict monastere : et apres luy avoir osté les habitz monachaux, et vestue en fille de roy (car ainsi le portoit sa commission), en cest estat fut menee et conduicte par mer avec deux galleres à Napples, où ledict Pierre Cardenal fut chantant de sa dame d'Argence, adressant toutes ses chansons à l'infante Beatrix, laquelle fut depuis mariee avec le marquis d'Este. Et ledict Pierre demeura à son service un long temps, et trespassa à Naples de maladie, environ l'an 1306, que fut du temps que

la cour romaine fut transportee en Avignon. A escript [**P. 179**] un traicté intitulé *Las lauzours de la dama de Argensa.* Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari escrivent que ce Pierre estoit un souverain poëte en toutes langues ; et le Monge de Montmajour dict que ce Cardenal avoit si peu de grâce en son chanter qu'il tenoit une grimasse fort estrange, et n'avoit rien de bon en luy.

[F° 24 r°] DE PIERRE CARDINAL.

Fut institué aux disciplines liberales. Il excelloit et d'esprit et d'elegance les poëtes de son temps, il estoit de.....les principaulx de la ville qui se delectoyent aux bonnes lettres l'entretenoyent des revenus de leur ville et luy bailhoyent bons et adventageux gaiges pour aprendre aux bonnes lettres et aux bonnes mœurs la jeunesse de la ville. Le roy Robert [1] estant en Provence, loua l'entreprise de ses citoyens ; au depart qu'il feist pour aller à Naples, à l'ayde de Charles son père, il exempta pour dix ans de tailhes et subsides les citoyens de la ville pour l'entretenement de ce poëte, et après les dits dix ans, il l'appela à Naples à son service. De son temps, Charles envoya à de Gambateza son senechal en Provence, d'enlever sa filhe Beatrix, qu'il avoit faict entrer au monastère d'Aix, [luy oster les habits monacaulx, l'acoustrer richement] et la luy renvoyer à Naples avec deux gallères, accompagnée de damoyselles les plus honorables que se pourroyent trouver et de gentilshommes du pays, d'entre lesquels ces tuy fut appelé par led. de Gambateza qu'il savoit estre homme

[P. 180] DE LUCO DE GRYMAULD

LV

Luco ou Lucas de Grymaud, natif de Grymauld en Provence, fut (ainsi qu'on dict) d'un beau engin, bon poëte provensal, et qui voudra savoir quel il fut de son savoir et doctrine, de quelle foy et modestie, et en quelle reputation il a vescu, lize

[1] *A la marge :* De Robert estant jeune.

hardiment les beaux et elegans vers qu'en ont escript le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari, qui sont en nombre de plus de trois cens à sa louange, et ne se faut attendre à ce qu'en a dict le Monge de Montmajour, fleau des poëtes, en sa folle et mesdisante chanson. Il en y ha qui ont escript qu'il fut amoureux d'une damoyselle de Provence de la maison de Villeneufve, belle et elegante, et qu'elle luy donna le breuvage amatoyre, si qu'en peu de jours luy mesme se priva de vie de ses propres mains, eagé de 35 ans, que fut en l'an 1308, dont elle en cuida recevoir la mort des reproches qu'on luy faisoit d'avoir faict cruellement mourir un si savant et fameus poëte. [**P. 181**] Apres sa mort furent trouvees plusieurs chansons qu'il avoit faictes à la louange de ceste gentilfemme, et plusieurs comedies pleines de maudissons contre Boniface 8. du nom pape, dont il en avoit esté aygrement repris par les magistrats, si qu'il fut contrainct en leur presence les ardre et brusler : mais estant meu de juste furie, qui advient souvent aux poëtes, les ayant toutes en sa memoyre, les redigea par escript, les enrichist et amplifia de beaucoup plus qu'elles n'avoyent esté, et qu'il en avoit faict un present a de Gambateza, lieutenant du roy en Provence. J'ay leu en une vieille pancharte que ce Luco estoit parti de Gennes.

[P. 182] DE PEYRE DE RUER

LVI

Pierre de Ruere, gentil-homme yssu de noble mayson de Puymont, fut amoureux d'une gentil femme de la mayson de Caraciole de Naples, bon poëte provensal; tout ce qu'il faisoit et disoit estoit agreable à tous ceux et celles qui prenoyent plaisir à la poësie. Ayant suyvi long temps les guerres au service du comte de Provence, et les estudes tout ensemble, selon le temps et la commodité qui se presentoyent, se trouvant un jour en Provence, où de ce temps les poëtes et la poësie estoyent grandement estimez, fut surpris de la beauté de ceste dame, qu'estoit en Provence, fille d'un fameux che-

valier de Naples. Apres l'avoir aymee un long temps, sans qu'elle luy voulust donner audience, voyant que argent et chevaux luy defailloyent, emprunta un habit de pelerin, que le peuple avoit de ce temps en grand devotion et reverence pour raison de la saincteté qu'estoit ca-[**P. 183**]-chée en l'habit, vint environ la sepmaine peneuse où tout le monde estoit en devotion en un chasteau pres d'Aix en Provence, nommé le Puy Saincte Reparade, et ayant parlé au curé et viquere de l'eglise du lieu, tenant quelques papiers pliez en main, faisant entendre avoir permission du superieur de ce faire, le jour du vendredi sainct, à faute de meilleur prescheur et denontiateur de la parolle de Dieu, monta en chaire, et commensa à dire quelques menuz sufrages, et avecques un front haut et eslevé chanta ce chant d'amours, car autre chose ne savoit:

Pauc m'an valgut mos precs, ny mos prezics,
Ny jauzimen d'Ausel, ny flour d'Eglay,
Ny lou plazer que Dieu transmet en May
Quand on vey verds lous prats, ny lous garrycs.

Et pauc my val (segon so qu'yeu vey aras)
Lou dol qu'yeu ay que m'aucy, e m'accor,
Ou qu'yeu fussa reclus soubta un gran tor
Que sufertar tant greus doulours amaras.

Sa chanson finie, continua derechef a dire quelques exortations au peuple, lequel meu de pitié pleuroit et souspiroit amerement, cuidant que ce fut une orayson à Dieu ou à la Vierge Marie; et de rechef chanta les sept Pseaumes en rithme, ausquels chacun [**P. 184**] print grand plaisir, et ayant donné la benediction au peuple, descendit de la chaire la teste basse, et tout marmiteux se meist a la porte de l'eglise à demander l'aumosne : avant que partir de là, son chappeau fut plain de monnoye. Et ce faict, s'en retourna à Aix par devers sa dame bien vestu, selon la mode d'adonques. Elle le voyant si bien en ordre, receut plusieurs caresses d'elle, que le Monge des Isles d'Or n'a voulu escrire, et moins Sainct Cezari, et le Monge de Montmajour en parle trop grassement ; et ce fut environ le temps que dessus qu'il trepassa.

[P. 189] DE BERTRAND DE MARSEILLE

LVII

Bertrand de Marseille fut gentilhomme de Provence, issu des vicomtes de Marseille; en sa jeunesse (ainsi que l'ont escrit le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari) estoit sot et endormy; mais des qu'il eut frequenté les dames de Provence et [qu'il fut] surpris d'amour de l'une d'elles, nommee Porcellette, de la noble et ancienne maison des Porcellets, fille de Bertrand, seigneur du Bourg, des Porcellets d'Arles, devint accord et bien advisé au faict de l'amour. Et par ainsi croissant de sens et de savoir, devint bon poëte, escrivant en nostre langue provensalle, en laquelle il trouva et composa de fort belles chansons à la louange de Porcellette, en l'une desquelles il confesse l'amour qu'il luy porte, disant ainsi :

Aquesta estranja Amour non si pot eslugnar
Tant fort pregon yeu l'ay dedins ma testa messa,
[P. 190] Que d'enfra mon ostal ou quand yeu auzi Messa,
Ont qu'yeu soy sottament my laisse gazagnar.

En une autre, semble que l'amour d'un autre gentilhomme qu'elle aymoit le plus, l'eussent tournee de l'amour de ce poëte, disant ainsi :

Dura pietat, e trop long jauziment
My fan mourir per trop la dezirar,
Son ingrat cor que ly a fach virar
L'amour qu'avya en my, tant fermament.

Mays dont ly ven si courajouzament
M'auzir en van tantas fes souspirar,
E si vouler sen kauza retirar
De my, que l'ay amada couralment?

Quelques chansons que ce poëte sceut faire et envoyer à ceste Porcelette, ne garderent pas qu'elle se mariast à un gentilhomme de la maison d'Eyguieres, et luy de douleur se rendit religieux au monastere de Montmajour, ainsi que l'a escript le Monge des Isles d'Or, et qu'elle eust neuf beaux enfans masles en peu d'annees, et que pour les services faits

par Hugues, frere de Porcellette, tant à Charles 2. du nom, roy de Naples et comte de Provence, que à Robert son fils, succedant esdits royaume et comté, ledict Robert luy donna la viguerie d'Arles, ensemble l'Alborgue[1] que sa [**P. 191**] Majesté prenoit à Laurade pres de Tharascon, pour le mariage de Porcellette, qu'estoit une fort belle et vertueuse dame, et mourut en la fleur de son aage. Le frere et mary la firent mettre en sepulture, et le poëte fist graver sur la tombe cest epitaphe, que fut en l'an 1310:

Filhas, plouras, e vous mayres fecondas,
Car lou Soulelh de vostre honnour perdut
Davant son cours natural s'es rendut
En l'Ombra, e fin de las domnas facondas.

[P. 192] DE ROSTANG BERENGUIER

DE MARSEILLE

LVIII

Rostang Berenguier de Marseille estoit gentilhomme de la cité de Marseille, fut de ce temps estimé un fort bon poëte provensal, escrivant en nostre langue provensalle, digne de l'amour d'une princesse, parce qu'il fut d'un bon esprit, donnant indice de sa poesie à tous les poëtes de son temps. Fut grand amy et familier de Foulquet de Vilaret, grand commandeur de Sainct Gilles, à la louange duquel fist plusieurs chansons en rithme provensalle, fut amoureux d'une dame de Provence, de laquelle on n'a sceu trouver ne le nom, ne la maison (selon que dit le Monge des Isles d'Or), qu'estoit fort aagée, et la plus experte en sorcelleries qu'on aye jamais veu, soit à mixtionner les drogues, à observer les jours et à donner breuvages amatoires. Il n'y avoit simple en la Colle d'Any[2], et en toutes [**P. 193**] les montagnes de Provence

[1] *Sic. Lis.* l'albergue.

[2] *A la marge:* A la Colle d'Any pres Mazaulgues y a plusieurs simples singuliers et valeureux.

qu'elle n'en eust la cognoissance : elle luy donna un breuvage, je ne diray pas amoureux, mais mortifere, dont il en devint transporté de son sens : et de la pitié qu'en eust une damoyselle de la maison de Cybo de Gennes, qui se tenoit lors à Marseille, fille d'un gentil homme genevois, ayant familiarité avec le poëte, pour une chanson qu'il avoit faicte à sa louange, retourna en son bon sens et entendement par un souverain breuvage et antidote qu'elle luy donna, dont le poëte recognoissant ce bien, l'immortaliza par un bon nombre de chansons, et en devint amoureux, delaissant là cette magicienne, et retint la Genevoyse qu'estoit une fort sage damoyselle, belle et vertueuse, et bien aprinse à la poesie. Mais elle ne se voulant attendre aux prieres et poursuites du poëte, il en fut depiteux, et fist un chant qui se commence :

S'ella era un pauc plus liberalla, e larga,

et vers la fin dict :

V'autres vezez ô Dieus justes venjayres
Qu'ell' a son cor plus dur que lou Dyaspre,
E qu'yeu non podi eschivar sa rudessa.

Fazés (au mens) qu'en aquestous afayres
Ella non l'aya ingrat, ny dur, ny aspre,
Mais my sia doussa autant qu'a de bellessa.

[**P. 194**] Ne sachant que faire, pour un honneste desdain se voulut rendre religieux de l'ordre des Templiers, cuidant avoir quelque faveur de Foulquet de Villaret ; mais cela luy servit de bien peu, et ne le voulurent point recevoir, en hayne de quoy publia un traicté intitulé *De la falsa vida dels Templiers*. Et neantmoins (ainsi que l'a escript Sainct Cezari) fut ouy en tesmoin contre eux, et pour avoir faussement deposé retourna en son premier erreur par une punition divine, et trespassa en l'an 1315, du temps que Philippes, roy de France, et Clement vj. du nom pape, qui residoit en Avignon, poursuyvoient les dits Templiers. Le Monge de Montmajour appelle ce poëte *Falsa garentia,* que signifie faux tesmoin en nostre langue provensalle.

[P. 195] DU COMTE DE POICTOU

ET AUTRES POETES PROVENSAUX

LIX

Le comte de Poictou daigna bien faire honneur à la poesie en nostre langue provensalle, car outre ce qu'il estoit savant aux sciences liberalles, encor prenoit il plaisir avoir en sa cour des plus savans poëtes qu'il pouvoit trouver, lesquels il honnoroit et prisoit, leur assignant bons et suffisans gages, et si les provoyoit des plus beaux et honnorables offices de sa cour, d'entre lesquels

Peyre Milhon, gentilhomme de Poictou, fut son premier maistre d'hostel; a faict une chanson à la louange d'une dame de Poictou de la maison de Montagut, qui se commence :

Pueis que dal cor my ven faray kanson nouvella,

en laquelle dict qu'apres long travail il [P. 196] aura jouissance d'amours.

Bernard Marchyz fut son chambellan, a faict une chanson à la louange d'une damoyselle de la maison des Requistons de Provence, et se commence :

Tant es ma donna endurmyda,

en laquelle dit qu'il a si bien et si doucement chanté qu'il l'a esveillee.

Peyre de Valieras fut son vallet trenchant, qui a chanté pour Rogere, noble dame, belle et vertueuse, de la maison de Sainct Severin, issue de France, à Naples. L'une de ses chansons dit ainsi :

So qu'als aultres es plazer
Es a my grand desplazensa,

en laquelle dict qu'il est né sous telle planette, qu'il ne sera jamais que triste et desplaisant.

Ozil de Cadars fut un de ses escuyers ; a faict l'Art de bien aymer, a chanté à la louange d'une haute princesse d'Angleterre, niepce du comte de Poictou, de laquelle (ainsi que tel

estoit le bruit) il receut des faveurs incroyables, et pour faire croire le contraire fist ceste chanson :

Elle a son cor tant hault qu'elle mespreza
So que l'on ten en grand pres, e honnour,

[**P. 197**] en laquelle dit qu'il ne se faut ja tant estimer.

Loys Emeryc fut sieur de Rochefort en Poictou ; avoit esté un des principaux secreteres du roy d'Arragon, pour faux rapport s'estoit retire vers le comte de Poictou qui luy bailla place, et estat de secretere ; fut amoureux d'une dame de Proence de la mayson des comtes de Forcalquier, nommee Florence, a la louange de laquelle feist plusieurs chansons, l'une desquelles se commence :

Kascun jour m'es benafort mays d'un an
Quand yeu vezy aquella que tant amy,

en laquelle dict que *las malas lenguas* l'en deschassent.

Peyre Hugon, gentil-homme de Dompierre, son vallet de chambre, fut amoureux d'une dame de Provence de la mayson de Roquefueilh, nommee Beatrix de Agoult, les autres l'ont nommee Agoulte d'Agoult, à la louange de laquelle a faict plusieurs chansons; une que j'en ay leu se commence :

Tos temps amour my ten en tal façon
Ensins qu'aquel mal, dont s'adormys.

Guilhem Bouchard fut aussi de ses valletz de chambre, amoureux de dame Tyburge de Layncel, noble mayson de Pro-[**P. 198**]-vence, à la louange de laquelle feist plusieurs chansons ; l'une se commence :

En vous yeu ay messa
(Seguent ma promessa)
Mon cor, e m'amour.

Gyraudon lou Roulx fut un des gentilhommes de sa mayson, amoureux de dame Albe Flote, gentil-femme de Provence, à la louange de laquelle feist ceste chanson :

Aras saubray s'a ges de cortezia
En vous, domna, e si temés pekat.

Americ de Sarlac, autre gentil-homme de sa mayson, chanta à la louange d'une dame d'honneur de la comtesse, qui estoit de la mayson de Fontenay, nommee Guillaume, de laquelle il

fut amoureux et feist plusieurs belles chansons à sa louange ; vray est qu'il les adressoit à la comtesse, l'une desquelles se commence ainsi :

Fin e lial, e sens dengun engan
Ensins qu'aquel qu'a conquistat Amours,
Auray en pax sufertat mas doulours,
E non my vac plagnen, ny rencuran.

Guilhem dels Almarics fut gentil-homme provensal, amoureux d'une dame de Napples de la mayson de Arcussia de Capro, comte d'Hautemure, à laquelle il envoya faire ses messages d'amour [**P. 199**] par l'arondelle qui la reveilloit tous les matins et ne la layssoit dormir, à la louange de laquelle feist plusieurs chansons belles et playsantes, et mesme une à l'arondelle, et quelques chantz spirituels, et c'est le commencement d'un chant :

Dieu de mon esperansa, e ma forsa e vertut,
Fay qu'yeu non siey contrari a ta ley pura e santa
En temps d'adversitat, quand l'enemy m'enkanta,
E my conselha d'estre eslugnat de vertut.

Il feist un autre chant à la louange de Robert, roy de Sicile et de Naples, comte de Provence, de ceste teneur :

Lou segnour Dieu t'ezauce, e toujour ty defenda.
Als malvays jours troublaz, et ty mande secours,
Rey poderouz, alqual lou poble ha son recours.
Apres Dieu que t'a fach, grand vencedour ty renda.

Lou segnour que t'a fach tas preguieras entenda,
Fassa flourir ton nom tos temps mays en tas cours,
Puesques tu veyre en pax de tous jours lou long cours,
E que d'un bout d'al mounde a l'autre, aias [**P. 200**] la renda.

Lous uns en kavals fiers, autres en granda armada,
En thezaurs infinis, en kauzas transitorias
Si fizan totalement, e y han esperansa.

Mays tu, auras de Dieu d'excellentas victorias,
E tout ton poble aurá sa vollontat armada
A toujour t'obezir per ton asseguransa.

Pystolleta, autre gentil-homme de sa cour, adressa ses chansons a dame Sance, de la maison de Villeneufve en Provence et à un' autre de la maison de Chamdieu en Dauphiné,

une autre à une gentil femme de Grymaud de Gennes, et à une autre de la maison de Castillon et de Brancas, et d'Esparron de Provence : à toutes lesquelles et à la coupple finale d'y-celles desire avoir une collombe de Surie, semblable à celle de Mahommet, pour l'envoyer faire ses massages[1].

Tous ces poëtes cy dessus nommez fleurissoyent d'un mesme temps du dict comte de Poictou, dont ceux qui furent à sa cour decederent empoysonnez des eaux et fontaines par les lepreux du pays, par la pratique des Juyfz, en heyne de [**P. 201**] ce que le comte de Poictou, nommé Philippes le Long, qui fut roy de France, apres la mort de Loys Hutin, son frere, les avoit deschassez de France, plusieurs desquelz juyfz lors se vindrent retirer en Provence, et ce fut en l'an 1321, ainsi que le recite le Monge des Isles d'Or fort au long, mal couché et mal escript, et Sainct Cezari aussi.

[F° 23 r°] LE COMTE DE POYCTOU. 186

Le comte de Poyctou a faict deux chansons.

La derniere chanson se plainct du depart qu'il luy fault faire du Poictou et de Lymozin, faict mention d'ung Gardalays et de Foulque d'Angers, que s'il n'a secours d'eulx, le roy duquel il tient son honneur, dict que les Gascons et Angevins luy font mortelle guerre. Semble qu'il face ceste chanson à l'heure de sa mort, car il dict qu'il est prochain de la mort.

[F° 29 v°] DE PEYRE MILHON. 163

Estoit bon poëte provensal. Il a faict une chanson qu'est transduicte fol. xx, par laquelle demonstre qu'après avoir travailhé auprès de sa dame, Amour finallement l'a faict joyr heureusement de ses desirs.

Regarde la dite chanson ou deux

[F° 30 r°] BERNARD MARCHIS. 148

Estoit marchis de Malespine, chevalier aussi bien accomply qu'il en fut onc, fut en art militaire comme eloquence. Composa en ung fort

[1] *Sic. Lis.* messages.

beau et elegant stille en rithmes provensales, bien chantant en musique, bien touchant des instruments de cordes, duquel le Monge de Montmajour en a fait de grands escripts, le louant sur tous aultres, que faict croyre qu'il devoit estre un singulier poëte, attendu qu'il mesdit de tous et decrie (?) il la cour jusques au roy.

[F° 23 v°] PIERRE DE VALIERES. F. 187

A faict quelques chansons contre les marins.

[F° 24 r°] DE OZIL DE CADARS. Fol. 190

Estoit gentilhomme de Languedoc ; a faict l'Ordre et maniere qu'il fault tenir aux amoureux de bien aymer.

[F° 24 v°] DE LOYS AYMERIC. Fol. 190

A faict une chanson en laquelle il faict comparaison de l'aloete quand elle chaute, l'adresse au roy d'Arragon et se plainct contre Amor.

[F° 25 v°] DE PEYRE D'OURGON. 191

Cestuy estoit natif apris aux bonnes lettres et artz liberaulx. Le Monge des Isles d'Or et St Cezari l'ont mys au nombre des poëtes provensaulx en toute sorte de rithmes et de belles inventions, par les quelles se peut colliger facilement quel home il estoit, tant en mœurs qu'en sciences ; fut grand compagnon de tels et tels poëtes provensaulx, tant pour la subtilité de son esprit que de sa modestie et probité. A imité en ses rythmes Arnaud Danyel.

A faict une chanson qui faict comparaison de malade qui meurt en dormant, et de larron qui guyde le voyageur pour l'occyre.

[F° 26 r°] DE GIROUDON LOU ROUX. 193

Estoit gentilhomme de Provence ; a faict une chanson priant sa dame ouyr la chanson que jamays il ouyra de luy.

[F° 26 r°] AYMERIC DE SARLAC. 194

Estoit gentilhomme de Languedoc ; a faict quelques chansons adressantes à la comtesse et au roy d'Arragon ; en y ha une transduicte.

[F° 31 r°] PISTOLETTA. 201

Estoit gentilhomme de Languedoc ; a faict la chanson adressante au roy d'Arragon, autre au comte de Tholose.

[P. 202] DE PEYRE ROGER

LX

Pierre Rogier fut chanoyne de Clermont. Sainct Cezari et le Monge des Isles d'Or (lesquels de leur seule auctorité et renom vaincroyent tous les autres qui ont escript de nos poëtes provensaux, ores qu'il n'amenassent aucune rayson) dyent qu'il estoit chanoyne d'Arles et de Nysmes : ayant quicté le canonicat, se voyant jeune, beau et de bonne qualité, estant asseuré qu'il feroit plus de proffict au monde qu'en religion, où il ne voyoit que toutes abominations, envies et debatz entre les religieus, sortant de son cloistre, s'addonna à la poësie en nostre langue vulguere provensalle, et se feist comique, et inventa de belles et ingenieuses comedies, qu'il jouoit par les cours des princes et grands seigneurs avec grand appareil. Tout ce qu'il faisoit et inventoit estoit trouvé bon et plaisant. Arriva à la cour de dame Esmengarde de Narbonne, femme de Roger Bernard, comte de [P. 203] Foix, dame de grand valleur, belle et bien aprise aux lettres, de laquelle Pierre Roger receut beaucoup de biens et de faveurs, et devint amoureux de l'une des damoyselles de la comtesse, nommee Huguette des Baulx, surnommee Baussette, fille de Hugues des Baux, qui fut depuis mariee à Blacaz de Beaudinar, sieur d'Aulps en Provence, pour laquelle il chanta plusieurs bonnes chansons. Sainct Cezari dict qu'il receut d'elle de

grandes faveurs, et les derniers effects d'amour: laquelle chose ne fault croyre, car par une chanson qu'elle luy envoya il appert qu'elle ne se soucioit et ne avoit agreable rien qu'il feist, qui se commence:

Lo non m'en kal de tas rymas grossieras
Ny mays d'y estre (ont que sia) mentauguda,
Sabes qu'y ha, fay qu'yeu en sia moguda,
Car non las hay ren en grat volontieras.

Toutesfois le Monge des Isles d'Or dict qu'elle ne luy envoya ceste chanson à autres fins que pour couvrir l'amour et l'affection qu'elle luy portoit, et que Roger lui adressa un traicté *Contra la dama de mala merce.* Sainct Cezari poursuyvant la vie de ce Roger, dict qu'il fleurissoit du temps du roy Robert de Sicille, comte de Provence, et testifie neantmoins le dict Ro-[**P. 204**]-ger avoir esté present en la cité de Grasse en Provence, lorsque Pierre de Corbaria, antipape, surnommé Nicolas 5. du nom, en un presche qu'il feist dans l'eglise, se desdit publiquement des erreurs qu'il avoit tenus, que fut environ 1330, duquel temps ce pauvre Roger fut mys traistrusement à mort par les parans de dame Huguette, par faux rapport.

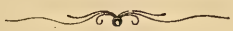

[P. 205] DE GEOFFROY DU LUC

LXI

Geoffroy du Luc, gentilhomme natif du dict lieu, poëte bien renommé de son temps, escrivant aux langues latine, grecque et vulgaire maternelle provensalle, fut toute sa vie amoureux d'une gentilfemme sa voisine, de la maison de Flassans, nommee Flandrine, qui fut depuis mariee à messire Reynoard de Flassans, qu'il nomma en ses œuvres *Blankaflour,* laquelle (ainsi qu'on lict en icelles, tesmoin le Monge des Isles d'Or) il avoit rendue docte et savante, et qu'ainsi fut, monstrant elle de combien l'excellence de sa poesie estoit à estimer, en presence des plus souverains poëtes, tant hommes que femmes, elle se trouvoit bien souvent aux disputes de la

poesie. Quelque temps apres comme ingratte, n'en fist point d'estime. Et luy ne pouvant laisser sa volonté obstinée, bien qu'il fust [**P. 206**] privé de liberté, s'en alloit tousjours accusant ceste cruelle ingrate et ingratissime, que par trop l'aymer luy avoit mys cest erreur en usage, et que sa beauté n'estoit qu'une tromperie clandestine, ainsi qu'il en appert par ces vers :

D'aquesta ingratta yeu non ay ren agut
Que dur afan en mon van ezercicy,
E pensant yeu ly aver fach servicy,
Ay couneyssut que non fa son degut.

Elle estant advertie de telles plainctes injustes, luy remonstra par mesme rithme, que contre tout devoir il s'adonnoit plustost à suyvre la fortune inconstante que la vertu, qu'est naturellement aymable, de laquelle procede la noblesse, et neantmoins qu'elle l'avoit retiré de mille et mille deshonnestetez, et partant qu'il se devroit contenter. Mais le poëte estima bien peu tout cela, car il avoit imprimé eternellement en son ame l'amour de ceste Flandrine : et depuis laissant courir ces amours folles, s'accompagna de Rostang de Cuers, Remond de Brignolle, Luquet Rodilhat de Toulon, Manuel Balb, sieur du Muy, Bertrand Amy, du Prieur de la Celle, Luquet de Lascar, Guilhen de Pyngon, archidia-[**P. 207**]-cre d'Orenge, Arturus de Cormes, et de plusieurs excellens personnages provensaux, s'assemblans tous les jours, faisans une academie aupres de l'abbaye de Thoronnet, avec quelques religieux du dict monastere. Trespassa en l'an 1340.

[P. 208] DE MARCHEBRUSC ET DE SA MERE

LXII

Marchebrusc, gentilhomme de Poictou, vint habiter en Provence, avec sa mere, qu'estoit la plus brave courtizane qui fut de long temps en Provence, issue de la maison des Chabbots, noble et tres ancienne race de Poictiers, estoit docte et savante aux bonnes lettres, et la plus fameuse poëte en nostre

langue provensalle, et és autres langues vulgaires, autant qu'on eust peu desirer. Tenoit Cour d'Amour ouverte en Avignon, où se trouvoyent tous les poëtes, gentilshommes et gentilsfemmes du pays, pour ouyr les diffinitions des questions, et tensons d'Amours qui y estoyent proposees et envoyees par les seigneurs et dames de toutes les marches et contrees de l'environ. Celuy des poë-[**P. 209**]-tes de ce temps qui pouvoit recouvrer un chant ou un sonnet qu'elle eust faict, s'estimoit trop heureux ; elle eust ce seul fils, nommé Marchebrusc, non moins bon poëte que la mere, fut facile et doux en sa poesie. A faict un traicté intitulé *De la natura d'Amour,* auquel il descript parfaictement tous les abus d'Amour, toutes ses forces, ses changemens, ses effects incertains, toutes ses imperfections, et tous les biens et les maux qui en procedent. Le Monge des Isles d'Or tient que c'est la mere qui a faict et composé ce traicté, et que ce poëte a faict un autre intitulé *Las Taulas d'Amour*. La mere et le fils chantoyent et fleurissoyent en Avignon du temps que Clement sixiesme du nom pape y presidoit, que fut presque du mesme temps que Jehanne premiere du nom, fille d'un fils du roy Robert, royne de Naples et comtesse de Provence, fist estrangler son mary Andreas, frere de Loys, roy d'Hongrie, en l'an 1346. Aucuns ont escript que les sonnets que Petrarque feist contre Rome, estoyent faicts contre la mere de Marchebrusc qu'il a nommee *Roma, l'avara Babylonia*, *Malvagia*, *Nido di* [**P. 210**] *tradimento, fontana di Dolore,* et plusieurs autres parolles fort aigres. Le Monge de Montmajour l'a nommee *La Palharda d'Amor*.

[F° 15 v°] MARCHEBRUSC. 134

Marchabrusc estoit poëte provensal, et pour ce qu'il estoit homme brusque, on luy meist un tel nom; et si bien il estoit homme brusque de faict, toutefois il estoit doulx et facile en son poëme. Il a faict un petit traicté de la nature d'amour, auquel il descript aussi bien les abus d'amour, toutes ses forces, ses changements, ses vehemences et toutes ses imperfections que nul aye jamais escript; estoit du temps d'Amphous, roy de Castille, auquel il adresse ses chansons.

[P. 211] DE ANCELME DE MOSTIERE

LXIII

Ancelme de Mostier, fils de Jacme, riche citoyen d'Avignon, de plusieurs enfans qu'il eust d'une gentilfemme de Provence, cest Ancelme les surpassa tous en vertus, fut bon poëte en toutes langues, et mesmes en la nostre vulgaire provensalle, n'escrivant rien que tout ne fut en rithme: des qu'il eust estudié aux sciences de mathematique, se rendit l'un des plus parfaicts et excellens hommes du monde. Pour raison de son savoir, et du bon rapport qui fut faict de luy au roy Robert de Sicile, et comte de Provence, il fut à son service qui l'ayma et prisa, et luy monstra de grandes faveurs, et ne bougeoit du pres de sa personne, quand il n'estoit occupé aux guerres et tumultes de son royaume de Naples. Il lui predict le predecez de Charles son seul fils, qui fut duc de Calabre, et de Florence, et la malheureuse fin de Jehanne, sa niepce, fille du dict Charles, la diminution de son royaume de Naples et comté de Provence et de sa cité d'Avignon, par les guerres et seditions qui s'y nourrissoyent, luy feist [**P. 212**] voir le tout à l'œil par les reigles de l'astrologie et par les astres menassants. Car ce poëte estoit tenu et reputé savant en matiere d'anciennes propheties. Le roy Robert luy donna l'office de podestat d'Avignon, où il se retira aprez le trespas du dict Robert. Espousa une gentilfemme de Provence, de laquelle eust de beaux enfans, et mesme un fils de non moindre savoir que le pere, et une fille tres parfaicte en beauté. Trespassa en Avignon environ le temps que la dicte Jehanne, royne de Naples premiere du nom, fille du dict Charles, fils de Robert roy, comtesse de Provence, fist vente de sa cité d'Avignon à Clement pape vj. du nom, qui fut en l'an 1348. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari recitent la vie de cest Ancelme sommairement en substance, qu'est cy dessus. Et le Monge dict davantage, qu'il avoit un anneau fatal faict d'un grand artifice ayant une merveilleuse vertu, qu'il laissa à sa fille.

[F° 19 v°] DE ANCELME DE MOSTIER.

Estoit gentilhomme d'Avignon, fut en sa jeunesse inclin aux vices [et toutefois vray poëte (non) en langue provensalle et n'escrivoit rien que tout ne fut en rithme]; mays depuis que son père, qu'estoit l'ung des principaux d'Avignon, l'eust faict estudier en la philosophie, il se rendit ung des plus parfaicts et excellents du monde, sage et prudent, ayant la congnoissance des choses cellestes. Pour rayson de son sçavoir, fut au service de Robert, roy de Naples et comte de Provence, qui l'ayma et prisa et luy porta de grandes faveurs, [et ne bougeoit d'auprès de luy quand il n'estoit occupé aux guerres et tumultes de son royaulme]. Il lui predict le predecès de Carombert son fils, la malheureuse fin de Jehanne et Marie, filles dudit Charles, [la diminution de son royaulme de Naples et comté de Provence], et luy feist veoir à l'euil les dites predictions par les doctrines et reigles de l'astrologie judiciaire, [selon les menassements des astres.] Pour rayson de quoy, il lui bailha l'office de viguier en sa cité d'Avignon, car il ne se plaisoit point en la cité de Naples, bien que fut un pays beau et fertile, toutefois il ayma mieulx se retirer en Avignon [agé de 45 ans] où il se maria à une gentilfemme de la cité, qu'estoit belle et honneste, de laquelle il en eust de beaulx enfants de non moindre esperit que le père, dont l'ung eust nom Cesar, pour l'honneur qu'il porta à Robert qu'il appeloit empereur, et l'autre Charles, du nom du dit Carombert, et l'autre André, du nom d'Andreassi, roy d'Hongrie, premier mary de la reyne Jehanne; et surpris de maladie, trespassa en 1348, que fust le mesme an que la reyne Jehanne vendit sa cité d'Avignon à Clément VI du nom, pape, qui se tenoit en Avignon, lequel an il predit sa mort, et ne la voulut communiquer qu'au plus eagé de ses enfans.

[P. 213] DE BERTRAND DE PEZARS

LXIIII

Bertrand de Pezars fut gentilhomme de Pezars (aucungs ont escript de Pezenats), homme notable et gracieux, bon poëte provensal, qui chantoit et treuvoit fort bien en nostre langue vulguere provensalle, tint long temps escolle publique enseignant la façon de rithmer en langue provensalle, ainsi

qu'il le demonstre en l'une de ses chansons, fut amoureux d'une damoyselle de Provence de la mayson d'Aurayson, qui chantoit fort bien et l'avoit aprise à versifier, laquelle depuis il espousa. Quelque temps apres s'en allerent par les cours des princes et grans seigneurs chantans leurs louanges et les chansons qu'ils avoyent faictes; tous deux avoyent si beau et prompt esprit, que à l'entrée qu'ils faysoyent es palaix et chasteaux des seigneurs, apres s'estre enquis de quelle rasse et mayson ils estoyent yssuz, ils avoyent promptement inventé un beau chant à leurs [**P. 214**] louanges, recitantz les haux faicts et gestes de leurs progeniteurs par beaux vers en musique, pour raison de quoy ils estoyent grandement estimés et prisés, tant pour la douceur de leur musique que de leurs belles inventions ; et ce qui les faisoit treuver agreables à tous, c'estoit que tous deux estoyent beaux, jeunes et gracieux, bien vestus et proprement, selon la mode de ce temps. Se treuvans un jour à la cour de la royne Jehanne de Naples, comtesse de Provence, et de Loys de Tharante, son second mary, du temps qu'ils avoyent abandonné leur cité de Naples, et s'estoyent retirez en Avignon vers le pape Clement 6. craignans la venue de Loys, roy d'Hongrye, qui estoit entré en Italie avec puissante armée, pour venger la malheureuse mort d'Andreas, son frere, premier mary de Jehanne : ces deux poëtes ayant sceu le discours de ceste tragedie, et le nouveau mariage d'entre Jehanne et ledict Loys de Tharante, ils feirent si bien par leurs plaisantes inventions, qu'ils reciterent en leur presence un beau chant funebre des vertus et excellences dudict Andreas, et un beau et sacré epithalame de leur nouveau mariage : desquels roy et royne ils rapporterent de beaux et riches presents. La royne feist donner à la [**P. 215**] dame poëte l'une de ses cottes de veloux cramoysi, et le roy l'un de ses beaux manteaux de soye au poëte, et ce fut environ l'an 1348. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezary dyent qu'ils furent advertis de ne faire aucune mention de la mort de Andreas en aucune de leurs poesies. Le Monge de Montmajour en sa chanson reproche à Bertrand de Pezars et à sa femme qu'ils eurent de Bastonadaz en recompense de leurs folles et malplaisantes chansons.

[Fo 26 vo] DE B. DE PEZARS. 53

Gentilhomme de Pezars, homme notable et gracieux, bon poëte provensal, qui chantoit et trouvoit fort bien en notre langue provensalle, tint longtemps escole publique, enseignant la façon de rithmer en sa langue vulgaire, ainsi qu'il l'a escrit en une de ses chansons, disant que celuy qui ne sait chanter ne romancer, à peine saura il saynement juger si le chant et la rithme sont agreables aux auditeurs, ainsi qu'il faict, dont il en ha très bonne et seure congnoyssance. Fut amoureux d'une damoyselle du pays qui chantoit fort bien, qu'il aprît de fere des vers durant ses amours, laquelle il print en mariage. Quelque temps après, s'en allèrent par les cours des princes, chantant tous deux les chansons qu'ils faisoient. Tous deux avoient si beau et si prompt esperit, que à l'entrée qu'ils faisoyent en la maison des gentilhommes, après s'estre enquis de quelle maison et famille ils estoient yssus, ils avoyent trouvé promptement un beau chant à leur louange, recitant les haults et courageux faicts de leurs progeniteurs par beaux quatrains l'ung après l'autre, et le refrain de la chanson le disoient tous deux en musique par manière de duo. Pour raison de ce ils en estoyent grandement estimés et aymés, tant pour la doulceur de leur musique que de leurs belles inventions, et aussi que tous deux estoyent beaulx, jeunes, gracieux à tout le monde, et bien vestus et acoustrés à la mode de ce temps. Ils se trouverent ung jour en la compagnye de la reyne Jehanne et de Loys de Tharante, son second mary, lorsqu'ils avoyent layssé Naples pour la venue du roy d'Hongrie, qui y estoit allé pour venger la mort de André, son frère, premier mary de ladite Jehanne. Ayant sceu les dits poëtes le discours de la mort du dit Andreas, ils recitèrent en la presence du roy et de la reyne ung beau chant funèbre des vertus d'Andreas et un beau et sacré épithalame du nouveau mariage des dits roy et reyne, qui fut en l'an 1348.

[P. 216] DE LAURETTE ET PHANETTE

LXV

Laurette, yssue de l'illustre famille de Sade, gentil-femme d'Avignon, tant celebree par François Petrarque, poëte tuscan, et par aucungs poëtes provensaux, fleurissoit en Avignon environ l'an 1341, pour laquelle ils ont rendu leur memoire

immortelle et recommandable : car le nom de ceste dame Laurette a esté tellement illustré par Petrarque, qu'il semble qu'elle soit encor vivante ; fut aprinse aux bonnes lettres par la curiosité et industrie de Phanette des Gantelmes, sa tante, dame de Romanin, qui se tenoit de ce temps en Avignon, qu'estoit aussi une noble et notable dame, ces deux dames estoyent humbles en leur parler, sages en leurs œuvres, honnestes en conversation, fleurissantes et acomplyes en toutes vertus, admirables en bonnes mœurs et forme ellegante, et tant bien nourries que chacung estoit convoyteux de leur amour; toutes deux roman-[**P. 217**]-soyent promptement en toute sorte de rithme provensalle, suyvant ce qu'en a escrit le Monge des Isles d'Or, les œuvres desquelles rendent ample tesmoignage de leur doctrine. Et tout ainsi que par le passé Estephanette, comtesse de Provence, Adalazie, vicomtesse d'Avignon et autres dames illustres de Provence estimées en savoir, ainsi estoyent ces deux dames en Provence, la renommée desquelles avoit emply tout le pays, tellement qu'on ne parloit que de leur savoir. Est vray (dict le Monge) que Phanette ou Estephanette comme tres excellente en la poësie avoir une fureur et inspiration divine, laquelle fureur estoit estimée un vray don de Dieu. Elles estoyent accompagnees de Jehanne, dame des Baulx; Huguette de Forcalquier, dame de Trects; Briande de Agoult, comtesse de la Lune ; Mabile de Villeneufve, dame de Vence ; Beatrix d'Agoult, dame de Sault; Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys; Anne, vicomtesse de Tallard ; Blanche de Flassans, surnommee Blankaflour ; Doulce de Monstiers, dame de Clumane ; Antonette de Cadenet, dame de Lambesc; Magdalene de Sallon, dame dudict lieu ; Rixende de Puyverd, dame de Trans ; et plusieurs autres dames illustres et genereuses de Provence, qui fleurissoyent [**P. 218**] de ce temps en Avignon, lorsque la cour romaine y residoit, qui s'adonnoyent à l'estude des lettres, tenans Cour d'Amour ouverte, et y deffinissoyent les questions d'amour qui estoyent proposees et envoyees, au moyen desquelles et de leurs belles et glorieuses œuvres leur renommee s'espandit partout, jusques en France, en Italie et Espagne. Et Bertrand de Allamanon, Bertrand de Borme, Bertrand du Puget, Rostang d'Entrecasteaulx, Bertrand Feraud, Olivier de

Lorgues, de Dons d'Istre, Peyre de Soliers, Jehan de Lauris, Isnard de Demandolz, Bertrand de Castillon, et une infinité d'autres poëtes provensaux, ont escript de gros volumes de chansons et de beaux et plaisans romans en langue provensalle à leur honneur et louanges. Guillen et Pierre Balbz et Loys des Lascaris, comtes de Vintimille, de Tende et de la Brigue, personnages de grand renom, estans venus de ce temps en Avignon visiter Innocent 6. du nom pape, furent ouyr les deffinitions et sentences d'amour prononcees par ces dames, lesquels esmerveillez et ravis de leurs beaultés et savoir, furent surpris de leur amour. Mais peu de temps apres trespasserent en Avignon du temps d'une grande peste, qui dura troys [**P. 219**] ans, laquelle plusieurs nommerent *Lou flagel mortal de Dieu,* pour les usures et rapines, symonies et maledictions qui y regnoyent, que fut environ l'an 1348. Le Monge de Montmajour dict que toutes ces dames estoyent les druts des courtizans de Romme. Ce mot drut en langue antique provensalle signifie paillarde.

[**Add. 11, fol. 104 r°**]

DISCOURS DE LAURETTE DE SADE, FEMME DOCTE[1]

Laurette de la illustre famille de Sade, gentilfemme tant celebrée par Françoys Petrarque, poëte florentin et par les poëtes provensaulx qui de ce temps florissoyent en Avignon, à l'honneur de laquelle ils ont rendus leur memoyre immortelle et recommandable. Le nom de Laurette a esté tellement illustré par Petrarque, qu'il semble qu'elle soit encore en vie. Elle estoit endoctrinée es bonnes lettres, car de son temps y avoit une infinité d'hommes et de femmes en Provence qui faisoient parangon de leur doctrine, et ne reluysoient moins en sçavoir que tous les plus grands esperits qui en fazoient lors leur publique profession. Entre lesquelles estoit ceste dame Laurette et une sienne tante, qu'estoit dame de Romanyn, chasteau près de St-Remy, dame docte et vertueuse qu'on nommoit Phanette, qui depuis, par la corruption du mot, la nommoyent la phade ou la fée de Romanyn, laquelle monstroit de combien l'excellence de sa poésie estoit estimée,

[1] *Ce titre est à la marge dans le ms., où la date* MCCCXLI *le précède.*

car en la presence des plus souverains poëtes se trouvoyent souvent en grandes disputes de la poesie et avec elle l'accompagnoyent[1] :

Huguette de Forcalquier, dame de Tretz;
Briande d'Agoult, comtesse de la Lune;
Beatrix d'Agoult, dame de Sault;
Doulce de Moustiers, dame de Clumanc;
Isoarde de Roquefeuilh, dame d'Ansoys;
Anne, vicomtesse de Thalard;
Beatrix de Cadenet, dame de Lambesc;
Rixende de Puyverd, qui fut femme d'Arnaud de Villeneuve;
Phanette ou Estephanete, dame de Romanyn, qui depuis a esté nommée la phade de Romanyn,

et plusieurs autres qui se trouvoient la plupart du temps en Avignon lorsque la cour romayne y residoit.

Et les poëtes prouvensaulx estoient ceulx-cy :

Bertrand de Lamanon II du nom, fils du 1er Bertrand;
Albertet de Sisteron,
Bermond Rascas,
Bertrand de Pena, Sr de Romoles et de Mostier en partie ;
Arnaud de Villeneufve, chevr sage ès droicts qui fut podestat d'Avignon, seigr des Arcs;
Bertrand de Masselhe, sieur d'Evenes ;
Jacme Motte d'Arles.

[P. 220] DE BERNARD RASCAS

LXVI

Bernard Rascas, gentil-homme yssu du pays de Lymoges, sellon aulcungs parent et allié de Clement 6. et d'Innocent 6. papes Lymosins, fut homme rassis et posé, bon poëte en langue vulguere provensalle; en sa jeunesse fut amoureux de Constance des Astraudz, noble dame d'Avignon, à la louange de laquelle feist plusieurs chansons, et peu apres deceda, depuys lequel trespas il ne se mesla onques d'amour, et voyant que toutes les choses de ce monde sont caduques et subjectes à une fin, feist ces beaulx vers, que j'ay voulu inserer icy:

[1] *En marge:* Dames provensales doctes.

Touta kausa mortala une fes perirá,
Fors que l'amour de Dieu, que tousjours durará.
Tous nostres cors vendran essuchs, coma fa l'eska,
Lous aubres leyssaran lour verdour tendra et freska,
Lous aussellets del bosc perdran lour [**P. 221**] kant subtyeu
E non s'auzira plus lou rossignol gentyeu,
Lous buols al pastourgage, e las blankas fedettas
Sent'ran lous agulhons de las mortals sagettas,
Lous crestas d'Arles fiers, renards e loups espars,
Kabrols, cervys, chamous, senglars de toutas pars,
Lous ours hardys e forts, seran poudra, e arena,
Lou Daulphin en la mar, lou ton e la balena,
Monstres impetuous, ryaumes e comtas,
Lous princes e lous reys seran per mort domtas.
E notà ben eysso kascun : la terra granda,
(Ou l'Escritura ment) lou firmament que branda,
Prendra autra figura. Ensins tout perira
Fors que l'amour de Dieu que toujour durara.

Parvenu en aage, s'adonna aux lois et devint un grand jurisconsulte. Adesmar, evesque de Marseille, le constitua juge en toutes ses terres et seigneuries, ayant ouy parler de luy qu'estoit homme de bien, juste et equitable. Quelques annees a-[**P. 222**]-pres se retira en Avignon, s'adonnant aux choses divines, du savoir duquel chacun demeuroit en admiration. Avoit grande entree et credit avec ces dicts papes Clement et Innocent. Eust l'entendement eslevé si haut pour son beau escrire qu'on ne se pouvoit saouler de lire ses œuvres ; et bien qu'Avignon fut de ce temps une ville belle et triomphante, pour raison des souverains pontifes qui y residoyent, toutes fois le bruict et renommee de ce fameux personnage y attiroit les hommes doctes, plustost pour le voir et ouyr, que pour y voir la braveté de ceste cour romaine. Estant parvenu en vieillesse vesquit tousjours en vie celibe et chaste, hayssant l'estat de mariage. Tout l'or et l'argent qu'il gaignoit aupres de ces papes, et pour les œuvres qu'il faisoit et composoit tant en loix qu'en la Saincte Escripture, l'employa à l'edification d'un beau et sumptueux hospital qu'il fist bastir en Avignon pour les pauvres de Jesus Christ, sous le tiltre de son nom, qu'il dota richement. Le Monge des Isles d'Or dict que B. Rascas estoit de la ville mesme dudict Clement, duquel

temps il fleurissoit, et que par son moyen et faveur estoit parvenu en bruict, et luy faisoit valoir ses œuvres, comme aussi fist ledict [**P. 223**] Innocent. Trespassa en Avignon l'an 1353. Le Monge de Montmajour a oublié ce poëte : car il n'en dit mot.

[F° 13 v°] BERNARD RASCAS. 236[1]

Bernard Rascas, gentilhomme de Lymoges, selon aulcuns chevalier d'Avignon, fut bon poëte en langue vulgaire provensalle. Fut amoureux en sa jeunesse d'une noble dame d'Avignon, de la maison des Astouauds, nommée Constance, s'adonna à romancer en notre langue provensalle tant en rithme qu'en prose, et ne se treuve qu'une seule chanson des siennes. Layssant ceste vie amoreuse, comme sage et prudent, s'adonna aux choses divines, du sçavoir duquel chacun demouroit en admiration, car il eust l'entendement eslevé si hault pour son beau escrire, qu'on ne se pouvoit saouler [de] lire ses œuvres. Et bien qu'Avignon fut de son temps ville belle et triomphante, pour rayson des souverains pontifes qui y residoyent, toutefoys le bruict de ce poëte y attira plustost les homes de lettres pour le veoir et ouyr que non pour y veoir la braveté de ceste cour romayne. Estant parvenu en sa vieillesse, ne se voulut point marier, mais l'argent qu'il gaigna de ses œuvres tant en langue vulgaire que latine, il l'employa à bastir ung hospital, soubs le tiltre de son nom Bernard, qu'il dota richement. Le Monge des Ysles d'Or, en son *Cathalogue*, dict qu'il estoit du pays de Clément pape VI, duquel temps il florissoit, et l'avoit mys en congnoissance, et feist valoir ses œuvres ; ce neantmoings que ce Bernard, allegué par Petrarque en son *Triomphe d'amour*, est ce Bernard Rascas.

A faict quelques dialogues spirituels.

[P. 224] DE ARNAUD DE COUTIGNAC

LXVII

Arnaud de Coutignac fut pauvre gentilhomme de Provence, s'adonna long temps à la poesie provensalle, pour raison de

[1] *En marge :* 1353.

laquelle eust entree aveques les grands du pays, commençant d'entrer en credit avec eux, les entretenoit sagement en grand amour, car il avoit ceste providence en luy, qu'ils ne faisoyent ne entreprenoyent rien sans le luy faire entendre. Tout ce qu'il faisoit succedoit à bonne fin, tellement que Louys et Jehanne, roys de Naples et de Sicille, comtes de Provence, luy baillerent commission avec Guygues Flote, vicaire de la comté de Vintimille, contraindre les Tendiens, qui de ce temps s'estoyent revoltez, à leur prester hommage, et s'en acquita si bien qu'il les reduit au devoir, dont il en acquit un grand bruict. Et en recompense de ce lesdits roy et royne luy infeoderent ce qu'ils avoyent audict lieu de Coutignac, ainsi que le Monge des Isles d'Or l'a mis par escript [**P. 235**], disant neantmoins qu'il escrivoit doctement et gravement en nostre langue vulguere provensalle (il entend en rithme). Fut amoureux d'une dame de la maison d'Agoult, fille du sieur d'Entravenes, nommee Ysnarde, à la louange de laquelle fist maintes bonnes chansons, et ne pouvant avoir aucune parolle d'elle, fut chercher divers pays par le monde, ainsi qu'il le demonstre par ses œuvres ; ne fut jamais sans travail pour oublier sa dame, laquelle se paissoit de ses douleurs, ce luy sembloit. Se trouvant au pays de Levant trouva un savant Juif magicien, et plein d'astrologie, luy presageant que par son savoir gaigneroit douceur et humilité, et que de luy descendroyent de personnes toutes illustres et invincibles, les vies desquels resplendiroyent par toute la Provence. Sainct Cezari nomme cest Arnaud, Guilhen, et qu'il fut long temps au service de la dicte royne Jehanne, et qu'il deceda à la guerre qu'estoit entre les Tendiens et Vintimilliens, qui fut en l'an 1354. Dict en outre qu'au voyage de Levant il composa un traicté intitulé *Las suffrensas d'Amours,* qu'il adressa à Ysnarde. Le Monge de Montmajour ne faict nulle mention de ce poëte.

[F° 22 v°] ARNAUD DE COTIGNAC OU DE TENTIGNAC 244

Fut ung home qui s'adonna longtemps à la poesie, pour rayson de laquelle il eut entrée avec les grands seigneurs de ce temps ; mais il

les entretenoit secretement en divorce par ses demences[1] et cautheles, et après avoir gaigné une grande somme d'argent de sa poesie, car il escripvoit gravement et rarement, il achepta un canton de la seigneurie de Coutignac d'ung des seigneurs du lieu, qui se delectoit en la poesie, nommé Nobles de Rez ou de Riez[2] et n'eut autre payement que ung livre qu'il feist intitulé: *Les moyens pour se garder contre les traitres amoureux;* et le Monge de Montaudon, sachant cela, les coucha tous deux en sa chanson contre les poëtes provensaulx, disant que l'achepteur fin et cautheleux a deceu le vendeur pour des rithmes vulgaires qui ne valent plus hault que de IIIIc. livres melgoriennes.

[P. 226] DU MONGE DE MONTMAJOUR

FLEAU DES POETES

LXVIII

Le Monge de Montmajour fut religieux du monastere de Montmajour près d'Arles: sortit dudit monastere le mesme an qu'il y entra, contre la volonté de ses parens et de son superieur, et se mist à la suyte des grands seigneurs, tant de Languedoc que de Provence, avec lesquels y fut le bien-venu et estimé, et mesme entre ceux qui prenoyent plaisir à la poesie: car il estoit un fort bon poëte, mesmement à mesdire et à escrire satyriquement; croissant en aage et en credit, eust bien la hardiesse ou plustost improbité d'escrire contre les poetes provensaux, tant contre ceux qu'avoyent escript beaucoup d'annees devant luy, que contre ses contemporeins, qu'il estimoit tous bien [**P. 227**] peu; et pour n'estre noté de mesdisance, sachant bien qu'il en mesdisoit à tort, il fist un chant auquel il bailla à chacun des poëtes son quolibet, et en la coupple finalle d'icelle, parlant contre soy mesme, dict qu'il est un faux Monge, qui a laissé de servir Dieu pour suyvre la pance et l'estat de volupté et gourmandise, et qu'en sa vie ne chanta jamais rien qui vallust. Cecy a escript le Monge des

[1] *Sic. Lis.* denonces?
[2] *En marge:* Neble de Riez.

Isles d'Or, et Sainct Cezary dict qu'en plusieurs de ses chansons a usé de fort belles comparaisons et figures, et tous deux s'accordent en cecy, disans qu'il estoit un souverain poëte et qu'il a tousjours observé en sa chanson qu'il a mesdit et s'est moqué des souverains poëtes par feincte, et loüoit grandement ceux qui se disoyent poëtes et n'estoyent que d'ignorans; et disent encore qu'il a escript les vies de quelques tyrans qui regnoyent de son temps en Provence, lequel traicté luy cousta la vie, non qu'il l'eust mis en lumière, mais ils en avoyent veu quelques coppies ; ne l'un ne l'autre ne font aucune mention de quelle maison il estoit, et qu'ils n'eussent pas voulu estre de son temps, pour n'avoir esté compris en sa chanson satyrique, et l'ont nommé *Lou flagel dels Trobadours,* et dient encore qu'il a merité une louange [**P. 228**] immortelle, d'avoir reprimé les abus, audaces et insolences d'aucuns poëtes, qu'il a nommez poetastres. Deceda en l'annee 1355. J'ay veu en ung des fragments de Sainct Cezari, auquel il faict mention que ce moyne de Montmajour avoit faict une description des anciens sepulchres qui sont au cymetiere de Sainct Honnoré d'Arles, et avoit marqué ceux qu'estoyent des roys d'Arles et personnes plus illustres en marbre de Carraria, tant loué et approuvé des souverains et anciens auteurs et sculpteurs. Dom Hyllere en ses fragmens dict qu'apres la mort de ce Monge, Raphael, religieux du dict monastere, bon poëte provensal, luy avoit rapporté que toutes les personnes doctes de ce temps luy donnerent de beaux vers dessus sa tombe ; entre autres un poete d'Arles nommé Remond Romyeu, avoit faict un chant funebre en provensal, que tant qu'en la Crau paistroient les brebis et les guarrigues verdoyeroyent et les beufs braux seroyent fiers et sauvages, et le Rosne baigneroit les murailles de la cité, on feroit mention de ce monge, que le tamarys sueroit plustost le miel doux et delicieux que son nom fut pery.

[Fo 20 vc] LE MONGE DE MONTAUDON

OU DE MONTMAJOUR. 216

Estoit religieux de ce monastère de Montmajour, natif de Beauquere. Sortit du monastere bon gré maugré de son superieur et se meist à suyvre la cour des grands seigneurs, où il fut bien veu et bien estimé et prisé de ceulx qui se delectoyent à la poesie, car il estoit ung fort bon poëte, et mesmes à mesdire. Croyssant en credit et sçavoir, se meist à mesdire des poëtes provensaulx, tant contre ceulx qu'estoyent de son temps, qu'il estimoyt bien peu, que de ceulx qu'avoyent escript devant luy, et pour n'estre noté de mesdizance, il se taxa lui mesme le dernier, dizant que ce traystre Monge de Montaudon se prend contre tous, qu'il est un faulx moyne qui a layssé Dieu pour suyvre la panse, qu'en sa vie ne feit chanson que rien valut. En plusieurs de ses chansons il use de belles comparaisons, où il compare amour à un vainqueur qu'on meyne pour estre jugé par ses ennemys, ainsi est d'amour qu'est son ennemy mortel; et d'ung subject qui faict tout ce qu'il peut pour complere à son seigneur qu'est un tyran cruel, ainsi est d'amour auquel il s'essaye de obeyr et complaire; et d'ung vassal qui, pour estre trop vexé et molesté de son seigneur, luy veut quicter sa place et chercher d'habiter ailleurs : ainsi est d'amour.

Les poëtes contre lesquels il a escript sont ceulx-cy :

De S. Desdier,
Vicomte St Antoyne,
Myraval,
Peyros alvergnats,
Faydit,
Adsemar,
Ar. Danyel,
Tremoleta,
Ar. de Meyrueilh,
Sail d'Escol,
Giraudon lou Roux,
Folquet de Masselha,
Guilhem Moyssets,
Peyre Vidal,
G. de Ribbas,
Le Monge de Montaudon.

[P. 229] DE TARAUDET DE FLASSANS

LXIX

Taraudet de Flassans fut seigneur dudict lieu, bon poëte provensal, escrivant doctement en nostre langue provensalle; par le moyen de sa triomphante poësie eust entrée avecques

les plus grands gentils-hommes du pays, lequel joua si finement son rolle qu'apres avoir gaigné une grande somme d'argent en la poesie (car il escrivoit gravement et doctement) acheta un canton de la seigneurie de Flassans, d'un des gentilshommes du lieu, nommé Foulquet de Ponteves, jeune gentilhomme qui prenoit un singulier plaisir a la poësie, duquel il n'eust autre payement qu'un petit traicté intitulé *Lous ensegnamens per si gardar contra las tracyons d'amour;* contract (selon qu'en a escript le Monge des Isles d'Or) trop plus proffitable pour le vendeur que pour l'achepteur, pour autant que ledict traicté valloit un trezor inestimable au vendeur, s'il l'eust sceu [**P. 230**] ensuyvr e, mays qu'il fut trompé d'une damoyselle de Provence, comme aussi fut le dict Taraudet; car il fut amoreux d'une damoyselle de la mayson de Rogier, sœur du vicomte Remond de Turenne, qui le trompa, et par ainsi le dict traicté ne servit de rien ne a l'un ne à l'autre. Ce poëte tenoit plus du vaillant chevalier que du poëte; car de son temps il s'acompaigna de quelques chevalliers provensaux en bon nombre et dechasserent du pays certeins monstres et tyrans intolerables qui faisoyent une infinité de maux et oppressions a toute maniere de gens, et en ce mesme temps, que fut en l'an 1355, ce poëte fut commis comme souffisant en l'art oratoire par le roys Loys et la royne Jehanne de Naples, comtes de Provence, à faire une remonstrance en latin en la presence de Charles 4. du nom, empereur des Romains, fils duroy de Boheme, lorsqu'il passa à tout son exercite en Provence, sur ce que contre rayson et devoir (sauf sa paix) il avoit contrainct les prelats et gentils-hommes de Provence à luy prester hommage de la comté de Provence et de Forcalquier et de Pymont, contre le gré et intention de leurs majestés, attendu qu'ils ont de touts temps en la dicte comté de Provence [**P. 231**] *jura imperialia;* de laquelle remonstrance il fut grandement estimé et loué et en rapporta une fort bonne recompense, et peu apres deceda presque de ce temps.

[P. 232] DE GUILHEN BOYER

LXX

Guilhen Boyer fut natif de la noble et renommee cité de Nice, anciennement appelee *Cap de Prohensa*, ainsi que le nous a laissé par escript le Monge des Isles d'Or, disant qu'il estoit savant aux sciences de mathematique : fut amoreux d'une dame de Nice de la mayson de Berre, à la louange de laquelle feist plusieurs chansons en langue provensalle, laquelle adjousta une grand foy au jugement que fist ce poëte, tant sur sa physionomie que sur la chyromance, esquelles sciences il estoit fort renommé et experimenté. En sa jeunesse fut mys au service de Charles 2. du nom, et apres la mort du dict Charles continua son service avec Robert, son fils, roy de Naples, comtes de Provence, lesquels apres avoir experimenté le savoir de ce poëte le proveurent de l'office de podestat en ladicte cité de Nice, les habitans de laquelle se tenoyent bien heureux de [**P. 233**] ce que Boyer s'y tenoit, pour l'excellente doctrine qui estoit en luy, et de ce qu'il s'acquitoit si bien en sa charge ; et bien que ceste provision fut contre la teneur des privileges et libertés de la cité, ce neantmoins ilz l'acceptoyent toutes les annees pour podestat. Les poëtes qui sont venus apres luy l'ont imité en ses inventions, pris et usurpé de ses propres vers tous entiers. A faict plusieurs rithmes en langue provensalle qu'il dedia audict roy Robert et à Charles son fils, qui fut duc de Calabre. Il en adressa une à Marie de France, femme du dict Charles, duc de Calabre, qui dict ainsi :

Drech, e razon es, qu'yeu kanti d'amour,
Vezent qu'yeu ay ja consumat mon age
A l'y complayre, e servir nuech, e jour,
Sensa aver d'el profiech ny avantage,
Encar' el si fai cregner
(Doulent) et non si fegner
My pougner la courada
De sa flecha daurada
Embe son arc (qu'a grand pena el pot tendre)
Perso qu'el es un enfant jouve e tendre.

Le Monge des Isles d'Or dict que Arnaud Daniel a faict ceste chanson. On ne treuve [**P. 234**] pas un poëte provensal qui aye plus doctement et facillement chanté les louanges d'amour, que ce Boyer. Sainct Cezary a escript que ledict roy Robert luy avoit baillé commission de reduire ceux de la comté de Vintimille ; et pour ce que c'estoit une charge facheuse et odieuse, et que ce ne estoit pas sa vocation, un poëte provensal sien grand amy luy remonstra de s'en faire descharger et de continuer d'escrire d'amour et de son prince, ce qu'il feist ; dict aussi qu'on treuve plusieurs œuvres soubs son nom et tiltre, mais qu'à son jugement ce n'est pas de sa veine, ains que ce a esté quelque poëtastre qui pour avoir bruit et honneur les a voulu atribuer audict Boyer. Il a faict un beau et singulier traicté de la cognoyssance des metaux et de la source des fontaynes de Valcluse et de ses debordemens admirables, de celle de Sorps, de Moustiers, des treze rais du Val, des fontaines de Castellane, de Tourtour et autres sallees et sulphurees, et de la bonte des baings d'Aix et de Digne, et autres que, par leur vertu secrette, qui en boit, les corps mallades reprenent santé, et d'autres que le bois qu'on y mect s'appierrist et devient aussi blanc qu'alebastre ; il a escript des simples qui croyssent aux haultes montagnes [**P. 235**] de Provence et autres choses singulieres que le pays produict, comme de la graine du vermillon de quoy on fait l'escarlate, de la manne, de l'agaric et du byjon, et autres simples precieux qu'il dedia au roy Robert. Il n'estoit point encore parvenu à la cognoissance de la royne Jehanne, qui regnoit de ce temps à Naples, parce qu'il estoit fort vieux, et trespassa l'an 1355.

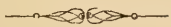

[P. 236] DE L. DE LASKARS

LXXI

L. de Lascaris ou de Lascars fut de ceste noble et ancienne rasse de Lascaris, sieur des comtés de Vintimille, de Tende

et de la Brigue, personage illustre et de grand renom; car ces terres là (ainsi que l'a escript le Monge des Isles d'Or) se glorifient de luy comme d'un poëte tres excellent et tres renommé; son esprit a esté si heureux en la poësie provensale et es autres langues vulgueres, que nul ne l'a peu imiter ne en sa douceur, ne en ses inventions. Estant en sa jeunesse print les ordres de prestrise, et par voulonté d'amour surpris d'une sienne voysine, gentilfemme, sœur du grand Isnard de Glandeves, apres l'avoir espousee en eust des beaux enfans. De ce temps la royne Jehanne de Naples, comtesse de Provence, avoit une puissante armee en Provence pour en expulser les Bretons et Anglois, qu'estoyent ja entrés bien avant dans ses terres : il eust la charge de ceste armee, car [**P. 237**] il estoit un vaillant homme au faict des guerres: laquelle finie, par envie et maltalent d'aucuns siens mal-vueillans, fut poursuivy par le pape de rentrer au monastere, où il avoit pris sa profession. Il respondit qu'il aymeroit mieux mourir que d'obeir en cest endroit au pape. Et voyant que les poursuictes continuoyent contre luy, s'en alla trouver la royne Jehanne à Naples en fort beau et magnific equipage, laquelle ayant entendu et estant acertenee des services faicts à sa Majesté par le poëte, le voyant si beau gentilhomme, d'un esprit tout gaillard, considerant qu'il estoit encor en estat de luy pouvoir faire service tant en son royaume de Naples qu'en sa comté de Provence, envoya lettres au pape Urban cinquiesme du nom, qui residoit en Avignon, et impetra par prieres de sa Saincteté à sa faveur que ce poëte eust temps d'advis à se retirer en son monastere dans vingt cinq ans, laquelle licence fut confirmee par Gregoire pape unziesme du nom, qui succeda apres le dict Urban. Et avant que le terme escheut, trespassa environ l'an 1376. Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari ont es-[**P. 238**]-cript bien amplement ce que dessus. A faict un traicté intitulé *De las myzerias d'aquest Monde,* et un autre intitulé *De la Paurilha.*

[P. 239] DE B. DE PARASOLZ

LXXII

B. de Parasolz fut de Cisteron, poëte tragique, fils d'un medecin, qu'estoit aux gages de la royne Jehanne, comtesse de Provence; fut d'esprit ingenieux et de doctrine excellente, a composé plusieurs choses en nostre langue provensalle, tant en rithme qu'en prose. Le Monge des Isles d'Or dict avoir leu de ce poëte quelques fragmens escripts en rithme provensalle, à la louange de Marie qui fut femme de Loys premier du nom, roy de Naples et de Sicille et comte de Provence, fils de Jehan premier du nom, roy de France. Feist cinq belles tragedies des gestes de feu Jehanne, aussi royne de Naples et de Sicille, comtesse de Provence, et les adressa à Clement septiesme du nom, pape, qui residoit en Avignon de ce temps, qui fut environ l'an 1383. La première [**P. 240**] desquelles intitula *l'Andriasse;* la seconde, *la Tharanta;* la troisiesme, *la Malhorquyna;* la quatriesme, *l'Allamanda,* en allusion des quatre maris qu'elle eust; car le premier se nomma Andreas, qui fut frere du roy de Hongrie; le second, Louys, prince de Tharante; le troisiesme, Jaques, infant de Malhorque; et le quatriesme, Othon de Brunsvich, prince alleman, ausquels elle feist prendre malheureuse fin. La derniere et cinquiesme tragedie intitula *La Johannela,* ou *La Johannada,* qui fut du nom d'elle: ausquelles ce poëte n'avoit rien oublié depuis que ceste royne fut de l'aage de six à sept ans, jusques à la fin de ses jours, qu'elle print une telle et malheureuse mort qu'elle feist prendre audict Andreas, son premier mary. Le present de ces cinq tragedies, qui valloyent tout le thresor du monde, fut faict secrettement par le poëte audict Clement. En recompense desquelles luy donna un canonicat en l'eglise de Cisteron, avec sa prebende de Parasolz, où il se retira, et peu de jours apres trespassa, du temps que dessus, exteinct de poison. Sainct Cezari dict qu'il estoit Limosin, suyvant la cour des papes qui resi-[**P. 241**]-doyent en Avignon; et qu'il feist et composa un livre à la louange de ces dames illustres et de quelques hommes vertueux:

Phanette des Baulx qui fut mariee à Berenguier de Ponteves, sieur de Lambesc;
Jehanne de Quiqueran qui fut mariee à un sieur des Baulx;
Laurette de Sado d'Avignon, pour laquelle François Petrarque, poëte tuscan, a faict de si belles rithmes;
Blanche de Flassans, surnommee *Blancaflour;*
Beatrix de Rambaud.

Il loue aussi grandement un souverain peintre provensal, imagier et statuaire tout ensemble, nommé Soliers, et outre ce grand philosophe et savant aux sciences liberalles, lequel entre autres ouvrages feist un tableau par commandement de la royne Jehanne, qui fut mis en l'eglise Sainct Louys de Marseille, et deux autres, l'un mis à Sainct Victor de Marseille, et l'autre à Montmajour d'Arles, et quelques statues et collosses de marbre qu'il feist en Avignon; et un autre excellent peintre et aussi philosophe provensal nommé Cesar.

[F° 25 r°] BERTRAND DE PARAZOLS. 207[1]

Fut fils d'ung medecin de Jehanne, reyne de Naples, premre de nom, d'un esperit ingenieux et de doctrine excellente, fut precepteur de [Remond Roger dict de Turenne qui feit tant de maulx en Provence]. A composé plusieurs choses en langue provensalle tant en rithme qu'en prose. Le Monge des Isles d'Or dict avoir leu de cestuy quelques fragments en rithme provensalle à la louange [de Yoland d'Aragon,] femme de Loys premier de nom, roy de Naples, comte de Provence. A faict quatre tragedies des gestes de Jehanne, reyne de Sicille[2], [qu'il adressa à Clement septiesme de nom pape qui residoit en Avignon]. La premiere est intitulée *L'Andriassa;* la seconde, *La Taranta;* la troysiesme, *la Malhorqua,* et la quatriesme, *l'Allamanda,* en allusion des quatre maryts qu'eust ladite Jehanne, dont l'ung fut André, roy d'Hongrie, le 2e Loys de Tharante, le 3e Jacques infant de Malhorque, et le 4e Othon de Brunswick, [ausquels elle feist prendre malheureuse fin,] et la dernière il intitula *La Johannada,* car elle fut pendue, les autres disent estouffée entre deux coistres par Charles de Duras, en hayne de ce qu'elle avoit faict pendre ledict Andreas, roy d'Hongrie,

[1] *En marge :* 1383.
[2] *En marge :* Vers l'an 1383.

son premier [mari], parent dud. Duras. Il receut du pape Clement, en recompense de ce livre, un canonicat en l'esglise de Sisteron avec sa prebende.

[P. 242] DE RICARD DE BARBEZIEUX

LXXIII

Ricard de Barbezieux fut seigneur du dict lieu, bel homme, ayant une reputation qui rendoit tesmoignage du bon courage et grande magnanimité qu'estoit en luy, savoit bien parler, estoit grandement exercé és sainctes lettres et en la poësie vulgaire provensalle, en laquelle il s'adonna en sa jeunesse, fut excellent mathematicien, laissant perpetuelle memoire de soy, envers ceux qui vindrent apres luy; fut amoureux d'une gentilfemme de Provence, nommee Clere de Berre, fille d'un gentilhomme, sieur d'Entravenes, qu'estoit belle à perfection, à la louange de laquelle escrivit plusieurs belles chansons en langue provensalle, la nommant en la coupple finale d'icelles, *M'arma e mon corps*. Mais par un mauvais rapport se rendit religieuse au monastere de la Celle pres la ville de Bri-[**P. 243**]-gnolle laquelle peu de temps apres deceda. Et Ricard s'enamoura d'une damoyselle de la maison de Ponteves, non moins douee de beauté que la dame de Berre, pour laquelle il chanta de fort belles chansons, en l'une desquelles es finalles lettres des quatre premiers vers est compris son nom, qu'est ainsi:

Lou jour del nom qu'en mon cor tant s'imprima,
Fon aquel jour de ma destruction,
De ma ruyna, e ma perdition,
Qu'ay ma persona enequalida, e prima.

en laquelle il demontre qu'il n'en estoit pas tant surpris que de la defuncte ; car en un' autre de ses chansons, parlant contre Amour dict, que s'il veut qu'il retourne estre autant amoureux affectionné de ceste, comme il a esté de l'autre, qu'il face retourner les beaux yeux de l'une à l'autre. Et toutesfois il continua tant que finallement il en fut fort surpris et vaincu, ainsi qu'il le confesse en un' autre chanson, en laquelle

il dict que les clers yeux de ceste ne l'ont moins vaincu que ceux qui sont ores exteincts. Petrarque s'est aydé de ce poëte en ses œuvres. Il a faict un traicté intitulé *Lous Guyzardons d'Amours.* Le Monge des Isles d'Or et Sainct Cezari es-[**P. 244**]-crivans des louanges de ces deux dames, ainsi qu'ils ont recueilly des œuvres de ce poëte, dient que les vertus et beautez de la dame de Berre surpassoyent toutes les louanges qu'on eust sceu dire de la dame de Ponteves. Et trespassa en viron l'an 1383, que le comte de Savoye induit les Niciens à luy prester hommage, pendant que Charles de Duras, dict de la Paix, invaseur du royaume de Naples faisoit la guerre en-Provence contre Louys premier du nom, roy de Naples et comte de Provence.

[F° 28 v°] RICARD DE BARBEZIEUX. 130

Estoit gentilhomme du dict lieu. Il avoit cela de bon en soy, estoit bel homme et avoit une reputation qui rendoit tesmoignage du bon courage et grande magnanimité qu'estoit en luy, savoit bien parler, grandement exercé aux sainctes lettres, et en la poesie vulguere provensalle, en laquelle il s'adonna durant sa jeunesse. Estoit excellent mathematicien, layssant perpetuelle memoire de soy envers ceulx qui vindrent après luy. Fut amoreux d'une gentilfemme de Provence de la maison de Berre, à la louange de laquelle composa plusieurs bonnes chansons en langue provensalle, qui sont fort bonnes et de bon sens, la nommant en la couple finale d'ycelle : *m'arma e mon corps.* [Mais elle par ung maulvais rapport deceda, et s'enamoura d'une dame de la maison de Pontevès, pour laquelle chanta de fort belles et doctes chansons, en l'une desquelles dict que] sa dame est jeune d'ans et antique de prudence. En une autre, parlant contre Amour, luy dict que s'il veut qu'il retourne estre aultant amoureux de ceste nouvelle dame, qu'il fut de la dame de Berre, qu'il fasse, si son pouvoir est tel, revivre les beaulx yeulx de la dame de Berre. Lesquelles deux chansons ont esté imitées en invention par Petrarque en ung sonnet et en ung chant. Il escrivoit du temps de

[P. 245] DE PIERRE DE BONIFACIIS

LXXIIII

Pierre de Bonifaciis fut gentilhomme de Provence, issu de ceste noble et ancienne race des Bonifaces; en son jeune aage print grand peine de sçavoir les bonnes lettres, et puis s'addona à la poësie et rithme provensalle; il a laissé plusieurs belles chansons en ceste mesme langue, qu'il feist à la louange d'une dame de la maison de Andrea de Montpellier, de laquelle il essaya par tous les moyens qu'il peut faire ployer le courage, tant par ses rithmes que par invocation magique. Quant à luy il se plainct en une de ses chansons qu'il ne demande que le droit. et veut bien que sa foy soit cogneue de tous, et se commence :

Lo my souffis par augmentar mon drech,
Que ma fe sia de tous recouneguda,
S'yeu vac qu'erend cauza a my non deguda,
Yeu pregue a Dieu, qu'yeu siey e mort, e frech.

[P. 246] Lo me sufis d'annar lou camyn drech,
Non pas cercar la vya incouneguda,
Mays que seria donc ma fe devenguda?
Non seryeu yeu mechant en tal endrech?

Voyant qu'il ne pouvoit rien advancer, s'adonna à la facture de l'or, et chercha tant qu'il treuva une pierre ayant vertu de convertir les metaux en or; fust fort curieux de sçavoir la vertu des pierres precieuses et gemmes orientales, et en a faict un chant, auquel il escrit la vertu d'icelles, et mect le diamant le premier, disant qu'il a vertu de rendre l'homme invincible; que l'agatte d'Inde ou de Crette rend l'homme bien parlant et prudent, amyable et agreable; que l'ametiste resyste à l'yvresse; que la cornaline appaise l'ire et le debat en la presence du juge; que la jacynte provoque le dormir; que la perle donne liesse au cueur; que le camayeu vault contre hydropisie, quand il est gravé en images; que l'azuli pendu au col des petits enfans les fait hardis, l'onixe d'Arabie et d'Inde oste la collere; que le rubys pendu au col dechasse toutes fantasies en dormant; que si l'homme veut sentir la

vertu et experience du saphir, fault qu'il tienne chasteté, et que la sardoyne a semblable vertu ; que l'esmeraude faict bonne memoire, et rend l'homme [**P. 247**] joyeux ; que la topasse restreinct l'ire et la luxure ; que la turquoise garde l'homme de cheute ; que l'elyotroppe rend l'homme invisible ; que l'aygue marine mect l'homme hors de peril ; que le corail resiste a la fouldre, l'asbette ne se brusle point au feu ; que le beril faict enamourer ; que le cristal esteinct la soif aux febricitans ; que la calamithe attire le fer ; que le grenat donne contentement et joye. Le Monge des Isles d'Or dict que la royne Jehanne tenoit ce poëte a ses gaiges au reng de ses officiers en Provence ; et S. Cezari dict qu'il se tenoit propre et bien vestu, et qu'il employoit plus de temps a se peindre et farder tous les matins, que ne faisoit certeine cortizane qu'il ne nomme poinct, qui suivoit la court des papes en Avignon. Trespassa en l'an 1383, que fut du temps que la dicte royne Jehanne, premiere du nom, fut estranglee.

[P. 248] DU MONGE DES ISLES D'OR

L'UN DES COMPILATEURS DES VIES DES POETES PROVENSAUX

LXXV

Le Monge des Isles d'Or, dictes antiennement Stecades ou les Isles d'Yeres, descendu de l'ancienne famille de Cybo de Gennes, s'estant resolu en ces[1] premiers ans de suivre la vie religieuse et monacalle, pour continuer ses estudes, conduict par son bon esprit, parvint au monastere de Sainct Honoré en l'Isle de Lerins dans la plaige de Cyagne ; y ayant esté congneu tant pour la noblesse de son sang que par sa bonne renommee, que des sa jeunesse avoit acquise, non seulement fut receu, mais grandement prié d'estre du nombre des religieux de ce monastere, auquel suivant ses estudes parvint facond en la poësie, rhetorique, theologie et autres arts liberaux ; par quoy

1 *Sic. Lis.* ses.

fust prié des religieux prendre la charge de la librerie de [**P. 249**] leur monastere, qu'estoit renommee la plus belle de toute l'Europpe, pour avoir esté enrichie et douce par les comtes de Provence et roys de Naples et de Sicille et autres grands personnages amateurs des sciences, des plus belles et rares œuvres et des plus exquises en toutes langues et facultez qu'on eust peu desirer, qu'estoient mal reduictes et sans nul ordre pour raison des guerres esquelles le dict monastere avoit esté subject, qu'avoient eu cours par le passé en Provense, entre les princes des Baux et Charles de Duras et Raymond de Turene, pretendans droict en la comté de Provence, et entre les comtes et vrais possesseurs d'icelle. Le Monge donc ayant pris la charge qui luy avoit esté donnee, fist si bien par ses journees qu'en brief de temps par le moyen de son beau jugement, conforme à son esperance, mist en ordre la librerie, separant les livres selon la faculté des sciences, non sans grand peyne et fatigue; pour autant que selon le cathalogue d'iceux, qu'un sçavant religieux du monastere nommé Hermantere, descendu de noble famille de Provence, avoict faict par le passé, par commandemant d'Ildefons, roy d'Arragon, deuxiesme du nom, comte de Provence, plusieurs beaux livres en avoyent esté ostez et au lieu d'i-[**P. 250**]-ceux mis d'autres de peu de valleur et de nulle doctrine. Ce Monge vacant au cathalogue et à la visite des livres, entre autres en trouva un auquel estoient escriptes toutes les nobles et illustres familles tant de Provence que d'Aragon, Italie et France, où estoyent deduictes leurs alliances avec leurs armoiries, ensemble toutes les œuvres de poëtes provensaux en rithme provensale, recueillies par ledict Hermentere par le commandement dudict roy d'Aragon, que luy mesmes transcrivit en belle lettre, desquelles envoya copie à Loys 2. du nom pere de René, roy de Naples et de Sicille et comte de Provense, de laquelle plusieurs gentil-hommes du pays en feirent faire de coppies, comme estans œuvres rares et plaisantes; aucuns desquels gentilz-hommes, mesmes ceux qui estoyent amateurs de la poësie provensale les feirent transcrire en belle lettre de forme, et illuminer d'or et d'azur sur pargemin, les autres sur du papier; les vies des poëtes estoyent escriptes en caracteres rouges, et les poëmes en

lettre noire en langue provensalle, de plusieurs sortes et façons de rithmes; quoy faisant il eust grande peine d'entendre la langue provensalle, pour autant (dict-il) que leurs poemes estoyent de diverses frases; car les [**P. 251**] uns avoyent escript en leur pure langue provensalle, et des autres qui n'estoyent si bien versez en icelle, qu'estoyent d'autre nation, comme Espagnolle, Italienne ou Gascogne et Françoise, les poemes estoyent entremeslez de plusieurs mots de leurs idiomats, qui les rendoit si obscurs et difficilles qu'a grand peine en pouvoit il tirer le sens. Finalement il les restaura tous en leur entier, et eust tant de grace en son entendement qu'il fut le premier cause que ces souverains poëtes qu'avoyent esté si long temps mys en obly, furent revoquez en lumiere. Quant à la vie de ce Monge, il fut bon religieux, singulier et parfaict en toutes sciences et langues, escrivoit divinement bien de toute façon de lettres. Quant à la peincture et illumineure, il estoit souverain et exquis; il observoit cecy de long temps, que au printemps et à l'automne se retiroit pour quelques jours accompagné d'un sien amy religieux amateur de la vertu, en son petit hermitage aux Isles d'Yeres (où audict monastere avoit de long temps une petite eglise dependant d'iceluy, qu'est la cause qu'il fut surnommé des Isles d'Or) pour ouyr le doux et plaisant murmure des petits ruisseaux et fontaines, le chant des oyseaux, contemplans la diversite de leurs [**P. 252**] plumages et les petits animaux tous differents de ceux de deça la mer, les contrefaisant au naturel. Et en feist un beau recueil, qu'on trouva apres sa mort parmy ses livres, auquel il avoit depeint de beaux passages, tout le quartier de la plaige de la mer des dictes Isles d'Yeres et des villages qui y sont assis, toutes sortes des herbes et plantes les plus exquises, les fleurs et les fruits d'icelles et des arbres qui y croissent naturellement, les bestes et autres animaux de toutes especes, la prospective des montaignes, des prayeries et de tous ces champs delicieux, arrosez des belles et cleres fontaines, des poissons de la mer, des vaisseaux qui la traversent à plaines voilles; le tout tant bien rapporté et contrefaict au vif qu'on eust jugé que c'estoit la mesme chose. Pour monstrer l'excellence de son esprit feist un recueil des victoires des roys d'Arragon, comtes de Provense, ensemble feist unes heures de Nostre

Dame escriptes de sa main, enrichies de toutes les plus rares diversitez qu'il avoit trouvees en son recueil, en or, azur, et autres belles colleurs, et fort bien et proprement reliees, en fist un present à Yoland d'Aragon, mere du roy René, qui les estima beaucoup et luy monstra qu'elle les avoit tres agreables, [**P. 253**] parce que les peinctures et illumineures d'icelles correspondoyent au texte de la lettre. Et ce fut un moyen et commencement que le roy Louys deuxiesme du nom, roy de Naples et comte de Provence, et la dicte royne Yoland avoyent tousjours aupres de leurs personnes ce Monge, tant sage, beau et prudent il estoit. Toutes ces choses et plusieurs autres se trouvent es fragmens de Dom Hillaire des Martins, l'un des religieux du monastere Sainct Victor de Marseille, de noble maison de Provence. Il a escript aussi que le Monge estoit homme de saincte vie, de bon exemple et continuelle meditation, qu'il a escript un livre auquel il predict que de ceste maison de Cybo sortiroyent plusieurs grands et illustres personnages, qui gouverneroyent et administreroyent l'Eglise catholique et seroyent aupres des roys et princes et grands seigneurs. Il dict aussi qu'avant qu'il fut receu audict monastere, il portoit avec luy quelques œuvres en rithme provensalle, traictans de l'amour, qu'il avoit dediez à Elis des Baulx, dame des Baulx, et comtesse d'Avelin, qu'est une des anciennes familles et nobles de Provence. Deceda au dict monastere en l'annee 1408, duquel temps la royne Yoland accoucha du roy René.

[P. 254] DE H. DE SAINCT CEZARI

COMPILATEUR DES VIES DES POETES PROVENSAUX

LXXVI

H. de Sainct Cezari fut de noble maison de Provence ; les predecesseurs de cestuy avoient esté autres fois recteurs et conducteurs du monastere des religieuses de Sainct Cesari d'Arles ; son pere estant chargé de plusieurs enfans, le fist estudier aux bonnes lettres ; fut amoureux en sa jeunesse d'une

damoiselle de la maison de Serente de Seyne, sieur de Montelar, à la louange de laquelle, estant bon poëte provensal, fist plusieurs chants. Se voyant estre aymé et prisé des grands, devint amoureux d'une autre dame de Provence, de la maison de Castillon; ses parens l'ayans mariee a un gentilhomme de la maison de Villemus en Provence, poursuivit tousjours ses amours, [**P. 255**] et le dict de Villemus estre trespassé, fut remariee a un autre gentilhomme de Provence de la maison de Gordes, pour laquelle il chanta et dicta de fort belles et doctes chansons ; mais depuis qu'elle se vit avoir desja eu deux maris de tant nobles maisons de Provence, craignant d'estre notee de quelque reproche qui touchast son honneur, elle lui envoya secrettement draps, argent et chevaux, pour s'absenter de là. Le poëte pour l'amour qu'il portoit à ceste dame, de peur de luy desplaire, se deporta de ceste amour, et apres avoir suivy la cour de Louys deuxiesme du nom, roy de Naples, comte de Provence, se rendit moyne au monastere de Montmajour pres d'Arles, aagé de trente ans, où il vesquit fort sainctement, en supportant doucement la vie austere et monacalle, et y escrivit beaucoup de bonnes choses en la Saincte Escripture, recouvra une coppie des œuvres de nos poëtes provensaux, qu'on disoit avoir esté extraictes de celles qu'avoyent esté redigees et compillees par le Monge des Isles d'Or, et par le Monge de Montmajour, fleau des poëtes provensaux, lesquelles (ainsi que l'a escript frere Rostang de Brignolle, Monge de Sainct Victor de Marseille, qu'a redigé et mis par escrit, tant [**P. 256**] en rithme provensalle qu'en prose, les vies d'aucuns poëtes provensaux, de la Marie Magdalene, de saincte Marthe et de plusieurs saincts et sainctes) estoyent incorrectes et grandement differentes et defectueuses en plusieurs endroicts, pour autant que les coppies qu'avoyent esté extraictes de celles du Monge des Isles d'Or se trouverent manques en beaucoup de passages, plusieurs poëtes sans leurs vies, ayans seulement leur poëme, encores bien incorrectes et defectueuses de plusieurs chansons. Et celles qu'avoyent esté extraictes des coppies de ce poëte Sainct Cezari se trouverent belles, parfaictes et correctes, ausquelles on lisait les vies de tous les poëtes, escrites en beaux caracteres rouges, illuminez d'or et d'azur, qu'il adressa à René,

fils dudict Louys deuxiesme, roy de Naples et comte de Provence, duquel temps il fleurissoit, que fut le premier an du regne dudict roy René, apres la mort et trespas de Louys 3. du nom, son frere, aussi roy de Naples, comte de Provence, qui fut en l'an 1435. Lesquelles vies ledict roy René feist transcrire en belle lettre, et y feist adjouster plusieurs vies d'autres souverains poëtes provensaux et personnes heroïques, qu'il avoit faict re-[**P. 257**]-cueillir, lesquelles ne sont encores parvenues à nostre cognoissance. Aucuns ont escript qu'il fist un recueil à part de quelques chansons d'amours, qu'il adressa à Elys des Baulx, dame des Baux, comtesse d'Avelyn, qu'estoit une tres noble et ancienne maison de Provence, luy faisant entendre qu'il les avoit recouvrees d'un sien compagnon, et transcriptes, lequel recueil elle receut gracieusement. Car c'estoit une princesse belle et vertueuse, à laquelle tous les poëtes provensaux de son temps se retiroyent, et luy adressoyent leurs œuvres. Céste maison des Baulx en ceste comtesse print fin en Provence ; est vray qu'elle s'est conservee au royaume de Naples, en l'illustre maison de Cappue, ducs de Termoly, laquelle retient encores le surnom et armoiries des Baulx, qui sont de gueulles à l'estoille, à seize rayons d'argent, et celles de la principauté d'Orenges en poincte.

La fin des Vies des poëtes
provençaux

[P. 258] *EPIGRAMME*

Amy lecteur, le païs de Provence
Autant qu'en fruits fertile en bons esprits,
Quand maints seigneurs cherissoyent la science,
A foisonné des excellens escrits,

Où à bon droit les vices blasonnez,
Et beaux discours de l'aigre-doux Amour
Estoyent chantez par sons et par sonnets,
Aussi de Mars mainte alarme et maint tour.

Le temps, helas, nous a presques fauché
Tout tant d'exquise et docte poësie,
Qu'en provençal escrite avoit esté,
Langue jadis de plusieurs gens suyvie.

Ce nonobstant du peu qui est resté,
Si juger veux sans nulle passion
Apres Petrarque, et à la vérité,
Tu cognoistras par l'ongle le Lion.

B. A. A. P.

APPENDICE AUX *VIES*

I. — MANUSCRITS DE CARPENTRAS

Les dix articles ci-après des manuscrits de Carpentras n'ont pas de correspondants dans les Vies *imprimées.*

[F° 23 r°] DE FOLQUET DE ROMANS. 183.

Cestuy estoit de Romans, ainsi que luy mesmes le dict en la fin d'une sienne chanson:

Canson qui voldria dire
Qu'yeu no soy de Romans
Volly souffrir martire
E la mort de mas mans.

Le Monge des Ysles d'Or et St Cezari dyent qu'il estoit dudict lieu ; fût poëte lirique, estoit joyeulx et plaisant. Il adresse ses chansons à Frideric empereur ; a faict une chanson du pouvoir d'Amour, que Petrarque a imité.

[F° 25 v°] DE GUILHEM DE LA TOURRE. 192.

Estoit gentilhomme de Provence, a faict troys chansons adressees à Beatrix.

[F° 27 v°] HELYAS CAYREL. 65.

Helias Cayrel estoit gentilhomme de Provence et poëte; fut amoureux d'Ysabelle, femme du marquis de Montferrat, à laquelle il adressa ses chansons en langue provensalle, dont il estoit bon maistre. Pour n'estre vigillant à la poursuite de ses amours, il perdit l'amytié de la dite marquise, ainsi qu'il le monstre en une de ses chansons, en la-

quelle il dict qu'amour ne loge jamais dans l'ame des coards et paresseux; mais on cuyde que pour renouer l'affection qu'il portoit à la marquise, il avoit publié ladite chanson. En une autre chanson qu'il a faicte en forme de dyalogue, luy et Amor entreparlant, il dict à Amor que si Amor ne la vainc, qu'est-ce qu'il fera? Amor luy conseille d'attendre et de la prier souvent, et qu'en ce faysant, il la vaincra.

[F° 28 r°] D'AYMERIC DE ROCHAFIXA. 77.

Aymeric de Rochafixa estoit seigneur du lieu mesme, jeune et beau de sa personne, estoit amoureux de dame pour laquelle il chanta plusieurs chansons, en l'une desquelles il compare sa condition au pescheur que quand il a pris le poysson, il est contrainct le porter à son seigneur. Ainsi faict-il, que quand il a faict ung chant, il l'envoye à sa dame pour le corriger, ou luy mander s'il luy est agreable. Semblable comparaison faict le fol veneur qui veut prendre l'austour avec la perdrix, ainsi est de luy, qu'il cuyde meriter l'amour de sa dame par rithmes et versets, et elle n'en tient compte, aymant mieulx ung habondeur de mensonge qu'un loyal et fidele amy qui l'ayme fidelement et sans tromperie. Finallement voyant qu'il ne pouvoit estre prisé ne bien venu d'elle, changea de propos et avec telle fureur se print à descrier les maulvaises conditions de sa dame qu'ayant elle leu les chansons qu'il faysoit contre elle, elle fut contraincte se rendre amoureuse de luy, et luy n'en faysant aulcune estime, mourut de douleur, et s'abandonna à ung paoure compagnon qui la layssa.

[F° 29 r°] DE CHERCHEMONT. 140.

Fut gentilhomme du Poytou qui a escript en langue provensalle. Estoit ung vray mesdisant des maris, qu'est la cause qu'il ne se voulut marier que en sa vieillesse; finallement il y parvint et en print une qu'il congnoissoit, bien qu'il fut contre, ainsi que lui mesme l'a dict en une de ses chansons. Fut amoureux d'une damoizelle de son pays nommée qu'il poursuyvit un long temps, mays les mesdisants jouerent si bien leur rôle qu'ils l'en deschasserent pour quelque temps. Finallement par le moyen de quelques chansons qu'il luy envoya contre les mesdisants, luy faisant entendre leurs faulces im-

postures, [esquelles elle print un tel plaisir qu'il rentra plus fort en son amour que devant.] Il a blasmé quelques poëtes de son temps, disant que ces trouveurs et poëtes placés entre mentir et dire la verité mesdisent des dames mariées et des hommes non mariés, par rayson de quoy leurs marys en sont en grand jalousie, parce qu'elles veulent tout ouyr et escouter.

[F° 29 v°] DE BERTRAND DE BORN. 142[1].

Estoit du temps de Philippe Auguste, roy de France, qu'estoit en l'an 1185; a escript des guerres qu'estoient au pays de Poyctou, Angoulmoys, Lymosin, Normandie et autres pays contre l'Angloys, qu'il adresse à Beatrix.

[F° 31 v°] DE JAUSSERAND DE St DESDIER. 208.

Estoit seigneur de St Desdier; a faict une chanson adressante à la comtesse.

[F° 32 r°] DAUDE DE PRADAS. 229.

A faict plusieurs chansons spirituelles.

[F° 33 v°] REFORSAT DE TRECTS ou DE FORCALQUIER. 245.

Estoit gentilhomme de Provence; a faict un sirventes contre

[Add. 11 fol. 122 r°] DASPOUL, POETE PROVENSAL[2].

De la mort de S. Loys, roy de France.

Daspoul, poëte provensal de ce temps, se recentant de la mort de ce Sainct Loys, roy de France, entre autres chantz qu'il a faict en lan-

[1] *En marge :* 1185.
[2] *Ce titre est à la marge dans le ms., ainsi que la ligne suivante.*

gue provensalle, en a faict ung funebre de la mort dud. S. Loys roy, qui se treuve dans mon chansonere vieulx, que j'ay transduict ainsi, qu'il adresse à Philip, roy de France, fils de sainct Loys, pour le fere ouyr à Posquieres et à Vaulvert:

« Ce m'est une grande fascherie et tristesse de chanter avec joye, actendu la douleur tant grande qui nous est survenue par la mort du roy de France, et par ainsi je chanteray sans joye, puisque Dieu le veult ainsi, car chacun s'estoit adonné à le servir, et le dommage est beaucoup plus grand que la douleur pour rayson de sa mort O Dieu quel dommage c'est! — Le Roy est mort, mais je ne puis reciter la perte qu'en receoit la Chrestienté, car nous vivons ores sans gouverneur, puisque Dieu le veult, et me desplaist moult de ce que je ne le puis suyvre. O Dieu, quel dommage c'est! — O saincte mere Eglise, la mort ne vous pouvoit oster, en ce monde, ung plus loyal serviteur, et Dieu vous avoit faict tant de bien de le vous donner. O Dieu, qu'avez envoyé en ce monde vostre cher fils pour estre crucifié, vous plaise d'oyr mes prieres, et de pardonner au Roy ses pechez, puysque nous avons perdu tout bien. O Dieu quel dommage c'est! —Ma langue ne peut retrere ne le mal, ne le dommage qui nous est advenu, de ce que la mort a pris celuy qu'estoit le meileur de ce monde, qu'est le bon roy [**V**°] Loys, car s'il fut en vie, tous les Sarrazins superbes seroient mys à mort, et leur eust faict habandonner leurs terres et renyer leur Mahomet.—Franc roy Philippes, nul se doibt retirer de bien fere, et si vous ressemblez à Loys vostre père, vous ne presterez jamais l'oreilhe aux traistres, ne aux langagers et flateurs. Il estoit bon roy et droicturier, gardez-vous donc de recepvoir aulcung faulx conseiller, soubstenez la cause des paoures, et vous serez comme lui. O Dieu, quelle perte avons-nous fait! — O Dieu qui vinstes en ce monde pour prendre chair humayne au ventre virginal, vous plaise mectre l'ame de ce bon roy auprès de vous. O Dieu, quelle est notre perte! —Je feray ouyr ceste myenne plaincte à Posquieres, car il fera louer Jesus-Christ à Vaulvert[1]. O Dieu veulhez pardonner les offances à ce bon roy de France qu'est mort; mais quelle perte avons-nous faict à sa mort! »

Ce Daspoul a faict ung autre chant adressant au roy d'Arragon, pere et fils, cousins de sainct Loys, faignant par icelluy avoir esté en paradis parlant à Dieu le pere de l'estat de l'Eglise, entreparlant Dieu et luy, qu'est en mon chansonere, ainsi transduict:

Fiction poetique en forme de dyalogue d'entre Daspoul et Dieu[2].

[1] *En marge:* Posquieres et Vaulvert.
[2] *Ceci est en marge dans le ms.*

« Seigneur qu'avez savoir et sens, escoutez ce qu'il m'advint l'autre nuict en dormant. Il m'estoit advis que j'estoys au ciel, où Dieu tenant son parlement, j'oyoys maints propos et les clameurs de la Chrestienté de ce qu'on ne poursuict le recouvrement de la Terre Saincte qu'il n'y ha roy, duc, ne comte, ni le pape qu'en tiegne aulcung compte. Je remonstray à Dieu l'orgueilh des meschants qui ne croyent en luy, qui possedent tout l'or et l'argent de ce monde, dont les paoures chrestiens en sont en grand faulte. Il me sembloit advis que Dieu respondant me disoit : Daspoul tu es fort contrere aux gens d'Eglise. Ils se peuvent asseurer que je leur manderay mon fleau, qui le sentiront, et feray que leurs plus grands princes perdront leur auctorité et juridiction, et en demeureront honteux et confus, tellement qu'en enfer sera leur continuelle residence. — O Dieu ! (dy-je) il apert bien que vous estes hault et puyssant ! Vous voyez bien que nous [**Fo 123 ro**] combatons pour soubtenir vostre foy, et que ceste gent sarrazine ne laysse chasteau, forteresse, ne bastiment à ruyner et metre sen dessus dessoubs. Ceste chanson a duré si longtemps que nous sommes las. —Asseure toy, Daspoul, (disoit Dieu) que si les princes et grands seigneurs m'aymoyent avec vraye charité, ils auroient assez bonne voulonté fere le passage d'oultremer, mais ils ne s'en soucyent. —O Seigneur Dieu (dy-je) il seroit bien meilleur que vous donnayssiez courage et ferme voulanté a ceste gent payenne de se convertir à vostre foy, sans metre tant de peuple à mort. — Daspoul (disoit Dieu) les temples et hospitaulx ont esté fondés pour la saincteté des ordres et pour la nourriture des paoures, et au lieu de fere bien, ils font beaucoup de maulx, s'endormants en leurs mechancetez, car je les voy tous plains d'orgueilh et d'avarice, mays je les domteray tellement que les plus hardiz d'eulx seront bien estonnez. — Beau Seigneur, (dy-je) vous sçavez bien que tous sont desloyaulx et pervers, pourquoy donc les layssez vous reigner en leur ordures et villenyes ? à l'exemple desquels le monde se perd par trop grande convoytise. Donnez-nous, je vous prie, tant de biens que nous puissions estre tous esgaulx. — Puys je m'esveilhay. — Or veuilhe Dieu par sa grace que le pape, les cardinaulx, les roys et les prelats et grands seigneurs soyent tous de bon acord. Et vous, roy d'Arragon, je dy au pere et au fils, qu'estes preux et vailhans, je vous prie que vous conduysiez à bonne et heureuse fin vostre saincte entreprinse. »

II. — MANUSCRIT N° 539 DE LA BIBL. MÉJANES, A AIX

[P. 677] DE BERTRAN DE LAMANON

Cestuy, la pluspart de ses œuvres ne sont que sirventes, qu'estoit de son temps une mode de chanson contre les princes et grands seigneurs, et mesmes contre les gens d'Eglise, et ne se trouvent aulcunes chansons d'amours qu'il aye faict. Entre aultres, il a faict un syrventes contre l'archevesque d'Arles, qui ne devoit estre guiere bon pasteur, disant.....[1].

[**P. 679**]..... Il ha faict une aultre chanson ou syrventes quand Charles second, roy de Sicille et de Jerusalem, avoit recouvert le royaulme de Sicille et que Conrad luy venoit faire la guerre; dict ainsi: « Qu'il mouvoit guerre et nouveau plaid entre ces deux rois, et que Conrad est sorty d'Allemagne, pour recouvrer ce que Charles a conquis sur la Pouilhe; mais ce ne sera pas sans rompre et briser lances et bois et rompre testes et bras. Avant que la cour Romeyne y consente, on verra trompettes et tabours sonner et chevaliers venir en camp, desployer estandars, faire joustes, desarsonner chevaliers, ouyr maints pleurs et cris, par monts et par vallees courir chevaulx, cent coups donner et cent coups rendre. »

[P. 681] DE GUILHEN DE GRASSE

Cestuy a faict quelques chansons et mesme une qu'il adresse à Beatrix, comtesse et heritiere de Provence, filhe du comte Remond Berenguier, par laquelle semble qu'elle n'estoit pas encor mariee à Charles premier, et ceste chanson, selon le chansonere du seigneur comte de Sault, est myse au nombre de Bertrand de Born, en forme de syrventes, qui ce commance:

« Le temps de Pasques me plaist, lequel faict venir fleurs et feulhes, et me plaist quand j'oye les oyseaulx qui font resonner leur chant par le bouscaige, et me plaist, quand je voy sur la praerie les tendes

[1] Suit la traduction de ce sirventes, que j'omets ici, parce qu'on la trouvera plus loin, avec le texte, parmi les extraits de la *Chronique de Provence*, sous l'année 1366.

et les pavillons, et si me resjouys quand je vois par la campagne les chevaliers armez sur leurs chevaulx si bien rengez. Moult me plaist quand je vois que les avant-coureurs baillent la chasse aux ennemys, et me plaist quand je voy une grande compagnie de gens armez venir apres eulx, dont j'en ay si grand joye, encor mieulx quand je voy assieger ung [**P. 682**] fort chastel, tomber les murs d'une ville et que je voy l'ost cloz tout autour des fossés, qu'il n'y a joye qui la surpasse ; et aussi me plaist quand le seigneur et le chef de l'armee ce mest le premier pour combattre sur ung beau destrier armé, sans avoir crainte de nully, car il donne courage aux siens, et nul n'est prisé en batailhe s'il n'a maints coups pris et donné. Nous verrons à l'assaut maintes masses d'armes, heaumets, escussons brisez, fendus et desgarniz, maints vassaulx s'entreferir ensemble.

» Preux comtesse Beatrix de hault lignage en faicts et en dits, source de beaulté, belle sans aulcune industrie, vous estant pour la meilleure dame qu'on puisse choisir en tout le monde, on vous tient pour ung miroir de vertu; vostre riche pris est de si hault pris qu'on n'en sçauroit point trouver de plus hault ; donzelle vous dis-je de hault lignage, telle en qui gist et pris et beaulté; vous me donnez ung tel courage de chanter a vostre honneur que je ne crains aultre chose fors que d'estre dict trop presomptueux. »

Il a faict une chanson rustique ou pastoralle qui ce commence :

« L'aultre jour jalloys cavalcans le long d'une riviere, où trouvay unegente bergere, qui arresta mon cheval par le frein, me disant d'audace : Seigneur, je vous faicts sçavoir que je vous ayme de bon cœur et veulx estre vostre amye, et si vous me faictes compagnie, je [**P. 683**] n'ay affere ne de Jean ne de Robin. — Pastorelle legere, me semble advis que vous vous moquez des passans, mais je sçay bien comment je ferois pour me garder de voz bourdes. — Je suis (dict la pastorelle) gaye et plaisante, ne cuydez pas que je m'enquiere aultrement de vous, et ce que je vous ay dict ce a esté pour essayer, car, Seigneur, à touts les folz aymants, quand on leur monstre beau semblant, ou quand on leur parle gracieusement, cuydent que les faicts soyent comme les dicts. — Gaye et plaisante (dict le seigneur) si vous estes pastorelle de valleur, je m'octroye a vous, et si je vous ay dict vilenye, je vous prie ne le prandre a desplaisir. — Seigneur (dict la pastorelle) je n'ay cure de vostre priere et la mets en obly, ains seray vostre guerriere, tant que je vivray. »

TABLE DES CHOSES CONTENUES ES VIES DE NOZ POETES PROVENSAULX [1]

1. Geoffroy Rudel, poëte provensal, ses amours, sa piteuse mort. —Blieux.— Agoult, sieur de Sault.—Le comte Geoffroy, frere du roy d'Angleterre.—La comtesse de Trippoly.—2. Bertrand de Allamanon le vieulx, p. p., chanoyne de Sylvecane, compagnon de Jaufre Rudel, aultre p. p.—André de France qui mourut par trop aymer, tant renommé par les poëtes provensaulx. — 3. Cour d'amour planiere et ouverte à Pierrefeu et à Signe et les dames qui y presidoyent et determinoyent les questions amoureuses. — Stephanette, fille de Gillibert, comte de Provence.—Adalazia, vicomtesse d'Avignon.—Alaete, dame d'Ongle.—Hermyssende, dame de Posquieres. — Bertrane, dame d'Orgon. — Mabille, dame d'Yeres. — La comtesse de Die.— Rostanque, dame de Pierrefeu. — Bertrane, dame de Signe.— Jausserande de Claustral. — Traicté de la guerre que les Sarrazins firent en Arles. — Monge des Isles d'Or a faict le Cathalogue des poëtes provensaux.—Le Monge de Montmajour a escript contre les poëtes provensaulx, surnommé le Fleau des poëtes. — † François Petrarque, poëte thuscan. I. 15

4. Frideric, premier du nom, empereur, infeoda la Provence à Berenguier Remond, comte de Provence. Poëte provensal ; sa vie.—Remond Berenguier, comte de Provence, le jeune, avoit en sa cour ordinairement grande compagnie de poëtes provensaux.— Rissande, royne des Espagnes, niepce de Frideric Ier

[1] Aix. Ms. 539, pp. 757-768. — Les chiffres placés en tête ou dans le corps des articles sont ceux des pages ou des folios auxquels renvoie la table. Les chiffres romains et arabes placés à la fin de chaque article indiquent : les premiers, les chapitres correspondants des Vies imprimées ; les seconds, les pages de notre édition où chacun d'eux commence. Les mots *poëte provensal* revenant très-souvent, nous les remplaçons presque partout, pour abréger, par les initiales p. p.

du nom empereur, femme de Remond Berenguier, comte de Provence.— Conrad 3. du nom, empereur, oncle de Frideric, empereur —Hugues des Baulx. II. 19

6. Peyre de Vernegue, p. p. Sa vie. — Nassal de Claustre, femme de Beral de Mercuyr, grand baron d'Auvergne, pour laquelle a chanté Peyre de Vernegue. — Le Daulphin d'Auvergne, amateur des poëtes provensaulx. — 7. Alphons, roy d'Aragon, duc et comte de Provence. — Traicté de la prinse de Jerusalem par Salladin. — Mausollee au Vernegue. III. 21

8. Elias de Barjols, p. p. Sa vie. — Garcende, fille du comte de Forcalquier, pour laquelle Elias de Barjols, p. p., a chanté. — Estephanette, fille de Gillibert, comte de Provence, et ses enfants, seigneurs du Bourg Neuf d'Arles et des Baulx. — Terres Baussenques. — Traicté *la Guerra dels Baussencs.* IIII. 23

10. Guillen d'Agoult, p. p. Sa vie. — Galcerande ou Jausserande de Lunel, fille de Galcerand, prince de Frette, pour laquelle Guillen d'Agoult a chanté. — 11. Traicté de la Maniere d'aymer du temps passé.—Provence recouverte par Ildefons, comte de Provence, par le trepas de Sancius. V. 24

12. Guillen de S. Desdier, p. p. Sa vie.—La marquise de Poloigne pour laquelle Guillen de S. Desdier, p. p., a chanté.—Hugues Mareschal, temerere amant; sa mort. — 13. La vraye regle de sçavoir interpreter les songes. — Le Monge de Montmajour. — Traicté les Fables d'Esop en rithme provensale. VI. 25

14. Arnaud Daniel, p. p., a chanté pour Cyberine et la dame d'Ongle ; sa vie. — Cyberine ou Suberine, noble dame de Gascogne, pour laquelle Arnaud Daniel, p. p., a chanté. — Guillen de Bovilhe, gentilhomme de Gascogne. — Alaete, dame d'Ongle. — Comedies faites par Arnaud Daniel, p. p. — 15. Boniface de Castellane, sieur de Castellane. — Traité *Phantaumarias del Paganisme.* — Arnaud Daniel imité par François Petrarque. VII. 27

16. Guillen Ademar, p. p., filz de Gerard, sieur de Grazignan; sa vie. — La comtesse de Die. — Cour d'Amour à Pierrefeu et à Signe. — Peyre Vidal, p. p., fut grand venteur. — Traicté le Catalogue des dames illustres. VIII. 30

18. La comtesse de Die, p. p.; ses amours; rendue religieuse à Tharascon ; sa vie. — Estarel est l'eglise de Nostre Dame où la comtesse de Die et Adhemar se devoyent voir et visiter par devotion. —19. Traicté de la Tharasque. — Mausollee dressé par la comtesse de Die. — Hyeroglifiques (*sic*) egiptiens sur ung mausolee. IX. 31

20. Remond Jordan, vycomte de St Antoyne. Sa vie. — Mabille de Riez, gentilfemme de Provence, pour laquelle Remond Jordan, p. p., a chanté. — Remond Berenguier, comte de Provence, filz de Ildephons. —21. Remond, comte de Thoulouse, dict le Vieulx, accusé d'heresie. — Collosse de Mabille de Riez, au monastere de Montmajour, en quoy a esté employé. — Traicté *lou Phantaumary de las donnas*. — Cuzeran, evesque, legat d'Avignon. — Le pont de Sorgue appartenant au comte de Thoulouse, demoly par les consuls d'Avignon, par le commandement du legat du pape. X. 33

22. Foulquet de Marseille, p. p., natif de Gennes, fut abbé du Thoronet. Sa vie. — Richard, roy d'Angleterre. — Remond, comte de Thoulouse. — Beral, seigneur de Marseille. —Adalazia, femme de Beral, prince de Masseille. — Amphox, roy de Castille. —23. Traicté *las Complanchas de Beral*.—François Petrarque. XI. 34

24. Guillen de Cabestan, p. p. Sa vie. — Berenguiere des Baulx. — Sardonique, herbe mortifere. — De Carbonel. — Remond de Seillans, meurtrier de Guillen de Cabestan, dict de Servieres, p. p. — Les poëtes provensaulx avoyent de coustume adresser leurs chansons aux marys des dames à la louange desquelles ilz chantoyent. — François Petrarque. XII. 36

25. Remond de Mireveaulx, p. p. Sa vie. —Remond, comte de Thoulouse. — Audejard, nom secret et familier. — Peyre, roy d'Arragon. — Bertrand de Sayssac. — 26. Bertrand d'Allamanon le second, p.p. — La nation provensalle plus estimee que la lombarde. — En Provence y a plus grand nombre de poëtes qu'en nulle aultre province. —Poëtes provensaulx, en sont plus sortis de Provence que de cappitaines du cheval de Troye. — Cour d'amour à Pierrefeu et à Signe. — Traicté de *las Lauzours de Provenza*. XIII. 38

27. Ancelme Faydit, p. p. Sa vie. — Richard, roy d'Angleterre. — 28. Guillaumone de Soliers, gentil-femme de Provence, pour laquelle Ancelme Faydit, p. p., a chanté. — Boniface, marquis de Montferrat, amateur des poëtes. — Traicté *l'Heregia dels preyres*. —Agoult sieur de Sault. — 29. Chant funebre sur la mort de Richart, roy d'Angleterre, chanté par Encelme. — Amor et sa description. — Ancelme Faydit imité par François Petrarque. XIIII. 40

30. Arnault de Meyrueilh, p. p. Sa vie ; a chanté pour la comtesse de Burlas, femme de Tayllefer, vicomte de Beziers. — 31. Sons, syrventes, chants et aultres tailhes et (*lis.* de) rithmes, † qui ont estez les inventeurs. —Traicté *las Recastenas de sa comtessa*. — François Petrarque. XV. 43

32. Hugues Brunet, p. p. Sa vie. — † Guillen de la Tourre, chantre, compagnon de Hugues Brunet. — Bernard ou Beraud d'Anduze. — Le Daulphin d'Auvergne.— De Monteilh. — Les comtes et comtesses de Rodes. — Traicté *las Drudarias d'Amor*. — De Carbonel, de Masseille. XVI. 46

33. Bernard de Ventadour, p. p. Sa vie. — La duchesse de Normandie, pour laquelle chanta Bernard de Ventadour.—34. Richard, roy d'Angleterre, espousa la duchesse de Normandie, par la vertu de la poesie de Bernard, p. p. — Jeanne, dame de Beauquere, comtesse de Thoulouze (*alias* La comtesse de Beauquere),pour laquelle Bernard de Ventadour, p. p., a chanté. — Traictés : *las Recoyssinadas de l'amor recalivat, las Mayas, la Ramada, las Elegias de las Syrenàs*. XVII. 47

35. Peyre Remond lou proux, de Thoulouse, p. p. Sa vie.—Traicté *Contra los falz religieuzes e de lor error*.— Avignon assiegé par Loys viij., roy de France, gaigné sur le comte Remond de Thoulouze. — Guillen de Malespine, marquis. XVIII. 48

36. Hugues de Sainct Cyre, p. p. Sa vie. — Clarmonde de Quiqueran, gente femme de Provence, pour laquelle Hugue de St Cyre a chanté. — Beatrix, seur de Thomas, comte de Savoye, femme de Remond Berenguier, comte de Provence. — Traicté *las Ricas vertus de sa dama*.—Imité par François Petrarque. XIX. 50

37. Rambaud de Vachieras, sieur dud. lieu, p. p. Sa vie.—Le prince d'Aurenge, amateur des p. p. — Boniface, marquis de Montferrat.—Beatrix, seur du marquis de Montferrat, pour laquelle a chanté Rambaud de Vachieres. — Henry du Caret espouza Beatrix, seur du marquis de Montferrat. — Bauldoyn, comte de Flandres.— Henry, comte de St Pol.—Loys, comte de Savoye, se croisa contre les Sarrazins. — Traicté *los Plors del Segle*. — François Petrarque. XX. 51

38. Pons de Bruil, p. p. Sa vie. — Pons Aperioculos, p. p. Sa vie. — Apperioculos, noble famille de Provence.—Eblys de Merilhon, femme de Odil de Mercuyr, fille de Bernard d'Anduze, pour laquelle Pons de Bruneilh a chanté. — Beatrix, royne de France.—Audiarde, royne d'Angleterre.—Marie, royne d'Arragon, pour laquelle Pons de Bruil, p. p., a chanté.— Traicté de *las Amours enrabiadas d'Andryeu de Fransa*. XXI. 53

39. Hugues de Lubieres, p. p. Sa vie. Est mort ainsi que les pecores. XXII. 55

40. Raoulx ou Roollet Amalric, sieur de Gassin, p. p. Sa vie. Fut prevost de Pignans.—† Audejarde, gente femme de Provence. — Rixende de Montaulban. — Traicté *Centuria contra una*

ingratta. — Cuzeran, evesque, legat d'Avignon, feist demolir le chasteau de Sorgues. — 41. Pignans, prepositure de la collation des comtes de Provence. — Amalric, noble famille de Provence. — De Cippieres. XXIIII. 57

42. Beral, seigneur de Marseille. — Albohazen Haly, arabe, astronome. — La fille du roy des Heruliens et Obotrites, femme de Beral des Baulx. XXIII. 55

43. Rambaud d'Aurenge, sieur de Cortezon, p. p. Sa vie. — Marie, dame de Castelverd, nommee par Rambaud d'Orenge, p. p., la dame de Verdefueilhe, pour laquelle il a chanté. — La comtesse d'Orgueilh, pour laquelle chanta Rambaud d'Aurenge, poëte. — 44. La comtesse de Montrozier pour laquelle chanta led. Rambaud. — Traicté de *la Maestria d'Amor*. — Marguerite de Provence, femme de S. Loys, roy de France, pour laquelle Rambaud d'Orenge, p. p., a chanté. — Guillen des Baulx, prince d'Orenge, surnommé *del court nas*, installé roy d'Arles et de Vienne par Frideric 2. du nom, empereur. — François Petrarque. XXV. 59

45. Peyre Vidal, p. p. Sa vie. Eust la langue couppee pour ses mesdisances. — Des Baulx. — Raynes, prince de Masseille, donna sa faveur à Peyre Vidal, p. p. — Ung trident estoit les armoyries de Pierre Vidal, p. p. — 46. Traicté *la Maniera de retenir sa lengua*. — Traicté *las Vantarias de Peyre Vidal*. — Anticyre, herbe, ha vertu de purger le cerveau de Pierre Vidal, vanteur, p. p. — François Petrarque. XXVI. 61

47. Guy d'Uzes, p. p. Sa vie. — Ebles d'Uzes, p. p. Sa vie. — Peyre d'Uzes, p. p., frere de Guy d'Uzes. Sa vie. — Elyas d'Uzels, frere de Guy d'Uzes, p. p. — Remond, vycomte d'Albuzon, et Marguerite, sa femme. — 48. Que contenoyent les syrventes entre les poëtes provensaulx. — Traicté de *la Vida delz falz pastors*. — Ung legat d'Avignon faict promettre et jurer à Guy d'Uzes et à ses freres, poëtes pr., de ne chanter jamais contre les abbus de l'Eglise Romeyne. — Jaume Mote, gentilhomme d'Arles, p. p., a escript contre les abbus de Rome. — Traicté *dels Mauzeols e pyramidas, obeliscas e aultres ancians sepulcres de Provensa*. XXVII. 63

49. Remond Berenguier, dernier du nom, comte de Provence, amateur des poëtes p., espouza Beatrix, seur de Thomas, comte de Savoye; eust quatre filhes, mariees à quatre roys; p. p. Sa vie. — Impositions que les comtes de Provence avoyent de coustume lever sur ses subjects et le nom d'ycelles. XXVIII. 65

50. Savaric de Mauleon, amateur des p. p., de nation angloys, se meist du party du roy de France; p. p. Sa vie. — D'Aspremont.

— De Levy.— Claudette de Glandeves, gente femme de Provence, pour laquelle de Mauleon a chanté. XXIX. 66

51. Boniface Calvo, natif de Gennes, p. p., phe [1]. Sa vie. — Berenguiere, niece de Ferrand, roy de Castille, pour laquelle Boniface Calvo, p. p., a chanté. — Alphons, roy de Castille. — 52. Traicté *dels Corals amadors*. XXX. 68.

53. Aymeric de Pignans, p. p. Sa vie. — Guillen de Bergedam, gentilhomme de Cataloigne, amateur des p. p. — Alphons, roy de Cathalogne, presta sa faveur à Aymeric, p. p. — Ancelme, maistre d'hostel du roy Alphons. — Beatrix, infante de Provence, espouza Charles premier du nom, comte de Provence et depuys roy de Sicille, pour laquelle plusieurs poëtes ont chanté. — 54. La marquise de Malespine pour laquelle Aymeric de Pignans a chanté. — Aymeric de Pignans imité par Petrarque. XXXI. 69

55. Gasbert de Puycibot, p. p. Sa vie. Religieux à Pignans. — Trobador, entre les p. p., estoit ung poëte. — De Mauleon. — Barasse de Baras, gentilfemme de Provence. — Traicté *las Bauzias d'Amor*. — Les Massiliens rebelles domptés pour la seconde fois par Charles, roy de Naples, 1er du nom, comte de Provence. XXXII. 70

56. Peyre de S. Romyech, p. p. Sa vie. — Hugolen, noble et ancienne famille de Provence. — Delphinette de Lambesc, dame de Suze, pour laquelle Pierre de St Remy, poëte, a chanté. XXXIII. 73

57. Aymeric de Belvezer, p. p. Sa vie. — De la Vallette. — Remond Berenguier, comte de Provence; ses louanges. — Barbosse, princesse de Provence, fut abbesse du monastere de Monlegez; pour laquelle Aymeric de Belvezer a chanté. — Barcelone en Provence quand et par qui fut edifiee. — Traicté *las Amors de son ingratta*. — † Guerres d'entre les comtes de Provence et de Thoulouse. — † Perceval d'Oria, mediateur de paix entre les comtes de Provence et de Toulouze. XXXIIII. 74

59. Perdigon, p. p. Sa vie. — Traicté *las Victorias de Monsieur le Comte*. — Les comtés de Provence, Forcalquier, Nyce, Puymon et Gennes, reduicts à la subjection du comte de Provence. — Sance de Sabran, gentilfemme de Provence. XXXV. 76

60. Guillens Durand, jurisconsulte, p. p. Sa vie. Surnommé l'Especulateur. — Des Durantz. — Des Balbs. XXXVI. 77

[1] Philosophe. Le sommet de l'*h* est barré dans le ms.

61. Richard de Noves, p. p. Sa vie. — Traicté de *l'Usurpation de las villas de Provenza contra las gens de Gleyza.* XXXVII. 79

62. Perceval d'Oria, gentilhomme de Gennes, podestat d'Avignon pour Charles 1er du nom, comte de Provence; p. p. Sa vie.— Menfroy, injuste occupateur du royaulme de Naples, vaincu par Charles 1er du nom, comte de Provence. — Traicté de *la Victoria de Charles, rey de Naples et comte de Provensa contre Manfred.*— Traicté *la Fina folia d'amor.*—Symon d'Orie, p. p.—Cour d'Amour à Romanin. XXXVIII. 80

63. Lanfranc Cygalle, gentilhomme de Gennes, p. p. — Berlende Cibo, gentilfemme de Provence, yssue de Gennes, pour laquelle Lanfranc Cygalle, p. p., a chanté.— Lanfranc Cygalle, p. p., orateur pour les Genevoys envers le comte de Provence. — Gennes myse en la protection et saulvegarde du comte de Provence. — Thomas, comte de Savoye. XXXIX. 82

65. Boniface de Castellane, p. p., agité de fureur poetique; quand il estoit yvre poetisoit. Sa vie.— Castellane, ville en Provence appartenant à Boniface, p. p. — Bertrand de Fossis, sieur de Pierrefeu et du Canet.— Belliere de Fossis, gentilfemme de Provence, pour laquelle Boniface de Castellane, p. p., a chanté. — Boniface de Ries, presomptueux envers le comte de Provence.—Traicté de *las Rassas viciouzas e vertuosas de Provensa.* — Beatrix, infante de Provence, espouza Charles premier du nom, comte de Provence et depuis roy de Sicille, pour laquelle plusieurs poëtes ont chanté.—Charles, comte d'Anjou, frere de S. Loys, roy de France, espouza Beatrix, heritiere de Provence. † Luy et elle donnoyent faveur aux poëtes provensaulx. XL. 84

66. Richard, roy d'Angleterre, fut bon poëte provensal. Sa vie. Espouza une fille du comte de Provence. —Helyonne, l'une des quatre filhes de Remond, comte de Provence, pour laquelle Richard, roy d'Angleterre, p. p , a chanté. — Alexandre 4. pape empescha que Richard, roy d'Angleterre, ne feut esleu empereur. XLI. 85

67. Peyre de Chasteauneuf, p. p. Sa vie.—Traicté *las Larguessas d'Amor.*—† Gatellus, p. p. Sa vie. A escrit contre les papes. XLII. 87

68. Gerard de Brunel, p. p. Son estude et sa vie. — Plusieurs jurisconsultes tant d'Aix, d'Avignon, qu'Arles, escripvirent contre les Vauldoys. — François Petrarque a imité Gerard de Brunel. XLIII. 88

69. Hugue de Pena, gentilhomme de Monstiers, p. p. Sa vie. —

Guillen de Silvecane, p. p. et lirique. — De Ruere. — Beatrix, seur de Thomas, comte de Savoye, femme de Remond Berenguier, dernier du nom, pour laquelle a chanté Hugues Pena. — Peyre de Vins, seneschal de Provence pour Charles premier du nom, comte de Provence. — Mabille de Symiane, gentilfemme de Provence, pour laquelle H. de Pena, p. p., a chanté. — Traicté *Contra los enjanayres de Romma.* XLIIII. 89

70. Guillen Figuiere, p. p. Sa vie. — De Matheron. — Syrventes contre Romme. — Traicté *lo Flagel mortal de Romma.* François Petrarque a imité Guillen Figuiere. XLV. 91

71. Sordel, mantuan, p. p. Sa vie. Retenu au service du comte de Provence. — Blachaz ou Blacas, p. p.; quel homme estoit son pere. — Sirventes contre les princes chrestiens. — 72. Traicté *lou Progres et advansament delz reys d'Aragon en la comta de Provenza.* — Traicté *la Somma del drech.* XLVI. 93

73. Cadenet, p. p., † a chanté en la presence de Philippes, roy de France. Sa vie. Oppinion de luy. — Marguerite de Ryes, gentilfemme de Provence, pour laquelle Cadenet, p. p., a chanté. — Remond d'Agoult, sieur de Sault. — Blachassonne, docte gentilfemme de Provence, seur de Blacas, pour laquelle Cadenet a chanté. — Traicté *Contra lous falz galiadors.* — Le proffit qu'on peut tirer des menteurs et indiscrets selon l'opinion de Cadenet, p. p. — Anglese de Masseilhe, nonain d'Aix. — † Chant funebre sur la mort de S. Loys, roy de France, recité par Cadenet, poëte. — † Philippes, roy de France, iij. du nom, fils de S. Loys, exhorté par Cadenet, p. p., deschasser de sa cour les traistres flateurs et manteurs. — A Posquieres et à Valvert font resonner les divins cantiques. XLVII. 95

74. Guillen de Bargemon, p. p. Sa vie. XLVIII. 98

75. Peyre d'Aulvergne, p. p. Sa vie. — Clarette des Baulx, gente femme de Provence pour laquelle Pierre d'Auvergne a chanté. — Syrventes du massacre faict par les Sicilliens. — Petrarque a imité Peyre d'Aulvergne. — Traicté *lou Contrast del cors e de l'arma.* — Richard Archie, p. p., a continué l'œuvre du *Contract del corps et de l'arma.* — † De Moustiers. XLIX. 99

76. Albert de Sisteron, p. p. Sa vie. A chanté pour la marquise de Malespine. — Fabre d'Uzes, poëte ygnorant. — Poëtes faulx punys selon les loix imperiales contre les plagieres. — La dame de Saluces, pour laquelle chanta Albertet de Sisteron, p. p. — Les comtesses de Provence, de Saluces et de Malespine doctes. — Philippes, roy de France, dit le Bel, 4. du nom, donna à Charles 2. du nom, roy de Naples et comte de Provence, la cité d'Avignon. — Traicté *lo Pertrach de Venus* et plusieurs œuvres de mathematique. L. 103

77. Bertrand d'Allamanon, gentilhomme et p. p. Sa vie. — Phanette ou Estephanette, dame de Romanyn, de la maison des Gantelmes, pour laquelle Bertrand d'Allamanon, p. p., a chanté. — Le pont de Gontard sur la Durance appartenant à Bertran d'Allamanon, p. p. — Boniface du nom viij. pape, ennemy des Collonnoys, noble famille de Rome. — Henri v. du nom, empereur, manda adjourner Robert, roy de Naples, comte de Provence, le condamna et priva de ses dignités. — Jehan, prince de Gravyne, frere du roy Robert, deschassa de Rome Henri v. du nom, empereur. — Robert, roy de Naples, comte de Provence, pere et patron des p. p. — Sirventes contre l'archevesque d'Arles. — Traicté les Guerres qu'estoyent entre les princes de ce temps, intitullé *las Guerras intestinas*. LI. 104

78. Remond Feraud, p. p., religieux de Lirins, surnommé Porcari. — Marie, royne d'Hongrie, pour laquelle Remond Feraud a chanté. — Andronyc, fils du roy d'Hongrye, surnommé St Honnoré de Lirins. — Traicté *la Vida de S. Honnorat de Lyrins*. — Robert, roy de Naples et comte de Provence, pere et patron des p. p. LII. 106

79. Blachaz ou Blacas, p. p. Sa vie. Sieur d'Aulps. — † Arbaud sieur d'Aulps — Traicté *la Maniera de ben guerreiar*. LIII. 108

80. Peyre Cardenal, p. p. Sa vie. — Laudune Albe, gentilfemme de Roquemartine, pour laquelle Peyre Cardenal, p. p., a chanté. — Argence, gente femme de Provence, pour laquelle Peyre Cardinal, p. p., a chanté. — Beatrix, infante de Naples, fille de Charles 2. roy de Naples, ostee du monastere de Nazaret, espouza le marquis d'Este. — De Gambateza. — Traicté de *las Lauzours de la dame d'Argensa*. — † De Boulongne. LIIII. 110

81. Luquet de Grymauld, p. p. Sa vie. — † De Correndi. — † De St Amans. — † De Borme. — Traicté *Comedias contra las gens de Gleyza*. LV. 111

82. De Ruere. — De Carachiole. — † Des Baulx. LVI. 112

83. Bertrand, des vycomtes de Masseille, p. p. Sa vie. — Porcelette de Porcellet, gentilfemme de Provence, pour laquelle Bertrand des vycomtes de Marseille a chanté. — D'Eyguières. — Aurade, prioré prez de Tharascon. LVII. 114

84. Rostang Berenguier, p. p., gentilhomme de Marseille. Sa vie. — Foulquet de Villaret, grand commandeur de l'hospital, amateur des personnes doctes. — En la coste d'Any y ha plusieurs simples precieux et singuliers. — De Cibo. — Traicté *la Falsa*

vida delz templiers. — L'ordre des Templiers fut aboly par Clement v. du nom, pape. † Leur doctrine et celle qu'ils rejettoyent. — † De Moustiers. LVIII. 115

85. Le comte de Poictou et tous les gentilshommes de sa mayson, poëtes provensaulx. = Peyre Milhon, p. p., maistre d'hostel du comte de Poictou. Sa vie. — De Montagut. = Bernard Marquis, p. p. Sa vie. — De Requistons. = Peyre de Valyeres ou de Valernas. Sa vie. — De S. Severin. = Ozil de Cadars, p. p. — Traicté l'*Art de ben amar.* — D'Angleterre. = Loys Emeric, sieur de Rochefort, p. p. Sa vie. — Florence de Forcalquier, gentilfemme de Provence, pour laquelle Loys Emeric, p. p., a chanté. = Peyre d'Hugon, p. p. Sa vie. — De Dompierre. — Agoult de Roquefueille, gentilfemme de Provence. = Guillen Bouchard, p. p. Sa vie. — Tyburge de Layncel, gentilfemme de Provence. = Giraudon le Roux, p. p. Sa vie. — Albe Flotte, gentilfemme de Provence. = Aymeric de Sarlac, p. p. Sa vie. — 86. Guillauma, gentilfemme de la mayson de Fontenay, pour laquelle Emeric de Sarlac, poëte, a chanté. = Guillen Amalric, p. p. Sa vie. — De Arcussia. — Traicté *los Dialogs espiritals.* = Pistolette, p. p. Sa vie. — De Castillon. — De Brancaz. — D'Esparon. — † De Coutignac. = Philippes le Long, roy de France, deschassa les Juifs de France, dont les aulcungs se retirerent en Provence. LIX. 117

87. Peyre Roger, p. p. Sa vie. Fut inventeur des tensons. — Esmengarde de Narbonne, femme de Roger Bernard, comte de Foix, pour laquelle Peyre Roger, p. p., a chanté. — Huguette des Baulx, [surnommee] Baussette, fille de Hugues des Baulx, pour laquelle a chanté Pierre Roger, poëte. — Blacaz de Beaudinar, sieur d'Aulps. — Traicté *Contra la donna de mala merce.* — De Grasses. — † Avignon ceint de murailles. LX. 123

88. Geoffroy du Luc, p. p. Sa vie. La vertu de sa poesie. — † Le seigneur du Luc, de la mayson des Baulx, accusé d'infidelité envers le comte de Provence. — Blanchaflour, gente femme de Provence, de la maison de Flassans, fameuse magicienne, poëte provensalle, pour laquelle Geoffroy du Luc, p. p., a chanté. — † Traicté *los Guerriers d'amour.* — † Traicté *las Amours de Blancaflor.* — Academie pres du Thoronet. — Rostang de Cuers, p. p. — Remond de Brignolle, p. p. — Luquet Rodilhat, p. p. — Manuel Balb, p. p., sieur du Muy. — Bertrand Amyc. — Le prieur de la Selle, pres Brignolle, p. p. LXI. 123.

89. Marchebrusc, p. p. Sa vie. Sa mere tenoit Cour d'Amours ouverte en Avignon, accompagnee de plusieurs dames de Provence. — Des Chabots. — Traicté de *la Natura d'amor.* —

Traicté *las Taulas d'amor.* — Jehanne premiere du nom royne de Naples, comtesse de Provence, faict estrangler Andreas, roy d'Hongrye, son premier mary. — François Petrarque. LXII. 124

90. Ancelme de Moustiers, astrologue, p. p., predit les choses futures au roy Robert, que luy prestoit sa faveur. — Jaume de Moustiers, pere d'Ancelme. — Charles, fils de Robert, roy de Naples, pere de Jehanne et de Marie. — † An climaterique. — Clement, pape, vj. du nom, residant en Avignon, achepta Avignon de la royne Jehanne. LXIII. 126

91. Bertrand de Pezars, p. p. Sa vie. Avec sa femme suyvoyent la cour des princes chantants leurs louanges. — D'Aurayson. — Chant funebre chanté par Bertrand de Pezars, poëte, sur le trespas de Andreas, roy d'Hongrie, premier mary de la royne Jehanne. — Epithalame chanté par Bertrand de Pezars, p. p., pour le felice mariage d'entre la royne Jehanne et Loys de Tharante, son second mary. LXIIII. 127

92. Laurette, gentilfemme d'Avignon, de la mayson de Sade, pour laquelle Françoys Petrarque, poëte thuscan, a chanté. Sa vie et sa doctrine. — Phanette ou Estephanette, dame de Romanyn, de la mayson des Gantelmes, tante de Laurette. Sa vie avec celle de Laurette. — † Sapho et Corinna, poëtes grecques. — † Dyotime et Anastasie, poëtes. — Huguette de Forcalquier, dame de Trectz, poëte. — Briande d'Agoult, comtesse de la Lune, p. p. — Beatrix d'Agoult, dame de Sault, poëte. — De Roquefueilh. — Anne, vycomtesse de Thalard, poëte. — De Flassans. — De Moustiers. — Antonnette de Cadenet, dame de Lambesc, poëte. — Rixende de Puyverd, dame dud. lieu, poëte provensalle. — Bertrand de Borme, p. p. — Bertrand du Puget, p. p. — Rostang d'Entrecasteaulx, p. p. Sa vie. — Bertrand Ferraud, p. p. — De Lorgues. — De Dons. — De Demandols. — † Jehan de St Amans, sieur de Laurens (*lis*. Lauris ?), p. p. — † Bertrand Carbonel, p. p. de Masseille. — † De Carpentras. — De Lascarys. LXV. 129

93. Bernard de Rascas, p. p., fondateur de l'hospital major d'Avignon. Sa vie. — Constance des Astoaudz, gente femme d'Aviguon, pour laquelle Bernard Rascas a chanté. — François Petrarque. — Traicté *los Dialogs espirituals.* LXVI. 132

94. Arnaud de Coutignac, p. p. Sa vie. — Traicté *las Sufrensas d'Amor.* — Traicté *los Ensegnamens per si gardar contra las tracions d'Amor.* LXVII. 134

95. Le Monge de Montmajour a escript contre les poëtes provensaulx. Surnommé le Fleau des poëtes. Poëte provensal. —

Traicté *las Vidas de qualques tyrans de Provensa.* LXVIII. 136

96. Charles 4. du nom, empereur, entra en Provence avec un grand exercite de gens, se feist prester hommage aux gens de troys estats de Provence. — † Jehanne, royne de Naples, comtesse de Provence, presta hommage à Henri iv. du nom, empereur, pour sa comté de Provence. LXIX. 138

97. Guilhens Boylyer, p. p.—Traictés des eaux chaudes et sulphurees et des simples qui sont en Provence. LXX. 140

98. L. de Lascaris, p.p. Sa vie. — De Glandeves. LXXI. 141

99. Bertrand de Parasols, p. p. Sa vie. Chanoyne de Sisteron. Poëte tragique. — Cinq tragedies des faicts de Jehanne premiere du nom, royne de Naples et de Sicille, comtesse de Provence, intitulees: *l'Andriassa, la Tharanta, la Malhorquina, l'Allamanda, la Johannada.* — Andreas, roy d'Hongrye, premier mary de Jehanne, royne de Naples. — Loys, prince de Tharente, 2e mary de la royne Jehanne. — Jacques, infant et depuys roy de Malhorques, 3e mary de la royne Jehanne. — Othon de Brunsvic, 4e mary de Jehanne, royne de Naples. LXXII. 143

100. Richard de Berbezieux, p. p. Sa vie. — Clere de Berre, gente femme de Provence, pour la quelle Richard de Barbezieux, poëte, a chanté. — De Ponteves. — François Petrarque. — Traicté des *Guisardons d'Amor.* LXXIII. 145

101. Peyre Boniface, p. p. Sa vie.—Traicté de la Vertu des pierres. LXXIIII. 147

103. Monge des Isles d'Or, a faict le Catalogue des poëtes provensaux. Sa vie. —De Cibo. — Iollante d'Arragon, femme de Loys 2. roy de Naples, comte de Provence, à laquelle le Monge des Isles d'Or, compilateur des vies et œuvres des p. p., feist present d'unes heures illuminees d'or et d'azur. — Du temps que le roy René nasquit. LXXV. 148

104. San Cezari, p. p., compilateur des vies des p. p. Sa vie. — De Gerente. — De Gordes. LXXVI. 151

Foulquet de Romans, p. p. 155

De Rochefixe. 156

Cherchemont, p. p. Sa vie. Mesdisant des poëtes de son temps. 156

† Traicté *las Charanïlhs.*

† Proces contre quelques predicans en Provence faicts par Innocent, pape.

LES NOMS DES POETES PROVENSAULX DES-cripts tant aux œuvres du seigneur de Sault que de ceux de Nostredame, intitulés trobadors *qu'est autant que* inventeurs *ou* poetes [1].

---

veu. 48. Arnaud de Meyrueil. 1
veu. 126. Arnaud Danyel. 2.
veu. 237. Albertet de Sisteron. 3.
veu. 244. Arnaud de Coutignac. 4.
Bertrand Astourgat. N.
veu. 22. Bernard de Ventador. 5. N.
veu. 43. Boniface Calve. 6.
Bertrand Carbonel de Masseille. N.
53. Bertrand de Pessard. 7.
veu. 69. Bertrand de Lamanon. 8. N. S.
veu. Boniface de Castellane.
142. Bertrand de Born. 9.
Bertrand Albaric. N.
148. Bernard Marchis. 10.
Berenguier Troppel. N.

[1] On avait d'abord écrit seulement : « Les noms des poëtes provensaulx descripts aux œuvres du seigneur de Sault, qu'ils appellent *trobadors.* » — Cette liste suit immédiatement, dans le ms. 520, t. II, de Carpentras, les Vies des troubadours. Disposée sur deux colonnes par page, elle occupe le recto entier et une faible partie du verso du folio 34, dont le reste est demeuré en blanc. La deuxième colonne commence à *Guillem de St Deydier,* la troisième, et par conséquent le verso du feuillet, à *Ricas Novas.* — Tous les *veu* ont été barrés, ainsi que la lettre initiale de tous les noms, par une barre transversale, et les chiffres qui suivent les noms, entièrement biffés.

207. B. de Parazols. 11. S. N.
veu. 236. Bernard Rascas. 12.
veu. 241. Blacatz ou Blachatz. 13. S. N.
veu. 104. Cadenet. 14. S. N.
150. La comtesse de Dye. 15.
186. Le comte de Poytou. 16.
Delfin de Viana. N.
229. Daude de Pradas. 17. S. N.
Daspouls. N.
veu. 62. Elias de Barjols. 18. S. N.
65. Elias Carel. 19.
77. Eymeric de Rochafixa. 20.
veu. 166. Eymeric de Pigula. 21. S. N.
194. Eymeric de Sarlat.
veu. 234. Eymeric de Belenuey. 23. S. N.
Fabre d'Uzes. N.
veu. 70. Folquet de Masseille. 24. S. N.
Frideric empereur premier.
183. Folquet de Romans. 25.
veu. 1. Giraud de Borneil. 26.
veu. 54. Guillem Figuiere. 27.
Guillem de Lobevier. N.
veu. 56. Guillem de S. Deydier. 28. S N.
60. Guilhem de Cabestan. 29.
veu. 66. Guy d'Uyssel. 30. S. N.
veu. 77. Guilhem Adhemar. 31. S. N.
veu. 78. Guilhem Faidit. 32. S. N.
veu. 181. Gasbert de Puycibot. 33. S. N.
185. Giraud de Chalenson. 34. S. N.
veu. 191. Guilhem de Montagnagout. 35.
192. Guilhem de Latour. 36.
193. Guizardon le Roux. 37.
198. Guilhem de Bergeda. 38.
veu. Hugue de Pena.
Hugue de la Bacalaria. N.
Hugue de Moensac. N.
Hugue Brunet de Rodez. N.
veu. 108. Jaufred Rudel. 39.
Jaume Mote d'Arles. N.

Jean de Penas. N.
veu. 208. Jausserand de S. Deydier. 40.
veu. 209. Lanfranc Cygalle. 41.
190. Loys Emeric. 42.
Laurete et Phanete de Sade.
veu. 134. Marchabrusc. 43.
Montagnagoult.
veu. 216. Monge de Montaudon. 44. S. N.
Montagut. N.
190. Odil de Cadars. 45.
189. Peyre Bonifaci. 46.
veu. 94. Peyre Vidal. 47. S. N.
Peyron Trabustal. N.
118. Peyron. 48. S. N.
Ponson. N.
163. Peyre Millon. 49.
Pomo Jordan. N.
veu. 174. Pons de Cadueil. 50. S. N.
Peyre Cardenal. N.
187. Peyre de Valieres. 51.
Peyre de Castelnou.
191. Peyre Dugon. 52.
veu. Perceval Doria.
veu. 203. Peyre d'Alvergna. 53.
Pistoleta. N.
veu. 219. Perdigon. 54. S. N.
Peyre de Cazauls. N.
veu. 221. Peyre Remond de Thoulouse lou proux. 55. N. S.
veu. 227. Peyre Roger de Mirapeys. 56. S. N.
veu. 36. Raimbaud de Vacheres. 57. S. N.
Rostang Berenguier de Marseille. N.
Richard roy d'Angleterre. N.
veu. 63. Ricas Novas. 58.
veu. 110. Remond de Myraval. 59. S. N.
130. Richard de Barbezieux. 60. N. S.
veu. 151. Rambaud d'Aurenja. 61. S. N.
veu. 200. Remond Jordan vicomte de St Antoyne. 62. S. N.
veu. Remond Feraud.
Savaric. N.

veu. 140. Serchemont. 63.
veu. Sordel. N. S.
veu. 195. Ugues Brunenc de Rodez. 64.
225. Ugues de S. Cyr. 65.
veu. 243. Ugues de Pena. 66.

LES MOTS QUE ONT USE LES POETES PROvensaulx en leurs œuvres, que les poëtes tuscans et françoys s'en sont aydez en beaucoup de passages, extraicts des œuvres desdits poëtes provensaulx.

A

Ab *vous,* ou **am** *vous,* ou **amb** *vous,* avecques vous.

Abauzada, [myse †] à l'envers.

Abbastar, souffire. Petrarque l'a prins du provens.

Abbays, abbaysser. Arnaud Danyel:

E non cujats qu'yeu n'abbays mos [talens.

Abbelir :

Tant m'abelis vostre cortes deman.

Chansonnere du sr comte de Sault, d'Arnaud Danyel. Ambellir. Folquet de Masseilhe a dict:

Tant m'abelys l'amouroux pensa- [ment
Que s'es vengut ins en mon cor as- [sire.

Acclapat, succombé.

Accorar [adolorir †]. Petrarque.

Acordansa, ou **acondansa**, accointance. Chans. de Sault.

Afan, afanar, Petrarque, travails [travalher †].

Afferrar, aferer.

Agensa, ou **agensar,** ou **ajansar,** retret son françoys agenser.

Aggradage, d'agreable façon.

Aggradiva, agreable. C'est un terme que tous les poetes provensaulx en ont usé pour ung nom honorable, quelquefoys pour nom secret de leur dame, et y ont adjousté ung N au devant le A, voulant dire *n'agradiva* pour *don' agradiva,* pour dame agréable.

Agra : *yeu non agra,* je n'auroys pas.

Ahonnir, honnir. Le françoys l'a pris du prov. Regarde **H**.

Aibs, aibas, mœurs, façons. Arnaud Danyel:

Car tous bons aibs, joys et joven e [sens
Regnon en leys.

Ajud, ajuda, ayde. Arnaud Daniel a dict:

Sin m'ajud cel qui mostret en co-
[lomba.

Ainsi m'aide celle qui se monstra en forme de colombe.

Albérgar, loger.

Albirar, arbitrer, [adviser †], **albir, albirage.**

Alhour, alieur.

Allegrage, allegresse.

Amadour, amoreux.

Amas ou **amassar**, pour retirer et recueillir, ainsi que l'a dict Arnaud Danyel :

Yeu syeu Arnaud qu'amas' l'aura
E casse la lebre ab lou bou.

Petrarque s'est servi de ceste invention.

Anc, oncques, jamais.

† **Andeguar** ou **endeguar.**

† **Andrieu de Fransa**, 260, 282, 194, 277, 184, 178.

Andrieu de Fransa. La pluspart des poëtes provensaulx, quand ils ont voulu faire comparaison d'ung qui a aimé desesperement, ils ont toujours advancé Andrieu de Fransa. Aymeric de Sarlat a dict:

Ja non creyray qu'afan ny coissiriers
Ny greus sospirs ny plagner ny plo-
[rar,
Ny grans trabailhs, ny forts mal-
[trachs sobriers
Ny longs desirs, pauc dormyr ny ve-
[lhar
Ajon poder de nul home aucyr
Ny per amour puesca nuls homs
[murir,
Car yeu non muer e mon mal es
[tant gryeus
Per que yeu no crey qu'anc non
[mury Andryeus.

Folquet de Romans a dict ainsy:

E mourray tout ensins quom fes An-
[dryeus.

Pons de Capdueil a dict:

Vostr' hom son dona gaya
E am vous mays qu'Andryeus non
[fes Aya,
E subre tous ay la clau d'amar be,
Per qu'yeu ailhors non posc vyrar
[mon fre.

Artaud a dict ainsi :

E nom laisses aucyr a l'amour qu'a
[sa lansa
My cuja far mourir quom fes Andryeu
[de Fransa.

Pistoletta et Blacas ont dict en une tenson:

Senher, Andryeus de Paris [fez.
Mourit amant, so que may hom no
E l'escudier Gauzeris
De dom Floris
Ay auzit mantas ves
Que s'en fugit e layssa son repayre
Per Blanchaflour.

Giraud et Peyronnet ont dict en une tenson de laquelle ils en envoyent la deffinition aux dames de Pierrefeu et de Signe qui tenoient cour ouverte d'amour (l'argument est qui aime plus en présence ou en absence ?)

Senher Giraud, tous lous bens e
[domage
Venon d'amour per lous hueils que
qu'on dia,
Car Andryvet met en son cor tal
[gage
Qu'en pres la mort per leys que Dieus
[maudia.

Androna, vient de *antre*.

Anguynar, anguyner.

† **Ans**, pour ains.

† **Anta**, dommage. 136, 117.

Anta ny dam, 66. Chans. Sault.

Anta ou *dam*, dommage, se prend le plus souvent pour deshonneur ou honte, comme :

Car non tem anta ni blastem.
MARCHABRUSC.

Item :

Anta ny dam ni leis honnour ni [proz.
GUY D'UZES.

Item, Bertrand de Born a dict :

Mays se pogues trobar
Com pogues castyar
Las domnas de failhir
Qu'anta ny dam non l'en pogues [venir.

Guilhem Figueras a dict :

Ben e mal e sens e foulour
E conoys anta e honnour,

qui signifie honte.

Aondar ou **aondansa**, abondance.

Appaya, apaiser.

Ar ou **aras**, ores. Regarde *era*.

Arga, pour ardoir. Arnaud Danyel a dict :

Fals lauzengiers fuoc la lengua [vous arga.

Arrisc, retret son nom arrisc. Petrarque. [*A son arrisc*, peril et fortune †.]

Assire, asseoir.

† **Astruga**.

Qalla razon penres per plus astruga.
Chans. Sault, 272.

Astrug ou **astruga**, heureux, se.

Qualla razon prendres per plus as- [truga.
Chans. de Sault.

Atressi ou **altressi** [aussi †], ainsi ou tout ainsi. Les poetes provensaulx en ont souvent usé, comme :

Altressi qu'el cigne fay.
Altressi que lou lyon.
Atressi com l'elephant.
Atressi com Perceval.

Les poetes tuscans l'ont pris du provensal.

Atrestal, autrestal.

Attayna, courroux.

Attendensa, esperer, attendre.

Attraynar, entraîner.

Attura [Voy. *S'atura.*]

Aucyre, ocir. Petrarque en a usé. Prins des poëtes provensaulx.

Audir, pour ouyr. G. Faydit a dict :

Lou rossignolet salvage
Ay audit que s'esbaudija.

Le tuscan a pris ce mot du provensal.

Augel, oyseau.

Que court plus tost qu'augel que [vai volant.
Chans. de Sault.

Petrarque a dict *augeletto*.

Auryvella, friande.

Autreiar, octroyer.

Auzour.

L'ay vist en son palais auzour.
Vie de St Honoré.

Riche et reluysant.

† **Avillenir**, retient son franç. Chans. Sault, 30.

Avillenyr retient le mot françoys :

Non pot hom myels envyllanyr.
BERNARD DE VENTADOUR.

Avol, avolessa, meschant, [maulvaistié †] :

En grand avolessa intra,

qu'est une chanson d'Arnaud Daniel, qu'il adresse à la dame d'Ongle.

† **Azir,** au Chansonnere, 64, 198.

Azir, asseoir.

Ab sous angels azire.

RIGAS NOVES.

Azor, azora : *m'azor e m'azora.*

B

Baillia, garde, baylie.

Balansa, *en balansa.*

† **Barat** et **baratta**. Chans. Sault, 153.

Barat et **barata,** nom hébreu.

Per so qu'yeu ay vist e provat
Qu'en ellous non y ha que baratta.

RAMBAUD D'AURENJA, parlant contre les mesdisants.

Basta. Regarde *abbasta*[*r*].

Baudour, allegresse.

Bautugar, souilhé ou gasté, [ordure †].

Touta l'Espagna e l'Arragon
A bautugat de sa razon.

† **Bauzia.** 237, 202, 289.

Bauzia. Les poetes provensauls en ont souvent usé pour mensonges, et le tuscan aussi le dict *bugie*.

Car ren no trob mays engan e bau-
[zia.

ALBERTET DE SISTERON.

En autre lieu y ha :

Car qui non tem non ama sens bau-
[zia
Ny sap d'amour quals es ny son
[uzage.

PISTOLETTA.

En autre part y ha, en une tenson de Ugues :

Qu'anc non amet per noms de dru-
[daria
Ny ren non sap d'engan ny de bau-
[zia.

Be, et quelquefoys y ha **ben,** bien.

Belanda, [**Bellanda** †], la cité de Nysse s'appeloit certainement ainsi, selon l'*Histoyre de St Honnoré.*

Benanansa, bienheurté, [bienheuranse †.]

Benastruc, *corps sanct* et **benastrat,** bienheureux.

Bera, la bière. Un poete a dict :

Amor prop soy de la bera.

† **Bernage,** les meilleurs ou l'ornement. *Lou bernage de Fransa,* pour le meilleur de tout. Chans. de Sault.

Bernage, ne signifie pas ce que nous disons aujourd'huy en provensal : *aquel a fach eytal bernage,* pour desordre, mays les vieulx poetes en ont usé ainsi en un chant contre Rome :

Roma verament
Say yeu ben sens doubtansa
Qu'ab gualiament
De falsa predicansa
Lieurès a tourment

Lou bernage de Fransa
Luench de paradis
El bon rey Loys.
GUILHEM FIGUIERA.

Les vieulx livres françoys, par le mot *bernage*, ont entendu les nobles princes plus apparans. (*Mer des hystoyres.*)

Bestansa.

† **Bezan.** Chans. Sault. 284.

Bezan, c'est une monnoye.

Blandir, flatter.

† **Blos.** *E vos my semblas d'amor blos.* Chans. Sault, 285. *Per qu'yeu vieu blos,* 160.

Blos. C'est un terme que les poëtes provensaulx en ont souvent usé, et mesme en une tenson de Guilhem :

E vous my semblas d'amour blos.

Et en autre part y ha :

Per qu'yeu vyeu blos.

Bombansa, retret son nom françoys bombance.

Bonassa, la mer faict bonasse.

Bonhomia, preudhomie. *Vie St Honnoré.*

Bramar, braire ou crier. Petrarche a dict *bramar,* et l'a pris des poetes provensaulx.

Brandir, brandir la lance :

Mil nafrats e mil morts e mil foras [de cella
Que non brandiran mays hasta [souts leur eyssella.
Vie St Honnoré.

† **Brayda,** cri.

Brays:

Brays, chants, grids, crids.
RAMBAUD D'AURENJA.

Chant des oyseaulx, quelquefois est pris pour crys [ou cryeries †] et clameurs. *Brayda,* il crie. Faydit a dict ainsi :

Non cry ny braya.

Arnaud Danyel a dict ainsi :

Doux brays et crids e sons e chants [e voltas.

Bruelh, quand le bled semé est [beau et †] espes. *Vie St Honnoré.*

† **Bucyna,** [grand †] bruit.

† **Burbant,** soulas ou bourbant, 290.

Burbant, soulas et bourbant.

C

† **Cabbal** *de sens,* **caballous.** Chans. de Sault, 270, 268.

Cabal *de sens,* **cabalous.** Serchamons a dict ainsi :

Tant es sous pres valens e caba- [lous.

Et Arnaud Danyel :

Per qu'yeu retray vostre pres ca- [balous.

Caler, *en non caler,* en non chaloir. Petrarque a dict : *in non cale.*

† **Cambyayris.** 149.

Cambyayris, inconstante. Bernard Marchis, poete provensal, a faict une chanson dont Petrarque en a faict une de ceste

façon, qui se commence: *verdi panni*.

Una say qu'es tressalhida
Cambyayris e desleyada
Que plus de cent druds playdeia
Non era sa mayzon vueja.

Cant ou **chant** [pour chant †], et **cantrel**, chantereau.

Cantayre ou **chantayre**, chantre.

† **Captenensa**, contenance, **captenimens**, 63. *Una doussa captenensa*, 45, *item* 31, 145, 51, *item* 143, 276.

Captenensa. Je trouve que ce mot ne signifie autre chose que contenance en tous les passages que nos poetes provensaulx en ont usé. Elias de Barjols en a dict ainsy :

Ges sa valour non oblida
De la comtessa grazida
Beatrix, ny sous bons sens
Ny sous bels captenemens.

Item en autre lieu par Boniface Calve :

Fin e lyal my soy mes
Domna en vostre poder;
Vous voly amar e temer
E blandir, car m'a conques
Vostra doussa captenensa
E vostre gent corps honrats.

Item en autre lieu par Arnaud de Meyrueilh :

La franca captenensa
Qu'yeu non pod'oblidar

Item en aultre part y ha, en une tenson de Hugues :

Ny non par ges qu'amour la vensa
Pueys eytall' es sa captenensa.

Carnalage, se prend pour boucherie ou tuerie de gens. Guilhem Figuiere, en sa chanson contre Rome, a dict ainsi :

Roma als Sarrazins
Fes vous pauc de dammage,
Mais Grecs e Latins
Metes al carnalage.

Carnassier, boucher ou bourreau.

† **Caytivier**.

† **Cazuch**, tombé ou cheut.

Cazus, vient de *queyre* ou *cayre*, qui signifie cheoir. Arnaud Daniel a dict, parlant contre les langagiers :

E per vous es cazus pres e jovens
E es pejor qui plus vous amonesta.

Cecs, aveugles. Arnaud Danyel a dict ainsi :

D'aultras veser sòy cecs e d'auzir [sourd.

Et Guilhem Figuiera a dict :

Rom' als homes pecs
Ronzez la carn e l'ossa
E guydas lous cecs
Ambe vous ins la fossa.

Cembelh, [d'abeilhes †].

Cendier, [ung †] centier.

† **Chauziment**.

Clam ou **clamar**. Faydit a dit : *clam merce*, crier merci.

Clamors, clameurs. Ung poete a dict :

Per qu'yeu fau a vos mas clamors.

Cobeytat, convoitise. Il se trouve ainsi en plusieurs parts des poetes provensaulx :

Roma enganeyris
Cobeytat vous engana.
FIGUIERA.

Il se trouve aussy **cobeytoux**, convoiteux. Hug Brunet a dict :

Que tant vous cobeyton mous [huelhs.

Yeu cobey, je convoytay.

† **Coinda**, pour coincte et jolye. Chansonnere, 63.

Coinda, coincte et jolie. Les poetes provensaulx en ont souvent usé. Ventadour a dict ainsi:

En amar domna coind' e bella.

Colma, plein.

Coms, le comte ou gouverneur. Nos poetes ont usé à l'envoy de leur chanson ainsi: *coms prezant* ou *coms valent*, comte qu'est de present ou le comte vaillant.

† **Consir**, pour considérer. 45.

† **Consirier,** désirer, vouloir et volonté. Regarde Chans. Sault. 238, 32.

Consirier. Albertet de Sisteron en a ainsi usé:

Ab son gay e leugier
Vuelh far gaya chanson,
Car de gaya razon
Son gays mous consiriers.

En autre part y ha:

La doulsa voux ay auzida
Dei rossignolet saulvage
E m'es dins lou cor salhida,
Si que tous lous consiriers
Lous maltrachs qu'amour my dona
M'adoucis e m'assayzona.

BERNARD DE VENTADOUR.

Il y ha aussi **consir,** pour confiance. Gaulcem Faydit a dict:

Qu'yeu ja vires m'esperansa
Ny changesson mos consirs.

† **Consyre**, fâcherie ou pensement.

† **Concyroux**, fâcheux, triste, dolent, 46.

Consyrous, mot que les poetes provensaulx en ont souvent usé, qui signifie triste, ainsi qu'il appert par ce vers de Boniface Calve:

Ben vendra tal guizardos
Qu'en seray trist e consiros.

Contrastar, contester.

Cortezament, **cortezia** et **cortez**, courtois. Le tuscan l'a pris du provensal. Hugues Brunet a dict:

Cortezamen mou en mon cor mes- [clansa.

B. de Pezars a dict:

Cortezamen vueil comensar.

† **Coussir**, pour congnoistre

Croy, maulvais.

Cujas *vous*, cuydez vous.

D

Dechar, dicter.

Degoular, cheoir de haut en bas.

Degr' *aver pietat*, devrait avoir pitié.

Deliech, delectation.

Delieurier, delivrance

Dementar, dementer, vieux françoys: bienheureux est qui s'en demente.

† **Derenant,** pour doresnavant. Ch. de Sault, 269.

Derenant, doresnavant.

† **Desacordansa.**

Desamar, desaymer.

Desaventura, mesaventure.

Deschaensa, tumber.

† **Desdang**, pour desdain. Ch. de Sault, 70.

Desdang, desdain. Folquet de Masseille a dict:

E so qu'yeu fau non deu metre en [desdang.

Desgaymentar, guermenter, [qu'est ung mot †] vieulx [en †] franç.

Destinansa, pour destinée. Peyrot a dict:

Yeu perdray ma benanansa
Per ma mala destinansa.

† **Destrech**, ennuy.

† **Destreing**, *ensins my destreing lou dard dont soy ferit*, blesser ou restraint.

Destreing e **destrechs**.

† **Deutours**, debiteurs.

Deyssenada, hors de sens.

Dezacordansa.

† **Dezamar**.

Dezastrat, **dazastruc**, desastre.

† **Dezaventura**.

Dezenansa. [Chansonnere, 49 †.]

Dezerenant, doresnavant.

Dia, *cascun dia*, chaque jour.

Doler, douloir. *My fa douler*.

Dolsa res, estoit un grand hommage que les poetes donnoient aux dames, ainsi que B. de Ventadour a dict:

Dolsa res ben ensegnada.

Regarde *res*.

† **Domengiers**, *hom lige e domengier*. Chans. de Sault, 172 v°.

Domengier. De Pingulan, poete provensal a dict ainsi:

Domna vostre hom liges e domen- [giers
E vostre sers humil e tout honrat
Es vostre amyc lyal e vertadiers.

Domna. Les poetes provensaulx ont souvent usé de ce mot *domna*, dame, et par un mot abrégé ont dict *na* pour *domna*, comme *na Beatrix*, *na Guillauma*, *na comtessa*, pour dame Beatrix, dame Guillaume, dame comtesse. [Regarde *Na* †.]

† **Domniey** et **domnejar**. Les poetes provensaulx ont grandement usé de ce mot, domyner ou seigneurier, 48, 148, 185, pour aprivoyser. **Domnejador**, f. 274.

Domney et **domnyey** et **domnejar** et **domnejador**. Les poetes provensaulx ont souvent usé de ces mots, comme Arnaud de Meyrueilh:

Pensant vous bayse e manege e [vous embrasse.
Aquest domneys m'es pros e car e [bon
E nol me pot vedar alcung jalous.

Item Bernard Marquis:

Las non es drech domnejayre
Qui lous mes mete en soan.

Item Giraud de Chalenson:

Qu'on plus destreing on hom mays [n'es privat
Lou mal d'amour quand on non [pot aver
Lou domnejar nyl' baysar ni l' jazer.

Item en une tenson de Guilhem Aymar et Nebles:

Dom Nebles, li domnejadors
Lous gays, lous cortes, lous plazens
Seran per my del jujamen.

Donzel.

D'ostre *venir*.

Draya, un petit chemin.

Drech, pour le droict. Les poetes provensaulx ont souvent usé en leurs rythmes de ces deux mots *drech e razon*. Richard de Berbezieu a dict en une chanson qu'on dit qu'est d'Arnaud Danyel :

Drech e razon es qu'yeu chante d'a-
[mour
E davant tous en diray la vertats.

Drechura, droiture.

Drechurier, droiturier.

† **Drut**, se prend quand une femme est pailharde, et les poëtes provensaulx ont usé de ces mots : *ly donzella a fach drut* ou *druts*, la pucelle a pailhardé.

† **Drudaria**, ou quand une femme faict l'amour. Regarde la vraye signification de ce mot au chans. de Sault, fol. 141 v°, 289 v°, et 82 et 228.

Drud, ou **druda**, ou **drudaria**. Je n'y say autre interprétation fors que amoureux, que nous disons, en notre langue provensale, *calegnayre*. Voici comme nos poetes en ont usé frequentement, et mesme Serchamonts, medisant des poetes, qu'il nomme *trobadors*, dict ainsi :

Ist trobadors entre ver e mentir
Afollon druds e moulhers e espous
E van dizen qu'amour torne en
[byays
Per qu'els maryts en devenon ja-
[lous
E domnas son intradas en pantays
Car trop volon escoutar e auzir.

En une tenson de Hugues et Bertrand se lit ainsi :

La qualla tenrias per milhour?
Una domna de grand vallour
Qu'anc non amet per nom de dru-
[daria
Ny ren non sap d'enjan ny de bau-
[zia?

Item en une chanson de Pierre Rogier :

De touts druds suc yeu lou plus fin.

Item en ung dyalogue entre ledict Rogier et Rambaud de Vaquieres, poetes, se lict ainsi :

Per vous meteus volray saber
Per qual nom seres appellat
S'aures nom drud ou molherat
Ou voldres amb dous remaner.

Et Gaucelme Faydit a dict en une sienne chanson ainsi :

Drud qu'ama falsament
Deu per drech jujament
Aver fals guyzardon.

Drugoman, trucheman. Guilhem Figueiras a dict ainsi :

Car li huelhs son drugoman del cor.

E

† **Embayssaria**, ambassade.

Emblar, embler. Aymeric de Belenuey a dict :

Aras m'avez en fe, e en paria
Emblat mon cor, e sufrez qu'yeu
[m'aucia

Le franç. l'a pris du provensal.

Empegna, *s'es empench*. Guilhem Figueiras a dict :

S'empench a far deshonnour.

Empero, quelquefois est pris

pour toutefois ou bien pourtant, ou partant.

Emplurar.

Emprezonage.

En, sire. Les poetes provensaulx ont dict souvent *en* pour *sen*, comme *en Guilhem* pour sire Guilhem, *en Remond* pour sire Remond, et *sen Guilhem, sen Remond*.

† **En** *Guilhaume*, **en** *Daniel*, pour *sen Guilhaume, sen Daniel*. Les Prouvensaulx ont souvent escript *en* pour *sen*, qu'est aultant que *Mossen*, messire. Mays ce mot *Mossen* n'estoit adapté que aux chevaliers de l'ordre et aultres grands personnages.

Enantir, se monstrer grand. De Cadenet, poete, a dict :

Amb entiera vallour
Vous sabes enantir
E als pros far grazir
En gardant vostr' honnour.

Encarzir, enchérir.

† **Encubit** ou **encubida**, pressé, 239.

Tant ay s'amor encubida
E en mon cor albergada.
Chans. Sault, 149.

Encubit, encubida. Bernard Marquis :

Tant ay s'amour encubida
E en mon cor albergada.

Albertet de Sisteron dict, au commencement d'une sienne chanson :

En mon cor ay tal amour encubida
Dont yeu my ten per ric e per pa-
[gat.

Endegar.

† **Enganeyris**, tromperesse.

Enjan ou **engan, enganar**, tromperie. Guilh. Figuiere, en sa chanson contre Rome, a dict :

Roma enganeyris
Qu'es de tout mal guyds
E syma e rays.

Enquera, pour *encaras*, encores. Faydit a dict :

Qu'enquer' auray de son dur cor
[venjansa.

† **Entendensa.**

Ententa, entente, mon entente. Retret son mot françoys.

Entueysseguar, empoysonner. **Tueys**, breuvage amer.

Enviscat, [englué. Petrarque †].

Era. Le provensal a dict *era* pour *aras*, comme

Eram conselhas, amour,

pour *aras me conselhas*. Ores.

† **Erebut.** 52.

Esbaudimen, esbat, passe-temps. Ancelme Faydit a dict :

Lou rossignolet salvage
Ay auzit que s'esbaudeia.

Escahucha, [tomber †].

Escalustrar, [courroucer †].

Escaramyada.

† **Escarida.** 63, 197.

Escarpenar.

Escassament, eschassement.

Escaya, [**eschaya** †] ou **s'escay** ou **esdevent,** advient ou advint.

Escladenyr.

Escondire retret son mot françoys. Les poetes prov. en ont usé souvent.

Esglay.

Esmaya, ou **esmay** et **es-**

mayar, esmoy. Gaucelm Faydit a dict :

Per qu'es fol qui s'esmaya.

Rostang Berengr de Masseille a dict :

Or dira on qu'yeu en van soy enycs
E qu'en van vyeu mon cor en tal [esmay.

Esmer, *yeu m'esmer*. Daniel a dict : *yeu m'esmer*, je m'esmerveille.

Espaventada et **espaven**, espouvanter.

† **Espelh**, 204, myroir.

Espeilh, myroer.

Espeloufit.

† **Esquyern**, **esquernyr**, moquerie. Chans. de Sault, 29 v°, 268, 289.

Esquiern, **esquernyr**, moquerie. Bernard de Ventadour a dict :

Car s'yeu l'ame en desonnour
Esquier es a touta gen
E tenran me ly pluzour
Per cornut e per sufren.

Item Guilhem Figueiras en sa chanson contre Rome :

Roma ben decern
Lou mal qu'on vous deu dire
Car fes per esquiern
Dels chrestians martire.

Le tuscan dict *esquernir*.

† **Esquyrar**, deschirer.

Esquyvar, eschever.

Estalvar, advenir.

Jamays non m'era estalvat.

† **Estier**, *estier grat*, contre mon gré. Chans. de Sault, 71.

Estier, *estier grat*, oultre mon gré. Folquet de Masseille a dict :

Qu'estiers non pot durar amour.

Un autre a dict :

Estier mon grat my fan dir vile [nage.

Estra *mon grat* ou **estier** *mon grat*, pour *extra*. Marchis :

Extra mon grat m'an fach vezer [aquo
Que plus al cor my dol.

Estrampolit.

† **Estrany**, estranger.

Eyssavardar, [mettre en desordre †].

F

Falenza, faulte, et **falizons**.

† **Falour**.

Favellar, parler, deviser. Le tuscan l'a emprunté du provensal.

Fazendas, besoignes.

Feonya, felonye ; *ly* **felons**, les felons.

Fer, ferir. *My fer*, me ferit.

Fereza, frayeur.

Fieu. Le vieulx provensal a dict *fio* ou *fieu*, qu'est le fief. De Cadenet a dict :

Tout mon ben e mon segnorieu,
Tout mon aver e tout mon fieu.

Petrarque a usé de ce propre mot.

Fin. Les poetes provensaulx ont usé de ce mot pour [le meilleur †], bon et loyal, come *fin amant* pour

bon et loyal; *amar finament,* aimer loyalement.

† **Fisc.**

Folour, folye. Alain Chartier a dict *follour* en sa Pastourelle.

Forfachura, forfaicture.

Forvyar, forvoyer.

Foulage, folye.

Fraing ou **frang,** ou **enfraing**, enfraindre. Petrarque a dict:

La mar che frange.

Rostang Berenguier de Masseille a dict:

El doux esgard my fer e m' fraing [el cor.

Franca res. Regarde *genta res* ou *res*.

Fre, le frein. Les poetes ont souvent usé de ce mot, le prenant pour la voulanté ou pour le desir, ou pour les yeulx, comme Gaucelm Faydit a dict:

En autra part vir mon fre.

G

Gab et **gabar** et **gabayre,** menasser.

† **Gabar** ou **guabejar**, menacer, quelquefois se prend pour moquer. Chans. Sault, 8 v°.

†**Gaillioffe**, *gabament.* Chans. Sault, 65.

† **Gap,** ou **gab**, ou **gabar,** 148.

Ganren [**guanren** †], grandement.

† **Garbuge**, debat.

Garbuzy.

Gauch, joye. Foulquet de Masseille:

Mermon lur gauch on mays n'an.

† **Gentil,** gentil.

† **Gentil res.** Les poetes françoys (*sic, lis.* provençaux) en ont souvent usé pour dame gentille et belle sur toutes, 263 v°. *Item, doussa res, domna res, res veraya,* 116.

Gentil res. Les poetes provensaulx ont souvent usé de ce mot *res,* l'accompagnant de *gentil,* ou *doussa,* ou *domna,* ou *veraya,* ou *franca,* ou autrement, comme Peyre Millon:

Hay mala res Dieu nous lays repen- [tir.

Item. Rambaud d'Aurenja:

A franc cor clar res veraya.

Item de luy:

A doulsa res coind 'e gaya.

Regarde à *res.*

Gequir ou **giquir.** Ung poete a dict:

Non vous reten ny vous giquis.

† **Gequys**, 201. Chans. de Sault. *Non vous reten ny vous giquys.* 276. *Yeu soy cel que nom giquis.* 164. *It.* 224.

† **Gibre**, pour le gel ou la glace. Chans., 160 v°.

Gibre, le gel.

† **Glata** ou **glatir**. Chans. Sault, 153.

Glay, glaive.

Glay, ou glayeul [fleur, glayeul †]

† **Gonnella**, robe de femme. Petrarque.

Goulla, la gueule.

Grazida, agreable. Ancelme Faydit a dict :

Car ell' es franc' e lyal e grazida
A toutas gens e a Dieu aggradiva.

Il y aussi *grazidaus sia*, qui vaut autant à dire que grand merci vous soit, comme a dict Cadenet contre les *lauzengiers :*

Lauzengiers, grazidaus sia
L'honnour que m' fes ab mentir.

† **Grazir**, louer. *Dieu sia lauzat e grazit*. Chans. Sault, 225.

† **Gualiadour**, decepveur. Chans. Sault, 192. Alain Chartier en a usé en sa *Belle Dame sans mercy :*

Faulx amoureux au temps qui court
Servent tous de goliardie.

Gualiadour, menteur. Guilhem Figuiere, en sa chanson contre Roma, dict ainsi :

Roma verament
Say yeu ben sens dobtansa
Qu'ab gualiament
De falsa predicansa
Lieures a turment
Lou bernage de Fransa
Luench de paradis.

Alain Chartier, en sa *Belle Dame sans merci*, a usé de ce mot ainsi :

Faulx amoreux, au temps qui court,
Servent tous de goliardie.

Guilhem de la Tour a dict :

Per que yeu ab cor galiadour
Lyalment sens falhiment
Vous am sens cor trichadour.

Guarentya, tesmoings. Aux *Statuts provensaulx* se trouve ainsi : *quand garantias seran auzidas*, quand les tesmoings seront oys. Alain Chartier a usé de ce mot de garant pour tesmoings en sa *Pastorelle*.

† **Guerpyr**, 148. Chans. de Sault. Le françoys a usé souvent de ce mot, delesser ou deguerpyr.

Guerpir, retret son nom françoys. Bernard Marchis a dict en une chanson ainsi :

Tout autre a fach e guerpir e lays-
[sar.

Le franç. dit deguerpir.

Guerriera, guerriere. Toutes les œuvres de nos poetes provensaulx sont farcies de ce mot. Petrarque en a usé.

† **Guyrensa**. Chans. Sault, 250.

Guyrensa.

Guyrlanda, guirlande.

Guyzardon, guerdon. [Petrarque †].

H

Homenage. Gaucelm Faydit a dict pour homage :

Pueys vy mon humil semblan
E recep mon homenage.

Item en autre lieu a dict :

Bona domna quand yeu vous vy
Vous fy certan homenage.

Aux Archifs on y lit *hominium* pour homage.

Honnyr. C'est un vieulx mot provensal que les poetes françoys vieulx ont usé, et mesme Alain Chartier en sa *Belle Dame sans mercy :*

Or congnoys-je bien orendroit
Que pour bien faire on est honny.

La devise du roy d'Angleterre estoit: Honny soit qui mal y pense.

Honradament, honorablement.

Honrat, *home honrat,* homme honorable.

Hueymay, meshuy.

Hueyssegue, vient d'ung *huys,* passage.

Hugan ou **hujan.** Pistoleta a dict ainsi :

Non chantarey hugan,
de cest an.

I

Ins, dedans. G. Figuieres a dict:

E guydas lous cecs
Ab vous ins la fossa.

Isnel, isnella, isnellament, retient son mot françoys ysnel, [isnelle, ysnellement †]. Petrarque a usé de ce mot *ysnel* et *ysnella.*

J

† **Janglier** *ny guabayre.* Chans. Sault, 279.

[**Janglous.** Voir sous *juglar.*]

† **Jangloux** *truan.* 148.

Jassia eysso, jaçoit ce.

† **Jassyna.**

Jauzent ou **jauziment** [ou **chausiment,** joyeux ou joyssant †], joyssance. Guilhem de la Tourre a dict ainsi:

Car mays desire
De vous martyre
Qu'yeu non fau d'autra jauziment.

Jazer, coucher [auprès d'elle †].

† **Jensour,** belle et gentille. Chans. 126.

Jensour ou **jenser.**

† **Joglars.** Regarde au Chans. de Sault, une tenson de User et de Bertrand, qu'est *joglar,* 285.

† **Juglar.** Regarde Chans. Sault, 296.

Juglar ou **joglar.** Presque tous les poetes provensaulx, ainsi qu'on lit en leurs vies, s'estoient faicts *joglars,* qu'estoit l'estat d'un comique, excepté l'empereur Frideric, le roy Richard d'Angleterre, le comte Remond de Thoulouse, la comtesse de Die, les s^rs^ des Baulx, de Cadenet, de Blacas, de Lamanon et quelques autres, qu'estoient gens de mayson qu'avoyent de quoy s'entretenir, mais les aultres gaignoient leur

vie de leurs poesies. On lict que la plus grande faveur qu'une princesse pouvoit monstrer à ung poete provensal, c'estoit quand elle luy disoit *mon juglar*.

Les poetes qui se firent *joglars* sont ceulx-ci : Rambaud de Vachieres, Pierre Rogier, Hugues de Pena, Ancelm Faydit, Peyrot ou Pierre d'Aulvergne, Guasbert de Puycybot, Hugues Brunet, Perdigon et quelques autres.

Ce mot *juglar* ne se prend point ce que le françoys nomme jangleur, car le provensal a son mot expres qu'il nomme *janglous*, ainsi qu'il se lit en une chanson de Ber. et de ma Dona :

Yeu am' aquel qu'es mon amyc corals
Fin e fidel, vertadier e non fals,
Ny trop parlier ny janglous ny ga-
[bayre.

En un autre lieu, Bernard Marchis a dit :

Qu'yeu fora ben fin amayre
Si non fos janglous truan.

Et par ainsi y ha diference de *juglar* qu'est nom honorable et *jangloux* qu'est vituperable.

† **Jonglayre**. Les poetes prouvensaulx ont souvent usé de ce mot pour jongleur, qu'est *joculatore* en thuscan, et en franç. joueur. Alain Charretier a souvent usé de *jangleur*.

Joyr et **joya** retret son franç.

L

Lagnar [lamenter, facher †]. Petrarque a usé de ce mot.

Laudengiers, **laudenjar**, ou **lauzengiers**, [avilenir et mespriser †]. Regarde le mot, ou plustot vient de laydanger.

L'autr'an, l'autre an. Arnaud Daniel a dict ainsi, dont Petrarque en a usé :

D'aquel joy qu'avia l'autr' an
Quand cassava la lebre al bou.

† **Lauzengiers**, Chans. de Sault, 94, et **lausenjar.** Alain Charretier, poëte françoys, a usé de ce mot au traicté de *la Belle Dame sans mercy*, quand il dict :

Amour est cruel lauzengier
Aspre en faicts et doulx au mentir.

Lauzengiers. Aymeric de Sarlat a dict ainsi en une sienne chanson :

Domna per Dieu non crezas lau-
[zengiers
Ny tengua dam a vous lur lau-
[zenjars
Qu'yeu no syeu ren d'eytals amans
[leugiers.

Alain Chartier en a usé en sa *Dame sans mercy*, quand il dict ainsi :

Amour est cruel lozengier
Aspre en faicts et doulx au mentir.

Arnaud Daniel a dict en une chanson :

Fals lauzengiers fuec la lengua vous
[argua.

Lery.

Levet, leger, voulage.

Lo, il. Quelqu'un a escript: *lo my soufis,* il me souffist.

Lugnanas *terras*, terres loingtaynes, ou **lugnar**, ainsi que G. Figueira a dict:

Lugna de si blasm' e reten lauzour.

Ly reis, le roy. En plusieurs parts se trouve que les provensaulx ont usé de ce mot *ly* pour le ou les, ainsi qu'a dict Faydit:

Ly sieu bel huelh, clar, amoroux, [ryzen

E la beotat qu'en ley sujourna e [nays.

† **Lyaleza.**

Lyeys, pour joyeulx. Le vieulx langage françoys a dict chere lye qu'il a pris du provensal, et Petrarque a dict aussi *lieto*. Il y a aussi **ley** pour elle. Faydit a dict:

Ves ley que ha segnorage.

Le tuscan l'a dict aussy.

M

Magagnat [ou **magagna** †], las et rompu.

M' agr' obs, par syncopation, pour *m' agra obs*, il me seroit nécessaire. Guilh. Figuiere a dict ainsi:

Ja no m'agr' obs que mos huelhs [trichadours
My fesson tant abellir ny plazer
So dont non puesc nul jauziment [aver.

Malament, retret son mot françoys. Figuiere a dict:

Malament regnas
Roma, Dieu vous abbata.

Malanan, malade.

† **Malanansa**, malheurté. Chans. de Sault, 142. *Item*, 231.

Malanansa, malheurté. C'est ung mot fort usité par les poetes prouvensaulx. D. de Pradas a dict ainsi:

Qu'el mond non es nuls homs tan [malanans
Que no tornes joyos e benistans.

Malencontrous.

Malla *domna e bonna fe,* ma maulvaise dame et ma bonne foy.

† **Mallastruc.** A autres noms de ce mot *mallastruc*, regarde au Chans. de Sault une chanson composée toute du mot:

158. Yeu non soy ges malastruc.

Mallastruc, malostruc, que les Françoys en ont usé sans qu'ils ayent sceu l'origine, et croy qu'ils l'ayent emprunté du provensal, qui vient de *malastre,* c'est-à-dire des maulvays astres ou desastre. Rambaud d'Aurenja en a faict une chanson:

Yeu non suy ges malastruc
Anc suy malastruc adreyts.
Item: Domna per vous suy malas- [truc.
Item: Ar aujas s'yeu suy malas- [truc.
Item: S'yeu trobes dons malas- [trucs.
Item: Yeu soy autant malastruc
Que de malastre port la flour,

E ay ben malastruc honnour.

Manensia, demeurance.

Mantenensa.

Mants, maints. *Mantas ves*, maintes foys.

Marydadoyra, filhe à marier. (*Statuts provens.*)

Masselhas, les mâchoyres.

M' autrey, je m'octroye.

Maystrage, [maistrise †]. Bertrand de Lamanon, en une chanson qu'il a faict à la louange de Beatrix, comtesse de Provence, a dict ainsi : *bella sens maistrage*, belle sans industrie.

Mendic ou **mendigua**. C'est un mot commun et usité des prouvensaulx [modernes. C'est ung jeune compagnon ou une jeune filhe qui ne sont encores mariés, qui vont [comme †] mendiant leur parti [† part]. Et **mendigassa**.

Merce, mercy. *Franca merce;* ou **mercejar**.

Mesprezon, **mesprizon**. Jausseran de St-Desdier a dict ainsi :

Fin e lyal humyl e vertadier [zon.
M'aura tos temps gardan de mespre-

[**Mesquin** †], **mesquyn** ou **mesquyna**.

Messa *ny mestier*, messe ne ministère.

† **Messios**. 242, 199, 291, 285, 279.

Messios. Regarde aux feuillets 199, 242, 291, 285, 279.

† **Mestier**, **mestre** ou **mestira**. Ce mot *mestier* se prend pour ministere ou mystere.

† **Mezuransa**.

Molheransa, mariage. Il se treuve au *Summa juris* transduict en prouvensal. Au tiltre *de matrimonio*, est ainsi : *de molheransa*.

† **Molherats**. Chans. de Sault. 128, 188.

Mor signifie mourir. Rostang Berenguier de Masseille a dict :

E enayssin mon cor non vyeu ny [mor.
Sobtanamen, mas mor n'esper 'en- [caras.

Mossen, messire. C'estoit le plus beau et plus honorable tiltre qu'on pouvoit donner a ung homme d'honneur et mesmes aux chevaliers et grands barons. [Regarde *En* †.]

Moult, moult.

Muer, [mourir †], *yeu muer*, je meurs.

N

Na pour *domna* par sincopation. Les poetes provensauls ont toujours dict en leurs œuvres et nommé leur dame *Na Beatrix, Na Guilhauma, Na Comtessa, Na Maria*, [*Na Ena* †], pour dame Beatrix, dame Guilhaume, dame Comtesse, dame Marie, [dame Ene †], ainsi que Anselme Faydit a dict :

Na Beatrix cascun si segna
Del honrat pres qu'en vous es.

† **Nauza**, desprisement ou

mesprisement. Chans. de Sault, fol. 13, 139.

Nauza, vient de *nausea* latin. Le provençal a usé de ce mot pour mespris. Marchabrusc a dict ainsi :

Amar es hardida cauza
Plena d'orguelh e de nauza.

Giraud de Borneilh a dict ainsi :

Ja per nauza ny per dam.

Bertrand de Lamanon, contre l'archevesque d'Arles, a dict :

Cels d'Arl' estavan emb alegrour
Sens trabailh e sens nauza
Tro qu'an agut lou fals pastour.
Ben es fals car el auza
Prendre a sy la leur cauza.

Bernard de Ventadour a dict en une chanson :

Ben es enuech e grand nauza
De tous jours merce clamar.

Neci *e oultracujat*, fol.

Nol, *non lou vol, non lou vollon*, par sincopation. Le provensal en a toujours usé, comme G. Figuière :

Car nol tenon per segnour
Enayssins quom deurian far.

O

Omenage, homage. Aux Archifs se trouve *hominium*.

† **Onradament**.

Onransa, honneur.

† **Ops** ou **obs**. *Per que obs ly es*, luy est nécessaire. Chans. Sault, 262.

Ops ou **obs**. Le latin dict *opus :*

A son ops m'a de bon cor retengut
Cela que m'a per amyc conquistat.

Orar, orer, prier.

Orrear, vient d'ordure.

P

Palhola, la femme qu'est accouchée, ou en couche.

† **Pantays**, songe. **Pantayar**, songer. Chans. de Sault, 205. *Item*, 141.

Pantays, songe. **Pantayar**, somnyer ou songer. Serchamons a dict ainsi :

Amour tourn' en byays
Per que marits en devenon gielous
E domnas son intradas en pantays.

Par, *my par*, m'appert ou me semble.

Parage, parage, retret son françoys. Le provensal a dict *domna de hault parage*, et le françoys aussi.

Paria.

La bella paria
De ma bell' amya.

† **Parladura**, pour parler. Chans. de Sault, 30.

Parladura, mal parler. B. de Ventadour a dict ainsi, parlant sur les medisans :

Ben conneys a leur parladura

Qu'el regnon mal contra natura.

Parvensa, [*a ma parvensa,* à mon semblant †], à mon advis.

† **Pecayre**. 148.

Peccayre ou **pechayre**. Bernard Marchis, se plaignant de sa dame, a dict ainsi :

Tres jours, so m'es vist, pechayre !
Ges non m'a durat aquest an.

Pejurar, empirer.

Pel pour *per el*.

Pennar [**penar** †], penner, [donner peine †].

† **Per Christ**. 247.

Per Christ, que le provensal dict aujourdhuy *pequis;* aulcuns vers la montagne pour non jurer dient *pecrous,* en disant : *non pequis pas* ou *non pecrous*.

Pero, partant.

Pezensa, plaisance.

Pieta. Le thuscan l'a pris du provensal.

Plendensa, splendeur.

† **Plevir**. *Jurar e plevir*. Chans. de Sault, 199.

Plevir. G. de Berguedan a dict en une sienne chanson qu'il adresse a son amyc et a l'irondelle :

Segne amy quand fes ves vous venir
Vostra domna fes jurar e plevir.

Le thuscan a usé souvent de ce mot. Le provensal moderne dict: *Yeu my plevy de vous,* je me fie à vous.

Pogra, pourra; *pogr' aver,* pourray avoir. Faydit a dict :

Mourir pogra tost e leu si volgues.

Poderous, puissant; **poderage**, puyssance. Tous en ont usé.

Prejadour, ung qui prie.

Prex, le prix; *domna de pres,* dame de prix.

Prim, *al prim,* au commencement. Gaucelm Faydit a dict :

Bona domna al prim qu'yeus vis
Vous fy certan homenage.

Proensa, Provence.

† **Profert**. 159. *A domnas me sieu profert*. Chans. de Sault. Petrarque en a usé pour offrir.

Profert. R. d'Orenja, en son chant qu'il a faict de la dame de Montrozier, a dict ainsi :

A domnas me soy profért,

offert. Le provensal dict aujourdhuy : *Yeu my soy perufert*. Petrarque a usé de ce mot au sonnet qui se commence *Mille fiate*. *Item* de Borneilh a dict :

Si la bella cui soy profers.

Prop, **aprop**, en s'approchant, s'approcher.

Proux *comtessa,* ou **proux** *comte,* se trouve en plusieurs lieux ; *proux Beatrix*. Pour preux. Les poetes [provensaulx †] ont employé ce mot aux grands personnages comme aux roys, reynes, comtes et comtesses. [**Prouessa** †]

Pujar, monter, vient de *puech* ou *puig*. Petrarque a dict *pugiar*. [*Pieghi*. Petrarque †.]

Pur. Le provensal l'employe pour finalement. Le thuscan l'employe en plusieurs sortes.

Q

Querria; *ont querrias vous,* où chercheriez vous ; querir.

Queyre, pour cheoir ou tere ; quelquefoys *queg* ou *quec.* Se tere. Cadenet a dict :

Pot estar queq e celat.

R

Rages, arages, à l'abandon et sans ordre.

Ramponys. Petrarque l'a pris au provensal.

Randon, *de randon,* [tout de rang †]

Recalivar, rencheoir en maladie. De Pingulan ou de Pignans a dict, au commencement de sa chanson :

Encaras vai recalyvan
Lou mal d'amours qu'avy'antan.

Regina [pour *reyna* †], la reyne.

Regira, regir.

Remanc, demeurer. Arnaud Daniel a dict : *vostre remanc.*

Remanent, remaner et **remansut** [*es,* est demeuré †]. Le françoys a dict « le remanant. »

Car vales mays que tout lou rema-
[nent.
CAREL.

Remyrar.

Repayre, repere [ou giste †] **repeyrar.**

Reprochier, se prend pour proverbe. Peyrolz a dict :

Mays say ben yeu quel reprochier
[dis ver,
Tostems vol hom so que non pot
[aver.

Item il a dict :

Car so dis el reprochier
Qui non troba non trya.

Item, en aultre part :

Meys huy yeu voly tener
El reprochier que dys vray,
Non s' mova qui ben estay.

Res. Les poetes prouvensaulx, en voulant louer leur dame, ont souvent dict ce mot *res,* en y mettant devant *franca,* ou *doulsa,* ou *genta,* ou *veraya,* et disant *franca res.* Aymeric de Sarlat a dict :

Ay franca res, on tout ben si noy-
[rys
Assas val mays, e es plus avynen
Don ses querer que quand es dat
[queren.

Regarde à *gentil res.*

Rescous, *a rescous.* Le françoys dict à requoy.

Retracy, retracyous, rapport [ou faulx rapport †] et rapporteur.

Riquessa, richesse.

† **Romant, romansarya, romensar,** livres en rithme vulgaire. 139.

Romant, romansarya, romansar, qu'on dict en françoys livres en romant, c'est-à-dire en langue vulgaire, comme le *Roman de la Rose*. Marchabrusc a dict ainsi :

Fols, pueys tout quant aug romansa.

S

Sabautura, sepulture.

† **S'atura**. Chans. de Sault, 50, 165, 164, 156.

S'atura.

Segle, siècle. B. Tropel a dict en une chanson de la manyere qu'il fault vivre en ce monde :

Si vols amy al segle gazagnar.

Segnourejar, [**signorejar** †], **segnourage**, [**segnorage, segnoril**, seigneurier ou dominer †], seigneurie.

Sella, pour celle. *Cella qu'yeu am*, celle que j'ayme.

Sembelh.

Sen pour messire. Regarde *En*.

† **Senat**, homme de bon sens ou *senas*. Chans. de Sault, 46.

Senat, homme de bon sens. Bonifacy Calvo a dict du roy Alphons d'Arragon en le louant :

E s'el rey 'n Amphous qu'es senats
En tous fachs e valent e prous
Lauza mous dichs es ben razos
Quel dej'esser enamorats.

Sendier, le françoys sentier.

Sin pour ainsi. Arnaud Danyel :

Sin m'ajud' cel que mostret en co-
[lomba.

Ainsi m'aide celluy qui se monstra en colombe.

† **Si que.** Le françoys a pris du prouvensal quand il a dit si que.

Si que. Les poetes prouvensaulx ont usé de ces mots, et les françoys aussi : « si que je cuydois, si que toujours » ou « si comme j'ay dict. » *Item* a dict *m'a si conquez*, pour m'a tellement conquis, ou *m'a si emblat*, pour m'a tellement emblé et ravi mon cœur que vous. Aussi Petrarque en a souvent usé comme au sonnet *Il figliuol :*

E pieta lui medesmo havia cangiato
Si chei belli ochi...

En la sextine *Giovane dona* dict :

e le chiome
Mi piaquen si ch'i l'o dinanzi...

En une stanse de la mesme sixtine dict :

E fugon gli anni si ch' alla morte.

En la chanson *verdi panni*, dict :

Seco mi tira si ch' io non sostegno.

Au sonnet *Real natura* dict :

Basciolle si che rallegro ciascuna.

Et en plusieurs aultres parts, apres lequel mot *si* suit toujours *che*.

† **Sirventez.** Les poetes prouvensaulx quand ils ont voulu descrier les vices des grands sei-

gneurs, ils intitulent la rithme sirventes. 252.

Sirventes. C'est une façon de rythme fort usitée et fréquente par les poëtes provensaulx; mais les sirventes n'estoient que pour blasmer les vices des grands seigneurs et mesme des gens d'eglise. Je n'y sçay autre interprétation que satyre. Guilhem Figuyera en a faict plusieurs.

Soanar, mespriser. Huc de S. Cyre a dict :

Et cils qu'amon sens enjan
Sens soanar e mespres.

Et Gaulcem Faydit :

Yeu l'ame sens enjan
E sens cor truan
Qu'yeu non ay ges tal corage
Com ly fals druts an
Qui van galyan
Per que amour es en soan.

Caleca Panssa en ung siventes contre les faulx pasteurs, a dict, parlant de saint Pierre :

Que pescava armas e non bezans
E soanet deliech e pres afan.

Aimeric de Belenuey a dict :

El dous esgard el franc dich ben [estan
De vous per qu'yeu met tout autra [en soan.

† **Soanet.** *Car soanet son pñt.* Chans. Sault, 286. **Soanat,** 225, mespriser. **Soan,** 83 v°.

† **Sobranciers,** 53.

Sobransaria ou **sopercharia** [ou **sobransiera** †]. Petrarque l'a pris du mot provensal.

Sol, souloir. Guilhem Figuieiras a dict :

Ja de ric presc sobeyran
Non haura tant qu'on haver sol.

Son, pour le son ou chant de la chanson [et bien souvent pour la rithme et pour la chanson †]. Les poetes ont dict souvent que celuy qui faisoit de bons mots et de bons sons estoit vray poete, c'est-à-dire celluy qui sçavoit rithmer et mettre le chant a la rithme. [Petrarque de ce mot *son* en a faict un *sonnet*. Il se prend bien souvent pour la rithme et pour la chanson commune. †.]

† **Sonnet.** Les poëtes provensaulx, aux commencements de leurs chansons, au lieu de ce mot chanson, ils usent de ce mot sonnet, ainsi qu'il se treuve par le chansonnere de Sault, 155. Chans. Sault. 135. *Item,* 230.

Sonnet, c'est ung son ou chanson. R. d'Orenge a dict ainsi :

Aycy mou
Un sonet nou.

Item G. de Pradas a dict :

En un sonet gay e laugier.

Les poetes tuscans ont usurpé ce mot *sonet* pris de nos poetes provensaulx. Giraud de Borneilh a dict :

Ung sonet fac malvays e bon.

Arnaud Danyel a dict ainsi :

Ab gay sonet coin e lery
Fats mots e capus' e doly.

† **Sordeor.** *Chauzit aves lo sordeor.* 291.

Sordeor. En une tenson de Remond et Bertrand est dict ainsi :

Bertran al myeu entendemen
Chauzit aves lou sordeor,

le salle et orde ou le plus layd.

Sostener, soustenir. Le provensal n'a point usé autrement de ce verbe et des autres semblables, comme *soustener, mantener, tener, retener, douler, vouler, remaner, captener, temer, mover,* pour soustenir, maintenir, tenir, retenir, douloir, vouloir, demeurer, contenir, craindre, mouvoir.

Soubeyran *gauch,* joye souveraine.

Soufrachous, souffreteux, **soufracha.**

† **Splendoux**, luysant ou resplendissant.

† **Strambot** *e syrventes.* Chans. Sault, 157 v°.

Strancynar, languir.

Sufrensa ; vient de soufrir. Bermond Rascas a dict ainsi en une chanson :

Dieu et Amour e Merce
Et jausimen e sufrensa
Araus quier si vous plas valensa.

Guilhen de la Tour a dict :

Car sufrens, vens (*pour vainc*) on [las gens.

Sujournar, retient le mot franc.

Sypadas ou **assipadas**, coups, hurter. Celluy qu'a faict l'Orayson des dernières paroles que Jesus dict en la croix, dict ainsi :

Quantas sypadas, quantas angueys- [sas.

T

Temensa, craincte. Faydit l'a dict et tous les autres, et le tuscan aussi.

Temon, temer, craindre.

Tenezon *longua,* [longue †] obligation.

† **Tenson**. Les poetes prouvensaulx en ont grandement usé et l'ont pris pour ung dyalogue.

Tenson. Les poetes provensaulx presque tous ont faict des *tensons,* qui sont deux interlocuteurs en forme de dyalogue, et ne traictent que d'amour. Je croy qu'il vient de tancer ou reprendre.

† **Tolre**, pour oster. Les *Statuts de Provence* ont souvent usé de ce mot *tolre*. Le thuscan dit *torre*.

Tolre ou **tol**, oster, tolir. Faydit a dict :

Aquest dezir quim' tol souvent l'a- [lena.

Toutavia, toutes voyes, ou toutes foys.

Touza ou **touzetta**, une jeune lhe. Bauzan et Hugo ont dict en une tenson ainsi :

Quand la touzett'a grand beutat
Met en bel touzet s'amystat
Et lur fin cor son de sazon.

Le tuscan l'a pris du provensal.

† **Touzetta**, une petite filhe. Chans. Sault. *Met en touzetta sos entends*. 268. Regarde toute ceste chanson.

Trachour, traistre.

Tracion, trayson.

Tracudansa, oultrecuydance.

Trafan, cruel [et sans ame †] et sans pitié. G. Figuiera a dict en la coubla finale contre Rome, quand il parle de ce qui fut faict contre le comte Remond de Thoulouse :

Roma vers es plans
Car trop es angoyssoza
Dels perdons trefans
Que fiest subre Toulousa.

Trafanar, trafana. *Una trafana*, c'est une femme cruelle.

† **Tremolar**, trembler.

† **Tresca**.

Per quel cor m'en sauta e tresca.

Semble qu'il vueilhe signifier tressalhir. Regarde une chanson d'Elyas Cayrel au Chansonere de Sault. 65. *Item:*

Qu'ins el cor mi nays em' tresca,

155.

Tresca.

Per quel cor m'en saulta, e tresca.

Tressalhir.

† **Trichadours**. Chans. Sault. 192.

Trichadours. Guilhen de la Tour a dict :

Per qu'yeu ab cor galiadour,
Lyalment,
Sens Falhyment
Vous ame sens cor trichadour.

Aymeric de Rochafixa a dict :

Sens tout enjan e sens cor tricha-
[dour.

† **Trobadours**, inventeurs. Les poetes prouvensaulx n'ont eu aultre terme entr' eulx, quand ils se sont vouluz nommer poetes, fors que *trobadour*.

Troubadour. Les poetes provensaulx ont employé ce mot pour inventeur ou poete ou trouveur. **Trobaria**, invention. — En leur vie on lict ainsi : *aquest tal era bon troubadour*, ou *trobava ben*.—*Trobadour* ne signifie pas ung trompette, ainsi que l'a voulu dire le Vilutel, en son comment. de Petrarque, quand il parle des poëtes provensaulx.

† **Trobar**, inventer.

Truan ; *cor truan*, de maulvays cœur. Faydit a dict :

Yeu l'am sens enjan
E sens cor truan.

† **Trycharia**, brolherie, 289.

Trycharia, tricherie.

Tuch ou **tug**, tous.

[**Tueys**. Voy. sous *Entueyssegar*].

Tyara, coronne [ou mytre †], la tyare du pontife. Rostang Berenguier de Masseilhe, parlant d'une herbe :

E entre nous ly fols en fan tyara.

U

† **Uchayson**, achoyson ou ocasion. Chans. Sault, 57.

Uchayzon, achoyson.

† **Ugan**, l'an precedent. *Qu'yeu chantes ugan*. Chans. Sault, 65, 201.

Ugan, pour *aquest an*. Le provensal moderne en use ordi-

nerement, mays il le prend pour l'année passée, et dict quelquefoys *uganassa,* ou *ujanassa* ou *ujan.*

V

Valedour, serviteur.

Varar, ainsi que font les barques.

Vas *nous,* vers nous ou envers nous. *Vas my,* par devers moy. G. Figuiera a dict :

Roma non intres
Coma es fals e trafana
Vas nous, e vas Grecs.

Faydit a dict:

Mays l'ung se gard vas l'autre de [falhir.

Mays il faut que l'ung se garde de falhir envers l'autre.

Vasselage, retient son mot françoys.

Vedar, devedar, défendre. B. de Lamanon, en la chanson contre l'arcevesque d'Arles, a dict vers la fin :

Car hom vedat
Vedar non my porria.

C'est: Ung qui est interdict ne me sauroit interdire ou excommunyer.

Vejayre, *m'es vejayre,* m'est advis. [*Pauc de vejayre,* ce n'est pas de bon escient. †]

Venser et **vensa**. Ung poete a dict ainsi :

Que pecat non la vensa.

Vaincre.

Verquiera, la dot d'une femme.

Vescoms, vicomte.

† **Vhueyssegue.** [Cf. *hueyssegue.*]

Vileza, vilté.

Villanage, [**Vilenage** †], villenye. Cadenet a dict:

Temer deu hom villanage.

† **Visc**, glu.

† **Volpil**, renard. Chans. Sault, 37, 147.

Volpil. Bertrand de Bor a dict:

E non hay volpil, ny couard
Enemy, que no m'assalha.

Rambaud de Vaqueiras a dict:

Savys e fols, humyls, e hergulhous
Cobez e larcs, e volpil, e hardit.

† **Vueymay**, meshuy. Petrarque.

Vyol.

Y

Yeys ou **yeysse**, yssir [ou sortir †], il sort.

SO QUE S'ES POGUT RECUILHIR DELS comtes de Prouvensa et de Forcalquier e de leurs successours despueys l'an de la Nativitat de N^re^ Segnour DXXX jusquas al rey Reynyer M. CCCC LXXXI.

(Extraits.)

[**F° 1 r°**] Del temps de Childebert, VI. Rey de Fransa, l'an apres la Nativitat de Jesu Christ 530, Amalaziunta, qu'era mayre et tueyris de Atalaric, filz de Theodoric, qu'era rey d'Italya, bailha lou pays de Prouvensa a ung Theodebert, qu'era rey de Metz, [**V°**] frayre deld. Childebert, rey de Fransa et de Paris ; lou qual pays de Prouvensa el tenguet longtemps en son obeyssensa, cauzant son poder qu'era grand ; car el intret en Ytalia per diversas fes. Dals ungz emportet de bons et riches butins et despuelhas, als autres el impauzet tributz.

550. — Thibaud, rey de Metz, succediz audich Theodebert.

556. — Thibaud more sensa enfans, et fa heritier [**F° 2**] de son ryaulme Clotari, l'ung de sous oncles, fraire del rey Childebert.

559.—Childebert more sensa enfans, al qual succediz Clotary, VII. rey de Fransa, soulet.

565.— A Clotary succediz Cherebert, d'autres lou nomman Aribert, VIII. rey de Fransa.

574.—A Charebert succediz Chilperic, IX. rey de Fransa, lou qual a son evenement non era pas lou plus fort. L'emperadour d'Orient, que si nomava Justin lou Jouve, nebout de Justinian, restituit la Prouvensa als Francezes. Per laqualla [**V°**] ensins que ung Gontran e Sigibert querelavan, lous Lombardz vengueran e la pilheran. (*Emil. lib. premier. Guagin.*)

605. — Mahomet era del temps de Heraclius emperadour, fils de Heraclius, pretour d'Affrica.

700. — Avignon fon recoubrat dels Sarazins que l'ocupavan per Carles Martel, ambe l'ajuda de Marunte, duc de Prouvensa. (*Sigibert et Annales de France.*)

729.—Del regne de Theodoric Cala, xx. rey de Fransa, lous Sarrazins, que ocupavan las Espagnas, vengueran a l'ajuda d'ung Eude, qu'era duc d'Aquitanya, per faire la guerra contra Charles Martel, qu'eran en nombre de quatre cens milla, que furan destruis per loud. Martel, pres de Tours.

[**F° 3 r°**] 735.— La segonda guerra dels Sarrazins, atressi sortent d'Espagna, s'en revenon en Fransa per se venjar, fan alliansa embe lous Gotz, en bailhant hostages d'una part et d'autra, prenon Avignon per trahyson, e lous luocz d'envyron, e aqui se tengueron jusquas al temps de l'emperadour Carlemayne.

738. — Arles et Nysmes foron pilhaz per lous Sarrazins et recoubraz per Carle Martel, embe lou secours de Liuthpran, rey dels Lombardz. (*Sigibert.*)

Sy troba en ung vielh libre, escrich de lettra de man, que yeu ay vist en Arles, en ryma provensala, que d'aquest temps y avia del regne de Carlemayne ung sarrazin que si nommava Tressin, que l'on estima qu'era lou grand mestre dels Sarrazins ; lou qual era en Arles, qu'el avian pres et usurpat, e [**V°**] en avian descassat lous IX. reys e princes qu'eran habitatz aqui : so es lou rey Archin et lou filz de Montarin, que faguet acabar las Arenas, qu'era vengut de Gentilia embe grand gent qu'el menet ; lou rey Carbuyer per habitar aqui embe sa moulher, Madama Bourryana, filha del rey Auguy; lou rey de Tartaria, et lou comte Agassin, et lou rey Audegier et lou filz del rey Hermyn; lou rey de Troja la Grand et lou comte Biguart, et lou rey de Gallicia, et lou rey Autan[1], et granda quantitat d'autres barons que avian bastit e edificat Arles, qu'es lou plus fort [**F° 4**] bastiment de touta la Provensa, car aultant en y ha de bastit dins terra que dessus. Et estent lous Sarrazins mestres et segnours d'Arles, si sont tant enhorgullis, et majorment de so que lous reys, comtes, barons et touta la noblessa

[1] On peut lire aussi bien *Antan* et, plus haut, *Andegier*.

d'Arles s'en era moguda, qu'ellous aneran prendre Marseilha, la comtat de Venayssa, Narbona, et Aurenja e jusquas a Lyon, e toutas las autras plassas et villas qu'eran a l'environ, et y regneran circa v. ans.

Lous reys e princes d'Arles, embe lou papa Leon IIIme, manderon a Carlemayne, qu'era a Paris, que ly plaguez far assemblar touta [V°] la chrestiantat per descassar lous Sarrazins d'Arles ; louqual, tantost qu'el recebet las nouvellas, el manda per tout son ryaulme et empery et a tous lous reys et princes chrestians defensours de la santa fe, tant de Fransa que de Picardia, Bourgongna, Anglaterra et Allamagna, de ly venir donar ajuda, per anar descassar lous Sarrazins que occuppavan Arles lou Blanc ; et estre assemblaz tous en la villa de Paris, leur parla en tal estyl :

« Frayres et princes chrestians, protectours de la santa fe catholiqua, la inhumanitat de la qualla uzan lous Sarrazins dins la cieutat d'Arles vous crida tous [F° 5] lous jours et vous enhorta que, si voules mantenir la fe catholica, fau que prontament vous anez armar et vous aprestar, per anar contra aquella gent Sarrazina que occuppa la cieutat d'Arles.» Aquesta demonstration aguet tant de vertut que tous si delibereron de vouler exposar leur vida per batalhar contra lous Sarrazins.

Carlemayne donc si moguet de Paris et s'en venguet ambe lous nobles barons et ambe lous XII. pars de Fransa, ambe tous leurs compagnons davant Arles lou blanc, et tout son ost, que semblava ung eyshamp d'abeilhas quand si movon tantost ; et al pe d'una montagna an atrobat una cieutat que [V°] s'appella Freta, pres d'ung mauzeol de Sex. roman, en tyrant als Baulx, e aqui si sont acetyas.

Carlemayna si mouguet de l'ost ambe Roland et autres, et s'en van jusquas al pont per ont l'aygua de la font venya a las Arenas d'Arles, per d'aquedutz subtilament bastiz. E commandet a Roland de montar sur la gardia, per vezer si y avia denguna embouscada. Roland, estre montat, vy venir al ped de la costa granda quantitat de penons e estandardz dels Sarrazins : fa sonnar la trompeta que cascung s'aguessa a armar et aprestar, car y avia trenta millia Sarrazins que venyan contra ellous. Lous Sarrazins et Chrestians s'assemble-

ron [**F° 6**] e combateron ensemble, et tant vertuosament si porteron lous Chrestians en aquella batalha qu'ellous meteron al fil de l'espaza tous lous Sarrazins, que n'y restet que tres que s'enfugiron vers Tybault dins Arles, et ly recitan lou fach d'aquesta batailha, dont el aguet granda tristessa de la perda de sous xxx. m. Sarrazins.

La batalha finida, Ollivier fa assemblar tous lous Crestians et lous fa refrescar, e recougneysse l'ung apres l'autre, et troba, second son compte, qu'en y avia 300 de mortz et 200 de naffratz; et aver entendut que lous Sarrazins, continuant leur enveja contra lous Chrestians, avian dreyssat ung autre camp, ho fa assaber a [**V°**] Carlemayna, louqual manda en dilligensa per tout son ost que cascun s'apprestessa per anar batalhar contra lous Sarrazins, et ho fa assaber als 12 pars de Fransa; et estre assemblatz, leur dis en tal maniera :

« Bessegnours, Dieu sia lausat de tout! Lous Sarrazins nous an mandat qu'ellous volen veyre la fin toutalla de tous lous Chrestyans; nous autres aven perdut seyxanta millia dels nostres[1]. Si nous autres aven bon courage a nostre creatour, el nous delieurara et donnara la victoria contra nostres enemys. Aras es temps que fassan comma gens valhans, et que sian hardis comma de lyons. [**F° 7**] Per tant, besseignours, non permetas de leur donnar cauza de vous assubgetir ny tyranyzar, mays prenez courage, cascun segond sa facultat, d'anar tous a la guerra. Si ensins ho fazes, non soulament direz qu'yeu dizi la veritat, mays trobarez que sera per vostre proffiech, et en aquistarez gloria perpetual. »

Eysso dizent, Carlemayne si moguet de Freta[2] e s'en va vers lou bosc appellat Baudierar[3], e vy venir lou camp dels Sarrazins, qu'en y avia mays de trenta millia, qu'eyssyan d'aquel bosc comma de cans contra lous paures Chrestians. [**V°**] Quand Roland lous vy venir, si pensava que aquellous qu'eran morts fussan ressussitas, et quand furon pres delz Crestians, com-

[1] Substitué, en interligne, à *Sarrazins,* qui est biffé; *aven perdut,* qui précède, remplace de même deux ou trois mots grattés.

[2] Substitué, en interligne, à *d'Arles,* qui est biffé.

[3] Mot dont la dernière lettre n'est pas sûre. On paraît avoir d'abord fait un *c*. La première syllabe peut aussi se lire *Ban*, au lieu de *Bau.*

menseran a sonar leurs trompetas et a menar una cridesta, qu'espavourdissian lous paures Chrestians. S'aprochan de l'ost de Carlemayne et aqui si van acarnassir, e tant si feriron de cops d'espaza et de lansas et de massas de plomb ferieu d'ung coustat et d'autre tant asprament que dengun delz Sarrazins non escappet, e delz Chrestians moriron circa .ij^{m}. et atrestant de cavals. Quand la batalha fon facha, lous Chrestians son en asseguransa.

[F° 8] Quand lou camp fon levat, Carlemayne ambe son ost s'en van al castel de Byguard, qu'avian tengut lous Sarrazins, et non y troberan ren dedins; l'aneron demolyr que non y laisseran peyra sur peyra, e s'en retourneran a Freta, e d'aqui[1] al castel Aguassin [2], que lous Sarrazins tenyan per forsa, per y mectre lou camp.

Per de dessus lous barrys d'Aguassin lous Sarrazins se monstravan, et semblava a Carlemayna qu'ellous fusson ben fornys de touta munytion. Jaume, qu'era seignour de Freta, va advertir Carlemayna [V°] e assegurar que dins Aguasin non y avia autra gent qu'aquellous que si monstravan per dessus lous barrys. Adonc Carle y fes mectre son camp et aprochar toutas las machynas et instrumentz de guerra qu'el podia fynar. Dal premier assault ung grand tros delz barrys d'Aguassin venguet a terra. Quand lous Sarrazins viron la malla descuberta, ellous si fourran dins las crotas qu'avyan fach soubta terra, qu'anavan respondre dins Arles; e quand las gensdarmas de Carlemayna furon intras dins lou castel, non y troberan dengun, dont ellous en [F° 9] furon ben esmeravilhaz, vezent que lous Sarrazins si monstravan aras subre lous barrys. Lou castel fon demolyt et non y laisseran peyra sur peyra, et aneran claure la intrada d'aquellas crotas, affin que per aqui lous Sarrazins non retournessan.

Entandaumens lous Sarrazins qu'eran dins Arles fortificavan la villa tant qu'ellous podian, et l'aneran rendre tant forta que si monstrava comma imprenabla. Carlemayne, en

[1] Ces derniers mots, *a Freta e d'aqui,* sont écrits en interligne au-dessus de *en Arles et,* biffés.

[2] Après ce mot deux lignes biffées: « et furon tous esmeravilhas ont podia tant habitar des Sarrazins qu'ellous avian tuat. »

continuant son entrepreza, faguet moure lou seti d'aqui, et lou faguet marchar davant la cieutat d'Arles; et vista la [V°] situation tant forta et tant puyssanta, non auzet entreprendre y far aprochar dengunas de sas machinas de guerra. Tybaud, qu'era dins Arles ambe Tressin, montet sur las Arenas et espyet lou camp de Carlemayna en la fasson qu'el era et la quantitat des gens qu'el podia ben aver. Carlemayne, s'estre apersauput d'eysso, vezent qu'el non podia ren faire contra Arles et que lous Sarrazins tenyan fort, commandet a la gent de son ost far demolir lous arcz per onte l'aygua de la font anava en Arles per d'aquedutz, so que fon fach incontinent. [F° 10] Millia homes aneran rompre et demolir tous aquellous aquedutz, e lous Sarrazins resteran sensa aygua et furon affamaz.

Tressin et Tybaud si vezent en talla necessitat, et qu'ellous non podian resistir a tal contrari, et que sas gens non podyan eyssir d'Arles per anar en autra part, deliberet si d'en sortir per anar demandar secours contra Carlemayna.

Tybaud, apres aver donnat bon courage a touta la gent Sarrazina, una nuech ambe cinq ou sieys de sous principaulx, sortan (*sic*) d'Arles et s'en van a Marseilha trobar [V°] Marcelin, qu'era seignour de Marselha, et ly comta las forssas de Carlemayne et la necessitat en laquala lous a mes, escrivan en dilligensa en Espagna et Catallougna, per far venir de gent et leur donnar secours.

Carlemayna non cessava interin de baillar l'assault contra Arles per tres fes, et ren non y advancet. Nou mezes esteran davant Arles, sensa y faire dengun trauc. En tant granda necessitat si troberon lous Sarrazins dins Arles qu'ellous furon constrechs manjar leurs cavals, et quand non agueron plus que manjar, vezent que Tybaud [F° 11] lous avia leyssas sensa ajuda, ben que Tressin leur donessa bon courage, a la fin Tressin lous fa sortir de foras d'Arles contra l'ost de Carlemayna; et tant ben en prenguet als Sarrazins que tous passeron per lou fil de l'espaza. Tressin s'era escondut per las crotas de las Arenas, ben que lou pensavan aver tuat.

Lous Chrestians pensant estre segurs dins Arles, veyssi venyr a cap de qualques jours Tybaud acompagnat de una infinitat de naux à Marseilha. Estre arribas a Houdour, descenderan

en terra. Lous moyssalhons non son tant especes comma eran lous Sarrazins per la Crau [V₀] d'Arles. Tres nuechs et tres jours van batalhar contra Arles. Tybaud, que sabya de qual coustat eran las crotas per onte l'on podian (*sic*) anar soubta terra jusquas dins Arles, s'y mecte lou premier dedins ambe touta sa gent. Tressin, qu'era dedins escondut, entende Tybaud au parlar et fon ben alegre : intron de nuech dins Arles et van tous tuar lous paures Chrestians. Carlemayne s'en era anat en Fransa : quant entend las nouvellas, s'en retourna en Arles ambe grand puyssansa. Lous Sarrazins vezen eysso, deliberon si de far la pax, et si faire baptejar. [**F° 12**] Tressin fon lou premier de recebre lou sant baptisme et touta su gent apres.

782[1]. — Carlemayna, vezent la bona voluntat de Tressin, et qu'era vengut d'el de si faire chrestian, ly restituit las cieutatz et segnorias de Thoulouza, Bordeaulx, Narbona et Prouvensa, que sous successours (*sic*) avian possedis de long temps, e fon aquest Tersin lou premier comte chrestian, seignor de Thoulouza. Lo n'y a qu'an volgut dire que lous comtes de Thoulouza et de Prouvensa sont sortiz d'el.

813.—Fon tengut un consilli general en Arles apres aquesta guerra. (*Sigibert*).

[**F° 14 v°**] 988.— Hue Cappet, xxxv. rey de Fransa, premier de nation franceza. Que qu'en aja volgut dire Dante, poeta florentin, non es pas de creyre que d'eytal rassa nobla et anciana foussa sortida una tant obscura planta, per so que

Au-dessus de cette date on lit, en marge, le renvoi suivant : 741, fol. 44. Et, en effet, au fol. 44 v°, se trouve l'article ci-après, que je n'insère pas à la place indiquée par l'auteur, parce qu'il interromprait mal à propos l'histoire de *Tersin*, et qu'il devrait, d'ailleurs, chronologiquement, la précéder.

741. — Del temps de Theodoric, rey de Fransa, lous Sarrazins gasteron e destruzeron la cieutat d'Aix, per que Girard de Roussillon, comte de Bourgougna et de Prouvensa, faguet portar lou corps de la Magdalena, que long temps [a] avia estat[mes]* per sant Mayximin, l'ung dels 72 disciples de Nostre Seig^r, en la cieutat d'Aix ; et loud. de Roussilhon lou faguet portar en la gleysa de Vezelay, qu'el avia fondada et fach edificar. Et toutas fes aquellous de St Mayximin voulian dire et testificar qu'ellous han encaras loud. corps ; mays yeu m'en reporte a so qu'en es. (*Grandas Annalas de Fransa.*)

* Le texte français des *Grandes Annales* porte : « qui pieça avoit esté mis. »

dis que lou grand payre de Hue Capet era bouchier. Mays Dante es estat ung bavard maldizent de cascungz, per enrichir sa poezia.

[**F° 15 r°**] 997.—Robert, xxxvi. rey de Fransa, filz de Hue Cappet, que fon coronnat ung an apres que lou payre fon rey; et lou faguet instruire als artz liberaulx.

[**F° 29 r°**] 998.—En Arles y avia Guilhenmes, qu'era comte d'Arles, et sa moulher s'appellava Blanca, sorre de Geofroy, comte d'Anjou. Agueran una filha que si nommava Constansa sive Candida, que fon maridada a Robert, filz de Hue Cappet, Rey de Fransa. Laquella Constansa, avent auzit parlar que loud. Roubert, son maryt, fazia et compauzava de tant bellas prozas et d'orations, que la Gleyza a aprovadas et las canta aujourd'huey, ella ly preguet d'en fayre qualque bel per l'amour d'ella, et el per gratificar a sa moulher faguet ung respondz, a l'honnour de St Denys et sos compagnons, que si commensa : *O constancia martirum.* (*Grandas Chronicas.*)

[**F° 57 r°**] 1004. — Henry 2. duc de Bavyeras, comte de Bamberg, emperador, bailha ung priviliege a Agoult de Lupo s^or^ de Sault, marescal de l'empery. (*Me Bernardi le m'a dict.*)

[**F° 15 v°**] 1096. —D'aquest temps lous princes chrestians si deliberon d'anar en la Terra Sancta contra lous Sarrazins, denfra lous qualz y ha un Raymond, comte de Thoulouza, e plusieurs princes de Fransa, del nombre de sex cens mil homes de ped, et fon pres Hierusalem per lous Chrestians, lou xxix. jor apres que fon assetiada, que fon lou 15 de juilhet 1099.

1100. — S'atroba als archifz d'Arles que Gilbert .i. comte (*sic*), e Tyburgia era sa molher, ensins que appareys a la genealogia dels comptes de Provensa, facha per la villa d'Arles en sos proces.

1110.—Loys lou gros, rey de Fransa xxxix, filz de Phillip.

[**F° 16 r°**] 1112. — Si troba als archifz de Prouvensa que una madama Doussa, filha de madama Tiburgia, donnet Prouvensa a ung Raymond, comte de Barcilona.

1114. — Envyron aquest temps lous ordres delz Templiers et dels Chartroux furon commensaz.

1125. — Yldefons, comte de Toulouzã, es frayre de Raymond, comte de Barcilona, ensins qu'appareys a la Tourre del Threzor a Aix, per ung instrument de divizion de Prouvensa et de Gavaudan et autres luocz.

[**F° 18 v°**] 1150, del mes septembre. — Als Archifs si troba una concordia, facha entre Raymond Berenguier et Raymond del Baulx et Steveneta sa moulher et sous filz, de lad. comtat, en vertu de laqualla la dicha Esteveneta, filha de Giberja, et Hugo des Baulx, mayre et filz, fan sagrament de fidelitat a Raymond Berenguier, comte de Barcilona et marquis de Prouvensa, filz de Doussa, et a son nebout Raymond Berenguier, filz de son frayre Berenguier Raymond, del castel de Trenquetailha et dels castels que son aqui pres.

Munstere dis que Frederic, premier del nom, rey dels Romans, surnomat Barba d'or, espozet madama Beatrix, filha de Reynaud, comte de Bezanson, et a causa d'ella recoubret la Bourgougna e Prouvensa, qu'avyan estatz longtemps alienatz de l'Emperi.

[**F° 19 r°**] 1162, xv.kl. septembre. — Frederic, dict Barba d'or, premier del nom, emperadour dels Romans, infeoda la Prouvensa a Raymond Berenguier, comte de Barcilona, nebout d'ung Raymond, maryt d'una sieu nepsa, la comtat de Prouvensa despueys la Durensa jusquas a la mar, *et ab Alpibus usque ad antiquum Rhodanum*[1], ambe la cieutat d'Arles et la comtat de Forcalquier, et vol que lou comte de Forcalquier fassa l'homage ald. Raymond qu'el fazia ald. Federic, e si non ho vol faire, qu'el perda lad. comtat, e qu'el bailhara tous lous ans lou jour de la Candelouza xv. marcz d'or del pes de Cologna. Revoca certa donation facha per Conrad, emperadour, nebout[2] deld. Federic, a Hugo dels Baulx, de tout ce que ly avia donnat en lad. comtat, que tenya Gibert, payre grand deld. Hugo. Aquesta infeodation fon facha a Turin, apres qu'el aguet ruynat Mylan, ensins qu'appareys als archifz [**V°**] d'Aix,

[1] Ces derniers mots, depuis *la comtat,* sont à la marge, en renvoi, dans le ms. L'auteur a dû oublier d'effacer, plus haut, *la Prouvensa.*

[2] *Sic. Lis.* oncle.

deld. priviliege, embe lou sagel d'or, alentour delqual y ha d'ung coustat:

Roma caput mundi regit frena orbis rotundi;

e de l'autre coustat y ha :

Fridericus primus imperator Romanorum semper Augustus.

Steveneta et sous enfans fan la pax embe Raymond Berenguier, comte de Barcilona, felezene de Gibergi e Giberja, de maniera que Raymond lou jouve restet segnour pacific de Provensa, ensins qu'appareys als archieus.

[**F° 20 r°**] 1187. Jerusalem fon rendut per forsa a Saladin, sarrazin.

1190. — Richard, rey d'Angleterra, si mecte del parti de Fransa, et embe Filip, rey, monton a Marseilha et arriban a Cecilia per mar. Aquest [es] del nombre dels poetas prouvensals.

[**V°**] 1190. — W^s^ es comte de Prouvensa, et si tenya a Manuasca d'aquel temps. Apareys per ung instrument de Layncel.

1193. 1194.—Peyre, rey d'Aragon, ha agut loud. Yldefons, qu'el maridet a madama Garcenda, filha de Guilhens, comte de Forcalquier. Aquest Ildefons era marquis de Prouvensa. Aquest Guilhens era filz de Bertrand et de Jausseranda, maridaz.

S'atroba als Archifs que Garcenda era filha de Raynez de Claustral, et que un' autra Garcenda, fllha deld. Guilhens, comte de Forcalquier, era moulher deld. Raynez, e que aquest Ildefons fon aquel que partaget embe Hugon des Baulx la Prouvensa, per aquistar Marseilha.

1194.—S'atroba en ung vielh instrument de l'abbat de Valmagna que Yldefons, rey d'Aragon, comte de Barcilona, marquis de Prouvensa, fa donation de l'isla de Camarguas a ung abbat de [**F° 21 r°**] Valmagna, en presensa de l'arcevesque d'Arles et de monsen Folquet de Marseilha, abbat de Thoronet.

Aquest Foulquet de Marseilha es aquel poeta prouvensal tant celebrat de Petrarqua, en son Triomphe d'Amour, et de Dante et dals autres poètas italians.

[F° **25 r°**] 1251, de mens. novembri.—Barral dels Baulx fa homage a la filha (*sic*) del Rey de Fransa, madama Blancha, regenta, mayre de St Loys, au nom de Carles, comte d'Anjou et marquis de Provensa, per lous Baulx. (*Als Archifs.*)

La moulher d'aquest Barral era una bella donna, nomada Adalazia, tant celebrada de Folquet de Marseilha, poeta prouvensal, dalqual Petrarcha en fa grand mention al Triomphe d'Amour, comma es dich dessus, a. 1194. Aquest Barral, s^or^ dels Baulx, si tenia a Marseilha.

[V°] 1254. — St Loys, estre retournat d'outra mar, manda son frayre Carle a madama Margarida, contessa de Flandres, per la secourir contra sous enfans, seignours d'Avignon, et Guilhens, comte de Hollanda, emperadour ellegit.

1257. — D'aquel temps, el descasset lous tregitayres e farsayres de sa cour et touta autra gent de nyent, ordonnet que lous officis non serian plus venduz, lousquals, davant eyso, si vendian a prez d'argent, et que lous blasphemayres del nom de Dieu aurian lou ferre cault au front. (*Lo Normand.*)

1257, de septembre. — Marseilha d'aquest temps era viscomtat, ensins que apareys als Archifz, per una compozition facha entre Marseilha et l'evesque, concernent lous drechs del dich evesque et lou nom de sous castelz. (*Fol.* 36 *Pedis.*)

1257.— Vulhermus, reys dels Romans, bailha qualques privilieges a Lure pres Sisteron. (*Als Archifs.*)

1259, de mense Augusti. — Carles, filz del rey de Fransa, comte de Prouvensa, fa certa composition ambe lou castel d'Yeras, qu'adonc la villa s'appellava castel, concernent la sal.

S'atroba als Archifz que aquest Carle (morta sa moulher Beatrix, apres l'aver fach heritier, 1261,) si tourna maridar ambe una madama Bertrana. Mays crezi que Bertrana et Beatrix es tout ung.

[F° **57 v°**] 1263. — Urban papa manda a St Loys, rey de Fransa, qu'el ly mandessa son frayre Carles, comte d'Anjo et de Prouvensa, ambe bona armada, qu'el lou coronaria rey de Sicila et ly donnaria la Poulha e Calabra jusquas a la quatresma generation que vendria d'el. El dizia que loud.

ryaulme si tenya de la Gleyza romana, e que lou rey de Sicila era homme del Papa, e que l'emperador Frederic l'avya ensins donnat a la Gleyza romana. Urban fa publicar la crozada en Fransa contra Menfroy que ocupava la Sicila. Carle ven et marcha en batailha contra Menfroy et despueys contra Conradin et lous vencet. Ensins obtenguet lasd. terras ; mais la fin fon myzerabla, car lous Sicilians si revuteron contra el, en l'an 1282, tenens la querela del rey de Aragon, louqual ellous voulian prendre a rey, e segneron las portas dels Francezes que demoravan ald. pays, lousqualz ellous tueran en ung matin tous indiferament, et hubrian las fremas qu'elous sabian estre grossas dels Francezes, et gitavan leur fruch, affin que non demouressa generacion al pays. (*Estat de l'Egliza.*)

[**F° 75 r°**] 1366. — Bertrand du Guesclin, famoux cavalier, estent d'aquest temps prisonier a Bordeaulx, lou rey Henry d'Espagna lou venguet visitar secretament en prison, e loud Henry s'en retournet en Languedoc, et anet a Villanova d'Avignon, ont el trobet mons^r^ Loys, duc d'Anjou, frayre de Carle vme. rey de Fransa, que lou festejet fort ben, et apres dinar ly donna touta la vayssella d'argent en la qualla el avia estat servy, de la qualla Henry en fon ben allegre, car el en avia bon besoing. Et pueys s'en aneron ensemble en Avignon, veyre lou papa que lous recebet et festejet grandament. Lod. Loys, duc d'Anjou, acampet pron de gens et donnet ij. mil homes aud. Hanry, rey d'Espagna, per anar contre lou prince de Galles au pays de Guyenna, qu'el occuppava.

Et qualque temps apres, la princessa de Galles, qu'era adonc en Angolesme, [**V°**] avent auzit parlar de la valhentiza de Bertrand, anet a Bourdeaulx expressament per lou veyre, et ly donnet x^m^. doubl. d'or per sa ranson. Bertrand, estre deliourat, s'en vay troubar monseig^r^ Loys, duc d'Anjou, que tenya lou siege davant la villa de Tharascon contra la reyna[1] de Sicila. Et tant fe Bertrand que per sa conducha et subtilitat la villa fon preza dins tres jours apres qu'el fon arribat, et aquellous d'Arle se renderon a compozition, mejansant granda finansa.

[1] Il y a dans le ms. un blanc après ce mot (la place d'un nom).

[F° 55 r°] 1377. — Carles, emperador dels Romans, en visitant lou rey de Fransa, bailhet al dalphin de Fransa qualques castels del pays de Dalphinat, et l'instituit luoctenent et vicari de l'Emperi al ryaulme d'Arles. Eysso dis Guaguin, e dis que Arle a estat la principala cieutat e [V°] la clau del ryaulme de Bourgougna; car es cauza certana que Arles a obeyt a l'Empery. Et Gervays escrieu que los anciens l'appellavan Arelata, so es a dire l'Autal large ; car en ung luoc aqui pres de la cyeutat, que si dizia la Roquetta, qu'es ara lou portal de la Roqueta, y avia dos collonnas bastidas, e dessus aquellas era mes ung altar, ont lo poble de totas pars assemblat avia de coustuma tous lous ans, al premier jour de may, far sacrifici de cauzas humanas, per sa sanitat et prosperitat; et qu'ellous compravan de la pecuna publica tres jouvencelz, et que apres que lous avian ben engreyssas, al jour establyt, ellous lous sacrificavan dessus l'autar e del sang dels jouvencelz espargissian sur lo poble. Aquesta cerymonya fon abolida per sant Trophime, qu'era dels LXXII. disciples de Jesus Christ, lour fazent entendre per ensegnament que del sang dels homes mortals lou poble non devya pas estre arrouzat, mais del pur sang de Jesus Crist. Encaras si ves en Arles, foras del portal de la Roqueta, ung grand obelisca ou agulha de peyra artificiala, que lou Roze a descubert envyron l'an 1550, et crezi que era plus tost sepulcre d'un gran seignour que per sacrificar.

[F° 58 v°] 1378.— Urban papa VI. tenya lou siege a Roma. Clement papa VII. tenya lou siege en Avignon. Mais aquest non es al Cathalogue dels papas.

Aquest Urban era cautelloux, seditioux et inhuman, memoratyeu d'injuras e venjatyeu ; prenya plazer semenar dissentions entre lous princes chrestians plustost que de lous appayzar ; non saupet vieure ambe lou rey d'Hongrya et de Naples ; el volguet privar Carle, rey de Sicila, de soun ryalme, talament que Carle venguet contra el et lou constregnet fugir a Genas per mar, et en passant faguet neguar V. ou VJ. cardinaulx, que ly semblavan favorizar a Clement VIIme. qu'era en Avignon. (*Estat.*)

Anet a Naples per en degitar Ladislaus, filz de Carle, rey de Naples, et Jana, sa sorre, de leur heritage ; mais fon en van, e s'en retournet a Roma, et fon empoyzonat, et morit.

Carle era vengut d'Hongria a Naples, a la solicitation [**F° 59 r°**] del papa Urban VI., et estent aqui tuet en trahyzon la reyna Jana, a l'appetit del papa. Tous lous arcevesques, evesques, abbatz et capelans, qu'avian adherat a lad. Jana, foron privatz de leurs benefices per aquel papa, et en leurs luocz d'autres furon instituiz. (*Naucler.*) Et ensins fon rey de Naples v. ans. Despueys s'en retourna en Hongria et fon elegit, mais per finessas de la reyna fon empoyzonat, et morit l'an 1385. Comma el avia fach meschantament tuar la reyna de Sicila, tout atressi la reyna d'Hongria lou faguet meschantament mourir.

La cauza per laquella Urban mandet a Carle venir a Naples fon per despiech de la reyna Jana, qu'avia ressauput sous cardinaulx en son ryaulme, per que l'en privet et lou conferit aud. Carle. E fon coronat rey de Sicila per lou papa, 1381, ambe condition qu'el layssaria a son nebout certans ducaz e comtatz en Sicila. Et per so que Carle era paure, lou papa avia vendut des bens de la Gleyza e majourment de certans monestiers jusques a LXXX. M. florins. Principalment alienet et vendet certans calicis d'aur et d'argent, et certanas croux et ymages dels sanctz. Mejansant la qualla ajuda Carle obtenguet lou ryaulme de Naples, comma es dich. (*Estat.*)

[**F° 76 r°**] 1388. — Aquellous de Montpellier se rebellon contra loudit rey de Fransa, Carle lou V. e sous officiers, contra aquellous de mons^r^ Loys, duc d'Anjou, son frayre et gouvernadour et son luoctenent au pays de Lenguadoc, et y aguet talla emotion de poble qu'ellous [**V°**] y tueron mess^r^ Jacques Pontel, cancelier deld. duc, et son senescal de Rouergue, son gouvernadour de Montpellier et plusieurs autres officiers, jusques al nombre de iiij. xx. personnas, et gitteron leurs corps dins de pouzes. Loud. s^r^ duc, ben courroussat, y intret embe poderouza armada, et fa mectre per devers el toutas las armas et bastons qu'ellous avian, e l'endeman montet subre ung cadafault en una de las plassas de la villa, et donnet sa senten-

cia, et el mesemes donnet sa sentensa, per laqualla declarava aquellous de la villa aver perdut leur universitat, leur consulat, campanas et touta leur juridiction, et lous condanna envers lou rey en vj. xx. m. francs d'or et a sous despens, et que y aura vj. c. hommes d'executatz a mort, so es ij. c. descapitatz, ij. c. penduz, et ij. c. crematz, leurs bens confiscatz et leurs armas cremadas, et lous consuls et plus notables de la villa condannatz a tirar les mortz delz pouzes, et qu'ellous fondarian a leurs despens una cappella per pregar per ellous, et lous barris abatuz. [**F° 77 r°**] Mais a l'intercession de qualques cardinalz et del papa qu'era en Avignon, lad. sentensa fon moderada e reducha a vi. xx. mil francz et restituyr a tout.

[**F° 34 r°**] 1390. — Maria bailha priviliege a Berra. L'ay vist au proces de Marroc contra de Berra.

1395. — Lous mestres dels salins d'Yeras fan ung present de 160 millia olas de sal a Gorgi de Marlio, sen^al de Provensa, per lou recapti del castel de Breganson, tengut et ocupat per Bald d'Espinola, gynoez. Apareys en ung vielh instrument delsd. mestres.

[**F° 39 r°**] 1480 [1]. — Rene, duc de Lorrena, comte de Provensa, filz de la filha del rey de la Poulha et de Loys, fon mandat per lous Venitians s'en anar vers ellous, en esperansa de recoubrar lou ryaume de la Poulha, que ly era degut per succession maternalla, et aver fach ligua et alliansa embe lous Venicians, s'en venguet en armas si fourrar subre las terras del duc de Ferrara, et si deliberet d'assetiar la villa de Ferrara. Mays Alphonso, rey d'Aragon, lou repoulset. Et vesent lou rey Rene diminuyr son armada et la sanytat de son corps debilitada per la intemperansa de l'ayre, s'en retournet en son pays de Prouvensa, sensa hounour et sensa aver fach entretrepreza digna de memoria.

Si troba per escrich qu'aquest prince fon plen de granda

[1] En note, à la marge : « Nota qu'aquesta data es faulsa, car el era ja mort, ensins que apareys per lou testament de Carles, duc de Calabra, son filz. »

bontat et qu'el non degeneret pas de sous avys et ancestres [V°] et majours, qu'an tousjours estat gens de ben et an toujour amat et soustengut la veraya et santa fe catholiqua. (*Supplement dels Chroniqs.*) El dizia souvent als princes et embayssadours que lou venyan vizitar aquestas paraulas: « Yeu amy la vida ruralla sur toutas autras, per so qu'es la plus segura manyera de vieure et la plus lontana d'ambition terriena. » El era bon pyntre, bon muzicien ; el ha compauzat de libres en vers et en proza, entre los qualz la Conquesta de la doulsa Merce et lou Mortifiament de vana Plezensa, Propos memorables, et qualques dyalogues en ryma. Yeu lous ay legis.

[**F° 40 r°**] 1481. — Rene more. Lou rey de Fransa se sayzis de la Prouvensa. Era vielh e fon descassat de Napples dont el era rey. (*Norman*).

Nota que ben que si trobe que lou rey Rene aja fa son testament 1474 et lou xxx. juilhet, qu'el non morit pas adonc, car s'atroba que en l'an 1480 e lou IX. .....son conseilh bailha certan statut qu'apres x. ans l'on non es ressauput a exhibition.....de proces.

[**V°**] 1481. 10 Decembre. — Carles d'Anjo, rey de Sicila, comte de Provensa, fa son testament, per lou qual fa son heritier Loys, son cousin german, et apres el lou prince Carles, son premier filz, daulphin de Fransa, et consequentament tous et cascungz lous successours descenduz de la corona de Fransa. (*Extrach del proces de Gardena*).

Regarde son testament *ad longum*.

CHRONIQUE DE PROVENCE

(Extraits.)

[**F° 12 r°**] *Suyte de la Chronique de Provence, des roys d'Aragon et comtes de Barcelone, qui l'ont possédée jusques en l'an MCCXLV.*

1080. — Lesquelles Faydide et Doulce, en l'an mil et octante, lesd. Gilbert et Tyburge, leur pere et mere, avoyent mariees, savoir Faydide à Alfons, comte de Thoulouse, filz de Remond, deuxiesme du nom, comte de Sainct Gilles, et Doulce à dom Remond Berenguier, comte de Barcelone, surnommé *Cap d'estouppas,* pour sa longue chevelleure, et leur furent donné en doyre ses pays et comtez de Provence, Roddez et Givauldan, et demeurerent chacune d'elles avec leurs marys, en ceste union et communauté, envyron quarante ans et jusques au partage et division qu'ils en feyrent.

[**F° 18 v°**] 1162. — Le comte de Provence..., accompagné d'une bonne trouppe de gentilshommes de Provence et quelques poetes provensaulx, s'en alla en bel equipage trouver l'empereur Frideric à Turin, duquel Frideric, estant là au retour de ses victoyres, le comte de Provence fut le bienvenu, pour la bonne renommee de ses faictz et de la comtesse Rixende, sa niepce, et des gentilshommes et poetes provensaux de sa compagnie. Ausquelz poetes le comte de Provence feit reciter plusieurs beaulx chants nouveaulx en leur langue maternelle provensalle, quy de ce temps estoit en grand prix et estimation pour leurs playsantes inventions.

[**F° 20 v°**] 1162.— *Les noms des poëtes provensaulx qu'estoyent à la suycte du comte de Provence, qui fleurissoyent de ce temps:*

Jaufred Rudel, seigneur de Blieux,
Bertrand de Allamanon, chanoyne de Sylvecane,
Peyre de Vernegue, seig^r du Vernegue,
Elyas de Barjolz, gentilhomme de Barjolz,
Guilhem d'Agoult, seig^r d'Agoult,
Guilhem de Sainct Desdier, gentilhomme du pays de Velay,
[**F° 21 r°**] Arnaud Danyel, gentilhomme provensal [1],
Guilhem Adhemar, filz du seig^r de Grignan;
les œuvres desquels poëtes j'ay par devers moy escriptes en lettres de main, en [leur] langue maternelle provensalle.

[**F° 35 v°**] 1193. — ... Il se treuve en une vielhe pancarte que je garde cherement que les Provensaulx de ceste heureuse alliance et reconcilliation d'entre ces deux puyssans princes, comtes de Provence et de Forcalquier, furent tellement resjouyz qu'apres qu'il fut acordé du lieu où les nopces [2] se feroyent, assavoir en la cité d'Aix, ilz feirent ung soupper au comte de Provence en appareil plus que royal, et y amenerent leurs femmes et filhes, aournees à la mode de ce temps, pour dancer devant luy. Les dames de mayson mariees estoyent richement aournees avec leur thyare en teste, à la sybillyne, et les donzelles et filhes des seigneurs en habit nymphal, et les plus grandz seigneurs portoyent leurs brayes de fine toylle de gyneste, à la mode du pays. Et croy qu'est la cause pourquoy les anciens hystoriographes [**F° 36 r°**] ont appelé nostre Gaulle Narbonoyse *Gallia Bracata.*

La comtesse de Dye estoit l'une des damoyselles d'honneur de lad. princesse Garcenne, qu'estoit de ce temps une fort belle et vertueuse dame, docte en la poesie provençalle, les

[1] Ajouté par César: « que Dante et Petrarque ont imités. » En marge sont transcrits, aussi de la main de César, les vers provençaux mis par Dante dans la bouche d'Arnaut Daniel.

[2] Celles d'Alphonse, comte de Provence, et de Garcende, fille du comte de Forcalquier.

œuvres de laquelle rendent parfait tesmoignage [de son sçavoyr et de la dexterité de son esprit[1].]

[**F° 36 v°**] 1195. — *Poete provensal qui florissoit de ce temps.*

Remond Jourdan, l'ung des vycomtes du pays de Quercynoys, poete provensal, florissoit de ce temps en Provence.

[**F° 41 r°**] 1207. *Poëtes provensaulx que florissoyent en Provence escrivans en leur langue maternelle:*

Foulquet de Masseilhe, le pere duquel estoit genevoys,
Guilhen de Cabestan, de noble mayson de Servieres en Provence,
Remond de Mirevaulx, gentilhomme de Carcassonne,
Ancelme Faydit d'Avignon,
Arnaud de Meyrueil, provensal.

[**F° 44 r°**] 1216. — *Poetes provensaulx qui fleurissoyent de ce temps:*

Hugues Brunet, gentilhomme de Rodez,
Bernard de Ventadour, gentilhomme dud. lieu,
Pierre Remond le proux, gentilhomme de Tholose,
Hugues de Sant Cyre.

[**F° 44 v°**] 1217. — *Poetes provensaulx qui fleurissoyent aussi de ce temps en Provence:*

Remond (*sic*) de Vachieres, seigneur dud. lieu,
Pons de Brueilh, seigneur de Brueil,
Hugues de Lobyeres, seigneur dud. lieu.

[**F° 45 v°**] 1218. — *Autres poetes provensaulx qui fleurissoyent de ce temps en Provence:*

Remond de Myrevaulx, seigneur dud. lieu,
Ancelme Faydit, gentilhomme de Provence.

---

[1] Ajouté de la main de César.

[F° **49 r°**] 1226. — *Poetes provensaulx qui fleurissoyent de ce temps en Provence escrivans en leur langue maternelle provensalle:*

Roulx de Gassin, gentilhomme de Provence,
Rambaud d'Aurenge, seigneur de Corteson,
Peyre Vidal, gentilhomme de Tholose,
Guy, Elias et Peyre d'Usez, seigneurs d'Usez.

[F° **50 r°**] 1229. — En l'année suivante, mil deux cens vingt neuf, led. Remond le Vieulx, comte de Tholose, deceda, apres avoir faict son testament, lequel n'est encores parvenu à ma notice. Quelcung luy attribue cest epitaphe fait en langue du pays, grandement conforme à la nostre provensalle, quant à l'ortographe, mays quant à l'accent non, car elle approche plus du gascon, et la nostre du gavot des montagnes de Provence, j'entendz du langage vieulx provensal, ainsi qu'il se treuve aux œuvres des poëtes provensaulx escriptz en lettre de main. Et ledict epitaphe est tel:

No y ha home sus terra
Per grand senhor que fos
Que m' gettez de ma terra
Si la Gleiza no foz.

[F° **51 r°**] 1230. — *Poetes provensaulx* (sic) *qui fleurissoit de ce temps.*

Savaric de Mauleon, gentilhomme angloys de nation, qu'est une noble mayson en Poyctou, se meist du party du roy de France ; de ce temps estoit bon poete provensal, escripvant en nostre langue provensalle, tant renommee tant par nos anciens poetes provensaulx que par les chroniqueurs françoys.

[F° **51 v°**] 1231. — En lad. année mil deux cent trente ung, et du moys de juilhet, se meut quelques questions entre les subgetz du comte de Provence et les gens du jeune Remond, comte de Tholose. La heyne estoit ancienne.....

[F° 52 r°] .....Or les consulz et communaulté d'Arles, qui se maintenoyent de ce temps encor en forme de republique, soubz le nom d'un podestat, voyantz le danger de ceste guerre, delibererent en leur conseil traicter la paix d'entre ces deux princes, desquelz ilz estoyent amys et de faict y envoyerent Perceval Doria, podestat de leur cité, Bertrand de Montolieu et Remond d'Uzez, leurs syndicz, par devers le comte de Tholose.....

[F° 54 v°] 1235.— *Poetes provensaulx qui ont escript de ce temps plusieurs œuvres en rithme provensalle :*

Boniface Calvo, gentilhomme de Gennes,
Aymeric de Pyngulan, gentilhomme Tholozan,
Gasbert de Puycibot, gentilhomme de Lymoges,
Peyre de Sainct Remy, gentilhomme de Sainct Remy.

[F° 55 r°] 1237. — Environ lequel temps Blachaz ou Blacaz, qu'estoit l'ung des plus vailhans gentilzhommes et barons du pays qu'on aye leu en chronique ne hystoyre provensalle, ainsi que le recite Sordel, jeune poete provensal[1], trespassa. A la louange duquel il feist ung chant funebre, par lequel il convie tous les princes chrestiens à venir gouster du cœur du vailhant Blachaz, affin d'avoir meilheur courage qu'ilz n'ont, de se laisser usurper leurs royaulmes, terres et seigneuries, les ungs sur les aultres, lequel chant se treuve dans les œuvres des anciens poetes provensaulx, en vieulx langage et rithme provensalle, de ceste substance :

Je veulx plaindre Monsieur Blachaz en ce triste chant, duquel j'en ay grand yre au cœur, car j'ay perdeu en luy ung bon seigneur et amy ; par la mort duquel tous les vailhans faictz sont perdus. Le dommage est si grand que je ne sçay remede aulcung qui le peust restaurer, sinon en ceste façon, c'est qu'on lui oste le cœur pour en donner à manger aux roys, princes de la Chrestienté, et aux barons et gentilzhommes de Provence, qui vivent toutz degoustez, et ce faysant auront tous le cœur plus vailhant.

Premierement, est bezoing à l'empereur de Romme qu'il mange du

[1] Ms. d'Aix : *mantuan.*

cœur, s'il veult acquerir par force la cité de Millan, de laquelle il en ha grand regret pour en avoir esté desherité.

Que le puyssant roy de France en mange et recouvrera Castelle qu'il perd par sa follye ; mais si sa mere, Madame Blanche, le sçait, le gardera d'en gouster, monstrant bien par son hault prix qu'il n'ose rien fere ne entreprandre sans elle.

Quant au roy d'Angleterre, me plaist tres bien qu'il mange du cœur tant qu'il pourra, car en ce faisant, lui qui n'est pas homme de courage, se monstrera vailhant et magnanyme et par ce moyen recouvrera les terres que le roy de France luy a ostées.

Au roy de Castelle est bezoing d'en manger pour deux, parce qu'il tient deux royaumes desquelz il en a perdu ung, et s'il veult manger du cœur, qu'il en mange a recoy et a cachettes, affin que si l'aultre roy le savoit, luy bailheroit de bastonades[1].

Je veulx que le roy d'Arragon mange de ce cœur, afin qu'il soit deschargé du deshonneur qu'il receut a Masseilhe, lorsque l'entree luy fut interdicte, et en la duché de Millan aussi, dont de doleur il ne sçait que fere ne que dire.

En apres je veulx que le roy de Navarre mange du cœur, car il valloit plus quand il estoit comte que ores qu'il est roy (si je l'oze dire). [V°] Certennemant c'est grand cas quand Dieu faict monter l'homme en hault degré d'honneur, et que a faulte de bon cœur il le faict abaisser.

Il est tres necessere au comte de Thoulouse d'en manger beaucop, si tant est qu'il aye souvenance des terres et seigneuries qu'il souloit tenir et de ce que ores il tient, que si avec ung aultre meilheur cœur il ne recouvre sa perte et les terres que le Pontife[2] de Romme et le roy de France luy ont ostees, je ne croyray james qu'il le fasse avec le cœur qu'il ha.

Le comte de Provence en peult manger, s'il ha souvenance quand il fut desherité ; aussi ne vault il guieres ; et s'il eschappe avec tous effors besoing luy sera qu'il mange du cœur pour le grand faiz qu'il soustient.

Les barons et grandz seigneurs me vouldront mal de ce que j'ay dict la verité ; mays je veulx bien qu'ils saichent que je les estime aussi peu qu'ilz me pourroyent estimer.

Ce poëte Sordel estoit mantuan et n'escrivoit qu'en notre langue provensalle. Pour la doulceur et excellence de sa poe-

[1] *A la marge:* « Je n'ay encores sceu descouvrir ces hystoyres. »

[2] Mot substitué par César à deux autres mots, qu'il a effacés et qu'on ne peut plus lire.

sie, le comte de Provence l'avoit retenu à son service, ainsi que le descript un autre poete provensal de son temps[1].

[**F° 57 r°**] 1237.— Rossolin de Fossis, Remond Jauffroy e Remond des Baulx, vycomtes et gouverneurs de la cité, principaulx chefz et conducteurs de ceste guerre[2], choysirent environ quatre cens femmes, tant donzelles que mariees, des plus belles et plus robustes et courageuses de la cité, et les feyrent armer de bourguygnolles et bonnes brigandines, avec toutefoys leurs robbes acoustumees, portans chacune son harbaleste sur le col, et les feyrent marcher en cest equipage par dessus les murailhes de leur cité. Le comte de Provence les voyantz passer par les crenaulx, cuydantz qu'elles fussent des soldatz, y print tres grand playsir, car il consideroit que a gloyre de ses subgets estoit la sienne propre, estant [**V°**] asseuré qu'il les subjugueroit quelquefoys[3]. Toutesfoys il s'esmerveilha grandement d'une si gailharde trouppe, et pansa longtemps en soy mesmes qu'ayant prise la cité par force, ainsi qu'il esperoit, ne treuvoit pas bon d'user de cruaulté envers ses subgetz.....En execution de laquelle convention le comte de Provence y institua ses officiers, ainsi que prince souverein. Et ce faict, les compagnyes eurent leur congé. Et cependant les Massiliens feyrent un festin aud. comte de Provence, avec somptueux et grand appareil, auquel furent les principaulx chefz tant de la cité que du camp; et en devisant de ceste guerre passée, feut meu propoz de la trouppe de jeunes soldatz qu'estoyent passez dernierement armez pardessus les murailhes de la ville. L'un des gouverneurs vycomtes dict au comte de Provence qu'il les luy feroit veoir en plus beau equipage qu'il ne les avoit veuz. Et ce disant, toutes les femmes mariees et les donzelles, richement parees et vestues à la mode de ce temps, d'entre lesquelles y avoit qu'estoyent filhes des vycomtes, avec vestemens blancz, les testes coronnees, portans en leurs bras des canystres

[1] Ce poëte est Pierre de Chateauneuf. Voir ci-après, p. 233.
[2] Entre le comte de Provence et les Marseillais révoltés.
[3] Biffé par César, qui y a substitué *à la fin*.

plains de fleurs, vindrent fere la reverence aud. comte, que le vycomte Rossolin de Foz conduysoit, luy disant: Monseigneur, voycy les gens d'armes de nostre cité. Le comte, bien joyeulx de veoir une si belle trouppe de femmes, dict en son langage: *Se Dieu my saulve la vida, veycy de bellas gendarmas.* Et les vycomtesses, en la presence du comte, se prindrent à chanter doulcement une chanson en langue provensalle à la louange du comte de Provence, à laquelle il y print ung fort grand plaisir, et puys prindrent congé de luy et chascung se retira.

[1241, 21 juilhet. — Led. Remond Berenguier, comte de Provence, fit de ce tempz question avec les Gennevois par laquelle, appres une longue guerre par lui faicte contre eulx, promit les avoir en garde et les deffendre envers toutz et contre toutz, et lesd. Gennois prometent estre hobeissants et fidelles audit comte de Provence, ez presences de Romeo de Villeneufve, Bertran d'Allamanon, Vicedominus de Vicedominis, Lanfranc Sigalle et Lanfranc Malocel[1].]

[**F° 61 r°**] Lesd. deux Lanfrancz estoyent embassadeurs des Genevoys. Led. Lanfranc Cygalle estoit poete provensal, ainsi qu'il appert par ses œuvres, qu'il a composees en rithme provensalle, escripvant d'amour, et led. Romeo de Villeneufve estoit de ce temps gouverneur de Provence.

[**F° 62 v°**] 1245. vij id. Maii.— En l'an mil deux cens quarante cinq, led. Berenguier, comte de Provence, bailha à Bertrand d'Allamanon[2], son orateur et poëte provensal, gentilhomme d'Arles, deux mil sols remondyns à prendre sur son peage d'Arles, estant led. comte dans son palais d'Arles.

De ce mesme temps et en lad. année, led. Remond Berenguier, comte de Provence, eagé d'envyron 47 ans, deceda... A regné xxxx. ans, est ensepvely dans l'esglise St Jean d'Aix. Son trespas ne fut pas sans ung grand regret et extreme dou-

[1] Ms. d'Aix, p. 80. Le folio 60 du ms. de Carpentras, où ce passage devait se trouver, a disparu.

[2] Le ms. d'Aix, p. 83, ajoute: « premier du nom. »

leur de plusieurs, car il fut si louable et vertueux en sa vie que sainct Loys, roy de France, son gendre, a dict plusieurs fois que ce prince estoit digne d'estre mys au reng des plus sages du monde...

Ce prince fut plain d'humanité, eloquent en rithme vulguere provensalle, ayant tousjours en sa cour pluzieurs poetes provensaulx, qui chantoyent et escrivoyent en leur langue maternelle, a l'ymitation de ses predecesseurs, avec lesquels il se delectoit et passoit le temps en disputes. Il estoit si liberal que tousjours l'entree de son revenu estoit engagee. De son temps, ung gentilhomme pelerin, qui alloit en l'extreme occident visiter l'esglise St Jacques, arriva en Provence; et ayant apparence d'estre homme de bien, parce qu'en son parler monstroit une noblesse de courage et de grand prudence, fut convyé à la cour du comte; et apres avoir entendu son revenu, promist et assura que, s'il avoit le gouvernement de son bien, en peu de temps le metroit hors de toutes usures esquelles il estoit envelloppé, et avecques une honneste liberalité, convenable à sa grandeur, luy rengeroyt son revenu de sorte qu'il s'en contenteroit. Il ne voulut james declarer ne son pays ne son nom, et le nommoit on *lo Romyeu*. Par l'advis et bon conselh de Thomas, comte [**F° 63 r°**] de Savoye, prince tres prudent, beau frere du comte de Provence et de plusieurs autres princes de sa cour, fut donnée au pelerin la cure et gouvernement de tous les biens et revenus du comte de Provence et mys totalement entre ses mains. Desquelz il feist beaucop plus qu'il n'avoit promys, car en peu de temps il ouvra si bien par son industrie et dilligence que ses quatre filhes, exellentes en beauté et vertus, furent mariees par une grande felicité à quatre grans roys. La premiere, nommee Margueritte, espousa sainct Loys, roy de France, la seconde, Eleonore ou Helyonne, espousa Henry 3. du nom, roy d'Angleterre; la troysiesme, Sance ou Saincte, espousa le comte de Vienne, et estant décédé, Richard, duc de Cordube, frere du roy d'Angleterre, qui fut apres roy des Romains, et la 4e, Beatrix, espousa Charles, frere dudit roy St Loys, qui fut comte de Provence, et en apres nommé roy de Puille et de Naples.

Tous les princes et gentilz hommes de la cour du comte de

Provence, demurans en admyration de la conduicte de ce sage pelerin, estoyent contrainctz confesser la verité, par les effectz qu'ils en voyoyent devant leurs yeulx. Mais envie, qu'est un vice peculier ez cours des princes, meut tellement le cœur du comté de Provence que le Romyeu lui vint en soubson, et voulut qu'il lui rendît compte de son administration. Le Romyeu, meu de juste desdain, sans fere autre semblant, saichant bien qu'il avoit administré en homme de bien la mayson du comte, apres avoir rendu ses comptes, en reprenant ses premiers acoustremens de pelerin, se departit du comte de Provence, en disant : Paouvre je suis venu et paouvre je m'en retourne. Quelque temps apres, le comte de Provence, desplaisant en son cœur d'avoir creu si legerement les propoz qu'on luy avoit tenu du pelerin, considerant qu'il avoit administré sa charge tant sainctement au proffict et advantage de sa maison, luy manda messagers apres, le priant [V°] s'arrester et continuer sa charge. Mays il n'y voulut entendre, ains de propoz deliberé, passa oultre. Plusieurs jours passerent que le comte de Provence endura beaucop de necessitez en sa mayson, pour l'absence du Romyeu, qui tant sainctement et de bonne affection conduysoit ses afferes, et blasma sa trop grande facillité.

J'ay pris cecy du commentateur de Dante [1]. Aucungs ont escript qu'ayant le pelerin entendu le regret du comte de Provence, il retourna quelques jours apres, lequel fut receu fort honorablement, continuant sa charge en plus grand credit que james ; [et luy donna en recompance pluzieurs bonnes villes et chasteaulx [2]] et le feist gouverneur, tuteur, bayle et defanseur de l'infante Beatrix, heritiere de Provence, ainsi que vous avez veu par son testament, jusques à ce qu'elle espousa Charles, frere de sainct Loys. J'ay ouy que ceulx de ceste mayson noble de Villeneufve sont descenduz de ce Ro-

[1] Ms. d'Aix, p. 84 : « Le commentateur de Dante dict que c'estoit le comte de Thoulouse ; mais c'estoit led. Ramond Berenguier, comte de Prouvence, pere des quatre roynes tant belles et tant excellentes et vertueuses, suivant les parolles du texte. »

[2] Ms d'Aix, p. 84.

meo, venu de noble mayson d'Aragon, et est surnommé *le grand Romeo* ou *le grand Romyeu.*

[F° 73 v°] 1256. — *Poetes provensaulx qui fleurissoyent de ce temps en Provence :*

Aymeric de Belvezer, gentilhomme Tholosain de la Vallette, Perdigon,
Ricard de Noves, gentilhomme de Noves.

[F° 87 r°] 1264. — ....Et tout ainsi que les Saincts Peres de Romme furent cause de la mort et perdition totalle de ceste noble famille de Sehuabe ou Suaube, laquelle perist et fina en ce Conradin, de mesmes furent ilz cause de fere perir ceste noble et illustre maison d'Anjou, par leurs belles promesses[1].....

[F° 87 v°] 1264. — Du temps de ceste guerre, fleurissoyent plusieurs poëtes provensaulx, qui ont escry en leur langue vulguere et maternelle en belle rithme, d'entre lesquelz ung Luquet Gatuz ou Gatelluz, lequel voyant l'appareilh de guerre qui se faysoit d'entre ces puissans princes Charles, Manfroy et Conradin, feist ung sirventez (qu'est une façon de rithme qu'on usoit quand on vouloyt reprimer les vices des princes) contre ledit Manfred, lorsqu'il faysoit courir le bruyt par toute [F° 88 r°] l'Ytalie que Conrad estoit mort, afin d'ocupper plus ayseement le royaulme de Naples, lequel syrventez il adresse à Bernard Roger, comte de Foix, luy remonstrant que si le roy Charles se myre a l'exemple de Ildephons, son ayeul,

[1] Ces quatre derniers mots ont été biffés, ainsi que plusieurs lignes à la suite, qu'on ne peut plus lire. Tout l'article, d'ailleurs, a été barré en croix et remplacé par ce qui suit, de la main de César : « Aucuns ont voulu blasmer les Saints Peres et dire qu'ils furent cause..... d'Anjou. Que s'ils en furent cause, j'estime que ce ne fut sans grande et juste raison, et sans longue et meure deliberation, n'estant pas licite de blasmer et taxer legerement les lieutenents et vicaires de Dieu en terre. »

comte de Provence, qu'il vaincra et Manfred et Conradin, lequel j'ay transduict ainsi :

Combien que j'aye esté desplaisant de la perte que j'ay receue, si que chacung me delessoit, ores je me conforte et suis gay et joyeulx, car la joye et le prix que j'avoys perdu reviennent desja.

Je voy le preux comte de Provence qui vient conquerir le pays de Tuscane, la Lombardye et l'Appulye; d'ailleurs je voy Conrad deliberer ravoir son pays, a quoi Menfroy ne s'y accorde point, par quoy je voy aprocher une grande guerre entre eulx.

Sy le preux comte de Provence, qui est puissant et vailhant, se veult myrer au myroir qu'il ha devant ses yeulx, des haultz faictz et gestes du roy Ildephons, je m'asseure qu'il n'arrestera ja tant metre fin a sa haulte et glorieuse emprinse, de conquester ce que lui appartient, car ses valleureux faictz sont semez dez la mer de Surie jusques en Espagne et Normandie.

Qu'il s'advyse donc, puis que telle est sa raison, qu'il ne s'arreste pour rien metre a execution son entreprinse, et qu'il s'advyse qu'il est Charles et qu'il doibt suyvre les faictz de Charlemagne, qui le feront valoyr davantage. [**V°**] Et si Conrad n'est preux et vailhant, il ne semblera à ses nobles antecesseurs ; il est en danger de n'estre plus ce qu'il estoit, car s'il ne recouvre ce que luy apartient, il fera croyre ce que le roy dict et pance qu'il soit, et qu'ung autre soit en sa place, car s'il estoit en vie, il demanderoit le sien.

Sy le roy Mainfroi estoit prince courageux, et s'il perd ores ce qu'il tient et possede, ce qu'il a acquis par sa proesse, veu qu'il est roy coronné, d'ung blasme il en auroit deux. Qu'il aye donc souvenance quel il est, quel il fut, et quel il espere d'estre, et qu'il se pance de garder ce qu'il ne pourroit recouvrer d'ung autre seigneur.

Amy Bernard, apren de chanter ce syrventes, et lores pourras dire que si le secours ne default a ces trois princes cy, que le jeu sera fort bon. Mais j'ay tant de desir d'en veoir les effectz que je doubte que james en sera ainsi.

Pierre de Chasteauneuf, autre poëte provensal, a faict ung autre syrventez qu'il adresse à Beral des Baux, s^r^ et vicomte de Masseilhe, par lequel entre autres choses il loue les Provensaulx de ce que, par leur moyen, le roy Charles avoit conquiz Menfroy en batailhe et de ce qu'ils voulurent estre les premiers à combattre, que j'ay ainsi transduict :

Meshuy ne me fault plus attendre de fere ung sirventes nouveau, [**F° 89 r°**] lequel je veulx fere ouyr à ceulx qui sont entre la mer et

la Durance, à l'honneur de mons^r Beral, car il a maintenu en soy le riche prix qu'il maintient. Sa façon de fere plaist tres bien a monsieur Bertrand des Baux, qu'est de sa semence.

Il me plaist bien qu'Avignon et Provence ont recouvert ung seigneur tel qu'ilz desiroyent, car ilz sont retournez pour servir à l'empire que le roy Charles a acquiz et vaincu en champ de batailhe ; qu'est le roy Menfroy, dont les Provensaulx en ont rapporté un grand honneur, car ilz voulurent estre les premiers de combatre ainsi qu'il apartient a vailhantz chevaliers, dont ilz ont acquiz loz immortel.

James homme, quel qu'il soit, n'a veu que pour ung mal il n'en soit sorty une infinité de biens et que cellui qui bien commance on l'a veu bien finir. Nous devons bien louer et estimer les actions de nostre feu comte Remond Berenguier, quand il retint à son service le poëte Sordel, car s'il ne fut docte et bon poëte provensal, il ne l'eust pas retenu, et on congnoistra finallement quelle estoit sa poesie.

Ung seigneur de grand valleur doibt estimer et aymer les siens et les entretenir doulcement, sans les oppresser et deschasser, et ses subgetz se doibvent garder de l'offancer, car chacung peut savoir comme il en advint au roy d'Apulie, lequel avec les Alemans entrerent en guyse de marchans. Tesmoingz en sont nos Provensaulx qui gaignerent lui et ses destriers.

J'ose bien dire que james en marché n'en foyre (ce me semble) ne feut marchandise si bien delivrée que là. Mais les Allemans ne s'en voulurent sortir, [V°] car ilz ont vandu leurs robbes et tout ce qu'ilz avoyent, voyres eulx mesmes, pour recevoir argent, de faim et de necessité qu'ilz eurent ; par quoi je ne croi poinct qu'ils ayent desir d'y retourner james, car trop mal leur en print.

Le roy Charles sera seigneur (comme je croy) de tout ce pays, et à Montpellier le savent bien, et ceulx qui ont mal parlé de luy auront souvenance des vailhants provensaulx.

[F° 93 r°] 1278. — *Poëtes provensaulx qui florissoyent de ce temps*[1] :

Albertet de Sisteron, gentilhomme de lad. ville,

[1] Sur le fol. 91, qui a été enlevé, devaient se trouver, sous les années 1270 et 1271, deux autres listes de poëtes. Je les rétablis ici d'après César, p. 257 et 263 :

1270. — Perceval Doria, Lanfranc Cigalle, Boniface de Castellane, Richard roi d'Angleterre, Pierre de Chasteauneuf, Gerard de Borneil, Hugues de Pena, Guilhem Figuiere, Sordel, Cadenet.

1271. — Guilhem de Bargemon, Pierre d'Aulvergne.

Peu après devait venir la mention, et probablement une courte notice, de

Bertrand de Allamanon, seigneur dud. lieu,
Remond Feraud, que fut religieux de Sainct Honoré de Lerins,
Blachaz ou Blaccaz, gentilhomme de Provence,
Pierre Cardenal, de Beauquere [1].

[1281. — Guilhem Figuiere, poëte provensal, voyant l'inconstance de ces papes et la controverse qu'estoit entre eulx, et de ce que l'ung faizoit et l'autre defaizoit, ne se peut tenir de fere ce sirventez contre Rome, lequel se treuve escript en rithme prouvensalle parmi la poezie dudit Figuiere, en laquelle sont descriptz pluzieurs inhumanités commizes par les papes, lequel sirventez se intitule *lou Flagel mortal de Roma*.

Je ne veux plus tarder de fere ung sirventez, sur ce chant qui m'est agreable, pour lequel je m'assure que j'en seray mal vouleu des faulx mal apris de Rome, qu'est le chef de toute la chevence, où tout le bien du monde y va.

Rome, je ne m'esbaïs point si le monde est en ereur, car vous aves mis ce siecle en guerre et en mortel traval, et ceulx qu'aves à merci les aves faict cruellement mourir. Rome tromperesse, vous estes le guidon et l'adresse, la racine et la syme de toutz maulx, car le bon roi d'Angleterre fut par vous trahi.

Rome tromperesse, convoytise vous deçoit, car vous tondes trop la leyne a voz pouvres brebietes. Je prie au St Esprit qui receut chair humeyne vouloir entendre mes prieres et brizer votre bec. Romme, vous ne fustes pas receue de nous ne des Grecz, ainsi que faulcement a esté escrit.

Rome, aux hommes pescheurs vous ronges la chair et les oz, conduisant les aveugles avec vous dans la fosse. Vous transgresses les dix commandementz de Dieu par votre convoytise, qui est trop grande,

Guilhem Durand (Cesar, p. 264). Le ms. d'Aix, p. 134, reproduit, sous l'année 1272, sauf quelques variantes insignifiantes, celle-là même qu'on a lue plus haut, p. 79.

[1] Ajouté de la main de Cesar : « Si bien que la Provence sembloit avoir ceste particuliere grace du ciel de produire et de porter, selon la suite des ages, de tres beaux et tres excellents esprits. »

car pour argeant vous pardonnes les pechés. Ha! Rome, vous nous charges le doz de trop grosse et poizante charge.

Romme, vous sçavez bien que par voz mauvaizes tromperies et par vos fautes faictes damner chascung. Ha! Rome, vous reignes par trop. Dieu vous i veulhe abattre, car trop follement vous commetez de grandz abus et faictes de grandes fautes. Ha! Romme, puissiez vous crever dessoubz le firmemant!

Rome, vrayement je sçay sans doubte qu'avec deceptions et menteries et faulces predications vous metes a torment les princes et plus apparans du Royaume de France, car le bon roy Loys fut par vous trahi, en le faizant aller loing de Paris outre mer, où il mourut par votre moyen.

Romme, vous faictes bien peu de dommage aux Sarrazins, mais les Grecz et les Latins vous les metes au carnalage. Rome, votre demeure est au fondz de l'abisme et en perdition. Rome, Dieu ne me face jamais part du pardon ni du pellerinage que vous fites d'Avignon.

Rome, vous aves faict mourir maintes personnes sans raison. Nul de vous ne sçait rien de bon, car vous suives la voie tortue. Rome, vous fermez la porte à ceulx que vont a saulvement, parquoy cellui qui suit votre voye, soit d'hiver ou d'esté, il est en si pouvre respit que le diable l'emporte au fondz d'enfer.

Rome, chacung dicerne bien les maulx qu'on vous doibt dire, car vous faictes par mocquerie ung grand martire de pouvres chrestiens. Mais je vous prie, Rome, en quels livres treuves vous qu'on doibve occir les chrestiens? Je prie Dieu, qu'est le vrai pain quotidiain, me donner la grace de veoir ce que je dezire aux Rommains.

Rome, la verité est certaine des angoisses et dolleurs que vous fites sur Thoulouse du faux pardon. Vous ronges trop les mains par voz loix enragees à ceulx qui ne s'acordent pas avec vous. Mais si le comte qu'est à prezent vit encor deux ans, lui et toute la France se trouveront doulantz par vos tromperies.

Romme, les enfens qui nayssent aujourd'hui et toutes personnes s'aperçoivent de voz faultes, voire jusques aux ignorantz qui en ont une extreme douleur et tant qu'ilz en sont lassez. Mais, o Romme, ils n'ozent rien dire de peur d'achapter trop cherement vos folies.

Mon sirventez ne peut exprimer les cruautés que par votre moyen, Romme, ont esté commizes en Sicille contre les François[1].]

---

[1] Ms. d'Aix, pp. 141-144. Le folio original correspondant (94) du ms. de Carpentras a été coupé et un autre y a été substitué, qu'on a collé sur la marge restante, où se voient encore des fragments de *manchettes* de la main de

[F° **103** v°] 1301. — *Poetes provensaulx de ce temps:*

Guilhaume des Amalricz, gentilhomme provençal,
Luco de Grymaud, gentilhomme de Provence,
Pierre de Ruere, gentilhomme de Puymont,
Bertrand de Marsselhe, des vycontes de Marsselhe,
Rostan Berenguier, gentilhomme de Masselhe,
Le comte de Poyctou, Peyre Milhon, Bernard Marchiz, gentilzhommes de Poictou ;
Peyre de Valieres, Ozil de Cadars, Loys Emeric, s^r de Rochefort en Poictou, Peyre Hugon, gentilhomme de Dompierre, Guillen Bouchard, gentilhomme provensal, Gyraudon lou roulx, Pistolette, officiers et gentilzhommes de la mayson du comte de Poictou [1].

[F° **104** r°] 1302.— Sa magesté le roy Charles second avoit

Jean. Le folio substitué est tout entier de la main de César. Voici ce qu'on y lit:

« Guilhen Figuiere faict un chant contre Rome à cause des Vespres de Sicile (*manchette*).

« 1281. — Guilhen Figuiere, poëte provensal, voyant l'inconstance et les passions de ces papes, avec la controverse qu'estoit entre eulx, l'un faysant ce que l'autre defaisoit, et ruinant ce qu'il avoit basti, comme c'est l'humeur des poëtes de se laisser porter a la premiere fureur qui les agite, fit un sirventez contre Rome, qui se trouve escript en vieulx et ancien langage provensal, fort bien et ingenieusement faict, lequel, pour ce qu'il me semble un peu trop satyrique et licentieux, pour le sainct respect du siege de St Pierre et du chef du monde, je n'ay voulu metre ici ni divulguer aux chastes et devotes oreilles. Et bien que le sirventez de ce poete soit a la verité tres rude et mesdisant, il tesmoigne pourtant et monstre un homme plus tost poete, d'une extreme et furieuse passion d'esprit et de courroux felon, contre celle qu'il s'imaginoit avoir esté l'occasion de tant d'occisions et de meurtres, et de ceste si sanglante et abhominable boucherie des Françoys, que d'erreur ni d'heresie ; ce qui a faict que je l'ay anciennement extraict, n'ayant esté son intention de toucher à ce qui est de la religion ni de l'Eglise romaine, mais des seules vespres de Sicile. Le taire pourtant nous a semblé plus convenable en ceste histoire que l'écrire, pour ce que la memoire des escripts qui peuvent imprimer des passions funestes aux cerveaux debiles et legers doit rester esteincte et ensevelie au sylence eternel. »

[1] Ajouté de la main de César : « Tous rares et beaux esprits qui florissoient de ce temps et faisoient de belles et excellentes poesies provensalles, ainsy que leurs œuvres tesmoignent. »

faict entrer dans le monastere de Nazaret en la ville d'Aix la princesse Beatrix sa fille, et lui ayant trouvé parti de mariage avec le marquiz d'Este, manda lettres patantes à Ricard de Gambateza, son seneschal en Provence, que sans communiquer ce faict à personne, jusques qu'il l'eust parachevé, de incontinent se transporter aud. monastere avec main armee, au cas que amyablement ne le peust fere et [V°] là prendre et enlever lad. Beatrix, sa filhe, et luy oster les habitz monachaulx, la conduire et mener dans son palaix à Aix, et puis luy prouvoir de troys ou quatre damoyselles d'honneur, la mener avec deux galleres par devers sa majesté à Naples, sur tant qu'il craint lui desplere. Ce qu'il executa incontinent. Et estre arrivee, la fit espouser à Azo, marquis d'Este, filz de ce Azus, personnage le plus renommé de ceste mayson.

[**F° 116 r°**] 1313.— De ce mesme temps, led. Clement Vme octroya à tous ceulx qui s'estoyent croysez contre les Turcs, qu'à leur veu et voulanté, quatre ames seroyent delivrees du Purgatoire, ce que fut detesté grandement par les theologiens[1].....

Aussi, par une bulle plombee, commanda à l'ange du ciel d'introduyre es joyes de paradis et tyrer hors de purgatoyre l'ame de celluy qui seroit mort en chemyn, allant en pellerinage à Rome; davantage voulut que les peynes d'enfer ne luy fussent aulcunement infligees[2].

[**F° 116 v°**] 1314. — Hugues Porcellet, gentilhomme d'Arles, pour les services par luy faicts au roy Robert, luy donna deux cens livres pour marier une sienne sœur, sur l'Albergue de l'Aurade.

[1] César a effacé ce dernier membre de phrase (*ce que fut....*) pour y substituer ce qui suit : « pour une si sainte entreprise et si signalé voyage, ce qui toutes foys fut conterollé par quelques personnes de ce temps ; mais il ne vient pas à nous de faire jugement de telles et si hautes matieres. »

[2] Suit immédiatement, de la main de César : « Ce qui ne doit estre treuvé estrange, attendu la grande et absolue puissance qu'ont les vicaires de Dieu et pontifes souverains. »

Bertrand de Masseilhe, sieur d'Evenes, estoit vyce-seneschal en Provence.

[F° **119** v°] 1326. — *Poetes provensaulx.*

Pierre Roger, chanoine de Clermont,

Geoffroy du Luc, gentilhomme de Provence,

poetes provensaux, fleurissoyent de ce temps.

1327, 2 avril.— Françoys Petrarque, fameux poëte tuscan, estant en Avignon, dans l'eglise des freres myneurs, ung vendredy sainct, fut surpris de l'amour de Laurette de Sado d'Avignon, docte et bien aprinse. Ses œuvres en rendent et font tesmoignage. Il a nommé la cour romeyne residant en Avignon *l'avara Babilonia,* pour les abbuz et meschancetez qu'il y voyoyt. Ce poëte a imité en plusieurs passages de ses œuvres noz poetes provensaulx, qu'avoyent escript en leur langue maternelle provensalle longtemps avant led. Petrarque, ainsi que je l'ay escript au recueilh des vies desd. poetes provensaulx qui sont imprimees[1].

[F° **120** r°] 1328. — Bertrand de Pena, sieur de Romolles et de Moustiers, fut pere de Hugues de Pena, fameux poete provensal. On dict qu'il estoit originere de Gennes.

[F° **123** v°] 1332. — Huguette des Baulx, dicte Baussette, filhe de Hugues des Baulx, noble et vertueuse damoyselle, fut mariee à Blacas de Beaudisnar, sieur d'Aups.

[F° **127** v°] 1341. — *Dames doctes et excellentes en la poesie.*

Laurette de Sado, fille de Paul de Sado, chevalier d'Avignon, damoyselle de grande beaulté, vertue et savoir, fleuris-

[1] Ajouté, de la main de César: « et comme Dante, qui est plus ancien que Petrarque, le tesmoigne, faisant dire à son Purgatoyre quelques vers provensaux à ung poëte provensal, nommé Arnaud Daniel, que nous avons recités en l'an 1162. »

soit de ce temps en Avignon, accompagnee de dame Phanette ou Estephanette de Gantelmes, sa tante, et des autres dames de Provence, qui se visitoyent souvent en Avygnon, entre aultres :

Huguette de Forcalquier, dame de Trects,
Briande d'Agoult, comtesse de la Lune,
Beatrix d'Agoult, dame de Sault,
Doulce de Moustiers, dame de Clumanc,
Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys,
Anne, vycomtesse de Talard,
Antonette de Cadenet, dame de Lambesc,
Rixende, dame de Puyverd,

dames qui se delectoyent à la poesie provensalle [1].

Poetes provensaulx.

Marchebrusc, gentilhomme de Poyctou,
Anchelme de Mostiers, astrologue d'Avignon,
Bertrand de Pezars, gentilhomme de Pezars ou de Pezenas,
Arnaud de Coutignac, gentilhomme de Provence, seigneur dud. lieu,
Le Monge de Montmajour,
Taraudet de Flassans, s^r dud. lieu en Provence,
Guilhen Boyer de Nyce, mathematicien,

poetes provensaulx [2], fleurissoyent de ce temps.

[F° **130 v°**] 1344. — Quatre jours apres, ledit roy Robert trespasse à Naples. Regna XXXVI ans. Estoit prince vertueulx, docte et religieux, liberal et amateur des personnes doctes et vertueuses. Se treuvent plusieurs escrivains qu'ont parlé de luy fort honorablement. Il a fondé le monastere Saincte Clere d'Aix, a laissé de soy une doulce et desirable memoire, a aymé les poëtes qui ont escrit en leur langue vulguere et maternelle, ainsi que Françoys Petrarque [3], poete tuscan, avec lequel

[1] Ajouté de la main de César : « et qui faisoient mille belles et gracieuses chansons. »

[2] **Ajouté par César** : « illustres et rares. »

[3] Après « Petrarque », on lit, dans le ms. d'Aix, p. 226 : « Dante et Jehan

prenant plaisir bien souvent deviser, led. roy Robert luy disoit qu'il aymoit mieulx ses livres que sa propre coronne, et qu'il tenoit plus chere la doctrine et la science par luy acquise en la lecture des bonnes lettres que les honneurs et richesses de son royaulme. Il a prins souvent grand plaisir à lire les œuvres de Dante, poete tuscan, [**F° 131 r°**] et aultres poetes vulgueres, tant en ytalien que en provensal, desquelz il avoit toutes les œuvres, et mesmes des poetes provensaulx.

Les noms des poetes provensaulx qui ont escrit en leur langue maternelle provensalle, les œuvres desquels estoyent parmy la bibliotheque du roy Robert:

Jauffred Rudel, sieur de Blieux, en Provence[1];
Bertrand de Allamanon, que fut religieux au monastere de Sylvecane, en Provence;
Frideric, premier du nom, Empereur;
Peyre del Vernegue, sieur dud. lieu, en Provence;
Elias de Barjolz, gentilhomme de lad. ville de Barjols, en Provence;
Guilhem d'Agoult, sieur dud. lieu, en Provence;
Guilhem de Sainct Desdier, gentilhomme du pays de Vellay;
Arnaud Danyel, issu de noble rasse de Provence;
Guilhem Adhemar, sieur de Grignan, en Provence;
La comtesse de Dye et d'Embrunoys;
Remond Jordan, des vycomtes de Sainct Antoyne, en Quercynoys;
Foulquet de Maseilhe, genevoys de nation, que fut abbé du Thoronnet, en Provence;
Guilhen de Cabestaing, gentilhomme provensal, de la maison de Servyeres, en Provence;

Bocace, poetes thuscans, Bertrand d'Allamanon et Jaume Motte d'Arles, Albertet de Sisteron, Berthrand de Pena, sieur de Romolles et de Moustiers, Rostang Berenguier, gentilhomme de Marseille, Arnaud de Villeneufve, gentilhomme de Tharascon, Anselme de Moustiers, mathematicien d'Avignon, Bertrand de Marseille, gentilhomme d'Evenes.

» Finallement fut tel qu'entre les bons princes il a esté nombré des meilleurs. Prenant plaisir bien souvent devyser avec Petrarque, luy disoit.... »

[1] Les mots: *en Provence,* ont été, presque partout, dans cette liste, ajoutés après coup, mais de la main de Jean.

Raymond de Myrevaulx, sieur dud. lieu de Myrevaulx ;
Ancelme Faydit, gentilhomme de Provence ;
Arnaud de Meyrueilh, s^r dud. lieu, en Provence ;
Hugues Brunet, gentilhomme de Roddez ;
Bertrand Carbonel, gentilhomme de Maseilhe ;
Bernard de Ventadour ;
Peyre Remond lou proux, de Tholose ;
Hugues de Sainct Cyre, gentilhomme genevoys ;
Rambaud de Vachieres, gentilhomme dud. lieu, en Provence ;
Pons de Brueilh, gentilhomme dud. lieu, en Provence ;
Hugues de Lobieres, chevalier de Tharascon, en Provence ;
Beral ou Barral des Baulx, s^r dud. lieu, en Provence ;
Raoulx de Gassin, gentilhomme dud. lieu, en Provence ;
Rambaud d'Orenge, gentilhomme, sieur de Cortezon ;
Peyre Vidal, fils d'un pelletier de Thoulouze ;
Guy d'Usez, Ebles d'Usez, Peyre d'Usez, Helyas d'Usez, freres et cousins, gentilshommes d'Usez ;
Jaume Motte, gentilhomme d'Arles;
Raymond Berenguier, comte de Provence ;
Savaric de Mauleon, gentilhomme angloys et françoys;
Boniface Calve, gentilhomme de Gennes ;
Aymeric de Pyngulan, gentilhomme thoulousain ;
Gasbert de Puycybot, gentilhomme lymosin ;
Pierre de Sainct Remy, chevalier de lad. ville, de la mayson des Hugolens, en Provence ;
Aymeric de Belvezer, chevalier dudit lieu, en Provence ;
Perdigon, chevalier du pays de Gyvaudan ;
Guillaume Durant, jurisconsulte de Puymoysson, en Provence ;
Ricard de Noves, chevalier dud. lieu, en Provence ;
Perceval Dorie, gentilhomme de Gennes ;
Boniface de Castellane, chevalier de la ville de Castellane, en Provence ;
Richard, surnommé Cœur de lyon, fils de Henry, roy d'Angleterre ;
Pierre de Chasteauneuf, chevalier, sieur dudit lieu, en Provence ;
Gyraud de Borneilh, gentilhomme lymosin ;

Hugues de Pena, chevalier de Moustiers, en Provence;
[V°] Guilhen de Sylvecane, religieux dud. monastere, en Provence;
Guilhen Figuiere, chevalier d'Avignon;
Luquet Gatus, chevalier de Provence;
Sordel, gentilhomme mantuan;
Cadenet, sieur dud. lieu, en Provence;
Guilhen de Bargemon, sieur dud. lieu, en Provence;
Peyre d'Aulvergne, fils d'un bourgeois de Clermont;
Rycard Arquier, gentilhomme de Lambesc, en Provence;
Albertet de Sisteron, gentilhomme de Sisteron, en Provence;
Pierre de Valieres, gentilhomme dudit lieu, en Provence;
Fabre d'Usez, chevalier dud. lieu;
Bertrand de Allamanon, sieur dud. lieu, en Provence;
Raymond Feraud, gentilhomme de Provence, qui fut depuys religieux au monastere de Sainct Honnoré en l'isle de Lerins, surnommé Porcarius, en Provence;
Blaccaz ou Blachaz, chevalier, sieur d'Aulps, en Provence;
Pierre Cardenal, chevalier de Beauquere;
Lucas de Grimaulds, gentilhomme de Gennes;
Peyre de Ruere, gentilhomme Piedmontoys;
Bertrand des vicomtes de Masseilhe, chevalier, sieur d'Evenes;
Rostang Berenguier, gentilhomme de Masseilhe;
Le comte de Poictou;
Peyre Milhon, gentilhomme de Poictou;
Bernard Marchis, gentilhomme de Poictou;
Peyre de Valieres, gentilhomme de Poictou;
Ozil de Cadars, gentilhomme de Poictou;
Loys Emeric, sieur de Rochefort, gentilhomme de Poictou;
Peyre Hugons, gentilhomme de Dompierre, en Poictou;
Guilhem Bouchard, gentilhomme de Poictou;
Giraudon lou Roux, gentilhomme de Poictou;
Aymeric Sarlac, gentilhomme de Poictou;
Guilhem des Amalricz, gentilhomme de Provence;
Pistolette, gentilhomme de Poictou;
Peyre Rogier, chanoyne de Clermont;
Geoffroy du Luc, gentilhomme provensal;

Rostang de Cuers, gentilhomme provensal ;
Remond de Brignolle, gentilhomme provensal ;
Luquet Rodilhat, gentilhomme provensal ;
Manuel Balb, gentilhomme provensal ;
Bertrand Amy, gentilhomme provensal ;
Le Prieur de la Celle, gentilhomme provensal ;
Luquet Lascar, gentilhomme provensal ;
Marchebrusc, gentilhomme de Poictou, et sa mere, gentilfemme de Poictou ;
Anchelme de Mostiers, gentilhomme d'Avignon ;
Bertrand de Pezars, sieur dudit lieu[1];

et plusieurs aultres gentilzhommes et gentilfemmes, qui ont escript d'amours en rithme provensale, les œuvres desquelz sont si preclares qu'elles estoyent trouvees sans pair ; sur lesquelles Françoys Petrarque, poete Thuscan, a pris la pluspart de ses inventions. Les vies desquelz poëtes ont esté transduyctes de langue provensalle en françoys par moy, [Jean de Nostredame[2].]

[**F° 140 r°**] 1348. — De ce temps y avoit si grande mortalité en Avignon et en Provence, qui s'estendoit par toute l'Italye, qu'elle y continua environ trois ans, ainsi que l'a escript Arnaud de Villeneufve, qui se dict podestat d'Avignon pour la royne Jehanne. Ces fleaux de Dieu viennent apres que les princes et prelatz ont commys usures et autres inhumanitez. On a escript que symonye estoit en si grand cours que celluy qui offroit plus grand somme d'argent avoit tant de benefices, dignitez et cures qu'il vouloit.

[**F° 143 v°**] 1353. — Bernard Rascas, homme noble, chevalier d'Avignon, jurisconsulte, yssu de Lymoges, fonda l'hos-

[1] Les cinq noms suivants, qui terminaient la liste, ont été biffés
Laurette de Sado, gentilfemme d'Avignon :
Phanette des Gantelmes, sa tante ;
Jehanne de Beaujeu, dame des Baulx ;
Huguette de Forcalquier ;
Briande d'Agoult.
Ajouté de la main de César

pital d'Avignon soubz le tiltre de Sainct Bernard *lou rascaz;* et a retenu jusques aujourd'huy tel nom. Avoit esté juge des terres de Asdemar, evesque de Masseille, où il se porta vertueusement et en homme de bien.

[**F° 154 v°**] 1366. — L'archevesque d'Arles, duquel je n'ay sceu treuver le nom, pour crime par luy commys contre la royne par felonye et trahison, Remond d'Agoult, seneschal de Provence, commeist Luquet de Girardinis de Pistorio, habitant d'Aix, qui se transporta au lieu de Ferrieres, Sainct Mytre, Castelveyre assis au Martegue, Gabarde, Sallon, Trinquetailhe et autres places, membres unys à l'arcevesché dud. Arles, et les meist à la main de sa magesté; y constitua d'officiers et feist demolir le chasteau de Trinquetaille. Anthoine de Dons, gentilhomme d'Ystres, fut pris en tesmoing assistant à ladicte saysie.

Cest archevesque estoit ung des plus corrompuz hommes qu'on eust james veu[1], donnant journellement indice de sa meschancoté[2] à ses habitants d'Arles, car de ce temps ung poëte provensal, nommé Bertrand d'Allamanon, deux^me^ du nom, gentilhomme d'Arles, feist, quelques moys avant la felonye commyse par cest arcevesque, un syrventez auquel il descript la qualité et les vices de ce prelat; lequel syrventes se treuve par escrit aulx œuvres des poëtes provensaulx en rithme provensalle, qui sont entre les mains de Monseig^r^ le presidant de Lauris, qui est de cette sorte, fol. 43.

Syrventes contre l'arcevesque d'Arles.

De l'arcevesque m'es a bon
Qu'yeu un syrventes fassa
Al qual demandaray[3] pardon.

[1] Ces dix derniers mots ont été biffés par César, qui y a substitué: « fort turbulent et fort terrible, comme il y a de toutes qualités de personnes, gens étranges. »

[2] Ces quatre derniers mots biffés par César, qui a écrit à la place: « de la besogne. »

[3] Ecrit d'abord: *En qual diray de my.* Cette correction est de la main de Jean, comme les suivantes.

Perque es de mala cassa,
De nul mal non si lassa
Qu'el puesca far,
N'y vol doubtar
[F° 155 r°] En ren qu'adez desplassa,
En tout, fa l'outrapassa,
Si que fol par
Plus [1], que si avya massa.

Anc non vi tant fals coronnat
Nuls homs que tenguez terra,
El non tem' far tort, ny peccat,
E mescla tout l'an guerra,
Lous syeus bayssa, e atterra
Mespren souven
Per son falz sen,
Los aucys e enserra,
Vejas del falz comma erra
Car per argen
Vend e solva [2] en sa terra

Ont querriaz aucyr per aver
Qu'en sa mayson obscura
E anc nuls homs non pot saber
Nenguna forfachura,
El non ha de Dieu cura,
Per quel mescré
La sancta fé
Qu'es en santa Escritura
Ben es mal' adventura
S'el Legat vé
S'el nol' crema ou nol' mura!

Cels d'Arle estava emb' allegrour
Sens trabalh, e sens nauza,
Tro qu'an agut lou fals pastour,
Ben es fals! car el auza
Prendre à si la lour cauza,
Ny far perdon
Del dam qu'el don,

[1] Ecrit d'abord: *Si que plus fol par Que si...*
[2] Ecrit d'abord: *Que per argen vend E absolva...*

Sensa lour donar pauza
Las, ben es fera cauza
Si nol' meton
Tout vyeu dessoubs la lauza !

El ha lous sept pecatz mortalz,
Per qu'el ten mala via,
Aucyr non tem' far[2] perjurs fals,
E vyeu de raubarya,
Erguelh, e avaria
A el renegat,
Qu'el es provat,
[V°] De falsa garentya,
Nul peccat nol dirya,
Car tant largat
Mens larg per cortesya.

Arcevesque que sya[3]
De tant provat,
Escumenjat parya,
E son vet non tenria,
Car hom vedat
Vedar non mi pourrya.

Lequel a esté transduict ainsi[4]:

[Je treuve fort bon de faire ce syrventes contre un archeves que d'Arles, car il est de tres maulvaise nature : il n'est jamais las de mal faire ; c'est l'outrepasse des maulvais pasteurs, et se monstre plus dangereulx que s'il avoit une massue entre ses mains.

Je ne vy jamais homme qui portast coronne ne mytre plus faulx

[1] Ce vers et le précédent ne font qu'une ligne dans le ms.

[2] Ecrit d'abord *ny*.

[3] Ecrit d'abord *sia*.

[4] Après ces mots, il y a dans le ms. de Carpentras un blanc (le reste de la page) ménagé évidemment pour recevoir la traduction annoncée et qui n'y a pas été transcrite. Je la donne ici d'après le ms. d'Aix (p. 283-4), où le texte n'a pas été reproduit. Elle y est précédée de ces mots : « Lequel syrventes se treuve par escrit aux œuvres des poetes provensaulx en rithme provensalle, que j'ay transduict de ceste façon. » A la marge, un peu plus haut, on lit cette note : « Ceste chansson fault que se mete du temps de Robert. » Même ms., p. 677, cette traduction figure avec quelques variantes, dans la notice sur Bertran d'Alamanon, que j'ai reproduite ci-dessus, p. 160. Là, c'est au temps de Charles II que Jean de Nostredame, comme on l'a vu, fait vivre l'auteur.

que luy, car il ne crainct fere tort ne pecnés, tousjours il engendre discorde et la guerre aux siens. Il les abbaisse en terre, il les murtrist, il les enserre; voyez de ce faulx comment il erre, car pour argent il vend et absoult les meschans en sa terre.

Ou demanderez vous les maulx qu'il faict de ce secretement, sinon dans sa maison, tellement que nul ne le peult sçavoir; il n'a cure de Dieu, voyla pourquoy il est mescreant en la saincte foy contenue en saincte Escripture. Bien sera une maladventure, si le legat du Pape vient, s'il ne le faict brusler ou enmurer.

Ceux d'Arles estoyent en grande allegresse, jusques à ce qu'ilz ont recouvert ce faulx pasteur. Vrayement il est bien faulx, car prenant la cause à soy de ses ouailles, il les faict mourir sans avoir aulcune mercy d'eulx. Helas! c'est chose fort estrange, car on n'aura jamais repos avec luy, s'on ne se met tout vifs en sepulture.

Il a les sept pechez mortelz, voyla pourquoy il est si pervers. Il n'a aulcune crainte de faire homicide ne faulx seremens. Il vit de larrecins, il est ung embitieux, ung avare, un renieur de Dieu; il est approuvé pour homme de bien par des faulx tesmoings et gens corrompus comme luy.

Or archevesque quel qu'il soit, c'est ung excommunié. Quant à moy, je ne me tiendrois point excommunyé par ses censures, car ung excommunyé et interdict ainsi que luy ne me pourroit interdire ne excommunyer.]

[**F° 156 r°**] 1366. — De ce temps, ung grand nombre de gens venans de France s'en allans au pays de Grenade contre les Sarrazins, que l'on nommoit les grandes compagnyes, soubz la conduicte de Bertrand du Guesclin, fameux chevalier, leur coronnel, pour les vyolances et pilleries qu'ilz faysoyent, le pape Urbain les avoit excommunyez. En passant par Avignon, luy demanderent absolution des maulx qu'ilz avoyent faictz et deux mil florins d'or pour leur voyage. Urbain, trouvant cela fort estrange, dict : Nous avons acoustumé prendre argent pour donner absolution, et ceulx cy nous demandent argent! Finallement ilz furent payez.

1370. — *Poetes provensaulx qui fleurissoyent en Provence escrivans en leur langue maternelle* :

De Lascaris, des comtes de Vintimilhe,
De Parazols, gentilhomme de Provence,
Ricard de Barbezieux, gentilhomme du Languedoc,
De Bonifacys, gentilhomme de Provence.

[**F° 159 r°**] 1370.—Foulquet de Villaret estoit grand maistre de l'hospital Sainct Jehan de Jerusalem, grandement renommé en savoir, sagesse, bonté et liberalité par les poetes provensaulx qui ont escript de luy en leur langue maternelle, car il estoit amateur des gens de vertu et de savoir, et leur portoit de grandes faveurs. L'ung d'eulx a fait un chant en rithme provensalle à sa louange, auquel il dict [1] qu'ilz se sont trouvez certeins personnages qui par leurs singulieres vertus ont esté grandement louez, ainsi que Lot par sa liberalité, Job en sa pascience, lequel pour quelques adversitez que Dieu luy envoya, james ne s'esbranla, Sallomon que par sa prudence acquist plusieurs grands royaulmes et demeura roy paysible, d'Abraham que par foy congneust Dieu et bien luy valut, Symeon qu'eust esperance de veoir le filz de Dieu et le tint entre ses bras, Alexandre le Grand que, par sa franchise et liberalité, conquist tout le monde. Et que tous ces grandz et vertueuz personages n'aprochent aulcunement [2] des vertuz de ce Foulquet de Villaret.

[Led. Foulquet, ainsi qu'il se treuve par escript en une vieille pancarte, estoit du lieu de Chasteau Reynard.

Ledit Rostang Berenguier, poete provensal, sa vie est descripte à part avec celle de plusieurs aultres poetes provensaulx. Il a faict entre aultres œuvres ung traicté intitulé : De la Faulce vie des Hospitalliers, et une chanson à la louange de celle pour laquelle il chanta. On dict qu'il a faict un recueil des hommes vertueuz.

Berthrand Carbonel, aussy poete provensal de Masseille, estoit de ce temps. A faict ung traicté contre les faulx amoureux.

Pierre de Cazaulx, aussi poete de Masseille. Guillaume de Tarascon, poete, a escript le voyage de Naples faict par les

[1] Ms. d'Aix, p. 289 : « Rostang Berenguier, poete provensal de Masseilhe, qui florissoit de ce temps, a faict une chanson à la louange de Foulque de Villaret, qui se treuve dans les poemes des poetes provensaulx que j'ay par devers moy, en laquelle il dict...»

[2] Ms. d'Aix, p. 289 : «.. monde; mais que Job à tout sa passiance, ne Lot ne Alexandre le grand pour leur franchise et liberalitez, qu'Abraham ne Symeon avec leur foy, ne Sallomon avec sa prudence n'ont approché aulcunement...»

deux Charles premier et second, roys de Sicille et comtes de Provence [1].]

[F° **166** r°] 1381. — *Piteuse mort de la royne Jehanne.*

Elle donc prinse et Naples gaigné, soubdainement le reste du royaulme se donna aud. Charles de Duras, lequel d'arrivée meist Otto en liberté, avec promesse qu'il sortiroit tout presentement du royaulme. Il despecha poste au roy d'Hongrye de la victoyre par luy obtenue et mesme de la prinse de la royne Jehanne, pour sçavoir qu'il en feroit ; auquel fut faict responce qu'il la devoit faire mourir de semblable mort qu'elle avoit faict mourir Andreas et au mesme lieu, ce que fut incontinant executé ; car, oubliant toute charité et proximité du sang, meist à mort sa tante et la feist pendre au mesme lieu qu'elle avoit faict Andreas ; et ce fut en l'an 1381, eagee (ainsi que j'ay treuvé en escript) d'envyron 64 ans ; et avec elle plusieurs grands personnages participans de la mort dud. Andreas, et mesmes Marie, sœur de la royne Jehanne, dame mal pudique et diffamée. A la louange de ceste dame plusieurs tiennent que Jehan Boucace, poete florentin, qui tant l'aymoit et prisoit, et fleurissoit de son temps, composa ces deux beaulx livres qu'il intitula *Flamette* et *le Phillocope*.

Il y en a qui ont escript diversement de la mort de ceste royne Jehanne : les ungs que Charles de Duras la feist estouffer secretement entre deux coytes de lict, les autres qu'elle fut pendue. La plus sayne oppinion est qu'elle fut pendue, à tout le moins qu'elle trespassa cruellement par les mains dud. Charles de Duras ou de ses bourreaulx.

[F° **167** r°] *Louanges de la royne Jehanne, première du nom* [2].

Parce que plusieurs ont escry de ceste royne Jehanne, ung noble et fameux poëte de son temps dict qu'elle estoit par dessus toutes les autres dames noble, puyssante et bien mori-

[1] Ces quatre derniers alinéas ne se trouvent que dans le ms. d'Aix, p. 289-290.

[2] En marge, de la main de César : « par Boccace, aux Dames de renom. »

genee. « Ceste dame (dict il) est première fille du serenissime prince Charles, noble duc de Calabre, premier filz nay de bonne memoyre Robert, roy de Jerusalem et Sicille, comte de Provence, Forcalquier et de Piedmont, et de Marie, seur de Philippes, roy de France. Apres la mort de Charles, son pere, qui morut estant elle encor jeune filhe, n'ayant le roy Robert, son grand pere, nul aultre heritier, fut par droict et rayson, et par ordonnance dud. roy Robert, declaree heritiere de tous ses royaulmes, ainsi que de faict elle y succeda, quand il fut trespassé, en l'ung des meilleurs pays du monde, d'entre lesquels luy obeyssent en seigneurie les Campanyens, Lucanyens, Brussiens, Salentoys, Callabroys, Daunyens, Vestiens, Samnytes, Pellignyens, et Marsiens. Et en oultre (qu'est plus) le royaulme de Jerusalem, et l'isle de Sicille, la comté de Provence, de Forcalquier et le Puymont la recognoissent pour dame et royne, obeyssantz à tous ses commandemens. Elle est sage et prudente ; elle pourroit estre trompee plus tost par trahison que par subtilité d'esprit ; elle est tant constante et arrestée que malaysement l'eust on peu esbranler de sa saincte deliberation. De toutes les quelles choses longtemps ont faict apparoir clerement les asssaulx que fortune luy a delivrez et desquels elle a esté par plusieurs foys envyronnée, molestée et diversement affligee, car elle a esté tormentée de plusieurs factions, jalousies et troubles, ainsi qu'il advient souvent soubz le regne d'une femme, de querelles domestiques des freres du roy, et quelques foys a senty la guerre des estrangers au mylieu de son royaulme ; a essuyé, par la faulte d'aultruy, la fuycte, l'exil, les cruelles coustumes de quelques marys, la hayne de ses nobles et maulvays renom non merité, les menasses des papes et aultres adversitez infinyes, lesquelles nonobstant elle les a finallement toutes surmontées, avec ung ferme et invincible courage, les supportant d'une admyrable constance, choses que seroyent plus tost difficilles à supporter à ung fort et puissant roy qu'à une femme. »

Ung aultre a escript de ceste royne ainsi :

« Jeanne, royne de Jerusalem et de Sicille, comtesse de Provence, de Forcalquier et de Puymont, oultre toutes les femmes de nostre temps, de nayssance, de puyssance et de meurs,

fut noble dame, fut filhe de tres noble et tres paysible prince Charles, duc de Calabre, [V°] premier nay de feu de bonne memoyre Robert, roy de Jerusalem et de Sicille, et de Marie, seur de Philippes, roy de France. Laquelle estant encores jeune apres la mort de son pere, fut faicte heritiere et succeda au royaulme, et pour ses grands sens et courage qu'elle avoit, gouverna si bien et avec telle prudence qu'elle purgea toutes ses terres des larrons, meschans et gens crimineux, tellemant qu'on y pouvoit aller seurement et sans danger, ce que nulz des precedens roys ne sceurent fere ne achever, et mesmement en sa comté de Provence, lesquelz de long temps luy avoyent esté rebelles ; mais elle les chastia si bien et avec telle dexterité qu'elle y estoit tenue et repputée de plus que royne, tant ilz l'aymoyent et cragnoyent. Elle y refrena les grandz seigneurs en si grande moderation, en chastiant leurs mœurs et coustumes dissolues et pernicieuses, qu'elle les amena et conduict à plus heureuse et honneste vie, et de si louable façon que, osté l'orgueilh ancien qu'ilz avoyent, ceulx qui jadis mesprisoyent les roys avoyent en horreur la face de ceste prudente royne, quand elle estoit courroucée. Elle estoit magnifique et de grande gravité, et avec ce grandement constante et debonnere, sans fleschir legerement. Elle estoit belle et avoit l'honneur en singuliere recommandation, doulce, eloquente, faconde, et bien parlante toutes les langues vulgueres, et à tous agreable ; prenant plaisir avoir aupres d'elle ordinerement de gens savans en toutes facultés, des poetes, orateurs, phillosophes, astronomes, medicins et autres persones doctes, de quelque langue, nation ou religion qu'ilz fussent, ausquelz elle fesoit de beaulx et precieux dons et de grandes faveurs, et des poetes provensaulx escrivans à sa louange en leur langue vulguere et maternelle. Bref elle fut douee de si grandes et singulieres vertus qu'on l'estimoit plus divine que humeyne. »

En ceste Jehanne print fin la premiere mayson d'Anjou, depuys Charles premier du nom, en ceste nostre chronique, frere de sainct Loys, roy de France, jusques à la fin de lad. Jehanne.

[1385, XXVII junii. — Par le droict du peage que les gentilz

hommes de Provence prenoyent en leur juridiction, entre aultres droicts, quand ung voyageur menoyt ou conduysoit une putain publique, le peagier prenoit *per una carga de putans ung montant alegrament. Per una carga de leyrons*, on payoit *al peagier una corda* de six deniers. J'ay veu ce que dessus escript aux droicts que Guillaulme Roger, sieur des Pennes, Merargues, Chederons et Pertuys, qu'estoit vycomte de Turenne, pere de Remond de Turenne, prenoit en ses terres [1].]

[**F° 208 r°**] 1406. — En l'an mil quatre cens six et le XVIIe juing, le roy Loys, estant en la cité de Masseilhe, avoit proveu de l'office de viguier de lad. ville messire de Benaut. Les consulz, en presence de sa magesté, feirent jurer led. viguier d'observer les statutz et coustumes de la ville, de ceste forme, en nostre langue provensalle:

En nom de Dieu, amen. Vous, Masse de Benaut, viguier ordennat d'aquesta cieutad de Masselha per nostre segnor lo rey Loys, juras per lou Dieu omnipotent nostre Segnour Jesu Christ, et per la sieuna gloriouza mayre tostemps Verge Maria, et per lous syeus sants quatre evangelys, los quals sont ayssy presens, e per lous sants archàngelz sant Miquel e sant Gabriel, que vous portarez pura consiensa e observarez servir a la reyal magestat qu'es eycy prezent, per cauza et ocasion de l'administration de l'ofici a vous donnat, y trabalharez sensa dol e barat, que vous es veray catholic, e comunegadour de santa mayre Gleyza, e a ella non serés jamais contrary, e tant quant en vous sera, non sufertarez que nengun ly sia contrary. *Et cetera.*

[**F° 216 v°**] 1425. — *Discours du saccagement de Masselhe par les Catalans soubz Alfonse, roy d'Aragon* [2].

. . . . . .

[Quelque poëte provensal de lors (qu'estoit par aventure de

[1] Ms. d'Aix, p. 336. Cet article manque dans le ms. de Carpentras. Mais deux feuillets ont été coupés entre les fol. 176 et 177, et peut-être se trouvait-il sur l'un des deux. Cf. César, p. 481-2.

[2] Long récit dont je me borne à donner ici les sommaires marginaux (manchettes): Harangue faicte par Alphons à ses chevaliers sur la surprinse de Masseille. — [**F° 217 r°**] L'assiette de Masselhe dificille. — Les Massiliens

Nysse) feist un beau chant de la prinse de Marseilhe, qui n'est gueres à leur advantage[1].]

[F° **217** r°] 1426...Et croy qu'il n'y ha plus de ceste rasse[2] fors que Ferrand de Cappue des Baux, duc de Termoly, au royaulme de Naples, et une sienne sœur, nommee Izabelle de Cappue des Baux, princesse de Massa en Lunigiane, de mesmes surnom et armes des Baux, femme du seigneur Alberic Cybo, prince de lad. ville de Massa, lesquelz des Baulx portent aujourd'huy (que je Jehan de N^re^ dame escry cecy 1575) de gueules avec estoylles d'argent a seze poinctes, avec les armes d'Aurenge en pied, pour aultant que (ainsi que vous avez veu cy devant) il y avoit ung de ceste mayson des Baulx qu'estoit prince d'Aurenge.

[F° **221** v°] 1431.— Constance d'Allamanon, femme de Berenguier de Layncel, seigneur de Romolles, fut filhe de Bertrand d'Allamanon, fils d'aultre Bertrand, qui fut poete provensal et seneschal de Provence pour le roy Robert.

[F° **224** v°] 1434.— Hugues de Sainct Cezari, religieux du monastere de Montmajour qui a compilé et reduict en volume les œuvres des poetes provensaulx, qui ont escript par longues annees en notre langue provensalle, fleurissoit de ce temps.

[F° **230** v°] 1437. — Notera le lecteur que j'ay ouy dire à ung gentilhomme de Provence digne de foy, fort eagé, qu'il avoit ouy dire au feu seigneur du Mas, lorsqu'il estoit lieute-

advertis de la venue de l'armée d'Aragon n'en tiennent compte. — Ne fault james mespriser la puyssance de son enemy. — [V°] Alfons faict rompre la cheyne du port. — Les galleres d'Alfons entrent dans le port.— [F° **218** r°] Les Massiliens abandonnent la place tous espouvantez.—Le feu aux mayzons. — [V°] Nota des *mascaraz* de Masselhe qui s'ayderent à la saccager. — Prediction de ce saccagement. » Cf. Cesar, p. 566-72.

[1] Ceci ne se trouve que dans le ms. d'Aix, p. 475.

[2] La maison des Baux. Il vient de parler du testament d'Elis, « comtesse d'Avellin, derniere de la mayson des Baux », fait cette année-là.

nent pour le sieur Claude, comte de Tende, fils de René, bastard de Savoye, grand seneschal et lieutenant general pour le roy de France en ce pays de Provence, qu'il avoit ung livre escript en lettre de main, auquel estoit declaree la descente de noz comtes de Provence en ces termes, parlant du roy René et des conditions de sa delivrance [1]:

Ferry de Vaudemont, fils d'Antony, avent per forsa pres per rapt Madame Yolant, filha de Monsr lo rey Rene e tenguda longtemps a son poder, per cobrir tal rapt, fon convengnt e acordat malament que monsur lo rey la balharia en mariagi au dich mons^r Ferry e que la principal cauza de l'odi qu'era entre aquestous dous segnors procedissia d'eytal rapt, lou qual rapt anticipet lous jours al paure rey plus que touta autra cauza, e engenret nous pron de mal en Proensa.

[F° 235 v°] 1462. — Jehan de St Remy, fils de Jehan, medicin de la ville de S. Remy, [mon bisayeul maternel [2]] est sommelier du roy René.

[F° 237 v°] 1469. — Pierre de Nostredame [3], de ce temps fameux medecin et astrologue, versé aux langues hebrieux et grecques, qu'estoit aux gaiges de la cité d'Arles, parce que les appotiqueres ne faysoyent les compositions ainsi qu'elles devoyent estre, et qu'ilz voyoyent que des simples il en faysoit des choses tenues non seulement pour myraculeuses, mais pour incredules, congnoyssant aussi que les appotiqueres ruynoyent et renversoyent l'estat de medicine, metant au lieu des drogues de brouilheries et sophistications, servans plus tost de pòyson que de medicine, il ne se voulut plus servir des appotiqueres et delibera fere les compositions à son plaisir.

[1] Ms. d'Aix, p. 494: « Et m'arreste plus à ung vieulx livre escript en lettre de main, que fut trouvé en la mayson du feu seigneur du Mas, qu'avoit esté lieutenant du seneschal de Provence, contenant ung bref discours de noz comtes de Provence, disant ainsy....» (Suit la traduction seulement de l'extrait ci-dessus.)

[2] Ajouté de la main de César.

[3] En marge, de la main de César: « bysayeul de Michel de Nostredame et de l'autheur, et reyre bisayeul de Cesar; portoit de gueules à une roue rompue ou roue de moulin d'argent. *Soli deo.* »

Quoy venu à la notice des appotiqueres feyrent antandre aux consulz de la cité d'Arles que luy Pierre de Nostredame faysoit les compositions, l'acusant qu'il les brouilloit et falsifioit, que fut la cause que, comme esmeuz de juste occasion, jasoit que beaucop et des plus apparans de la ville, qui congnoyssoyent la preudhomye dud. de Nostredame et l'avoyent experimenté, lesd. consulz luy donnerent congé, au grand regret de plusieurs, et depuys led. Jehan, duc de Calabre, le print à son service, le menant et demeurant avec luy [1].

[F° 245 r°] 1480. — Des que le roy René tomba en adversité et pertes de batailles, mené en captivité soubz fortes mains, en danger de ranson et engaignement de ses terres [V°] [2] et transportz de ses villes, que fut l'espace de quarante ans, mys en delivrance fut coronné roy de Naples, tousjours guerroyé par le roy Alphons, finallement fut contrainct de nuict habandonner son royaulme de Naples, qu'estoit son vray patrimoyne, en delessant coronne, sceptre et possessions entre les mains de fortune, s'en revint en France avec tiltre de roy sans royaulme, sans qu'on eust jamais apperceu en son visaigne aulcune mutation, ains portoit tousjours ses pertes patiemment et constamment.

Donna faveur et support à tous gens d'esprit et de vertu et les esleva en dignitez, fut prince eloquent, gracieux et liberal, amateur des hystoriens et poëtes, renommé en sagesse, science et bonté. En temps de guerre, quand on luy amenoit des prisonniers, il faysoyt acte vrayement heroyque et digne de sa royaulté, qui sentoit son honneur et sa noblesse, joincte avec grande bonté ; car il les recevoit tres humeynement et leur faysoyt de grandz presens et les renvoyoit en leur pays, se souvenant qu'il avoit esté prisonnier comme eulx.

Estoit beau personnage, hault et droict, beau visaige, d'une

[1] Tout cet article a été biffé par César, qui ne trouvait pas sans doute ces détails assez nobles, et remplacé par deux ou trois lignes où il se borne à dire que « Pierre de Nostredame, appelé par Jehan, duc de Calabre, quitta la ville d'Arles, au regret de plusieurs. » Dans son *Histoire* (p. 628), il n'est même plus question d'Arles.

[2] En marge : *Louanges du roi René*.

bonne physionomie, peu heureux en ses entreprinses de guerre, home juste, bon, religieux, liberal et humein ; estoit bon musicien, bon peintre, bon poete françoys et ytallien; se delectoit grandement à lire les œuvres de noz poetes provensaulx en rithme provensalle, et leurs vies, mœurs et coustumes. A composé plusieurs beaulx romans, tant en rithme qu'en prose, d'entre lesquelz sont : *la Conqueste de la doulce mercy*, *le Mortifiemant de vayne playsance,* et quelques dialogues.

Estoit fort amateur de la peinture, et y estoit excellent ; et se voyent encores à present de pourtraictures et tableaulx faictz par luy fort exactement tant en Avignon, Aix, Masseille et aultres partz de Provence que à Lyon et ailleurs.

Apres son trespas furent mys plusieurs epitaphes sur sa tombe, dans l'eglise du couvent des Carmes, à Aix, où il est ensepvely et peinct au vif en ung beau retable qu'il a faict de sa main (ainsi qu'on dict). Les epitaphes estoyent tant en grec, latin, françoys, ytalien que provensal ; que Foulquet d'Agoult, seigneur de Sault, feist reculhir et transcrire par commandement de la royne Jehanne de Laval, qui luy demeurerent, ensemble grande partie de sa librairie et mesmes des œuvres des poetes provensaulx.

Il estoit si liberal qu'il assignoit presque tout son revenu à ses serviteurs, familliers et domestiques, au fin premier qui luy en faysoit requeste. Anoblissoit les personnes villes et abjectes et leur en faysoit expedier lettres autentiques, et si commandoit aux noteres et greffiers de son pays de Provence qu'aux actes et contracts qu'ils feroyent [**F° 246 r°**] doresnavant, ilz fussent nommez nobles, tellement que de ce temps la noblesse estoit si prophanee et avillenye que chacung se intituloit noble, de quelque qualité qu'ils fussent, sans consiserer quels sont les vrays nobles.

Ung gentilhomme de Provence, l'importunant sans cesse à luy bailher quelques assignations pour les services à luy faicts (ainsi qu'il disoit), ce bon prince cognoissant le pelerin, se meist à soubrire contre ung aultre gentilhomme de semblable qualité, aussy fascheux et importun que luy, et à quelques aultres ses familiers dict qu'il doubtoit que le gentilhomme ne luy demanda sa couronne, tant insatiable et importun il estoit.

J'ay leu en ung livre couvert de cuyr rouge [1], escript en lettre de main, auquel sont descriptes quelques allegations en droict, du droict que les roys de France ont au royaulme de Naples et de Sicille, que furent faictes du temps de Loys XIme roy de France, auquel est faicte mention que ce que s'en suyt s'est treuvé escript en la couverte d'ung des livres du roy René, qu'on ne sceut james recongnoistre la main de celluy qui l'avoit escript [2].

Les marques des familles tant vertueuses que vicieuses de la Provence

Hospitalité et bonté d'Agoult,
Liberalité de Villeneufve,
Dissolution de Castellane,
Sagesse dez Rambauldz de Symyane,
Falace et malice de Barraz,
Simplesse de Sabran,
Fidellité de Bolliers,
Constance de Vintimilhe,
Temerité et fierté de Glandeves,
Prudence de Ponteves,
Inconstance des Baulx,
Envyeulx de Candolle,
Comunion de Forcalquier,
Tricherye de Aperioculos,
Desloyaulté de Beaufort,
Gravité de Arcussia,
Sotise de Grasse,
Vaillance de Blachaz,
Opinyon de Sado,
Preud'homye de Cabassole,
Bonté de Castilhon,
Subtilité de Gerente,
Ingéniosité d'Aurayson,

[1] Ms. d'Aix, p. 549 : *jaune*.

[2] Ms. d'Aix, p. 550 : «.....s'ensuyt, qu'il dict avoir esté extraict d'ung livre du roy René, escript de sa main. »

Finesse de Grymaudz,
Grands des Porcellets,
Vanteurs des Bonifacis,
Legereté des Lubyeres,
Vivacité d'esprit des Forbins.

[**F° 247 v°**] 1480.— *Les officiers du roy René*

.....

[**F° 248 r°**] ....Me Jehan de Sainct Remy, son medicin ordinere [1].

[**V°**] 1481. — Ce testament [2] fut fait et publié à Marseilhe dans sa mayson où il gisoit malade, en presence desd. mres Garnier et Bernard, mre Pierre Robin, sr de Graveson et Pierre de Nostredame ses [conseillers et [3]] midicins [4].

[**F° 265 v°**] 1493. — [Estoit de ce temps [5]] Philippes, marquis de Norchberg, comte de Neufchatel, seigneur de Rothlin et de Gaure et de Sainct George, mareschal de Bourgogne et seneschal, gouverneur et lieutenant general pour le roy en Provence. [Et au XVII de novembre de la mesme annee, le roy Charles fit son entree fort pompeuse et triomphante en la ville de Florence.

L'année suivante, le XXII du moys de fevrier, le roy Charles fit son entree en la ville de Naples, sans aucune pompe et y fut receu comme roy de France et de Sicile et empereur de Constantinople; mais trois moys apres, et le XII septembre, il refit son entree à la mesme cité aveq grand appareil, pompe

[1] Ajouté par César : « De cestuy est sortie Renee de Sainct Remy, mere de Michel de Nostredame, mon pere. »

[2] Celui de Charles d'Anjou, successeur de René.

[3] Ajouté par César.

[4] En marge de la main de Jean : « Pierre de Nostredame ou de Nostredone, medicin de René, mon bisayeul. »

[5] Ajouté par César.

et magnificence royalle et avec habit imperial, y estant receu comme roy de France, de Naples, des deux Siciles et empereur de Constantinople[1].]

[1] Fin du ms. Les dernières lignes, placées ici entre crochets, sont de la main de César.

LETTRE DE JEAN DE NOSTREDAME

A SCIPION CIBO[1].

Monsr j'ay receu la lettre que vous a pleu m'escrire, et veu celle que vous avez envoyee [au seigneur Michel sur] les mémoires du proces que demandés, en execution de quoy tous deux sommes allez p[arler a messieurs les au]diteurs et secretaires de la Cour des Comptes, parce que, du temps que demandez, la dicte [court.....] souvraine du païs mesmes en avoyt la congnoissance. L'ung desquels a dict se souvenir avoir v[eu dans] les papiers et proces vieulx de son pere quelque chose concernant ceste maison de Sainct Severi[n, et] m'ayant assigné à sa maison, n'y ay failly y vaquer aux jours et heures que j'ay peu, et ay veu et visité desja plus de trois cens procez. Encores n'ay je rien trouvé qui concerne le dict faict. Il en y a encore une infinité qui n'ont esté visitez ; mais Dieu aydant j'en verroy la fin ; et si je ne trouve rien là, nous irons en quelque aultre part qu'on nous a adressé, et y feray fidelement toutes les dilligences, et avec tel soing qu'il me sera possible, et ne pardonneray à labeur quelconque ne a la poulsiere que je pourrois boyre, car j'ay un grandissime desir faire service à votre seigneurie et de satisfaire au votre amy de tout mon pouvoir. J'ay pensement que nous n'en trouverons que bien peu, parce que ce procez a esté tant de foys desiré et recherché par de grandz seigneurs y preten-

[1] Bibl. de Sienne, ms. DV. ii. p. 49. — Je dois la copie de cette lettre à l'obligeance de M. Emilio Teza, qui avait bien voulu me la signaler. Plusieurs passages sont illisibles dans le ms. On les a rétablis par conjecture, en plaçant entre crochets les mots ou parties de mots ainsi restitués.

dans droict que nous serons en peyne d'en recouvrer quelque chose. Toutesfoys je continueray mon emprinse; et si tant est que le seigneur pour lequel vous m'escrivés aye si grand desir de le recou[vrer je suis d']advis (s'il ne se trouve aulcune chose) que, si les Articles du Cappitoli sur lesquelz avez extraictz la coppie qu'avez envoyee au seigneur Michel sont signez de quelcunque des secretaires de pardeça et que nous les envoissiez, nous donnerions ordre les vous faire mettre en forme de Transumpt, en la meilleure forme et maniere que nous pourrions. Vous y adviserez.

Quant à notre langue provensalle, je suis apres a rediger par escript en notre langue françoise les vies des poëtes provensaulx d'ung vieulx livre que j'ay recouvert d'une noble maison de ce païs, auquel sont descriptes leurs vies et leur poeme en langue antique provensalle, bien difficille et bien obscure, qui ont fleury environ deux cens cinquante ans, jusques au trespas de la feue royne Jehanne de Naples, et de Sicille, que fut en l'an 1380, que sont en nombre de plus de quatre vingtz poëtes, les ungz Florentins, les aultres Mantuans, les autres Genevoys et Lombards, et les aultres provensaulx, escrivant tous en notre langue maternelle provensalle, en laquelle y sont deduitz plusieurs maisons illustres de [ce] pays, tant hommes que femmes, et aulcungz de [cette?] illustre rasse de Cibo, et aultres que j'ay trouvez en de vieulx papiers, qui faysoi[ent]..... profession de cette poesie. Je vous prie me fere ce bien, me fere entendre s'il y a [eu en Italie] poetes escrivantz qu'ayent parlé de notre langue provensalle et des poetes [provensaulx, outre] Equicola, le Velutel, Landin, Jesualde, Bembe, l'Esperon, car puys qu'ilz nous ont [fait cet honneu]r, j'en vouldroys fere mention en mon epistre [dedicatoire], et m'envoyer par escript les passages [de ces auteurs], car je n'en ay point veu ne leu d'aultres que ceulx la.

[Qua]nt au seig^r de Mantin, il n'est pas a present en ceste ville, car depuis le decez de sa femme il s'est remarié à une damoyselle de Cenest, niepce de madame de Carces, comme aussi n'est pas ici madame la Presidente d'Oppede. Mais [aussi tost re]venir, je les salueray a votre nom et Monsr de Lauris aussi.

Quant à ce quidam Philippe de Nostredame, je ne sçay quel il est, et sur ma vie et sur mon honneur, il emprunte le surnom de Nostredame, afin que ses bavarderies soient plus autorisees, ensemble et tous les aultres qui supposent le surnom, et nulz d'eulx n'est point yssu d'aulcungz de noz parens. Mon pere n'avoit qu'ung frere, qui n'eust point d'enfans, et luy en eust XVIII ; et nulz de mes freres n'a enfans que feu mon frere Michel Nostradamus, qui en a trois petitz, dont le plus grand, nommé Cesar, est aux estudes de la mathematique. Les aultres enfans que deux de mes freres ont[1] sont fort petitz, et quelques grandz que y sont les ungz suyvent le mesnage, les aultres font profession des armes, et tous s'addonent aux lettres, mais n'y a nul Philippe, ne aultre qui se mesle de l'astrologie.

Je [suis apres à] fere ung recueill et cronique de noz comtes de Provence quy ont esté rois de Sicille et de Naples, en laquelle je y deduis les vies des susdictz poëtes provensaulx du meilleur ordre escript que je puis, et m'asseure que plusieurs personnages y prendront plaisir. Et voyla en quoy je passe mon temps, pour le present, atandant que Dieu nous en envoye ung meilleur.

Et avec ce je me recommanderay tres humblement a Votre Seigneurie, vous remerciant de ce qu'avez degné et faict cest honneur de m'escrire et vous souvenir de moy, priant Dieu vous donner en santé ce que desirez. D'Aix, ce XXV janvier 1570.

Votre tres humble et obeissant serviteur
Jehan de Nostredame.

[1] Il paraît ici se contredire ; mais il faut évidemment entendre, malgré l'étrange construction de la phrase : « nulz de mes freres n'a enfans que feu... Michel... et deux autres de mes freres... »

SONNETS (1)

I

En Jacmes Mote d'Arles (f. 21)

Dous que la vergues Astrea aguet leissat Proenza
Lous tirans inhumans i volgeron renhar ;
E, al luoc de pregar Dieus e nos ensenhar
Sos sa[n]s comandame[n]s, i fasian rezistensa.

E lo poble mogut d'emrabe, d'insolensa,
Los plus nobles del luoc los (2) fazian emponhar,
Emprezonar, tuar, sobr'ellos gazanhar
Leur ben e leur aver per truop grand violensa.

Tant que lo cel sera en sa bella figura
On s'i ressentira dei tala injusta vida,
Ben qu'on sembla que sia tot de pauc de vejaire.

Mais si nostres nebots laissan aquesta injura
Qu'on nos fa davant tos noncalmen impunida,
Nostre Pair' eternal en sera lo ve[n]gaire.

(1) Nous reproduisons ici les trois sonnets qui se trouvent à la fin du manuscrit *f* (Bibl. Nat. *f. fr.* 12472), et qui sont, selon toute vraisemblance, de Jean de Nostredame. Le manuscrit lui appartenait, et les raisons invoquées par M. Paul Meyer (*Dern. Troub.*, p. 132) pour les lui attribuer sont tout à fait convaincantes. Le style, la langue, la forme (ce sont des sonnets, comme la plupart des pièces apocryphes que Nostredame attribue aux troubadours), l'allusion à l'herbe d'Anticyre, qui se retrouve dans la vie de Peire Vidal, tout contribue à rendre vraisemblable cette attribution. A défaut de valeur poétique, ils nous offrent, avec les autres pièces que Nostredame a insérées dans son livre, et avec la chronique en provençal, une image du provençal littéraire dans la deuxième partie du XVIe siècle. Nous reproduisons le texte de M. Paul Meyer, en le corrigeant d'après les notes marginales de l'exemplaire des *Derniers Troubadours* qui a appartenu à Chabaneau.

(2) Il y avait d'abord *lous* qui a été effacé.

II

En Blacacet (f. 21)

Ieu crezi per verai e pensi fermamen
Que de faire la gerrha encontra de son paire
E lo vouler cassar foras de son repaire,
Qu'aquo mais no s'es vist sobta lo firmament ;

Ni que non es pas fach ben ni degudamen
De si voler fidar ni de voler complaire
A un sieu enemi ansian per desplaire
A son prochan paren qui l'ays mortalmen (1).

Paure jove, indigent de l'erba d'Antesieira,
Engendrat de parens de tant illustra rassa,
Non t'agra mais valgut segre l'opinio

D'aquel que ti podia ezentar de son yra ?
Tu n'agras pas agut l'onta que ti descassa
De perdre en batalhan ta reputatio.

III

En Bertran de- Lamanon, *peticio* (f. 22 v°)

Segnor, lo rey s'alegra en ton divin secors,
Tu as mes sur sa testa excelenta corona,
Tu fas que ta vertu divina l'environa,
Tu fas que lo desir de son cor a son cors.

Tu lo nos as donat rey per nostre recors,
Tu lo faras florir, si ti plas, s'el s'adona
A son pople regir sens volontat felona ;
Tu faras que sos jors jamais non seran cors.

Tu faras que sa man sera tant poderoza
Dessus sos enemixcs que per tot l'univers
Temeran sa furor e non ho poyran creire.

Tu faras qu'el fara contar tos divins vers,
Tu faras qu'el fara la nostra vida uroza,
Car l'esperansa es bona ; e Dieus, fai nos ho veire !

(1) Il y avait d'abord *qui l'ama coralmen.*

VARIANTES ET ERRATA (1)

I

Variantes de la traduction de Giudici

Les Vies des poëtes provençaux ont eu deux traductions italiennes. La première, de Giovanni Giudici, publiée en 1575, la même année, dans la même ville et chez le même éditeur que l'original ; la seconde, de Giovanni Mario Crescimbeni, publiée pour la première fois en 1702, dans les commentaires de son *Istoria della volgar poesia*, et plusieurs fois réimprimée depuis, soit comme partie intégrante de ce grand ouvrage, soit à part (2). Celle-ci, ayant été faite sur l'imprimé, ne saurait nous être d'aucune utilité pour la critique du texte. Mais la première n'est pas dans le même cas. Il résulte en effet des premières lignes de l'épître dédicatoire (3) que Giudici dut l'exécuter sur le manuscrit même de l'auteur. Elle peut ainsi servir en plus d'un endroit à corriger ou à compléter le texte de l'édition française. Elle a surtout pour nous cette utilité, si, comme il y a lieu de penser, elle a été fidèlement exécutée (4), de nous représenter l'œuvre de Nostredame telle

(1) [Les variantes de Giudici ont été relevées par Chabaneau, lui-même; il a également relevé les variantes du manuscrit de Carpentras et rédigé l'erratum qui les accompagne. Nous avons supprimé quelques variantes sans importance. J. A.]

(2) Par ex. *Roma,* 1722. Cette édition, dont la bibl. de Montpellier possède un exemplaire, qui a appartenu à Alfieri, porte sur le titre : « Edizione seconda, corretta e ampliata dallo stesso autore ». C'est à cette édition que je renverrai, quand il m'arrivera de citer la traduction de Crescimbeni.

(3) « Ritrovand'io data alla stampa, n'anco per giusto impedimento finita d'imprimersi, la presente picciola operetta...., mi son posto a tradurla in lingua italiana... »

(4) Çà et là pourtant on peut croire que Giudici a lui-même atténué ou modifié quelques passages, par crainte de déplaire à l'Eglise ou aux puissances. Ce qui n'empêche pas qu'il y a çà et là des bévues et des contresens évidents.

que celui-ci l'avait remise à son imprimeur, et avant les dernières modifications ou additions qu'il put y faire avant le tirage. Aussi le relevé des variantes fournies par cette traduction est-il un travail qui m'a paru s'imposer au nouvel éditeur des *Vies*. Voici ce relevé ; j'ai tenu à le faire complet, dût le lecteur le trouver peut-être un peu minutieux.

P. 16, 3. « 1562 ». Faute d'impression, pour 1162, qui est dans G. — 21. G., plus correctement : ven. — 27. « esbay ». Faute d'impression pour *eschay*, qui est dans G.

P. 17, l. 1. G. o l'assente o il presente. — 7. « ne le sent », non gl'acconsente. — 9. « de Savoye », faute d'impression pour *de sa mye*. G., qui avait bien lu le ms., a traduit : della sua innamorata. Crescimbeni s'est tiré d'affaire en passant ces deux mots. Cette coquille a eu pour résultat singulier de faire admettre Jaufre Rudel parmi les écrivains du Piémont. Voy. Crescimbeni, p. 13, *Annotaz.* V.

P. 18, l. 3, « de lentes ». Faute d'impression. G., qui avait mieux lu le ms. que l'imprimeur a bien traduit : di tutte. Crescimbeni, hardiment, a traduit *delle lenti*.

P. 19. De Frederic. L. 1, « empereur ». G. ajoute : per sopranome Barbarossa. — P. 20, l. 18. « leur feist », li fece. — L. 19-20, « qu'il avoit suyvies », che l'havevano seguito. — L. 24-25. E l'inchin del Genovese — E la corte catalana.

Elyas de Barjols. — P. 23, l. 15, « du Bourgneuf », di Borgo forte. — L. 24, « le Monge ». G. ajoute : dell' Isole d'oro.

P. 24. — Guilhem de Agoult. L. 3-4. G. : « exemplare di vera censura e senatore in tutta la sua vita benigno e modesto, chiamato l'aventuroso ». — L. 16, « l'amour », l'honore. — P. 25, l. 11, « et trespassa lors ». Manque. P. 26, l. 8, « essaya », trovò modo. — P. 28, l. 32, « plusieurs endroits », in molti luoghi e concetti. — P.

30, l. 16, « d'une autre ». G. ajoute : ch'era sua nipote ; ce qui confirme la correction indiquée dans la note de cette page. — L. 24, « à Grazignan », Draghigniano. — L. 27, G. termine par : senza sospitione de (*sic* sans point.)

P. 31, Comtesse de Die. L. 1, G. : di Digno ; et de même ligne 10. — P. 32, l. 3, « comtesse ». C'est après ce mot qu'est rattaché, dans G., le membre de phrase qui est l'objet de la note 1 : ch'ella et Adhimare per haver comodità di vedersi e visitarsi havevano dato'l nome d'andare in pelegrinaggio alla devotione di nostra Dona dell' Ostarello ; et in questo mezzo il cavalier Adhimare del grand' amore che portava alla comtessa... cade estremamente amalato. — L. 24, G. : di Digno.

P. 33, l. 21, « jamais aymer », in palese amare ne mancò farne sembianza. C'est donc bien *ne moins* que Nostredame avait écrit. C'est un pur provençalisme.

P. 34, Foulquet de Marseille. L. 3, G. : hereditaggio di stabili e d'oro e d'argento. — P. 35, l. 1, G. : agl' alti onori. — L. 21, « en sa chanson ». Manque. — L. 31, « savoir ». G. ajoute : habitand' in Marsilia. — L. 32, « provensaux ». G. ajoute : con accertare che sono via di maggior numero.

P. 37, l. 4, « du verayre », d'un' herba venenosa. — 19-21. G. : Remon... domna.... M'an. — L .24. G. : accertato delli lor amori. — P. 38, l. 2. G. a mal lu ou n'a pas compris : Guglielmo, send' huomo valent' e gagliardo, per l'amore d'una estonata, e codarde, si lasciò... — L. 7-8. « Petrarque... d'Amour ». Manque.

Remond de Mirevaux. P. 38, l. 3, cinquante persone. — P. 39, l. 3. Si chiamavano Galante. — L. 10, « de l'avoir ». Manque. C'est sans doute une faute d'impression. — L. 12, e molte di loro tenevano essere da niente se da lui non erano amate. — L. 19, « à l'endroit... », a guidardon d'amor.

Ancelme Faydit. P. 40, l. 1, « qui conduisoit... », che teneva in fitto l'entrate della legatione. — P. 41, l. 5.

« comique », comico e tragico. — L. 6, « wulhermenses », tornesi. — L. 28, « intitulée... *Preyres* ». Manque. — L. 35-6. « qui le tint... honneur ». Manque. — P. 42, l. 9-11, « en a fait... », fece il *Trionfo di Amore*, nel quale al 4 capitolo non mancò di far mentione di questo poeta.

Arnaud de Meyruelh. P. 43, l. 1, di Maraviglia. — L. 2. Mereviglia. — L. 21, « à la fin... », nel sonetto che comincia. — L. 28, « laquelle », che (conjonction). — P. 44, l. 4, servente (non *serventesi*). — L. 7, la rerastena (faute d'impression ou de lecture).

Bernard de Ventadour. P. 47, l. 5-6, della sua poesia. — L. 12, « la vicomtesse ». G. ajoute : che ciò conobbe. — P. 48, l. 15, « en religion », in quella religione. — L. 22, « fallut », conveniva. — L. 18-20, « duquel... », il nome del quale, per non essere poeta provenzale vien ad essere incognito. Dal qual Eble San Cesar dice haver l'hauto e messalo (*sic*) nel Cathalogno delli Poeti Provenzali.

Remond lo proux. P. 48, l. 7, « de Thoulouse... », di Isolota, condolendosi... — P. 49, l. 24, « gauch », gaudio. — L. 28-31, « Il a escrit... aux curez ». Manque. — P. 50, l. 2, « albigeoise ». Manque.

Hugues de Santcyre. P. 50, l. 14, e plazer. — P. 51, l. 1-3, « de peur... », di paura ch' ella non si sdegni et annoi di quest' amore. Si ramarica con lei dicendo che debba fare, poichè non puole (*sic*).

Hugues de Lobieres. P. 55, l. 23, industria d'esso scrittore e maggior lode di quelli che dispreggiava. — P. 56, l. 22, « ne se faut... », non deve porsi persona in viaggio.

Roollet de Gassin. P. 57, l. 1, « premier », povero. — L. 8, degl' heretici di Lione. — P. 58, l. 1, « jaçoit... ». G. n'a pas compris : gia sapeva il potea che questo era contro. — L. 17, « luy remonstrant ». G. ajoute : il legato. — L. 21-22, « de... dignité ». Manque. — P. 59,

l. 9-10, « en sa... poëtes ». Manque. — L. 11, « laid », ladro.

Rambaud d'Orenge. P. 60, l. 2, « et peu... », e perdè tempo, apresso morì. — L. 12-13, « par... hostel ». Manque. — L. 19, et in campo d'oro un cornetto verde. — L. 21, nel detto 4. capit. del suo trionfo d'Amore.

Peyre Vidal. P. 61, l. 2, « le fils », il detto suo figliolo. — L. 6, « vanteur ». G. ajoute : e cantatore. — L. 8, « Un chevalier », E per questo un cavaliero. — L. 12, « le feist gouverner », lo fece medicare e ben guarire. — L. 13, « Reynez », Raynieri. — L. 16, « qu'il epousa... », laquale spesso (faute d'impression). — L. 21, « changea » (voy. la note), cominciò a portare armi col scudo all' Imperiale. — P. 62, l. 4, « de retirar », di raffrenare. — 5, « faictes ». G. ajoute : ne fece una. — 6, « escript ». G. ajoute : nella quale. — L. 11, alcuni hanno scritto. — *Ibid.* « Vidal ». G. ajoute : a pieno. — L. 14-15, « c'est-à-dire... sagement ». Manque. — L. 16, « la folye... entendement », la folia e vana gloria erano il suo intento. — L. 21, « en son Triomphe d'Amour », nel luogo sopradetto.

Guy d'Uzès. P. 63, l. 3, non si potevano. — P. 64, l. 14, « et leurs vices déclarés ». Manque. — L. 17, « plus tot... prophetes ». Manque. — L. 22, « Jaume », Girolamo.

Remond Berenguier. P. 65, l. 18, « pelerin ». G. ajoute : chiamato Rometto. — 20, « Helyonne, ou ». Manque. — P. 66, l. 12-13, « *toltes*... emprunts ». Manque. — L. 15, « en sa chanson ». Manque. — L. 16, « *las malas Goullas* », le male lingue. — L. 17, « et ennuié », et invidiosi. — L. 19, « qui fut », e che fu. — L. 20, « a des roys », alli rè. — L. 22, « amplement », molte volte.

Savaric de Mauléon. P. 66, l. 2, « s'estant mis », si misse. — L. 8, « aucun sieur », alcun signore. — P. 67, l. 32, « et... Beralle ». Manque. — « Vicomte », signor.

— L. 33, « au secours », in servitio. — L. 35, « quand », come e quando.

Bonifacio Calvo. P. 68, l. 7, « approchans de la », piene di. — L. 20-21, « ne choisir... », ne sanno scielgere il frutto dell'opera. — L. 25, « l'amender ». G. ajoute : o correggere. — L. 26, la Filosofia. — P. 69, l. 3-4, « A fait... amadours ». Manque.

Aymeric de Pyngulan. P. 69, l. 3, « ayant faict ». G. ajoute : per isdegno. — L. 5, e per questa occasione. — L. 12, « contro a' Anselmo ». P. 70, l. 6-7, Le Monge... dire ». Manque. — L. 8, « en... d'Amour ». Manque.

Gasbert de Puycibot. Titre et p. 70, l. 1, Ciaberto. — P. 71, l. 28, « ensemble ». G. ajoute : sapputo la causa della sua venuta in Arli. — P. 72, l. 2, « plusieurs maux », assai malitie. — L. 3-4, nel Pozzo dell' Argentiere sul mare di Borme, ch' è alto, e profondo d'espaventevole precipitio, et è posto per contro l'isole d'Oro... — L. 5-6, « on... de Crueys ». Manque. — L. 7-8, « mais... monastere », ma con dolce paroli (*sic*) e con finezze ella lo ridusse a contentarsi di serrarla nel monasterio.

Peyre de san Romyech. P. 73, l. 9, « en sa chanson ». Manque. — L. 10, « faysoit tant... », faceva le sue cose con violenza e crudeltà. — L. 18, « qu' », per il chè. — L. 23, la quale fu la più infelice del suo tempo, poichè... — P. 74, l. 14, « tenante », tenace. — L. 15, « et tromperie... montagnes », delli Montanari. — L. 15-16, « et les... Martegaux ». Manque.

Aymeric de Belvezer. P. 75, l. 1, « elegante », elloquente. — L. 4, « qu'il n'a », per il che... — L. 5, « qu'il meurt », d'onde si more. — L. 10-11. G. intervertit les rôles : li cascò uno de suoi guanti, et ella lo raccolse, e basciandolo gle lo diede. — L. 15, « d'honneur ». Manque. — L. 18-19, « fist... Beatrix », fece sopra questo proposito una canzone, drizzendola all' infante et un' altra alla Dama Barbosse di miracoloso artificio. —

L. 22, « religieuse ». G. ajoute : di quelle. — L. 31, « d'Aymeric », d'Adimare. — « Potagerie », scudella.

Perdigon. P. 76, l. 1, « fut poëte », gentil'huomo, poeta. — L. 2-3, « de cordes... Gévauldan ». Manque. — L. 14, « provensaux ». Manque. — L. 15, « desirer ». G. ajoute : nella persona d'un tal poeta. — L. 20, « et seigneurie de Gennes ». Manque. — L. 23, « Saure », Sarra.

Guilhaume Durant. P. 77, l. 2, « grand », fù... gran. — L. 10, « confirmation », conservatione. — L. 12, « en romand ». Manque. — P. 78, l. 12-15, « qui luy... vie », il quale li disse che secondo il giuditio d'Astrologia, nel giorno d'un suo accidente, si vederebbero cose maravigliose, che viverebbe longho tempo, e molte altre particolarità. — L. 17, « venir... le second », venire, vide la Dama in un subito cadere amalata di modo che 'l primo giorno si giudicò mortale, il segondo...

Ricard de Noves. P. 79, l. 1, « et insignes ». Manque. — L. 2, « Berbentane ». G. ajoute : li quali luoghi appartenevano al Vescovato d'Avignione, ma usurpatoli come ne scrive il poeta ; il quale era. — L. 3-5, « Son pere... Ce Ricard. », et anco che suo padre... nondimeno lui fu sempre. — L. 8, « et bon sens » (voy. la note), e sonetti. — P. 80, l. 1, « ne le », non la. — L. 1-5, « A mis... Avignon ». Manque.

Perceval Dorie. P. 80, l. 1, Princivalle d'Oria... ma si stava. — P. 81, l. 9-10, « duquel... fleurissoit ». Manque. — L. 12, « en rithme », in lingua. — L. 18, « ne recouvrer », ne del suo retrovarsi. — L. 19-20, « en laquelle... Sygalle ». Manque. — L. 28, « Phanette », Giannetta. — L. 33, di Carambo. — L. 35, di Monfaone. — P. 82, l. 1, Alalte di Canombo. — L. 2, di Marangue. — L. 3, « et plusieurs... dames ». Manque.

Lanfranc Sygalle. P. 82, l. 2, « aux loix ». Manque. — L. 4, « Provence » ; G. ajoute : laquale habitava in Marsilia. — L. 6, da gran personnagio. — L. 9, de Ghotti

et altre genti settentrionali. — L. 11, « chansons » ; G. ajoute : in lingua provenzale. — P. 16, « orateurs » ; G. ajoute : per intrare in leanza con lui et a bisogni potersi servire delle sue forze. — L. 17. « feist tant », il quale seppe si ben fare. — P. 83, l. 4, « de sa Berlenda » ; G. ajoute : che comincia.

Al ciel t'en vai, Alma gentil' e pura
A riseder fra l'anime beate
Dall' Alto Dio in stato conservate
E il ben go(l)der ch'eternamente dura.

Noi miseri lasciando fra le mura
La bella spoglia che fra tante nate
Al nostro tempo viste o celebrate,
Non è chi s'assomigli a tua fattura.

Non darà 'l tempo perso la memoria
Di tant' alta bellezza in seclo molto
Ne l'inclita virtù della bell' Alma.

Ma terrà sempre in lei gioiosa Salma
Dell' eccelsa virtù, ne li sia tolto
La gloria al mondo che sia sempr'in gloria.

E cantarà l'istoria
De miei versi in memoria
Le lodi el merto con sublime altura
Di questa donna con voce e scrittura ;

E faro con pittura
E piu rara scultura
Si pingerla e scolpir ch'ogn' huomo intenda
L'esemplar vita di Cybo Berlenda.

Ibid., l. 4-5, « qui se... Marseille ». Manque. — L. 15-16, « repris. Luy... », represo, insieme con un suo compagno... Et ambedui andandosene...

Boniface de Castellane. P. 84, l. 2, « et de... bailliage ». Manque. — L. 6, del signore di Berre, di Pierafuoco e Lane. — L. 8-9, « fut... de régner ». Manque. — L. 10-11, « prophetisant... personne », nel scrivere e poetare proferindo senza rispetto di persona — L. 13-14,

« et qu'en la... usoit », e che si vede nella copula finale... nelle quali usava. — P. 85, l. 5-6, « Le Monge... *l'outracujat* ». Manque.

Richard, roy d'Angleterre. P. 86, l. 3, « ou Helyone ». Manque. — L. 4, « oyoit souvent », si delettava spesso o(l)dire cantare. — L. 15, « Helionne », Leonora ; et de même encore l. 24. — L. 16, « sans payer », per non pagare.

Pierre de Chasteauneuf. P. 87, l. 2, Princivale d'Oria. — L. 11, « En un » (voy. la note), et un canto. — L. 14, « docte », detto, ce qui est une faute d'impression évidente. — L. 15-16, « qui surpassoit... langue », il quale nella lingua (*sic*). Lacune d'au moins une ligne. — L. 30-32, « Si qu'ils... poesie », si dolcemente e si piacevole che per il gran piacere che ne presero furono astretti non solamente perdonargli la vita, ma restituirgli li denari ; il cavallo e tutto quello che gl'havevano tolto et accompagnarlo gran pezzo insino a che fusse fuorì di pericolo.

Giraud de Bournelh. P. 88, l. 1, del paese di Limoges. — L. 20, « intégrité ». G. ajoute : d'animo. — P. 89, l. 1-2, « et le premier... chantaretz ». Manque. — L. 9, « en un cagnard », come fà un *anatrone*, ce qui est un contre sens (1), car *cagnard* et *canard* ne sont pas la même chose. Voy. le premier de ces mots dans Littré ou mieux dans Azaïs ou Mistral.

Hugues de Penna. P. 89, l. 1, « gentilhomme de Moustiers », manque. — L. 13, « jaçoit que... », già si sa come San Cesar. Nous avons déjà vu plus haut un pareil contresens. — L. 19, « qu'il eust... », che in sua gioventù gl' occorse restò povero, ma poi... — P. 90, l. 1, « incroyable ». G. ajoute : dicendogli che per le regle dell' Astrologia si monstrava si grande che... — L. 6, « fut faict » (voy. la note), lo fece. — « Secretaire », senatore. —

(1) Même bévue dans Crescimbeni.

L. 7-8, « di sua maiestà, e di poi pervenne suo senesciale. » Il n'est pas question de Peyre de Vins. — L. 15, « et pour », et egli per. — L. 16, « esclatir », scolpir. — L. 17, « de ta », e la. — L. 19, « comptar », cantare.

Guilhem Figuiera. — P. 91, l. 10-11, « surmontoit... devant luy ». Manque. — L. 12, di bella faccia, d'occhi scontrevoli. — P. 92, l. 9-10, « et qu'il... les yeux ». Manque. — L. 15-26, « contre... syrventez ». Tout ce passage est supprimé dans *G.* qui a suppléé *nelle quali* pour faire la suture. — L. 32-34, « et qu'il... parler ». Manque. — L. 37, « es sonnets... faicts », nelle sue opere.

Sordel. P. 94, l. 3, « estant... 15 ans ». Manque. — L. 25, « a requoy ». Manque. — L. 33-34, « et de... ores ». Manque. — L. 36-38, « que s'il... soustient ». Manque. — P. 95, l. 5-7, « il a traduit... Provence ». Manque.

Cadenet. P. 96, l. 17-18, « car en... honneur ». Manque. — L. 23-24, « avec... chevaliers ». Manque. — L. 25-26, « et là... de foy ». Manque. — L. 31-32, « Et sainct Cezari... Robert ». Manque. — P. 97, l. 5, « dressa », adrizzò. — L. 6, « près Beauquaire ». Manque. — L. 7, dove fanno... li versi divini. — P. 99, l. 2, « qualité ». G. ajoute : e che percio con le Dame era più meritevole de gl' altri. — L. 3, salva la vostra gratia, io merito piu di tutti, perche non è cavaliero.

Peyre d'Aulvergne. P. 100, l. 7, « de seigneurs », del signore. — L. 26, ch'erano nel regno di Napoli e di Sicilia. — L. 33, « lou contract », il contrasto. — L. 34, ch'era bellissimo se lo finiva, ma lo lasciò.

Albertet de Sisteron. P. 102, l. 2, « estimé... », isvegliato nella poesia. — L. 12-14, « car... vertu ». Manque. — L. 26, « dict qu'il mourut », dice che questo poeta era dell' antica e nobil casa de' marchesi Malespina d'Italia, e che si morì. — P. 103, l. 10-11, « duquel... Avignon ». Manque. — L. 12-14, « J'ay leu... d'Italie ». Manque. — L. 15, « *de Venus* », d'Amore.

Bertran de Allamanon. P. 104, l. 1-2, figliuolo di Bertrando segondo e nepote di Bertrando I. — L. 6, « qu'il estoit... », che fussero huomini modesti, pieni di sapienza e dottrina. — L. 17, « duquel... fleurissoit ». Manque. — L. 21, « au port », al ponte ; mais plus loin, l. 23, porto. — P. 105, l. 11, Roberto, il quale fu chiamato. — L. 27-8, « en rithme provensalle ». Manque.

Remond Feraud. P. 106, l. 2-3, « suyvant... princes ». Manque. — L. 15, « vie ». G. ajoute : mondana. — P. 107, l. 4, « Calabre ». G. ajoute : presso del quale si tratteneva con molta sodisfatione del re e di se stesso, professore delle parti di mathematica. — L. 13, « du nom », uno de' nomi. — L. 22, « pour... gaillarde ». Manque. — L. 25, « en l'isle de Lerins ». Manque.

Blacas. P. 108, l. 13, « et d'autant bonne conduite », et il meglior conduttiero d'esercito. — P. 109-10, « Nosdits... dient que ». G. place cela avant *peu avant* (l. 1). Le reste de la phrase (le pere... traicté) manque chez lui. — L. 6, « cagnardier, et ne », cavaliero, ma che.

Peyre Cardenal. P. 110, l. 12, lodò la loro impresa di tenere questo poeta. — P. 111, l. 2-4, « Le Monge... langues ». Manque.

Luco de Grymauld. P. 112, l. 2, « S. Cezari ». G. ajoute : in sua lode. — L. 7, « elegante », eccellente. — L. 21, « Provence ». G. ajoute : il quale subito che l'hebbe ricevute, come originali, le fece gettare sul fuoco, facendo un' aspra reprensione al poeta. — L. 21, « J'ay leu... que », alcuni dicono che. — L. 22, « de Gennes ». G. ajoute : pur della detta casa Grimaldi.

Peyre de Ruer. P. 112, titre et l. 1, della Rovere. — P. 113, l. 8, « et viquere ». Manque. — L. 14, « eslevé ». G ajoute : (o fosse per essere tanto assuefato nel cantare versi o fosse assaltato dal furor poetico). — *Ibid.*, « ce », un. — *Ibid.*, « car... savoit ». Manque. — L. 25-26, « cuidant... Marie ». Manque. — L. 31-32, ... di denari, delli

quali si vesti molto bene. — L. 32, « selon... d'adonques ». Manque.

Bertrand de Marseille. P. 114, l. 5, e che fu. — L. 17, « semble », monstra — P. 115, l. 4, l'albergho. — L. 7, all' Aurada. — L. 8, in bella sepoltura. — L. 13, donne feconde.

Rostang Berenguier. P. 115, l. 3-4, « digne... princesse ». Manque. — L. 13, « en la colle », in tutt'i colli. — P. 116, l. 1, « connoissance ». G. ajoute : delle lor qualitadi e virtù. — L. 3, « de son sens ». G. ajoute : e se n'andava morir, ma. — L. 4, « qui ». G. ajoute : « con suo padre ». L. 30, « retourna en son premier erreur », fu punito. — L. 32, « Clement VI », Clemente 7. — 34-35, « en provensalle ». Manque.

Comte de Poictou. P. 117, l. 11. Deux vers dans G. *faray* commence le second. — L. 17, ver me indormita. — L. 18, « en laquelle dit », volendo inferire. P. 118, l. 3, che mi sprezza. — L. 4, Manque. — L. 5, « dit.. », inferisce e danna il troppo stimarsi. — L. 7, « secreteres », senatori. — L. 13-14, ... mi pare ogni grand'anno... io no veggho. — L. 16, « gentilhomme de Dompierre ». Manque. — L. 20, « plusieurs ». G. ajoute : belle. — L. 21, « façon », pregione. — L. 22, Per fin che nel mio mal' io m'adormenti. — L. 26, « chansons ». G. ajoute : che fece a sua contemplatione. — L. 32, « feist ». G. ajoute : fra l'altre. — « Chanson ». G. ajoute : che comincia. — L. 33, « s'ages », s'havete. — P. 119, l. 11-12, « reveilloit... layssoit », resvegli... lasci. — L. 37, « Sance », Salca. — P. 120, l. 7, in un medesimo tempo nella detta corte del Conte di Potù, li quali con molt' altri in essa morirno di veleno, percio che li lebrosi... — L. 11, « Hutin », viij.

Peyre Roger. P. 122, l. 21, « sieur... Provence ». Manque. — P. 123, l. 5, « Lo non », Io non . — L. 11, « Roger ». G. ajoute : per far credere il medesmo. — L. 17, « dans », d'avanti.

Geoffroy du Luc. P. 124, l. 2-3, « bien qu'il fust », come. — L. 7, « ces vers », G. ajoute : d'una sua canzone. — L. 9, « van », grave. — L. 25, « s'assemblans », li quali ogni giorno si radunavano nell' accademia ch' avevano fatta appresso l'abbadia.

Marchebrusc. P. 125, l. 23, « contre Rome », che si dice contro Roma. — L. 27, « *Palharda* », Putta.

Ancelme de Mostier. P. 126, l. 12-13, « Il lui predit », e perche 'l poeta sopra tutte l'altre cose era perfettissimo nella giuditiaria Astrologia, lo constrense il rè, che con diligenza vedesse quello che monstravano gl'influssi celesti della sua posterità, e che liberamente senza rispetto del tutto dicesse le cause e le raggione ; perché 'l rè le voleva vedere e ben intendere, havendo in questa scientia qualche cognitione. La onde il Poeta obedindo dicono che li predicesse la morte in vita sua di Carlo. — L. 19, « menassants ». G. ajoute (en passant, bien entendu, *car... propheties*) : al che il rè (come prudente) non attese, sapendo che se le stelle inclinano, non isforzano, e si minacciano concludentemente non necessitano, ma la certezza resta nella volontà d'Iddio, come buon principe a quella del tutto si rimesse. E non dimeno carezzò il poeta e li donnò. — L. 23, « de beaux enfants », dui figliuoli, un maschio non manco sapiente...

Laurette et Phanette. P. 130, l. 23-30, « Jehanne dame des Baux », « dame de Trects », « dame de Vence », « dame de Clumane », « dame dudict lieu ». Tout cela manque dans G. — P. 131, l. 14-15, « pour... regnoyent ». Manque. — L. 15-18, « Le Monge..., paillarde ». Manque.

Bernard Rascas. P. 132, l. 5, d'Astoaldi. — L. 6, « chansons ». G. ajoute : Ma non molto durò quest'amore, per ch'ella presto cusi giovane si morì. — L. 9, « ces beaux... icy », molti bei versi, che cominciano. — P. 133, l. 31-32, « pour y... romaine », per altro. — L. 38-39, sotto il titolo di san Bernardo, come era il suo nome.

Arnaud de Coutignac. P. 135, l. 23-24, che per il suo troppo sapere guadagnerebbe dolore et humiltà. — L. 31-32, « qu'il adressa a Ysnarde ». Manque.

Monge de Montmajour. P. 137, l. 8-10, « lequel traicté... coppies », delle quali, ancora che non fossero date alla stampa, alcuni n'havevano hauto la copia, che li costò la vita. — L. 11, « il estoit ». G. ajoute : ne di chi o dove si nascesse, ma ben dicono che. — L. 14, « immortelle ». G. ajoute : solamente per la detta canzone percio che con quella a raffrenato. — L. 20, « Honnoré ». G. ajoute : di Montemaggiore, presso. — L. 23-25, « après... Monge ». Manque. — L. 32, « sueroit... le miel », piutosto sarà più dolce e delitioso del mele.

Taraudet de Flassans. P. 139, l. 3, « car... doctement ». Manque. — L. 9, « selon... d'Or ». Manque — L. 15, « qui le trompa », fu ben presto da lei dolcemente condotto al passo di non poter fuggire ni schivare gl' inganni d'Amore, in modo che 'l trattato servì poco... — L. 34, « presque... temps ». Manque.

Guilhen Boyer. P. 140, l. 14, « Nice ». G. ajoute : per ch'era ancora buon giurisconsulto. — L. 19, « ce neanmoins », se n'acquietorno ne fecero alcun ricordo al rè, anzi spontaneamente. — L. 26, « kanti », conti. — L. 25, « byjon », bitume. — L. 26-27, « Il n'estoit... Naples », non hebbe cognitione della regina Giovanna, nepote et herede del rè Ruberto.

L. de Laskars. P. 142, l. 17-18, « Il respondit... pape », Il che li pareva troppo duro et aspero si per la longa conservatione della gentil donna e per li figliuoli da lei hauti come per la vita militare longo tempo esercitata. E perciò aiutandosi quanto poteva cercava di placare il pontefice. — L. 25, « lettres ». G. ajoute : caldissime. — L. 27-28, che 'l poeta drento il termino di xxv anni dovesse ritornare nel monasterio. — L. 33-34, « et un... *Paurilha* ». Manque.

B. de Parasolz. P. 143, l. 6, « quelques fragments », molte sue rime. — L. 10-13, « aussi royne... l'an 1383 ». Manque. — L. 21, « ou la Johannada ». Manque. — P. 144, l. 1, « Phanette », Gianetta. — L. 15, « Arles », G. ajoute : di miraculoso magisterio.

Ricard de Barbezieux. P. 145, l. 4, « és sainctes lettres ». Manque.

Pierre de Bonifacius. P. 147, l. 21, « pierre ». G. ajoute : che la chiamano filosophale. — L. 9, « le fer », G. ajoute : come le damigelle i cavalieri. — L. 14-15, certe cortigiane... che seguivano.

Monge des isles d'or. P. 148, l. 2, « ancienne », G. ajoute : nobile. — L. 6, de Cagnia, vicin'ad Antibo. — L. 38, « des poëtes ». G. ajoute : nel libro del Monaco dato al rè. — P. 150, l. 10, « finalement », G. ajoute : per essere instrutto in tutte le lingue. — L. 11, « entier », G. ajoute : con declaratione delli luoghi oscuri ch'ognuno facilmente li poteva intendere. — L. 20, « ou audit monastere », dove gia il detto monasterio di Lerino. — L. 28, « beaux passages », belli paesi. — L. 38, « feist un recueil... », fece un libro racolto per li volumi della detta libreria et altrove delli fatti e vittorie. — P. 151, l. 7, « la lettre », G. ajoute : ch'era in mezzo scritta. — L. 16, « qu'il a escript... predict », e che in uno de suoi libri scritto di sua mano nel quale si conteneva il fiore di varie scientie e dottrine, si truova scritto e notato in modo di profetia.

H. de sainct Cezari. P. 151, titre et l. 1, Hugo. — P. 152, l. 1, Gerente... Monclato. — L. 6, « Villemus », Villanuova. — L. 20-21, « et y escrivit... Escripture ». Manque. — L. 34-35, « ayans... chansons ». Manque. — P. 153, l. 8, « recueillir », ricercare ; G. ajoute : il tutto in un volume riccamente miniato e legato. — L. 8-9, « lesquelles... cognoissance », del quale perho fin al presente non sensa (lis *se n'ha* ?) cognitione. — L. 10, « d'a-

mours », G. ajoute : e delle più belle che potesse trovare, con alquante delle suoi, che si poteva chiamare il Fiore d'amore. — L. 12-14, « luy faisant... transcriptes ». Manque. — L. 21-22, « qui sont... en poincte », a sedici razzi, et il cornetto ch'è l'arme d'Orange, per essere stati eglino del Baultio longo tempo legittimi possessori e principi d'Orange. Et il poeta e Monaco, seguendo la buona e santa vita, scrivendo molt' opere nella sancta scrittura, finì la sua vita d'intorno gl'anni 1450, lasciando di se celebre et honorato nome.

II

Variantes du manuscrit de Carpentras

Le texte des biographies du ms. de Carpentras, que l'on a lues ci-dessus, à la suite de chacune des *vies* correspondantes de l'édition de 1575, a subi dans ce ms., avant d'être amené au point où on le voit ici, des modifications souvent considérables, qu'il est indispensable de faire connaître, afin que le lecteur puisse pénétrer plus avant dans l'atelier de mensonges de notre auteur et surprendre de plus près ses secrets de fabrication. Je relèverai en même temps quelques fautes d'impression ou de copie.

P. 18. De Jaufre Rudel. — L. 2-19, « en sa jeunesse... en devint amoureux ». En renvoi à la marge, pour remplacer la rédaction primitive effacée : « fut amoureux de la comtesse de Tripoly, pour le bien qu'il avoit ouy dire d'elle ». — L. 12, « print congé... Jaufredet ». Ajouté après coup dans l'interligne.

P. 19, l. 20, « Je », peut-être plutôt « *Se* ».

P. 22. La Vie de Peyrot. — L. 7, « privée ». Lis. *prisée*. — L. 11 et 18. Suppr. *madame*. Ce mot est biffé dans le ms. — L. 18, lis. *vestemans*. — L. 19, « comique ». Dans l'interligne, au-dessus de *farceur*, qui est bif-

fé. — 21-23, « florissoit... Remond ». En renvoi à la marge pour remplacer : « estoit du temps de Frédéric Barberoux ». — 25. Cette dernière ligne est biffée.

P. 23. Elias de Barjols. — L. 1, La première ligne, qui a été biffée, était d'abord celle-ci : « Estoit du temps de Remond Berenguier, comte de Provence ».

P. 25. Guilhem de Montagne-Agout. — L. 3-5. « Il adresse... *vyces et vertus* ». Ajouté après coup, l'encre est plus noire et l'écriture moins posée.

P. 26. Guilhem de S. Desdier. — L. 5. « Il ayma ». Substitué à : « eust intelligence avec ».

P. 29. Arnaud Danyel. — L. 6-7. « qu'il... Ciberne. » A la marge, en renvoi. — 8. « le dict ». C'est la rédaction primitive. Ces mots ont été biffés et remplacés par *se lict*. — 9. « Chanson ». Après ce mot une citation d'Arnaud a été biffée :

Ieu syeu Arnaud qu'amassy l'aura
E cassi la lebre am lou bou
Contra cyberna.

Là finissait la rédaction primitive. Le reste a été ajouté après coup, sauf les vers de la fin. — 14. « bœuf. En ». Lis. *bœuf ; et en*. Après *bœuf*, deux lignes biffées : « il dy ceci (?) contre Cyberne, laquelle chanson et invention Pétrarque en a faict ung sonnet ». — 22. « mais ». *Ne*. — 27. Lis. *de s'escolla*. — 31. Lire *escondescendre*, en un seul mot (pour *escossendre*).

P. 31. Guilhem Adhemar. — L. 3. « et comique ». Ajouté après coup. — 6. « Si savant que Virgile ». Ces mots suivent « si sainct que Enoc », qui sont biffés.

P. 36. Foulquet de Marselhe. — L. 2. « a estre ». Lis. *et e*. — L. 7-8. « playsant et liberal ». En interligne. — 19-20. « chansonere de Sault ». Ces mots sont biffés, et à la marge, en renvoi, on lit *et Bertrand* (sans doute

l'historien Bertrandi). — 20. « et de Marselhe ». Lis. *ou de M.* Après « ou de Marselhe », les mots « selon Landin », qui suivaient, ont été biffés. — 22-27. Ajouté après coup ; l'encre est plus noire. — 24. « par le moyen... parjure ». A la marge, en renvoi.

P. 38. Guilhem de Lestang. — Ce nom *Lestang*, dans le titre, a été substitué à *Cabestan*, écrit d'abord. — 3. « advise ». Ecrit au-dessus de *astucieux*, qui est biffé. — 6. « et il dict ». Lis. *En l'une il d.* — 8. « qu'enferme ». Lis. *qu'on treuve a.* — 9. « gare ». Lis. *gard[e]*. — 11-12. Lis. *et les plus nyais.*

P. 40. Remond de Myrevaux. — L. 4. « et de courtyzanye ». Ecrit à la suite de « et de domney », qui est biffé. — 21. « de presque toutes ». 1re rédaction, biffée : « d'une chanson ».

P. 42. Ancelme Faydit. — L. 4-5. « estoit... chevance ». Substitué à : « Il se feit jongleur pour rayson qu'il perdit tout son avoir ». — 5-8. « Se feit comique... ycelles ». Ajouté après coup, en renvoi, à la marge. — 15. « qui se nommait ». A partir d'ici la rédaction primitive a été biffée, et ce qu'on lit pp. 42-43 y a été substitué. Voici cette première rédaction : « ..... Guilhaulme qu'avoit esté Nonain, qu'il avoit tirée d'un monastère, qu'estoit fort belle et bien docte et bien aprinse, et devint aussi grosse que aulcune (*lis.* Ancelme ?). Elle estoit d'ung riche bourg appelé Alest, de la marche de Provence, soubz la domination de Bernard d'Anduze. Monsr le marquis Boniface de Montferrat l'aymoit et le prisoit fort ; pour rayson de quoy luy donna de grand avoir et de robbes, et le meist en grand prix et ses chansons aussi ».

P. 44. Arnaud de Meyruelh. — L. 6. « issu... Thoulouse ». A la marge, en renvoi. — P. 45, l. 20-21, « s'adonna... hanter ». Substitué à « s'entendit en ». — 31-32. On avait écrit d'abord *La franche captenense — Que non puys oblier.*

P. 46. Hugues Brunet. — L. 3, « comique ». On avait d'abod écrit *ou farceur ; juglar* est souligné. — 6-8. Ce qui est ici entre crochets a été substitué, après coup, à : « feit son druts le comte de Roddez et donna ».

P. 54. Pons de Cadueilh. — 6. « tant qu'il vouloit ». Ajouté dans l'interligne. — 13-15. Ajouté après coup.

P. 60. Rambaud d'Orange. — L. 10-15. « de l'amour... ses œuvres ». Ceci a été substitué à une première rédaction, identique au fond, et qui diffère à peine dans la forme.

Peyre Vidal. — P. 62, 2-6. Une première rédaction, qui ne diffère que par la forme, sauf que « si n'avoit rien que sa poesie » y manque, a été biffée. — 9-10. « Mais... outre mer ». 1re rédaction : « Mais le prince messire Hugues de Baulx le feit guérir et médiciner, et quand il fut guery, s'en alla outre mer ». — P. 63, 10-15. « En une... le monde ». Ceci, ajouté postérieurement, d'où encre plus noire, remplace la ligne ci-après, qui est biffée : « Regarde qu'il faict mention qu'il est empereur en une chanson fol. 94 v°, 98 v° ».

Gaubert de Puycibot. — P. 72, 8. « de *joglars* ». 1re rédaction : « ... ou de farceurs ». — 20. « en Provence ». Substitué, en interligne, à « à son pays », qui est biffé.

Perdigon. — P. 77, 7. « dont ». Lis. *Tous*. — 8-10. Ce qui est ici entre crochets a été ajouté, en renvoi, à la marge. — 14-15. « Le Monge... aymer ». Ajouté après coup, d'une encre plus noire.

Lanfranc Cygalle. — P. 83, 4 « Spirituelles ». Les mots « et de la vierge Marie », qui suivaient, ont été biffés.

Boniface de Castellane. — P. 85, 9. « Vicomte ». Ecrit dans l'interligne, au-dessus de *Marquis*, qui est biffé. — 12-18. Tout ce qui est mis ici entre crochets, est en renvoi à la marge du ms. et remplace cette première rédac-

tion, biffée : « ..... du temps de Charles premier, comte de Provence, lequel parce que led. Charles vouloit seigneurier sur les Marsiléens, ilz se rebelerent contre son prince et seigneur naturel, à l'induction de Boniface, et luy et ses adherans meirent à mort cruellement les officiers du roy. Charles ayant entendu ceste rebelion alla a Marseilhe avec puyssante armée, entra dedans, dompta les Marsiléens et feist trancher... »

Guilhen Figuière. — P. 93. Suppr. le nombre 51, qui suit le titre. — L. 8, « qu'Esope ». Remplace « de figure et de personne », qui est biffé. — 19. « provensalle ». Après ce mot venaient ceux-ci, qui sont biffés : « contre Rome récitant les maulx qu'ils ont semez au monde, d'une fort belle tailhe de rithme ». — 20, Après *sont*, ajoutez *a part*, que porte le ms. — « *Lo flagel... Roma* ». Substitué à *Las cobeytats de Roma*, écrit d'abord.

Sordel. — P. 95, 1. « gentilhomme ». Ajouté en interligne. — « mantuan ». Suivaient les mots : « de nation, le meilleur poete provensal que nul », qui sont biffés.

Pierre d'Aulvergne. — P. 101. Suppr. le nombre 203, qui suit le titre. — L. 5. « gravité ». En renvoi, à la marge, ces mots, qui ont été biffés : « Par le discours de ses chansons ne se peut entendre de qui il estoit amoureux ». En faisant ce renvoi, Nostredame avait sans doute l'intention de supprimer ce qu'il dit de la prétendue Clarette de Berganson, et qui appartient à la rédaction première. — 6-8. « Il en avoit... de laquelle (d'abord *de quoy*, qui est biffé) ». En renvoi à la marge. Première rédaction de ce qui suit : « Le monge de Montaudon, poëte provensal, en une chanson qu'il a faicte contre les poëtes provençaux dict que... » — 17-25. Ajouté postérieurement d'une écriture plus fine.

Bertrand de Lamanon. — P. 105. Suppr. le nombre 69 qui suit le titre. — L. 1. « de Lamanon ». Les mots « premier du nom estoyt », qui suivaient, ont été biffés. —

P. 106, 6. « Le Monge... d'Or a ». En renvoi à la marge pour remplacer « aucungz ont », qui est biffé. — « Voulu dire ». Après ces mots suppl. *de Laurette*, que j'ai omis. A la suite venaient ceux-ci « tant célébré par Pétrarque », qui sont biffés.

Remond Feraud. — P. 107, 2. « d'Hongrie », écrit au-dessus de *d'Arragon*, qui est biffé. — L. 4-5. « la vie.. de Leyrins ». En renvoi à la marge, pour remplacer « la vie de St-Honnoré », qui est biffé. — L. 6. « Marie ». A la suite biffé : « pour la dévotion qu'elle avoit au sainct pere qu'en son hystoyre faict mention qu'il estoit fils du roy d'Hongrye ».

Blacasset. — P. 109, 8. « chansons ». La rédaction primitive s'arrête à ce mot, après lequel il y a un point et qui finit la ligne. Le reste a été écrit postérieurement. — L. 10. « francoys et ». Ajouté dans l'interligne.

Pierre Cardinal. — P. 111, 2. « de... ». Lis. *de tel lieu*, que porte le ms. ; *tel* est souligné : *lieu* paraît avoir été ajouté, mais de la même encre. — L. 6. « Robert ». Suit *René*, qui est biffé. — L. 6-7. « louant... citoyens », ajouté dans l'interligne. — 8. « exempta... les ». Ecrit au-dessus des mots suivants qui sont biffés : « bailha ung grand pris (?) aux ». L. 12-13. « luy oster... richement ». Ajouté en renvoi, à la marge.

Giraudon le roux. — P. 121. Ce titre est écrit au-dessus de *Bertrand de Aguila*, qui est biffé. Ce dernier titre est d'une encre plus noire que la notice et que le titre substitué.

Ancelme de Mostier. — P. 127. Le premier titre de cette notice était *de Jaume cher cœche rand*, qu'on a biffé, sauf *de*, pour écrire au-dessus, d'une écriture plus fine, le titre actuel. La notice était écrite, lorsque la substitution a été faite. Du reste, dans le nouveau titre, *de Mostier* que j'ai imprimé, n'est pas précisément ce qu'on peut lire. Il semble qu'il y ait *de Mainier*. — L. 2. « non ».

Ms. *né*, à rétablir. — L. 2-3. « et toutefois... rithme ». En renvoi à la marge, et pareillement les autres passages mis ici entre crochets, lignes 8-10, 11-12, 14, 17. — L. 7. « de Robert ». Ecrit au-dessus des mots suivants qui sont biffés : « du roy Loys 2, pere de René ». — L. 10. « le predeces de Carombert ». Ecrit au-dessus de : « l'evenement de la mort de Charles », biffé. — L. 20-27. « dont l'ung... enfans ». Tout ce passage a été ajouté postérieurement d'une écriture plus fine.

Laurette de Sade. — P. 131, 12-13. « dame docte... la phade ou ». En renvoi à la marge, pour remplacer *qu'on nommoit*, biffé dans le texte. — L. 123, 23. Une dernière ligne, après celle-ci, a été biffée : « Rostang Berenguier de Marseilhe ». En marge on lit : *alibi*.

Arnaud de Cotignac. — P. 135. « ou de Tentignac ». Ajouté après coup. — Suppr. 244. — P. 136, 5. *de Regio* écrit en premier lieu a été biffé. La place de ce nom avait été laissée d'abord en blanc à la fin de la ligne. — L. 10-11. « melgoriennes ». Lis. *Vulyermens*[*es*].

Le Monge de Montaudon. — P. 138. « ou de Montmajour ». Ajouté après coup. — Suppr. 216.

Bertrand de Parazols. — P. 144, 2-3. « Remond... Provence ». En renvoi à la marge, pour remplacer : « de tel, fils de tel. Son pere estoit souverain médecin ». — L. 6. « de Yoland d'Aragon ». Ecrit au-dessus de « d'une des filhes du roy », biffé. — L. 8. « tragédies ». Ce mot suit *volumes*, *livres*, successivement effacés. — L. 8-9. « qu'il... Avignon ». Ajouté en interligne. Première rédaction : « qu'il intitula *la Johannada*. La première tragédie est intitulée *l'Andriassa*, la seconde *la Loyzassa*, la troisième *l'Alamanda*, et la quatriesme *la Malhorquinna*, en allusion des quatre maritz qu'eust lad. Jehanne ». Tout ce qui suit paraît avoir été ajouté après coup. La notice primitive se terminait, à ce qu'il semble, par cette ligne, également biffée : « A faict une chanson qu'il songe tenir entre ses bras sa dame ».

Ricard de Barbezieux. — P. 146. Suppr. 130. — L. 8. « Berre » Avant ce mot, on avait d'abord laissé un blanc, rempli plus tard. — L. 10-13. « Mais... dict que ». En renvoi à la marge, pour remplacer une ligne et demie biffée : « Il fait comparayson de luy et du chevalier Perceval, qui quand il, en une autre dict que ». — P. 147. Une erreur de mise en pages a fait omettre la notice manuscrite de Pierre de Bonifaciis, dont la place était en cet endroit de notre volume. La voici :

[F° 23 v°] de Peyre Bonifacy. F° 189.

Estoit renommé entre les bons poetes provensaulx. Quant il s'adonna a la poesie provensale; estoit fort jeune; il fut au service du prince de Tarante qui l'aymoit et prisoit et prenoit ung grand plaisir à la poesie vulguere. Il avoit a son sérvice ung savant poete latin, qui, quand le prince de Tarente faysoit chanter ce poete en sa presence les chansons qu'il faysoit en langue provensale, dict : vrayement, prince bening, tu as icy ung poete qui, pour ung jeune enfant, il ha de fort bonnes inventions et chante fort bien, et ay oppinion qu'il fera comme les pommes, que, quand elles nayssent [sont] aspres et vertes et peu a peu se font doulces et de saveur amyable. Il a dict que ung poete qui ne sçait faire bons motz ni bons sons ne devroit jamais chanter.

Folquet de Romans. — P. 155, 1. « Romans ». Ecrit au-dessus de *telle part*, biffé. — L. 4. « de Romans ». A la suite de *d'altra part*, biffé ; *n°* est en interligne.

Cherchemont. — P. 156, 1. « provensalle ».Suivent près de quatre lignes biffées : « entra ne se treuve qu'il aye esté amoureux d'aulcune dame, à tout le moins que le monge des Ysles d'Or et de Montmajour et les autres qui ont escript si diligemment de noz poetes provensaulx n'en font aulcune mention... disent que ». Les trois lignes suivantes, « estoit... chansons », sont barrées de quatre traits verticaux. — P. 157, 1-2. « esquelles... devant ». En

renvoi, à la marge. — L. 3. « placés ». Suppr. ce mot, qui est biffé dans le ms.

Daspoul. — P. 158, 2-4. « qu'il... Vaulvert ». Ceci paraît avoir été ajouté après coup.

Errata de la table de Carpentras

P. 175. La liste débutait par *Giraud de Borneil* deux fois biffé. Peut-être N. D. n'avait pas d'abord pensé à l'ordre alphabétique.

Arnaud de *Coutignac* : au-dessus de *Tintignac*, biffé. — Entre les numéros 7-8 (chiffres à droite de la liste) se trouvait écrit d'abord en interligne *Berenguier de Parazolz* N. qui a été ensuite biffé. — Entre *Bernard Marchis* (appelé dans le manuscrit *Bertrard* (sic) M.) et Berenguier Tropel, N. D. avait d'abord écrit deux noms, biffés ensuite : *Berenguier* (?), en interligne, et 189 *Boniface* (c'est le folio de Peire Bonifacy dans le *Chansonnier de Sault*).

P. 176. Comtesse de Die, précédé dans le ms. de *veu*. Venait ensuite, en interligne, *Peire Cardenal*, qui a été biffé. — *Guilhem* Faidit, lire *Ancelm*. — Les noms compris entre les chiffres 38-39, placés à droite de la colonne, ont été ajoutés en interligne et à la marge.

P. 177. Montagnagoult, ajouter N. — *Montagut*. N. est mis en interligne : au-dessous, biffé, *J. Mote d'Arles*. — Peyron, l. *Peyrolz*. — Peire de Castelnou, Perceval Doria, ajoutés après coup, en interligne. — Peyre Remond de Thoulouse : le chiffre 55 doit être mis avant *lou proux*. De même, à la ligne suivante, 56 doit être placé avant de *Mirapeys*.

(1) Nous avons dressé ces *errata* d'après l'exemplaire de Chabaneau, qui, après l'impression, avait collationné les manuscrits, que d'ailleurs nous avons consultés nous-même à Carpentras. — J. A.

P. 178. Fin de la liste, *P. Trabustal* a été biffé.

Sont écrits en interligne les noms suivants : Bertrand Astourgat, Bertrand Carbonel, Boniface de Castellane, Bertrand Albaric, Berenguier Troppel, Delfin de Viena, Daspouls, Fabre d'Uzès, Frédéric empereur premier., [Guillem de Lobevier, ajouté au bas de la colonne], Hugues de Pena et les trois suivants, Jaume Mote, Jan de Penas, Laurete et Phanete de Sade, Montagnagoult, Montagut, Peyron Trabustal, Poma Jordan, Peyre Cardenal, Peyre de Castelnou, Perceval Doria, Pistolleta, [Rostang Berenguier, Richard, ajoutés au bas de la colonne], Remond Feraud, Savaric, Sordel.

Nous avons noté ci-dessus les noms mis en interligne puis biffés.

Errata du Glossaire

Chabaneau avait relevé sur son exmplaire les moindres erreurs de lecture : *s* pour *z*, *i* pour *y*, lettres oubliées, etc. Ces erreurs sont assez nombreuses, mais elles ne sont pas assez importantes pour mériter d'être relevées par le détail. Nous ne donnerons dans cet *erratum* que ce qui nous paraît avoir quelque importance.

P. 180, *Anta*... 136, *117* (l. *147* ?). — P. 182. *Bauzia*, ajouter *idem* après les trois chiffres. — « *Benvolensa*, bienveilhance » a été oublié. — P. 183, c. 2, s. v. *Brays* : l. *Brays*, *chants*, *quils*, *crids*. — *Bucyna*, l. *Bueyra*. — P. 184, *Captenensa* 1 : l. *45. item 51. item 145*, *276*. — P. 186, c. 2. *Domniey*... *48*, l. plutôt *49*. — P. 187, c. 1, *drudaria*, fin de l'article, lire plutôt 223 (au lieu de 228). Cependant cf. le *Chansonnier de Sault* au folio 228. — P. 189, c. 1, s. v. *esquiern* 1, au lieu de *289* lire peut-être *189*. — P. 190, c. 1, *gentil res* 1, à la fin de l'article, au lieu de *116* lire *156*. — P. 193, *lauzengiers* 1, lire *194* au lieu de *94*. — P. 196, c. 1, ligne 2 : lire *15* ou *18* au lieu de *13*. — P. 197, c. 1, *per Crist*, l. *147*. — P. 197, c. 2. Ajouter : « *Pregonessa*, profondeur ». —

Variantes de la lettre a Scipion Cibo (1)

L. 2. Miquel Brexian. P. 262, l. 6. Mes*er* Brixian. L. 26-27. Me fere antandre s'il y ha quelcunq de Voz poëtes et escrivains qu'ayent parlé de nostre langue provensalle, et des poetes, autres que Dante, Petrarque, Boccace, Equicola, etc. L. 36. Cenest ; *orig. Cereste* (?) ; Carces ; *orig.* Cartes (mauvaise lecture, sans doute) ; l. 38 Lauris ; *orig.* Mauris (erreur sans doute ou *Mantis ?*).

(1) D'après le texte original publié par Vincenzo Crescini sous le titre *Un autografo di Jehan de Nostredame.* Padoue, Società Cooperativa Tipografica, 1907. [Extrait du *Bollett. del Museo civico di Padova,* 1907, nn. 3, 4.]

NOTES

AVERTISSEMENT

Chabaneau avait fait imprimer en placards les notes du *Proesme* (jusqu'à la page 14 inclusivement). Nous les reproduisons, en mettant entre crochets, pour ces quatorze premières pages, les notes complémentaires que nous avons cru devoir ajouter (1).

A partir de la page 15, toutes les notes ont été rédigées par nous. Les notes de Chabaneau, qui, au point de vue du commentaire, étaient moins abondantes qu'au point de vue de l'introduction, étaient ordinairement sur des fiches de tout format et n'étaient pas rédigées. Nous les faisons suivre des mots *Chab.* entre parenthèses. Il avait écrit aussi quelques notes sur les marges de son exemplaire de Nostredame : nous les avons transcrites quand elles nous ont paru intéressantes.

Bartsch nous a fourni une excellente base pour notre annotation. Dans son article sur les « Sources de Jean de Nostredame » (2), il avait déjà réussi à identifier la plupart des cita-

(1) [Voici la note que Chabaneau avait mise en tête de son commentaire.]

On s'est proposé, en réimprimant les *Vies*, comme en publiant pour la première fois les morceaux inédits qu'on y a joints, de reproduire exactement l'orthographe de l'édition de 1575 et celle des mss. Mais, entraînés par l'habitude, les copistes (moi-même et mon obligeant collaborateur) d'une part, le compositeur et le correcteur de l'imprimerie de l'autre, y ont plus d'une fois substitué l'orthographe moderne, écrivant par exemple *fait*, *saint*, *roi*, *un*, là où l'original, qui offre aussi d'ailleurs concurremment ces formes, donnait *faict*, *sainct*, *roy*, *ung;* même, ce qui est moins excusable, *ai* pour *oi* à l'imparfait (ainsi *avait*, p. 11, l. 24). [C'est sans doute à M. Barrès, ancien bibliothécaire à Carpentras, que Chabaneau fait allusion, quand il parle de son « collaborateur » ; cf. l'avant propos.]

(2) Karl Bartsch. *Die Quellen von Jehan de Nostradamus* in *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, tome XIII (1874), p. 1-65, 121-149. Nous faisons suivre le résumé des notes de Bartsch des lettres *Ba.* entre parenthèses.

tions et des allusions. Nul doute que, s'il eût eu à sa disposition les notes manuscrites de Carpentras, il n'eût donné de Nostredame une annotation à peu près définitive. Seule la partie historique laisse à désirer chez Bartsch. Mais si nous lui donnons un peu plus d'importance dans notre commentaire, nous ne nous attarderons pas à relever tous les anachronismes, les erreurs et les mensonges de notre auteur. Nous estimons que cette partie historique est trop faible pour qu'on y attache quelque importance.

M. Paul Meyer a eu souvent à s'occuper de Jean de Nostredame dans son livre sur les *Derniers troubadours de la Provence* (1); quand nous citons son nom sans autre indication, c'est à ce livre que nous renvoyons.

Dans l'annotation des *Vies*, nous désignons, quand il y a lieu, par *A* le texte imprimé de 1575, par α le manuscrit de Carpentras. Crescimbeni est désigné en abrégé par *Cr.*; Giudici l'est, le cas échéant, par *Gi*. Le nom de Jean de Nostredame revenant trop souvent, nous le remplaçons par les initiales N. D.

Les lettres *Gr.* renvoient à Karl Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, Elberfeld, 1872.

Nous citons ordinairement en abrégé les ouvrages suivants :

Cat. Mss. Dép. (*Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques de France. Départements.*)

Chabaneau. *Mss. perdus.* (*Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés*, Paris, 1886. Extrait de la *Revue des Langues Romanes.*)

Clapiers. *Chronologie.* (*Chronologie des officiers des Cours souveraines de Provence*, par Balthazar de Clapiers-Collongues, publiée... par le marquis de Boisgelin. Aix-en-Provence 1909. Publications de la *Société d'Etudes provençales*, III.)

César de N. D., *Hist. de Provence.* (*L'Histoire et Chronique de Provence*, de Caesar de Nostradamus, gentilhomme provençal. Lyon, 1614.)

Pour l'histoire de la noblesse provençale nous citons principalement :

(1) Paris, 1871. Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tomes XXX et XXXI.

Artefeuil. *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence.* Avignon, 1757-1759. 2 vol.

Maynier (B. de). *Histoire de la principale noblesse de Provence.* Aix, 1719.

P. 2. « Les autheurs... » Manque dans Giudici.

P. 3. « A la Royne de France. » G. n'a pas traduit cette dédicace. Il l'a remplacée par une épître pareillement dédicatoire à Albéric Cibo, prince de Massa, laquelle est datée du 24 avril 1575, et que suit immédiatement un avertissement de l'imprimeur (*L'impressore alli lettori*), qui manque dans l'édition française.

P. 5. Ce sonnet en l'honneur de Nostredame se trouve aussi dans la traduction italienne de Giudici, qui en est peut-être l'auteur. J'ai le plaisir d'en pouvoir offrir ici une traduction provençale, faite, à ma prière, par le plus habile sonnettiste du Félibrige :

O Muso, uniguès-vous au cant troumpetadis,
Clantissènt à l'ounour di Troubaire Vulgàri
E que, li revihant avau dins soun susàri,
Li fai auboura viéu de soun cros barradis,

A la voues d'un Pouèto ; et pertout espandis
Au mounde li vertu, l'esplendour, lis auvàri
Di segne rèi, e rèino, e prince, e féudatari ;
E qu'espantant li gènt, li tèn amiradis.

Noblo font Elicouno ! o cavau Diéu, Pegaso !
Vautre, Nimfo di pèd laugié, dóu pies de braso,
Baias, au fin disèire, ajudo à plen de cor.

Tu, tant siavo Venus ! Amour, fièr sagataire,
Fourças, fourças cadun d'ounoura lou cantaire
Que dóu Bèu Dire avero encuei la Joio d'or.

A. de Gagnaud. (2).

P. 7. « Proesme. » Giudici a remplacé ce « proesme » par un autre (*alli Lettori*), écrit en vue des lecteurs italiens, et dans lequel il a modifié, réduit, allongé à son gré le texte de l'auteur

(1) Variante :

Qu'espanto l'esperit di gènt, e lou candis.

(2) [A. de Berluc-Pérussis.]

français. Parmi les additions, je citerai celle-ci. Après s'être étendu beaucoup plus que ne le fait Nostredame sur le roi René, il continue (p. 15) : « ... delle qualli istorie ne vederemo larghe memorie nella Cronica o sia istoria di Provenza di M. Gio. de Nostradama che presto le mandara in luce. Preghovi, humanissimi lettori, d'haverme per iscusato s'io vi paressi essermi troppo traviato, perche le virtù di questo Rè m'hanno tirato a dire di lui qualche cosa parsa, parte per haverle intese, parte viste, e tocco con mano, non lasciando di dire ch' era eccellentissimo pittore, come si vede l'ancona dell' altare nella cappella del Ré nella chiesa de carmeliti d'Ayx, di miracolosa pittura fatta di sua mano, dove è ritratto ancora esso in pittura di sua mano al naturale, dove sono le sue viscere ; che 'l corpo fu portato in Angiu ; e dove sono l'armi di quella casa con due imprese sue, l'una d'un quarto di luna quando cresce, sotto le dette armi, scrittovi drento *Tous en croissant*, et sotto quella un scalfetto che manda fuori una gran fiamma d'intorno la luna, e l'armi con il motto nella corona d'esso scalfetto : *D'ardant desir*, le quali si veghono ancora nel palazzo reale di quella città, e in molti altri luoghi. »

[Sur la langue provençale, voici un passage de C. de Nostredame : « Le serment que fait Charles le Chauve à son frère Louys, roi de Germanie, avec la response du peuple en mesme langage, et encore la dispute de Sordel Mantuan, excellent poete provençal, avec Pierre-Guillaume en Mario Equicola, alléguée en faveur de nostre langage par l'un des plus excellens et illustres écrivains de cest aage [*en marge* Blaise de Vigenère en ses doctes annotations de César] qui le confesse ingénuement, monstrent assez que le provençal vulgaire a donné loy à toutes les autres langues et premièrement ouvert et frayé le chemin de bien proser et rithmer. »] (*Hist. de Prov.*, p. 584.)

P. 7, l. 16. Il est presque superflu d'avertir que cette appellation « la Boutiqua dels Trobadors » ne se trouve nulle part ailleurs qu'ici. — L. 23. « le Courtisan », c'est-à-dire Baltazar Castiglione, en son *Cortigiano* (1528). Voy. p. 45 de l'édit. de Padoue, 1733.

[Jean des Gouttes a traduit l'Arioste. Cf. le titre de cette traduction : « Loys Arioste, Roland furieux, composé premièrement en ryme thuscane, et maintenant traduict en prose françoise ; partie suyvant la phrase de l'auteur, partie aussi le style de ceste nostre langue. » Paris, Jehan Longis, 1555. L'édition princeps paraît être de 1544.]

[Sur la *Grammaire italienne-française*, cf. Brunet, *Manuel*, c. 1692 : « Grammaire italienne composée en françoys (par Jean-Pierre de Mesmes), Paris, 1548. Réimprimée à Paris en 1567. Probablement réimprimée à Lyon sous le titre suivant : Grammaire italienne composée en françois pour l'intelligence des deux langues ». Lyon, Ben. Rigaud, 1568.]

P. 9, l. 5. Bembo, *Della volgar lingua*, libro I, p. 150-151 des *Prose scelte* de la *Biblioteca classica economica*.

[L. 12. Claude Gruget a fait en 1551 la traduction de Speroni. Les dialogues de Speroni sont divisés en dix livres : le premier traite de l'amour, le 7e des langues (Du Verdier, *Bibliothèque*, 1585). A la page 1149 de la même édition de Du Verdier se trouve un extrait de la traduction de Speroni (édition de 1552, et non de 1551) ; l'extrait va jusqu'à la page 1167 : c'est le chapitre des langues, où apparaissent comme interlocuteurs Bembo, Lazare, le Courtisan, Lascaris, etc. Chabaneau croit que N. D. n'a connu Speroni que par la traduction de Claude Gruget.]

[Lodovico Dolce a fait une apologie de l'Arioste dans l'édition suivante : « Orlando furioso, con una apologia di Lodovico Dolce contra ai detrattori dell' Autore et un modo brevissimo di trovar le cose aggiunte... » Venise, 1535. Il est aussi l'auteur — en dehors de ses poésies — de dialogues, dont quelques-uns sur la langue vulgaire : « I quatro libri delle osservazioni nella volgar lingua », 1re édition en 1550, 6e édition en 1560. Cf. Tiraboschi, VII, 1028.]

P. 10, l. 21. Inutile sans doute de faire remarquer que « juglar » n'a jamais eu la signification spéciale que Nostredame lui donne ici. Quant à ces autres dénominations : *violars, musars, comic*, elles ne se rencontrent pas dans les anciens textes provençaux. — L. 25. « Chantarel ». Plutôt *chantaret*. Voy. Raynouard sous ce mot. — L. 26. « Coumedia, satyra. » Encore deux dénominations inconnues à la poésie provençale. — L. 27. « Depports. » Je ne connais qu'un exemple de ce mot, au sens spécial qu'il a ici, et que Raynouard n'indique pas. C'est le suivant :

Si nom te pro vers, chansos o deportz.

(R. de Cornet [XII, 1]) (1).

(1) [On trouve plusieurs fois dans les notes de Chabaneau l'affirmation que N. D. a dû connaître un manuscrit de Raimon de Cornet.]

— « Soulas. » Ce mot étant quelquefois associé à *deport*, pris dans sa signification ordinaire de divertissement (cf. Raynouard, IV, 608 *b*), on s'explique que Nostredame ait pu le considérer aussi comme le nom d'un genre littéraire. — L. 30. Jehan Lemaire de Belges mentionne le *serventois* aux endroits cités, mais ne le définit pas. Il est clair d'ailleurs que c'était pour lui, comme pour les Italiens le *sirventese*, autre chose que le *sirventes* provençal. — L. 31. « Le. » Lis. *la*.

P. 11, l. 11. Ce passage est le seul du livre duquel on puisse induire que Nostredame a connu les *Arresta amorum* de Martial d'Auvergne. [Cf. cependant Chasteuil-Gallaup, in Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 102. Chasteuil affirme que N. D. ne connaissait pas les *Arresta amorum*.] — L. 12. « Le son. » Employé encore dans ce sens par le poète Sage, de Montpellier (17e siècle) :

E diguet aquesto cansoun,
Amai li trouvet ben lou soun.

Ibid., l. 17. L'auteur ne veut pas ici faire allusion à la pièce *Ja nuls om pres*, laquelle d'ailleurs est adressée, non à Stevenette ou à toute autre princesse provençale (plus loin, p. 86, il prétend que c'est à Béatrix), mais à une comtesse que Richard appelle « sœur » et qui était peut-être la comtesse de Champagne, Marie, fille, comme lui, d'Eléonore de Guyenne. M. Bartsch incline à croire qu'il s'agit d'une pièce perdue. Serait-ce celle dont Redi a conservé un fragment? Voy. mes *Notes sur quelques mss. provençaux perdus ou égarés*, p. 28. — — L. 28. Cf. ci-après, p. 224, et la note y afférente. — L. 32. Il doit s'agir ici d'une pièce différente de l'épître farcie de la St-Etienne, car le vers cité ici ne se rencontre dans aucune des copies que l'on connaît de cette épître. — L. 36. « Les statuts et coutumes du pays de Provence. » Brunet mentionne de ces *statuts* une édition de 1554, une autre de 1557. C'est probablement l'une ou l'autre de celles-ci que Nostredame a en vue. Celle de 1642, avec commentaires de Jacques Morgues, est la seule que j'aie pu voir.

P. 12, l. 6. *Lous* est pour *lours*.— Aux textes que notre auteur vient ici d'énumérer, César (p. 585) ajoute les Serments de Strasbourg de 842. — L. 9. « La provenzale che pur mò si può dir era celebrata da nobili scrittori ora dagli abitanti da quel paese non è intesa. » (P. 45 de l'édit. de Padoue, 1733.) Bembo en avait déjà dit à peu près autant et plusieurs après lui le

répétèrent, entre autres un provençal, Pierre de Chasteuil-Gallaup, au commencement du XVIIIe siècle, dans une lettre que j'ai récemment publiée (*Revue des langues romanes*, XXVIII, 278.) [*Mss. perdus*, p. 100.]

P. 14, l. 4. « Scipion Cybo. » C'est l'auteur de la lettre imprimée p. 259 du présent volume. Voy. ci-après les notes qui la concernent. — L. 5. « Jean Judici. » L'auteur (Giovanni Giudici) de la traduction italienne. — L. 6. Je n'ai rien su trouver sur ce Leonard Cosme (1).

[Sur les Coutumes de Provence, cf. Brunet, 2, c. 387 : « Sommaire et Indice des statuts prouuensaulz octroyez au pays de Provence, Folcalquier et terres adjacentes par les feux roys... Imprimé en Avignon. 1554. »

Ibid. « Les statutz et Coutumes de Provence nouuellement imprimées... Avignon, 1557. » Les statuts sont presque tous en latin, mais il y a des requêtes et des réponses en provençal.]

Jaufre Rudel. P. 15, l. 1. *Blaia* est changé en *Blieux* pour rattacher J. Rudel à la Provence (Ba.). Il a existé une famille de *Blieux*. Cf. Bibliothèque de Carpentras, ms. 1853, f° 28.

L. 11. Ce qui suit jusqu'à la page 16, 3, est emprunté à la *Biographie provençale*, mais N. D. y a fait de nombreux changements. Cf. pour le détail Bartsch, p. 20.

P. 16, l. 5. Ce qui est dit de Bertran d'Alamanon est inventé. Cf. éd. de B. d'Alamanon par S. de Grave, p. 151. L. 17. C'est la chanson *Lanquan li jorn son lonc en mai* (*Gr.*, 262, 2); cf. là-dessus Bartsch, p. 22. La tenson à laquelle il est fait allusion plus loin est *En Peironet, vengut m'es en coratge*, *Gr.*, 367, 1.

P. 17, l. 9. Le texte provençal dit (Meyer, p. 72) : *Si com Jaufre Rudel fetz de s'amia*. Ces derniers mots sont devenus chez N. D. *de Savoye*. (Ba.). Par suite, Jaufre Rudel a été mis par quelques historiens italiens au nombre des poètes italiens !

L. 10. On voit ici l'origine des légendes sur les Cours d'Amour. M. P. Meyer a montré (p. 69) « 1° que N. D. a entièrement dénaturé le sens des envois de Girart et de Peironet, puisqu'il feint que ces troubadours se soient adressés « aux dames illustres tenans Cour d'Amour à Pierrefeu et à Signe... », tandis qu'ils se bornent à désigner, selon l'usage, deux

(1) [Ici se terminaient les notes rédigées par Chabaneau.]

juges : la dame de Pierrefeu (choisie par Girart) et celle de Signe (choisie par Peironet) ; 2° que la théorie de N. D. sur les Cours d'Amour a pour base principale les envois dénaturés... du *partimen* qui nous occupe. »

L. 10. Cf. sur André de France les exemples cités par N. D. au *Glossaire*, p. 180, et ceux qu'a recueillis Raynouard, *Choix*, II, 299-301 ; cf. aussi P. Meyer, p. 67, n. 3.

L. 29. Cf. Chabaneau, *Le Roman d'Arles*, p. 13, et *Mss. perdus*, p. 85. Cf. aussi les notes sur la *Chronique provençale*, *infra*.

« Andrea Rossotti, nel sillabo degli scrittori del Piemonte, p. 246, annovera questo poeta e lo fa Savoiardo ; ma di lui altro non dice senon che compose il racconto della guerra di Tressino e che di lui fa menzione il Possevino. » Crescimbeni, 2e éd., p. 13. Cf. A. Possevin, p. 366 : « Gaufredus Rudelius nobilis Sabaudus, de bello Tressini. Gallice autem vocatur Geoffroy Rudel. » (Chab.). Cette erreur historique s'explique par une erreur purement typographique, comme on l'a vu plus haut.

Stephanette. « Stephana comitissa et filius ejus Ugo de Baucio, Raimundo Berengarii, comiti Barcinonae et Provinciae marchioni, fidelitatem jurant pro Castro de Trencatalas anno 1150. » *Cat. Mss. Dép.* Carpentras, III, p. 79 ; cf. Bouche, II, p. 126 (Chab.).

P. 18, l. 2. « Le nom même des *gavots* (habitants des montagnes) ne se rencontre pas, ou du moins ne s'est pas rencontré jusqu'ici, dans les textes provençaux du moyen-âge. » (P. Meyer, p. 135.)

« La première seule des vies suffit à faire pénétrer jusqu'au fond de l'atelier de mensonges de Nostredame. Il commence par traduire purement et simplement la biographie provençale ; puis d'additions en additions, de modifications en modifications, il arrive au roman imprimé. On verra par la comparaison des états successifs de ces vies, sans qu'il soit besoin d'insister pour chacune, tout ce qu'il y a de mensonges, parfaitement conscients, dans les notices imprimées en 1575. Ce sont des romans bâtis avec des documents authentiques. Je parle de ceux qui ont un fondement réel, car plusieurs sont de purs produits de l'imagination de l'auteur. Je crois inutile, après avoir mis sous les yeux du lecteur toutes les pièces propres à l'éclairer sur la véracité de l'auteur, de relever ici par le menu tous ses mensonges. Je me propose surtout de dégager de cet amas de mensonges les faits réels qui y sont

mêlés et de déterminer les sources réelles où il a pu puiser. » (Chab.).

P. 19, l. 19. Parmi les poètes provençaux qui font allusion à Jaufre Rudel, il faut citer : Marcabrun, *Cortezamen voil comensar*, Rufian et Izarn, tenson.

P. 19, l. 21. *Figura d'amor.* Ce traité serait, d'après Chabaneau, la chanson *Lanquan lo temps renovelha*, qui est de Grimoard Gausmar, mais que tous les manuscrits aujourd'hui connus attribuent, comme le faisait probablement aussi le Chansonnier de Sault, à Jaufre Rudel.

P. 20, l. 18. Frédéric. Cf. *Chronique de Provence*, ci-dessus p. 221-2. Bartsch donne de bonnes raisons (*Jahrbuch*, XIII, p. 122) en faveur de l'authenticité de ce couplet. La question de l'attribution reste d'ailleurs entière. Il est absolument invraisemblable que Frédéric Ier en soit l'auteur ; mais il pourrait être à la rigueur de Frédéric II, et il paraît que c'est à ce prince que N. D. l'avait attribué d'abord. Voyez l'extrait de R. de Soliers. Voltaire, qui le cite, l'attribue à Frédéric II. (Chab.). Dans la liste de R. de Soliers, on lit : *Fridericus imperator nomine secundus ;* cette liste a été publiée dans la *Romania*, 1912, p. 321 et suivantes.

Cf. la vie de Guillem Adémar, p. 31, l. 2 : *Frederic second de nom.* Dans le *Proesme*, N. D. parle des deux Frédérics, p. 8.

Voici ce que dit Voltaire de Frédéric II poète : « La langue italienne commençait à se former alors ; c'était un composé de langue romance et du latin. On a des vers de Frédéric II en cette langue. Mais les traverses qu'il essuya nuisirent aux sciences autant qu'à ses desseins. » *Essai sur les mœurs*, ch. LII.

Frédéric est cité comme poète provençal par l'abbé Vincenzo Gravina, dans son *Trattato della ragion poetica*, lib. 2, cap. 2, et par Antonio Domenico Norcia, dans ses *Congressi litterari*, p. 211 (Cresc.). Fauriel (Dante, I, 247, 256), tout en adoptant les fables de N. D., les a réduites à ce qu'elles ont d'acceptable (Chab.).

P. 21. Peire de Vernegues. Cette vie, si on compare A à *a*, est une de celles où l'on saisit le mieux sur le fait les fraudes « patriotiques » de Nostredame, fraudes que le président de Mazaugues, justement à l'occasion de cette vie, avait déjà remarquées et signalées. Cf. mes *Notes sur quelques mss.*

prov. perdus ou égarés, pp. 77-78. (Chab.). On verra dans cette étude de Mazaugues que l'idée du mausolée est empruntée à l'ouvrage manuscrit de J.-R. de Soliers sur la Provence.

P. 21, l. 26. Ce prétendu traité se réduit à une simple mention (cf. $_{\alpha}$, l. 24) dans la chanson *Quant amors trobet partit* (*Gr.*, 366, 29). (Chab.).

P. 23. Elias de Barjols. Voir sur Elias de Barjols l'édition des œuvres de ce troubadour par Stanislas Stronski, Toulouse, 1906. L. 3. Cette information est erronée, dit Stronski (*op. laud*, p. LIII), qui renvoie à la *Revue des Langues Romanes*, t. L, p. 22.

L. 10. Début d'une chanson de ce troubadour, *Gr.*, 132, 7. (Chab.).

L. 23. Le traité de la *Guerra dels Baussencs* doit être une invention de N. D. D'après Bartsch (p. 24), le sirventés (traité) auquel fait allusion N. D. ne peut pas être d'Elias de Barjols, qui a vécu au début du XIIIe siècle. Mais Stronski fait observer (p. xlv-xlvi), en s'appuyant sur Pitton (*Histoire de la Ville d'Aix*, p. 111), qu'en 1205 il y a eu une guerre « baussenca » entre les habitants d'Aix et Raimond des Baux.

Sur Garsenda, cf. *So que s'es pogut*, p. 214, et l'article de M. Stronski, *Revue des Langues Romanes*, L, p. 22 sq.

P. 24. Les chansons où Béatrix est citée sont les suivantes :

Amors, bem platz em sap bo. Gr., 132,2.

Be deu hom son bon senhor. Gr., 132,4.

Morir pogr' eu sim volgues. Gr., 132,9.

Pos la bela quem fai doler. Gr., 132,10.

D'après Bouche, Garsende I, comtesse de Forcalquier, était la femme de Rainez, seigneur de Castillard, fils de Rostang, seigneur de Sabran. Quelques-uns, ajoute Bouche, donnent à ce Rainez le surnom de *Claustral* et le titre de *Prince de Marseille*. De ce mariage sortit un fils, Raines, et deux filles, Garsende II et Béatrix. (Bouche, I, 841, d'après Chabaneau.)

Guilhem de Agout. P. 24, l. 18. Allusion certaine à la pièce *Nuls om no val ni deu esser prezatz* (*Gr.*, 225, 10) ; (cf. *Jahrbuch*, XIII, p. 25). (Chab.). A propos de Jausserande (l. 7), Bartsch fait remarquer que la généalogie donnée par N. D. est inventée, comme beaucoup d'autres (p. 25). On peut voir maintenant sur tout ceci l'édition des œuvres de Montanhagol par J. Coulet (Toulouse, 1898), p. 12-16. N. D. aurait connu les pièces I, V, VI, IX, X, de l'édition Coulet.

P. 25, l. 10. Allusion à la chanson *Non an tan dit li premier trobador* (*Gr.*, 225, 7). Cf. *Jahrbuch*, XIII, p. 136.

P. 25. Texte de α. Les trois premières lignes traduisent la courte biographie de a. Cf. Paul Meyer, *Dern. Troub.*, p. 206. Chabaneau a remarqué que les lignes qui commencent à *il adresse* sont une « addition postérieure » d'une « encre plus noire et plus rapide ». L. 3-5; cf. la note à la p. 24, l. 18; le *traité* est probablement la chanson citée.

Guillem de S. Desdier. P. 26, l. 15. Guillem de Saint-Desdier fait l'éloge d'un roi d'Aragon (Jacques Ier) dans une chanson qui ne lui est attribuée que par le ms. C et qui n'est pas de lui (Ba., p. 26).

P. 26, $_\alpha$. 16. Allusion à la tenson : *Guilhems de San Disder, vostra semblansa* (*Gr.*, 234, 12). (Chab.).

P. 26, 27. Chabaneau dit dans ses notes : « Ces prétendues fables se réduisent à une allusion à la fable... dans la chanson.... Là, comme ailleurs, un couplet ou une pièce, un simple vers devient un traité. » Je n'ai pas pu retrouver l'allusion dont parle Chabaneau ni dans les œuvres authentiques de G. de S. Desdier (celles du ms. Campori comprises), ni dans celles qui lui sont attribuées faussement.

P. 26, 28. « *De l'escrima* ». Ici Nostredame, comme il le fait en d'autres endroits, attribue au troubadour dont il prétend raconter l'histoire l'œuvre d'un de ses propres contemporains et compatriotes qui était probablement de ses amis. L'article de l'honnête La Croix du Maine sur le véritable auteur du traité de l'*Escrime* est curieux et assez court pour qu'on puisse le rapporter ici.

« Guillaume de S. Didier, gentilhomme, natif du pays de Velay, poète provençal, l'an 1185. Il mourut l'an 1185 ou environ.

C'est une rencontre bien mémorable de ce que il se trouve que un autre gentilhomme du mesme surnom, de mesme qualité et de mesme pays, ait à quatre cens ans apres la mort du susdit Guillaume, escrit un livre de l'Escrime : qui est Henry de S. Didier, lequel a fait imprimer son livre de l'Escrime à Paris, depuis dix ans en ça, comme nous dirons en son lieu.

Henry de Sainct Didier, gentilhomme provençal, grand philosophe naturel et des plus estimez de son temps, pour tirer bien de toutes sortes d'armes, desquelles il a escrit un traité pour apprendre l'escrime, contenant les secrets du premier livre sur l'espée seule, mere de toutes armes, imprimé à Paris l'an 1573 par Jean Metayer et Mathurin Chalenge, et se

vendent chez Jean Dallien sur le pont S. Michel à la Roze blanche.

Il dedia ce livre au deffunt roy Charles IX.

J'ay parlé dudit Henry de Sainct Didier ici devant, lorsque j'ay fait mention de Guillaume de Sainct Didier d'autant qu'entre ces deux il y a une chose fort digne de remarque, sçavoir est (afin de repeter ce que j'ay dit cidessus, lequel aucuns n'auront pas leu) que l'un et l'autre ont escrit un livre de mesme subject ou argument, sçavoir est de l'escrime, et que tous deux avoient mesmes surnoms de S. Didier, tous deux gentilhommes et nez en une mesme province et n'y a de difference que de temps, car cetuy Guillaume florissoit l'an 1174 et cetuyci florist et est encore vivant ceste année 1584, qui sont quatre cens ans entre deux.

Il est apres a faire imprimer d'autres livres touchant la science de l'escrime et encore touchant plusieurs autres beaux secrets de nature ausquels il employe tout son plaisir. » (Chab.)

P. 27, l. 18. Arnaud Danyel. « *Cyberne* ». Nostredame a ici transformé, inconsciemment ou non, un nom commun en nom propre. Les chansons auxquelles il est fait allusion sont les suivantes : *En est sonet coind' e leri, Lo ferm voler qu'el cor m'intra, Dreitz e razos es qu'eu chant em demori* (*Gr.*, 29, 10, 14; 233, 4), *Sim fos amors de joi donar tan largua* (*Gr.*, 29 17). Cf. Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, p. 28.

Sur Arnaut Daniel, voir Canello, *La vita et le opere del trovatore Arnaldo Daniello*, Halle, 1883, p. 69. Chabaneau lui avait communiqué les renseignements fournis par le texte de α. D'après la vie imprimée, N. D. paraissait connaître les chansons X, XVII et la sextine (*Gr.*, 29, 10; 17; 14); d'après α, il connaissait aussi les chansons XII, XIV, XV, XVI. (*Gr.*, 29, 8; 1; 18; 3). Dans le glossaire il lui attribue également : *La grans beutatz e'l fis enseignamens*, qui est d'Arnaut de Mareuil, la sextine de S. Gregori (*Gr.*, 233, 2) et le premier des vers provençaux que Dante met dans la bouche d'Arnaut Daniel. Cf. *Chansonnier de Sault*, p. 269.

P. 27. Crescimbeni fait observer qu'Arnaut Daniel a été cité avec éloges par Benedetto da Cesena, dans le traité *De Honore Mulierum*, lib. IV, ep. 2 :

Arnaldo Provenzal que diede aiuto
A quei che scrisse rime...

et par le Tasse, *Disc. poem. eroic.* « a carta 46 ove si nota

che Arnaldo fu autore del romanzo di Lancilotto. » Sur ce point, voir en dernier lieu l'édition d'Arnaut Daniel par R. Lavaud, où l'on trouvera l'indication des travaux précédents. Crescimbeni ajoute que Mario Equicola, *Nat. Amor.*, lib. V, cap. ult., affirme qu'il était du château de *Maraviglia* et compatriote de l'autre Arnaud (de Mareuil). Cf. aussi l'Alunno, *Fabrica del Mondo*, n° 71.

P. 27, l. 24. Castelvetro dit que le vers auquel fait allusion Nostredame n'est pas d'Arnaut Daniel (le passage de Castelvetro se trouve dans ses *Correzioni* aux *Dialogues des Langues* de Varchi, édit. de Bâle, p. 47). D'après Tassoni, quelques-uns l'attribuaient à un poète nommé *Boyer* (Boieri). (*Consider.* p. 126). On ne trouve pas ce vers dans les chansons qui nous restent d'Arnaut Daniel. Mais Varchi (éd. de Florence, 1570, p. 161) fait observer que Pétrarque, dans la chanson *Lasso me*, prétendait clore chaque couplet par le vers initial de chansons de nobles poètes (les autres sont Dante, Cino, Cavalcanti); Varchi ne peut admettre que cette chanson soit d'un autre poète, surtout d'un poète inférieur (Chab.). Chabaneau, dans une note, ajoute : « J'ai conclu moi-même des mêmes raisons que Pétrarque a connu un manuscrit où cette pièce était sous le nom d'Arnaut. » Cf. *Chansonnier de Sault*, p. 271, n. 1, et le *Glossaire* au mot *drech*.

Martegalles est peut-être *madrigali* (Cresc.). L'auteur de la deuxième édition de Crescimbeni fait observer que la vie d'Arnaut Daniel est citée aussi par Doni, 3e partie des *Marmi*, p. 156, éd. de 1552.

P. 28. La dame d'Ongle est une invention de N. D., formée d'après *ongla*, qui se trouve à la rime dans la sextine d'Arnaut Daniel, *Lo ferm voler qu'e'l cor m'intra*. (Ba., p. 27). Cf. p. 17, Adalette, dame d'Ongle.

L. 24. Il est probable que le sirventés dont parle N. D. est une invention de lui (Ba.).

P. 28, l. 29. « Le beau moral »; d'après M. Debenedetti, *Gli Studj provenzali in Italia nel cinquecento*, p. 199, cette expression serait empruntée à Landino, reproduisant Benvenuto da Imola.

P. 30. Guillem Adémar. Les dates données par N. D. paraissent inventées. Il n'est pas vrai qu'il ait été honoré par Frédéric I, car il ne semble pas avoir écrit avant 1200. Homère et Virgile sont nommés ensemble dans Arnaut de Mareuil (Mahn, I, 176), mais ce poète est plus instruit que G. Adémar

(Ba., p. 29). Cette vie paraît composée pour flatter la famille d'Adhémar de Monteil : Henri II érigea en faveur d'un membre de cette famille, Louis Adhémar de Monteil, la baronnie de Grignan en comté (1552) ; cf. la note à la p. 46, l. 24.

P. 30, l. 16. Giudici : *ch'era sua nepote*. Cf. la note du bas de la page.

M. R. Zenker (*Die Lieder Peires von Auvergne*, p. 198) fait remarquer que dans le texte qui nous reste de la satire du Moine de Montaudon Guillem Adémar n'est pas qualifié de soldat (*cavalier*, comme par exemple dans la biographie). N. D. aurait eu à sa disposition un texte différent de celui des manuscrits que nous connaissons. Cette hypothèse n'est pas justifiée.

P. 31, l. 6. N. D. avait écrit d'abord *si sainct que Enoc :* dans A il a ajouté Homère à Virgile. C'est un emprunt fait à Pétrarque, *Se Virgilio et Omero avessin visto*, Debenedetti, *op. laud.*, p. 199.

P. 31, l. 6. G. Adhémar allègue Enoch dans une de ses chansons, mais à cause de son grand âge et non à cause de sa sainteté ; cf. *Ben fora oimais*, v. 15.

P. 31. Comtesse de Die. Toute l'histoire romanesque des amours de Guillem Adémar et de la Comtesse de Die paraît inventée par N. D. ; il l'a peut-être tirée de la biographie de Jaufre Rudel (Ba., p. 29).

P. 31, l. 10-13. Allusion à la chanson *Ab joi et ab joven m'apais* (*Gr.*, 46, 1).

P. 32, l. 20. Cf. *supra*, p. 214.

La Comtesse de Die est citée par Tassoni, *Consid. Petrarca*, p. 85 et 147, qui rapporte d'elle quelques vers (de la chanson *Ves lui nom val merces ni cortesia*), et par Redi, *Annot. Bac. in Tosc.*, p. 102, qui cite les vers suivants :

Ben aia vostre sonet
Qe ar eu autre farai (*suivent six vers*)

(Cresc., p. 31.)

D'après Chabaneau, qui se fonde sur Barberino, il y aurait eu deux Comtesses de Die, et N. D. n'aurait pas eu tort d'en compter deux. Cf. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 29. Voir sur la question Stronski, *Revue des Langues Romanes*, L, p. 16 et sq., où l'on trouvera les indications bibliographiques les plus récentes sur le sujet.

P. 33. Remond Jourdan. L. 10. La dame était la vicomtesse de Pena en *Albiges;* peut-être est-ce de ce nom que N. D. a formé Mabile (Ba., p. 30). Cité par Tassoni, *Consid. Petrarca*, p. 19, qui rapporte quatre vers de la chanson *Vas vos soplei...*, et par Redi, *Annot. Bac. in Tosc.*, p. 112 (Cresc.).

« Lou Fantaumari. » Chabaneau renvoie à Bartsch, *Gr.*, p. 63 et sq., où il est rappelé qu'un recueil d'anecdotes sur les troubadours parle des *illusiones* de Guillaume de Berguedan. Cf. *Romania*, II, 406 (Chab.). L. 6 et seq. cf. César de N. D., pp. 167-168.

P. 35, 24. Foulquet de Marseille. Allusion à *Si com cel qu'es tan grevatz* (*Gr.*, 155, 20), pièce qui, dans un ms. (P), porte pour titre: *Lo plor d'En Barral seigners de Marsella lequel fez Folket de Marsella.* (Chab.). Cf. édit. Stronski, p. 73.

P. 36. Benedetto di Cesena, *De Honore Mulierum*, lib. IV, epist. II:

E Folco di Marsilia si cantóne
Rime amorose e morto poi il suo amore
Al contemplante il suo intellecto alzóne.

(Cresc.).

P. 36, l. 20. Le ms. porte, d'après une note de l'exemplaire de Chabaneau, *selon Landin*, barré après *Masselhe. Chansonere* (sic) *de Sault*, que Chabaneau a mis entre parenthèses, est aussi rayé. Landin s'est occupé de ce passage dans son commentaire de Dante. Cf. Crescimbeni, p. 35.

P. 36. Guillem de Cabestan. Pour rattacher ce troubadour à la Provence, N. D. le met dans la famille de Servières, et transforme Raimon de Castel Roussillon en Remonds de Seilhans (Ba., p. 31). On a des actes d'une famille de Cerveris (Servières?) de 1390 et de 1423. *Cat. Mss. Dép.* Carpentras, III, 152.

Crescimbeni cite le commentaire de Velutello, qui s'accorde en partie avec Nostredame et qui en diffère aussi quelque peu. Dans Velutello, la dame se précipite du haut d'un balcon, dans N. D. elle se tue avec un couteau. Les détails que donnent Velutello et Gesualdo ont été empruntés, comme ils le disent eux-mêmes, à Boccace (*Decameron*, 4e journée, nouvelle 9e). (Cresc.).

P. 37, l. 4-5: Hugues de Soliers parle du *verayre:* « Rusticis

Alpium *de verare* et *de vararou*, nostris *verayre* nominatur. » L. Legré, *Hugues de Solier*, p. 23. (Chab.).

P. 37, l. 19-21. Extrait de *Li dous consire* (*Gr.*, 213, 5). (Chab.).

P. 38. Texte de α. Titre : cf. César de N. D., p. 288 B, 297 B. Allusions : il est question de *l'améthyste* dans la chanson *Ar vei qu'em vengut als jors lonc*s. Dans les lignes qui précèdent, il y a une allusion formelle à la tornade de la chanson *Lo dous cossire*, et peut-être une autre allusion à la deuxième strophe de la chanson *Aissi cum selh que laissa'l fuelh*. La fin (*En une autre chanson*) est une imitation de la dernière strophe de *Ar vei qu'em vengut*.

P. 38. R. de Miraval. Cf. Paul Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1902. Chabaneau remarque que la formule « de qui je tiens Miraval » revient à satiété dans les chansons de ce troubadour.

P. 39, l. 20. Cette tenson est celle qui commence *Bertrans, si fossetz tan gignos* (*Gr.*, 406, 16), et où Raimon de Miraval, non plus que Bertran d'Alamanon, n'a eu certainement aucune part. Cf. *Jahrbuch*, XIII, p. 32. (Chab.).

P. 39, l. 27. Il n'est pas du tout question du cheval de Troie dans cette tenson. (Ba., p. 32.)

P. 39, l. 30-34. Encore une pure invention de notre auteur. Cf. P. Meyer, p. 70. (Chab.). « Assertion mensongère, car ce *partimen* nous a été conservé par plusieurs mss., et dans tous il est dépourvu d'envoi. » (P. Meyer.)

P. 39, l. 37. Ce prétendu traité n'est probablement que la tenson précitée que Nostredame aura fait servir à deux fins. Quant au titre, il a dû l'emprunter à l'ouvrage de son contemporain, Quiqueran de Beaujeu, évêque de Séez : *De laudibus Provinciae*. [1re éd., Paris, 1551]. (Chab.).

P. 40. Texte de α, *in fine*. Le folio indiqué par N. D. est celui où commencent, dans le manuscrit *f*, les chansons de Raimon de Miraval ; c'est à l'aide de ces chansons que N. D. avait l'intention de compléter sa notice.

P. 40. Ancelme Faydit. N. D. le rattache à la Provence en en faisant le fils d'un bourgeois qui conduisait les affaires de la légation d'Avignon. Sa femme, qui était *joglaressa* et s'appelait *Guilhelma Monja*, devient *Guilhaumone de Soliers*, et, à cause de *Monja*, N. D. invente qu'elle a été enlevée d'un couvent. Le mot *joglar*, que N. D. traduit par *comique*, lui permet

d'attribuer à ce troubadour des comédies et des tragédies. Le nom d'Agout se rencontre plusieurs fois dans ses poésies. (Ba., p. 32.)

C'est dans une douzaine de chansons que se rencontre le nom d'Agout. Ajoutons que les détails que donne N. D. sur les habitudes de jeu de G. Faidit et sur sa corpulence se trouvent aussi dans la biographie provençale.

P. 41, l. 28. *L'heregia dels preyres.* Peut-être y a-t-il confusion avec quelque pièce de Peire Cardenal ou de Guillem Figueira. (Chab.). Daprès Bartsch (*Jarhbuch, XIII*, 136), il s'agit plutôt d'une chanson de croisade, *Ara nos sia guitz, Gr.*, 167, 9.

Crescimbeni, parlant de la biographie provençale, ajoute ce renseignement bien étrange : « La mentovata vita l'abbiamo veduta impressa in lingua provenzale insieme con altre. » Cf. la même allusion dans la vie de Giraut de Borneil. Sur ce point, cf. S. Debenedetti, *B. Varchi provenzalista.* Turin, 1902, p. 16, et Chabaneau, *Mss perdus*, p. 23 du tirage à part. Voir *infra* les notes de la p. 88.

P. 41. l. 6. *Wulhermenses.* D'après Papon, les monnaies *willielmenses* sont les monnaies de Guillaume V de Forcalquier. Papon, tome II, planches, après la p. 600; Dom Vaissete, *Hist. Gén. Lang.*, VIII, 1980. (A la page 136, l. 10 de la présente édition, il faut lire *wilhelmenses* au lieu de *melgoriennes;* correction indiquée par Chabaneau).

P. 42, l. 6. C'est le *planh* qui commence *Fortz causa es que tot lo major dan* (*Gr.*, 167, 22).

L. 7-9. Allusion à la chanson *De leis cui am de cor e de saber,* que quelques mss. (AO*a*) attribuent en effet à Gaucelm Faidit, mais qui est de Guiraut de Calanson (*Gr.*, 243, 2). On sait qu'elle a été commentée par Guiraut Riquier. Ce passage de notre auteur est la source unique de l'assertion qu'on trouve en maint ouvrage sérieux et dont il est superflu de démontrer la fausseté, que le *Triomphe d'Amour* de Pétrarque est imité d'un poème pareil et de même titre composé par Gaucelm Faidit. (Chab.). Le texte de *α* est traduit de la biographie provençale courte.

P. 42. Arnaud de Meyruelh. Transformé en Provençal par le changement de *Marueil, Maruoil* en « Meyruelh, près d'Aix en Provence. » La comtesse de Burlas s'appelait *Adalasia* ; N. D. en fait *Alearde.* (Ba., p. 33.) Les vers cités, p. 43, sont apocryphes.

P. 44, l. 7. Bartsch (*Jahrbuch*, XIII, p. 136) voit dans ce prétendu traité l'enseignement *Razos es e mesura*. Je croirais plus volontiers qu'il s'agit d'une pièce où le poète reproche à sa dame la dureté dont elle use envers lui, par ex. l'épître : *Cel cui vos etz al cor plus car*. (Chab.).

P. 45, l. 15. Le chansonnier de N. D. (*f*) ne contient que trois chansons d'Arnaut de Mareuil (*Gr.*, 30, 21, 22, 23). Le chansonnier de Sault en contenait donc onze. Les chansons d'Arnaut de Mareuil manquent dans la copie du manuscrit de Bernart Amoros (*a*) ; elles ont été transcrites, dit le copiste, dans un autre livre. Cf. *Revue des Langues Romanes*, 1902, p. 270, note. Si l'*altro libro* est le manuscrit de Gaddi, dont G. Bertoni a donné la table (*Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros*, p. 448 et seq.), on y trouvait 12 chansons d'Arnaut de Mareuil. Cela ferait, à une unité près, le compte indiqué par N. D. ; l'unité supplémentaire pourrait s'expliquer par le fait qu'une chanson se trouvait dans les deux mss. et que N. D. ne l'a comptée qu'une fois.

P. 46, l. 20. Hugues Brunet. « Las Drudarias d'Amour. » Bartsch, *Jahrbuch*, XIII, p. 135, conjecture que l'idée de ce prétendu traité a pu être suggérée à Nostredame par le mot *drut* de sa biographie du troubadour. Je crois plutôt qu'il l'a prise dans la pièce *Pois l'adreitz temps* (*Gr.*, 450, 7). (Chab.).

L. 24. Pétrarque donne simplement *Ugo*, dans le passage cité. Le nom de Monteil intervient-il pour flatter Louis Adhémar de Monteil, lieutenant-général du roi en Provence? En 1558, Henri II érige en sa faveur la baronnie de Grignan en comté. Cf. *Cat. Mss. Dép.* Carpentras, III, 62. Cf. les notes à la biographie de G. Adémar, *supra*, p. 306.

Les commentateurs de Pétrarque s'accordent à dire que l'*Ugo* mentionné dans le vers

Amerigo, Bernardo, Ugo et Anselmo

est Hugo de Penna (Cresc.). Crescimbeni s'étonne que N. D., ayant feint de croire que Pétrarque avait beaucoup emprunté à Uc de Saint-Cyr, dise ici que Pétrarque fait mention de Hugues Brunet. Tassoni, *Consid. Petrarca*, p. 177 et 248, cite deux vers de lui : *Chel mal m'es bons...* (Cresc.).

L. 21. Aucun des manuscrits que nous possédons n'attribue à Bertrand Carbonel une pièce de Uc Brunet.

Le texte de α est à peu près traduit de la biographie provençale ; quelques détails sont ajoutés dans A, et « Madame

Galyane », bourgeoise d'Aurillac, est transformée en Julienne de Monteil.

P. 47. Bernard de Ventadour. Il était difficile à N. D. de faire ce troubadour originaire de la Provence, mais il dit que son père vint y habiter. A la place de Henri II, roi d'Angleterre, N. D. met Richard, sans doute parce que Henri II paraissait trop ancien pour la biographie de B. de Ventadour. (Ba.).

P. 48, l. 5. « Jehanne. » Une Jeanne est nommée dans une pièce attribuée à Bernard de Ventadour par quelques mss. (CE), *En aquest gai sonet leugier* (*Gr.*, 344, 3); mais il s'agit de Jeanne d'Este. (Chab., après Ba., p. 35.)

P. 48, l. 5. « Beauquere. » Ce nom de lieu se lit (*Belcaire*) dans les pièces suivantes de B. de V., que Nostredame a dû, par suite, connaître, du moins en partie : *Be m'an perdut; Lo rossignols s'esbaudeja*. L. 8-9. Allusion, selon Bartsch (*Jahrbuch.*, XIII, 35), à *Tant ai mon cor plen de joia* (*Gr.*, 70, 44); mais là c'est de l'alouette qu'il s'agit. B. de Ventadour nomme ailleurs le rossignol (*Gr.*, 70, 29). Notre auteur a pu faire de divers traits de ces deux pièces un amalgame de sa façon. (Chab.).

Les titres des « beaux livres », attribués mensongèrement par N. D. à B. de Ventadour, évoquent des titres de poésies modernes. *Recoissinada* ne se trouve ni dans Raynouard ni dans Lévy. La *maya* et la *ramada* paraissent indiquer des chansons populaires du temps de N. D. Peut-être ces quatre titres se rapportent-ils aux « poésies » que N. D. aurait composées, suivant ses biographes. Les *Recoyssinadas* étaient des coups que l'on se donnait avec des sachets pleins de sable. Cf. César de N. D., p. 175 D. Sur les *Mayas*, ibid., p. 682.

P. 48. Peyre Remond lo Proux. N. D. dit qu'il prit part à la guerre de l'empereur Frédéric contre les infidèles : cela est possible. Plusieurs de ses chansons sont adressées à une dame de Toulouse ; mais nous ne savons pas si elle se nommait, comme dit N. D., Jausserande del Puech (Ba. p. 35). Il en est de même pour Codolet, dont le nom n'est connu, dans la littérature provençale, que par une tenson de *Codolet* avec Guiraut Riquier.

P. 48-49. « Vergier... allegron ». Ces quatre vers appartiennent à la chanson *S'ieu fos aventuratz* (*Gr.*, 355, 15). (Chab.).

P. 49, l. 5-11. De la chanson *Encaras vau recalivan* (*Gr.*, 35, 7). L. 17-18. Début de la chanson *Amors si tos poders es tals*

(*Gr.*, ?). (Chab.). La pièce est inconnue. (Ba., p. 36.). L. 22-25. Début de *Non es savis ni gaire ben apres* (*Gr.*, 242, 50). La pièce est attribuée à G. de Bornelh par le ms. P, à Peire Vidal par le ms. *c*. (Ba. p. 36.).

Parmi les chansons adressées au roi d'Aragon, Chabaneau note *Atressi com la candela*, et *No posc sofrir*, *Gr.*, 355, 5, 9. La chanson adressée à Guilhem Malaspina doit être *Ara pos iverns* (*Gr.*, 355, 4), où Malaspina est cité à la 4e strophe. Elle est dans les manuscrits CD^{a}IK.

P. 49, l. 26. Dans les vers suivants que Pétrarque a imités :

Ben aial tems el jorn el an el mes.

(Chab.).

Cf. Pétrarque, *Sonetto* XLVII : *Benedetto sia'l giorno, e'l mese e l'anno.*

L. 28. Schmidt accepte, d'après l'*Hist. litt.*, XV, 459, la fable du traité contre les Arriens (*Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, I, 203, et II, 235).

P. 50. Hugues de Santcyre. Comme la biographie de ce troubadour avait été déjà utilisée pour la vie de Saint-Césaire, elle ne pouvait plus servir ici. N. D. a dû faire de nouveaux frais d'imagination. (Ba., p. 36.).

P. 50, l. 12-17. De la chanson *Tres enemics e dos mals senhors ai* (*Gr.*, 457, 40) (Chab.). Le quatrième vers cité par N. D. manque dans la tornade ; il doit être de son invention. A la famille de Quiqueran, dont il est encore question p. 144, appartient Pierre de Quiqueran, qui a écrit en latin l'éloge de la Provence (traduit en français par le sieur de Claret ; Lyon, 1614).

P. 51, *α*. Il est question d'Avignon et de Toulouse dans la chanson *Nulla ren que mestier m'aja* (*Gr.*, 457, 25) ; mais il n'y est pas question de Savaric.

P. 51. Rambaud de Vachieras. La date de 1218, époque où il se retira auprès du marquis de Montferrat, est fausse. Il n'est pas question de Frédéric II dans ses poésies. Il n'est pas probable que N. D. ait connu la longue biographie qui se trouve dans le ms. P (Ba., p. 37). Cependant cf. *supra*, à propos de Folquet de Marseille.

P. 52, l. 12. C'est le descort *Aras quan vei verdejar* (*Gr.*, 392, 4). (Chab.).

P. 53, l. 4. Bartsch croit voir là la preuve que Nostredame a connu la pièce *Aras pot om connoisser e prour*, dont quelques vers répondraient au sujet de ce prétendu traité. Ce n'est rien moins que sûr. (Chab.).

A propos de Rambaut de Vaqueiras, Velutello dit qu'il était d'un château en Provence; il s'appelait aussi *Pairops*. L'Alunno le nomme Rambaldo *Pairops* dans sa *Fabrica del Mondo*, n° 82. C'est le père de Rambaut qui s'appelait *Peirols;* cf. la biographie provençale, *Hist. Gén. Lang.*, X, p. 293, 295-296.

P. 53. Pons de Brueil. Crescimbeni a déjà supposé qu'il s'agissait de Pons de Capdueil. Le nom *de Brolio* se trouve cependant dans les *Joyas del Gai Saber* (p. 204). Ozil de Mercuer devient, chez N. D., Elis de Merillon (Ba., p. 38). Cf. Napolsky, *Leben und Werke des Troubadours Pons de Capduoill*, p. 13.

L. 5. Cf. p. 257 (Marques des familles): *Tricherye de Aperioculos*. Cf. *Cat. Mss. Dép.* (Carpentras, I, 408) « Jacobum Aperioculos, dominum castri de Trevanis. »

On appelait les *de Arena*, originaires de Naples, *de Sablon;* les *Dubreuil* s'appelaient aussi par un mauvais jeu de mots *Aperioculos*. (Arena, *Meygra entrepriza...*, édit. Bonafous (1860), p. XIX, d'après Chab.). On lit dans César de Nostredame, *Histoire et chronique de Provence*, p. 177, en manchette: « Les Rodillats de Thollon se disent de Brueil. » Cf. les *Vies*, p. 124, l. 21, et les notes sur ce passage.

P. 54, l. 1. C'est le *planh: De totz chaitus sui eu aicel que plus* (*Gr.*, 375, 1). Il est adressé à *Amics N'Andreu:* c'est sans doute à la même pièce qu'il est fait allusion, dans les deux dernières lignes du texte de $_{\alpha}$, où se trouve indiqué le f° 176 (du *Chansonnier de Sault*). Bartsch suppose (*Gr.*, p. 20) que là est la source de la fable d'après laquelle Pons de Breuil fit ce traité *De las amours enrabiadas de Andrieu de Fransa*. Cf. les allusions de N. D. à cet Andrieu, p. 17, l. 10. Le texte de $_{\alpha}$ est une traduction assez exacte de la biographie provençale sous sa forme la plus brève.

Texte de , l. 13-15. Voici probablement les chansons auxquelles N. D. fait allusion:

F° 175. *So c'om plus vol* (adressée au roi d'Aragon; Napolsky, XIII; Bartsch, 375, 22.)

F° 176. *De totz chaitius* (planh; Napolsky, XXIV; Bartsch, 375, 7.)

Ibid. Même pièce (envoi adressé à *Andrieu*, cité encore dans les pièces IV, XI, XIV, XXII, de l'édition Napolsky.)

F° 177. *Anc mais nuills hom* (adressée au roi d'Aragon; attribuée par la plupart des mss. à Pistoleta; *F* et *a* l'attribuent comme *Sa* à Pons de Capduoil).

Ibid. Ja non er hom tan pros (Napolsky, XXII; Bartsch, 375, 11); ou plutôt *En tanta guisam men' Amors* (Napolsky, p. 101 (pièces apocryphes), Bartsch, 196, 6: tous les mss., sauf *a*, attribuent cette pièce à Gui d'Ussel: *a* comme *Sa* l'attribue à Pons de Capduoil.

F° 178. ? *S'ieu fis ni dis* (Napolsky, VIII; Bartsch, 375, 19).

? *Aissi m'es pres* (Napolsky, XXI; Bartsch, 375, 1).

? *Ja non er hom tan pros* (Napolsky, XXII; Bartsch, 375, 11).

Audiart, Odiart se trouve à l'envoi dans ces trois pièces.

F° 179-181. *Se totz los gaugz els bes... Ben sai que per sobreroler...* (Napolsky, XVI, XVII; Bartsch, 375, 21, 5.) (*Chans. de Sault*, p. 278, n. 1.)

P. 55. Hugues de Lobières. Cf. Guillem de Lobevier, p. 176. Ce Guillem de Lobevier doit être identifié avec Guiraut de l'Olivier (d'après Bartsch, *Gr.*, n° 222).

M. P. Meyer, citant (p. 107) les six couplets de Guillem de Lobevier qui se trouvent dans *f*, fait remarquer qu'un des plus anciens quartiers de Tarascon a été désigné en latin par *Luperiae*, prov. *Lobieras*, auj. *Lubières*. C'est de là sans doute que vient la forme donnée par Nostredame à *Guiraut de l'Olivier* d'Arles. La famille de Lubière ou de Luperiis était originaire de Tarascon; elle se fondit en 1521 dans celle de Benault. Clapiers, *Chronologie*, p. 218.

Chabaneau consacre, dans ses biographies, un article à Ugo de Lobeiras, dont l'existence est d'ailleurs constatée, et il admet que N. D. a pu voir des poésies de ce troubadour. Cf. P. Meyer, *Romania*, II, p. 431, 504.

P. 55. Beral des Baulx. Aucune biographie ne nous dit qu'il ait été poète. Le récit de N. D. paraît une pure invention. (Ba., p. 124). Alphonse X de Castille fit traduire des livres d'astrologie: est-ce à cette traduction que fait allusion N. D.? Chabaneau a noté le passage suivant de Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, III, 317: Barral des Baux gardait comme un trésor les traités astrologiques d'Abohazen. — Cf. Sédillot, *Histoire générale des Arabes*. L'astrologue Aben Ragel est cité au tome II, p. 27. L'*Albohazen* de N. D. est-il le même que *Aboul Hkassan* dont le traité a été édité par le même Sédillot?

Sur Albohazen, cf. *Epitome Bibliothecae Conradi Gesneri* (1555): « Hali, filius Abenragel, cui aliquando Albohazen prae-

nomen additur, praeter librum completum in astrorum judiciis, scripsit etiam librum Signalium astronomiae. » Le livre complet a été imprimé à Venise en 1485. « Hujus opera emendata et latinius reddita excusa sunt Basileae, apud Henricum Petrum, opera Stupae, 1550. »

Chabaneau a noté que, dans une tenson entre Guilhem del Baus et Uc de Saint-Circ, ce dernier accuse Guilhem d'avoir été rendu fou par la physique et l'*astronomie*. N. D. a-t-il connu cette tenson et en a-t-il pris prétexte pour son développement? C'est possible; mais elle ne se trouve que dans le ms. H. (Mahn, *Ged.*, n° 1163; *Archiv* de Herrig, 34, 410).

L'anecdote du corbeau est empruntée au *Novellino*, comme l'ont remarqué M. A. Thomas (*Giorn. di filol. romanza*, n° 7, p. 11, n. 1), S. Debenedetti (*Gli Studj provenzali in Italia nel cinquecento*, p. 198), et, avant eux, Crescimbeni, 2e édit., p. 61 La nouvelle est la 33e de l'édition de Bologne, 32e de celle de Florence.

P. 57. Roollet de Gassin. Cf. p. 224: *Roulx* de Gassin. Toute cette histoire paraît peu vraisemblable. Le nom (Roollet) n'est pas fréquent en provençal. Plusieurs personnages du nom de Raoul jouent un rôle dans la guerre des Albigeois. N. D. a fait peut-être d'un de ces personnages historiques un troubadour (Ba., p. 125).

L. 14. *Touchins*. Il n'en était pas encore question (Chab.). C'étaient des bandes de routiers qui dévastaient le pays vers 1361. (Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence*, II, 380). Cf. encore sur les *Tuchins*, Baluze, *Pap. Aven.*, I, 1300; Marcelin Boudet, *La Jacquerie des Tuchins*, Paris, 1895. (Chab.).

Il semble que N. D. ait en vue quelqu'un de ses contemporains de l'époque de la Ligue. Artefeuil cite une maison noble *Radulph* qui était éteinte de son temps (à propos de la famille de Gaspary): est-ce là le *Raoulx* de N. D.? Cf. Artefeuil, s. v. *Gaspary*.

Chabaneau s'est demandé si ce ne serait pas Guilhem Rainol, qui dans le ms. H est appelé *Guielms Rauuls*. Sur la famille des Amalrics (p. 59, l. 4), cf. Maynier, p. 49.

Tout ce récit ne paraît avoir eu pout but que de donner des titres, en ce qui concerne la collation de la prépositure de Pignans, à quelque famille contemporaine de N. D. Mais je n'ai pas su découvrir en faveur de quel personnage N. D. avait inventé cette biographie. Il est appelé Raoulx ou Roollet, sieur de Gassin, dans la table d'Aix, ce qui correspondrait au

Radulph d'Artefeuil. Ce nom se trouve cité plusieurs fois dans le *Registre de Louis III* publié par V. Lieutaud (Sisteron, 1905), dans des textes de 1425 (*Rodulphi*), 1432 (*Radulphi*). Dans la même brochure est cité comme prévôt de Pignans, en 1425, Pierre-Nicolas de Brancas.

A propos de la prépositure de Pignans, on lit dans le manuscrit de la *Chronique de Provence* (Carpentras, *540*, t. II, d'après la copie de Chabaneau; il faut lire *520;* numéro actuel, 534-535) : « [*f*° 28, v°] *Ex registro lilii*, 1301. Nota que la prépositure de Pignans est fondation royale, car Charles II, comte de Provence, en déclarant la juridiction de ladite prépositure, qu'estoit lors en controverse, il dict que ladite prépositure a esté fondée par ses progéniteurs. » Cf. mss. de Carpentras, III, 67. « Piniacensia privilegia... Pontio de Cabriis praeposito confirmata a Carolo II, anno 1292. » (Chab.). Chabaneau a relevé, dans le reg. 74 (tome III des mss. de Carpentras, f° 203), la liste des prévôts de Pignans de 1150 à 1231; on y lit : « 1229, obiit Radulfus Amalricus de Gascino, Pinac. pptus, poeta celebris, cuius vita extat apud Nostradamam, cap. XXIII, p. 89. » La mention de Nostredame indique le cas qu'il faut faire de cette notice.

Pour en finir avec la « prépositure » de Pignans, notons que César de N. D. répète, après son oncle, qu'elle est de fondation royale (p. 315) et ajoute que cette « Prépositure a esté tellement fatale depuis, qu'elle a donné occasion aux derniers malheurs qui de nos jours ont mis à feu et à sang presques toute ceste Province, comme nous verrons à son temps. » Cf. *ibid.*, p. 889 A, 904 B, le rôle joué par la petite ville de Pignans pendant les troubles de 1590 et 1591.

On lit dans le manuscrit *1856* de Carpentras que François d'Agout, de Montauban et de Monlaur, fut créé premier comte de Sault l'an 1561, et qu'il épousa Jeanne de Vesc, fille de Jean de Vesc, baron de Grimaud. On remarquera que les noms de Montauban et de Grimaud sont cités dans la biographie de Roollet de Gassin.

P. 59. Rambaud d'Orenge. Pour cette vie, N. D. a utilisé principalement Velutello, qui, dans son explication du *Triomphe d'Amour* de Pétrarque, donne à peu près les mêmes dates. Cf. Crescimbeni, p. 69. Pétrarque nomme les deux Rambaud (d'Orange et de Vaqueiras) ensemble, mais ne dit pas, comme N. D., qu'ils fussent amis. Marie de Castelverd est appelée chez Velutello Maria di *Verdefoglia* (prov. *Vertfoil*). Le nom

secret *Mon Comique* correspond à *Mos Joglars* (N. D. traduit ordinairement *joglar* par *comique*). La comtesse d'Orgueil serait plutôt d'Urgeil = *Urgel*, en Catalogne. [Chabaneau se demande si ce ne serait pas *Vercelli* = *Vercil*, en Italie; c'est probable: le texte de α dit: *en Lombardie*]. La *comtessa de Monrozier* est citée dans une chanson de Raimbaut d'Orange (Mahn, *Ged.*, 620: *Lonc temps ai estat cubertz*, *Gr.*, 389, 31). Velutello n'a sans doute pas inventé sa biographie: il avait probablement à sa disposition un texte provençal. (Ba., p. 39.).

L. 9. *La Maestria d'Amour:* allusion à *Assatz sai d'amor ben parlar* (*Gr.*, 389, 18). L. 15. Guillaume IV des Baux, prince d'Orange, 1182-1219.

Crescimbeni, après avoir cité Velutello et Gesualdo, cite encore, à propos de R. d'Orange, Mario Equicola, *Nat. Amor.*, lib. V, chap. dernier, et Luc. Ant. Ridolfi, dans l'*Aretefila*, p. 45 et 103, qui appelle la dame la *Contessa Vuergil!*

P. 61. Peyre Vidal. N. D. a eu sous les yeux la biographie provençale, sous sa forme la plus courte. Il a pris le nom *Reynez*, prince de Marseille, à certaines chansons du poète (comme *Gr.*, 364, 42), où Barral de Baux est désigné par *Rainier de Marseilla*. (Ba., p. 39-40.). L. 6. Allusion à *Neus ni gel ni plueja ni fanha*, *Gr.*, 364, 30. L. 18. *Herbe d'Anticyre*. Cette invention de N. D. se retrouve, comme l'a observé M. P. Meyer, dans une des pièces apocryphes, dues à N. D., qui se trouvent dans le ms. *f*, *suprà*, p. 265.

P. 63. La première rédaction de α se terminait à: *plus aimé des dames*, l. 10. Puis venait une ligne qui a été biffée: « Regarde qu'il fait mention qu'il est empereur en une chanson, fol. 94 v°, 98 v°. » Ce sont, sans doute, les folios du chansonnier de Sault; cf. *Romania*, 1911, p. 265. Quant à la chanson, c'est *Quant hom es en autrui poder*. La ligne biffée a été remplacée par les lignes 10-15 de notre texte. Crescimbeni cite le Velutello et Gesualdo, dont les récits concordent avec celui de N. D.; ils en diffèrent sur un point, c'est que Peire Vidal aurait eu la langue percée et non coupée.

P. 63. Guy d'Usez. La biographie provençale est utilisée, mais N. D. y a fait des additions. Il nous reste une chanson de Jacme Mote d'Arles; le récit de N. D. et la chanson qu'il attribue à ce troubadour sont inventés (Ba., p. 40). Cf. P. Meyer, p. 53 sq. La pièce de Jacme Mote est de 1291 environ. Jacme Mote est cité à la fin du *Donat provençal*. P. 64, l. 9 et

65, l. 8. N. D. confond *Montferrand* (aujourd'hui uni à Clermont-Ferrand) du texte provençal avec *Monferrat*.

P. 65. Remond Berenguier. Il s'agit de Raymond-Bérenger IV (1209-1245).

Le récit de N. D. est confirmé par Dante (*Parad.*, VI), cité par N. D. lui-même, et par les commentateurs de Dante, Velutello et Landino. Le récit de ces derniers est sans doute la source où a puisé N. D. Mais ces anciens commentateurs ont puisé à des sources provençales, et quand ils nous disent que Raymond Bérenger fut poète, il n'y a pas lieu d'en douter. C'est sans doute de lui que sont les tensons qui nous restent sous le nom du comte de Provence [*Gr.*, 184], (Ba., p. 125.).

Ce comte Roméo est choisi pour arbitre dans une tenson des deux Guillaumes [*Gr.*, 201,, 3.] (Chab.). Ce pourrait être l'origine du *Romieu, Rometto*, etc. L'histoire de Romieu est empruntée à Dante (*Parad.*, VI) et à ses commentateurs, comme on peut le voir p. 229 de la présente édition; cf. les notes à cet endroit.

Mézeray et Bouche considèrent comme une fable ce que l'on raconte de Romée de Villeneuve, qui ne fut d'ailleurs nullement ministre de R. Bérenger. (Chab.).

Les récits de Landino et de Velutello se trouvent reproduits dans les notes de Crescimbeni. Parmi les troubadours qui ont parlé de Béatrix de Provence, sœur de Thomas, comte de Savoie, on peut citer Albert de Sisteron (*Gr.*, 16, 13) et Arnaut Catalan.

P. 66. Savaric de Mauléon. La biographie provençale (sauf peut-être la rédaction la plus brève) ne paraît pas avoir été utilisée. Les dates et l'extrait sont des inventions de N. D. (Ba., p. 41.). Crescimbeni, après avoir cité de nombreux commentateurs italiens qui parlent de Savaric, donne un extrait d'une lettre de Ménage à Redi, où il est dit : « Mais ce que vous y dites, que Salvari de Mauléon (nous l'appelons Savari) étoit Anglois, n'est pas véritable. Il étoit François, de la petite ville de Mauléon, de la Province de Poitou. » La biographie provençale parle de l'amour de Savaric pour Guillerma de Benauges : Aspremont, Lévy, Glandèves ne s'y trouvent pas cités.

P. 68. Bonifaci Calvo. Nous n'avons pas de biographie provençale. Le sirventés adressé au roi Alfonse X de Castille est *Mout a que sovinensa* (*Gr.*, 101, 9). Le discours de Philosophie,

abstraction faite de cette personnification, donne l'impression d'un récit provençal et ressemble d'ailleurs au prologue du manuscrit de Bernard Amoros : « Per qu'ieu prec chascun que son s'entrameton de emendar... qe granz faillirs es d'ome qe si fai emendador sitot ades non a l'entencion ; qe maintas vetz per frachura d'entendimen venon afollat maint bon mot obrat primamen e d'avinen razo. » Ou bien N. D. a emprunté ce passage au prologue de Bernart Amoros, ou bien ce dernier avait mis un prologue de ce genre aux chansons de Bonifaci Calvo, qu'il avait pu connaître personnellement. On remarquera que, d'après N. D., le roi auquel s'adressent les chansons de Bonifaci Calvo est Alphonse (X, le Savant) et non Fernand (III) : ceci est exact et il se peut que N. D. ait corrigé, en se servant des chansons de Bonifaci, où Alfonse est seul nommé, une biographie provençale où elles étaient attribuées au roi Fernand. (Ba., p. 41-43.).

Parmi les commentateurs italiens qui ont adopté le récit de N. D., Crescimbeni cite entre autres : Michele Giustiniani, *Scritt. Ligur.*, p. 153, et Raffaello Soprani, *Scritt. Ligur.*, p. 64.

Chabaneau écrit dans une note : « Bonifaci Calvo, allusion à *Ges non m'es greu...* (*Gr.*, 101, 6). » Il est question dans ce sirventés des Gênois et de leur guerre contre les Vénitiens ; est-ce aux dernières lignes de la notice de N. D. que Chabaneau, en renvoyant à Bonifaci Calvo, fait allusion ?

P. 69. Aymeric de Pyngulan. La biographie provençale a été utilisée. Alfonse de *Castille* est transformé en Alfonse de *Cathalogne*. La « satire » contre Gaucelme, maître d'hôtel du roi, paraît inventée, peut-être d'après la tenson de Gaucelm Faidit et Aimeric de Pégulhan (*Gr.*, 10,28, *Gaucelm Faidit, de dos amics corals*) où se trouvent les vers suivants :

> Gaucelm Faidit, entendeires venals
> Degra prendre, si com vos avetz pres.

La Béatrix nommée par Aimeric est ordinairement Béatrix d'Este ; il a composé un *planh* que Diez veut rapporter à Béatrix de Provence (*Gr.*, 10, 22 ; Raynouard, *Choix*, III, 428) morte en 1269. Ce qui concerne la comtesse de Malaspina doit avoir été emprunté par N. D. aux chansons du troubadour. (Ba., p. 43-44.)

Chabaneau fait observer, dans ses notes, que l'histoire de

Gaucelm et de la coupe d'or volée se retrouve dans α. Quant à la chanson à laquelle N. D. fait allusion (p. 69, l. 20), ni Bartsch ni Chabaneau n'ont pu la retrouver. Chabaneau renvoie, dans ses notes, aux pièces suivantes que N. D. a pu connaître : Raynouard, IV, 61, 104, 435 ; *Lexique Roman*, I, 434 ; tenson avec Elias d'Ussel, Mahn, *Werke*, II, 172. M. Debenedetti (*Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 199) fait observer que Velutello parle aussi de la blessure à la tête reçue par A. de Pégulhan. M. Debenedetti a retrouvé la chanson d'A. de Pégulhan dans la sextine de Pétrarque, *Non ha tanti animali il mar.*

P. 70. Texte de α. L. 14, à partir de *En une de ses chansons* jusqu'à la fin : ceci est une addition postérieure d'une encre plus noire. (Chab.).

La chanson citée dans le texte de α est *Qui sofrir s'en pogues* (*Gr.*, 10, 46), str. 2.

Aissi cum sers o pres
Sui sieus ligges coffes
Et anc nuls hom qu'ames
No fo plus leu conques,
Qu'al trayre de son gan
Sa blanca ma bayzan
M'intret tant aquel bays
Quel cor del cors mi trays. (Mahn, *Ged.*, 1174.)

N. D. se trompe sur le sens du premier vers en confondant *sers* (=servus) avec *cers* (=cervus) et sur le dernier.

P. 70. Gasbert de Puycybot. N. D. a utilisé la biographie provençale en la modifiant. Le nom de *Barrasse* (p. 71, l. 15) paraît inventé ; la biographie ne donne aucun nom. De même pour l'ambassade de Savaric en Espagne (l. 22). Arles, Avignon, les monastères de Pignans et de Thoronet ne sont pas nommés dans la biographie provençale. La date de sa mort (1263) est trop tardive. (Ba., p. 44.). Le traité *Las Bauzias d'Amour* est inventé, peut-être d'après la tenson *Partit de joi e d'amor*, *Gr.*, 173, 8. (Ba., p. 138.).

P. 71, l. 15. La famille de Barras est une maison noble de Provence ; cf. Maynier. Le bâtard de Barras, passé à Charles Quint, fut nommé par lui gouverneur d'Aix et y fut assassiné. Un Barras des Barras vivait avant 1424, sa femme s'appelait Agassène. Cf. Lieutaud, *Le registre de Louis III*, Sisteron, 1905, p. 10.

P. 71. Puy de l'Argentière, Avenc de Crueys (ce dernier nom manque dans Giudici). L'*aven* de Cruis (Basses-Alpes) est un gouffre qui s'ouvre au milieu d'un rocher calcaire; il a 63 mètres de profondeur et 33 de circonférence (Guide Joanne, *Provence*, 1896, p. 48). Le bon Crescimbeni, ne sachant comment traduire ces mots, se demande s'il ne s'agit pas d'Avenches, dans le diocèse de Besançon. Le « puy de l'Argentière » se trouve dans le Var; cf. Guide Joanne, *op. laud.*, p. 445.

P. 72, n. 2. Gaguin; *Mer des histoires*. Cf. les mêmes allusions dans *So que s'es pogut*. La *Mer des histoires* est une sorte de traduction des *Rudimenta Novitiorum*, faite par un chanoine de Mello en Beauvaisis. La première édition est de 1488. Elle a été souvent réimprimée : on peut citer une édition de Lyon de 1506. Dans l'édition de 1511, f° CVIII, il y a quatre lignes en tout sur Savaric de Mauléon.

P. 73. Peyre de San Romiech. L'expression *se feist comique et feist de belles comedies* fait penser à une biographie provençale où il y avait *se fetz joglars* (Ba., p. 125-126). C'est vraisemblablement de quelqu'un de ses contemporains, ou plutôt d'un des ancêtres de sa famille (cf. p. 254) que N. D. a voulu parler sous le nom de ce troubadour. Les formules relevées par Bartsch sont de style chez N. D. Chabaneau renvoie à César de N. D., *Hist. de Provence*, p. 360. Sur les *Hugolens*, *ibid.*, p. 169.

D'après le témoignage de César, cette famille des Hugolens était éteinte depuis longtemps. P. 74, l. 15. *Gavot* a été déjà vu dans la vie de Jaufre Rudel. En 1216, Arles, Marseille, Nice, Avignon se révoltent contre le comte de Provence. De là sans doute la prétendue pièce de Pierre de Saint Rémy; cf. Bouche, II, 211. (Chab.).

P. 74. Aymeric de Belvezer. C'est Aimeric de Belenoi [cf. le texte de $_\alpha$]. La biographie provençale appelle sa dame *Gentils de Rius* [$_\alpha$: *Gentile*]. N. D. la rattache à la maison de *la Valette*. Le poète nomme une comtesse Béatrix à côté de la comtesse de Provence : c'est la mère et la fille, toutes deux s'appelaient Béatrix. Cf. *Tant es d'amor honratz son seignoratges*, *Gr.*, 9, 21, et *Nuills om en re non faill*, *Gr.*, 392, 26 (Rambaut de Vaqueiras). *Barbosse* est probablement la même personne qui est appelée *Barrasse* dans la vie de Gasbert de

Puycibot. N. D. fait allusion (l. 5) à la chanson *Aissi col pres* (Mahn, *Gedichte*, 889; *Gr.*, 9, 3) où se trouvent les vers suivants :

> E qar non vei dels hueills so q'ieu m'en pes
> Mueir de desir...
>
> (Ba., p. 45.)

Crescimbeni fait observer que les auteurs italiens, Dante, Velutello, Gesualdo, ne s'accordent pas sur le nom de ce troubadour et qu'ils l'appellent respectivement A. de *Belmi*, *Belinghi*, *Belengi*.

Texte de α. Chabaneau note parmi les chansons adressées au roi d'Aragon et à la reine : *Aissi col pres* et *Per Crist*. Cf. *Chansonnier de Sault*, p. 290. Millot (II, 339) pense que *Barbosse* est *Sobiratz* (Chab.).

P. 76. Perdigon. La biographie provençale, qui est très courte, est utilisée. Le nom de *Saure*, de la famille de Sabran, paraît inventé (Ba., p. 46). Les deux *Emerics* sont Aymeric de Pégulhan et Aymeric de Belenoi.

P. 77, l. 8. Tantale. Allusion à la chanson *Trop ai estat q'en bon esper no ri*, *Gr.*, 370, 14; cf. str. 2 (Chab.).

Tantale est cité par R. de Vaqueiras, *Aràm requier* (*Gr.*, 392, 2), et dans la tenson de Raimond et de Lantelm (*Gr.*, 283, 2, cf. Raynouard, *Lex. Rom.*, II, 33). Le texte de α, est traduit de la biographie provençale.

P. 77. Guillaume Durant. Les deux vers cités par N. D. se trouvent dans ses œuvres; mais nous ne savons pas qu'il ait composé des poésies. La date de sa mort n'est pas 1270, mais 1296. N. D. a trouvé dans ses manuscrits la mention d'un Durant (Peire Durant, Durant Sartre de Carpentras, etc.) et a complété les nouvelles biographiques qui manquaient d'après la vie du jurisconsulte et d'après son imagination. (Ba., p. 126.)

J. de Haitze a écrit une longue dissertation pour démontrer l'erreur de N. D. ou plutôt celle de son disciple Chasteuil-Gallaup, dans ses *Dissertations sur divers points de l'histoire de Provence*, 9e dissertation : *De l'état de Guillaume Durand, surnommé le Spéculateur* : « cette fiction, que le sieur de Galaup a étalée comme un fait historique, est si extraordinaire qu'elle excite en même tems le ris et l'indignation des savans. En efet qui ne riroit de voir un personnage aussi sage que Guil-

laume Durand, travesti en babin (*sic*) de troubadour, etc... Le proverbe cité par N. D. se trouve dans le « traité qu'il a fait de l'*Avocat*, qui est inséré dans le premier livre de son *Miroir du Droit*, partie quatrième, paragraphe quatrième. » De Haitze, p. 111-112.

La famille des Durand, seigneurs de Peynier, alliée aux familles de Pontevès et de Villemare (ou Villeneuve?) fournit trois conseillers, père, fils et petit-fils, au Parlement de Provence, de 1502 à 1586 environ; De Clapiers, *Chronologie*, passim. Dans l'*Estat de l'Eglise*, p. 340, il y a deux lignes sur Guillaume Durand.

P. 79. Ricard de Noves. Nous n'avons pas de biographie provençale de Peire Bremon Ricas Novas; d'après N. D., il est originaire de Noves en Provence, d'après d'autres de Barbentane. Tout ce que raconte N. D. est peu vraisemblable: il l'a inventé d'après le sirventés sur la mort de Blacatz (*Pus partit an lo cor en Sordel en Bertrans*, *Gr.*, 330, 14; Raynouard, IV, 70) (Ba., p. 46). Cf. les variantes de Giudici. Ricas Novas est simplement le surnom de Peire Bremon.

Texte de α. Chabaneau s'est demandé si N. D. n'avait pas confondu Peire Bremon avec Boniface de Castellane, qui « parlait contre la maison d'Anjou », et contre les Français. Cf. *Chansonnier de Sault*, p. 259.

P. 80. Perceval Doria. N. D. en parle aussi dans la biographie de Guillem Figueira. Ce poète se trouve dans l'original de a [Cf. maintenant l'édition de Bertoni] qui avait peut-être une biographie de ce troubadour. Perceval fut en effet podestat d'Avignon, dès 1232. En 1216 il est consul de Gênes, en 1228 podestat d'Asti, en 1243, de Parme. Manfred, qui était parent de Perceval, le nomma gouverneur général de la marche d'Ancône. Il n'est pas invraisemblable qu'il ait composé un sirventés sur la bataille de Bénévent (1266). (Ba., p. 126-127.). D'après Anibert, *Mémoires historiques...*, III, 249, il était podestat d'Arles en 1231: est-ce le même que le troubadour? (Chab.).

Sur Perceval Doria, voir en dernier lieu G. Bertoni, *Trovatori minori di Genova*, p. 4 (Extrait du *Giornale storico della lett. italiana*, tome XXXVI). M. Bertoni fait observer que la pièce conservée par le ms. Campori prouve, contrairement aux assertions de N. D., admises par Tiraboschi, que le troubadour italien était gibelin et non guelfe. Il exerce une grande activité

politique de 1216 à 1264, date de sa mort. Cependant M. Bertoni serait disposé à admettre (p. 14) un autre Perceval Doria, frère du précédent, d'esprit guelfe, qui serait celui que N. D. aurait pu connaître par le chansonnier du comte de Sault; cela me paraît peu vraisemblable. Sur Simon Doria, cf. Bertoni, *loc. laud.*

P. 81, l. 2. *La fina folia d'amours:* texte de α : *la philosophie d'amour!* L. 19-20. « En laquelle... Sygalle » manque dans Giudici. Au sujet de cette tenson et de ce qui suit, cf. P. Meyer, p. 70: « Cette fois encore J. de Nostredame a menti, car cette tenson, nous l'avons [*Gr.*, 436, 1], et elle est pourvue de ses deux envois, et les juges y désignés n'ont rien de commun avec les dames de Signe ou de Romanin. » Le ms. Campori nous a fait connaître trois nouvelles tensons de Simon Doria et de L. Cigala. P. 82. Crescimbeni donne, à la suite de la vie de Perceval Doria, des extraits d'une traduction italienne d'André le Chapelain. Il cite huit arrêts, dont l'un d'Ermengarde, les autres de la comtesse de Champagne (P. 97-99). (Chab.).

P. 82. Lanfranc Sygalle. N. D. s'est servi de la biographie provençale; il a inventé les dates. Les chansons à la Vierge auxquelles il est fait allusion sont: *Gloriosa santa Maria* (*Gr.*, 282, 10) et *Oi maire, filha de Dieu* (*Gr.*, 282, 17; Raynouard, IV, 438). Le sirventés adressé au « pape de Rome » [p. 83, l. 5] est: *Si mos chans fos de joi e de solatz, Gr.*,282, 17; Raynouard, V, 245. La pièce adressée à Thomas de Savoie [p. 83, l. 8] est probablement celle qui commence: *Seigner Tomas, tan mi platz, Gr.*, 282, 22. Le sirventés auquel il est fait allusion plus loin [p. 83, l. 10] est *Estiers mon grat mi fan dir vilanatge, Gr.*, 282, 6; Raynouard, IV, 210. Peut-être le *planh* sur la mort de Berlenda [p. 83, l. 4] a-t-il réellement existé [cf. *infra*]. L'histoire du meurtre a été peut-être inventée par N. D. d'après une tenson [renvoie à Diez, 580, où se trouve la traduction d'un sirventés de Bertran d'Alamanon qui n'a rien à faire ici]. (Ba., p. 43-47.).

Cf. Millot, 2, 163 (auquel renvoie Bartsch, *ibid.*), et surtout, pour la critique de cette vie, Tiraboschi, *Storia della lett. italiana*, IV, p. 391 et suivantes.

Sur la famille des Cybo on peut voir l'ouvrage de Georges Viani, publié à Pise en 1808, sous le titre suivant: *Memorie della famiglia* Cybo *e delle monete di Massa di Lunigiana*. On peut voir, à la page 39, l'explication du passage de N. D. con-

cernant le nom et les origines des Cybo (*Vie de Lanfranc Sygalle*, ligne 9-10). Les armoiries des Cybo représentaient une cigogne qui tient un pied sur un bloc de pierre carré avec ces mots : ΕΝ ΚΥΒΩ ΕΥΚΑΡΙΣΤΙΑ. La traduction de Giudici est dédiée à Alberico Cybo Malaspina, premier prince de Massa. Cf. Viani, *op. laud.*, p. 117. M. V. Crescini a résumé ce que nous savions sur Scipion Cybo dans son article déjà cité : *Un autografo di Jehan de Nostredame*. Scipion Cybo est né en 1531 et mort en 1597. Il avait un frère qui s'était beaucoup intéressé aux recherches botaniques. Lui-même avait voyagé dans le Midi de la France (à Nîmes, Vienne, Lyon) et il avait eu peut-être l'occasion de connaître personnellement les Nostradamus. Les relations de Scipion Cybo avec le chef de la famille des Cybo, le prince de Massa, étaient excellentes, comme on peut le voir par l'épitaphe que ce dernier composa en l'honneur de son parent.

P. 83, l. 4. Cf. P. Rajna, *Studj Romanzi*, V, p. 13. Nous connaissons ce *planh : Eu non chan ges per talan de chantar*. Il se trouve dans IKd. (Appel, *Prov. Ined.*, p. 182). « Qui se tenait à Marseille » est inventé par N. D. ; *proenza*, dit M. Rajna, doit s'entendre au sens général de *province* et non de *Provence*. Il serait possible que Berlenda fût une Cybo, ajoute-t-il ; mais ce n'est pas probable ; elle était mariée à un des Moroelli Malaspina. Cependant, dans la suite, les Cybo héritèrent, par mariage, d'une partie de la gloire des Malaspina. C'est sans doute pour cela que N. D. a mis une marquise de Malaspina dans une des cours d'amour. (P. Rajna, *ibid.*).

Giudici donne le texte, inventé sans doute par lui, du chant funèbre en l'honneur de Berlenda. Cf. ce texte aux variantes de Giudici, *supra* p. 274. On le retrouve dans Crescimbeni (1). Cf. encore sur Lanfranc Sygalle, p. 228 (*Chr. de Provence*). Dans la maison du vicomte Cicala, à Gênes, on voit le portrait de Lanfranc Cigala ; il tient à la main un papier où on lit : « Lanfrancus Cicada consul anno 1248, jurisconsultus, poeta egregius. » (Cresc.).

P. 84. Bonifaci de Castellane. Le nom de *Belliere* paraît provenir de *la belle d'Ieres* (?). Le sirventés contre le roi

(1) Une note de la page 93 dit qu'il est possible que le texte provençal se trouve dans les manuscrits du Vatican, car Bastero (p. 88), en rappelant les œuvres du poète, dit qu'il y a un chant sur la mort de la comtesse Berlenda, cf. Appel, *Prov. Inedita*.

d'Angleterre [l. 18] est la pièce *Era pueis iverns es el fil, Gr.*, 102, 1; Raynouard, V, 108. *Boca qu'as dich* ne se trouve pas dans les poésies qui nous restent de ce troubadour (Ba., p. 47). Cf. le v. 15 de la pièce citée plus haut: *Lo rei engles cug qu'al senglut.*

Chabaneau fait observer qu'on trouve *Bocca que ditz* dans Arnaut Daniel, *Dous braitz et critz* (Mahn, *Ged.*, 435, str. 7), mais que cette strophe n'est pas dans tous les manuscrits. Est-ce que N. D. avait un manuscrit où cette pièce était attribuée à Bonifaci de Castellane? ou plutôt n'a-t-il pas confondu? Sur le rôle politique de cet important personnage historique, cf. les histoires de Provence et en particulier Papon, II, 270.

P. 85. Ruffi réfute l'histoire de Boniface de Castellane décapité et les autres détails de la révolte de Marseille (*Hist. de Marseille*, p. 129). (Chab.).

P. 85. Richard, roi d'Angleterre. Les dates données par N. D. sont inexactes. N. D. confond Richard avec son père, comme dans la biographie de Bernard de Ventadour. Il y a erreur aussi au sujet de son expédition en Terre Sainte avec Saint-Louis [l. 10 et suivantes]. Le sirventés auquel il est fait allusion est le sirventés connu: *Ja nuls hom pres no dira sa razo, Gr.*, 420, 2; Raynouard, IV, 183. Le roman en vers provençaux que lui avait envoyé l'infante Léonore se trouve dans un manuscrit de Turin. Cf. Raynouard, *Lexïque Roman*, I, 315-320. (Ba., p. 48-49.). Ce roman a été publié par M. Paul Meyer, *Romania*, II, 170-202.

P. 87. Pierre de Chasteauneuf. Il n'est pas probable que N. D. eût sous les yeux une biographie provençale, mais il connaissait les chansons de ce troubadour qui se trouvent dans le ms. *a* [il n'y a qu'une pièce, p. 518], où il suit Perceval Doria. N. D. cite encore Pierre de Chasteauneuf dans la biographie de Guillem Figueira, en même temps que Perceval Doria, et aussi dans la biographie de Sordel. Il suit de là que Sordel a été cité dans une chanson de P. de Chasteauneuf et qu'ils étaient contemporains (Ba., p. 127-128).

Dans la *Chronique de Provence* (p. 232), N. D. traduit le sirventés *Hoimais no'm cal far trop longua atendensa* que nous a fait connaître le ms. Campori; Sordel y est cité à la strophe III.

Les Chasteauneuf étaient seigneurs de Mollèges; Chaba-

neau a relevé le nom d'un Trophime de Chasteauneuf, chevalier, seigneur de Mollèges, consul d'Arles en 1556 (*Musée d'Arles*, 5e série, p. 247); cf. encore (*ibid.*, p. 93), le récit de l'expédition de Chasteauneuf de Mollèges contre l'avant-garde de l'armée de Charles Quint.

Châteauneuf (Charles), seigneur de Mollégès (*sic*), est reçu conseiller au Parlement de Provence en 1554. Il était marié avec Gabrielle d'Agoult. Clapiers, *Chronologie*, p. 57.

P. 88. Giraud de Bournelh. N. D. s'est servi de la biographie provençale; il a fait du troubadour, qui était d'origine pauvre, un gentilhomme. La notice d'après laquelle il a écrit le premier des sonnets et des « chantarelz » [=chantarets] doit provenir de la biographie de Peire d'Auvergne dans laquelle il est dit que Giraut est le premier qui ait écrit des chansons. (Ba., p. 49.) Bartsch n'a pas pu retrouver la chanson à laquelle N. D. fait allusion, p. 88, l. 21. Chabaneau se demande s'il n'y a pas eu confusion, dans l'esprit de N. D., avec la chanson de P. Cardenal, *Ar mi puesc ieu lauzar d'amor*. P. 89, l. 1. G. de Borneil est le premier dans le *Chansonnier de Sault* et dans d'autres mss.

L. 8. Giudici confond *cagnard* (lieu exposé au soleil) avec *canard*, et traduit: « non fece che ciarlatare come fà un' *anatrone* al sole »; de même Crescimbeni, qui traduit, « *anitra* al sole. »

Crescimbeni rapporte un passage de Varchi, dans son *Ercolano* (éd. de Florence, 1570, p. 160), d'après lequel Varchi possédait un livre de biographies provençales assez courtes. Crescimbeni ajoute: « questo libro è impresso, e l'abbiamo veduto anche noi. » La première de ces vies était celle de Giraut de Borneil dont Varchi donne la traduction (elle est reproduite par Crescimbeni). C'est la seconde allusion à une édition des vies des troubadours que nous trouvons dans Crescimbeni. On peut voir maintenant sur ce point le livre de M. S. Debenedetti, *Gli Studj provenzali in Italia nel cinquecento*, p. 120-131 (Excursus: *Di una edizione di testi provenzali*). P. Bembo a eu le premier l'idée de faire une édition des vies et d'un choix de poésies provençales. L'idée fut reprise par Castelvetro et Barbieri: l'édition devait paraître à Venise en 1552; on ne sait pour quelle raison elle ne parut pas. Il semble que Crescimbeni ait trompé ses lecteurs dans les deux passages que nous avons cités.

P. 89. Hugues de Penna. N. D. s'est servi de la biographie provençale. Il en fait un gentilhomme de *Monstiers:* ce nom provient sans doute de *Monmessat* que donne le ms. A, ou *Messat* que donnent IK. Le récit d'après lequel il aurait dérobé les chansons à un autre poète, Guillaume de Sylvecane, provient sans doute des mots suivants de la biographie: *e saup gran ren de las autrui chansos.* Les vers cités à la fin de la notice sont de N. D. Le chansonnier de Sault comprenait quatre pièces de Uc de Pena. N. D. ajoute que le sien n'en contenait qu'une. C'est la pièce *Un guerrier per alegrar*, qui est de Jean de Pennas (Pennas, Bouches-du-Rhône), publiée par P. Meyer, p. 96. (Ba., p. 49-50.).

Sur les quatre chansons du *Chansonnier de Sault*, cf. *Romania*, 1911, p. 292. Nous complétons ici cet article. Le manuscrit *a*, étroitement apparenté au chansonnier de Sault, contient, lui aussi, quatre chansons, dont une seule est inédite. L'une (*Si anc mi fes Amors...*) est adressée à Isnart (cf. N. D., p. 91, l. 5). Une autre (*Anc per nul temps non donet jai, Gr.*, 27,4, Arnaut Catalan) a deux tornades, dont la seconde est adressée à *En Barral*, et la première à la *Pros Comtessa de pretz e de proeza*; le ms. M, où se trouve la même chanson, donne *Pros comtessa de Proensa*, et il faut lire en effet *Proensa* à la rime, car toutes les strophes ont la rime en *-ensa*. Quant à la lacune qui est dans la leçon de M, on peut la remplir en ajoutant *Beatrix*, que le scribe de *a* n'aura pas su lire et qu'il aura transformé en *depretz*. (Notons que la seconde tornade, dans M, est adressée au vicomte de Polignac; nous empruntons le texte de M à Mahn, *Gedichte*, n° 319). Les deux autres chansons n'ont point d'envois.

Le P. Bougerel, dans une lettre à Bouhier, lui demande des « mémoires » sur *Luc de Penna*, jurisconsulte provençal, « qui vivait du temps des comtes de Provence, rois de Naples et de Sicile. » Ce *Luc de Penna* (Lucas de Penna) professa le droit à Toulouse. Ce personnage n'a-t-il pas fourni des traits à l'*Ugue de Pena* de Nostredame? Dumoulin (1500-1560), au commencement de son commentaire sur la Coutume de Paris, l'appelle Napolitain, *Parthenopeus ille doctor*, apparemment parce que de Penna a fait des gloses sur les constitutions de Naples. Dans l'édition des œuvres de Penna faite à Lyon (in-fol, l'an 1583), qui est l'unique que j'aie trouvée, il est appelé: *Lucae de Penna doctoris galli summi utriusque juris apices*, etc... Je crois que sa véritable patrie était Arles. Ce Penna a son article dans le grand ouvrage de Bougerel. (Chab.). Chabaneau renvoie encore à Tiraboschi, lib. 16, où il est question de ce personnage.

L'abbé R. D. B. [Robert de Briançon], dans son *Etat de la Provence dans sa noblesse*, dit, à propos de la famille de Pena : cette famille était « entre les plus anciennes de Provence... Hugues Pena, originaire de Moustiers, au diocèse de Riez, vivoit dès l'an 1264. Il excella dans la poésie provençale et mérita d'être fait Secrétaire des Commandemens de Charles Ier, roi de Naples et de Sicile et comte de Provence. » Cité par L. Legré, *La Botanique en Provence au XVIe siècle*, Pierre Pena et Mathias de Lobel. Marseille, 1899 (p. 74). Tout ceci paraît emprunté à César de Nostredame ou à son oncle. César s'occupe de cette famille dans son *Histoire et Chronique de Provence*, p. 231. André Pena fut conseiller au Parlement pendant trente-cinq ans (1556-1591) ; cf. Gaufridy, *Histoire de Provence*, in L. Legré, *op. laud.*, p. 8. De Clapiers dit qu'il était « savant dans la science des langues. » *Chronologie*, p. 60. Cette famille était « encore en pieds » du temps de César de Nostredame. Chabaneau a relevé les deux mentions suivantes :

« André de Pena, cuius in Munsteriis memini » (ap. Soliers, d'après Chabaneau). Chabaneau signale encore un Jean de Pena de Moustiers mort en 1558 (Soliers, p. 91 ; pas d'autre indication bibliographique). Cf. *Romania*, 1912, notre article sur Soliers, p. 327. Cf. aussi notre *Introduction* ch. III. Sur Guillaume de Sylvecane, cf. Schultz-Gora *Zeitschrift für romanische Philologie*, VII, 177 et sqq. ; Casini, *Giorn. Stor. d. Lett. ital.*, II, 140. Mabile de Simyane est cité par César de N. D., mais à la date de 1333. (*Hist. et Chr. de Prov.*, 356 B).

P. 90. Texte de a, l. 6. N. D. raconte encore la même histoire de vol à propos de Cadenet, *infra*, p. 97, l. 3. Crescimbeni fait observer qu'il a fait ce poète italien dans son *Istoria della volgar poesia* (T. I, liv. 5, chap. 5) en se trompant sur ce mot *Agenes* qu'il a pris pour *Genova* (p. 103).

P. 91. Guillem Figueira. N. D. s'est servi de la biographie. Il en fait un gentilhomme d'Avignon. La phrase « tout l'or et l'argent qu'il gaignoit en sa poësie le departoyt a ses amys » est peut-être une imitation du passage suivant de la biographie : « Mout se fetz grazir als arlotz et a las putans et als ostes et als taverniers. » La chanson à laquelle N. D. fait allusion [p. 92, l. 2] est la suivante : *Anc mais de joi ni de chan*, *Gr.*, 10, 8, que la plupart des manuscrits attribuent à Aimeric de Pégulhan, mais qu'un groupe assez important attribue à Guillem Figueira. La chanson se termine par l'envoi suivant : *Chansos vai dir a Blacatz en Proensa*, etc. N. D. traduit :

« Ma chanson va dire à *Matharonne*. » Le sirventés cité [l. 18] est le célèbre sirventés contre Rome; N. D. a fait de *Roma* par anagramme, *Amor*. (Ba. p. 51-52.).

Dans la *Chronique de Provence* (cf. p 234), N. D. traduit le sirventés de Guillem Figueira contre Rome. Il y manque douze couplets. Luquet Gatelus dont N. D. parle [Biographie de Guillem Figueira, l. 5], nous est connu par les manuscrits *e* et *a* (Ba., p. 52.).

Dans la *Chronique* (p. 232) se trouve la traduction du sirventés de Luquet Gatelus, *Cora qu'ieu fos marritz e consiros*. P. 91. *Cat. Mss. Bibl.* Carp., II, 447 : « Instrumentum homagii domini Saltus anno 1290. » C'est l'hommage d'Isnard d'Entrevenes, dit le grand Isnard d'Agoult, au roi Charles de Provence. Cf. encore *Cat. Mss. Bibl.* Carp., III, 123. (Chab.).

Le *Chansonnier de Sault* contenait au moins cinq poésies de Guillem Figueira : *Gr.*, 217,2; 217,4; 217,5; 217,7; 10,8 (Aimeric de Pégulhan); cf. *Chansonnier de Sault*, p. 256-258.

P. 94. Sordel. N. D. ne paraît pas s'être servi de la biographie provençale. Il cite un long extrait du sirventés sur la mort de Blacatz, mais, à propos de la dernière strophe, il invente qu'elle se rapporte aux Vêpres Siciliennes (1281) (Ba.,p. 53). Remarquons que César de Nostredame veut rapporter aux Vêpres Siciliennes le sirventés de Guillem Figueira contre Rome, ci-dessus p. 236, note. P. 95, l. 5. *La Somma del Dreich*, allusion au *Codi*, dont N. D. aurait possédé un exemplaire? Crescimbeni, après avoir remarqué que la biographie de N. D. est moins riche que celle des manuscrits provençaux, ajoute qu'on lit des détails différents de tous ceux que rapportent N. D. et les biographies provençales dans une œuvre manuscrite d'Alessandro Zilioli, *Opera de' Poeti (italiani)*, qui était conservée, de son temps, à la Bibliothèque de Vintimille. Cet ouvrage est cité également à la vie de Luca Grimaldi (p. 124).

La chanson *Aitan ses plus... viu hom* se trouvait dans le Chansonnier de Sault; cf. *Chansonnier de Sault*, p. 297.

P. 95. Cadenet. Tout ce qui est raconté par N. D. est peu vraisemblable. Certains détails sont tirés des chansons de Cadenet, comme le nom de Blacatz, qu'il appelle son *compaire* dans une strophe que nous a conservée le ms. *f*. Quand N. D. dit qu'il se rendit au *Temple de Saint Gilles*, il invente sans doute ce détail d'après les mots suivants, qui dans *f*, suivent le nom du troubadour : *de l'ospital de San Jhoan*. Le traité *Contra lous Galia-*

dours n'est autre chose que la chanson *Ad home meils no vai*, *Gr.*, 106, 3, comme on peut le voir par l'extrait suivant :

Lauzengiers, ges grazir
No·us posc ni no·us sai dir
La bella honor gran
Qe vos mi faiz tot l'an
A mi et a mon chan.

La « confession » qu'il fit est une allusion à *Be volgra s'esser pogues. Gr.*, 106, 10; Raynouard, IV, 418. (Ba., p. 54).

Il y avait en Provence, du temps de N. D., une famille de Cadenet. Robert de Cadenet se marie en 1539; son fils était conseiller au Parlement de Provence en 1579. Jean de Cadart (cf. Ozil de Cadars, p. 117) était seigneur de Cadenet. (Cf. Artefeuil, *Noblesse de Provence*, I, 39, et Clapiers, *Chronologie*, p. 68).

Le texte de α (l. 15) dit une « nonain du monastère de *Saint-Marcel* »; N. D. a transformé ce mot en *Marseille*. *Poxquieres* ne paraît se rencontrer que dans Daspol (*Fortz tristors*); de même pour *Valvert*.

N. D. dit qu'il composa des chansons en l'honneur de la Vierge Marie. Est-ce *Ai doussa flors benolens?* (*Gr.*, 106, 5). Chabaneau fait observer que le texte de α paraît écrit d'un seul jet. « Je n'y vois aucune différence d'écriture ni d'encre. Est-ce donc la traduction d'un texte provençal? » On peut relever la forme *Namfos*, l'emploi de *contraignit* (destrenher), l. 8, etc., qui confirmeraient cette hypothèse. Mais la biographie que nous avons de Cadenet est bien différente du récit de N. D. Au sujet des chansons qu'il a faites contre les *lauzengiers* (fin de α), cf. *Chansonnier de Sault*, p. 266. Ces chansons deviennent dans A (p. 96, l. 11) le traité contre les *Galiadours*.

P. 98. Guilhen de Bargemon (c'est-à-dire de Berguedan). Il ne semble pas que N. D. ait eu à sa disposition la biographie provençale que nous possédons. Il a lu peut-être une nouvelle italienne (*Cento nov. ant.* 39) ou bien la source d'où est tirée cette nouvelle. La nouvelle italienne dit aussi que Guillem était un Provençal et qu'il vécut à la cour de Raimon Bérenguier. La rédaction de la nouvelle italienne est plus simple que celle de N. D., qui ajoute une foule de noms. Il se peut que N. D. ait confondu ce troubadour avec un Guillem de Berguedan plus récent. Cf. *Jahrbuch für engl. und rom. Lit.*, IV, 235. (Ba., p. 55.).

L'auteur de la deuxième édition de Crescimbeni fait observer que l'on retrouve à peu près le récit de N. D. dans le *Novelliere antico*, nouvelle 42 (éd. de Bologne), 39 (éd. de Florence).

L'allusion à l'hirondelle se trouve dans la chanson *Arondeta, de ton chantar m'aïr*, *Gr.*, 210, 13. Cf. le glossaire au mot *plevir*. (Chab.). Les noms des chevaliers qui suivent appartiennent à des familles connues de la noblesse provençale, comme d'ailleurs les Bargemon.

Sur la famille de Vins, cf. Bouche, II, 1043 : Pierre de Vins est sénéchal, en 1277, de Charles d'Anjou ; Hugues de Vins (1294) est sénéchal de Charles II ; Hubert de Vins, qui a joué un grand rôle dans l'histoire provençale, est un contemporain de N. D. Le président de Lauris était un ami de N. D. et possédait un manuscrit des troubadours. Un de Lauris est viguier de Marseille en 1570 (Artefeuil, II, 70). Les Bagarris étaient aussi des amis de N. D. Les Porcellet, les Bargemon (Villeneuve-Bargemon), les d'Entrecasteaux appartiennent aux plus anciennes familles de Provence. Pour les Puget, Maynier donne trois maisons du même nom. Etienne Puget, seigneur de Fuveau, est reçu conseiller au Parlement en 1569. (Clapiers, *Chronologie*, p. 62). Gaspar d'Arcussia, vicomte d'Esparron est conseiller au Parlement de Provence en 1543 (Artefeuil, I, 51) ; son fils (?), Charles d'Arcussia, sieur d'Esparron (1554-1627-28?) est l'auteur d'un célèbre *Traité de fauconnerie*. Cf. Tamizey de Larroque, *Corr. de Peiresc*, I, 490-491.

P. 99. Peire d'Auvergne. « Le Vieux » est emprunté à la biographie provençale (où il est dit que Peire d'Auvergne est le premier troubadour qui ait été au-delà des montagnes, *fo lo primiers bons trobaire que fo outra mon*). Il est impossible qu'il ait composé un sirventés sur les Vêpres Siciliennes [il a vécu environ un siècle avant!]. La satire qu'il a composée contre les poètes de son temps n'est pas à leur « louange », comme dit N. D. Probablement N. D. n'avait pas à sa disposition le texte entier et n'en connaissait que la dernière strophe. La chanson en l'honneur de la Vierge, *Domna dels angels regina* (*Gr.*, 338, 1 ; Raynouard, IV, 465), n'est attribuée à Peire d'Auvergne que par le ms. *b* (Ba, p. 55-56). Le texte de α prouve que N. D. connaissait bien toute la satire, et d'après le texte du ms. *a*.

Chabaneau fait remarquer dans ses notes que le texte de α p. 101, l. 17 et suivantes, a été « écrit postérieurement d'une plume plus fine. » A propos de Ricard Arquier de Lambesc

(p. 100, l. 36), il faut noter qu'un troubadour *Peire Arquier* est cité dans les *Leys d'Amors*, I, 316. (Chab.).

Voir à propos de ce chapitre l'édition de Peire d'Auvergne, par M. Zenker, Erlangen, 1900, p. 16 et suivantes. N. D., en appelant P. d'Auvergne *le Vieux*, traduit le mot de Pétrarque *il Vecchio*. M. Zenker dit à son tour que N. D. ne connaissait pas la satire de P. d'Auvergne (le texte de α montre le contraire). *Domna dels angels regina* est attribué à P. d'Auvergne par le ms. *b*, mais cette poésie, dit M. Zenker, est plutôt de Peire de Corbian. M. Zenker fait observer que le débat du corps et de l'âme que nous possédons est du XIVe siècle (cf. Chabaneau, *Hist Gén. de Languedoc*, X, 395). Il est question d'un seigneur de Berre dans la tenson de Faure et Falconet.

P. 101, α. L'énumération des poètes est conforme au texte du ms. *a*.

P. 102. Albertet de Sisteron. N. D. connaissait la biographie provençale. Il prend le nom de *Malaspina* dans une chanson du troubadour *Ab joi comensi ma chanso*, *Gr.*, 16, 1. Les vers cités sont de N. D. L'histoire de Peire de Valeiras et de Fabre d'Uzès paraît inventée. La comtesse de Provence est nommée dans la chanson *En amor trop tan de mals seignoratges*, *Gr.*, 16, 13 [elle était dans le *Chansonnier de Sault*]. Peut-être N. D. a-t-il connu une chanson où était citée la marquise de Saluces. Crescimbeni a déjà relevé (p. 125) la confusion commise par N. D. [p. 103, l. 12] entre Albertet et Albert, marquis de Malaspina (Ba., p. 56). L. 16. Il s'agit sans doute de la chanson dialoguée *Domna a vos mi coman*. (Chab.).

P. 102, l. 1. *de Tharascon*. Dans T, Albertet est appelé de *Tarascon* et une main récente, probablement celle de N. D., a corrigé deux fois en *Cisteron* (cf. *Annales du Midi*, 1900, p. 196).

Chabaneau s'est demandé dans ses notes si l'histoire de Fabre d'Uzès plagiaire n'est pas inspirée à Nostredame par la pièce *Atressi com per fargar* de Peire Cardenal, et il renvoie au manuscrit inédit des *Leys d'Amors* où *fargar* a souvent le sens de *plagier*. Cf. *Guilhem Fabre sap fargar* de Bernart d'Auriac, Azaïs, *Troubadours de Béziers*, 2e éd., p. 44. Ce Guilhem Fabre fut en rapports avec Bertran Carbonel de Marseille; P. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 57. (Chab.).

Texte de α, l. 5. Allusion à la chanson *Mout es greus mals* (*Gr.*, 16, 18): Malespina y est nommé. (Chab.). Quel est le passage de Vitruve auquel N. D. voulait renvoyer? Peut-être

au début du livre VII, où Vitruve raconte une histoire de vol comme aime à en raconter N. D. Il s'agit d'un poète confondu à Alexandrie par Aristophane, devant le peuple et devant Ptolémée. Le poète ayant récité des poésies, et les ayant données comme siennes, Aristophane se leva, alla chercher des volumes et montra au public la fourberie du poète voleur.

P. 104. Bertran d'Alamanon. N. D. en parle encore dans la vie de Laurette et Phanette [p. 130]. Il l'appelle Bertrand III, ce que Raynouard (t. V, p. 72) a accepté. Nous avons le sirventés dont N. D. cite le début. C'est dans cette pièce que N. D. aura pris le nom de *Boniface* [de Castellane] dont il fait le pape Boniface VIII. Le sirventés contre l'archevêque d'Arles [p. 105, l. 18] nous a été aussi conservé (Raynouard, IV, 218) (Ba., p. 56-57).

Le sirventés de Bertran d'Alamanon est traduit tout au long, p. 244 et sq. Voir l'édition de B. d'Alamanon par Salverda de Grave, Toulouse, 1902. On y verra que les inventions de N. D. sont passées chez César de N. D., puis chez Guinguené (*Hist. littéraire*, XV, p. 443), qui admet deux Bertrand, B. l'Ancien et B. le Jeune; toutes ces données ont été acceptées par Emeric-David (*Hist. littéraire*, XIX, p. 460), Raynouard (*Choix*, V, 71-72) et Milà y Fontanals (*Trovadores en España* [*Obras Completas*, II], p. 477. D'après une note que je dois à l'obligeance de M. Maurice Rimbault, sous-archiviste aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. il y aurait bien eu en même temps deux Bertrand d'Alamanon. « Je les ai trouvés, m'écrit M. Raimbault. dans le même acte, distingués par leurs pères respectifs. »

On trouvera dans la *Chronique de Provence* de Jean de N. D., p. 228, les termes empruntés par César, dans sa *Chronique* (p. 203), et reproduits par M. Salverda de Grave (p. 152).

Au sujet de l'archevêque d'Arles, Chabaneau renvoie, dans ses notes, à Anibert, *Mémoires de la République d'Arles*, III, p. 72-73. L'archevêque serait Jean Baussan ou Baucens. La sentence d'excommunication est de 1250 (*ibid.*, III, 201). Cf. maintenant le commentaire historique du sirventés par S. de Grave, p. 21 de son édition. Dans la vie de J. Rudel, Bertrand d'Alamanon (est-ce le même?) est chanoine de Sylvecane. N. D. attribue enfin à Bertrand d'Alamanon (p. 39, l. 21) la tenson de Raimon de las Salas avec Bertrand d'Avignon, erreur reproduite par César. (S. de Grave, *op. laud.*, p. 152.).

P. 106. Remond Feraut. N. D. connaissait la *Vie de Saint Honorat*. La date de la mort de R. Feraut (1300) se trouvait dans les registres du monastère de Lérins. (Ba., p. 57.) Le nom de *Porcarius* et les relations avec la dame de Curban sont de l'invention de N. D.

En ce qui concerne la *Vie de Saint Honorat*, cf. le début de la « Vie de Saint Hermentaire », publiée par Chabaneau dans la *Revue des Langues Romanes*, tome XXXVIII, p. 157-174.

P. 108. Blacas et Blacasset. N. D. a connu les biographies du père et du fils. Mais il lui arrive de confondre les poésies de l'un et de l'autre. Le planh de Sordel sur Blacas est placé faussement en 1281. Le sirventés dans lequel Blacas aurait « mesdit de la nation provensalle » ne peut pas être de Blacas, qui était mort avant que la Provence tombât aux mains du comte d'Anjou. (Ba., p. 58.).

Le texte de α nous montre que N. D. a d'abord songé à parler de Blacasset. Au sujet des poésies alléguées, le *Chansonnier de Sault* ne nous renseigne guère, car nous ne connaissons que le folio où se trouvaient les poésies de Blacasset (f° 241) et N. D. ne cite que le mot *messios*. D'après Chabaneau, la rédaction primitive de α s'arrêtait à *chansons*, l. 8. Le reste a été écrit après coup. Cf. cependant sur le texte de α *Chans de Sault*, p. 292, n. 1. Peut-être N. D. fait-il allusion, dans le texte de α, au sirventés *que fes En Blacassetz del comte de Proenza* (Ms. Campori, n. 174); on y trouve *messios* à la quatrième strophe.

Voir sur Blacatz et N. D., le travail de O. Soltau, *Blacatz, ein Dichter und Dichterfreund der Provence*, Berlin, 1898. L'auteur ne croit pas à l'origine aragonaise de la famille. Ce que N. D. dit de Blacasset accompagnant Charles II dans sa conquête de l'Italie doit se rapporter au petit-fils de Blacasset, Guillaume de Blacatz, qui combattit sous Louis I d'Anjou et en reçut des donations en 1383 (Artefeuil, *Histoire... de la noblesse de Provence*, I, 150). Le roman de Cadenet-Blacassonne (cf. *supra*, p. 96) doit être de l'invention de N. D. La conclusion de Soltau est que N. D. a connu des chants concernant les Blacatz, mais qu'il en a usé selon sa fantaisie. César de N. D. donne (p. 194) la traduction du *planh* de Sordel sur Blacas.

P. 110. Peyre Cardenal. Toute cette biographie paraît inventée. (Ba., p. 58.).

Il y avait peu de poésies de Peire Cardenal dans *a* (une seule), et sans doute aussi dans *Sa*. Mais en revanche il y en a beaucoup dans le ms. T, et on sait que N. D. a connu ce manuscrit, dans lequel on trouve des annotations qui paraissent être de sa main. Cf. Chabaneau, *Annales du Midi*, t. XII, p. 196 et suivantes.

Les sénéchaux de Charles II furent, d'après Bouche (II, 1043) : Isnard de Antravenes (en 1287), Hugues de Vins (en 1294), R. de Gambateza (en 1302), Richard de Lecto (en 1306). (Chab.). A propos de Charles II et de sa fille Béatrice, Chabaneau renvoie à Dante, *Purg.*, XX, 79, où le poète italien accuse Charles d'avoir vendu sa fille comme les corsaires vendent leurs esclaves. Sur Laudune Albe, cf. César de N. D., p. 346. Elle était la mère de Saint Eléazar (ou Saint Augias) ; le nom de Laudune Albe est devenu « comme héréditaire à cette maison » ; on l'appelait la bonne comtesse.

D'après une communication de M. C. Fabre, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs au Puy, le personnage substitué par N. D. à Peire Cardenal serait Pierre de Ferrières, qui fut archevêque d'Arles, devint chancelier du royaume de Naples et mourut dans cette ville en 1306. N. D. rapporte les mêmes événements dans sa *Chronique* (p. 236-237), mais là il n'est pas question de Peire Cardenal, qui est cité quelques pages auparavant (p. 234) parmi les poètes qui florissaient en 1278. On retrouvera le même récit dans César, p. 316 D.

Voici un résumé de la savante note que M. C. Fabre m'a adressée au sujet de Peire Cardinal. Quatre documents du Puy, encore inédits, signalent, en 1305, un Pierre Cardinal, qui était doyen du chapitre de la cathédrale. Pierre Cardinal, devint, en 1296, chancelier du royaume de Sicile pour Charles II. (Papon, II, c. XXIX). Pierre de *Cerrières* (et non de *Ferrières; Cerrières* était un domaine des Cardinal, en Velay) y est qualifié de *decanus anniciensis* et de *cancellarius regni Siciliae*. Le document est aux archives du département des Bouches-du-Rhône. (Cf. Blancard, *Inventaire des archives des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 116 [B, 401]). Pierre [Cardinal] de Cerrières devint évêque de Lectoure, puis de Noyon. Il était en Italie, quand il fut nommé archevêque d'Arles, en 1303. C'est au début de 1305 que l'archevêque d'Arles repart pour l'Italie, pour conduire à Naples la jeune Béatrix d'Anjou, que son père fit sortir du couvent de Notre-Dame de Nazareth, à Aix. Pierre de Cerrières, nommé grand vicaire par Charles II, pour gouverner le royaume en son absence, mourut à Naples le 8 no-

vembre 1307. « Il est ainsi évident, conclut M. C. Fabre, que Pierre Cardinal de Cerrières est bien le Peyre Cardinal de Nostredame. Les deux personnages meurent à Naples à la même date. Ils font, l'un et l'autre, sortir Béatrix d'Anjou du couvent de Nazareth, à Aix, et l'accompagnent à Naples pour la marier à un marquis d'Este. Cette rencontre de dates et d'événements ne peut pas être fortuite. Il n'est pas non plus admissible que Nostredame ait tiré de sa fantaisie le nom de Peyre Cardenal, puisque Pierre de Cerrières le portait... Un second Pierre Cardinal a donc réellement vécu après le troubadour de *Miquel de la Tor*, et c'est de ce second personnage que Nostredame a écrit la biographie. » Les documents sur lesquels s'appuie M. C. Fabre sont, pour la plupart, aux Archives des Bouches-du-Rhône. Ils étaient à Aix, du temps de N. D., et c'est là qu'il a pris le nom de Pierre Cardinal. La démonstration de M. C. Fabre me paraît concluante. Mais d'autres personnes ont émis des doutes sérieux sur cette identification.

Pierre de Ferrières est chargé de faire des statuts « super reformatione et bono statu Provinciae » par Charles II. On en trouvera une édition dans Ch. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen-âge*, tome II, p. 52. Parmi les « témoins » (comparentibus), se trouvent les évêques de Provence et de nombreux chevaliers, Richard d'Alamanon, Guilhem Faraud (Féraud?), Guiraud de Simiane.

P. 111. Luco de Grymauld. Plusieurs auteurs italiens, à la suite de N. D., le mettent au nombre des poètes originaires de Gênes. (Crescimbeni, p. 134 et sq.). On ne peut pas nier l'existence du poète, quoique la biographie de N. D. paraisse inventée. Peut-être N. D. a-t-il transformé le nom de *Guiraut del Luc* dont il nous reste deux sirventés. (Ba. p. 128-129.). La fin de la notice est traduite, dans Giudici, ainsi qu'il suit : « alcuni dicono che fusse nativo di Genova, pur della detta casa Grimaldi. » Il est cité *Chronique de Provence*, p. 236.

Voir sur le troubadour Luca Grimaldi, dont il ne reste rien d'ailleurs, la notice de M. G. Bertoni dans ses *Studj e ricerche sui trovatori minori di Genova* in *Giorn. Storico della lett. ital.*, fasc. 107, p. 12 du tirage à part. Luca Grimaldi fut podestat de Florence en 1257. Il vivait encore en 1271. Avant M. Bertoni, M. Schultz avait prouvé par des documents qu'il vivait entre 1242 et 1262 (Bertoni, *loc. laud.*). En 1265, son nom apparaît dans un acte en même temps que celui de Simon Doria et de L. Gatelus (*ibid.*).

P. 112. Peyre de Ruer. Toute cette histoire est inventée. Mais il nous reste la chanson dont N. D. cite deux strophes. Elle se trouve dans le ms. *f* sous le nom de Rostang Berenguier. On ne peut pas décider si N. D. a confondu le nom de ce troubadour avec un autre ou s'il a trouvé cette chanson sous un autre nom dans une deuxième source. La première alternative, indiquée par P. Meyer, est vraisemblable. Le nom de *Peire del Vern* du ms. R se rapproche assez de celui-ci. (Ba., p. 129.). Cf. sur ce troubadour P. Meyer, p. 78, qui renvoie à César de Nostredame, *Hist. et Chron. de Provence*, p. 312.

Parmi les *poetae provinciales*, Ducange cite (VII, 450) *Pierre de Rouvre* (qui manque à Bartsch) (Chab.). Notons que la forme italienne (dans Giudici par exemple) est *della Rovere:* c'est sans doute notre personnage. C'est sous ce nom que ce prétendu poète est passé dans l'histoire de la littérature italienne. (Chab.).

Ainsi Redi cite ce troubadour sous le nom de *Pietro della Rovere Piemontese* dans les *Annot. al Bac. in Toscana*, p. 100; mais N. D. l'appelle Peyre de Ruer, qui pourrait se dire *Ruero*, nom de famille aussi piémontais que celui de *della Rovere*. (Cresc.). Une famille de la *Rovere* ou du *Rouvre* existait en Provence à la fin du XVe siècle (Artefeuil, *Noblesse de Provence*, II, 334).

Les vers cités par N. D. sont de Rostang Berenguier de Marseille, comme l'a fait observer P. Meyer (*Dern. Troub.*, p. 77, 91), et avant lui Bartsch (cf. *supra*). Le texte de N. D. diffère un peu de celui de *f*: ces changements sont-ils dus à N. D.? Ou bien avait-il un autre texte à sa disposition? Cf. encore sur Peyre de Ruer, Achard, *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin*, IV, 393. Après avoir cité N. D., Achard ajoute: « Un ms. sur les troubadours, qui mérite quelque confiance, fait mention d'un *P. Ruere*, qui débita ses vers avec tant d'élégance, devant une société de campagne, qu'il mérita les plus généreux effets de la reconnaissance des seigneurs qu'il venait d'amuser... » Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 40. Mais on ne peut guère se fier à Achard.

Jérôme de la Rovère, natif de Turin, fut évêque de Toulon en 1559, archevêque de Turin en 1564. Il a composé des pièces galantes, imprimées à Pavie en 1540 et rééditées à Ratisbonne en 1683 (Moréri). C'est peut-être à lui et à sa famille qu'a pensé N. D. en écrivant sa notice.

Sur le Puy Sainte Reparade, voir une lettre (de 1424) de

Louis III, comte de Provence, roi de Sicile, à laquelle renvoie V. Lieutaud, *Le Registre de Louis XIII*, p. 10.

Enfin, sur les Caraccioli de Naples, dont il est question au début de cette vie, voir César de N. D., qui s'occupe longuement de cette famille à la p. 554 de son histoire.

P. 114. Bertrand de Marseille. Ce poète est l'auteur de la *Vie de Sainte Enimie* (*Denkmäler der prov. Litteratur*, 216, 3-7). Mais N. D. pense à « Bertrand Carbonel » de Marseille [comme l'a remarqué Crescimbeni], dont plusieurs poésies se trouvaient dans son chansonnier (*f*). Tout ce récit d'ailleurs porte le caractère de l'invraisemblance (Ba., p. 59). Cette vie, qui paraît très fabuleuse et qui renferme des vers certainement apocryphes, ne peut se rapporter, même de loin, à notre troubadour. Papon (*Hist. de Prov.*, II, 403) a eu tort de faire usage de la notice de J. de Nostredame sur Bertrand de Marseille (P. Meyer, p. 57, n. 1). Il y a une erreur de pagination dans l'original, où l'on passe de la page 184 à 189. (Chab.).

P. 115. Rostand Berenguier de Marseille. « La notice assez longue qui lui est consacrée..., sans être exempte d'erreurs grossières et de falsifications manifestes, contient cependant quelques faits dont l'authenticité est attestée par les pièces mêmes du troubadour que nous a conservées le ms. Giraud... Il est permis de dire que cette notice, quelles qu'en soient les sources, est un amas d'inepties. Ce philtre amoureux dont N. D. nous raconte gravement les effets est une invention d'homme à demi lettré, qui sent plutôt la Renaissance que le Moyen-Age. Quant aux vers cités, il est à peine besoin de dire qu'ils ne sauraient prétendre à une plus haute antiquité que le règne de François Ier. Cependant, entre toutes ces faussetés, il y a un fait vrai, c'est que Rostanh Berenguier fut le protégé de Foulque de Villaret, grand-maître de l'Hôpital, et comme on sait, l'un des plus illustres, de 1307 à 1319. L'une des pièces de notre troubadour, la première selon l'ordre du manuscrit, est tout entière en son honneur.

... Cette chanson [*Tot en aisi con es del balasiez*] n'a point été inconnue à Jehan de Nostre-Dame ; il en cite un couplet, le cinquième ; seulement, par une de ces bizarreries qui sont si fréquentes chez cet auteur, le couplet cité n'est pas placé sous le nom de notre Rostanh, à qui pourtant N. D. a consacré le chapitre rapporté précédemment : il est attribué à un « Peire de Ruer » complètement inconnu d'ailleurs, et aurait été chanté

par ce personnage dans les circonstances les plus invraisemblables. » (P. Meyer, p. 73, 74, 77-78; cf. *supra*, à Peire de Ruer).

P. 115, dernière ligne. « La colle ou coustaud d'Any. » Cf. César de N. D., *Chr. de Pr.*, p. 313 E.

P. 116, l. 4. Sur les Cibo de Gênes, cf. encore p. 148 (Monge des Isles d'Or), la lettre de la p. 261 et l'introduction.

P. 117. Le comte de Poitou. N. D. le rajeunit de deux cents ans! Il place à sa cour une série de poètes qui ont vécu après le comte de Poitiers et avant 1300. (Ba., p. 60). Caseneuve croit à la prétendue cour inventée par N. D. (*Origine des Jeux Floraux*, p. 41.)

I. Peyre Milhon. Le récit est inventé. Le vers cité est le début d'une chanson par laquelle débute dans le ms. *a* la collection de poésies attribuées à ce troubadour. (*Gr.*, 349, 6; Raynouard, V, 319.) N. D. ajoute *nouvella*. (Ba., p. 60).

II. Bernard Marchis. Ce troubadour paraît différent de Bernart Marti; cf. *Chansonnier de Sault*, p. 274. N. D. connaissait la chanson *Lancan lo dous temps s'esclaire*, qui se trouve aussi dans le ms. Campori. — Cf. le texte de Carpentras, p. 120, où l'on voit que N. D. l'appelait d'abord *Marquis de Malaspina;* cependant, dans la table d'Aix (C), B. Marchis est indiqué comme étant au f° 148.

Notons enfin que Chabaneau s'est demandé (*Hist. Gén. Languedoc*, X, p. 337), s'il ne fallait pas lire *Bernard Marchus*. « Un Bernardus Marchucii figure, comme témoin, en 1155 et 1160, à des actes du comte Raimon-Bérenger. (*Arch. de Aragon*, t. IV, pp. 240, 228). Ce pourrait être le nôtre, ou peut-être son aïeul. »

III. Peyre de Valieras. Déjà cité dans la vie d'Albertet de Sisteron. Les vers rapportés par N. D. sont le début d'une de ses chansons, *Gr.*, 362, 2, qui ne se trouve que dans un manuscrit (D[c]) (Ba., p. 60).

IV. Ozil de Cadars. La chanson citée est inconnue, mais peut être authentique (Ba., p. 61). Allusion à *Assatz es dreitz pos jois nom pot venir*, *Gr.*, 314, 1. (Chab.). La répétition de *ela* et peut-être l'emploi de *son* me font croire que les vers

cités par N. D. sont de son invention. Cf. *supra*, notes sur Cadenet, p. 95.

V. Loys Emeric. P. 118. Est identique à Aimar de Rocaficha, qui, dans *a*, est appelé *N'Americs de Rochafica*. Les vers cites par N. D. sont sans doute apocryphes. (Ba., p. 61). Texte de *α*, p. 121. « A faict une chanson... »; il n'y a rien de semblable dans les trois chansons qui nous restent d'Aimar de Rochafixa. L'hypothèse de Bartsch paraît bien fragile; mais nous n'en avons pas d'autre à indiquer, à moins que N. D. n'ait fait un nouveau troubadour d'Aimeric de Belenoi, de Pégulhan ou de Sarlat.

C'est même sans doute ce dernier qu'il a transformé en Loys Emeric; car, dans sa chanson *Aissi mou ma chansos — Com la lauzeta fai* (*Gr.*, 11, 1), on trouve les trois éléments dont parle N. D. Il y est question de l'alouette, il s'y plaint de l'amour, et la chanson est bien adressée au roi d'Aragon. Loys Emeric est donc à rayer définitivement de la liste des troubadours. On lit dans la vie de J. R. de Soliers, par de Haitze (dont nous publions des extraits, *Annales du Midi*, octobre 1912) que J. R. de Soliers était en relations avec « Emeric, fameux poète, natif du Luc. » Cf. aussi notre article dans la *Romania*, 1912, p. 321 et seq. Mais quel est cet *Emeric*? Il n'y a rien dans Duverdier.

VI. Peire Ugon. Les vers cités par N. D. sont tirés d'une pièce connue, mais attribuée à Perdigon par les manuscrits (*Gr.*, 370, 13; Raynouard, III, 348; Ba., p. 129-130). Le ms. Campori distingue un *Peire Dugon* (p. 162) de *Perdigon*. Y a-t-il eu deux troubadours? et le Chansonnier de Sault les distinguait-il aussi? C'est possible, car N. D. cite à la table d'Aix (C) *Peyre Dugon*, qu'il appelle Peyre d'Ourgon (p. 121), pour le rattacher sans doute à quelque famille d'Orgon.

VII. Guilhem Bouchard. Les vers sont apocryphes (Ba., p. 130). Chabaneau croit le contraire.

VIII. Gyraudon lou Roulx. La chanson citée est vraiment de lui. (Cf. Raynouard III, 10.). (Ba., p. 61).

IX. Aimeric de Sarlat. N. D. ne s'est pas servi de la biographie provençale. Les vers cités par N. D. sont le début d'une des chansons les plus connues d'Aimeric de Sarlat (*Gr.*, 11, 2), mais cette chanson est adressée à la comtesse de *Sobeiratz* (Ba., p. 61).

X. Guilhem dels Amarics. P. 119. Les vers sont apocryphes mais il se pourrait que N. D. ait trouvé le nom du poète dans ses manuscrits. (Ba.). De Gramont cite le sonnet de G. des Amalrics (*Les vers français*, p. 249) et émet des doutes à son sujet (Chab.). La chanson de l'*arondelle* est de Guillem de Berguedan; elle est anonyme dans le ms. du Vatican 3208, mais N. D. savait bien de qui elle était, car il la cite comme se trouvant dans le *Chansonnier de Sault*, sous le nom de Guillem de Berguedan; cf. le glossaire au mot *plevir*. Sur la famille des d'Arcussia de Capro, cf. le long éloge de César de N. D., *Histoire de Provence*, pp. 495-496.

XI. Pistoleta. L'allusion à la colombe de Syrie ne se rencontre dans aucune des pièces qui nous restent de Pistoleta (Ba., p. 62). Pas davantage dans les quatre pièces du ms. Campori. Chabaneau avait rassemblé quelques notes sur l'emploi des pigeons voyageurs au moyen-âge. *Traire breu ses colom*, dit Bertran de Born (Mahn, *Werke*, I, 301). Chabaneau renvoie à l'*Art de vérifier les dates*, p. 484.

M. Werner Hensel, dans son mémoire sur « les oiseaux dans la poésie lyrique provençale et française du moyen-âge » (*Romanische Forschungen*, XXVI, p. 584-670) consacre un chapitre (37) aux pigeons et aux colombes; mais il n'y est pas question de « colombes de Syrie. » Plusieurs chansons de Pistoleta sont adressées à un roi d'Aragon, mais aucune, sauf erreur, n'est adressée à l'une des dames citées par N. D.

P. 120. Texte de α Comte de Poyctou. La pièce à laquelle il est fait allusion ici est la pièce *Gr.*, 183, 10, *Pos de chantar m'es pres talens*. Le manuscrit Campori ne contient lui aussi que deux chansons du comte de Poitou, celle-ci et *Ab la doussor del temps novel*.

Peyre Milhon, Chabaneau se demande si N. D. n'avait pas fait, pour son usage, un cahier de traductions. Cf. Aimeric de Sarlat, p. 122, l. 2. Cf. *Chans. de Sault*, p. 277, n. 1.

Pierre de Valières. P. 121. Il faut lire *mariés* ou *maritz* (Chab.).

Loys Aymeric. Cf. *supra*, p. 341.

Peyre d'Ourgon. Il semble qu'il y avait d'abord *Peyr dugon*. Les deux dernières lignes sont ajoutées après coup, d'une encre

plus noire (Chab.). Peut-être les deux vers de N. D. lui sont-ils suggérés par la chanson de Pétrarque, *Ogni giorno mi par più di mill' anni.* (Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 200).

Giroudon lou Roux. Ecrit au-dessus de *Bertrand de Aquila* (cf. Gaspard de Aquila, César de N. D., p. 631, en 1470), qui est biffé. Ce dernier titre est d'une encre encore plus noire que la notice et le titre substitué. Il est probable que N. D. renonça à lui faire une notice. Le nom du troubadour Joan Aguila est dans les mss. C. et R. (Chab.). La chanson à laquelle fait allusion N. D. est celle qui commence *Aujatz la derreira chanso*, *Gr.*, 240, 5.

P. 122. Aymeric de Sarlac : Pistoleta. Cf. *Chans. de Sault.*, p. 282, n. 4, où nous renvoyons aux chansons *Gr.*, 11, 1, 2, et p. 285, n. 1, où nous renvoyons aux numéros 372, 1, 2, et au ms. Campori.

P. 122. Peyre Roger. N. D. connaissait la biographie provençale, qui dit, elle aussi, que Peire Rogier était chanoine de Clermont : cependant N. D. n'hésite pas à le rattacher à la Provence. La pièce citée est apocryphe (Ba., 62). Peire Rogier fut véritablement un des poètes favoris de la comtesse Ermengarde de Narbonne, mais vers 1180 ! Cf. l'édition de C. Appel, Huguette des Baux est citée dans une pièce de Pujol (?), Appel, *Chrest.*, 84, 13.

Sur Blacatz de Beaudinar, cf. O. Soltau, *Blacatz...*, p. 18. Un Blacatz de Beaudinar vivait entre 1332-1353 ; il était gendre de Hugues de Baux et sa femme s'appelait *Bauceta*. Soltau renvoie à Barthélémy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, Marseille, 1882 (n° 1099, 1334). Cf. p. 238 de notre édition, l. 21. Sur l'abjuration de Pierre de Corbaria (Nicolas V), cf. César de N. D., p. 352 A, où est racontée la scène du prêche. César prétend avoir tiré le récit d'un « très vieil et authentique instrument. » Il n'y est pas question d'ailleurs de Peire Roger.

P. 123. Geoffroy du Luc. Si les dates sont inventées, il est possible que le nom du poète ne le soit pas. Les vers cités sont apocryphes, mais il se peut que G. du Luc ait composé une poésie et que sa dame ait répondu. Ceci correspondrait

assez aux habitudes du temps des troubadours. Il a existé au moins deux troubadours qui ont porté le nom de *du Luc, del Luc: Giraut del Luc, Amoros del Luc.* Ce dernier se trouve dans le ms. *a* et peut-être est-ce de là que N. D. l'a tiré. (Ba., p. 131.).

Blankaflour. Peut-être N. D. connaissait-il le nom par Boccace, qui en parle dans son *Filocolo,* que N. D. avait lu. Cf. p. 249. Cf. Crescimbeni, p. 137.

P. 124. Les vers de N. D. paraissent une imitation de la chanson de Pétrarque, *Quello antico mio dolce empio signore.* Debenedetti, *op. laud.*, p. 200.

« A propos du Toronet, réfuter Fauriel, III, 241. C'est là qu'il faudra parler de Peire d'Auvergne et de ses *enflabots,* si drôlement traduits (Millot et les autres). » (Chab.). Il s'agit du passage suivant de Millot : « Le manuscrit ajoute : « Ce vers fut fait au Puiverd, dans les assemblées aux flambeaux. » (II, p. 26.)

P. 124. Les membres de cette prétendue « Académie de Thoronet » appartiennent surtout aux familles nobles de Provence, dont la plupart existaient encore du temps de N. D. Ainsi on trouvera dans Artefeuil ou dans Maynier la famille de Cuers, celle de Lascaris, de Cormis : un de ces derniers fut le conseil du comte de Tende, gouverneur de Provence, et évita que la Saint-Barthélemy fût exécutée dans ce pays; Maynier, p. 109. Un Honoré de Cuers se marie en 1548 avec Marguerite de Seguin. Pour Rodilhat, Chabaneau a noté, sans donner l'indication, qu'un Honorat Rodelhat était auditeur des comptes de Toulon en 1446, et il a relevé l'indication bibliographique suivante : *Cridas et preconizations annualas de la villa et cioutat de Thollon, de anno* 1394, *vers. de latino in nostrum vulgare* per D. Baltharem Rodelhatum u[triusque] juris docto-[rem] et accessorem dictæ civitatis Tholoni in anno 1557. Toulon, E. Aurel, 1863, in-4° autographié, 2 ff. et XXIX pages. Reboul, I, n° 133.

Luquet Rodilhat est cité par César de N. D. (p. 530) parmi les témoins du pacte conclu en 1399 entre Boucicaut, maréchal de France, et la reine Marie.

Un « sieur du Muy » meurt en 1588 (*Cat. Mss. Dép.*, Carpentras, III, 62). Les seigneurs du Muy étaient, du temps de César de N. D., les « Rascas, seigneurs absolus du Muy, aisnés de la maison de Bagarris »; ils ont succédé à la famille des *Balbs* (*Hist. et Chr. de Provence*, 267 E). Cf. encore le même César à la page 401 D, où l'on verra que les Rascas du Muy,

de Chateauredon, de Bagarris et de Cannet, qui vivaient de son temps, étaient de la même famille.

Un Filibert de Pyngon est l'auteur d'un *Arbor gentilitia Sabaudiae domus*, Turin, 1581. (*Historiae patriae monumenta. Scriptores*, tome I, 304, note, d'après Chabaneau.) Il a fourni des renseignements à N. D. par l'intermédiaire de Pierre-Antoine Boyer (Boero). Cf. *Introduction*, ch. I.

Sur les anciennes « académies » du Midi de la France, cf. Fauriel, III, 241, qui répète les erreurs de N. D. Il existe un « rôle » des Prieurs de la Celle, de 1096 à 1655, « ex Hieronymo Zurita », à la Bibliothèque de Carpentras, *Mss.* I, p. 408. Le cartulaire de la Celle se trouve à Aix (*Mss.*, n° 234 et suivants), ainsi que d'autres documents concernant ce monastère. En 1218 il y a un compromis entre La Celle et l'abbaye de Toronet; en 1287, le prieur et les religieuses de la Celle nomment le vicaire perpétuel de Saint Pierre de Brignoles (*Cat. Mss. Dép.* Aix, p. 184-185). Ces trois noms reviennent assez souvent dans N. D.

P. 124. Marchebrusc (Marcabrun). N. D. le fait vivre à l'époque de Robert de Naples (1346), alors qu'il vivait vers le milieu du XIIe siècle. N. D. connaissait probablement la biographie provençale, mais il a inventé la plupart des détails de sa notice: lire las *faulas* d'amour? (Ba., p. 62-63). Le texte de α prouve que N. D. ne connaissait pas la biographie provençale.

P. 125, l. 11. Allusion à *Dirai vos senes duptansa*, *Gr.*, 293, 18? Et souvenir aussi du livre de Marie Equicola, comme l'observe M. Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 199.

P. 125. Texte de α. Cf. *Chans. de Sault*, p. 272, n. 1.

Crescimbeni, qui croit aux fables de N. D., fait remarquer que c'est peut-être le prétendu traité *De la Natura d'Amor* de Marcabrun qui a donné à Mario Equicola l'idée du sien! *L'Avara Babilonia, Fontana di dolore* sont des débuts de sonnets de Pétrarque.

P. 126. Ancelme de Mostiere. Il est possible que N. D. ait eu à sa disposition des poésies et une biographie de ce troubadour (Ba., p. 131-132). C'est simplement l'anagramme de Michel de Nostredame (Chab.). Cf. *Annales du Midi*, 1907, p. 365. Il faut partir de la forme *Anchelme de Mostiers*.

P. 127, l. 2. Il faut lire « vray poète *né* en langue proven-

salle. » L. 20, jusqu'à la fin de la notice : tout ceci a été ajouté après coup, d'une écriture plus fine. Nostredame avait d'abord écrit en tête de l'article : *De Jaume cher cœcharand,* puis *Ancelme de Mainier ou Moinier.* (Chab.).

L. 2. Sur les *Oraisons,* cf. Artefeuil, II, 269. Ils étaient alliés aux Cadenets. Une branche des Oraisons étaient seigneurs de Clumans.

P. 127. Bertrand de Pezars. Les dates données par N. D. sont fausses [la biographie l'est aussi]; mais le poète a existé : c'est *Bertran de Pessats* dont le ms. *a* nous a conservé des poésies (Ba., p. 132). Cf. A. Pillet, *Beiträge sur Kritik der ältesten Troubadours* (Sonderabdruck aus dem 89. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Kultur).

P. 129, l. 4. A quelle chanson est-il fait allusion? Cf. *Chans. de Sault,* p. 255-256. Il est probable qu'il s'agit de la chanson d'un autre troubadour. Chabaneau remarque que cette notice est écrite de la même encre, avec quelques modifications de détail seulement. L'auteur se corrigeait à mesure qu'il rédigeait.

Des deux pièces attribuées à B. de Pessars par le ms. Campori, l'une, *Mal vezem de novel florir,* est du comte de Poitiers (cf. Pillet, *loc. laud.*), l'autre, *Cortes' amor voil comensar,* est de Marcabrun. Est-ce à cette pièce que fait allusion N. D à la dernière ligne de la p. 127? Ce n'est pas probable. C'est plutôt à la chanson de Jaufre Rudel, *Non sap chantar quil so no di,* que le ms. Campori attribue à Bernart Marti, et qui, dans ce manuscrit, précède immédiatement les deux chansons de Bertran de Pessars ; de là, l'erreur, volontaire ou non, de N. D.

P. 129. Laurette et Phanette. Il n'est pas besoin de réfuter ces fables. N. D. a fait son roman en empruntant le nom de Laure à Pétrarque et plusieurs détails à Velutello (Ba., p. 133). Il y a de nombreuses omissions de noms de dames dans la traduction de Giudici.

P. 131. La substance de cette deuxième notice (la première chronologiquement) a passé dans l'*Histoire et Chronique de Provence* de César de Nostredame (p. 364)... On y voit à l'état d'embryon l'idée des *Cours d'amour,* bien que le mot ne soit pas prononcé. (P. Meyer, p. 205, note.) P. Meyer ajoute : « Je me borne au sujet de ce passage (où les anachronismes abondent) à noter que la liste des dames de Romanin

est fort différente de celle que le même Nostredame donne à la p. 131 [p. 81] de ses *Vies*. »

P. 130 Sur Briande d'Agout, cf. *Cat. Mss. Dép.*,, Carpentras, n° 198 (Testament de Briande d'Agout, sans date, XVe siècle?), n° 1660-61, f° 97 (note sur Briande d'Agout). Cf. aussi : Bouche I, 906 : Briande d'Agout, épouse d'un Lupus, comte de Lune (ville épiscopale en Italie); cette dernière référence est de Chabaneau.

Sur Rixende de Puyverd, cf. *Cat. Mss. Dép.*, Carpentras, III, 136, l'arbre généalogique dressé par Peiresc, des familles de Cadenet et d'Auraison : il commence à Rixende de Podio Viridi, veuve d'Arnaud de Villeneuve, 1338.

Crescimbeni a pris la peine de discuter très longuement la plupart des affirmations de N. D. Il cite en particulier les témoignages de Velutello, qui était allé en Provence pour faire une enquête au sujet de Laure. Crescimbeni ajoute que N. D. parle trop librement de la cour romaine, en travestissant le sens des mots provençaux, comme *drut*. Salvini ajoute une longue et curieuse dissertation sur ce mot.

La plupart des personnages cités — pour ne pas dire tous — appartiennent à la noblesse de Provence : Entrecasteaux, Castillon, Loys de Lascaris, Alamanon, Puget, Soliers, Lauris, etc. Mais leur noblesse remonte-t-elle aussi haut que N. D. essaie de le faire croire? C'est une autre question, et que nous ne nous chargeons pas de résoudre. Cf. *Introduction*, ch. I.

Voici cependant des renseignements sur quelques-uns de ces personnages. Sur les Demandols, voir *Cat. Mss. Dép.*, Carpentras III, p. 144; III, 147 (Briande de Amendolis, en 1474); III, 120 (Hélion de Demandolz, dans un acte de 1456). La famille de Dons d'Istres, dont César de N. D. cite un aïeul, Antoine de Dons d'Istres, en 1367 (*Hist. et Chr. de Provence*, p. 421 B), existait encore du temps de Nostredame : un de ses membres, Hugues de Dons d'Istres, est conseiller au Parlement de Provence, de 1553 à 1580 (Clapiers, *Chronologie*, p. 57). Etienne Puget est conseiller au Parlement d'Aix, en 1569.

La maison de Vintimille de Lascaris avait possédé les comtés de Vintimille et de Tende depuis 1257. *Cat. Mss. Dép.*, Carpentras, III, p. 134. *Ibid.*, *Mémoire sur les comtes de Tende, seigneurs de la Brigue*.

On remarquera que les dames sont au nombre de neuf dans la première rédaction : N. D. a porté leur nombre à douze, sans doute pour imiter, sur ce détail, le sonnet de Pétrarque *Dodici donne onestamente lasse*.

P. 132. Bernard Rascas. Ce troubadour est Bermon Rascas, dont les poésies se trouvent dans le ms. *a*. Les vers sont de N. D. (Ba., p. 133). Les Astouauds sont une vieille famille provençale, d'après Meynier, p. 60. Les Bermonds, seigneurs de Rousset, sont aussi une très vieille famille; Maynier, p. 72.

Sur la famille provençale de Rascas, voir *Société d'Etudes scientifiques... de Draguignan*, III (1860-61), p. 354. François de Rascas est conseiller au Parlement d'Aix en 1537 (1). François de Rascas, seigneur du Muy et de Bagarris, conseiller au Parlement, est nommé gouverneur d'Aix en 1562 par le comte de Sommerive, lieutenant-général de la Provence. Haitze, *Histoire d'Aix*, II, 350. Cf. *Introduction*, ch. I.

Suarez, évêque de Vaison (1633-1666), cite un manuscrit du Mystère de Sainte Agnès et dit que dans la même langue sont écrits « *statuta Metropolitana ecclesiae Avenionensis*... versus Rascasii. » Chabaneau se demande si ce Rascas n'était pas le même que celui dont parle N. D.; cf. *Mss. perdus*, p. 63.

Tassoni, dans son commentaire du *Triomphe de la Divinité* de Pétrarque [éd. de 1609, p. 556], cite une partie de ces vers sans douter de leur authenticité. (Chab.). Du temps de César de N. D., on voyait les armes de Bernard de Rascas sur le portail de l'hôpital (*Hist. de Provence*, p. 401 D); César donne son écusson et en fait la description. Quoi qu'il en soit de cette prétendue fondation et des vers auxquels fait allusion Suarez, il n'y a de commun qu'une partie du nom entre ce Rascas et le troubadour Bermond Rascas.

P. 134. Arnaud de Coutignac. Ce troubadour s'appelle *Tintignac* (2) dans le ms. *a*: ce n'est donc pas là que N. D. a pris la forme *Coutignac*, qui se trouve dans d'autres manuscrits. Nous n'avons pas de biographie et ce que dit N. D. paraît peu vraisemblable. Nous connaissons un troubadour du nom d'*Isnard d'Entrevenas*. (Ba., p. 63).

P. 135. On trouve *Moussen Guigou Flota cavalier* cité par Boysset, p. 84 (Chab.). Les *Mémoires* de Boysset (qui se terminent en 1414) ont été publiés dans le *Musée d'Arles*, 3e série, 1876-1877, p. 1-160. Nicolas Flotte est conseiller au Parlement d'Aix en 1569. Clapiers, *Chronologie*, p. 62. N. D. cite Albe Flote, p. 118.

A propos du titre de la notice de *α*, Chabaneau a écrit en

(1) En 1543 il l'est encore. Haitze, *Histoire d'Aix*, II, 208.
(2) Plutôt *Retignac* d'après le ms. Campori.

marge de son exemplaire : « *ou de Tentignac* paraît avoir été ajouté après coup ; ça paraît sûr. » P. 136, l. 5 : *de Riez;* N. D. avait d'abord écrit *de Regio*. L. 10, texte : « IIII livres melgoriennes » ; N. D. avait d'abord écrit *neuf ou dix mil* qu'il a biffé ; *melgoriennes* doit être lu *vulhermês*. (Chab.).

P. 136. Monge de Montmajour. Bartsch a consacré à cette notice une partie de son article du *Jahrbuch*, p. 5-14. Voici sa conclusion : « Le résultat de cette recherche est donc que le Moine de Montmajour est le même personnage que le Moine de Montaudon, que N. D. a eu à sa disposition le texte de la satire de ce dernier, mais qu'il a inventé une quantité d'assertions du même personnage. N. D. commet une erreur quand il dit que le Moine de Montmajour a blâmé des troubadours déjà morts, car celui-ci dit expressément que sa satire ne s'adresse qu'aux poètes de son temps. »

De son côté M. P. Meyer, après avoir imprimé sur deux colonnes le texte de N. D. et celui du Moine de Montaudon conclut ainsi : « 1° Le Monge de Montmajour... est un personnage fictif mis par l'auteur des *Vies des poètes provençaux* à la place du Moine de Montaudon ; 2° Dans les cas où N. D. s'est tenu le plus près de son modèle, il a commis de graves inexactitudes volontaires ou involontaires. » (P. 138). Cf. sur tout ceci notre *Introduction*, ch. IV.

Ajoutons que Bartsch croit reconnaître dans la fin de la notice un extrait d'une poésie provençale. Il relève les mots *guarrigas* et *braux* et même comme un écho des rimes *Crau: brau*. Le style un peu sentimental rappellerait le XIVe siècle (Ba., p. 7).

Les inventions — probables — de N. D. sur Raimon de Romieu sont admises par De Maynier, p. 237. On les trouve aussi dans La Croix du Maine, II, 343 : « Il a écrit un chant funèbre et plusieurs autres œuvres en langue provençale non encore imprimées. » Un Lanteaume de Romieu , qualifié de « gentilhomme d'Arles », traduit en 1560 le *Pegme* de Pierre Cousteau. César de N. D., citant les « anciennes et premières maisons des nobles d'Arles », cite les maisons de Porcellets, d'Albe ou Roquemartine, de Quiqueran ou de Beaujeu et Ventabren, de *Romieu*, etc. (*Histoire et Chron. de Provence*, 659 F.).

P. 138. Titre. *Ou de Montmajour* a été ajouté après coup ; donc le titre était écrit avant qu'on ait rédigé la notice. (Chab.). Les chansons auxquelles il est fait allusion dans le

texte de α sont les suivantes: *Aissi com cel qu'hom mena, Aissi com cel qu'a estat, Aissi com cel qu'es* (*Gr.*, 305, 4, 3, 1). Cf. *Chans. de Sault*, p. 287. L'ordre des poètes est le même que dans le ms. Campori, qui lit *Peirols us Alvernatz* (nº 4) et *Rautz lo Ros* (nº 11); N. D. lit *Peyros Alvergnats* et *Giraudon lou Roux*.

P. 139. Taraudet de Flassans. Toute cette biographie porte la marque du mensonge et rien ne rend vraisemblable l'existence de ce troubadour. (Ba., p. 134.). Chabaneau croit que c'est un nom anagrammatisé. *Flassans* se retrouve aux pages 123, 130, 144. Au sujet des événements racontés à la fin de la notice, cf. p. 218.

C'est peut-être Durand de Ponteves, seigneur de Flassans, frère du comte de Carces, premier consul d'Aix en 1562. Il se faisait appeler le *Chevalier de la Foi*. Il se signala par sa haine des protestants. Ce que dit N. D. (l. 17-21) conviendrait bien au personnage. Cf. Roux-Alphéran, *Rues d'Aix*, II, p. 225. Voir aussi la *Généalogie historique de la maison de Sabran Pontevès* [Extrait de l'*Armorial général de France*, registre supplémentaire]. Paris, Firmin Didot, 1907. L'auteur de ce travail a consulté les documents authentiques, mais il cite trop souvent César de Nostredame comme une autorité. Durand II de Grasse de Pontevès, seigneur de Flassans, était né en 1515; en 1561-62 il était premier consul d'Aix. En 1590 il était procureur du pays. Cf. de Haitze, *Histoire d'Aix*, II, *passim*, surtout p. 341 et suivantes. Si Jean de Nostredame a été emprisonné pour participation aux troubles de 1562, comme le raconte le même auteur, il se peut bien qu'il ait voulu contribuer pour sa part à exalter la gloire de la maison de Flassans, en lui faisant une place dans son ouvrage et en lui créant un aïeul poète: cela est tout à fait dans ses habitudes.

P. 140. Guilhem Boyer. Les vers rapportés sont apocryphes. Le premier est sans doute imité de la chanson *Dreitz e razos es qu'ieu chant em demori* (*Gr.*, 233, 4, Guillem de Saint Gregori), qui est peut-être attribuée à Arnaut Daniel par des manuscrits perdus et par Pétrarque (cf. la notice sur Arnaut Daniel, *supra*). (Ba., p. 28 et 134). Voir sur cette chanson et sur ses rapports avec celle de Pétrarque *Lasso me ch'io non so...* Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 97-99. Cf. aussi *Chans. de Sault*, p. 271, n. 1.

Il y a eu au XVIe siècle un franciscain niçois, Pierre-Antoine

Boyer, qui est l'auteur d'une *Histoire de Nice*. Cf. *Congrès Scientifique*, Nice, 1867, p. 280. (Chab.). Antonio Boero, de Nice, est un des correspondants de N. D., qui en a fait un troubadour. (Chab.). Notons enfin qu'un Vincens de Boyer était conseiller au Parlement de Provence en 1571 (Artefeuil, I, 182). Cf. aussi Clapiers *Chronologie*, p. 64. En l'honneur duquel de ces Boyer — ou de quels autres — N. D. a-t-il écrit cette vie? Voir sur Antonio Boero et ses deux lettres l'*Introduction*, ch. I.

« Le sieur de Boyer » était, du temps, de César de N. D., un des quarante-cinq gentilshommes de la garde d'Henri IV; il avait été élevé avec Henri d'Angoulême, grand prieur de France; son père était le « *Capitaine Boyer* » (*Hist. et Chron. de Prov.* p. 369 B). C'est peut-être en l'honneur de cette famille que N. D. a enrichi l'histoire littéraire d'un troubadour de plus. Il peut d'ailleurs avoir pris quelques traits à d'autres Boyer pour façonner son personnage.

P. 141. L. de Laskars. Toute cette biographie paraît inventée et l'existence du poète n'est rien moins que sûre (Ba., p. 134). P. 142, l. 6 et seq. Chabaneau remarque que c'est ici une nouvelle édition de l'histoire de Puycibot. L. 13. Rien de tout cela ne se trouve dans la *Chronique*. Sur les Lascaris de Tende, cf. le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, *passim*. Sur les comtes de Vintimille on peut voir Caix de Pierlas, *I Conti di Ventimiglia*, Turin, 1884.

P. 142, l. 34. *Paurilha*. « Della voce *Paurilha* ancora ci è ignoto il significato. » Crescimbeni, *Annot.*, II. « Paurilho, Les pauvres gens, les mendiants. La Combe, *Dict. du vieux langage français*. T. de suppl., p. 401. » Cesare Lucchesini in A. Parducci, *Gli studi provenzali del marchese Cesare Lucchesini*, Perugia, 1905 (p. 18).

P. 143. B. de Parazols. N. D. ne s'est pas servi de la biographie provençale. Tout ce qu'il raconte est inventé. (Ba., p. 63).

P. 144, texte de α, l. 10. La première rédaction était : « La première tragédie est intitulée l'*Andriassa*, la seconde la *Loyzassa*... » Elle paraît s'être d'abord terminée par la ligne suivante biffée : « A faict une chanson qu'il songe tenir entre ses bras sa dame. » (Chab.). Ce dernier passage peut être tiré de la chanson *Tant m'abelis joys et amors e chans* (*Gr.*, 47, 11), où l'on trouve les vers suivants (éd. Jeanroy, *Anuari Catala*, 1908) :

Per qu'ieu am mais, quar sol albirar n'aus
Que vos puscatz a mos ops eschazer
Qu'autra baizar, embrassar ni tener.

On remarquera les noms de Soliers et de César [de Nostredame] que N. D. a fait entrer dans cette mensongère biographie (p. 144). Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que ces noms soient là. N. D. les a ajoutés sans nécessité, simplement pour leur faire honneur. Ils le méritaient bien d'ailleurs, car ils sont complices de ses mensonges dans leurs ouvrages. Cf. Chabaneau, *Annales du Midi*, 1907, p. 368.

P. 145. Ricard de Barbezieux. N. D. ne s'est pas servi de la biographie provençale. Les vers cités sont de N. D. lui-même. Le *senhal* dont se servait Richard de Barbezieux pour chanter sa dame était *Meills de Domna* (Ba., p. 64). « En une autre de ses chansons... »; il s'agit d'une chanson de Pétrarque, *Amor, se vuo' ch'i' torni al giogo antico*, commentée par Tassoni [p. 359], qui croyait R. de Barbezieux contemporain de Pétrarque. (Debenedetti, *Gli Studj prov. in Italia nel cinquecento*, p. 200). C'est peut-être aussi dans Pétrarque qu'il faudrait chercher la deuxième chanson à laquelle N. D. fait allusion, à moins que ce ne soit la suite de la première (v. 16 et seq.).

P. 146. Texte de $_{\alpha}$. L. 10. Entre *corps* et *sa dame* (l. 13), il y avait d'abord la ligne suivante: « Il faict comparaison de luy et du chevalier Perceval qui quand il en une autre dict que... » (Chab.). C'est la chanson *Atressi com Persavals*, *Gr.*, 421, 3. L. 13. Allusion à la septième strophe de la même chanson: *Velha de sens*, etc.

L. 15. Chabaneau écrit, dans son exemplaire: *Amors si ton poders es tals*: quelle est cette pièce? Cf. la note à la p. 49, l. 17.

En tout cas il s'agit, comme plus haut dans le texte de A, de la chanson de Pétrarque, *Amor, se vuo' ch'i' torni*; N. D. a ajouté à son texte le nom de la comtesse de Berre. Quant au sonnet dans lequel Pétrarque aurait imité l'autre chanson, il ne m'est pas possible de le retrouver.

P. 147. Pierre de Bonifaciis. Cette biographie ne contient rien de vraisemblable et peut-être le nom lui-même est-il une invention de N. D. (Ba., p. 135). L'édition Crescimbeni contient une longue note due à Salvini. Crescimbeni voulait savoir de son savant contemporain si les effets produits par les pierres

précieuses décrites par N. D. subsistaient encore. Et Salvini démontre que l'étymologie des noms de ces pierres précieuses explique leurs vertus (Cresc., p. 159).

On lit dans l'*Histoire littéraire:* « Un des serviteurs de cette reine [Jeanne de Naples] Pierre de Boniface, que son alchimie et une poésie sur les pierres précieuses n'avaient point tiré de l'oubli, est un peu plus connu de notre temps. » *Histoire littéraire de la France* XXIV (1862), p. 435; renvoie à *Notices et extraits des Mss.*, t. V, p. 689-708, Pierre des Bonifaces. L'auteur de l'article des *Notices* est la Porte du Theil; il accorde trop de confiance à N. D. et croit que Cibo est le Moine des Iles d'Or. Il a vu un mémoire manuscrit sur la famille des Boniface. Il le fait naître vers 1320-1325 et mourir vers 1384. Le fragment décrit par Laporte du Theil paraît être du XIIIe siècle; ce n'est pas un poème, et La Porte du Theil lui-même dit que ce fragment a l'air d'une traduction de Marbode. Cf. P. Meyer, in *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IV, 78-84.

Pierre de Boniface est cité dans la *Léandrhéride* (XIVe s.? XVe?) Cf. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 18, n.6. Enfin, Chabaneau a relevé dans Ruffi, *Histoire de Marseille* (l. V, p. 176) un passage où il est dit qu'en 1351 Jean II vint à Marseille et que Pierre des Bonifaces fut l'une des six personnes qualifiées chargées de porter le dais.

Sur la famille de Andrea, cf. César de N. D., *Hist. et Chr. de Prov.*, p. 725. Cette famille était originaire de Naples, dit-il, « des plus nobles et des plus illustres »; elle se transporta à Montpellier et de Montpellier en Provence. Emery d'Andrea fut, en 1501,un des premiers conseillers laïques du Parlement de Provence (Cesar, p. 724). Il devient ensuite président de la Chambre des comptes au même parlement (de Haitze, *Histoire d'Aix*, II, p. 47). Il mourut en 1515. Clapiers, *Chronologie*, p. 194.

P. 148. Monge des Isles d'Or. Voir la notice de Chabaneau reproduite dans l'Introduction.

Toute cette histoire du Moine des Iles d'Or est assez invraisemblable. La description du manuscrit qu'il aurait envoyé à Louis II rappelle d'une manière remarquable la description des deux manuscrits que N. D., d'après son *proesme* trouva dans la bibliothèque du sieur d'Agoult et qu'il ne cite pas, chose étonnante, parmi ses sources... Ces deux manuscrits sont les modèles d'après lesquels N. D. a inventé la fable des deux

moines des Iles d'Or et de Saint Césaire. Les deux manuscrits appartenaient peut-être à la même famille. Il n'est pas étonnant que, dans N. D., les récits des deux moines concordent presque constamment. (Ba., p. 17-18.).

P. 149. Les Hermentères, sieurs d'Orgon, étaient d'une noble et ancienne famille de Provence. Un de leurs descendants, Marc-Antoine de Pontevès, était conseiller à la Cour des comptes d'Aix, du temps de César de N. D. (*Hist. et Chr. de Prov.*, p. 358). Cf. *Cat. Mss. Dép.*, Carpentras, III, 149, actes de 1427, 1497.

P. 151. « Dom Hilaire. » « Les fragments que nous avons eus sous les yeux sont de cet écrivain; ils nous ont beaucoup servi dans cette dissertation. » Ainsi s'exprime Achard, *Dict.*, IV. 401, qui paraît être un complice posthume de Nostredame.

P. 151. H. de Sainct-Cezari. C'est Uc de Saint Cyr, dont la biographie commence ainsi : « Uc de Saint Cire si fo de Caersi. » *Caersi* donne *Césari*. Cf. le texte de la biographie provençale, au sujet de Bernard de Ventadour : « Et ieu N'Ucs de Saint Cire de lui so qu'ieu ai escrit si me contet lo vescoms N'Ebles de Ventedorn, que fo fills della vescomtessa qu'En Bernartz amet... » Cf. le texte de N. D., p. 48, l. 16 (Ba., p. 18). La traduction de Giudici du passage précédent contient une addition intéressante : « Il nome del quale, per non essere poeta provenzale, vien' ad essere incognuto. Dal qual Erle San Cesar dice haverl' hauto... » (D'après les notes marginales de Chabaneau.)

P. 152. Cf. Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 17. Il cite un passage où Honoré Burle dit que de son temps il existait beaucoup de mss. provençaux, parmi lesquels se trouvaient les vies de Sainte Marthe et de Sainte Madeleine. Sur les Vallavoire de Villemus, cf. *Cat. Mss. Dép.* Carpentras, III , p. 138.

P. 153, 11. Sur la maison d'Avelyn, cf. P. Meyer, p. 58. Sur Elis des Baux, cf. César de N. D., *Hist. et Chr. de Prov.*, p. 530 D.

Chabaneau a relevé dans Boysset le passage suivant : « Madama la contesa de Velin, per son non apelada Madama Elyps. » César de N. D. donne (p. 572) le testament d'Elis des Baux. Cf. encore Bouche, II, 449; Boysset, 60 (Chab.).

P. 154. Voici la traduction de l'épigramme en provençal moderne. L'auteur de cette traduction est sans doute M. A. de Gagnaud, c'est-à-dire de Berluc-Pérussis.

EPIGRAMO

Noste vièi sòu s'atrobo, ami Legeire,
En bons esprit coume en frucho aboundous;
Souto si prince acourant, falié vèire
Quinto meissoun d'escrit requist e blous:

Aqui lou vers sagatavo lou vìci;
Aqui disié, dins de Sounet galant,
Lou teta-dous d'Amour, si fòu caprìci,
E mai de Mars li revòu triounflant.

Lou tèms feroun es vengu 'me sa daio
Dóu jardin d'O sega li bouquet gènt,
Et rèsto rèn, quasimen, sus la draio
Qu'i jour d'antan enregavon proun gènt.

Pamens subr'isto encaro quàuqui marco
D'aquèu grand cicle; e, d'un tant fièr Lioun
Pourras, se vos, counèisse après Petrarco
L'esté reiau, à soun soul arpioun (1).

APPENDICE AUX VIES

P. 155. Guilhem de la Tourre. Béatrix est citée dans la chanson *En vos ai mesa* que nous a fait connaitre le ms. Campori, et qui était dans le Chansonnier de Sault; cf. *Chans. de Sault*, p. 282. Peut-être N. D. fait-il allusion à la *Treva* de Guilhem de la Tour (Suchier, *Denkmäler*, p. 323) où se trouvent citées trois Béatrix. Mais cette pièce ne se trouve que dans le ms. N: N. D. le connaissait-il? Sur la famille de la Tour, d'Arles, cf. César de N. D., *Histoire de Provence*, 297 B.

P. 155. Helyas Cayrel. Cf. *Chansonnier de Sault*, p. 260. Les chansons adressées à Isabelle sont: *Estat ai dos ans*, *Gr.*, 133, 3, *Mout mi platz*, *Gr.*, 133, 6, *N'Elias Cairel de l'amor*, *Gr.*, 133, 7. Le dialogue avec l'amour se trouve dans la chanson *Totz mos cors*, *Gr.*, 133, 14. Quant à l'autre chanson, je ne puis la retrouver parmi celles d'Elias Cairel.

P. 156. Aymeric de Rochafixa. La chanson à laquelle fait

(1) J'ignore quel est le personnage désigné par les initiales B. A. A. P. Le savant bibliographe lyonnais, M. Baudier, m'écrit qu'il l'ignore également: peut-être est-ce un A(vocat) au P(arlement).

allusion N. D. est la chanson *Enaissi'm pren com fai al pescador*, que le ms. *a* attribue à Aimeric de Rochafixa et qui est de Guilhem Magret, *Gr.*, 223, 3.

P. 156. De Cherchemont. L. 1. Suivent (après *provensalle*) près de quatre lignes biffées : « Ne se treuve qu'il aye este amoureux d'aulcune dame a tout le moins que le Monge des Ysles d'Or et de Montmajour et les autres qui ont escript si dilligemment de nos poetes provensaulx n'en font aulcune mention... » (Notes marginales de Chabaneau.)

L. 6. C'est la chanson *Ab lo temps que fai refrescar*, que nous fait connaître le ms. Campori.

P. 157, l. 2. Allusion à la chanson *Pois nostre temps*, *Gr.*, 320, 13 (str. IV), attribuée par la majorité des manuscrits à Peire Bremon, mais qui est bien de Cercamon, comme le montre le texte du ms. Campori, où Cercamon est nommé.

P. 157. Jausserand de S. Desdier. Il ne nous reste qu'une chanson de ce poète : l'envoi est adressé à une *pros comtessa* qui n'est pas désignée autrement.

P. 157. Daude de Pradas. Parmi les « chansons spirituelles » on peut citer *Qui finamen sap cosirar*, *Gr.*, 124, 15, qui se trouve dans le ms. *a*, et qui probablement était dans le Chansonnier de Sault.

P. 157. R. de Trects. Geoffroy Reforziat, vicomte de Marseille et seigneur de Trets, fait cession au monastère de la Celle de tout ce qu'il possède à Garéoult (*Cat. Mss. Dép.*, Aix, p. 181). Trets et Forcalquier paraissent être des fiefs de la même maison ; cf. César de N. D. p. 350 F (a. 1329) « Refforciat d'Agoult, fils de feu Raymond », rend hommage aux princesses Jeanne et Maric, filles du roi Charles, pour Trets et Forcalquier. Il ne reste de R. de Trets qu'une chanson que le ms. Campori nous a fait connaître.

P. 157. Daspoul. P. Meyer a publié ce fragment de Carpentras, p. 39 et sq. Il fait observer que la traduction est assez libre, quoique peu élégante.

P. 160. Bertran de Lamanon. Ce sirventés est de *Aicart del Fossat*, *Gr.*, 7, 1 ; Raynouard, IV, 230.

Guilhem de Grasse. Guilhem Auger de Grossa (sic) dans le ms. Vatic. 3205 (*g*) = Paris M (*f. fr.* 12474). Où N. D. a-t-il pu connaître cette attribution? (Chab.).

P. 161. l. 13. Il manque le couplet V; de même dans CDM. L. 18: ceci ne se trouve que dans PM. L. 22. Le texte de la pastourelle est perdu. (Chab.).

TABLE D'AIX

P. 163. Pétrarque est mentionné, probablement à cause du *Triomphe d'Amour*, où figure en effet Jaufre Rudel.

P. 165. Arnaut de Mareuil. Cf. p. 44, l. 4. On traitait ici des inventeurs « des sons, sirventés, chants et autres tailles de rythmes », ce qui, dans A, a été transporté à l'introduction, p. 14 de l'original. (Chab.).

P. 166. N. D. mentionne dans cette biographie Guilhem de la Tour comme compagnon de Hugues Brunet. Cf α, p. 155. (Chab.).

P. 166, n° 40. On voit que ce personnage s'appelle ici Roollet Amalric, sieur de Gassin. *Audejarde* n'existe pas dans A, où il n'est question que de *Rixende* ou *Richilde*. Il est dit dans la notice (p. 59, l. 4) que ce troubadour était de la maison des Amalrics. (Chab.).

P. 168, n° 53. Noter la forme Aimeric de Pignans.

N° 57. Il y a ici deux additions: les guerres entre les comtes de Provence et de Toulouse, la mention de Perceval d'Oria. Cf. *Chr. de Prov.*, p. 225, l. 5.

P. 169, n° 65, avant-dernière et dernière ligne: ceci ne se retrouve pas dans A (p. 84).

N° 67. Il est question de Gatelus, dans la vie de Guilhem Figueira. Cf. *Chronique de Provence*, p. 231-233, où les deux poètes sont aussi réunis.

P. 170, n° 73, Cadenet. « Il est visible que de Cadenet et de Daspol N. D. avait fait un seul et même poète. En rejetant dans A les traits empruntés à ce dernier, il a conservé, volontairement ou par distraction, les dernières lignes Posquières et Vauvert. » Cf. p. 157-158. (Chab.).

P. 170, n° 75, *de Moustiers* a disparu dans A.

P. 171, n° 79, Blachaz. « Arbaud, sieur d'Aulps » a disparu dans A.

N° 80. « Boulongne » n'existe pas dans A (est-ce un personnage?). N° 81. Les noms de *Correndi, Saint Amans, de Borme* ne figurent pas dans A.

N° 82. « L'idée de faire un chapitre particulier pour Beral et pour de Ruere et de développer [la notice de] Bargemon n'a germé [dans l'esprit de N. D.] que lorsque il a eu connaissance du *Novellino*. La table d'Aix représente un état antérieur à la connaissance du *Novellino*. Il a pris là l'histoire de Beral, celle de Berguedan, et a divisé entre Bargemon et Ruere l'histoire de *Barbez*[*ieux*]. » (Chab.).

P. 172, n° 86. « La cour » du comte de Poitiers est déjà formée dans la redaction de la table d'Aix. *De Coutignac* manque dans A.

N° 87. « Avignon ceint de murailles » manque dans A.

N° 88. Les deux traités dont il est question ne figurent pas dans A (*Los Guerriers d'Amour, Las Amours de Blancaflor*).

P. 173, n° 90. « An climatérique » a disparu dans A.

N° 92. Il n'est plus question dans A de Sapho et de Corinna, de Diotyme et d'Anastasie. Parmi les poètes il n'est pas question de Jehan de Saint Amans, de Bertrand Carbonel, de [Durand Sartre?] de Carpentras. (Chab.).

P. 174, n° 96. [Taraudet de Flassans]. N. D. n'avait pas encore trouvé de nom pour ce chapitre. Le titre est en blanc. Il n'est pas question de l'hommage de Jeanne, reine de Naples, dans A. (Chab.).

Dans la table d'Aix trois poètes figurent, qui ont été exclus de A. Ce sont : Folquet de Romans, de Rochefixa, Cherchemont, mais le manuscrit n'indique pas où se trouvaient les notices qui les concernaient. Il n'indique pas non plus à qui était adressé le traité *las Charanilhs*. (Chab.).

GLOSSAIRE

P. 179. Il y a quelques erreurs de lecture en ce qui concerne les chiffres des folios du Chansonnier de Sault. On voudra bien les corriger d'après l'erratum.

P. 180. *Anta :* lire *147* au lieu de *117?* Cf. *Chansonnier de Sault*, f° 147.

P. 189. *Esquyern : 289*, lire peut-être *189*. (Chab.).

P. 203. *Vyol ;* cf. Du Cange *violus* = sentier. (Chab.).

SO QUE S'ES POGUT

P. 205. Gaguin parle des Lombards en Italie (f° 23), mais non de leur incursion en Provence.

L'autre référence se rapporte à l'ouvrage suivant : *Pauli*

Aemilii Veronensis... de rebus gestis Francorum libri X. Parisiis, apud Andoenum parvum, 1548. Cf. f° 33 r°. Une autre édition de la même année a paru chez Vascosan.

P. 206. A. 700. Sigebert parle de cet événement sous l'année 735 (en réalité 737; la chronologie laisse à désirer, comme l'ont observé les éditeurs des Historiens des Gaules); *Rec. Hist. Gaul.*, III, 347. A. 738, Sigebert, *Rec. Hist. Gaul.*, III, 337.

P. 206-211. Chabaneau avait rédigé sur *Tersin* la note suivante (1) qui se trouve dans ses papiers. « On s'étonnerait à juste titre qu'il ne fût rien dit ici, sauf les quelques mots qu'on a lus dans l'Introduction (p. 479) et çà et là dans les notes, des rapports du *Roman d'Arles* avec le récit romanesque que M. Paul Meyer a publié en 1872, dans le premier cahier de la *Romania*, sous le titre de *Tersin*, et qui, depuis lors, a été mentionné, sous ce même titre, dans tous les ouvrages qui traitent de l'épopée française. M. Gautier, M. Nyrop, M. Rajna, ont tous, comme M. Meyer, admis l'existence d'un personnage épique du nom de Tersin dont l'histoire aurait dû être racontée dans un roman en vers, actuellement représenté par deux rédactions abrégées, l'une et l'autre en prose et du XVe siècle. Eh bien, tous ces savants ont été les dupes d'un faussaire, qui n'est autre, je l'ai déjà dit, que Jean de Nostredame; et, circonstance particulièrement piquante, le sort a voulu que l'auteur des *Vies des poëtes provençaux* rencontrât justement pour introduire solennellement dans l'histoire littéraire ce nouveau mensonge de sa plume le critique qui s'était montré pour lui le plus rigoureux...

Ce n'est pas à dire que les aventures de Tersin fussent restées jusque-là complètement inconnues. Jean de Gallaup, dès 1624, les avait racontées pompeusement comme des faits historiques, dans son *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix*, et d'autres écrivains, contemporains ou peu postérieurs, y ont fait allusion, mais en refusant d'y ajouter foi. Je citerai Saxi, *Pontificium Arelatense* (1629), p. 169; Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence* (I, 719), qui visaient certainement, l'un et l'autre, le *Discours* de Jean de Gallaup. Donc il n'y a pas eu de roman de *Tersin*, et l'introduction de ce personnage dans le *Roman d'Arles* est le fait du seul Jean de Nostredame, coutumier, comme on sait, de pareilles fraudes. C'est de quoi je vais rapidement donner les preuves.

(1) Cette note devait suivre l'édition du *Roman d'Arles*, publié dans la *Revue des Langues Romanes*.

M. Paul Meyer a justement remarqué que les deux rédactions en prose (A et B) publiées par lui dérivent, indépendamment l'une de l'autre, d'un même remaniement antérieur, en prose également, de l'œuvre originale, qui était en vers. Il faut maintenant ajouter que A est une copie pure et simple, B un abrégé enrichi çà et là d'éclaircissements et comme de gloses, du remaniement en question, ce qui revient à dire que le rapport de A à B n'est pas exactement tel que M. Meyer se le représentait, lorsque, constatant les différences de ces deux rédactions, il ajoutait « qu'elles s'expliquent très bien par le fait de deux rédacteurs modifiant à leur gré certaines parties du même texte en prose. » *A* n'a rien modifié ; c'est *B* seul qui, en abrégeant le récit, a cherché à le rendre plus intelligible et plus conséquent avec lui-même (1).

Le remaniement dont A est la copie fait partie d'un ouvrage de Jean de Nostredame conservé en manuscrit à la Bibliothèque de Carpentras, sous le n° *522* (nouveau *537*) et qui a pour titre : « *So que s'es pogut reculhir dels comtes de Prouvensa et de Forcalquier.* » Il y occupe les folios 3 à 12. C'est certainement sur ce manuscrit que A a été traduit. C'est aussi de ce manuscrit que provient directement l'abrégé *B*, et non de la copie *A*, ou, ce qu'il importe le plus d'établir, d'une autre source que celle de *A*. Tout cela résulte avec évidence de ce qui va être exposé.

Nous avons à démontrer :

1° Que le ms. 522 [n° 537 du nouveau classement] de Carpentras (*So que s'es pogut*) est l'œuvre de Jean de Nostredame.

(1) « Ces deux rédactions se trouvent, l'une et l'autre, comme l'a déjà dit M. Paul Meyer, dans un recueil de pièces diverses conservé à la Bibliothèque de Carpentras, sous le n° 11 des *Additions aux mss. de Peiresc*, et qui provient des Chasteuil-Gallaup. C'est de l'une d'elles par conséquent, et non pas d'un autre manuscrit de la même histoire, comme l'a cru M. Paul Meyer (*Romania*, I, 55) que le P. Lelong signale l'existence chez Pierre de Gallaup, sieur de Chasteuil. Cf. mes *Notes sur quelques manuscrits perdus ou égarés*, p. 84, n. 2. J'ajouterai ici que, dans le même recueil de *Miscellanées*, on trouve aussi, à part de A et d'une autre, la copie de toute la partie de *So que s'es pogut* qui précède immédiatement *Tersin*. C'est le fragment qui figure dans le catalogue de Lambert sous la rubrique : « Donation de la Provence à Théodebert, roi de Metz, par Amalasonthe, mère et tutrice d'Atalaric, l'an 530, etc. », comme une « chronique en vieux provençal ou roman catalan. »

2° que *A* en est un extrait littéral.

3° Que *B* dérive directement de ce même manuscrit, et non d'une source antérieure, à laquelle Nostredame aurait également puisé.

4° Enfin que Nostredame n'a pas connu d'autre *Roman d'Arles* que celui que nous avons (1), et que par conséquent l'introduction dans ce roman du personnage de Tersin est une fraude, à lui seul imputable. »

Les papiers de Chabaneau ne contiennent qu'une ébauche de la dissertation annoncée. D'abord il avait collationné sur le manuscrit les deux textes (A et B, publiés par M. Paul Meyer) et il avait relevé un certain nombre de petites erreurs de lecture. On les trouvera ci-dessous :

A. § 1, l. 1. Lis. « escrich de lettre de man. » — 16, lis. Auguy.
§ 2, l. 12. donnar. — 13. Sarasins. — 14. ocuppavan. — 39. Sex. roman.
§ 3, l. 2. Le ms. répète « embe Roland. » — 4. laz. — 10. dels... sonnar. — 16. lous. — 38. dis. — 45. delieurara et donnara. — 46. Nostres ennemis. — 50. donnar.
§ 4, l. 9. fussan. — 16. plombferis. — 17. asprement. — 19. altrestant.
§ 6, l. 1. Entant d'aumen (*sic* ms.). — 4. moustrava. — 21. Acqueducs.
§ 7, l. 5. D'abord « delibereron », qu'on a corrigé. — 21. esteran. — 24. coustrechs. — 27. Thibaud.
§ 8, l. 5. descenderan. — 13. « tout. » Ms. *lous*. — 24. babtisme.

B. § 2, l. 7. mouvon. — 9. Sext. e aqui.
§ 4, l. 12. plombferyeus.
§ 6, l. 1. Entandaument. — 9. Monleges.
§ 7, l. 15. Eran constrench. — 19. secous.
§ 8, l. 2-3, « car... escondus. » Ces mots sont entre parenthèses dans le ms. — 7. mouyssalous. — 12. Thibau.

Quant à la démonstration proprement dite, on la trouvera amorcée dans les lignes qui suivent. A et B désignent le texte publié par M. Paul Meyer d'après le manuscrit de Carpentras ; N désigne le texte de *So que s'es pogut*, d'après l'édition Chabaneau, R désigne le *Roman d'Arles*, tel qu'il a été publié. Le

(1) C'est-à-dire que celui qui nous est représenté par le ms. de M. Arbaud ou dont ce manuscrit nous offre un abrégé. Car Nostredame a fort bien pu avoir entre les mains l'original même de la copie ou de l'abrégé de Bertran Boysset.

texte pris comme point de comparaison par Chabaneau est le texte de A (*Romania*, I, p. 63-68).

I, 11. « Archin. » *Sic* N et B. R. : « *Aras* » « e lou filz de Moutarin. » *Sic* N et B. R : « lo fil Magin » sans *et*.

12. « Qu'era vengut de Gentilia. » *Sic* N et B. R : « que li sovenc de gentileza. »

16. « Auguy. » *Sic* A (voir ci-dessus, p. 206, l. 29) ; B : « Anguy » ; R : « Augi. » — « Lou rey de Tartaria. » *Sic* N et B. R : « Bones de T. »

17. « Agassin. » Sic N et B. R : « Agarin. »

18. « Lou filz del rey Hermin. » Sic N et B. R (ms) : «... del rey Erium. » — 19. « de Troja la grand. » Sic N et B. R : « de la Truelha. »

20. « Lou rey de Gallicia. » *Sic* N et B. R : « el rei Galic. »

22. « Lou plus fort bestiment... Provensa. » *Sic* N. B a sauté ce passage, ce qui rend peu clair ce qui suit : « car autan en y a. » R : « lo plus fort bastiment que sie sot lo sel. »

« Venayssa. » Sic N et B. R : *Nemze*.

II. « Lou papa Léon III. » Sic. N Mentionne le pape Léon, mais modifie un peu le sens de ce passage. Rien de pareil dans R. Je soupçonne Nostredame d'avoir pris ce personnage dans *Philomena*, et là aussi l'idée, et en partie les termes de deux discours qu'il prête à Charlemagne.

IV, 3. « Bosc apellat Beaudinar. » B : « Bosc de Baudieras. » N : Baudierar, qui explique fort bien la divergence.

Chabaneau n'a pas poussé plus loin la comparaison et nous ne croyons pas utile de la continuer. L'accord de A, B, avec N, est constant ; et le peu de divergences qu'on peut relever s'expliquent facilement. (On peut voir là-dessus les notes qui accompagnent l'édition du *Roman d'Arles* par Chabaneau, p. 56-57 du tirage à part.)

Voici sur Tersin quelques extraits de Nicoles Gilles. « 778. En ce mesme temps un gascon sarrazin nommé *Tersinus*, qui estoit seigneur de Toulouse, vint devers Charlemagne et se fit baptizer ; et par ainsi ledit Charlemagne restitua les citez et seigneuries de Thoulouze, Bordeaux, Narbonne et Provence que ses predecesseurs (qui estoyent Sarrazins) avoient possedees, et lesquelles ses gens avaient prises sur luy ; et erigea ladite seigneurie de Thoulouze en comté, et fut ledit Tersinus le premier comte chrestien ; lequel Tersinus alla mettre le siege devant Bayonne ; et une nuyt un ange s'apparut à luy, et luy dist qu'il changeast les armes qu'il portait paravant qu'il fust chrestien (lesquelles estoient de trois moutons, que ses préde-

cesseurs avoient portées par idolâtrie) et portast des lors en avant douze pômes d'or en croix. Ce qu'il fist; et sont les armes que portent a present les roys de Navarre qui sont descenduz desdits comtes de Thoulouse. » (Copie de Chabaneau.)

Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, ch. V, Corson ou Torsin, p. 42, réfute judicieusement Fauchet. Il cite Nicolas Gilles, du Tillet (1), en sa Chronique des rois de France et un auteur manuscrit; « mais je ne les crois pas volontiers », dit-il.

P. 208. Freta. Cf. *Romania*, I, p. 59-60. C'est actuellement Saint-Rémy. Papon cite un *ager Fretensis* dans une charte de 982.

P. 211. Ann. 813. Sigebert, *Rec. Hist. Gaul.*, V., p. 380. Ann. 988. Dante, *Purgat.*, ch. XX. Cf. César de N. D., p. 76, qui disculpe Dante en disant qu'il a usé « d'une façon de parler commune et poétique. » P. 211, n. 1. Cf. Chabaneau, *Sainte Marie-Madeleine*, p. 114, où sont rapportées les paroles de Sigebert, ann. 745 (Pertz, *Script.*, VI, 331).

P. 211, n. 1. A. 741. Cf. Nicole Gilles, *Annales et Chroniques de France*, éd. de 1562, feuillet 41, r°, bas de la page.

P. 212. *O Constancia Martyrum*. Cf. *Chroniques de Saint-Denis*, in *Rec. Hist. Gaul.*, X, p. 305. « Me Bernardi », sans doute Bernardi (Bertrand), sieur de Montlaur, procureur du roi au Parlement de Provence, reçu en 1569 (Clapiers, *Chronologie*, p. 359).

P. 213. Ann. 1150. Cf. César de N. D., p. 122-123, et surtout p. 124-125. César cite la formule consacrée *sens engan* comme se trouvant dans cette charte.

Munstere. *Cosmographiae universalis libri VI autore* (*sic*) Sebast. Mustero, Bâle, 1550. Contient entre autres choses *Regum et Principum Genealogiae*. Le passage auquel N. D. fait allusion est à la p. 300.

Ann. 1162. César de N. D., p. 130-132.

P. 214. Ann. 1190. Cf. César de N. D., p. 159, où il est question du partage que firent deux frères, de la maison de Laincel, devant le comte de Forcalquier, qui était à Manosque. Ann. 1193-94. César de N. D., p. 160.

P. 215. Ann. 1251. César, p. 218 C. Cf. aussi p. 212 B.

Ann. 1257. Faral, *Les jongleurs en France au moyen-âge*,

(1) Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, MDCX, f° 230. Du Tillet, *Chronique abrégée des rois de France*, années 781-83-84. La 1re édition est de 1549.

p. 62, et *passim*, dit que Saint Louis protégea jongleurs et ménestrels. C'est Philippe-Auguste qui les chassa de sa cour; cf. *op. laud.*, p. 62, et l'appendice III, 85 *b*, où se trouve une référence à Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, 30, 5. Cf. aussi *Estat de l'Eglise*, p. 325. P. 216. *Estat* (*de l'Eglise*), p. 328.

Ann. 1366. César ne parle pas de cet événement. Gaguin (f° 160) ne consacre qu'une ligne à la prise de du Guesclin. P. 217, l. 4. Gaguin, f° 164 v°. Gervais est cité par Gaguin au même endroit. Origine d'Arles et étymologie, César de N. D., p. 52. *Ibid.*, 657. Bas de la page : *Estat* (*de l'Eglise*), p. 386-387. P. 218, l. 1. Le passage est pris tout entier dans l'*Estat de l'Eglise*, p. 388, où se trouve également cité Naucler. Pour ce dernier, cf. la p. 1024 de l'édition de 1579.

P. 218. Rebellion de Montpellier. Cf. César, p. 440; il faut lire sans doute 1378 au lieu de 1388. Cf. Baluze, *Pap. Aven.*, I, 1172 (d'après Chabaneau). Tout ce passage est également traduit de Gaguin, f° 166.

P. 219. Ann. 1395. César, p. 519.

Ann. 1480. Cf. César, 633 F. César place l'événement en 1473.

P. 220, l. 4 et suiv. César, p. 646 B.

Ann. 1481. César, p. 650-651.

CHRONIQUE DE PROVENCE

P. 221. Ann. 1080. César, p. 94. Ann. 1162. César, p. 131. P. 222. Ann. 1193. César, p. 160.

P. 224. Cf. César, p. 185. L'épitaphe du comte de Toulouse est apocryphe : c'est de Borel qu'elle vient. (Vaissete, II, 240). (Chab.). C'est Bertrandi, *Opus de Tholosanorum gestis*, qui cite comme épitaphe du comte Raimond deux vers de la chanson de la Croisade. Cf. *Chanson de la Croisade*, éd. P. Meyer Introd., p. xxvi. (Chab.).

Ann. 1230. César, p. 187-188. Ann. 1231. César, p. 188-189. P. 225. Ann. 1237. César, p. 194. Ruffi réfute l'histoire des dames de Marseille déguisées en soldats, *Histoire de Marseille*, p. 113. (Chab.). Cf. encore J. R. de Solier, *Les Antiquitez de la ville de Marseille*, 1615, p. 185 et suivantes. P. 228. Ann. 1241, César, p. 202.

Ann. 1245. Le récit du don fait par le comte de Provence à Bertrand d'Alamanon se retrouve dans César et a passé de là chez d'autres historiens. Il est certain que Bertrand d'Alamanon

fut témoin dans un traité de 1242 entre le comte de Provence et les Gênois. Cf. Salverda de Grave, *Le troubadour B. d'Alamanon*, p. 152.

P. 229. Sur le *Romieu*, cf. César, p. 203-204, qui traduit le passage de Dante (*Parad.*, VI) en vers français.

Romieu de Villeneuve est un personnage historique du XIIIe siècle, ministre de Raimon Bérenger, et dont le nom apparait souvent dans l'histoire provençale : en 1238 il est nommé par Raimon Bérenger *gadiateur* de son testament et défenseur de ses terres (Bouche.II, 242 ; p.256, le même Bouche traite le récit de N. D. de fable) ; son testament se trouve, ainsi que d'autres actes concernant sa famille, parmi les manuscrits de Carpentras (le testament est de 1250). On peut voir sur la légende elle-même quelques pages instructives de A. Roqueferrier, dans son introduction aux poésies d'Octave Bringuier (*Poésies languedociennes d'Octave Bringuier*, Montpellier, 1896, p. LVIII et suivantes). La légende commence à Dante (*Parad.*, VI), et se continue par Villani, et Machiavel. C'est la légende de Bélisaire, comme le montre Roqueferrier. Le thème a été traité depuis par Fabre d'Olivet, qui a composé sur ce sujet un *Chant Royal* dans ses *Poésies occitaniques*, par Mistral (*Armana Prouvençau*, 1859, p. 107-109, sous le pseudonyme de *Lou felibre de Bello Visto*), et Bringuier (p. 109-162). On trouvera dans l'introduction de Roqueferrier les textes de Fabre d'Olivet et de Mistral, ainsi que des extraits des deux Bouche ; Mézeray a aussi réfuté la légende. P. 230. « Aucungs ont escript ». Je ne sais à quels auteurs N. D. fait allusion.

Sur le *Romieu*, cf. encore *Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'Etat en Provence...*, par le sieur Michel Baudier du Languedoc... Paris, chez Jean Camusat, petit in-12, 1635.

P. 231. Ann. 1264. César, p. 255, ne donne pas la traduction des deux sirventés. P. 234. Ann. 1281. César, p. 260. P. 236. Ann. 1302. César, p. 316. Cf. *supra* l'annotation à la vie de Peire Cardenal. P. 237. Ann. 1313. César, p. 332, 334. Ann. 1314. César, p. 334-335. P. 238. Ann. 1327. César, p. 336. Ann. 1332. Cf. *supra*, annotations à la p. 122. Ann. 1341. César, p. 364.

P. 240. Cf. César de N. D., *Histoire de Provence*, p. 379. César met en marge : « Jean de Nostredame en son livre des poëte provençal » (*sic*) ; or le volume imprimé n'a pas cette liste. Il en est seulement parlé dans la vie de B. d'Alamanon et dans celle de R. Féraud. (Chab.). Voir sur ce prétendu

Chansonnier de Robert d'Anjou le mémoire de M. de Bartholomaeis, *Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angió* (Tomo IV delle Memorie della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, Classe di Scienze morali, Sezione storico-filologica), et notre note publiée dans les *Annales du Midi*, 1911, p. 201-203.

Les troubadours de la Bibliothèque du roi René (p. 240-243).

Aimeric de Belvezer.
Aimeric de Pyngulan.
Aimeric [de] Sarlac.
Albertet de Sisteron.
5 Ancelme Faydit.
Ancelme de Mostiers.
Arnaut Daniel.
Arnaut de Mareuil.
Barral ou Beral des Baux.
10 Bernard Marchis.
Bernard de Ventadour.
Bertran d'Alamanon.
Bertran d'Alamanon (1).
Bertran Amy.
15 Bertran Carbonel.
Bertran de Marseille.
Bertran de Pezars.
Blacas.
Bonifaci Calvo.
20 Bonifaci de Castellane.
Cadenet.
Comtesse de Die.
Comte de Poitou.
Eble d'Uzes.
25 Elias de Barjols.
Fabre d'Uzes.
Folquet de Marseille.
Frédéric Ier.
Gasbert de Puycibot.
30 Geoffroy du Luc.
Giraut de Borneil.
Giraudon le Roux.
Guilhem Adhémar.
Guilhem d'Agoult.
35 Guilhem des Amalrics.
Guilhem de Bargemon.
Guilhem Bouchard.
Guilhem de Cabestang.
Guillaume Durant.
40 Guilhem Figueira.
Guilhem de Saint Desdier.
Guilhem de Sylvecane.
Guy d'Uzes.
Hélias d'Uzes.
45 Hugues Brunet.
Hugues de Lobières.
Hugues de Pena.
Hugues de Saint-Cyr.
Jaufre Rudel.
50 Jaume Motte.
Loys Emeric.
Lucas de Grimauld.
Luquet Gatus (*sic*).
Luquet Lascar.
55 Luquet Rodilhat.
Manuel Balb.
Marchebrusc.
Ozil de Cadars.
Peire d'Auvergne.
60 Peire Cardinal.
Peire de Chasteauneuf.
Peire Hugon.
Peire Milon.
Peire Raimon.
65 Peire Roger.
Peire de Ruere.
Peire de Saint-Remy.
Peire de Valières (Poitou).

(1) L'un religieux au monastère de Sylvecane, l'autre seigneur d'Alamanon.

Peire de Valières (Provence).
70 Peire del Vernegue.
Peire Vidal.
Peire d'Uzès.
Perceval Doria.
Perdigon.
75 Pistolette.
Pons de Brueil.
Le Prieur de la Celle.
Raimon Berenguier (de Marseille).
Raimon de Brignoles.
80 Raimon Feraud.
Raimon Jordan.
Raimon de Miraval.
Rambaut d'Orange.
Rambaut de Vaqueiras.
85 Raoulx de Gassin.
Ricard Arquier.
Richard Cœur de Lion.
Ricard de Noves.
Rostang Berenguier.
90 Rostang de Cuers.
Savaric de Mauléon.
Sordel.

P. 243. Ann. 1348. César, p. 395. Ann. 1353. César, p. 401.

P. 244. César, p. 421. Chabaneau a déjà cité ce sirventés d'après César de Nostredame (Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 5, 6). César l'a sans doute pris à son frère. Cf. l'édition de B. d'Alamon par Salverda de Grave. Sur le manuscrit de Lauris voir l'introduction. P. 247. Ann. 1366. César, p. 422. P. 248. Ann. 1370. César, p. 429. Foulquet de Villaret fut grand-maître de l'ordre de l'Hôpital de 1307 à 1319. Le sirventés auquel N. D. fait allusion est de Rostang Berenguier et commence ainsi : *Si com troban clar el vielh Testamen;* il se trouve dans le ms. *f*, et il a été publié par M. Paul Meyer, *Dern. Troub.*, p. 85; cf. *ibid.*, p. 73 et suivantes la critique de la vie de Rostang Berenguier de N. D.

P. 249. Ann. 1381. César, p. 461. César donne l'épitaphe de Jeanne d'après « Sommonté » (Summonte). P. 250. « Ung autre a escript ». César, p. 462, ne donne pas plus que Jean l'indication de ses sources; il met simplement en manchettes : « Autres louanges de ceste royne. » Sur les questions d'amour dans le *Filocolo*, cf. un article de M. P. Rajna, *Romania*, XXXI, p. 28 et suivantes.

P. 251. Ann. 1385. César, p. 482. « Droict abominable et digne de risée du Seigneur de Pennes sur les filles de joye et sur les larrons passans. »

P. 252. Ann. 1406. César, p. 540. César dit que ce parler est « demi-cathelan » et que c'est peut-être de là que nos premiers Gaulois « ont puisé leurs langues. »

P. 252. Ann. 1425. Je ne trouve rien dans César se rapportant à ce sirventés. De qui est ce sirventés?

P. 253. Ann. 1426. César, p. 573. Ann. 1431. César, p. 576. Ann. 1434. César, p. 580-584. Le passage est un résumé, et

quelquefois un développement du *Proesme* de Jean de N. D. Ann. 1437. César, p. 601.

P. 254. Ann. 1462, César, p. 628. P. 255. Ann. 1840. César, p. 645. P. 257. César, p. 647. P. 258. Ann. 1480. César, p. 649. Ann. 1481. César, p. 652 : la rédaction est un peu différente : Pierre de Nostredame n'y est pas nommé. Ann. 1493. César, p. 706.

P. 254. Sur les coutumes d'Arles, cf. Giraud, *Droit fr. au moyen-âge*, II, 232. C'est en vertu d'un paragraphe de ces coutumes que l'aïeul de N. D. fut poursuivi ; ce paragraphe (§ 138) défendait aux médecins de faire des électuaires ou des médecines chez eux ; la contravention était punie de cent sous d'amende. (Chab.).

LETTRE A CIBO

P. 262. Le seigneur de Mantin ; faut-il lire le seigneur de Mantis ? C'est probable ; il était gentilhomme du Dauphiné et viguier d'Aix en 1561. Il voulut calmer les esprits, mais il « parla à des sourds et à des furieux » et fut contraint de se retirer dans sa maison, de peur qu'on ne le prît pour un hérétique (De Haitze, *Hist. d'Aix*, II, p. 334). Quant au président d'Oppède et à de Lauris il en a été parlé dans l'introduction.

APPENDICE

Table de concordances entre la Chronique de César de Nostredame et les Vies de Jean de Nostredame

Chabaneau avait dressé la table suivante, où sont indiquées les concordances entre Jean et César de Nostredame, en ce qui concerne les vies des troubadours. On y trouvera relevés aussi quelques détails intéressant l'histoire littéraire.

César de Nostredame emprunte à son oncle les biographies des troubadours, en se référant au texte imprimé plutôt qu'aux notes manuscrites. Il suit l'ordre adopté par Jean dans sa *Chronique de Provence*. Ainsi, à la p. 222 de notre édition, où sont énumérés les troubadours Jaufre Rudel, Bertran d'Alamanon, Peire de Vernegue, Elias de Barjols, Guilhem d'Agoult, Guilhem de Saint Desdier, Guilhem Adhémar, correspondent les pages 133-136 de la *Chronique de César*. De même le deu-

xième groupe de troubadours cité par Jean de Nostredame (p. 223 de notre édition) se retrouve dans César (p. 169 et suivantes). On sait que César hérita des papiers de son oncle et il renvoie plusieurs fois à ses vies imprimées, en particulier dans les deux passages suivants : « Voy. Jean de Nostredame, en la vie des poëtes provençaux, d'où j'ai tiré les vies de ce poëte et de tous les autres. » (P. 262.) Dans le second passage, César explique assez longuement pourquoi il a « enchâssé » ces vies dans son histoire.

« Voila les raisons qui meurent feu Jean de Nostredame mon oncle paternel de mettre les Vies de ces anciens troubadours et poëtes provençaux en evidence et qui m'ont semblablement meu moy de les prendre de luy et de les enchasser selon les ages qu'ils ont flory en ceste Chronique et de luy ay-je tiré apres quelques matériaux et quelque peu de marrem qu'il laissa, les premiers traicts et le simple et nud dessein, dont j'ay construit et symmetrisé ce grand corps de maison et cet historial edifice plus illustre et plus tenable, en plus belle et plus ample forme, aussy bien que j'ay fait les vies de nos vieux poëtes provençaux. Estimant sans vanité que comme en un lieu plus fort et plus haut ils pourront plus longuement faire teste aux assauts et aux machines du temps : voire mesme se faire plus illustrement cognoistre avec le nom de celuy qui les a desterez et ressuscitez qu'en une malotrue bicoque ou peu renommé village : ces petits volumes estans communement quoy qu'excellens et bons, pour le plus aussitost morts que produits. »

(*Chronique de Provence*, p. 584. Cf. J. de Nostredame, *Vies*, p. 13 de la présente édition.)

	César de N. D.	Jean de N. D.
Aimeric de Belvezer..... *Pages*	219	120 (1)
Aimeric de Pingulan.....	191	112
Aimeric de Sarlat.....	315	198
Albertet de Sisteron.....	268	165
Ancelme Faydit	170	62
Ancelme de Mostier.....	365	211
Arnaud de Cotignac.....	366	224
Arnaud Daniel	134	41
Arnaud de Meyrueil.....	171, 267	65

(1) Foliotation de l'édition de 1575.

	César de N. D.	Jean de N. D.
Arnaud de Villeneuve..... *Pages*	304	132
B. de Parazols.....	423	239
Beral des Baux.....	86	86
Bernard Marchis	314	196
Bernard Rascas 399-400,	161	220
Bernard de Ventadour.....	175	70
Bertran d'Alamanon..... 133, 203, 269,	421	168
Bertran Amy	380	206
Bertran de Born.....	364	218
Bertran Carbonel	175	69
Bertran de Marseille	312	189
Bertran de Pezars.....	366	213
Blacasset	270	175
Blacatz 193,	194	175
Blandin de Cornouaille	259	140
Bonifaci Calvo	191	109
Boniface de Castellane.....	258	136
Boniface de Montferrat.....	176	63,79
Cadenet	261	156
Cours d'amour 133, 257,	364	26
Die (Comtesse de)..... 136,	160	47
Doria (Perceval)	257	130
Doria (Simon)	257	131
Eble d'Uzez (Uisel)	184	100
Elias de Barjols.....	134	33
Fabre d'Uzez	269	166
Folquet de Marseille.....	169	53
Frédéric Ier	132	28
Gaspard (Gaubert) de Puycibot.....	192	114
Gui d'Uzez (Uisel)	184	100
Guilhem Adhemar	136	45
Guilhem d'Agoult	134	35
Guilhem des Amalrics.....	315	198
Guilhem de Bargemon (=Berguedan)..... 191,	263	159
Guilhem Bouchart	314	197
Guilhem Boyer	368	232
Guilhem de Cabestan.....	169	56
Guillaume Durand	264-5	125
Guillem Figueira 140,	260	150
Guillem de Pingon.....		206
Guilhem de Saint Disdier.....	134	38
Guilhem de Silvecane.....		147
Guiraud de Borneil..... 135,	259	145
Guiraudon le Roux.....	314	198
Hugue Brunet	174	68
Hugue de Loubière.....	177	84

	César de N. D.	Jean de N. D.
Hugue de Penna..... *Pages*	260	147
Hugue de Saint Cesari.....	582	254
Hugue de Saint Cyrc.....	175-6	76
Jacme Mote d'Arles.....		102
Jaufre (Geoffroy) du Luc.....	341	205
Jaufre Rudel	133	23
Lanfranc Cigala	257-8	133
Laurette de Sade.....	364	216
Loïs Emeric	314	197
Luc de Grimaud.....	311	180
Luc de Lascaris.....	422, 380	206, 236
Luquet Gatelus.....		150
Luquet Rodilhat.....		206
Marchebrusc et sa mère.....	365	208
Monge des Isles d'Or.....	543	248
Monge de Montmajour.....	367	226
Ozil de Cadars.....	314	196
Perdigon	219	123
Pétrarque (et Laure).....	346, 365, 433-4	216
Phanette de Goutelme.....	364	216
Phanette de Gautelme.....	364	216
Pierre d'Auvergne	263-4	162
Pierre de Bonifacis.....	424	245
Pierre Cardinal	270-1	177
Pierre de Chasteauneuf.....	259	142
Pierre Hugon	314	197
Pierre Milon	314	195
Pierre Raymond le Preux.....	175	73
Pierre Roger	340	202
Pierre de Ruere.....	311-2	182
Pierre de Saint Remy.....	192	117
Pierre d'Usez (Uisel).....	184	100
Pierre del Vernegue.....	133	31
Pierre de Valières.....	314	196
Pierre Vidal	183	97
Pistoleta	315	200
Poitou (Comte de).....	314	195
Pons de Brueil.....	177	82
Raymond Berenger	204	103
Raymond de Brignole.....	380	206
Raymond Feraud	320, 270	172
Raymond Jourdan	161	50
Raymond de Mirevaux.....	170	59
Rambaud d'Orange	183	94
Rambaud de Vachières.....	176	79
Raoul ou Rollet de Gassin.....	182	89

		César de N. D.	Jean de N. D.
Richard roi d'Angleterre	*Pages*	258	139
Richard de Barbezieux		423	242
Richard de Noves		220	128
Robert (le roi)		378-9	169-174
Rostang Berenguier		380	192
Rostang de Brignoles			255
Savaric de Mauléon		187-8, 192	106
Sordel		193-4, 261	153
Taraudet de Flassans		367	229

INDEX

Les noms des troubadours sont en général déformés par Nostredame; nous les avons rétablis d'après le *Grundriss* de Bartsch.

Nous avons imprimé en italiques les titres d'ouvrages et quelques mots qui nous ont paru mériter une attention plus particulière.

Nous rappelons que les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages de l'*Introduction* (1-177).

Pages

Aben Ragel..... (56), 314
Abohazen Ali..... (56); 167, 314
Aboul Hkassan..... 314
Achard..... (15) (22) (165); 338, 354
Adalasie, vicomtesse d'Avignon..... 17, 130, 163
Adalasie de Marseille..... 35, 165
Ademar de Rocaficha..... (129) (130)
Agarin 320
Agassène 320
Agassin..... 206, 209, 362
Agout (d')..... (35); 135, 165, 257, 309, 353
Agout (Béatrix d')..... 118, 130, 132, 173, 239
Agout (Briande d')..... (85 n.) (111) (172 n.); 130, 132, 173, 239, 243, 347
Agout (Foulquet d')..... 256
Agout (François d')..... (35); 316
Agout (Gabrielle d')..... 327
Agout (Guilhem d')..... (163); 24, 164, 222, 240
Agout (Raymond d')..... (85 n.); 96, 170, 244
Agout (Reforziat d')..... 356
Agout, sieur de Sault..... 15, 18, 41, 163, 212
Agout de Roquefeuille..... 172
Agoulte d'Agout..... 118
Aimeric de Belenoi.. (87) (139) (141); 176, 187, 200, 321, 322, 341
Aimeric de Belveser.... (68) (87) (122 n.) (167); 74, 168, 231, 241, 272, 321
Aimeric de Pegulhan..... (87) (117) (137 n.); 69, 138, 139, 141, 142, 166, 176, 186, 198, 225, 241, 272, 319, 320, 322, 329, 330, 341
Aimeric de Pignans..... 168, 357
Aimeric de Rochafixa..... 156, 176, 202, 341, 355, 356

Aimeric de Sarlat..... 118, 122, 172, 176, 180, 193, 198, 242, 341, 342, 343
Alaeta Medollonia..... (111)
Alaette..... 28, 163
Alaette, dame d'Ongle..... 17, 164
Alaette di Canombo..... 273
Alain Chartier..... (19) (30); 190, 191, 192, 193
Alamanda..... 143, 144, 174, 238
Alamanon..... (21) (90); 347
Alamanon (demoiselle d')..... (24)
Alamanon (seigneur d')..... (16); 366 n.
Alamanon (Bertran d')..... (47 n.) (51) (91) (93); 16, 104, 130, 132, 163, 222, 228, 234, 240, 242, 244, 246, 253
Alamanon (Constance d')..... 253
Alamanon (Richard d')..... 337
Albe (Laudune)..... 171
Albe (maison d')..... 349
Albergue..... 115, 237
Albert, marquis de Florence..... (174)
Albert de Malaspina..... 143
Albertet..... 103, 333
Albertet de Sisteron..... (50); 64, 85, 102, 132, 150, 170, 175, 182, 185, 188, 233, 240, 242, 276, 318, 340
Albertum de Albania..... (73)
Albigeois..... 34 57
Alearde..... 43, 309
Alest 42
Alexandre IV (pape)..... 109
Alix Mariarcarum..... (111)
Alfons, comte de Barcelone et de Provence..... 21
Alfonse I d'Aragon..... 26, 28, 164
Alfonse II d'Aragon..... (116 n.) (169)
Alfonse, roi d'Aragon..... 164, 198, 219, etc.
Alfonse, roi de Castille..... 68, 168
Alfonse de Catalogne..... 69, 70
Alfonse X de Castille..... 314, 318, 319
Alfonse, comte de Toulouse..... 221
Altovitis 41
Alumno..... (141); 313
Amalasiunta..... 205, 360 n.
Amalrics (famille des)..... 59, 167, 315
Amalrics (Guilhem des)..... (50) (93); 236, 242
Amendolis (de)..... 347
Americus de Bellovederio..... (105)
Améthyste..... 38, 308
Amoros..... (9), 131
Amoros del Luc..... 344
Amphous, roi de Castille..... 35, 36, 125, 165

Amy (Bertrand) ..... (91) ; 124, 243
Anastasie ..... (84 n.) ; 173, 358
Ancelme Faydit ..... (115) ; 223, 241, 269, 284, 308
Ancelme de Mostiers ..... (65) (65 n.) (74) (106), 127, 279, 287
Andraud 308
André le Chapelain ..... (83) (171) (175) ; 324
Andrea (maison) 147, 353
Andrea Simeo ..... (73)
Andreas, roi de Hongrie ..... 125, 128, 143, etc.
Andriassa 143, 144, 171, 288, 351
Andrieu de France ..... (83) ; 17, 18, 54, 163, 166, 180, 300, 313
Andrieu de Paris 180
Andryvet 180
Anduze (Bernard d') 42, 46, 53, 54, 166
Anglade 5
Anglés (Kara d') 20
Angleze (de Marseille) 96, 170
Angoulême (Henri d') ..... (25)
Annales de France 206
Ansoys (dame d') 130, 132, 239
Antelmi (Louis) ..... (39)
Anticyre ..... (116) ; 167
Antoinette de Pontis ..... (122)
Antoinette, dame de Suze 73
Any (Coste d') 115, 171, 340
Aperioculos 53, 257, 313
Aquila (Bertrand, Gaspard de) 343
Arbaud ..... (45) ; 357, 361
Arbaud d'Aulps 171
Archifs 192, 213, 214, 215
Archin 362
Arcs 132
Arcussia (d') ..... (39) ; 119, 172, 257, 331, 342
Arena 313
Arena (Antoine d') ..... (34)
Aréode (Pierre) ..... (34)
Argence 110, 111
Argentière 72, 272, 321
Arion ..... (153)
Arioste ..... (30) (144) ; 7, 9
Aristophane 334
Arlatan (d') ..... (34)
Arles ..... 2, 12, 20, etc.
Arnaud d'Andilly ..... (174 n.)
Arnaud Catalan 318, 328
Arnaud de Coutignac ..... (85) (113) (118) ; 167, 173, 175, 280, 348
Arnaut Daniel ..... (64) (79) (110) (111) (114) (121) (128) (129) (137 n.) (138) (139) (140) (141) (142) (143)

(149 n.) (150) (151 n.) (163) (174 n.); 27, 28, 29, 73, 76, 121, 138, 141, 164, 175, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 187, 189, 193, 198, 199, 200, 222, 238, 240, 283, 304, 305, 326, 350
Arnaut de Mareuil..... (50) (63) (79) (85) (86) (115) (122 n.) (132) (137 n.) (138) (139) (140) (141) (149 n.) (164 n.) (167) (170); 29, 43, 44, 45, 138, 165, 175, 184, 186, 223, 241, 270, 384, 304, 305, 309, 310, 357
Arresta Amorum..... 11, 298
Arriens..... 49, 312
Artaud..... (129) (130); 180
Aspremont (maison d')..... 67, 167
Astouauds..... 173, 279, 348
Astouauds (Constance des)..... 132, 134
Astrologie..... 126, 127
Atalaric..... 205, 360 n.
Aubades..... 28
Aubusson (d')..... 64, 167
Aubusson (Marguerite d')..... 65
Aude (E.)..... (71 n.)
Audegier..... 206
Audeiards..... 39, 40, 165
Audiarde..... 54, 166, 357
Auger Gaillard..... (152 n.)
Auguy..... 362
Aulps (d')..... 122, 171, 172, 238, 242, 357
Aupais..... 164 n.
Aurade (prieuré)..... 171
Aurade (L')..... 237
Aurayson (maison d')..... 128, 173, 257, 346
Aurenja..... 207
Autan (rey)..... 206
Auvergne (dauphin d')..... 46
Auzet (d')..... 158 n.
Avelin (comtesse)..... 151, 153, 253, 354
Avignon..... 34, 40, 80, 89, 91
Aymes de Chavigny..... (23)
Azaïs..... 275

Bagarris (de)..... (17) (32) (33) (47); 77, 91, 92, 98, 331, 345
Balaguer..... (175)
Balb (Guilhem)..... 131
Balb (Manuel)..... 124, 172, 243
Balb (Pierre)..... 131
Balbe..... 78
Balbes..... 45, 77, 78, 168
Baldensperger..... (167 n.)

Balthazar Castiglione..... (142); 12
Barberini ..... (147)
Barbieri..... (148) (168); 327
Barbosse..... 64, 75, 168, 321, 322
Bargemon..... (17) (69) (90) (91); 99, 331
Barjols (Elias de)..... 240
Barral..... 109, 307
Barralis 104
Barras (de)..... (39); 71, 257, 320
Barrasse..... 320, 321
Barrasse de Barras..... 168
Barrès..... (6) (53) (61); 293 n.
Bartas (du)..... (152 n.)
Bartolomeo Zorzi..... (74) (143); 168
Bartsch..... (9) (10) (117); 176
Bastero..... (79) (175 n.); 325 n.
Bastonadas 128
Baudierar..... 208, 362
Baudrier ..... (78 n.); 355 n.
Baussan..... (131); 334
Baussenques (terres)..... 13, 23, 164
Baussencs..... 164, 302
Baussette..... 122, 343
Baussette de Baux..... 172
Baux..... 36, 80, 149, 153, 167, 171, 192, 253, 257
Baux (Barral des)..... (137); 89, 91, 167, 174, 215, 232, 241, 314, 317
Baux (Bertrand des)..... 233
Baux (Clarette des)..... 81, 100, 170
Baux (Elis des)..... 151, 153, 354
Baux (Ferrand de Cappue des)..... 253
Baux (Guilhem des)..... 60, 167
Baux (Hugues des)..... 24, 61, 62, 67, 122, 164, 172, 213, 214
Baux (Huguette des)..... 122, 172, 238
Baux (Isabelle des)..... 253
Baux (Jeanne des)..... 130, 279
Baux (Phanette des)—..... 144
Bauzan 201
Bayle ..... (160)
Béatrix d'Anjou..... 215, 336
Béatrix d'Este..... 319
Béatrix, femme de Frédéric I..... 213
Béatrix, fille de Charles II..... 111, 237
Béatrix, fille de Raymond Bérenger..... 23, 24, 54, 66, 69, 75, 85, 86, 87, 90, 91, 110, 160, 168, 195, 229, 230, 318, 319
Béatrix, sœur de Boniface de Montferrat..... 52, 166
Béatrix de Naples..... 171

Béatrix de Savoye..... 50, 65, 74, 89, 166, 167, 170
Beaucaire..... 28, 97, 110, 138, etc.
Beaucaire (comtesse de)..... 48
Beauchamps (de)..... (161)
Beaudinar (seigneur de)..... (59); 362
Beaudisnar; cf. Blacas.
Beaufort (famille)..... 257
Beaujeu (Jeanne de)..... 243, 349
Beauveser..... 34, 75
Belanda 182
Bélisaire 365
Bellaud de la Bellaudière..... (24) (27) (51)
Belle Dame sans Mercy..... 193
Belleforest ..... (41)
Bellière..... 84, 325
Bellon (Jean)..... (19)
Bellovederio 74
Belvezer (Adémar de)..... 117
Bembo..... (30) (37) n.) (80) (106) (112) (135) (142) (143) (145) (148) (150) (151) (152); 7, 9, 262, 297, 298, 327
Benaut 252
Benedetto da Cesena..... 304, 307
Benoit le Court..... 164 n.
Benvenuto da Imola..... 135, 305
Béral des Baux..... (69 n.) (117) (123); 35, 36, 55, 314, 358
Béral de Claustral..... 36
Béral de Marseille..... 165, 167
Béral de Mercœur..... 21, 22, 154
Béralle..... 67, 271
Bérenguière..... 68, 168
Bérenguière des Baux..... 36
Bérenguier Raymond, comte de Provence..... 70, 79, 98, 99
Bérenguier de Parazols..... (67) (89) (104 n.); 137, 143, 163, 173 n., 176, 281, 290, 351
Bérenguier Tropel..... 175, 199, 290, 291
Béringer (Pierre)..... 34
Berlenda..... 274, 324, 325
Berluc Pérussis (de)..... (20), 26, 295 n., 354
Bermond Boniface..... (39)
Bermond Rascas..... 132, 201
Bermond (famille)..... 348
Bernart Amoros..... (129); 319
Bernart d'Anduze..... 284
Bernardo di Cornoil..... (138)
Bernard Marchis..... (128); 117, 120, 172, 175, 183, 186, 188, 189, 191, 193, 197, 236, 242, 290, 340, 346
Bernard Rasças..... (50) (64) (85) (118) (128); 132, 134, 136, 143, 279, 348

Bernard Roger, comte de Foix..... 231
Bernard de Saissac..... 101
Bernard de Ventadour..... (64) (87) (117) (118) (127) (128) (129) (138) (139) (141) (142); 47, 101, 166, 175, 181, 185, 186, 189, 196, 223, 241, 270, 311, 326, 354
Bernardi..... (57); 212, 363
Berra (de)..... 57, 100, 140, 146, 219, 274
Berre (Claire de)..... 145, 174, 352
Berre (dame de)..... 146
Bertoni 323
Bertrand (Bernard)..... (34)
Bertrand..... (129) (131) (132); 27, 187, 192, 200, 214, 283
Bertrand d'Alamanon..... (64) (85) (86) (122) (128) (137 n.); 39, 160, 165, 171, 175, 195, 196, 203, 277, 286, 299, 308, 324, 334, 356, 364, 365
Bertrand Albaric..... 175, 291
Bertrand Amyc..... 172
Bertran de Aquila..... 287
Bertrand Astorgat..... (74) (121); 175, 291
Bertrand d'Avignon..... (131); 334
Bertrand de Borne.... (86) (128); 37, 157, 160, 175, 181, 203, 342
Bertrand Boysset..... 361
Bertrand Carbonel..... (85) (86) (122); 46, 173, 175, 241, 248, 310, 339, 358
Bertrand de Castillon..... (73) (85) (86)
Bertrand de S. Felitz..... (131)
Bertrand Duguesclin..... 216, 247
Bertrand Féraud..... (86); 173
Bertrand Folco..... 131
Bertrand de Marseille..... (50) (85) (152); 114, 132, 171, 238, 240, 242, 278, 339
Bertrandus Maurus..... (73)
Bertrand de Parazols..... 288
Bertrand de Pessard..... (67) (85) (117) (128) (163); 127, 173, 175, 185, 239, 243, 346
Bertrand du Puget..... (86) (131)
Bertrand de Sayssac..... 39, 40, 165
Bertranda Urgenii..... (111)
Bertrandi..... 284, 364
Bertrane..... 163, 215
Bertrane (dame de Signe)..... 17
Bertrane (dame d'Urgon)..... 17
Besançon (comte de)..... 213
Beyle 171
Bezaudun 96
Béziers (vicomte de)..... (116 n.); 39, 40, 43
Bicaïs ..... (20)
Biguart (comte)..... 206

Blacas..... (90) (117) (122); 94, 96, 108, 170, 171, 176, 180, 192, 225, 234, 242, 257, 277, 330, 335
Blacatz de Beaudinar..... 122, 172, 238, 343
Blacasset..... (64) (79); 108, 287, 335
Blachassonne..... 96, 170, 335
Blaise de Vigenère..... 296
Blanche de Castille..... 215, 226
Blancaflour..... 123, 130, 144, 172, 180, 344, 358
Blandin de Cornouailles..... (30), 86
Blanqui ..... (40)
Blieux..... 15, 18, 163, 240
Boccace..... 7, 9, 240, 249, 292, 307, 344 (30) (37 n.) (112) (113 n.), 135, 137, 150
Boerius (W.)..... 113 n.
Boero (Pierre-Antoine)..... (35); 351
Boisgelin (de)..... (19)
Bolliers 257
Bonafous..... (22) (50)
Bonety (Jacobus)..... (19)
Bonifacis (de)..... 147, 247, 258
Bonifaci Calvo..... (117) (143) (168); 68, 93, 95, 168, 175, 184, 185, 199, 225, 241, 272, 318, 319
Bonifaci de Castellane..... (64) (66) (158 n.); 28, 84, 164, 169, 175, 237, 241, 274, 285, 291, 323, 325, 326, 334
Bonitaci, marquis de Montferrat..... 41, 42, 52, 166
Bonifaciis (Pierre de)..... 147
Borel..... (23) (152); 364
Borme (de)..... (58) (69) (86) (91) (92); 130, 171, 173, 272, 357
Borrillonia Aquensis..... (111)
Borrillons (Isabelle des)..... 81
Bosquetus Olbiensis..... (73)
Bouche..... (45) (46) (155) (163); 318, 365
Bouchet ..... (30)
Boucicaut 344
Bougerel..... (16)(17); 328
Bouhard ..... (56)
Bouhier 328
Boulongne 171
Bourg (du)..... 114
Bourgneuf (de)..... 23, 164
Bourryana 206
Boyer cf. Boero.
Boyer (Antoine)..... (36 n.), 345, 351
Boyer (Guilhem)..... (74) (92) (166 n.), 239
Boyer (Vincens de)..... (39); 351
Boville (de)..... 29, 164
Boysset..... 348, 354
Boyer 160

Branças 120, 172, 316
Brantôme ..... (160)
Breganson (Clarette de)..... 101, 236, cf. (122)
Brescian; cf. Michel.
Breuvage amoureux..... 112
Brianda 86
Brignoles 145
Brignoles (R. de)..... (91); 124, 172, 243
Brigue (La)..... 131, 142, 347
Bringuier 365
Brolio 313
Brueil (de)..... 152, 223
Bruile de Montferrat..... 65
Brussiens 250
Burlas (comtesse de).... (116 n.) (132) (133); 43, 45, 53, 165, 309
Burle (Balthazar)..... (41)
Burle (Honoré)..... (156); 354
Busque (de)..... 59, 60

Cabassole (de)..... 257
Cabestang 36, 240
Cadart (de)..... 331
Cadenet..... (64) (117) (133 n.); 95, 96, 170, 176, 188, 189, 191, 192, 198, 203, 233, 242, 276, 330, 331, 346, 357
Cadenet (Antoinette de)..... 130, 173, 239
Cadenet (Béatrix de)..... 132
Cagnard 275
Calega Pansa..... (128); 200
Calvy, Calvyl..... (158 n.)
Candida 212
Candolle (de)..... 257
Cannet (de)..... 345
Cappitoli 262
Cappue (de)..... 153
Caprasius 35
Caracciola, i..... 112, 171, 339
Carambo (= Caromb)..... 273
Carateyron..... (49), 51
Carbonel..... 166, 291
Carbuyer 206
Carces (comte de)..... (41 n.), 292, 350
Carces (Madame de)..... 262
Caret (Henri du)..... 52, 166
Carmentière ..... (171)
Caromb; cf. Rascasse..... 81
Cassasagia ..... (146)
Castellane..... (90); 9, 84, 141, 169, 241, 257

Castellane (Honoré) ..... (34)
Castiglione (Balthazar) ..... (30) (144); 296
Castilio Brinonensis ..... (73)
Castillard (de) 302
Castillon (de) 120, 152, 172, 257, 347
Castillon (Bertrand de) ..... (92); 131
Castelveire 244
Castelvetro ..... (147) (148); 305, 327
Castelverd (de) 59, 167, 316
Catalans 252
Catel 363
Catherine de Médicis ..... (22) (33 n.) (148 n.)
Caumont (de) ..... (52), 160
Cavalcanti 305
Cazaulx (de) ..... (25)
Celle (prieur de la) 91, 124, 172, 243, 345
Celle (monastère) 145
Cenest (de) 262, 292
Cento Novelle Antiche ..... (137); 331
Cercamon (Serchemont) ..... (67 n.), 68 n., 156, 174, 178, 183. 187, 196, 289, 356, 358
Cerrières (Pierre de) 336
Certan ..... (131)
César 187
Chabots (des) ..... (150); 124
Chamdieu (maison de) 119
Charanilhs (traité) 174, 358
Chariteo ..... (146)
Charlemagne 206, 207, 208, 209, 232, 362
Charles d'Anjou ..... 66, 69, 71, 81, 82, etc.
Charles de Sicile 45, 103, 249
Charles II ..... (56); 108, 109, 110, 115, etc.
Charles IV (empereur) 139, 174, 217
Charles V (roi de France) 216, 218
Charles Quint ..... (17) (108); 320, 327
Charles VIII ..... (54 n.), 258
Charles IX ..... (21) (33 n.) (106); 304
Charles, duc de Calabre 219, 250, 251
Charrier (Jean) ..... (33)
Chasteauneuf (Trophime de) 327
Chasteuil-Gallaup ..... (25) (31 n.) (40) (41 n.) (56) (118 n.) (157) (158 n.) (162); 299, 322
Châteauneuf ..... (39) (153); 91, 94, 227, 232, 241
Chateau Reynard 248
Chateauredon (de) 345
Chaudon ..... (158 n.)
Chederons 252
Chorson 363

Chronicas (Grandas) 212
Chroniqs (Supplement dels) 220
Chroniques d'Angleterre 86
Chronographia Provinciae ..... (105)
Ciberne ..... (114); 27, 28. 29, 164, 283, 304
Cibo (Scipion) ..... (29 n.) (30) (31) (36) (75) (90) (100) (107) 123; 14, 261, 262, 299, 324
Cibo (Berlenda) ..... (91 n.), 82, 83, 169
Cibo Malaspine ..... (37), 253, 295
Cibo (maison de) 116, 148, 151, 171, 174, 340
Cicala (vicomte) 325
Cino da Pistoja ..... (30); 7, 305
Cippières (de) 167
Cisteaux (ordre) 35, 36, 77
Clapiers (de) ..... (19) (27) (34) (39) (40)
Claret (de) ..... (25)
Claude, prince de Tende ..... (112)
Claustral (Reynez de) 214, 302
Clermont d'Auvergne 100, 101, 122, 238, 242
Clumane (dame de) 130, 132, 239, 279
Codi (Lo) 330
Codolet (de) 49, 311
Colocci ..... (146) (147) (148)
Cologne 213
Comtesse de Die ..... (64) (83) (111); 9, 17, 30, 31, 32, 163, 164, 176, 192, 222, 240, 269, 290, 306
Comte de Poitou 278, 340
Conrad 160, 213, 231, 232
Conrad II ..... (33)
Conrad III 20, 164
Conradin 216, 231
Constansa 212
Corbaria (Pierre de) 123, 343
Corbinelli ..... (147)
Corinna ..... (84 n.); 173, 358
Coriolis (Louis de) ..... (39)
Cormes (Arturus de) 124
Cormis (Louis de) ..... (34) (91) (92) (110 n.); 344
Correndi ..... (68); 171, 357
Cortegiano ..... (144); 7, 12
Corteson 59, 60, 167, 224, 241
Cosme (Léonard) ..... (36); 299
Cours d'amour ..... (83) (171); 11, 17, 39, 104, 106, 107, 125, 130, 165, 172
Coutignac (de) ..... (87); 134, 135, 172, 239, 288, 290, 358
Craponne (de) ..... (26)
Crescimbeni ..... (79) (80) (141 n.) (149) (168) (174); 267, 307, 309, 321

Crescini ..... (36) (37); 325
Crète 147
La Croix du Maine ..... (149) (150); 303, 349
Crueys (avenc de) 72, 272, 321
Crusca Provenzale ..... (79)
Cuers (R. de) ..... (91) (92); 124, 272, 243, 344
Cunizza 135
Curban (de) ..... (91); 82, 98, 107
Cusy ..... (36)
Cuzeran 34, 165, 167
Cyagne 148

Dante ..... (30) (37 n.) (63) (65) (79) (80) (81) (105) (135) (150) (170); 7, 9, 66, 211, 212, 222, 230, 238, 239, 240, 292, 304, 305, 307, 322, 318, 363, 365
Daspoul ..... (55); 157, 176, 290, 291, 331, 356, 357
Daude de Pradas 157, 176, 194, 200, 356
Dauniens 250
Dauphin d'Auvergne 21, 22, 47, 76, 77, 164, 166, 217
Debenedetti ..... (79 n.) (120 n.)
Deidier ..... (39)
Delcournas ..... (60)
Delfin de Viana 176, 291
Demandolanus ..... (73)
Demandolz ..... (73) (86) (92); 131, 173, 347
Denys Faucher ..... (100) (104) (108) (111) (113)
Desmoulin (Fernand) ..... (5)
Diaspre 116
Diez ..... (113 n.), 175
Digne 74
Dolce (Lodovico) ..... (30); 7, 9, 297
Dompierre (de) 118, 172, 236, 242, 278
Donat provençal 317
Doni ..... (150)
De Dons d'Istres ..... (39) (86) (91); 131, 173, 347
Douce 19, 212, 213, 221
Dubreuil 313
Ducange ..... (51)
Duguesclin 364
Dumoulin 328
Dupérier ..... (25) (41)
Dupuy ..... (148)
Duras (Charles) 13, 144, 146, 149, 244
Durands (des) 77, 168, 323
Durant Sartre 322, 358
Duverdier ..... (20) (149) (160); 341
Dyotime ..... (84 n.) (173); 358

Ebles (N')..... (131); 186
Eble San Cesar..... 270
Ebles de Ventadour..... (118); 354
Edouard, roi d'Angleterre..... 66
Eléonore de Guyenne..... 298
Elias de Barjols..... (64) (110) (117) (129) (130) (131); 164, 176, 184, 222, 268, 283, 302
Elias Cairel..... 176, 202, 355
Elias d'Ussel..... 320
Elzias..... 96
Embrunois (comte d')..... 32
Embrunois (comtesse d')..... 230
Emenjaud..... (39)
Emeric..... (34)
Emerics (deux)..... 76
Americus (Joannes)..... 73
Emil (Paul Emile de Vérone)..... 205
Enoc..... 283, 306
Entravenes..... 145
Entrecasteaux (R. d')..... (86) (91) (92); 98, 130, 173, 331, 347
Equicola..... (30) (37 n.) (80) (120 n.) (135) (137) (138) (151); 7, 262, 292
Ercolano..... 327
Esmengarde de Narbonne..... 122, 172, 343
Esop (fablas d')..... 26, 93, 164, 286
Esparron (d')..... (91); 98, 120, 172, 331
Esperon (L')..... (37 n.) (112) (135); 7, 9, 77, 262
Espinola (d')..... 219
Estarel..... 32, 164
Este (Jeanne d')..... 311
Este (marquis d')..... 110, 171, 337
Estephanette des Baux..... 23, 24, 79, 80
Estephanette, comtesse de Provence..... 130, 164
Euxenus le Marseillais..... (158)
Evenas..... 132, 238, 240, 242
Eyguières..... 114, 171
Eymeric de Belenuey..... 75

Fabre (C.)..... 336
Fabre d'Olivet..... (170); 365
Fabre d'Uzès..... 170, 176, 291, 333
Fabrot (A.)..... (35 n.) (100 n.)
Fada de Romanin..... 106
Faraud (Féraud? Guilhem)..... 337
Faucher (Denys)..... (40)
Fauchet..... (41) (147) (151) (153); 363
Faucon (G.)..... (164 n.)

Fauriel..... (173 n.) (174); 301, 344, 345
Faydide 221
Faydit..... 138 188
Fazio degli Uberti..... ..... (79)
Féraud (Bertrand)..... (91); 130
Feraud (Raymond)..... (45) (46); 277, 287, 291, 335
Fernand III..... 319
Fernand de Castille..... 68, 168
Ferrare (duc de)..... 219
Ferrières (P. de)..... 244, 236
Feyfant (Angèle)..... (5)
Filocolo..... 344, 367
Flammette..... (113) (137); 249
Flassans (Blanche de)..... (84 n.); 130, 144
Flassans (Flandrine de)..... 123, 124
Flassans (maison de)..... (42); 123, 139, 172
Flassans (Taraudet de)..... (43) (92); 239, 280
Florège ..... (34)
Florence 118
Florence de Forcalquier..... 172
Floris 180
Flotte (Albe)..... 118, 172, 348
Flotte (Boniface)..... (40)
Flotte (Guigue)..... 135, 348
Flotte (Nicolas)..... (39); 348
Folquet de Marseille..... (35) (63) (79) (115) (123) (138) (139) (140) (141) (143) (149) (149 n.) (159 n.) (169); 34, 93, 95, 101, 138, 165, 176, 179, 186, 189, 190, 214, 223, 240, 269, 283, 307, 312
Folquet de Romans..... (51) (67 n.) (130); 155, 174, 176, 180, 289, 358
Fontanini..... 79 n.; 171
Fontenai (de)..... (164 n.) (165); 118
Forbin 258
Forcalquier (comte de)..... 81, 118, 164, 213
Forcalquier (Huguette de)..... 130, 132, 173, 239, 243
Foresta (de)..... (39)
Fortoul (de)..... (20)
Fossis (de)..... 169
Fossis (Bertrand de)..... 169
Fossis (maison de)..... 84
Fossis (Rossolin de)..... 227, 228
Foulque d'Angers..... 120
Foulque de Villaret..... 115, 116, 171, 248, 339
Fouquet Fabri..... (17)
Frédéric, empereur..... 48, 155, 164, 216, 268, 291, 311
Frédéric I..... (67) (110) (117) (170); 8, 11, 19, 25, 163, 173, 213, 214, 221, 240, 301

Frédéric II 31, 49, 60, 167, 301, 312
Frette (prince de) 164, 208, 209, 363
Fulvio Orsini ..... (148)

Gabarde 244
Gabotto ..... (25)
Gagnaud (de) 295, 354
Gaguin ..... (30) (56) (149 n.); 72, 205, 321, 358, 364
Galante 269
Galcerande de Lunel 164
Galfredus ..... (110)
Galic 362
Gallaup; cf. Chasteuil.
Gallicia 206
Galyane 47, 311
Galvani ..... (89 n.), 174
Gambateza ..... (58) (59); 110, 111, 112, 171, 237
Gantelmes (de) 104, 171, 173
Gantelmes (Phanette) 81, 130, 239, 243
Garcende 164, 214, 302
Garcene 23, 32, 222
Garçonnet ..... (38)
Gardena ..... (57), 220
Garnier ..... (158 n.), 258
Gasbert de Puycibot ..... (64) (117); 70, 168, 176, 225, 241, 272, 285, 320, 322
Gaspary 315
Gassendi ..... (31 n.)
Gassin; cf. Roollet.
Gatellus 169, 357
Gaucelm Faidit ..... (63) (79) (86) (128) (129) (130) (139) (140) (141) (142) (149 n.) (163); 40, 42, 101, 165, 176, 181, 183, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 197, 200, 201, 202, 203, 223, 290, 309, 319. Cf. aussi Ancelme Faydit.
Gaufredus Rudellus ..... (110)
Gaufridi ..... (157)
Gaulcier 24
Gaure 258
Gauvain 62, 63
Gauzeris 180
Gavaudan 213
Gemelle (Anne-Ponce) ..... (23)
Gentile 75, 321; 206, 362
Geoffroy (comte) 15, 163
Geoffroy du Luc ..... (50) (73) (74) (91) (93) (136) (152 n.); 123, 172, 238, 242, 279, 343

Geoffroy (comte d'Anjou) 212
Géoffroy (Reforziat) 356
Geoffroy Rudel 163
Gérard 16
Gérard (sieur de Grazignan) 164
Gérard de Tenque ..... (94 n.)
Gérente (Balthazar de) ..... (39)
Gérente (famille de) 174, 257, 281
Gervais ..... (57) (58); 217, 364
Gesner ..... (149)
Gesualdo ..... (30) (37 n.) (80) (135) (139) (141) (142 n.) (145); 9, 262, 307, 317, 322
Giberja 213, 214
Gibert II, comte de Provence 11, 163, 164
Gigasque ..... (19)
Gilles (Nicole) ..... (56 n.)
Gimon (Louis) ..... (20)
Girard de Roussillon 211
Giraud (manuscrit) ..... (9)
Giraudon le Roux ..... (129 n.); 118, 121, 138, 172, 176, 236, 242, 287, 341, 343, 350
Giraud de Borneil ..... (64) (66 n.) (79) (116) (137) (138) (139) (141) (143) (163) (164 n.); 88, 101, 169, 176, 196, 197, 200, 233, 241, 275, 290, 309, 312, 327
Giudici ..... (36) (37) (46) (50) (71) (76) (79) (101 n.) (174); 14, 267, 299, 321
Giustiniani ..... (151); 319
Glandevez (de) ..... (39); 67, 174, 257
Glandèves (Claudette de) 168
Glandèves (Isnard) 142
Gontard 104, 106, 171
Gontran 205
Gordes (de) 174
Gossalvo Roïtz 101
Gots 206, 273
Goudouli ..... (152 n.)
Goujet ..... (16) (17) (20) (168)
Gouttes (Jean des) ..... (30) (144); 7, 296
Gramoar Gausmar 101
Gramont 342
Grand (Le) ..... (164) (165)
Graveson 258
Gravina (V.) 301
Gravine (prince de) 105, 171
Grazignan 30, 269
Grenade 247
Grignan 9, 30
Grignan (comte de) ..... (158 n.); 222, 240

Grimaldi 277
Grimaud de Gênes..... 120, 258
Grimaud (Luco de)..... 236, 242
Gui de Compans..... (74)
Gui d'Ussel..... (63) (86) (163); 64, 70, 176, 181, 271, 314, 317
Guide Joanne..... (176 n.)
Guido Cavalcanti..... (30) (74); 7
Guilhem Adémar..... (31) (39) (64) (74) (111) (114) (131) (136); 30, 32, 33, 34, 138, 164, 176, 186, 222, 240, 283, 301, 305, 306, 310
Guilhem des Amalrics..... 119, 172, 342
Guilhem d'Agoult..... (87) (117) (174); 268, 302
Guilhem Augier..... (120) (129) (131) (132); 357
Guilhem del Baus..... 315
Guilhem de Berguedan..... (67) (69 n.) (87) (90) (93) (137); 69, 70, 98, 168, 170, 176, 197, 233, 242, 307, 331, 342
Guilhem Bouchard..... (50); 118, 172, 236, 242, 341
Guilhem Boyer..... (50) (85); 140, 174, 280, 350
Guilhem de Cabestang..... (67) (87) (111) (117) (130) (137) (139) (140) (141) (149 n.) (161) (164 n.) (171); 36, 38, 176, 223, 240, 284, 307
Guilhem de Saint Desdier..... (63) (87) (114) (149 n.) (161); 25, 27, 54, 138, 157, 164, 175, 176, 222, 240, 383, 303
Guilhem Durand..... (88) (89) (118) (158 n.) (159 n.) (169); 77, 79, 168, 234, 241, 273, 322
Guilhem Figueira..... (64) (87) (117) (137 n.) (162); 91, 170, 176, 181, 183, 184, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 196, 200, 202, 203, 233, 234, 236, 242, 276, 286, 309, 326, 329, 330, 357
Guilhem, comte de Forcalquier..... 23, 32, 214, 309
Guilhem Fabre..... 333
Guilhem de Grasse..... 160, 357
Guilhem de Sant Gregori..... 350
Guilhem de Lobevier..... 176, 291, 314
Guilhem Magret..... 356
Guilhem de Malaon..... (149 n.)
Guilhem Monja..... 308
Guilhem Montanhagol..... (64) (131); 176, 283
Guilhem Moysset..... 138
Guillaume de Poitiers..... 93, 107 n.
Guilhem Rainol..... 315
Guilhem de Ribas..... 101, 138
Guilhem de Tarascon..... (74)
Guilhem de la Tour... (68); 155, 166, 176, 191, 192, 201, 202, 355
Guillaume de Saint Vallier..... (161)
Guilherma de Benauges..... 318
Guinguené..... (170); 334
Guion de Bourgogne..... (31)

Guiraut ..... (131)
Guiraut de Calanson..... (74) (137) ; 176, 186, 309
Guiraut del Luc..... 337, 344
Guiraut de Simyane..... 337
Guiraut Riquier..... (93) ; 309, 311
Guiraut de Salignac..... (83)

Haitze (de)..... (15) (17) (19) (22) (32) (101) (103) (157) ; 322
Hali 314
Hautemure (de)..... (119)
Helena Montispavonis..... (111)
Helias d'Uzès..... 63
Helyonne..... 65, 86, 169, 229, 271, 275
Henri II..... 306, 310, 311
Henri III..... (15) (32) (33) (109)
Henri IV..... (17) ; 351
Henri d'Angleterre..... 229, 241
Henri IV (empereur)..... 17
Henri VII (empereur)..... 104
Henri d'Angoulême..... 351
Hermentaire..... (45) (107 n.) (111) (118) (151) ; 2, 149, 354
Hermissande Posqueria..... (111) ; 17, 160
Heures de Nostredame..... (103)
Heures du roi René..... 174
Hilaire des Martins..... (107 n.) (112) (119) (150) ; 2, 137, 151, 354
Hippiade ..... (25)
Homère..... (29) ; 7, 30, 305, 306
Hongrie..... 106, 125, 249
Honnorat ..... (52)
Sant Honorat (*Vida*)..... 171, 181, 182, 183
Honoré (Saint)..... 106, 107, 137, 148, etc.
Hugo..... (131) ; 201
Hugo Limousin..... 101
Hugolens..... 73, 168, 241, 321
Huet ..... (152)
Hugues 187
Hugues de la Bachellerie..... (131) ; 176
Hugues des Baux..... 20, 285, 343
Huguette des Baux..... 343
Hugues Brunet..... (64) (68) (118) (163) ; 46, 166, 176, 178, 184, 185, 193, 223, 241, 285, 310, 357
Hugues de Saint-Cyr..... (99) (105) (117) (131) (167) ; 50, 51, 166, 200, 223, 241, 270, 310, 312
Hugues de Saint-Césaire..... (94) (112) (150) ; 253, 281, 354
Hugues de Maensac..... (74), 176
Hugues de Pena..... (117) (150) (155) ; 89, 90, 176, 193, 291, 328
Hugues Trobi..... (110)

Ildefons, roi d'Aragon. 22, 24, 32, 65; Ildefons II, 2, 33, 89, 149
Ildefons, comte de Provence..... 32, 164, 214
Ildefons, comte de Toulouse..... 213
Iliade 7
Illustrations des Gaules..... 10
Innocent VI..... (112); 131, 132, 133, 174
Irlande 86
Isnart 328
Isnart d'Agout..... 330
Isnard d'Entravenes..... 91, 330, 336, 348
Isnarde 135
Istres (d'); cf. Dons.
Izarn 301

Jacques 1er d'Aragon..... 303
Jacques, infant de Malhorque..... 143, 144; 174
Jana (de Naples)..... 218
Jaubert (E.)..... (21)
Jaucourt (de)..... (167 n.)
Jaufre Rudel..... (68) (74) (83) (86) (94) (110) (117) (138) (139) (141) (149 n.) (151) (155) (162) (170); 15, 17, 19, 163, 176, 222, 240, 268, 282, 289, 301, 306, 321, 334, 336, 357
Jaufre 131
Jaufredet 282
Jaume..... 209, 271
Jaume Mote..... (85); 64, 132, 167, 176, 240, 241, 291, 317
Jaume Cher Caecharand..... (65 n.), 287, 346
Jausserand de Saint Desdier..... (129); 157, 177, 195, 356
Jausserand, prince de Frette..... 24
Jausseranda Claustralis..... (111); 157, 177, 195
Jausserande..... 214, 302
Jausserande de Lunel..... 24, 25, 164
Jausserande del Puech..... 48, 311
Jeanne (reine)..... (89) (104) (123) (160); 8, 96, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 139, 141, 142, 143, 144, 173, 174, 243, 249, 262, 358, 367
Jeanne, comtesse de Beaucaire..... 48
Jeanne Pomine..... 356
Joan Aguila..... 343
Joannes de Daurono..... (73)
Joannada..... 143, 144, 174, 281, 288
Juifs..... 120, 172
Julliana (perla)..... 20

Lacurne de Sainte Palaye..... (52) (168)
Lagoy (de)..... (49)

Laignon ..... (34)
Laincel..... (57); 214, 363
Laincel (Berenguier de)..... 253
Laincel (Tiburge de)..... 118, 172
Lambesc (de)..... 73, 100, 130, 132, 144, 168, 173, 232, 239
Lamonnoye..... (15) (149)
Lancilotto 305
Landino..... (30) (37 n.) (65) (80) (135) (136 n.) (145); 9 , 262, 305, 307, 318
Lanfranc Cigala..... (50) (64) (117) (120) (131) (143) (167 n.) (169); 81, 82, 93, 95, 169, 177, 228, 233, 273, 285, 324
Lanfranc Malocel..... 228
Lantelm 322
Larade ..... (152 n.)
Lascar, Lascaris..... (86) (91) (93) (112) (113 n.) (152 n.); 124, 141, 173, 174, 243, 247, 280, 297, 344, 347, 351
Laudune Albe..... 110, 336
Laura Sancti Laurentii..... (111); 81
Laurade ..... (115)
Laurette de Sade..... (67) (83) (91) (117) (137 n.); 104, 129, 173, 279, 287, 288, 291, 334, 346
Lauris (de)..... (9) (26) (85) (91) (92), 98, 131, 173, 244, 262, 292, 331, 347, 367, 368
Laverne (monastère)..... 95
Laynal; cf. Laincel.
Lazare..... (156); 297
Léandrhéride 353
Leclerc (V.)..... (173 n.)
Lecto (R. de)..... 336
Léon (pape)..... 362
Léonard Cosme..... 14
Léonora 275
Lévy..... 67, 168
Lobières (Hugues de)..... (92) (150); 223, 241, 270, 314
Lodovico Dolce..... (144)
Lombard 101
Lorgues (de)..... (86) (91); 130, 173
Louis I, roi de Naples..... 8, 143, 144, 146, 335
Louis II..... 8, 149, 151, etc.
Louis III..... 8, 153, 339
Louis VIII..... 49, 166
Louis IX..... 60, 66, 69, 74, 86, 109, etc.
Louis XI..... 257
Louis d'Anjou..... 216
Louis de Hongrie..... 125, 128
Louis de Tarente..... 128, 129, 144
Louis de Savoye..... 166
Louis d'Aix..... (25)

Loys Dolce..... (135)
Loysassa 288
Loys Emeric..... (50) (129) (130) (136); 118, 121, 172, 177, 236, 242, 341, 342
Lubières (Hugues de)..... 166; 258, 314
Luc (le)..... 34, 35, 172
Luco de Grymaud.... (68) (92) (117) (163); 111, 171, 277, 330, 337
Lune (comtesse de)..... 130, 132, 273, 239
Luquet Gatelus..... (68); 91, 231, 242, 330, 337
Luquet de Girardinis..... 244
Luquet Rodilhat..... (73); 172
Lupus..... (35); 347

Mabile de Riez..... 33
Mabilia Etrearum..... (111); 17, 34, 90, 163
Magdalena 211
Magin 362
Mainier..... 65 n., 287, 346
Le Maire de Belges..... (30); 10, 298
Malaspina..... (37); 103, 166, 312
Malaspina (marquis de)..... 120, 276, 333, 340
Malaspina (marquise de)..... (111); 69, 81, 102, 103, 168, 170
Malherbe ..... (41)
Manassès ..... (25)
Manaud Enquelpred..... (34)
Mantin..... (36) (42); 262, 368
Manuel Balb..... (91)
Marbode 353
Marcabrun..... (64) (83) (85) (113) (117) (137 n.) (150) (167 n.); 124, 172, 177, 181, 196, 199, 239, 243, 279, 301, 345, 346
Marchangy (de)..... (171)
Marguerite d'Aubusson..... 64, 167
Marguerite de Provence..... 60, 167, 229
Marie de Castelverd..... 59
Marie Madeleine..... 152
Mario Equicola..... 296, 304, 317, 345
Marlio (de)..... 219
Marot..... (158 n.)
Marseille (seigneur de)..... 36, 67, 84, 85, 114
Marseille (Bertrand de)..... 236
Mareschal (Hugues)..... 26, 27, 164
Marroc..... (57); 219
Martegalles..... 28, 305
Marthe (Sainte)..... (156); 152
Martial d'Auvergne..... (31) (112); 298
Martin (Henri)..... (175 n.)

Mas (seigneurs du) 253, 254
Mascaraz 253
Massa 14, 253
Matharonne 92, 330
Matheron (de) 170
Maulde (de) ..... (29 n.)
Mauléon (de) 168
Maure (Bertrand) ..... (41)
Mauris ..... (292)
Maximin (Saint) ..... (156); 211
Mayas (*Las*) 48, 166
Mayer (de) ..... (161 n.), 164 n., 165
Mazaugues ..... (52) (61) (109) (153) (157); 115, 301
Melgoriennes 136, 288
Ménage 318
Méolhon (Alaette de) ..... (91); 82, 98
Mer des histoires 72, 183
Mérargues 252
Méray ..... (175)
Mercœur (Ozil de) 53, 54, 166
Mérillon (Elis de) 53, 54, 166, 313
Merlin ..... (31) (122)
Merulio (A. de) ..... (74)
Mesmes (Pierre de) 297
Meyer (P.) ..... (6) (9) (10) (11) (47 n.) (117) (121) (123) (176); 360
Meynier (J. de) ..... (38)
Meyrargues (Elis de) ..... (82)
Mézeray ..... (152); 318, 365
Michaelis (Claude) 39
Michel (Brescian) 261, 262, 292
Milá y Fontanals ..... (175)
Millot ..... (166); 324, 344
Miquel de la Tour ..... (167); 337
Miremas (de) 86
Mistral 275, 365
Mitre (Saint) 244
Moinier ..... (65 n.)
Moine des Iles d'Or ..... (66) (74) (94) (123); etc.
Moine de Montaudon, Montmajour ..... (64) (65 n.) (85) (94) (99) (116); 280, 288, 306, etc.
Mollèges (de) ..... (39); 326
Monfaone 273
Monmessat ..... (140); 328
Montagnagol ..... (87); 25, 290, 291
Montagut (de) 117, 172, 177, 290, 291
Montarin 206, 362
Montclar (de) 152

Monteil (de)..... 46, 166, 306, 310, 311
Montferrat; cf. Bruile.
Montferrat (Boniface de)..... 83, 95, 165, 284
Montferrat (comtesse de)..... 64, 65
Montferrat (Isabelle de)..... 155
Montlegez..... 75, 168
Montmajour (monastère)..... 33, 48, 136, 138, 144, etc.
Montolieu (Bertrand de)..... 225
Montpahon (Hélène de)..... 81
Montrosier (comtesse de)..... 60, 61, 167, 197, 317
Moréri ..... (160)
Morgues..... 83, 298
Moroelli Malaspina..... 325
Mote (J.)..... (151); 290
Mouan..... (25); 108
Mouravit ..... (19)
Moustiers (Ancelme de)... (92) (93) (99); 126, 173, 239, 240, 243
Moustiers (Doulce de)..... 130, 132, 239
Moustiers (Jacme de)..... 126, 173
Moysset (G.)..... 138
Munstere..... (30) (57); 213
Muy (du)..... (91) (92); 45, 124, 172, 344

Namphous..... (64 n.), 97, 331
Naples..... 217, 218, etc.
Narbona..... 207, 211
Nassal de Claustre..... 21, 22, 25, 26, 164
Naucler..... (30) (57) (58); 218, 364
Navarre (roi de)..... 68, 94
Nazareth (monastère)..... 110, 171
Nicolas V..... 333
Nicoles Gilles..... 362, 363
Nodier (Ch.)..... (25)
Noguier (A.)..... (54 n.) (58 n.)
Nolhac (de)..... 148
Norchberg (de)..... 258
Norcia 301
Normand (Lo)..... (57); 215, 220
Normandie (duchesse de)..... 47, 166
Nostredame (André de)..... (23) (41 n.)
Nostredame (Anne de)..... (19) (23)
Nostredame (Bertrand de)..... (21)
Nostredame (Charles de)..... (19) (23) (27)
Nostredame (César de)..... (23) (53) (104 n.); 222, etc.
Nostredame (Diane de)..... (23)
Nostredame (Foulquet de)..... (20)
Nostredame (Jean de)..... 243, 246, 261, 263

Nostredame (Michel de)..... 4, 254, 258, 263
Nostredame (Philippe de)..... 263
Nostredame (Pierre de)..... (15) (16) (20); 254, 255, 258, 368
Nostradamus (Jacques)..... (16)
Nostradamus (Madeleine)..... (19) (23), 26
Nostre Dame (*Légende de*)..... (31)
Novellino..... 69 n., 332, 358
Noves (Richard de)..... 169

Ogier le Danois..... (31)
Olivier (Guiraut de l')..... 314
Ongle (dame d')..... 28, 163, 164, 182, 305
Oppède (d')..... (26) (36) (54 n.), 262, 368
Orange (prince d')..... 60, 166, 253
Orange (Rambaut), 53. Cf. R. d'Orange.
Orgon (dame d')..... 163; 354
Orgueil (dame d')..... 59, 60, 61, 167, 317
Oria (Princivalle d')..... 275
Orque ..... (27)
Ostarello 269
Othon de Brunswick..... 143, 144, 174
Ozil de Cadars..... (50) (65) (129) (130); 117, 121, 172, 177, 236, 242, 331, 340
Ozil de Mercœur..... 313

Pairops..... (141); 313
Papon..... (164) (168)
Paradin..... (30) (54 n.) (58)
Parasolius Parasols (B. de)..... (113 n.) (164); 144, 174
Parfaict (frères)..... (163)
Pasquier 151
Paul-Emile de Vérone..... (30); 358
Peire d'Aragon..... 40, 165, 214
Peire Arquier..... 333
Peire d'Auvergne (Vernègue)..... (86) (87) (137) (138) (139) (141) (153) (157) (164 n.) (174 n.); 21, 99, 101, 138, 170, 177, 193, 233, 242, 276, 286, 301, 327, 331, 344
Peire de Bonifaciis..... (51) (67) (113 n.) (129) (130); 174, 177, 281, 289, 290, 352
Peire Bremon..... (87) (128); 323, 356
Peire Cardenal..... (68) (87) (93) (117) (122) (152); 110, 171, 177, 234, 242, 277, 287, 290, 291, 309, 327, 333, 335, 336
Peire de Castelnou (Chateauneuf)..... (67) (68) (74) (118); 87, 169, 177, 233, 275, 290, 291, 326
Peire de Cazals..... 177, 248
Peire Durant..... 322

Peire Hugon..... 118, 172, 177, 236, 242, 341, 342
Peire Milon.. (50) (74); 117, 120, 172, 177, 190, 236, 242, 340, 342
Peire de Monso..... 101
Peire Raimon de Toulouse..... 50, 166, 177, 223, 241, 290, 311
Peire Rogier..... (30) (50) (138) (139) (140) (141) (143) (163) (166); 101, 122, 172, 177, 187, 193, 238, 242, 278, 343
Peire de Ruer..... (117) (152); 112, 277, 338, 339
Peire de Valeiras,..... (65) (129) (130); 117, 121, 177, 242 333, 340, 342
Peire del Vern..... 338
Peire Vidal..... (24) (63) (114) (116) (137 n.) (138) (139) (140) (141) (149 n.) (161); 30, 31, 61, 70, 98, 99, 101, 138, 164, 167, 177, 224, 241, 271, 285, 312, 317
Peiresc..... (26) (31 n.) (36 n.) (60 n.) (61) (147)
Peirot..... (64) (86) (128) (153) (157); 22, 101, 186, 193, 198, 282
Péligniens 250
Pena (frères)..... (164 n.), 34, 329
Pena (André)..... (34) (39) (41) (73)
Pena (Bertrand de)..... (85); 132, 238, 240
Pena (Hugues de)..... (20) (50); 169, 233, 238, 242, 275, 310
Pena (Jean de)..... (34) (41); 177, 291, 328
Pena (Pierre)..... (41)
Pena (vicomtesse de)..... 307
Pennes (sieur des)..... 252, 367
Perceval Doria..... (64) (67) (68) (83) (152 n.); 80, 82, 87, 91, 93, 107, 168, 177, 181, 225, 233, 241, 273, 290, 291, 323, 324, 326, 352, 357
Perdigon..... (64) (128) (163); 76, 77, 168, 177, 193, 231, 241, 273, 285, 322, 341
Perrin..... (110 n.) (158 n.)
Pérussis (Claude de)..... (19) (26) (27) (39) (120)
Pérussis (François de)..... (26) (39)
Pérussis (chansonnier)..... (125)
Pétrarque..... (30) (37 n.) (63) (68) (80) (105) (112) (135) (136) (137) (150) (153) (162) (170); 7, 9, 10, 29, 35, 38, 42, 44, 46, 50, 53, 60, 62, 70, 89, 92, 100, 101, 104, 125, 129, 130, 131, 134, 144, 146, 154, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 179, 180, 181, 183, 189, 190, 191, 192, 193, 197, 198, 200, 202, 203, 214, 215, 222, 238, 239, 240, 243, 269, 283, 287, 292, 305, 309, 310, 312, 320, 333, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 352 357
Petrus Ernaginius..... (110)
Petrus Solerius..... (112)
Peynier (de)..... 323
Pezars..... 127, 129
Phanette..... (67) (83) (85) (91) (117); 129, 131, 132, 171, 173, 273, 279, 281, 291, 334, 346

Philandre ..... (144)
Philippe le Long..... (107 n.) (172); 120, 172
Philocopo..... (113 n.) (137); 249
Philomena..... (59) (121)
Pic de la Mirandole..... (148 n.)
Piémont..... 13, 20, etc.
Pierre Guillaume..... 296
Pierrefeu..... (83); 11, 17, 30, 39, 84, 163, 164, 165 169, 180, 274, 299
Pierquin ..... (20)
Pierre Paul..... (25) (27)
Pietro de la Rovere..... (175 n.)
Pignans..... 71, 166, 167, 198
Pinelli ..... (147)
Pistoleta..... (67); 119, 122, 172, 177, 180, 182, 192, 236, 242, 291, 314, 342, 343
Pitton..... (39) (155)
Poitou (comte de)..... (65) (67) (93); 8, 117, 172, 176, 236, 242, 342, 358
Saint-Pol (comte de)..... 166
Polignac (marquise de)..... 25, 26, 164
Polignac (vicomte de)..... 328
Poma Jordan..... (74); 177, 291
Pomine Rousselle..... (16)
Pons Aperioculos..... 166
Pons de Brueil..... (86) (117); 53, 166, 241, 313
Pons de Capdeuil..... (64) (86) (149 n.); 54, 177, 180, 285, 313, 314
Ponson 177
Pontel 218
Pontevès..... 145, 174, 257, 323, 354
Pontevès (Bérenguier de)..... 144
Pontevès (dame de)..... 146
Pontevès (Durand de)..... (42); 350
Pontevès (Foulquet de)..... 139
Pontevès (Jean de)..... (42)
Pontius de Cabriis..... 316
Porcelet..... (91); 98, 114, 115, 237, 258, 331, 349
Porcelette..... 115, 171
Porquere..... 107, 171, 242
La Porte du Theil..... 353
Posquières..... 97, 158, 163, 170, 331, 357
Possevin..... (151); 300
Pourrières (de)..... (39)
Prats (de)..... (17)
Prochite 94
Prosper d'Aquitaine..... 34
Provence (comte de)..... 12, 60, etc.

Provence (comtesse de) 50, 51, 103, 321
Provensales (cantar, langue) 9, 20
Psaumes sept 11
Puget (Bertrand) ..... (86) (91) ; 98, 130, 173, 331, 347
Puget (Etienne) ..... (39)
Puymont (de) 89, 236
Puy Sainte Réparade 113, 338
Puymosson 77, 79, 241
Puyverd 96
Puyverd (Rixende de) 130, 132, 173, 239, 347
Pyngon ..... (36) (91) ; 124, 345

Quadrio 168
Quintilius Varus ..... (95)
Quiqueran de Beaujeu 308, 312, 349
Quiqueran (Clermonde de) ..... (91) ; 50, 166
Quiqueran (Jeanne de) 144
Quiqueran (Pierre de) ..... (25) (34) (94) (160 n.)
Quistes 66

Radulphi 315
Rafael ..... 113 n.
Raimbault (Maurice) ..... (59) ; 334
Raimon Aymel 34
Raimon, comte de Barcelone 212, 213, 214
Raimon Berenguier, comte de Provence 64, 74, 76, 81, 82, 86, 228
Raimon, comte de Toulouse 11, 33, 35, 36, 38, 41, 165, 166, 192, 202, 212, 221
Raimon Bérenger ..... (110) ; 168, 300, 331, 340, 365, etc.
Raimon de Marseille 317
Raimon (troubadour) 131, 200
Raimon de Cornet 120, 297
Raimon Féraud ..... (64) (67) (77) (117) (119) ; 106, 171, 177, 234, 242, 365
Raimondus Romeus ..... (113 n.), 137
Raimon Jordan ..... (64) (87) (115) (133 n.) (174) ; 33, 34, 165, 177, 223, 240, 307
Raimon de Miraval ..... (64) (115) (131) (149 n.) ; 38, 39, 40, 165, 177, 223, 241, 269, 284, 308
Raimon lo Prous 270
Raimon de las Salas ..... (131) ; 334
Raimon Roger de Tourenne 13
Rajna 325, 359
Ramada (la) 48, 166, 311
Rambaud 101
Rambaud (Béatrix de) 144

Rambaud d'Orange..... (128) (129) (130) (137 n.) (138) (139) (141); 59, 167, 177, 182, 183, 190, 194, 197, 200, 224, 241, 271, 285, 316, 317
Rambaut de Vaqueiras..... (64) (117) (137 n.) (138) (139) (141) (149) (164); 51, 59, 166, 177, 187, 193, 203, 223, 241, 257, 312, 313, 316, 321, 322
Raoul..... (33), 166
Raphael 137
Rascas (de)..... (32); 344, 348
Rascas (Bernard)..... (113 n.) (137 n.) (153) (173)
Rascas (Jean)..... (39)
Rascas de Bagarris..... (17)
Rascassia (Cæcilia)..... (111); 81
Rainaut de Tres Sauzes..... (74)
Raynez de Claustral..... 23
Raynez, prince de Marseille..... 61, 167; 302
Raynouard..... (46) (171) (174 n.)
Reboul..... 158 n.
Recastenas 165
Recoyssinadas..... 166, 311
Redi..... (80); 298, 306, 307, 318, 338
Reforsat de Forcalquier..... 157
Reforsat de Trets..... 157
Regio (de)..... 288
Remerville (de)..... (158 n.)
René (roi)..... (21) (47); 8, 107, 149, 153, etc.
Requistons (de)..... 117, 172
Reynaud, comte de Besançon..... 213
Reynez..... 271, 317
Ricard Arquier..... 100, 170, 242, 331
Ricas Novas..... (87) (163) (175 n.); 79, 175, 177, 231, 241, 273, 323
Richard Cœur de Lion..... (173); 8, 11, 35, etc.
Richilde..... 8, 20, 57, 357
Ridolfi 317
Riez..... 84, 349
Riez (Boniface de)..... 169
Riez (cf. Mabille)..... 33, 165
Riez (Marguerite de)..... 95, 97, 170
Riez (Nobles de)..... 136
Rigaut de Barbezieux..... (50) (67) (69 n.) (113 n.) (152 n.); 145, 174, 177, 187, 247, 281, 289, 352, 358
Rixende..... 8, 20, 57, 221, 239, 357
Rixende de Montauban..... 166
Robert (roi)..... 108, 111, 125, 126, etc.
Robert d'Anjou (Chansonnier de)..... 366
Robert de Briançon..... 329
Robin (Pierre)..... 258
Robin 161

Rochefixe (de) 174
Rochefort (sieur de) 172, 236, 358
Rodez (comte de) ..... (46) (47) (131); 166, 285
Rodiliatus ..... (73); 91, 124, 243, 313, 344
Roere (della) 277
Roger Bernard, comte de Foix 122, 172
Rogier (maison de) 139
Roignes 105
Roman (Paul) ..... (18)
Roman d'Arles ..... (121); 359
Romanin ..... (83); 11, 104, 106, 107, 130, 131, 132, 169, 171, 173
Romeo 60, 318
Rometto 66, 271
Romieu ..... (136) (174 n.); 229, 318, 365
Romieu (Raimon de) 349
Romieu (Lanteaume de) 349
Romoles 132, 238, 240, 253
Roollet de Gassin ..... (92) (117); 57, 166, 270, 315, 357
Roque d'Antheron 107
Roqueferrier ..... (45) (46); 365
Roquefeuil (maison de) 118, 173
Roquefeuille (Isoarde de) ..... (85 n.), 130, 132, 239
Roquemartine 87, 110, 171, 349
Roquette (la) 217
Rossillon (dame de) 37
Rossotti 300
Rostang Berenguier ..... (24) (50) (117) (172); 115, 171, 177, 189, 190, 195, 202, 236, 240, 242, 248, 278, 288, 291, 338, 339, 367
Rostanas Brinonensis ..... (112) (119); 2, 152
Rostangue 17, 163
Rothlin 258
Rouard ..... (20) (31 n.)
Rouergue (sénéchal de) 218
Roulx de Gassin 224, 315
Rousset (seigneur de) 348
Roux Alphéran ..... (27)
Rouvre (P. de) 338
Rovere (della) ..... (37), 338
Rovère (Jérôme de la) 338
Rudel ..... (158 n.), 18
Ruer (Peire de) ..... (37) (69 n.) (93); 89, 170, 171, 236, 242, 358
Rufian 301
Ruffi ..... (158 n.), 326, 364

Sablon (de) 313
Saboly ..... (176 n.)
Sabran Pontevès ..... (176 n.), 76, 257, 302, 322, 350

Sabran (Pierre de) ..... (34) (59) (85 n.)
Sabran (Sance de) 168
Sabrana (Hugonia) ..... (111); 81
Sade (famille de) 129
Sade (abbé de) ..... (85 n.) (162) (170)
Sado (maison de) 104, 173, 238, 257
Sade (Laurette de) 131, 144, 177, 238, 243
Sade (Phanette de) 106, 177
Sage ..... (152 n.), 298
Sail d'Escol ..... (138)
Saint-Amans ..... (69) (86); 171, 173, 357, 358
Saint-Antoine (vicomte de) 33, 34, 138, 165, 240
Saint-Augustin 58
Saint-Aulban 45
Sainte-Barbe 46
Saint-Benoit de Poliron ..... (108)
Saint-Bernard 244
Sainte-Catherine ..... (46)
Saint-Cezary ..... 2, 151, 174, 275, etc.
Sainte-Claire 239
Saint-Denys 212
Saint-Didier 92, 304
Saint-Didier (Henry de) 303, 304
Saint-Elzéar ..... (85 n.); 336
Sainte-Enimie (*Vie de*) 339
Saint-Etienne (épître) ..... (25); 298
Sainte-Foy (chanson) ..... (30)
Sant-Gabriel 252
Saint-Georges 258
Saint-Gilles 61, 96, 97
Sant-Gregori 304
Saint-Jean d'Aix (église) 228
Saint-Hermentère (*Vie de*) ..... (119) (150); 335
Saint-Hilaire d'Arles ..... (34)
Saint-Honorat (*Vie de*) ..... (31) (48) (58) (77) (287) (335)
Sainte-Madeleine ..... (56)
Sainte-Marie-Madeleine (*Vie de*) ..... (119); 354
Sainte-Marthe (*Vie de*) ..... (121); 354
Sainte-Palaye ..... (166)
Saint-Quentin (de) 158
Saint-Rény ..... (15)
Saint-Rémy (Jean de) ..... (20); 258
Saint-Rémy (San Romyech, Pierre de) ..... (74) (93) (117) (163); 73, 168, 225, 241, 272, 321
Saint-Rémy (Renée de) ..... (15); 258
Sainte-Rosseline ..... (156)
Saint-Séverin 117, 172, 261
Saint-Sixt ..... (154)

Saladin 16, 21, 22, 164, 214
Salomon ..... (43)
Salon (Madeleine de) 93, 130
Saluces (marquis de), 81; marquise 103, 170, 333
Salvini ..... (79); 352
Sance 66, 229
Sance (dame) 119
Sancius (Sancho) 25, 164
Sapho ..... (84 n.), 173, 358
Sault (Chansonnier) ..... (51) (63) (64) (66) (68) (76) (111) (121) (122); 11, 36, 90, 160, 179, 181, 283, 301, 307, 310, 317, 328, 335
Sault (comte de) ..... (31) (31 n.) (66) (121); 9, 165, 170, 175, 256
Sault (dame de) 130, 132, 173, 239, 316
Saure 76, 322
Sauvecane (Pierre de) ..... (20)
Savaric de Mauléon ..... (50) (68) (111) (117) (149 n.) (167 n.); 66, 71, 72, 167, 177, 224, 241, 271, 291, 312, 318, 320, 321
Savoye (comte de) 146
Saxi 359
Scaliger ..... (22) (24)
Schmidt 312
Seguin (Marguerite de) 344
Seguiran (Boniface de) ..... (17) (40)
Seguiranus (Henricus) ..... (73)
Seguiran ..... (94)
Seguiran (Pierre de) ..... (39)
Seillans (Remond de) 37
Serente de Seyne 152
Serveri de Girone ..... (111 n.)
Serverius ..... (111)
Servières (famille de) ..... (87); 36, 223, 240, 307
Sève (de) ..... (23)
Sextus le Salyen ..... (158)
Sex. Roman 207
Siciliennes (*Vêpres*) 216, 236, 330
Sigebert ..... (30) (56); 205, 206, 211, 359, 363
Signe ..... (83); 11, 17, 30, 39, 81, 163, 164, 180, 299
Simon Dorie 81, 169, 324, 337
Simyane (Mabille de) 170, 329
Sismondi ..... (170)
Sisteron (Albert de) ..... (93)
Sobiratz 322, 341
Soleriis (de) ..... (26) (94); 144, 347
Soliers (Guillaume de) 41, 165, 308
Soliers (Hugues) ..... (34); 307
Soliers (J.-R. de) ..... (15) (18) (31) (32) (33) (34) (41) (44) (48) (71) (83) (92) (100) (101) (106) (107) (112) (123); 301, 302, 341, 352

Soliers (Peire de) ..... (85) (86) (92); 2, 131
Soliers (Remond de) 14
Sommerive (comte de) ..... (17); 348
Sordel ..... (64 n.) (65) (67) (122) (135) (143) (168); 87, 93, 108, 109, 170, 178, 225, 226, 233, 242, 276, 286, 291, 293, 330, 335
Soprani 151, 319
Sorgues (château) 167
Sorps 141
Speroni ..... (30) (142) (144) (151); 7, 297
Statuts provençaux 191, 195, 201
Sthœcades ..... (101); 148
Stephana Gantelma 111
Stephanella Baltzii ..... (110)
Stevenette des Baux 11, 17, 163, 213, 214, 298, 300
Suffren (Antoine) ..... (39)
Summa juris 195
Summonte ..... (147); 367
Suze (dame de) 168
Sylvecane ..... (20); 16, 89, 163, 170, 222, 242, 328, 329, 366
Symiane (maison de) 90
Syrie (Colombe de) 120, 232

Tailhefer (vicomte) ..... (132) (133); 43, 44, 45, 165
Tallard (vicomtesse de) 130, 132
Tallard (Anne de) 173, 239
Tantale 77, 322
Tarascon (Guillaume de) 248
Taraudet de Flassans ..... (74) (85) (113 n.), 138, 350
Tarente (Louis de) 174, 289
Tasse (Le) 304
Tassoni ..... (80) (162); 306, 307, 310, 348, 352
Teissier (Jacques) ..... (128 n.)
Templiers ..... (96); 116, 172, 212
Tempo (da) ..... (138)
Tende (comte de) 254
Termoly (duc de) 153, 253
Tersin ..... (38 n.) (52) (93 n.) (112) (121) (151) (157); 17, 206, 210, 359, 360, 362, 363
Théodoric 205, 211
Thibaut 205, 208
Tiburgia 212, 221
Tillet (du) 363
Tintignac (A. de) ..... (87); 135, 288, 290
Tiraboschi ..... (118 n.) (149) (167) (170); 324
Thomas de Savoye ..... 65, 83, 89, etc.
Toltes 66
Toronet ..... (174); 2, 35, 36, 71, 114, 165, 172, 214, 240, 344

Toscans (poètes) 181
Touchins 57, 315
Toulouse (comtes) ..... 9, 40, 44, 46, etc.
Tour du Trésor 213
Tour (Guilhem de la) 357
Trans (dame de) 130
Tremoleta 138
Trets (R. de) 356
Trets (dame de) 130, 132, 173, 239, 279
Tressan (de) ..... (165)
Tricline Carbonelle 37
Trinquetaille 213, 244
Tripoli (comtesse de) 15, 16, 18, 63, 282
Tristan ..... (31)
Trivyzana (danse) 20
Troye (Cheval de) 39, 165
Tronc de Codolet 21, 22
Trophime (Saint) ..... (156), 217
Truelhe 362
Tucher (Saint) ..... (156)
Turenne (Remond de) 139, 149, 252
Tuscana (donzel de) 20
Tyr 48

Ubaldini ..... (80) (147)
Ugue des Baux 300
Uc de Saint Cyr ..... (67) (118) (167 n.); 178, 315
Uc de Penna ..... (86) (139) (140) (141) (142); 178
Ursina Urseria ..... (111); 81
User 192
Userat 42
Uzès (Ebles d') 63, 167
Uzès (Fabre d') 102, 242
Uzès (Gui d') 63, 167, 224, 241
Uzès (Peire d') 63, 167

Valbelle (Honorat de) ..... (56 n.)
Valériole (F.) ..... (24) (34)
Valette (de la) 74, 168, 231, 321
Valernas (Peire de) 102, 172
Valeira (P. de) 236
Vallavoire de Villemus 354
Villongue 87
Valmagna ..... (57); 214
Varchi ..... (80) (147); 327
Vaudemont (Ferry de) 254
Vaudois 57, 89, 169
Vauvenargues ..... (17)

Vauvert..... 97, 158, 170, 331, 357
Velly..... (166 n.)
Velutello..... (30) (37 n.) (64 n.) (65) (135) (139) (140) (141) (142) (145); 90, 202, 262, 307, 313, 316, 317, 318, 322, 346
Vence (dame de)..... 130, 279
Ventabren (de)..... 349
Ventadour (vicomtesse de)..... 47
Ventadour (Ebles de)..... 48
Veraire..... 37
Verdefeuille (dame de)..... 60, 167
Vernègue (Le)..... (110 n.), 21, 164
Vernègue (Peire del)..... 164, 222, 240
Vesc (Jean de)..... 316
Vezelay..... 211
Viani (Georges)..... 324
Vicedominis (de)..... 228
Victor Leclerc..... (107 n.)
Victor (Saint, de Marseille)..... 2, 144, 151, 152
Vidal (Jean)..... (34)
Villani..... 365
Villaret (Fouque de)..... 367
Villemain..... (174 n.)
Villemare (de)..... 323
Villemus (de)..... 152, 281
Villeneuve Bargemon..... (87) (156); 112, 119, 230, 257
Villeneuve (Arnaud de)..... 132, 240, 243
Villeneuve (Mabille de)..... (85); 130
Villeneuve (Romieu de)..... (85 n.); 228, 365
Villutel..... 9, 10
Vincent de Beauvais..... 364
Vins (Garde, baron de)..... (39) (91) (92); 98
Vins (Peire de)..... 90, 170, 276, 331, 336
Vintimille (famille)..... (91); 68, 98, 247, 257, 347
Virgile..... (29); 31, 283, 305, 306
Vitruve..... (29); 103, 333
Voltaire..... (38 n.) (170); 301

Wilhelmus Agoutus..... (110)

Yolande d'Aragon..... 151, 174, 288
Ysnarde..... 280

Zeno (Apostolo)..... (79 n.)
Zilioli..... 330

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

AVANT-PROPOS. . . . . (5)

INTRODUCTION. . . . . (15)

CHAPITRE I. — *Notes biographiques* . . . . . (15)

CHAPITRE II. — *Œuvres diverses* . . . . . (45)

CHAPITRE III. — *Les Vies des Troubadours* . . . . . (61)

CHAPITRE IV. — *Lés Sources* . . . . . (98)

CHAPITRE V. — *Influence de Nostredame* . . . . . (145)

DEUXIEME PARTIE

Les Vies des plus célèbres et anciens Poëtes provensaux 1-153

Epigramme 154

Appendice aux *Vies* 155

Table d'Aix 163

Les noms des Poëtes provensaulx 175

Glossaire 179

So que s'es pogut 205

Chronique de Provence 221

Lettre à Scipion Cibo 261

Sonnets 265

Variantes et Errata 267

Notes 293

Table de concordances entre la Chronique de César de Nostredame et les *Vies* de Jean de Nostredame. 368

Index des noms propres. 373

MONTPELLIER. — IMP. GÉNÉRALE DU MIDI

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de Mario ROQUES

Volumes in-octavo

1. **La Chastelaine de Vergi**, poème du XIIIe siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, *deuxième édition*, revue par Lucien FOULET; VII-35 pages..... Fr. 0 80
2. François VILLON, **Œuvres**, éd. par UN ANCIEN ARCHIVISTE [Auguste LONGNON]; XVI-124 pages..... Fr. 2 »
3. **Courtois d'Arras**, jeu du XIIIe siècle, éd. par Edmond FARAL; VI-34 pages..... Fr. 0 80
4. **La Vie de saint Alexis**, poème du XIe siècle, texte critique de Gaston PARIS; VI-50 pages..... Fr. 1 50
5. **Le Garçon et l'Aveugle**, jeu du XIIIe siècle, éd. par Mario ROQUES; VI-18 pages..... Fr. 0 50
6. ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle, **Le Jeu de la Feuillée**, éd. par Ernest LANGLOIS; XIV-76 pages..... Fr. 2 »
7. **Les Chansons de** COLIN MUSET, éd. par Joseph BÉDIER, avec transcription des mélodies de J.-B. BECK; XIII-44 pages..... Fr. 1 50
8. HUON LE ROI, **Le Vair Palefroi**, avec deux versions de **La Male Honte**, par HUON DE CAMBRAI et par GUILLAUME, fabliaux du XIIIe siècle, éd. par Arthur LANGFORS; XV-68 pages..... Fr. 1 50
9. **Les Chansons de Guillaume IX**, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY; XIX-45 pages.. Fr. 1 50

Romania. Dirigée par Mario ROQUES. Un an, 20 fr.; départements, u. p..... Fr. 22 »

Revue Celtique. Dirigée par J. LOTH, prof. au Collège de France. Un an: 20 fr.; départements, u. p... Fr. 22 »

Le Moyen-Age. Dirigé par A. MARIGNAN, M. PROU, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, et WILMOTTE. Un an: 15 fr.; départements, u. p..... Fr. 17 »

Revue des Bibliothèques. Dirigée par E. CHATELAIN et L. DOREZ. Un an: 15 fr.; départements, u. p.. Fr. 17 »

Revue de Philologie Française et de Littérature. Dirigée par Léon CLÉDAT, professeur à l'Université de Lyon. Un an: 15 fr.; départements, u. p..... Fr. 16 »

Revue Internationale de l'Enseignement supérieur. Mensuelle ..... Fr. 24 »

Bulletin mensuel des récentes Publications françaises (*Bibliothèque Nationale*), 1.200 pages par an. Nouvelle série méthodique. Un an: 10 fr.; u. p..... Fr. 12 »

Documents linguistiques du midi de la France, recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, par Paul MEYER, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes. 1909, fort volume in-8° de IX-655 pages *et cartes*..... Fr. 25 »

La Genesi, traductio en prouvençau, par Frédéric MISTRAL. Emé lou latin de la vulgato vis à vis e lou francés en dessouto, pèr J.-J. Brousson. E, en tèsto, lou retra dou felibre. 1910, beau vol. in-8° carré, avec un portrait et un autographe..... Fr. 5 »

Bibliothèque française du Moyen-Age, publiée sous la direction de MM. G. PARIS et P. MEYER, membres de l'Institut. Format gr. in-16.

— Vol. I et II : *Recueil de Motets français des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par G. RAYNAUD, suivis d'une étude sur la musique au siècle de saint Louis, par H. LAVOIX fils, 2 vol..... Fr. 18 »

— Vol. III : *Le Psautier de Metz*. Texte du XIVe siècle. Edition critique publiée d'après quatre manuscrits par F. BONNARDOT. Tome Ier. Texte intégral.. Fr. 9 »

— Vol. IV et V : *Alexandre le Grand*, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome Ier : 1° le fragment d'Albéric de Besançon ; 2° la version en vers de dix syllabes d'après les mss. de Paris et de Venise ; 3° les Enfances d'Alexandre d'après le mss. 789 de la Bibliothèque Nationale ; 4° Extraits de l'Alexandre de Thomas de Kent. — Tome II : Histoire de la légende d'Alexandre en Occident. Les deux volumes ..... Fr. 18 »

— Vol. VI et VII : *Œuvres de Gautier d'Arras*, publiées par E. LŒSETH. Tome Ier. Eracle. — Tome II. Ille et Galeron. Les deux volumes..... Fr. 18 »

— Vol. VIII : *Le roman de Flamenca*, publié par P. MEYER, de l'Institut..... Fr. 9 »

La Vie de Charles d'Orléans, par P. CHAMPION, 1912. Avec 16 phototypies hors texte..... Fr. 15 »

Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste, par J. BÉDIER, professeur au Collège de France, grand prix Gobert à l'Académie française. 1908-1913. 4 vol. in-8°..... Fr. 32 »

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen-âge, par Alfred JEANROY. Nouvelle édition avec *addenda* et appendice bibliographique. 1904, in-8°..... Fr. 10 »

Recueil de textes des anciens dialectes landais, par Georges MILLARDET. 1909, in-4°, LXVIII-340 p..... Fr. 15 »

La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance, Pierre Gringore, par Ch. OULMONT. 1912. In-8°..... Fr. 7 50

L'argot ancien, par L. SAINÉAN. 1 vol. in-8°..... Fr. 5 »

— **Les sources de l'argot ancien**. 1912. 2 vol. in-8°. Fr. 15 »

Mélanges de littérature française du moyen-âge, par Gaston PARIS. Publié par Mario ROQUES. Fort vol. in-8° ..... Fr. 25 »

Mélanges linguistiques, 4 fasc. formant 1 fort volume in-8° ..... Fr. 25 »

Vies des poètes français, par Guillaume COLLETET. Restitution de 212 vies de poètes des XIIIe-XVIIe siècles d'après un ms. unique de la Bibliothèque nationale et diverses versions relevées sur les originaux de l'ancienne bibliothèque du Louvre par Ad. Van Bever. (*En souscription.*)

L'ouvrage formera 5 vol. gr. in-8° à **15** francs le vol. pour les souscripteurs. L'ouvrage sera porté à **100** francs dès apparition.